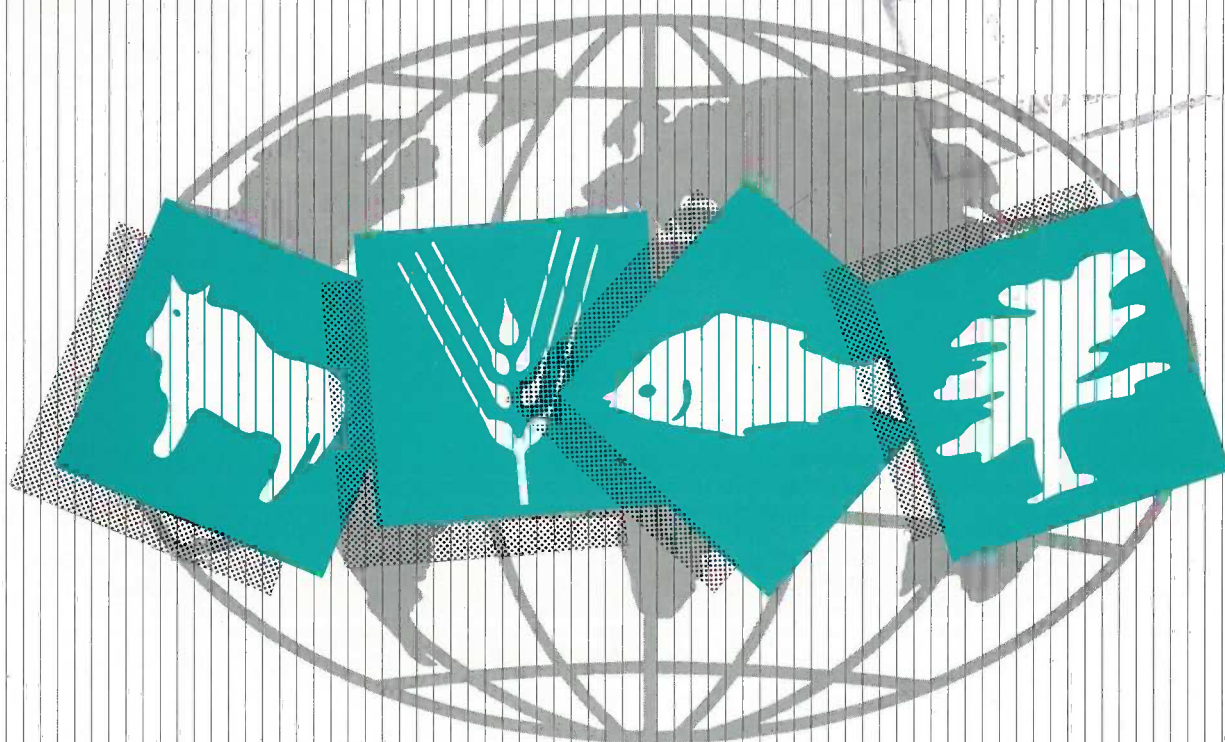


1 9 9 2

ISSN 0251-1460

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

Situation mondiale et par région
Pêches maritimes et droit de la mer:
10 ans de mutations



Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Chapitres spéciaux

Depuis 1957, ce rapport présente chaque année, outre l'étude habituelle récente de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, un ou plusieurs chapitres spéciaux consacrés à des problèmes d'intérêt plus permanent. Les sujets ainsi traités ont été les suivants:

1957

Facteurs influençant les tendances de la consommation alimentaire.
Changements survenus après la guerre dans certains facteurs institutionnels affectant l'agriculture.

1958

Evolution de la situation alimentaire et agricole en Afrique au sud du Sahara.
Le développement des industries forestières et ses répercussions sur les forêts du monde.

1959

Revenus et niveaux de vie agricoles dans des pays à différents stades d'évolution économique.
Etude de certains problèmes généraux de développement agricole dans les pays insuffisamment développés, à la lumière des enseignements de l'après-guerre.

1960

Les programmes de développement agricole.

1961

La réforme agraire et l'évolution des institutions.
Vulgarisation, éducation et recherche agricoles en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

1962

Le rôle des industries forestières dans la lutte contre le sous-développement économique.
La production animale dans les pays insuffisamment développés.

1963

Principaux facteurs influant sur le développement de la productivité agricole.
L'utilisation des engrais: à la pointe du développement agricole.

1964

Nutrition protéique: besoins et perspectives.
Les produits synthétiques et leurs effets sur le commerce des produits agricoles.

1966

Agriculture et industrialisation.
Le riz dans l'économie alimentaire mondiale.

1967

Mesures propres à stimuler ou à décourager la production agricole dans les pays en voie de développement.
Aménagement des ressources halieutiques.

1968

Progrès technique et relèvement de la productivité agricole dans les pays en voie de développement.
L'amélioration de l'emménagement et sa contribution aux disponibilités alimentaires mondiales.

1969

Programmes d'amélioration de la commercialisation agricole: quelques leçons tirées de l'expérience récente.
Modernisation des institutions dans l'intérêt du développement forestier.

1970

L'agriculture au seuil de la deuxième Décennie pour le développement.

1971

La pollution des eaux et ses effets sur les ressources biologiques aquatiques et sur les pêches.

1972

Education et formation en matière de développement.
Comment accélérer la recherche agricole dans les pays en développement.

1973

L'emploi agricole dans les pays en développement.

1974

Population, approvisionnement alimentaire et développement agricole.

1975

La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement: examen et évaluation à mi-terme.

1976

Energie et agriculture.

1977

Situation des ressources naturelles et de l'environnement au regard de l'alimentation et de l'agriculture.

1978

Problèmes et stratégies des régions en développement.

1979

La foresterie et le développement rural.

1980

Les pêches maritimes à l'ère des nouvelles juridictions nationales.

1981

Le paupérisme rural dans les pays en développement et les moyens d'y remédier.

1982

La production animale: aperçu mondial.

1983

La femme dans le développement agricole.

1984

Urbanisation, agriculture et systèmes alimentaires.

1985

Consommation d'énergie en agriculture.
Aspects écologiques de la production alimentaire et agricole.
Commercialisation.

1986

Le financement du développement agricole.

1987-88

Nouvelles priorités de la science et de la technologie agricoles dans les pays en développement.

1989

Développement durable et aménagement des ressources naturelles.

1990

Ajustement structurel et agriculture.

1991

Politiques et problèmes agricoles: leçons des années 80 et perspectives pour les années 90.

**LA SITUATION MONDIALE
DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE 1992**

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE 1992

Matériel statistique préparé par la FAO sur la base des renseignements disponibles au 1^{er} août 1992.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les expressions «pays développés» et «pays en développement» sont utilisées pour des raisons de commodité statistique et n'expriment pas nécessairement un jugement quant au niveau de développement atteint par tel ou tel pays ou région.

Le chapitre 3, «Pêches maritimes et droit de la mer: 10 ans de mutations», basé sur les travaux de Francis T. Christy Jr, consultant, a été produit par le Département des pêches de la FAO.

Catalogage avant publication de la Bibliothèque
David Lubin

FAO, Rome (Italie)
La situation mondiale de l'alimentation
et de l'agriculture 1992.
(Collection FAO: Agriculture, n° 25)
ISBN 92-5-203226-6

1. Agriculture 2. Production alimentaire 3. Commerce

I. Titre II. Série

Code FAO: 70 AGRIS: E16 E70

Avant-propos

L'année 1992 a été marquée par un bouleversement des conditions politiques et économiques qui déterminent la situation de l'agriculture. Plusieurs nations industrialisées ont dû faire des choix politiques cruciaux de portée nationale et régionale. Les pays d'Europe occidentale ont poursuivi leurs efforts d'intégration en dépit de difficultés économiques et politiques croissantes et imprévues. L'Europe de l'Est et l'ex-URSS s'acheminent vers une économie de marché dans un climat économique et social difficile, avec une production agricole et industrielle en chute libre. Les tensions ethniques et politiques qui se sont développées dans cette région ont repoussé encore l'espoir de voir aboutir prochainement ce processus de transformation. Ces tensions ont dégénéré en un conflit armé d'une ampleur croissante qui a ravagé l'ancienne Yougoslavie.

Ces événements s'inscrivent dans un climat général de malaise économique. La reprise de la croissance économique dans les pays industrialisés, longtemps attendue et maintes fois prédite, ne s'est jamais concrétisée. Au contraire, la montée du chômage, la situation financière précaire, l'instabilité du marché des changes et les difficultés budgétaires graves de plusieurs pays industrialisés ont continué à exercer une influence déstabilisante à l'échelle mondiale.

Dans un monde toujours plus interdépendant, il est paradoxal que cette année de dépression économique et d'incertitude dans les pays industrialisés ait pu être une période de regain d'optimisme dans une grande partie du monde en développement. Les programmes de développement ont fait progresser les principes de démocratie, d'économie de marché et de concurrence, pour créer un environnement économique et politique plus libéral. De nombreux pays engagés dans des réformes économiques, notamment en Amérique latine et aux Caraïbes, ont pu constater des signes de reprise, convergents bien que limités. Le dynamisme constant de la plupart des économies asiatiques et les progrès réalisés au Proche-Orient dans la tâche difficile de reconstruction, de reprise et de normalisation des rapports économiques et politiques, après le conflit entre l'Iraq et le Koweït, sont également des signes encourageants.

L'amélioration de l'économie des pays engagés dans des programmes d'ajustement structurel, qui n'avait pu décoller pendant la précédente décennie malgré une période particulièrement longue de croissance dans les pays industrialisés, est sans aucun doute un des phénomènes récents les plus stimulants. C'est non seulement un signe d'espoir pour des millions de personnes après une décennie de récession économique et sociale, mais c'est aussi la preuve que des politiques intérieures appropriées peuvent aider à surmonter des influences extérieures néfastes.

Il n'en demeure pas moins que les économies de ces

pays ne peuvent avancer indéfiniment à contre-courant. Pour beaucoup de pays en développement, la reprise passe automatiquement par une expansion des débouchés commerciaux. Leurs succès récents ne pourront se consolider durablement que si leurs exportations, en particulier de produits agricoles, trouvent des débouchés accrus. La chute régulière des prix réels de nombreux produits d'importance économique primordiale pour ces pays est, à cet égard, particulièrement inquiétante. Il y a bien peu de chances que la situation se stabilise, vu la précarité actuelle des échanges internationaux, en particulier de produits agricoles. La récession et le protectionnisme, les tensions entre les principaux partenaires commerciaux, l'émergence d'arrangements commerciaux régionaux et l'effondrement du commerce interrégional entre les anciens pays planifiés ont ajouté de nouvelles difficultés aux problèmes qui se posaient déjà dans le secteur du commerce international.

Il est donc devenu d'autant plus nécessaire d'instituer un nouvel ordre commercial plus libre, plus juste et plus prévisible qui insufflerait à l'économie mondiale le dynamisme dont elle a tant besoin. C'est l'effort qui est poursuivi sans relâche depuis six ans dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round du GATT.

Fin 1992, ces négociations semblaient finalement proches de leur terme. J'aimerais que cette année reste dans nos mémoires celle où les ultimes divergences opposant les principaux participants de l'Uruguay Round ont été balayées, ouvrant la voie à un accord final. Mais les derniers développements nous obligent à rester vigilants pour l'avenir. A plusieurs reprises, les grands pays industrialisés ont failli provoquer la rupture des négociations en raison de principes et d'intérêts absolument disproportionnés avec les enjeux mondiaux poursuivis, compromettant également les résultats importants déjà obtenus dans d'autres domaines. Quelle que soit l'issue immédiate de l'Uruguay Round, la communauté internationale ne doit jamais accepter l'instauration d'un nouveau cadre commercial international qui ne tienne pleinement compte des intérêts et des besoins du monde en développement, en particulier des pays qui vivent du commerce des produits agricoles.

Cette année a été marquée par deux autres événements majeurs, intéressant directement le domaine de compétences de la FAO: l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), à Rio de Janeiro en juin, et la tenue de la Conférence internationale sur la nutrition (CIN), à Rome en décembre.

La Conférence de Rio a mobilisé des ressources et des efforts considérables, suscitant de profonds espoirs dans le monde entier, mais il faut bien reconnaître que ses résultats concrets ont été décevants. Des

divergences d'opinion ont subsisté sur des questions clefs comme le calendrier de réduction des émissions de gaz carbonique, l'utilisation durable et équitable de la biodiversité et la création d'un fonds spécial d'aide aux pays en développement pour la mise en œuvre du programme «Action 21», à savoir d'un plan d'action pour le XXI^e siècle. La Conférence est néanmoins parvenue à appeler l'attention de l'opinion internationale et des responsables sur les immenses enjeux qui se préparent, et à fournir des directives opérationnelles en vue d'une action future.

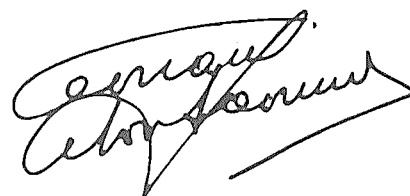
En ce qui concerne la CIN, la décision conjointe de la FAO et de l'OMS de réunir cette grande conférence a été dictée par la constatation que près de 800 millions de personnes dans le monde sont chroniquement sous-alimentées et que, dans beaucoup de pays, l'incidence de la malnutrition progresse au lieu de régresser, par la nécessité de mieux identifier les causes, la nature et l'ampleur du problème afin de définir des stratégies coordonnées et des objectifs réalistes, et par le besoin de renforcer la solidarité internationale et de mobiliser les ressources nécessaires. La Conférence a publié une Déclaration mondiale sur la nutrition affirmant l'engagement des Etats participants à travailler ensemble pour assurer le bien-être nutritionnel durable de tous les peuples et un Programme d'action global contenant des recommandations sur les politiques, les programmes et les activités qui permettront d'atteindre ces objectifs.

En conclusion, je dois une fois encore évoquer un problème qui, d'année en année, reste au premier plan de nos préoccupations – la situation en Afrique. La plupart des économies de la région ont reculé, ou au mieux sont restées stationnaires cette année, poursuivant un processus apparemment inexorable de déclin. Une grande partie de la population d'Afrique subsaharienne, en particulier dans le sud et l'est, est aux prises avec des sécheresses et des guerres civiles qui entraînent de terribles disettes et parfois même des famines qui déciment certaines régions. En dépit de nos efforts pour informer, mettre en garde et mobiliser des secours, nous n'avons pu empêcher que les pénuries alimentaires engendrent des crises et des situations d'urgence. Parfois, les secours ont été insuffisants, ils sont arrivés trop tard ou ils n'ont pu atteindre les bénéficiaires visés.

Nul n'avait prévu l'étendue de la catastrophe qui frappe actuellement plusieurs pays d'Afrique, mais dans une région où les perspectives de croissance économique restent bien minces, où la population continue à s'accroître rapidement, où l'aide extérieure s'amenuise, de telles calamités risquent de se reproduire de plus en plus fréquemment dans les années à venir si nous ne parvenons pas à restaurer l'économie et à instaurer un processus de développement agricole et rural durable.

Faut-il perdre espoir? La communauté internationale est-elle incapable d'enrayer ce déclin et d'aider l'Afrique à redevenir un continent véritablement «en développement»? De façon plus large, pouvons-nous faire face aux vastes enjeux que sont la situation dans les anciens pays à économie centralement planifiée, le problème de l'ex-Yougoslavie, les enclaves de pauvreté qui se multiplient dans les pays développés, la détérioration de notre patrimoine de ressources naturelles – tout en continuant à accorder l'attention voulue aux problèmes de la faim, de la malnutrition, de l'ignorance, de la maladie et à toutes les autres manifestations de la pauvreté la plus totale dans le monde en développement?

Comme je l'ai dit à la dernière session du Conseil de la FAO, si nous ne pouvons dicter le cours des événements, nous pouvons au moins tenter de l'influencer. Nous ne pouvons commander à l'histoire, mais nous pouvons exercer une influence déterminante dans des domaines comme la vie ou la mort, le bien-être ou la pauvreté, le progrès ou le désespoir pour des millions d'êtres humains. C'est vrai pour l'Afrique comme pour les autres pays en développement du monde entier. A la base, il faut que la communauté internationale ait pleinement conscience des problèmes auxquels nous sommes confrontés, des besoins et des aspirations des pauvres du monde entier et des questions de fond qui sont en jeu. Le présent document représente un pas vers cet objectif.



Edouard Saouma
Directeur général

Table des matières

Avant-propos	v	Les Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round	27
Sigles et abréviations	xvi		
Note explicative	xvii		
CHAPITRE 1 SITUATION MONDIALE		ASSISTANCE EXTÉRIEURE ET AIDE ALIMENTAIRE	30
PANORAMA ÉCONOMIQUE MONDIAL	3	Engagements de prêts extérieurs à l'agriculture	30
Pays industrialisés	3	Décaissements de prêts extérieurs en faveur de l'agriculture	31
Pays en développement	4	Evolution récente des financements des organisations	31
Dette extérieure des pays en développement	5	Flux d'aide alimentaire en 1991/92	31
Dette extérieure et agriculture	7	AGRICULTURE ÉCOLOGIQUEMENT VIABLE: LA CNUED	35
Prix des produits	9	PÊCHES	37
Contexte économique et perspectives pour l'agriculture des pays en développement	10	Production en 1990	37
Conclusions	14	Echanges commerciaux en 1990	39
PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	16	Estimations préliminaires pour 1991	42
Production agricole en 1991	16	FORÊTS	43
Production de denrées de base	19	Production et consommation	43
Disponibilités alimentaires et sous-alimentation	20	Commerce et prix	44
Disponibilités, utilisation et stocks actuels de céréales	22	Ressources forestières mondiales	44
Pénuries alimentaires et situations d'urgence	24	La CNUED et les forêts	45
Engrais	24		
COMMERCE AGRICOLE	27		
Perspectives du commerce céréalier pour 1992/93	27		
Prix des produits agricoles	28		

CHAPITRE 2

SITUATION PAR RÉGION

I. Régions en développement 49

AFRIQUE SUBSAHARIENNE 49

Vue d'ensemble 49

Kenya 51

Développement et croissance agricoles 52

Mesures en faveur de la croissance agricole 52

Réponse de l'agriculture aux réformes de la politique 54

Politiques et perspectives pour les années 90 55

République-Unie de Tanzanie 56

Politiques et résultats économiques d'après l'indépendance 57

Les années 80: réformes des politiques et faits récents 58

La réponse de l'agriculture aux changements de politiques 58

Extension du développement agricole: problèmes actuels de politique 59

Ouganda 60

De 1962 à 1985: progrès et destructions 61

Redressement sous l'impulsion du Mouvement national de résistance 61

Réponse de l'agriculture aux réformes des politiques et à la relance 63

Perspectives de croissance, contraintes et questions de politique générale des années 90 64

ASIE ET PACIFIQUE 66

Vue d'ensemble 66

Questions de politiques 68

Indonésie 69

Le processus de réforme politique et les résultats économiques récents 70

Réformes et questions concernant les politiques agricoles 71

Nouveaux problèmes politiques 72

Philippines 75

Réformes récentes des politiques agricoles 76

Gestion des ressources naturelles 77

Conclusions 78

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 78

Vue d'ensemble 78

Argentine 81

Le contexte historique 81

Mesures récentes d'ajustement économique 83

Bilan de l'agriculture 84

Réforme récente de la politique et agriculture 85

Questions d'actualité et perspectives 85

Chili: évolution et impact des politiques macro-économique et agricole 86

Les raisons du succès 87

Stratégie et politiques sectorielles 88

Problèmes restant à résoudre 88

Paraguay 89

Stabilisation et ajustement structurel, 1989-1992	90	Incidence des orientations récentes sur l'agriculture	113
Panorama de l'agriculture	91	Problèmes posés par l'ajustement agricole dans les pays baltes	114
Le bilan du secteur agricole de ces dernières années	91	Evolution du commerce agricole en Europe de l'Est	115
L'agriculture à la croisée des chemins	93		
PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	94	PAYS DE L'OCDE	118
Vue d'ensemble	94	Les politiques agricoles des Etats-Unis: législation actuelle et contexte historique	118
Royaume d'Arabie saoudite et Yémen	96	Incidence des dispositions du nouveau Programme de mise en réserve des terres	120
Royaume d'Arabie saoudite	97	Rôle des programmes d'exportation	120
Panorama et bilan de l'agriculture	97	CEE: évolution récente de l'économie agricole	122
Problèmes et questions	98	Réforme de la Politique agricole commune	122
Stratégies de développement de l'agriculture	99	Expériences récentes en matière de réforme des réglementations en Australie et Nouvelle-Zélande	123
Yémen	99	Australie	124
Panorama de l'économie et de l'agriculture	101	Nouvelle-Zélande	126
Limitations du développement agricole	102	Réforme agricole et résultats du secteur	126
Stratégies pour le développement agricole	103		
II. Pays développés	105		
EUROPE DE L'EST ET EX-URSS	105		
Europe de l'Est	105		
Hongrie	106		
Pologne	107		
Tchécoslovaquie	109		
L'ex-URSS et l'avènement de la CEI	111		
Questions agro-alimentaires	111		
Le problème alimentaire	112		

CHAPITRE 3
PÊCHES MARITIMES ET DROIT DE
LA MER: 10 ANS DE MUTATIONS

I. Introduction	129
II. Une évolution sur 40 ans	132
RESSOURCES HALIEUTIQUES	132
Prises et nouveaux modes de production	132
Prises par principales zones de pêche	135
Evolution de la pêche dans les différentes régions et principaux pays pratiquant la pêche	138
Répartition des ressources halieutiques dans les années 80	139
Etats côtiers	144
COÛTS ET REVENUS DE LA PÊCHE	145
Le coût de la pêche	145
Revenus	146
Prix	152
Commerce international	154
ASPECTS JURIDIQUES, INSTITUTIONNELS ET ÉCOLOGIQUES	156
Le droit de la mer	156
Accords internationaux	156
Environnement	157
III. Enjeux	159
L'ASPECT FONDAMENTAL DE LA LIBERTÉ D'ACCÈS	159

ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE	160
Caractéristiques des ressources	160
Progression de l'offre	160
Recomposition de l'offre	164
Effets de la demande	165
PÊCHE EN HAUTE MER	165
Espèces pélagiques	165
Plateaux continentaux étendus et stocks chevauchants	167
Zones de haute mer situées au-delà de zones de juridiction nationale étroites	167
Régime international de la haute mer	168
QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT	170
PÊCHE ARTISANALE	172
AMÉNAGEMENT DES PÊCHES	174
IV. Appendice 1	178
MÉTHODE DE CALCUL DU COÛT DE LA PÊCHE	178
V. Appendice 2	182
STATISTIQUES DES PÊCHES	182

ENCADRÉS			TABLEAUX		
1	Le droit de la mer	41	1	Dette extérieure agricole des pays en développement	9
2	Les pêcheries du lac Victoria	64	2	Transferts extérieurs nets en faveur du secteur agricole des pays en développement	9
3	Stabilisation des prix du riz aux Philippines et en Indonésie	73	3	Pays à faible revenu et à déficit vivrier dotés de la plus faible capacité de financement des importations de produits alimentaires	11
4	Le MERCOSUR	82	4	Pays fortement tributaires des exportations agricoles	12
5	La Food and Processing Company	100	5	Production agricole par principales denrées, 1990-1991	17
6	Dommages causés aux forêts par la pollution en Europe de l'Est	110	6	Variation de la production vivrière par habitant et par pays, 1990-1991	18
7	Ration calorique dans l'ex-URSS	112	7	Production par habitant de denrées de base	20
8	Réforme des politiques agricoles des Etats-Unis et de la CEE et perspectives pour le GATT	121	8	Disponibilités énergétiques alimentaires (DEA) par habitant et par régions	21
9	L'accord commercial de resserrement des relations économiques entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande	124	9	Prévalence de la sous-alimentation chronique dans les régions en développement	22
10	De la liberté des mers à la juridiction nationale	130	10	Engagements au titre de l'assistance extérieure à l'agriculture (au sens large)	32
11	Réduction probable de la flotte de l'ex-URSS	140	11	Décaissements au titre de l'assistance extérieure à l'agriculture (au sens large)	33
12	Statistiques sur la pêche	146	12	Production mondiale (captures et élevage) de poisson et de crustacés et mollusques	38
13	Conséquences économiques de la liberté d'accès	149	13	Utilisation des captures mondiales	39
14	Rôle du poisson dans l'alimentation et la nutrition	162	14	Echanges commerciaux de produits de la pêche	40
15	Empêcher l'appauvrissement des ressources par la participation des communautés aux Philippines	174			

15	Principales productions forestières dans les pays développés et en développement	43	28a	Estimation du coût de la main-d'œuvre en fonction des revenus par homme et par an	180
16	Valeur des exportations des principaux produits forestiers dans les pays développés et en développement	44	28b	Part du coût de la main-d'œuvre dans la valeur réelle de remplacement	180
17	Argentine: résultats du programme d'ajustement, 1990-1991	84	29	Part des diverses catégories de dépenses dans la valeur totale des quantités débarquées	180
18	Europe de l'Est: variation récente des indicateurs macro-économiques	106	30	Atlantique Centre-Est, prises des Etats côtiers et des Etats pratiquant la grande pêche	182
19	Provenance et destination des échanges de produits agricoles de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie	116	31	Atlantique Sud-Est, prises des Etats côtiers et des Etats pratiquant la grande pêche	183
20	Contingents tarifaires agricoles fixés dans le cadre des accords d'association sur les exportations des pays d'Europe orientale vers la CEE	117	32	Pacifique Nord-Est, prises des six premiers pays producteurs	183
21	Estimation de la valeur totale des débarquements de poisson de mer, 1989	145	33	Calmar: accroissement des captures dans certaines zones	184
22	Estimation de la valeur des quantités débarquées d'espèces et groupes d'espèces principaux, 1989	148	34	Calmar: captures dans l'Atlantique Centre-Est, par Etat	184
23	Evolution annuelle de la valeur des échanges de poisson, pays développés et pays en développement	154	35	Océan Indien occidental, captures de thon par la France et l'Espagne	185
24	Coût de quelques types de navires de pêche représentatifs	178	36	Atlantique Sud-Ouest, prises des Etats côtiers et des Etats pratiquant la grande pêche	185
25	Coût de remplacement de la flotte mondiale de pêche maritime	178	37	Atlantique Nord-Ouest, prises des Etats côtiers et des Etats pratiquant la grande pêche	186
26a	Coût d'entretien	179	38	Atlantique Sud-Ouest, captures de céphalopodes et d'autres poissons des Etats pratiquant la grande pêche	186
26b	Coût des assurances	179	39	Variation des captures de poisson de mer des principaux Etats	186
26c	Coût des fournitures et des engins	179	40	Captures de la Chine, du Pérou et du Chili	187
27	Estimation du coût du combustible	179	41	Captures de la République de Corée, grande pêche	187

42	Captures de la province chinoise de Taiwan, grande pêche	188
43	Captures du Japon, grande pêche	188
44	Japon, captures totales de poisson de mer et captures moins pilchard	189
45	ex-URSS, captures totales dans les neuf principales zones	189
46	ex-URSS, captures de lieu de l'Alaska et autres captures de poisson de mer	190
47	Norvège, captures totales de certaines espèces de poisson de mer	190
48	Etats-Unis, captures de poissons maigres	191
49	Etats-Unis, captures totales par catégorie	191
50	Europe de l'Est, captures des neuf principales espèces	192
51	Europe de l'Est, captures hors Amérique du Nord	192
52	Europe de l'Est, captures au large de l'Amérique du Nord	193
53	Espagne, captures de poisson de mer par zone	193
54	Espagne, captures des principales espèces de thon par zone	194
55	Captures totales, pêche lointaine	194
56	Captures des principaux Etats pratiquant la grande pêche hors zones locales, 1970	194
57	Captures des principaux Etats pratiquant la grande pêche hors zones locales, 1989	194

FIGURES		
1	Croissance économique mondiale	4
2	Production mondiale et volume des échanges mondiaux	5
3	Prix à la consommation	6
4	Termes de l'échange	6
5	Endettement	8
6	Croissance du PIB réel de certains pays et de l'ensemble des pays en développement	13
7	Evolution de la production agricole	16
8	Tendance de l'offre et de la consommation de céréales	23
9	Stocks céréaliers de report	23
10	Prix à l'exportation de certains produits	28
11	Termes nets de l'échange de produits agricoles	29
12	Aide alimentaire en céréales	34
13	Afrique subsaharienne	50
14	Asie et Pacifique	67
15	Amérique latine et Caraïbes	79
16	Proche-Orient et Afrique du Nord	95
17	Evolution des prises mondiales de poisson de mer	132
18	Prises des principales espèces	133
19	Production de crevette	134
20	Production de saumon	135
21	Prises de quelques-uns des principaux poissons de fond	136
22	Prises mondiales théoriques par principales zones de pêche	137

23	Prises totales de poisson de mer par les pays développés et les pays en développement	138
24	Prises lointaines des six premiers pays producteurs	142
25	Prises des 20 premiers Etats producteurs de poisson de mer et pourcentage cumulé de leurs prises (1989)	143
26	Aides de la CEE au secteur des pêches	152
27	Prix réels indiqués par les pêcheurs pour quelques pays	153
28	Valeur des exportations de poisson et de produits de la pêche	155

TABLEAUX ANNEXES

1	Volume de la production des principaux produits agricoles, halieutiques et forestiers	197
2	Indices de la production alimentaire	206
3	Indices de la production agricole	209
4	Volume des exportations des principaux produits agricoles, halieutiques et forestiers	212
5	Valeurs unitaires moyennes des exportations mondiales de certains produits agricoles, halieutiques et forestiers	221
6	Volume des importations des principaux produits agricoles, halieutiques et forestiers	223
7	Indices de la valeur des exportations de produits agricoles et forestiers	232
8	Indices du volume des exportations de produits agricoles et forestiers	234
9	Indices de la valeur des importations de produits agricoles et forestiers	236
10	Indices du volume des importations de produits agricoles et forestiers	238
11	Importance de l'agriculture dans l'économie	240
12a	Les ressources et leur emploi dans l'agriculture	243
12b	Les ressources et leur emploi dans l'agriculture	246
13	Mesures de la production et de la productivité de l'agriculture	249
14	Stocks de report de quelques produits agricoles	252

- 15 Variations annuelles des prix
à la consommation: tous articles
et produits alimentaires 253
- 16 Disponibilités énergétiques
d'origine alimentaire par habitant
dans certains pays développés
et en développement 255
- 17 Part de l'agriculture (au sens large)
dans les engagements publics
en faveur de tous les secteurs,
par sources multilatérales
et bilatérales, 1982-1990 258
- 18 Ventilation des engagements
publics multilatéraux et bilatéraux
en faveur de l'agriculture
(au sens large), 1982-1990 259
- 19 Pays du CAD: engagements
bilatéraux d'aide publique
au développement (APD) et part
de l'agriculture (au sens large),
1985-1990 260
- 20 Ventilation des engagements
publics en faveur de l'agriculture,
par affectation, 1983-1990 261
- 21 Répartition par régions et groupes
économiques des engagements
publics en faveur de l'agriculture
(au sens large), toutes sources
confondues, 1983-1990 262
-

Sigles et abréviations

ALENA	Accord de libre-échange nord-américain	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
APD	Aide publique au développement		
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	PAC	Politique agricole commune (CEE)
		PAM	Programme alimentaire mondial (ONU/FAO)
BAsD	Banque asiatique de développement	PIB	Produit intérieur brut
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	PMN	Produit matériel net
		PNB	Produit national brut
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)	RAIU	Réserve alimentaire internationale d'urgence
CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle		
CARICOM	Communauté des Caraïbes	SADCC	Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe
CCG	Conseil de coopération du Golfe		
CEE	Communauté économique européenne	SME	Système monétaire européen
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		
CGPM	Conseil général des pêches pour la Méditerranée	UMA	Union du Maghreb arabe
CIN	Conférence internationale sur la nutrition	ZEE	Zone économique exclusive
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et la développement		
DEA	Disponibilité énergétique alimentaire		
DTS	Droits de tirage spéciaux (FMI)		
ESP	Equivalent subvention à la production		
FIDA	Fonds international de développement agricole		
FMI	Fonds monétaire international		
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce		
MERCOSUR	Marché commun austral		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques		
OECO	Organisation des Etats des Caraïbes orientales		
ONG	Organisation non gouvernementale		

Note explicative

Les signes conventionnels suivants sont utilisés dans les tableaux statistiques:

-	Néant ou négligeable
...	Renseignement non disponible
1990/91	Campagne agricole, campagne commerciale ou exercice à cheval sur les deux années indiquées
1989-1991	Moyenne des trois années civiles

Dans les tableaux statistiques, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres, certains d'entre eux ayant été arrondis. Les variations annuelles et les pourcentages de variation sont calculés à partir des chiffres non arrondis. Sauf indication contraire, on a utilisé partout le système métrique. Le dollar (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis.

Indices de la production

La période de base est 1979-1981. Les données de production se rapportent aux produits primaires (par exemple canne et betterave, et non sucre). On utilise comme coefficient de pondération la moyenne des prix nationaux à la production. Les indices des produits alimentaires excluent le tabac, le café, le thé, les graines oléagineuses non comestibles, les fibres d'origine animale et végétale et le caoutchouc. Ils sont calculés sur la base des données de production pour l'année civile¹.

Indices du commerce

Pour les indices du commerce des produits agricoles, la période de base est également 1979-1981. Tous les produits et pays figurant dans l'*Annuaire FAO du commerce* sont pris en compte. Les indices du total des denrées alimentaires comprennent les produits comestibles généralement classés comme «aliments».

Tous les indices représentent les modifications intervenues dans la valeur courante des exportations (f.o.b.) et des importations (c.a.f.), exprimées en dollars. Pour les pays qui évaluent leurs importations sur une base f.o.b., les chiffres sont ajustés afin de déterminer leur valeur c.a.f. approximative. Ces estimations divergent chaque fois que le fret et l'assurance n'évoluent pas dans le même sens que les prix unitaires des produits.

Les indices relatifs au volume et à la valeur unitaire indiquent les changements dans la somme des quantités, pondérée par les prix, et dans les valeurs unitaires, pondérées par le volume, des produits échangés entre les pays. Les coefficients de pondération sont, respectivement, les prix et les volumes de 1979-1981, période de base de tous les indices calculés par la FAO. La formule utilisée est celle de Laspeyres².

¹ Voir *Annuaire FAO de la production* 1991. Rome, 1992.

Définitions «large» et «étroite» de l'agriculture

On utilise en général, pour l'aide extérieure à l'agriculture, les définitions de l'OCDE. Au sens *étroit*, l'agriculture s'entend des activités suivantes:

- Evaluation des ressources naturelles
- Mise en valeur et aménagement des ressources naturelles
- Recherche
- Approvisionnement en facteurs de production
- Engrais
- Services agricoles
- Formation et vulgarisation
- Production végétale
- Elevage
- Pêches
- Agriculture (non précisé)

Au sens *large*, elle englobe aussi les activités ci-après:

- Foresterie
- Production d'intrants
- Agro-industries
- Infrastructure rurale
- Développement rural
- Développement régional
- Mise en valeur des bassins hydrographiques

Pays développés et pays en développement

Par pays en développement, on entend: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient³, Extrême-Orient⁴.

Par pays développés⁵, on entend: Amérique du Nord, Europe de l'Ouest, y compris la Yougoslavie, Océanie, Israël, Japon, Afrique du Sud, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et ex-URSS. L'Albanie est exclue faute de données.

Les appellations des pays sont celles qui étaient en usage pendant la préparation de l'étude.

² Voir *Annuaire FAO du commerce* 1991. Rome, 1992.

³ Le *Proche-Orient* se compose des pays suivants: Afghanistan, Bahreïn, Chypre, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Royaume d'Arabie saoudite, Soudan, Turquie et Yémen.

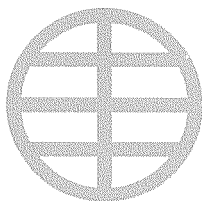
⁴ L'*Extrême-Orient* se compose des anciens pays d'Asie à économie planifiée: Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Mongolie et Viet Nam.

⁵ Selon la définition du FMI, les *pays industriels* sont les suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



CHAPITRE 1

SITUATION MONDIALE



SITUATION MONDIALE

PANORAMA ÉCONOMIQUE MONDIAL

Le contexte économique général a continué d'influer négativement sur l'alimentation et l'agriculture, bien qu'un certain nombre d'événements récents justifient un optimisme prudent pour l'avenir immédiat.

Le ralentissement de l'activité économique depuis 1990 s'est révélé plus tenace que prévu, et il est peu probable que les niveaux de reprise mondiale escomptés pour 1992 dans *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1991* se concrétisent. Après le conflit armé du golfe Persique, les consommateurs et les entreprises des pays industriels ont tout d'abord repris confiance; toutefois, les premiers signes de redressement ne se sont pas confirmés. La consommation et les investissements ont été bridés par ce qui a été perçu comme des perspectives défavorables pour l'emploi et les ventes. Dans plusieurs pays, beaucoup de ménages et d'entreprises ont eu tendance à réduire les lourdes dettes qu'ils avaient contractées au cours des années 80. Par ailleurs, les taux d'intérêt sont restés élevés dans certains pays européens.

Toutefois, certains aspects positifs constatés actuellement laissent entrevoir une légère reprise en 1992, qui pourrait s'accroître en 1993. En particulier, les taux d'inflation modérés ont permis à certains grands pays industriels de réduire les taux d'intérêt, notamment à court terme.

La persistance de la récession dans de nombreux pays industriels semble avoir une influence relativement faible sur l'activité économique des pays en développement. Après la stabilisation de leur croissance économique en 1990 et 1991, on s'attend à une relance appréciable en 1992. Les effets positifs tant attendus des mesures de stabilisation et d'ajustement ont commencé à se faire sentir dans plusieurs pays; nombre de pays endettés ont bénéficié d'opérations d'allègement de la dette et du service de la dette, ainsi que d'une baisse des taux d'intérêt; leur solvabilité s'est accrue, ce qui a entraîné un nouvel afflux de capitaux étrangers. Toutefois, il est encore impossible de déterminer avec certitude si ces meilleures perspectives marquent le début d'une nouvelle tendance positive après les 10 années de récession enregistrée dans la majeure partie du monde en développement. Par ailleurs, de nombreuses économies en développe-

ment, notamment en Afrique, ne bénéficient pas de cette nouvelle tendance.

Les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ainsi que l'ex-URSS affrontent une crise économique sans précédent dans les pays industriels. La désorganisation de l'économie après l'effondrement de l'ancien système dirigiste a été plus aiguë que prévu. Alors que la réforme commence à porter ses fruits dans les pays où le processus est enclenché depuis plus longtemps, dans les autres pays – dont l'ex-URSS – le déclin de l'activité économique pourrait se poursuivre encore longtemps.

Les estimations économiques et financières du Fonds monétaire international (FMI) pour 1991-1992 et ses prévisions pour 1993 sont, notamment, les suivantes¹:

- Après le recul de 1991, on s'attend à une légère progression de l'activité économique mondiale, de 1,5 pour cent en 1992 et de 3,6 pour cent en 1993. Conformément aux tendances générales de l'activité économique, la croissance du commerce mondial a diminué, en volume, de 1988 à 1991; la baisse était de 3,3 pour cent en 1991, mais elle devrait atteindre 5 pour cent en 1992 et 6,3 pour cent en 1993. Malgré le ralentissement de 1991, les échanges ont continué de se développer plus vite que la production².

Pays industrialisés

- En 1991, l'activité économique a augmenté de 0,8 pour cent seulement, résultat inférieur aux prévisions, qui reflète essentiellement la nette récession enregistrée dans trois des grands pays industriels – États-Unis, Royaume-Uni et Canada – et le ralentissement de la croissance au Japon et en Europe occidentale. La croissance devrait marquer une légère reprise en 1992, passant à 1,8 pour cent, pour s'accroître en 1993, avec 3,3 pour cent.
- La hausse des prix à la consommation a ralenti et s'est établie à 4,5 pour cent en 1991; du fait de la persistance de la capacité excédentaire, elle devrait tomber à 3,5 pour cent en 1992-1993.

¹ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, mai 1992.

² D'après le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), le volume du commerce mondial a progressé de 3 pour cent en 1991 et pourrait augmenter de 4 pour cent en 1992.



- Le taux de chômage est passé de 6,3 pour cent en 1990 à 7 pour cent en 1991, hausse qui pourrait s'accroître quelque peu en 1992.
- En cette période de faible tension inflationniste, le Japon et les Etats-Unis ont abaissé leurs taux d'intérêt afin de favoriser la relance. Toutefois, l'Allemagne a relevé son taux d'escompte à un niveau sans précédent, ce qui a obligé ses partenaires du Système monétaire européen (SME) à majorer eux aussi leurs taux d'intérêt.
- Le déficit courant de l'ensemble des pays indus-

triels a diminué, passant d'environ 100 milliards de dollars des Etats-Unis en 1990 à 25 milliards en 1991, en raison des transferts effectués par les pays du Proche-Orient pendant la guerre du Golfe et de l'amélioration des termes de l'échange, due essentiellement au fléchissement des prix du pétrole.

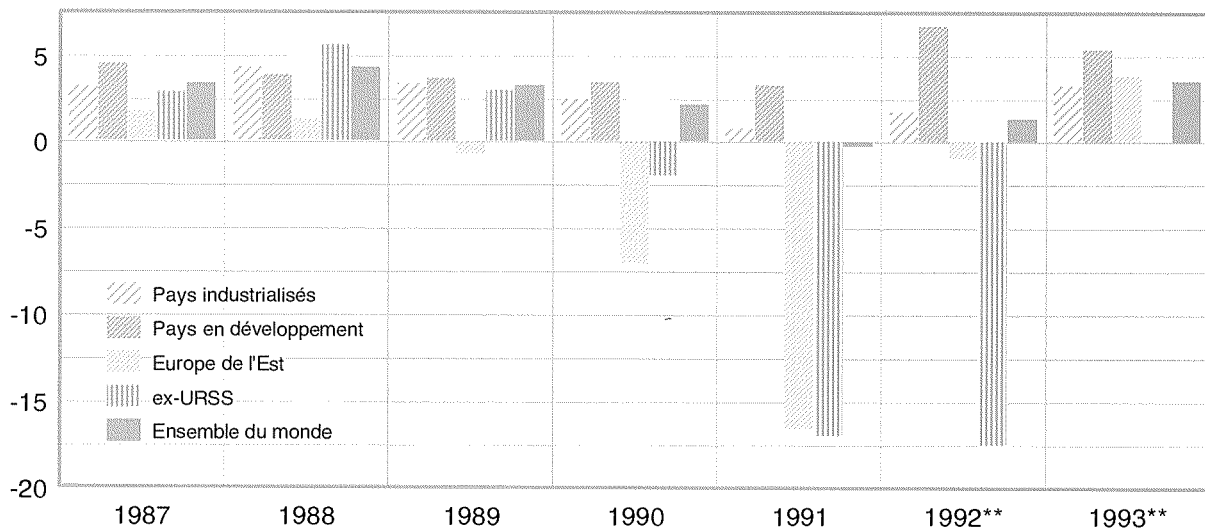
Pays en développement

- La croissance moyenne des pays en développement est estimée à 3,3 pour cent en 1991, soit un taux proche de celui de 1990; elle devrait s'accro-

Figure 1

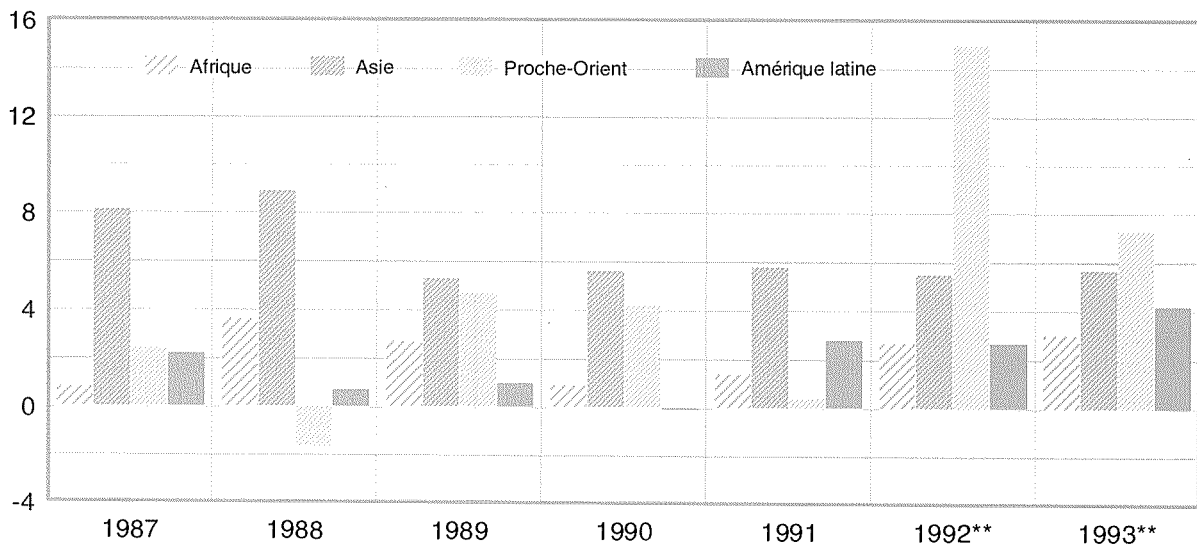
CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE*

(pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)



CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES RÉGIONS EN DÉVELOPPEMENT

(pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)



Source: FMI

* PIB réel ou PMN ** Projections



lérer à 6,7 pour cent en 1992 et à 5,4 pour cent en 1993. La reprise globale de 1992 traduira, pour l'essentiel, le retour à des niveaux d'activité économique pratiquement normaux au Proche-Orient. Toutefois, on s'attend à ce que la croissance demeure élevée en Extrême-Orient en 1992 et 1993 et reprenne de manière décisive en Amérique latine et aux Caraïbes en 1993. La croissance devrait également s'accélérer en Afrique en 1992, puis de nouveau en 1993, tout en restant négative par habitant.

- La hausse des prix à la consommation a fortement ralenti en 1991, tendance qui devrait se poursuivre en 1992 et 1993 et qui reflète, en grande partie, le succès des mesures de stabilisation adoptées par plusieurs pays à inflation élevée d'Amérique latine et des Caraïbes.
- Après un fléchissement en 1990, la croissance, en volume, des exportations des pays en développement non exportateurs de pétrole a redémarré de manière significative en 1991, et son expansion devrait se poursuivre en 1992 et 1993. Pour ce groupe de pays, les termes de l'échange devraient rester généralement stables. Toutefois, du fait de leur expansion en volume, le pouvoir d'achat des exportations devrait augmenter de 6 pour cent en 1992, puis de 9 pour cent en 1993.

Dettes extérieures des pays en développement

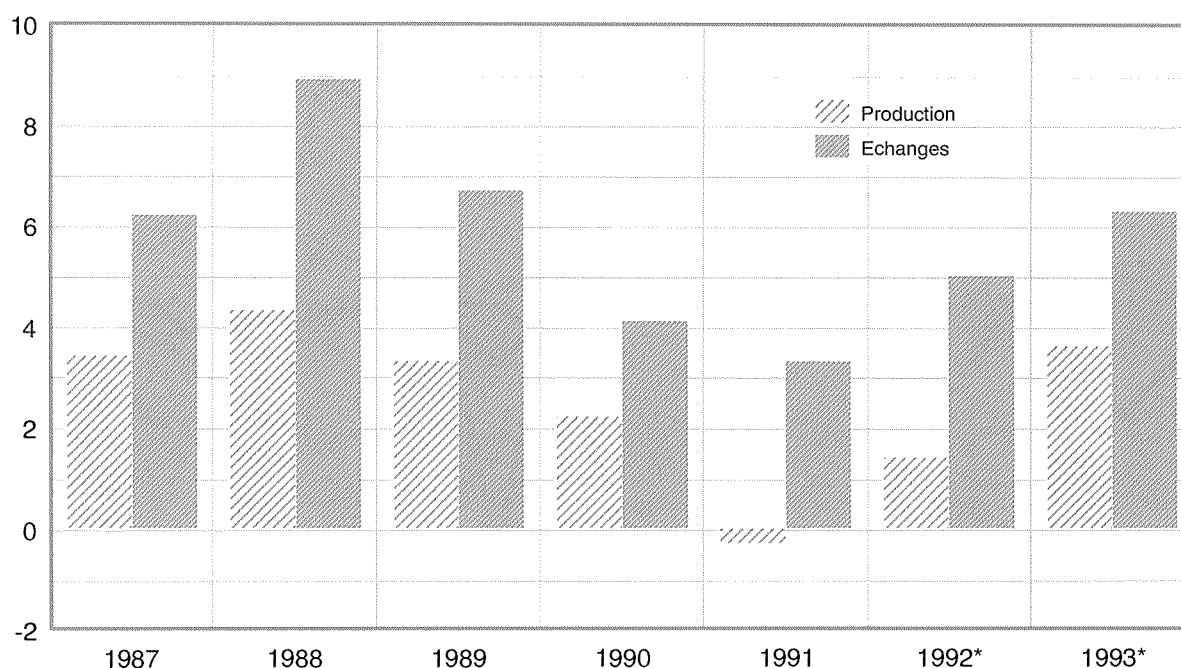
Dans l'ensemble, la dette des pays en développement n'a pas évolué de manière significative en 1991. Les encours de la dette sont restés pratiquement stationnaires, tandis que les indicateurs de la dette n'ont guère varié par rapport à 1990.

Selon les estimations de la Banque mondiale³, la dette extérieure totale des pays en développement s'établissait à 1 351 milliards de dollars à la fin de 1991 (contre 1 355 milliards à la fin de 1990). Pour les 114 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui présentent des rapports dans le cadre du système de notification de la dette à la Banque mondiale, l'encours de la dette est resté inchangé, à 1 281 milliards de dollars. Les flux de prêts nets (sur la dette à long et court terme), de 38 milliards de dollars en 1991, ont été entièrement compensés sous l'effet conjugué des mesures de conversion et d'allègement de la dette, du paiement des arriérés et des fluctuations des taux de change. On estime que les réductions et les conversions de la dette, accordées principalement par les créanciers du Club de Paris, ont réduit l'encours de la dette de 22 milliards de dollars, et les effets des variations des taux de change de 24 milliards.

³ Banque mondiale, *Tableaux de la dette mondiale, 1991-92, 1991*.

Figure 2

PRODUCTION MONDIALE ET VOLUME DES ÉCHANGES MONDIAUX (pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)



Source: FMI

* Projections

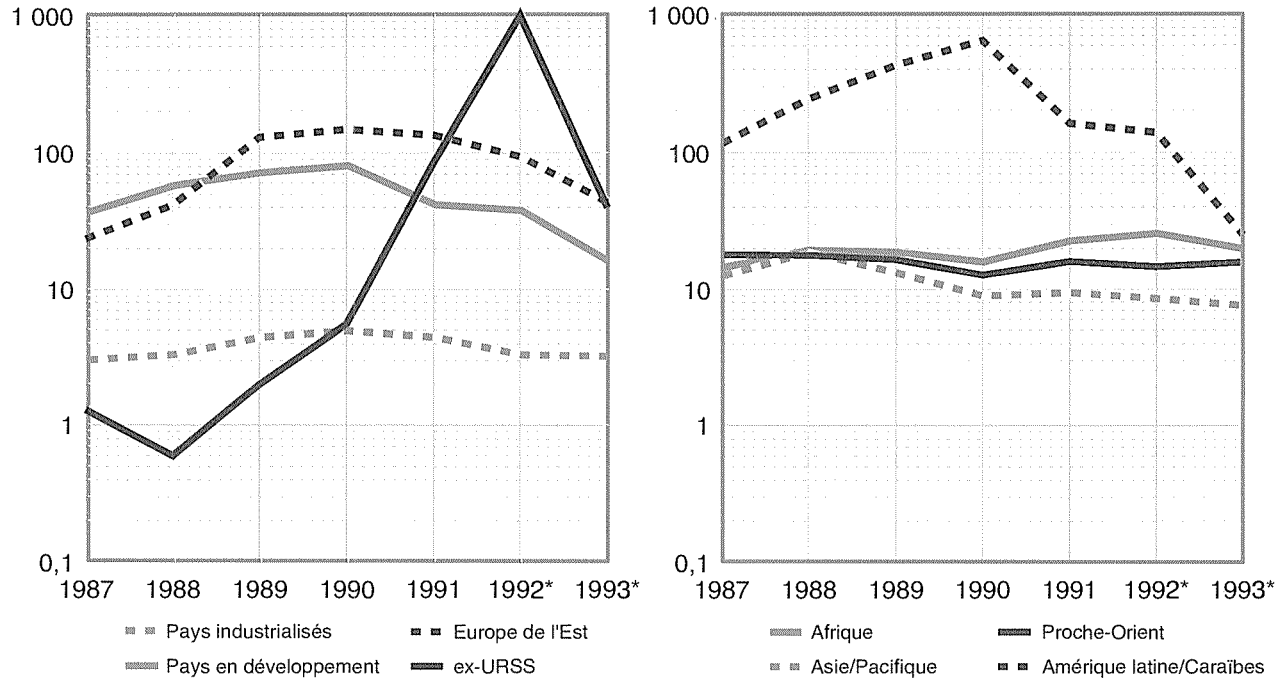


Figure 3

PRIX À LA CONSOMMATION

(pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)

Echelle semi-logarithmique



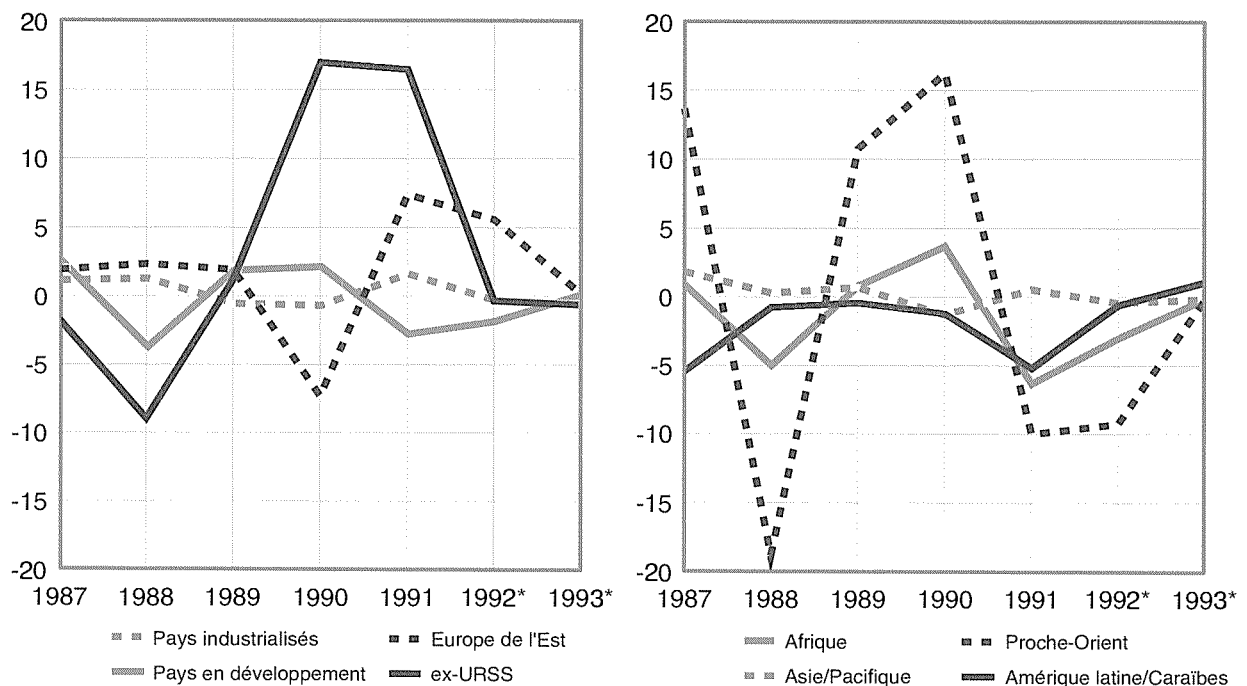
Source: FMI

* Projections

Figure 4

TERMES DE L'ÉCHANGE

(pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)



Source: FMI

* Projections



Le ratio dette totale/PNB est tombé à 38 pour cent à la fin de 1991, contre 42 pour cent en 1990; par contre, le ratio service de la dette/exportations a augmenté légèrement en 1991, passant à 21 pour cent, contre 20 pour cent en 1990, du fait des mauvais résultats des exportations des pays en développement.

Ces moyennes masquent de grandes différences entre les régions (figure 5). En Afrique subsaharienne, l'accroissement de l'encours de la dette, associé à la faiblesse des exportations, a entraîné une hausse du ratio service de la dette/exportations, qui est passé de 19,1 pour cent en 1990 à 20,5 pour cent en 1991. En Asie de l'Est et dans le Pacifique, la dette s'est quelque peu alourdie en 1991. Toutefois, la croissance favorable et les bons résultats des exportations ont provoqué une baisse du ratio dette/PIB, qui est passé de 26,8 pour cent à 25,2 pour cent, ainsi que du ratio service de la dette/exportations, qui est passé de 14,6 pour cent à 13,9 pour cent entre 1990 et 1991. En Amérique latine et dans les Caraïbes, on estime que l'indicateur dette/PNB est passé de 40,8 pour cent à la fin de 1990 à 37,4 pour cent à la fin de 1991, tandis que le ratio service de la dette/exportations a augmenté, passant de 25,3 pour cent en 1990 à 29,6 pour cent en 1991.

Au total, le remboursement du service de la dette par les pays communiquant des données dans le cadre du système de notification de la dette à la Banque mondiale a atteint 153 milliards de dollars en 1991, contre 143 milliards en 1990. Les créanciers privés ont reçu environ 62 pour cent de ce montant, niveau similaire à l'année précédente.

Les flux nets (décaissements moins remboursement du principal) au titre de l'ensemble des dettes se sont élevés à 49,2 milliards de dollars en 1990 et sont estimés à 39,8 milliards en 1991. Les flux nets au titre de la dette à long terme sont passés de 29,7 milliards de dollars en 1990 au montant estimatif de 35 milliards en 1991. Les créanciers publics ont reçu 77 pour cent des entrées nettes de la dette à long terme en 1990 et 74 pour cent en 1991. Toutefois, une fois déduit le remboursement des intérêts, les *transferts nets* au titre de l'ensemble des dettes devraient être négatifs, se situant à -31,6 milliards de dollars en 1991, ce qui représente plus du double du chiffre atteint en 1990 (-14,2 milliards). Les transferts nets sur la dette à long terme, qui étaient de -21,6 milliards de dollars en 1990, atteindraient, selon les estimations, -23,4 milliards en 1991.

Parmi les mesures prises récemment pour alléger l'endettement des pays en développement, la Banque mondiale a signalé certains efforts importants en faveur des pays les plus pauvres dont la dette est essentiellement publique. Par exemple, lors de sa réunion au sommet en juillet 1991, le Groupe des Sept (G7) a plaidé en faveur d'un nouvel allègement de la dette des pays les plus pauvres et a invité le Club de

Paris à mettre en œuvre des mesures en ce sens allant plus loin que les conditions de Toronto pour les pays à faible revenu⁴. Le rééchelonnement de la dette à des conditions de faveur dans le cadre des accords de Toronto est appliqué par le Club de Paris depuis 1988, ce qui a permis d'alléger le service de la dette à brève échéance d'un certain nombre de pays. La Banque mondiale estime que si l'on appliquait les conditions plus favorables du plan de la Trinité la plupart des pays à faible revenu pourraient raisonnablement espérer redevenir solvables vis-à-vis de l'extérieur⁵.

Pour les pays à revenu intermédiaire les plus pauvres, le principal événement signalé par la Banque mondiale a été la décision prise par le Club de Paris en avril-mai 1991 de réduire de moitié pour plusieurs années la dette de la Pologne et de l'Égypte, afin de rendre ces deux pays entièrement solvables vis-à-vis de l'extérieur sans qu'il soit nécessaire de procéder à de nouveaux rééchelonnements. La Banque mondiale a estimé que grâce à ces mesures d'allègement, la dette publique bilatérale de ces deux pays a diminué de 13 milliards de dollars à la fin de 1991.

Le G7 a réitéré récemment son inquiétude face au problème de la dette extérieure lors de son sommet de juillet 1992 et a invité le Club de Paris à résoudre la question de l'endettement extérieur des pays en développement dans un délai de trois à quatre ans. Dans le même temps, le G7 s'est déclaré favorable à la prolongation d'un an des crédits d'ajustement structurel du FMI et à la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA).

Dette extérieure et agriculture

Les estimations tirées du système de notification de la dette à la Banque mondiale permettent d'évaluer dans quelle mesure les projets liés à l'agriculture ont contribué à alourdir la dette des pays en développement.

La dette extérieure de l'agriculture s'élevait à 67,8 milliards de dollars à la fin de 1990, contre 67 milliards à la fin de 1989 et 60,3 milliards à la fin de 1988 (tableau 1). A la fin de 1990, la dette agricole représentait 5,3 pour cent de la dette totale non amortie et 6,5 pour cent de l'encours de la dette à long terme. Ces pourcentages étaient en légère baisse par rapport à 1989.

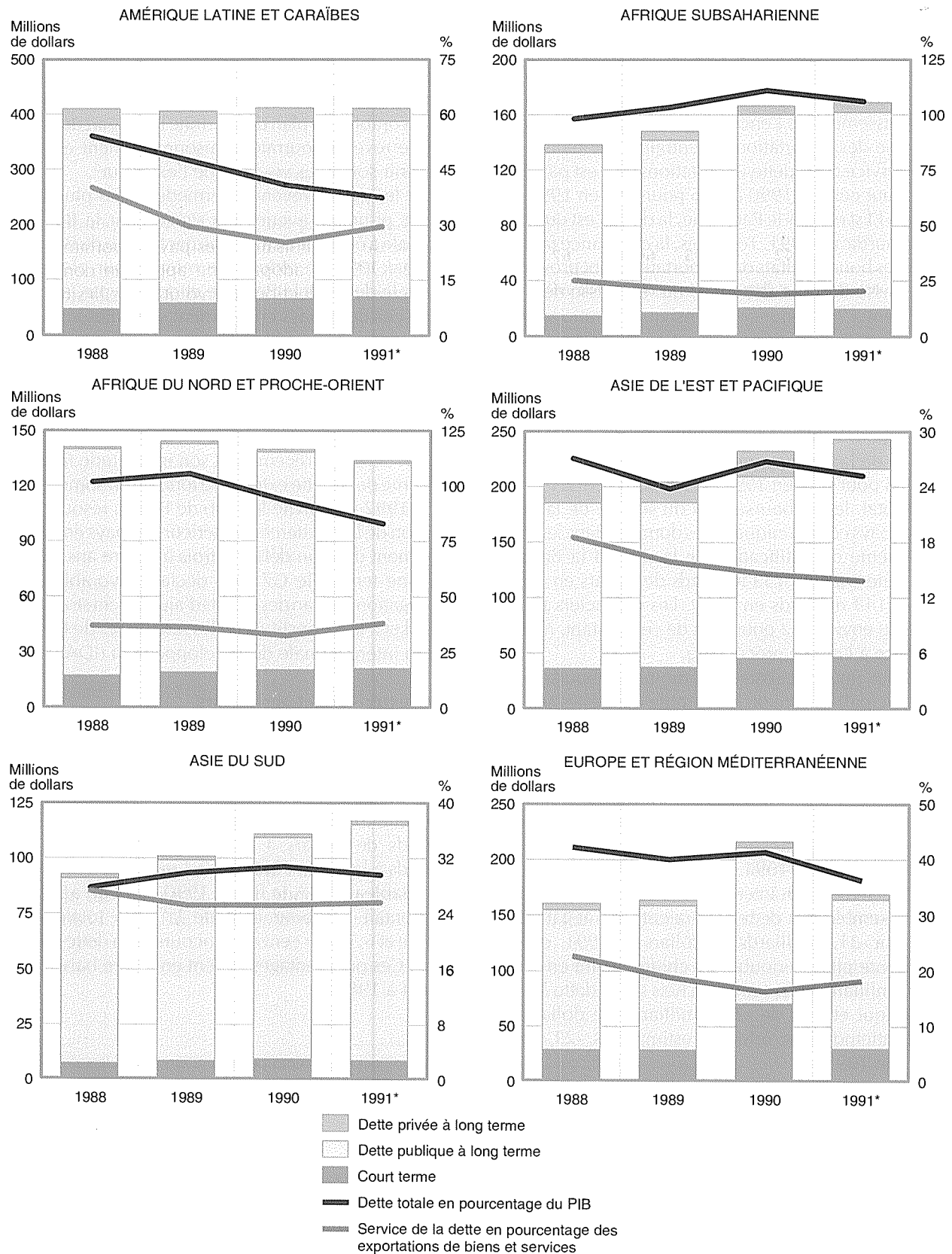
⁴ Les conditions de Toronto permettent aux créanciers de choisir entre plusieurs possibilités de rééchelonnement: annulation d'une grande partie du montant réaménagé, réduction du taux d'intérêt sur la dette rééchelonnée, prolongation du délai de grâce et report de l'échéance.

⁵ Le plan de la Trinité, proposé en septembre 1990 par le Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, prévoit une réduction définitive de la dette, déterminée en fonction de chaque pays, la référence étant une remise de deux tiers de la dette.



Figure 5

ENDETTEMENT



Source: Banque mondiale, Tableaux de la dette mondiale, 1991-92

* Projections



TABLEAU 1

Dettes extérieures agricoles des pays en développement¹

	1985-1987 Moyenne	1988	1989	1990
.....(millions de dollars).....				
Dettes privées	7 525	5 226	4 751	2 898
Dettes publiques	51 218	55 069	62 207	64 941
- Bilatérale	14 737	15 114	16 159	16 041
- Multilatérale	36 466	39 936	46 026	48 891
Total	58 742	60 295	66 959	67 839

¹Dettes privées, dettes publiques et dettes bénéficiant d'une garantie publique dans l'agriculture (au sens large).

Source: Banque mondiale et FAO.

TABLEAU 2

Transferts extérieurs nets en faveur du secteur agricole des pays en développement¹

	1985-1987 Moyenne	1988	1989	1990
.....(millions de dollars).....				
Privés	- 1 033	- 590	- 713	- 943
Publics	1 330	140	1 256	790
- Bilatéraux	649	176	426	185
- Multilatéraux	681	- 34	830	610
Total	298	- 450	543	- 153

¹Transferts nets = décaissements bruts - service total de la dette.

Source: Banque mondiale et FAO.

Toutefois, le service de la dette agricole, en pourcentage du service total de la dette, est passé de 4,5 pour cent en 1989 à 5,6 pour cent en 1990, tandis qu'en pourcentage de la dette à long terme il passait de 5,3 pour cent en 1989 à 6,5 pour cent en 1990.

Les transferts nets (décaissements bruts moins service total de la dette) en faveur de l'agriculture sont devenus négatifs (-153 millions de dollars) en 1990, alors qu'ils étaient positifs en 1989 (543 millions de dollars) (tableau 2). Cette évolution résulte de l'augmentation des transferts nets négatifs effectués par les créanciers privés et de la réduction des transferts nets positifs de source publique.

Prix des produits

Après la flambée passagère qui a suivi la guerre du golfe Persique, les prix moyens du pétrole en 1991 se sont établis à 18 dollars le baril, soit une baisse de 17

pour cent par rapport à l'année précédente. Selon les prévisions du FMI, les prix devraient se situer autour de 16,8 dollars le baril en 1992 et augmenter légèrement en 1993⁶.

La faiblesse de la demande face à une offre suffisante a continué d'orienter à la baisse les prix du pétrole. Alors que la demande devrait se raffermir dans les pays industriels en 1992-1993 et poursuivre son expansion dans la plupart des pays en développement, on s'attend à un nouveau fléchissement en Europe de l'Est et dans l'ex-URSS. Quant à l'offre, elle dépendra de plusieurs facteurs, dont le retour du Koweït et de l'Iraq sur les marchés du pétrole et la capacité de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à adopter une approche concertée pour gérer la production et l'évolution de la situation dans l'ex-URSS.

La situation et les perspectives du marché ne sont guère plus brillantes pour les produits autres que le pétrole. Le ralentissement de l'activité économique mondiale a entraîné un recul marqué des prix des produits non pétroliers en 1991. Parmi les produits agricoles, les cours mondiaux des boissons tropicales et des matières premières agricoles ont enregistré un net repli, tandis que ceux des denrées sont restés pratiquement inchangés⁷. Le FMI s'attendait à une hausse des prix des produits autres que les combustibles d'environ 1 pour cent en 1992 et de 4,3 pour cent en 1993, fondée sur l'hypothèse d'un raffermissement de la croissance économique et d'un certain ajustement des disponibilités. Pour les produits agricoles, les augmentations les plus nettes en 1992-1993 devaient porter sur les boissons tropicales (15 pour cent cumulés sur les deux années) et les matières premières (10,6 pour cent cumulés). Les prix des denrées, d'autre part, devaient rester pratiquement inchangés. Cependant, au cours du premier trimestre de 1992, les prix des produits non alimentaires tropicaux et agricoles se sont établis à des niveaux inférieurs de 8 et 3 pour cent, respectivement, à leur moyenne de 1991. Pendant la même période, les prix des denrées alimentaires avaient augmenté d'environ 3,5 pour cent. A la mi-1992, les cours du café et du cacao se situaient à leur plus bas niveau depuis le début des années 70.

Les tendances et perspectives ci-dessus ont des conséquences opposées sur les différents groupes de pays, selon la position de leur balance commerciale nette pour les divers produits. Pour les pays indus-

⁶Ces estimations des prix du pétrole pour 1992 pourraient être trop timides. Le pétrole Brent se vendait à 21 dollars le baril à la fin juin, et le niveau le plus bas enregistré au cours du premier semestre de 1992 a été de 17 dollars le baril.

⁷L'évolution des prix des produits agricoles est examinée plus en détail dans la section traitant du commerce agricole.



triels, le fléchissement des prix des produits en 1991-1992 a réduit la poussée inflationniste. Au contraire, pour de nombreux pays en développement, le relâchement du marché des produits a largement contribué à freiner les exportations et la croissance de la production⁸.

La remontée des prix des boissons et des matières premières agricoles prévue pour 1992-1993 apporterait un soulagement bienvenu aux pays tributaires des exportations de ces produits. Toutefois, l'ampleur de la reprise escomptée ne compenserait qu'en partie les pertes encourues à la suite du recul des prix de ces produits pendant les années 80. Dans le même temps, il ne semble pas qu'un tel raffermissement des prix des produits agricoles puisse entraîner une hausse de la tension inflationniste dans les pays importateurs.

Contexte économique et perspectives pour l'agriculture des pays en développement⁹

Dans de nombreux pays en développement, la croissance économique est étroitement liée à la croissance des exportations – la pénurie relative de ressources financières extérieures renforçant la nécessité de dégager des recettes supplémentaires grâce aux échanges. L'expansion des exportations, à son tour, dépend en grande partie du dynamisme de l'activité économique dans les pays industriels. Par exemple, la Banque mondiale estime qu'une croissance d'un point de pourcentage dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), soutenue sur trois ans, entraînerait une croissance des exportations des pays en développement de 60 milliards de dollars par an¹⁰.

⁸ Par exemple, les exportations de café de la Côte d'Ivoire ont progressé de 26 pour cent en volume, mais ont perdu 21 pour cent en valeur entre 1988 et 1990; les exportations de cacao ont augmenté de 57 et 8 pour cent, respectivement, en volume et en valeur. Si les valeurs unitaires des exportations de café étaient restées aux niveaux de 1988, les recettes d'exportation tirées des quantités de café exportées en 1990 auraient été supérieures d'environ 184 millions de dollars à ce qu'elles ont été. Dans la même hypothèse, les recettes d'exportation du cacao auraient atteint 338 millions de dollars de plus. La somme de ces deux chiffres – 522 millions de dollars – représente de 10 à 20 pour cent des recettes d'exportation totales du pays ces dernières années.

⁹ Cette section repose sur trois exercices prévisionnels à court terme distincts: les prévisions du projet LINK pour 1992-1993; un modèle de simulation, préparé pour le Service de la situation et des études sur les politiques (ESPS) de la FAO, qui examine l'incidence probable de différentes hypothèses concernant la croissance du PIB dans les pays industrialisés sur les échanges et la croissance des pays en développement; et les prévisions du FMI relatives aux résultats économiques de deux groupes de pays choisis par la FAO en fonction de la part de leur commerce agricole dans l'économie.

Les perspectives concernant les échanges de produits agricoles sont d'autant plus importantes que ces produits représentent environ 13 pour cent des exportations totales des pays en développement (plus de 20 pour cent pour l'Afrique). Malgré les difficultés bien connues que pose l'étude de ces perspectives au moyen des modèles et techniques économétriques courants, grâce aux progrès réalisés récemment dans ce domaine, il est possible de dégager quelques aperçus intéressants.

Selon les dernières prévisions du modèle LINK, les exportations agricoles des pays en développement devraient marquer une nette reprise en 1992 et 1993 par rapport aux niveaux déprimés de 1991¹¹. Les importations agricoles croissant au même rythme que les exportations, le rapport exportations/importations resterait inchangé et se situerait à environ 132 pour cent. Selon ces prévisions, les recettes d'exportation tirées de l'agriculture augmenteraient d'environ 13 milliards de dollars en 1992, et de 14,6 milliards supplémentaires en 1993. La moitié au moins de cette hausse serait attribuable à l'Asie du Sud-Est.

La reprise probable des exportations serait essentiellement due au redressement économique escompté, qui entraînerait un réveil de la demande d'importation dans les pays industriels. Pour examiner l'ampleur de ce phénomène, un deuxième modèle de simulation s'est intéressé à l'incidence que pourraient avoir, à court terme, divers scénarios de croissance du PIB dans les pays industriels sur le PIB et la croissance des exportations des pays en développement.

- D'après les prévisions du FMI concernant la croissance économique des pays industriels en 1992-1993, on peut s'attendre à une amélioration des exportations en Asie et dans le Pacifique, en Afrique subsaharienne et en Amérique latine et dans les Caraïbes en 1992; cette tendance serait encore plus marquée en 1993. Toutes les exportations, agricoles et non agricoles, progresseraient, l'expansion étant plus importante pour les produits non agricoles. Des trois régions, c'est l'Asie-Pacifique qui enregistrerait la croissance la plus marquée de l'ensemble de ses exportations et de ses exportations agricoles. Ces prévisions vont généralement dans le même sens que celles du modèle LINK exposées plus haut.
- Les simulations indiquent qu'une reprise économique accélérée dans les pays industriels aurait une incidence fortement positive sur les exporta-

¹⁰ Banque mondiale, *Global Economic Prospects and the Developing Countries*, avril 1992.

¹¹ *Perspectives mondiales du projet LINK*, avril 1992. Les estimations concernant l'agriculture sont établies en faisant la somme des résultats obtenus pour les catégories 0+1 et 2+4 de la CTCI.



TABLEAU 3

Pays à faible revenu et à déficit vivrier dotés de la plus faible capacité de financement des importations de produits alimentaires

Afrique subsaharienne	Importations de produits alimentaires/ exportations totales Moyenne 1988-1990	Amérique latine et Caraïbes	Importations de produits alimentaires/ exportations totales Moyenne 1988-1990	Extrême-Orient et Pacifique	Importations de produits alimentaires/ exportations totales Moyenne 1988-1990	Proche-Orient et Afrique du Nord	Importations de produits alimentaires/ exportations totales Moyenne 1988-1990
	(pourcentage)		(pourcentage)		(pourcentage)		(pourcentage)
Cap-Vert	524	Haïti	87	Samoa	102	Egypte	116
Gambie	167	Nicaragua	37	Bangladesh	54	Yémen	96
Lesotho	152	République dominicaine	27	Cambodge	51	Soudan	37
Djibouti	139			Afghanistan	47		
Mozambique	127			Népal	34		
Guinée-Bissau	105			Laos	33		
Somalie	94			Sri Lanka	26		
Comores	88			Maldives	25		
Sierra Leone	63						
Ethiopie	56						
Burkina Faso	35						
Togo	33						
Sénégal	31						
Bénin	29						
Rwanda	29						
Mali	28						
Mauritanie	26						

tions totales et agricoles et sur la croissance des pays d'Afrique subsaharienne¹². En supposant que les taux de croissance du PIB des pays industriels soient à peu près deux fois plus élevés que ceux prévus par le FMI pour 1992-1993¹³, les conséquences pour l'Afrique subsaharienne seraient les suivantes: l'activité économique de la région s'accélérerait de 30 pour cent en 1992 (c'est-à-dire que la croissance du PIB serait de 2,7 pour cent au lieu de 2,1 pour cent), puis de 42 pour cent en 1993 (avec une croissance du PIB de 3,1 pour cent au lieu de 2,2 pour cent). Les exportations totales progresseraient, en 1992 et 1993, à un rythme supérieur de 15 et 21 pour cent respectivement aux prévisions du scénario initial. L'incidence sur la croissance des exportations agricoles serait re-

lativement faible en 1992, mais s'accroîtrait en 1993, année où le taux de croissance serait au moins deux fois supérieur aux prévisions du scénario initial.

Malgré ses nombreuses limites, cet exercice théorique donne une idée générale du degré de dépendance des pays en développement vis-à-vis du contexte économique extérieur. Il est évident que cette dépendance varie selon le degré d'ouverture économique des pays, l'importance relative des échanges dans leur économie et la composition de leurs exportations et de leurs importations.

On peut tirer d'autres conclusions de l'examen des expériences passées et des perspectives économiques de deux groupes de pays choisis en fonction du rôle que jouent les échanges agricoles dans leur économie:

- i) *les pays à faible revenu et à déficit vivrier dont la capacité à financer des importations alimentaires est extrêmement limitée* (31 pays). Il s'agit d'un sous-groupe de la catégorie des pays à faible revenu et à déficit vivrier définie par la FAO, qui comprend actuellement 76 pays. Les importations de produits alimentaires ont absorbé en 1988-1990 un quart ou plus des recettes d'exportation totales dans ces 31 pays;

¹² Le modèle part de l'hypothèse que les facteurs extérieurs ne varient pas, sauf du fait des échanges.

¹³ Ce scénario, assez improbable dans le contexte actuel, est établi à titre d'exemple uniquement. On remarquera cependant que plusieurs pays industriels ont effectivement enregistré des taux de croissance environ deux fois plus élevés que ceux prévus pour 1992-1993 au cours des années 80 (par exemple, le Japon en 1988 et les Etats-Unis en 1984).



TABLEAU 4

Pays fortement tributaires des exportations agricoles								
Amérique latine et Caraïbes	Exp. agric. ^{1/} imp. totales ²	Exp. agric. ^{1/} exp. totales ³	Extrême-Orient et Pacifique	Exp. agric. ^{1/} imp. totales ²	Exp. agric. ^{1/} exp. totales ³	Afrique subsaharienne	Exp. agric. ^{1/} imp. totales ²	Exp. agric. ^{1/} exp. totales ³
	Moyenne 1988-1990			Moyenne 1988-1990			Moyenne 1988-1990	
	(pourcentage)			(pourcentage)			(pourcentage)	
Argentine	129	57	Sri Lanka	29	41	Côte d'Ivoire	92	64
Paraguay	87	83	Thaïlande	21	28	Malawi	60	92
Honduras	62	70	Afghanistan	21	66	Zimbabwe	59	42
Cuba	59	83	Viet Nam	21	32	Mali	47	83
Uruguay	57	45	Malaisie	20	19	Soudan	47	99
Brésil	52	28				Madagascar	46	59
Guatemala	50	71				Burundi	43	95
Costa Rica	48	60				Cameroun	43	54
Colombie	46	41				Ghana	39	46
Saint-Vincent-et-Grenadines	39	66				Libéria	37	27
Equateur	38	28				Ouganda	35	94
Guyana	38	41				Kenya	33	68
Belize	35	57				Ethiopie	33	88
Dominique	34	68				Rwanda	32	88
Nicaragua	29	73				Swaziland	31	38
El Salvador	27	56				Maurice	25	34
République dominicaine	21	45				République centrafricaine	23	28
Sao Tomé-et-Principe	18	53				Tanzanie	21	66
						Tchad	21	65
						Burkina Faso	19	43
						Somalie	18	86
						Bénin	18	41
						Guinée-Bissau	14	53
						Gambie	9	40

¹ Exportations agricoles = Exportations de produits agricoles, halieutiques et forestiers.

² Importations totales = Total des importations de marchandises.

³ Exportations totales = Total des exportations de marchandises.

ii) les économies fortement tributaires des exportations agricoles (47 pays). Pour ce groupe, les exportations de produits agricoles, halieutiques et forestiers ont représenté un cinquième ou plus des recettes d'exportation totales, ou un cinquième ou plus des importations totales, en 1988-1990.

Les pays appartenant à chacune de ces catégories ainsi que les indicateurs pertinents sont présentés aux tableaux 3 et 4¹⁴. Pour simplifier, les deux groupes seront appelés dans la suite du document «importateurs de produits alimentaires» et «exportateurs de produits agricoles».

¹⁴ Ces estimations macro-économiques concernant les groupes de pays définis par la FAO ont été établies pour elle par la Division des études économiques mondiales du FMI.

Le comportement à contre-courant de l'économie des importateurs de produits alimentaires par rapport à la tendance de l'économie mondiale est une caractéristique marquante du début des années 80 (figure 6). Non seulement ces pays ont résisté aux chocs extérieurs, mais leurs économies ont progressé à un rythme assez soutenu en 1981-1983 – en opposition radicale avec les effets dévastateurs de ces chocs sur les exportateurs de produits agricoles. Le recul brutal des cours des produits alimentaires pendant cette période y est sans doute pour beaucoup. Grâce, en effet, à la baisse des prix à l'importation des denrées alimentaires, les termes de l'échange et le pouvoir d'achat des exportations des importateurs de produits alimentaires se sont nettement améliorés (le pouvoir d'achat a augmenté, en pourcentage cumulé, de 16 pour cent de 1981 à 1984, bien que le gros de l'amélioration se soit produit en 1984).



L'incapacité des importateurs de produits alimentaires à maintenir des niveaux d'investissement suffisants est l'un des facteurs à l'origine de la croissance médiocre enregistrée par la suite. La formation brute de capital a baissé de manière spectaculaire au cours des années 80, tombant à 17 pour cent seulement du PIB en 1991, la moyenne de 1989-1991 étant inférieure de 28 pour cent environ à celle des pays en développement. Les exportateurs de produits agricoles ont connu un recul similaire, bien que moins marqué, des niveaux d'investissement depuis le début des années 80, malgré une reprise à la fin de la décennie. La formation brute de capital en pourcentage du PIB en 1989-1991 a cependant été inférieure de 12 pour cent à la moyenne des pays en développement.

Le fait que les importateurs de produits alimentaires utilisent une grande partie de leurs recettes d'exportation pour financer des importations aussi essentielles que des denrées entraîne des difficultés financières d'ordre plus général. En effet, leur solde des opérations courantes a enregistré des déficits chroniques importants au cours de la dernière décennie – la valeur des exportations commerciales n'atteignant pas la moitié de celle des importations. Ces déficits ont été comblés, en partie seulement, par le solde positif des envois de fonds tout au long des années 80.

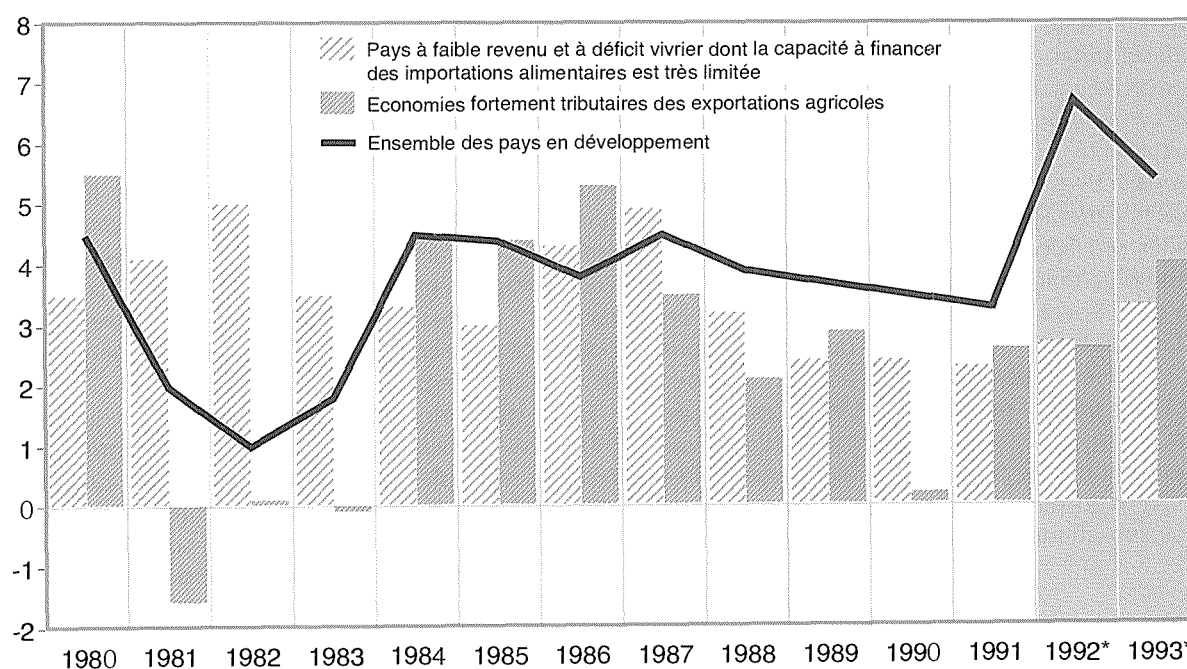
En corollaire, ces pays ont connu de graves problèmes liés à leur dette extérieure, dont le service a absorbé un quart à un tiers de leurs recettes d'exportation totales pendant les années 80. Le problème de la dette a été également grave dans tous les pays du sous-groupe, toutes régions confondues, le ratio du service de la dette des pays d'Asie et du Pacifique étant particulièrement élevé au regard des critères régionaux.

Toutefois, on a constaté une certaine réduction du déficit courant des pays importateurs de produits alimentaires en 1991, et de nouvelles baisses sont attendues en 1992-1993. Cette évolution serait due essentiellement à l'équilibre du compte des services, aucune amélioration n'étant attendue en ce qui concerne la balance commerciale. L'amélioration escomptée du pouvoir d'achat tiré des exportations, qui (si l'on excepte 1984 et 1988) a stagné ou s'est dégradé au cours des années 80 dans ces pays, constitue également un facteur positif. L'accroissement du pouvoir d'achat, estimé à 5 pour cent environ en 1992 et à 9 pour cent en 1993, traduirait essentiellement une forte expansion du volume des exportations, car on ne prévoit pas d'amélioration des termes de l'échange. Enfin, le problème de la dette devrait légèrement s'atténuer; le ratio du service de la dette, qui a déjà baissé par rapport au niveau record de 34 pour cent atteint en 1986, avoisinerait en moyenne 26 pour cent

Figure 6

CROISSANCE DU PIB RÉEL DE CERTAINS PAYS ET DE L'ENSEMBLE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

(pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)



Source: FMI et FAO

* Projections



en 1990-1991 et tomberait à 21 pour cent en 1992-1993.

Les exportateurs de produits agricoles ont également enregistré d'importants déficits courants pendant la dernière décennie. Toutefois, contrairement aux importateurs, leur balance commerciale nette a été positive la plupart des années. Les excédents commerciaux se sont concentrés essentiellement en Amérique latine et dans les Caraïbes, où le déséquilibre des transactions courantes a été dû au déficit important du revenu net des facteurs (paiements d'intérêts, bénéfices des investissements étrangers et envois de fonds de l'étranger). La plupart des pays de cette région avaient recours à des emprunts à l'étranger pour combler les déficits courants jusqu'au début des années 80, puis, lorsque les flux de capitaux ont cessé, ils ont cherché à rembourser la dette à l'aide des ressources additionnelles tirées des échanges. Pour ce qui est des pays africains, le problème venait plus de leur incapacité à accroître le volume de leurs exportations dans des proportions suffisantes pour compenser la chute des prix à l'exportation et l'augmentation des besoins d'importation. Enfin, les pays d'Extrême-Orient et du Pacifique ont considérablement accru le volume de leurs exportations à partir du milieu des années 80, mais leurs importations ayant augmenté tout aussi rapidement, les termes de l'échange se sont dégradés.

Ces différentes expériences ont fait apparaître des problèmes similaires d'endettement. Ceux-ci ont été plus aigus parmi les exportateurs d'Amérique latine et des Caraïbes, où le coefficient du service de la dette par rapport aux exportations a atteint le sommet de 55-60 pour cent en 1981-1983 et a fluctué entre 35 et 40 pour cent ensuite. Toutefois, les exportateurs de l'Afrique subsaharienne et de l'Extrême-Orient et du Pacifique ont également enregistré des ratios du service de la dette supérieurs à la moyenne de leurs régions respectives¹⁵.

Les perspectives immédiates pour les exportateurs de produits agricoles semblent meilleures, même si, d'après les prévisions, la croissance du PIB devrait progresser plus lentement que celle de l'ensemble des pays en développement. Après un ralentissement en 1991, la croissance de la valeur des exportations devrait s'accélérer, pour atteindre environ 10 pour cent en 1992, puis 12 pour cent en 1993. Ces taux de croissance seraient, en gros, conformes à ceux prévus pour l'ensemble des pays en développement. Les recettes d'exportation du sous-groupe des pays d'Afrique subsaharienne n'augmenteraient que de 4

pour cent en 1992 et de 7 pour cent en 1993, mais ces résultats seraient bons par rapport aux niveaux antérieurs. On ne prévoit aucun changement majeur en ce qui concerne les termes de l'échange pour l'ensemble du groupe en 1992, et une amélioration seulement marginale pourrait se faire sentir en 1993; toutefois, le volume des exportations devrait se développer de manière significative, entraînant une hausse de 7 pour cent du pouvoir d'achat des exportations en 1992, et de 9 pour cent en 1993. Pour ce qui est des aspects négatifs, le déficit courant, qui s'est considérablement aggravé entre 1988 et 1991, devrait encore s'accroître en 1992-1993. En outre, l'encours total de la dette de ces pays devrait augmenter de 10 milliards de dollars en 1992 et de 16 milliards en 1993, pour atteindre 430 milliards cette dernière année. Le ratio du service de la dette passerait de 23 pour cent en 1991 à 28 pour cent en 1992 mais, avec la reprise escomptée des exportations, il retomberait à 23 pour cent en 1993.

Conclusions

Les prévisions actuelles indiquent une certaine amélioration du contexte économique international en 1992, qui s'accélérerait en 1993, avec une certaine reprise en Europe de l'Est et un raffermissement de la croissance des pays industrialisés qui compenserait largement un léger ralentissement de celle des pays en développement de 1992 à 1993. La croissance et le commerce agricoles profiteraient de l'amélioration des résultats économiques généraux. Toutefois, comme par le passé, ces bénéfices ne seront probablement pas répartis équitablement et, dans l'ensemble, les perspectives à court terme pour les pays en développement reflètent parfaitement sous plusieurs aspects les tendances antérieures. Le Proche-Orient, qui se remet des conséquences de la guerre du golfe Persique, et l'Afrique subsaharienne, où les maigres progrès attendus dans les prochaines années laissent présager que le processus de développement est encore loin de porter des fruits tangibles, représentent les deux cas extrêmes. Ailleurs, un redressement prometteur, mais encore fragile, semble en cours en Amérique latine et dans les Caraïbes, tandis que l'Extrême-Orient continue de progresser, à un rythme plus lent toutefois que dans les années 80.

En ce qui concerne les économies plus largement tributaires des échanges agricoles, les exportateurs de produits agricoles et les importateurs de produits alimentaires ont généralement enregistré de moins bons résultats que la moyenne des pays en développement, du fait du manque de diversité de leurs exportations et de leur capacité d'importation limitée, qui laissent présumer une vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur. Leurs résultats économiques ont été en grande partie déterminés par les chocs extérieurs et par la

¹⁵ Cinq pays de ce groupe – Argentine, Brésil, Colombie, Equateur et Côte d'Ivoire – entrent dans la catégorie définie par le FMI des «pays fortement endettés».



dépression économique qui a régné pendant une grande partie des années 80 et au début des années 90. Dans le cas des exportateurs de produits agricoles, pour lesquels des fluctuations, même modestes, des prix à l'exportation des produits agricoles peuvent faire la différence entre la crise et l'abondance, plusieurs années de recul des prix ont eu des conséquences catastrophiques. En ce qui concerne les importateurs de produits alimentaires, qui entrent par définition dans le groupe des pays à faible revenu, les problèmes économiques de la dernière décennie dépassent ceux qui sont directement liés à leur situation de pays à déficit vivrier. Toutefois, une augmentation soudaine, importante et/ou prolongée des prix à l'importation des denrées obligerait ces pays à choisir entre des pénuries alimentaires et le désastre économique – à moins que l'aide alimentaire, ou d'autres formes d'assistance extérieure, ne vienne à leur secours.

Pour les deux groupes de pays, ces problèmes présentent une dimension à long terme et une dimension immédiate. A long terme, ces pays devront chercher à promouvoir les changements structurels nécessaires pour réduire leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur, dans la mesure où le permettent leurs ressources naturelles et leur compétitivité potentielle. Pour les exportateurs de produits agricoles, il s'agirait de diversifier les exportations, d'améliorer la productivité et de développer les échanges de produits agricoles transformés. Pour les importateurs de produits alimentaires, les efforts à long terme viseraient, d'une part, à renforcer le pouvoir d'achat grâce à des stratégies en faveur des exportations et, d'autre part, à promouvoir l'agriculture locale pour remplacer les importations par des cultures produites dans le pays – en tenant compte du fait, cependant, qu'accroître la production vivrière locale entraîne parfois une baisse des recettes d'exportation et peut aggraver la situation des transactions courantes. On remarquera que, malgré la nature opposée de leurs modèles commerciaux et des problèmes connexes, les deux catégories de pays sont confrontées à certaines options similaires en matière de politique générale. En particulier, la surévaluation des taux de change va à l'encontre des intérêts des producteurs vivriers nationaux et maintient les prix des importations à des niveaux artificiellement bas, ce qui pénalise les exportateurs.

Dans tous les cas, ces pays ont, dans l'immédiat, des préoccupations plus urgentes. Pour les pays tributaires des exportations agricoles, la recherche de débouchés pour leurs produits et la stabilité des marchés restent des problèmes vitaux. Les mesures protectionnistes qui frappent leurs produits sur les marchés où ils sont compétitifs limitent leur potentiel d'exportation et de croissance et peuvent encore ajouter à l'instabilité des cours. Dans le même temps, le bien-être à court terme

des importateurs de produits alimentaires dépend en grande partie d'un flux régulier de denrées alimentaires d'exportation à des prix accessibles et stables et de l'accès aux marchés étrangers pour leurs exportations non alimentaires. La présence, sur les marchés internationaux, de denrées alimentaires abondantes à des prix anormalement bas, du fait des subventions à la production et à l'exportation, permet à ces pays d'économiser des devises, mais peut avoir des conséquences néfastes sur les prix des denrées de base locales et favoriser un déplacement des préférences alimentaires. Ces considérations montrent à quel point l'équilibre entre pénurie et pléthore sur les marchés agricoles mondiaux est fragile, et soulignent les responsabilités des pays industrialisés à l'égard du reste du monde lorsqu'ils formulent et exécutent des politiques agricoles; elles font également apparaître l'importance d'une conclusion positive des Négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral. Pour les pays en développement, le défi est de procéder aux indispensables ajustements politiques et structurels qui leur permettront d'être présents sur les marchés mondiaux, malgré leurs distorsions actuelles, tout en œuvrant pour que leurs produits bénéficient d'un traitement plus équitable à l'avenir.



PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Production agricole en 1991

Pour la première fois depuis 1983, la production agricole mondiale a baissé sous l'effet d'une réduction des récoltes en Amérique du Nord, en Australie, en Europe de l'Est et, surtout, dans l'ancienne URSS. Dans les pays en développement, la croissance de la production agricole s'est ralentie par rapport aux années 80 (figure 7). La production agricole par habitant a reculé dans la plupart des pays d'Amérique latine et du Proche-Orient, et elle a légèrement progressé en Extrême-Orient. En Afrique, la forte augmentation de la production agricole totale a pratiquement été annulée par la croissance démographique élevée.

On estime la production de *céréales* à 1 891 millions de tonnes, soit environ 4 pour cent au-dessous du record de 1990 et moins que le niveau de tendance (tableau 5). Parmi les pays responsables de cette baisse, on trouve l'ancienne URSS et les États-Unis. La réduction des superficies et des rendements a fait tomber la production mondiale de blé à 555 millions de tonnes, soit 8 pour cent de moins que le record établi en 1990, tandis que les mauvaises conditions de croissance ont réduit la production mondiale de céréales secondaires à 816 millions de tonnes, ce qui représente une baisse de 3,8 pour cent. Par contre, la

production mondiale de paddy aurait très peu baissé, atteignant 519,9 millions de tonnes.

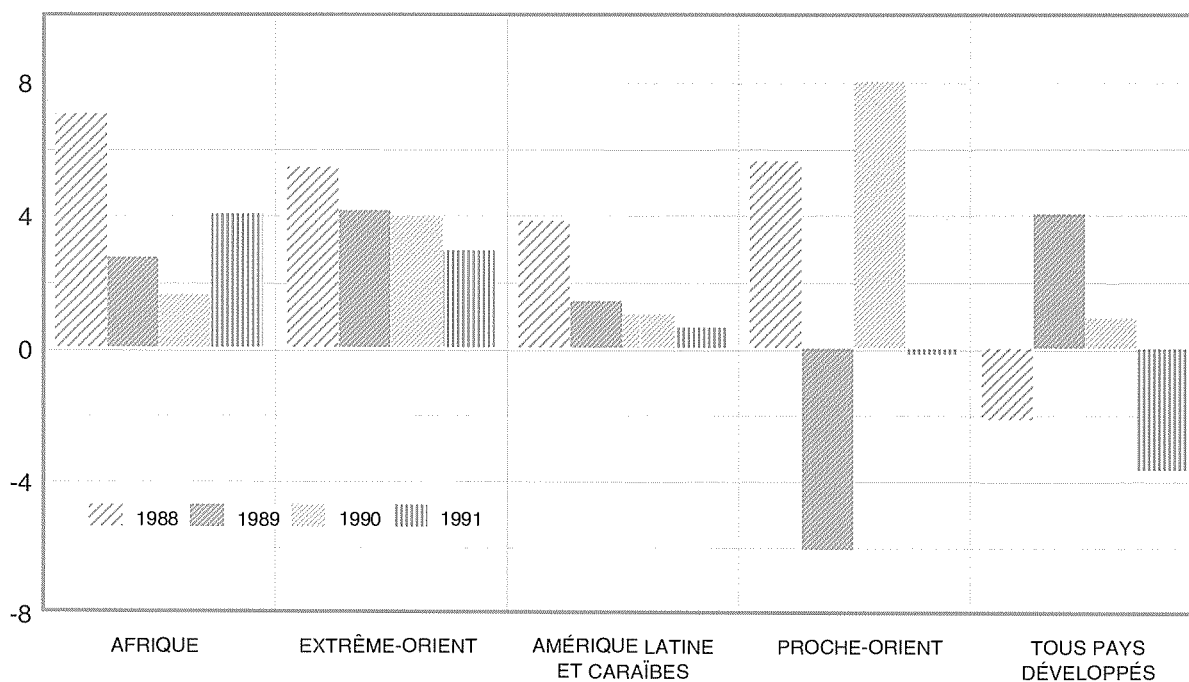
La production mondiale de *plantes-racines*, au deuxième rang parmi les aliments de base, n'a guère varié. L'amélioration de la production de manioc aurait été annulée par une chute de celle de patates douces et de pommes de terre. La production d'autres plantes-racines, comme l'igname et le taro, serait pratiquement identique à celle de l'an dernier.

La production mondiale de *légumineuses* a pratiquement atteint 62 millions de tonnes en 1991, en hausse de 4,9 pour cent par rapport à 1990. Comme les années précédentes, cette augmentation concerne surtout les légumineuses utilisées pour l'alimentation humaine, et non comme provende.

En 1991, la production totale de *matières grasses* a légèrement reculé par rapport à 1990 dans les pays industrialisés. En Amérique du Nord, elle s'est accrue de 3 pour cent, mais dans l'ancienne URSS et en Europe de l'Est elle a perdu 7 pour cent, et en Europe occidentale elle a peu varié. Dans les pays en développement, elle a progressé de près de 3 pour cent, avec des différences importantes selon les régions. L'Asie a connu l'augmentation la plus importante (notamment en Chine, en Inde et en Indonésie), qui a largement compensé les baisses en Amérique latine (au Brésil surtout). En Afrique, la production a légèrement progressé.

Figure 7

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE (pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)



Source: FAO



TABLEAU 5

Production agricole par principales denrées, 1990-1991

	Pays développés			Pays en développement			Monde		
	1990	1991	1990 à 1991 Variation	1990	1991	1990 à 1991 Variation	1990	1991	1990 à 1991 Variation
	(millions de tonnes)		(%)	(millions de tonnes)		(%)	(millions de tonnes)		(%)
Total céréales	933,5	848,6	-9,1	1 038,0	1 042,0	0,4	1 971,5	1 890,6	-4,1
- <i>Blé</i>	366,5	316,2	-13,7	235,3	238,8	1,5	601,7	555,0	-7,8
- <i>Riz, paddy</i>	26,0	24,3	-6,7	495,7	495,6	-	521,7	519,9	-0,3
- <i>Céréales secondaires</i>	541,0	508,1	-6,1	307,0	307,6	0,2	848,0	815,7	-3,8
Plantes-racines	191,2	180,8	-5,5	382,9	393,9	2,9	574,1	574,6	0,1
Total légumineuses	21,4	21,5	0,3	37,4	40,0	6,9	58,9	61,6	4,9
Matières grasses	39,0	38,8	-0,4	42,8	44,0	2,6	81,8	82,8	1,2
Sucre centrifugé (brut)	45,3	42,4	-6,5	65,5	69,9	6,6	110,8	112,2	1,3
Total viande	104,5	103,6	-0,8	72,2	75,2	4,2	176,6	178,8	1,2
Total lait	383,4	369,5	-3,6	155,8	158,5	1,7	539,2	528,1	-2,1
OEufs de poule	19,0	18,7	-1,2	15,9	16,6	4,6	34,9	35,4	1,5
Fèves de cacao	-	-	-	2,5	2,5	-2,9	2,5	2,5	-2,9
Café vert	-	-	-	6,3	6,1	-3,1	6,3	6,1	-3,1
Thé	0,2	0,2	-7,1	2,3	2,4	2,6	2,5	2,6	1,7
Fibres végétales	7,4	7,7	4,5	17,1	19,0	11,1	24,5	26,7	9,1
- <i>Fibre de coton</i>	6,7	7,0	4,9	11,7	13,6	15,9	18,4	20,6	11,7
- <i>Fibre de jute et fibres apparentées</i>	-	-	6,0	3,6	3,6	0,3	3,7	3,7	0,4
Tabac	1,8	1,9	2,5	5,2	5,8	10,3	7,1	7,7	8,3
Caoutchouc naturel	-	-	-	4,9	5,1	3,5	4,9	5,1	3,5

Source: FAO.

En 1991, la production mondiale de *sucre* a augmenté quelque peu, atteignant 112,2 millions de tonnes. Dans les pays en développement, elle a augmenté de 7 pour cent, pour atteindre près de 70 millions de tonnes, les gains étant particulièrement nets au Brésil, en Chine et en Turquie. Dans les pays développés, elle aurait baissé de 6,5 pour cent, tombant à 42,4 millions de tonnes, malgré une nette reprise aux Etats-Unis.

En 1991, la production mondiale de *viande* a, semble-t-il, progressé quelque peu par rapport à l'année précédente. La production de volaille a beaucoup augmenté dans certains pays développés, de même qu'au Brésil, en Chine et en Thaïlande.

En 1991, la production mondiale de *lait* aurait baissé d'environ 2 pour cent par rapport au record de l'année précédente. Ce recul est attribuable à la baisse

enregistrée dans les pays développés, en particulier en Europe de l'Est et dans l'ancienne URSS. Dans les pays en développement, la croissance de la production s'est accélérée en Chine, mais elle est restée stationnaire dans les régions productrices d'Afrique centrale et orientale et en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Du fait du ralentissement de la croissance de la production alimentaire dans les pays en développement, un nombre relativement faible de pays ont connu une augmentation de la production par habitant de 1990 à 1991 (tableau 6). Moins de 40 pour cent des pays africains ont eu une augmentation de la production alimentaire par habitant en 1991.

En ce qui concerne les principales cultures non vivrières, on estime que la production de *café vert* a baissé de 3,1 pour cent en 1991 par rapport à l'année précédente. Les fortes diminutions en Afrique, en



TABLEAU 6

Variation de la production vivrière par habitant et par pays, 1990-1991

Pourcentage de variation	Pays en développement				Pays développés
	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Proche-Orient	
+ 5	Algérie Burkina Faso Gambie Ghana Malawi Maroc Namibie Niger Réunion Tchad Zambie	Samoa Thaïlande	Bolivie Guadeloupe Guyana	Chypre Soudan	Grèce Italie Nouvelle-Zélande
3,01 à 5	Mali Nigéria	Népal	Barbade Porto Rico		Belgique/ Luxembourg
0,1 à 3	Bénin Burundi Guinée Tunisie	Bangladesh Bhoutan Indonésie Pakistan Tonga Viet Nam	Brésil Chili El Salvador Equateur Honduras Martinique Nicaragua Pérou Suriname Trinité-et-Tobago	République islamique d'Iran Jamahiriya arabe libyenne Royaume d'Arabie saoudite	Allemagne, Rép. féd. France Irlande Royaume-Uni Suisse
0 à - 3	Angola Comores Congo Ethiopie Gabon Guinée-Bissau Maurice Ouganda Rép. centrafricaine Rwanda Sao Tomé-et-Principe Swaziland Zaire	Brunéi Darussalam Chine Corée, Rép. Corée, Rép. pop. dém. Inde Malaisie Maldives Myanmar Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Iles Salomon	Argentine Belize Colombie Mexique Panama Venezuela		Afrique du Sud Autriche Canada Danemark Islande Malte Norvège Pays-Bas Tchécoslovaquie Yougoslavie
- 3,01 à - 5	Cameroun Côte d'Ivoire Libéria Mauritanie Sénégal Togo	Cambodge Laos Macao Sri Lanka	Cuba Guatemala Jamaïque Paraguay République dominicaine	Turquie	Espagne Etats-Unis Japon Portugal



TABLEAU 6

Variation de la production vivrière par habitant et par pays, 1990-1991

Pourcentage de variation	Pays en développement				Pays développés
	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Proche-Orient	
- 5,01 à - 10	Botswana Cap-Vert Kenya Lesotho Madagascar Mozambique Tanzanie	Fidji	Costa Rica Haïti Uruguay	Egypte République arabe syrienne	Australie Bulgarie Pologne Roumanie Suède
Inférieur à - 10	Sierra Leone Somalie Zimbabwe	Mongolie Singapour Vanuatu		Iraq Jordanie Yémen	Albanie Allemagne, Nouv. Länder Finlande Israël ex-URSS

Source: FAO.

Amérique latine et dans les Caraïbes n'ont été que partiellement compensées par de meilleures récoltes en Extrême-Orient. La production mondiale de cacao a également reculé de près de 3 pour cent par rapport au niveau record de 1990. En Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, les baisses ont été de 6 et 4,6 pour cent respectivement. La production mondiale de *thé* a légèrement progressé en 1991, après la reprise enregistrée en 1990, notamment sous l'effet de l'amélioration des récoltes en Inde, à Sri Lanka et au Kenya.

En 1991, la production mondiale de *coton* a progressé de près de 12 pour cent, atteignant 20,6 millions de tonnes, car les superficies et les rendements se sont améliorés grâce aux prix intéressants et au temps favorable dans de nombreux pays. Dans les pays développés, l'augmentation a été d'environ 5 pour cent, tandis que dans les pays en développement elle a atteint près de 16 pour cent. En Extrême-Orient, la production est montée en flèche (+21 pour cent), surtout grâce à la Chine, premier producteur mondial, qui a connu un nouveau record. La production mondiale de *jute*, *kénaf* et *fibres apparentées* a quelque peu progressé, poursuivant la lente croissance de la fin des années 80.

La production mondiale de *caoutchouc naturel* s'est accrue de 3,5 pour cent sous l'effet de l'amélioration des récoltes dans les principaux pays producteurs d'Extrême-Orient et d'Afrique.

Production de denrées de base

Les variations de la production de denrées de base par habitant (tableau 7)¹⁶ donnent un tableau précis de la

situation alimentaire dans les diverses régions. Au niveau mondial, la production de denrées de base est tombée en 1991 à 387 kg par habitant, l'un des niveaux les plus faibles depuis une dizaine d'années. Ce recul est dû au fort déclin des céréales dans les pays développés visés plus haut et, dans de moindres proportions, à la baisse de la production de racines et tubercules (en particulier de pommes de terre) en Europe de l'Est. Les pays en développement ont enregistré une baisse globale, car la stagnation des récoltes de céréales et de racines et tubercules a largement dépassé la légère augmentation de la production de légumineuses par habitant.

Le recul de la production de denrées de base par habitant dans les pays en développement est dû essentiellement à la baisse de 3,5 pour cent enregistrée en Extrême-Orient, après la récolte exceptionnelle de 1990. La production de riz, denrée de base de la région, a diminué dans certains grands pays producteurs comme la Chine et l'Indonésie. D'autres pays, comme l'Inde et le Viet Nam, ont eu des récoltes supérieures à la moyenne. La production de denrées de base par habitant a également reculé au Proche-Orient, car l'augmentation de la production de céréales a été inférieure à la croissance démographique et la production de légumineuses et de plantes-racines a même diminué par rapport à 1990.

La production de denrées de base par habitant a beaucoup augmenté dans les pays en développement

¹⁶ Les denrées de base comprennent les céréales, les légumineuses et les plantes-racines, mesurées en équivalent céréales.



TABLEAU 7

Production par habitant de denrées de base¹

	1981-1985 Moyenne	1987	1988	1989	1990	1991
.....(kg/habitant/an).....						
Afrique	188	193	206	206	190	201
Extrême-Orient	302	294	301	312	317	306
Amérique latine et Caraïbes	317	306	294	280	263	269
Proche-Orient	267	269	300	233	284	281
Total pays en développement	287	281	288	289	292	286
Amérique du Nord	1 392	1 258	912	1 233	1 371	1 234
Océanie	1 412	1 171	1 238	1 239	1 244	932
Europe de l'Ouest	536	542	564	566	557	570
- CEE	519	539	563	558	548	566
Europe de l'Est	867	878	880	918	888	857
ex-URSS	718	800	727	784	865	666
Total pays développés	760	749	665	756	795	717
Monde	407	395	379	401	411	387

¹ Céréales, légumineuses, racines et tubercules, en équivalent céréales.
Source: FAO.

africains, malgré les mauvaises récoltes de 1990. La production de céréales a progressé de 14 pour cent grâce aux meilleures récoltes de céréales secondaires en Afrique occidentale et aux récoltes records dans les pays du Sahel. Cependant, l'augmentation de la production de plantes-racines, surtout de manioc, n'a pas été aussi importante que la croissance démographique. La production de denrées de base s'est légèrement améliorée en Amérique latine et dans les Caraïbes après plusieurs années de baisse constante. Toutefois, avec 269 kg par habitant, elle reste nettement inférieure à la moyenne des pays en développement. La situation a bien changé depuis 1987, lorsque, parmi les régions en développement, elle était de loin la plus importante productrice de denrées de base par habitant.

Disponibilités alimentaires et sous-alimentation¹⁷

L'estimation de la disponibilité énergétique alimentaire (DEA), mesurée en kilocalories¹⁸ par jour pour une période de référence, donne une indication des disponibilités alimentaires par habitant au niveau des pays ou des régions. La DEA représente donc les disponibilités alimentaires moyennes (produites sur place, importées par le circuit commercial ou reçues au titre de l'aide alimentaire) de la population totale et non pas la consommation alimentaire effective par habitant. Au plan national/régional, la DEA masque cependant des variations considérables entre les indi-

vidus, selon le niveau de revenus, les préférences et les habitudes alimentaires.

Le tableau 8 fait apparaître les estimations de la DEA par habitant, par région, depuis le début des années 70 jusqu'à aujourd'hui. On constatera:

- qu'un écart important, quoique en diminution, existe entre les chiffres des pays en développement et ceux des pays développés (930 calories en 1988-1990 contre 1 070 en 1969-1971);
- qu'en dépit d'une croissance démographique accrue, les taux annuels moyens de progression de la DEA par habitant sont bien supérieurs dans les régions en développement que dans les pays développés;
- que la DEA par habitant a beaucoup augmenté pendant les années 70 dans toutes les régions en

¹⁷ Cette section s'inspire des récentes estimations de la FAO sur les disponibilités alimentaires et la prévalence de la sous-alimentation, établies à l'occasion de la Conférence internationale sur la nutrition qui se tiendra en décembre 1992. Voir *Disponibilités alimentaires mondiales et prévalence de la sous-alimentation chronique dans les régions en développement – situation en 1992*. Division de la statistique, FAO, Rome, 1992.

¹⁸ On utilisera les calories – unité traditionnelle – jusqu'à ce que le kilojoule proposé soit entré dans les mœurs. Un joule correspond à l'énergie consommée pour déplacer un kilogramme d'un mètre avec une force d'un newton.



TABLEAU 8

Disponibilités énergétiques alimentaires (DEA) par habitant et par régions

	Niveau des DEA			Croissance annuelle moyenne	
	1969-1971	1979-1981	1988-1990	1969-1971/1979-1981	1979-1981/1988-1990
	(kcal/habitant/jour).....			(pourcentage).....	
Monde	2 430	2 580	2 700	0,6	0,5
Régions développées	3 190	3 290	3 400	0,3	0,4
- Amérique du Nord	3 230	3 330	3 600	0,3	0,9
- Europe	3 240	3 370	3 450	0,4	0,3
- Océanie	3 290	3 160	3 330	- 0,4	0,6
- ex-URSS	3 320	3 370	3 380	0,1	-
Régions en développement	2 120	2 330	2 470	0,9	0,7
- Afrique	2 140	2 180	2 200	0,2	0,1
- Extrême-Orient	2 040	2 250	2 450	1,0	0,9
- Amérique latine	2 500	2 690	2 690	0,7	-
- Proche-Orient	2 420	2 810	2 920	1,5	0,4

Source: Division de la statistique, FAO. 1992. *Disponibilités alimentaires mondiales et prévalence de la sous-alimentation chronique dans les régions en développement – situation en 1992.*

développement sauf l'Afrique (0,2 pour cent seulement), mais qu'il a reculé sensiblement dans la plupart de ces régions, sauf en Extrême-Orient (grâce à la Chine), pendant les années 80, période de moindre croissance économique et agricole dans de nombreux pays.

La nouvelle méthodologie adoptée par la FAO pour estimer la prévalence¹⁹ de la sous-alimentation dans les pays en développement repose sur la DEA associée à des informations sur la répartition des disponibilités alimentaires. Ces estimations figurent au tableau 9. (Les pays de moins d'un million d'habitants ne sont pas inclus dans ces calculs, mais cela a peu d'incidence sur les totaux régionaux.)

Dans l'ensemble des pays en développement étudiés, la diminution de la proportion de personnes sous-alimentées dans la population totale a été plus importante que la croissance démographique, ce qui a entraîné un recul du nombre absolu des personnes sous-alimentées²⁰. Cependant, compte tenu des variations des taux de croissance de la DEA par habitant et de la population, ce n'est pas vrai pour toutes les régions. En Afrique, où la proportion des personnes sous-alimentées était moins élevée qu'en Extrême-Orient en 1969-1971, le recul des années 70 n'a pas été assez rapide pour compenser la croissance démographique, et le nombre des sous-alimentés est passé de 101 millions en 1969-1971 à 128 millions en 1979-1981. La situation s'est même aggravée pendant les années 80, car le pourcentage des personnes sous-alimentées est resté à peu près le même, mais leur nombre total s'est accru rapidement, atteignant 168 millions en 1988-1990.

Parmi les trois autres régions, seul l'Extrême-Orient a maintenu pendant les années 80 les taux de déclin observés pendant la décennie précédente. Le Proche-Orient et l'Amérique latine et les Caraïbes ont connu une stabilisation du pourcentage de personnes sous-alimentées et une augmentation de leur nombre total. Dans ces deux régions, l'amélioration des années 70 a donc pris fin.

Compte tenu du grand nombre de personnes concernées, l'Extrême-Orient regroupe toujours le plus grand nombre de sous-alimentés (67 pour cent du nombre total d'habitants des pays en développement en 1988-1990); par contre, la proportion des sous-alimentés a chuté dans cette région, tombant de 40 pour cent en 1969-1971 à 19 pour cent en 1988-1990.

¹⁹ Définition de la prévalence: proportion de la population qui, en moyenne, pendant l'année, n'a pas suffisamment de nourriture pour maintenir son poids corporel et effectuer des travaux légers.

²⁰ C'est la première fois que la FAO constate un recul du nombre des personnes sous-alimentées. La principale raison de ce recul est l'élargissement du nombre des pays étudiés par rapport à 1969-1971. Les estimations les plus récentes incluent la Chine, le Viet Nam, le Cambodge, la République populaire démocratique de Corée et la Mongolie. Si ces pays sont exclus, comme dans les précédentes estimations, la proportion et le nombre absolu des sous-alimentés chroniques seraient pour 1969-1971: 31 pour cent et 526 millions; pour 1979-1981: 24 pour cent et 536 millions; et pour 1988-1990: 21 pour cent et 579 millions. L'exclusion de ces pays entraînerait donc une baisse importante en valeur relative mais non en valeur absolue.



TABLEAU 9

**Prévalence de la sous-alimentation chronique
dans les régions en développement**

Région	Période	Population totale	Sous-alimentation chronique	
			Proportion de la population totale	Nombre de personnes
		(millions)	(%)	(millions)
Afrique	1969-1971	288	35	101
	1979-1981	384	33	128
	1988-1990	505	33	168
Extrême-Orient	1969-1971	1 880	40	751
	1979-1981	2 311	28	645
	1988-1990	2 731	19	528
Amérique latine	1969-1971	281	19	54
	1979-1981	357	13	47
	1988-1990	433	13	59
Proche-Orient	1969-1971	160	22	35
	1979-1981	210	12	24
	1988-1990	269	12	31
Total régions en développement ¹	1969-1971	2 609	36	941
	1979-1981	3 262	26	844
	1988-1990	3 938	20	786

¹ Soixante-douze pays de moins de 1 million d'habitants sont exclus de ces calculs. Leur population globale ne représente que 0,6 pour cent de la population totale des pays en développement.

Source: Division de la statistique, FAO. 1992. *Disponibilités alimentaires mondiales et prévalence de la sous-alimentation chronique dans les régions en développement – situation en 1992.*

**Disponibilités, utilisation et stocks actuels
de céréales**

En 1991/92, l'utilisation de céréales a baissé mais elle est restée supérieure à la production, ce qui a entraîné une diminution des stocks mondiaux (figure 8). La baisse de l'utilisation totale de céréales est essentiellement imputable à la diminution des quantités utilisées pour nourrir les animaux. La consommation directe de céréales pour l'alimentation humaine a augmenté dans l'ensemble, mais la consommation par habitant a légèrement baissé dans le monde entier, et notamment dans plusieurs pays à faible revenu et à déficit vivrier. De plus, malgré une augmentation de 5 pour cent de l'utilisation moyenne par habitant de céréales pour l'alimentation humaine dans l'ensemble de ces pays depuis 10 ans, dans près de la moitié des cas la consommation estimative de céréales par habitant est inférieure à celle de la décennie précédente.

A la mi-1992, les premières prévisions de la FAO pour l'année laissaient apparaître une augmentation de la production céréalière mondiale jusqu'à 1 933 millions de tonnes, soit 2,5 pour cent de plus qu'en 1991. Au niveau prévu, la production serait inférieure à la tendance, notamment à cause de la faible augmentation envisagée de la production de blé (0,5 pour cent seulement). La production de céréales secondaires devrait progresser de 4 pour cent. Si la mousson est normale, en 1992, la production mondiale de paddy atteindrait 529 millions de tonnes d'après les premières projections, soit 3 pour cent de plus que l'an dernier.

A la mi-1992, la FAO estimait que les stocks mondiaux de céréales atteindraient 324 millions de tonnes à la fin de la campagne 1991/92, soit 20 millions de tonnes de moins qu'à l'ouverture (figure 9). Cette baisse concernerait toutes les grandes céréales: 4 millions de tonnes de moins pour le blé avec une production de 136 millions de tonnes, 11 millions de tonnes de moins pour les céréales secondaires avec 128 millions de tonnes et 5 millions de tonnes de moins pour le riz avec 60 millions de tonnes. Les quantités totales de céréales détenues dans les pays en développement devraient peu changer en 1991/92, s'établissant à 152 millions de tonnes à la clôture, tandis que les stocks des pays développés devraient reculer sensiblement, malgré une augmentation de 12 millions de tonnes dans la Communauté économique européenne (CEE). Les stocks des principaux exportateurs, qui représentent 40 pour cent du total, devraient diminuer de 12 millions de tonnes en 1991/92.

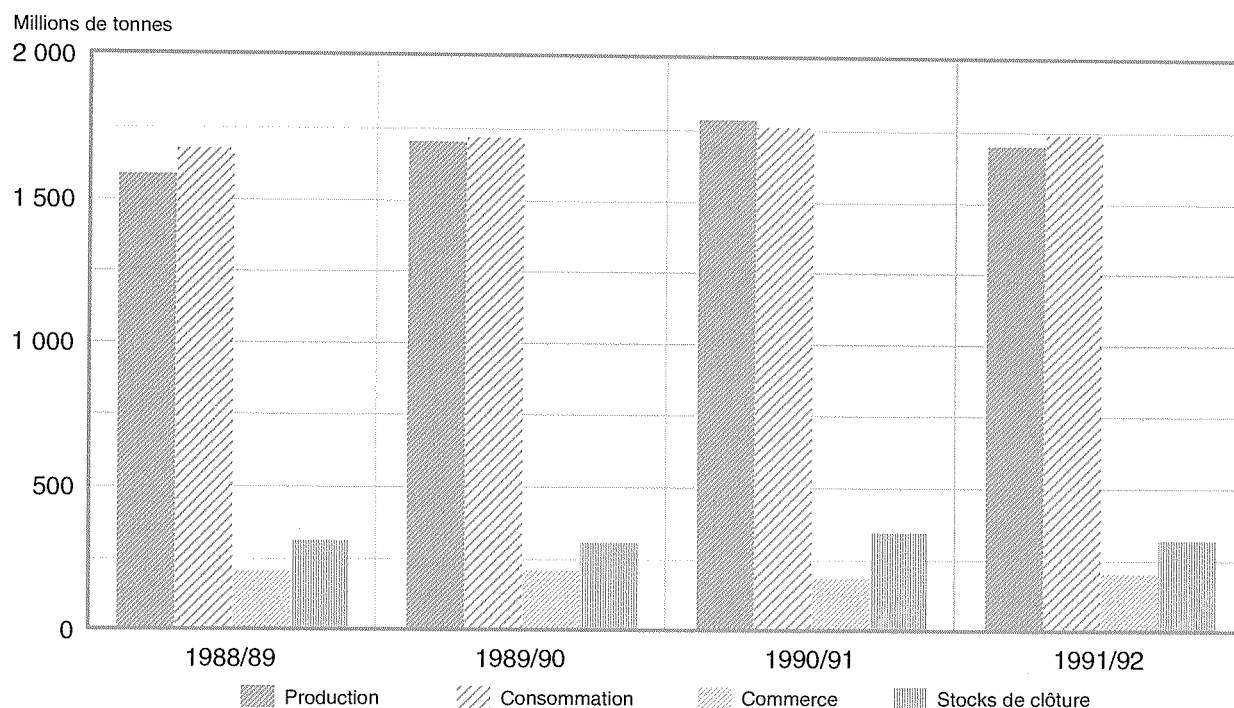
Comme en 1991/92 les stocks de toutes les céréales devraient baisser, en 1992/93 l'accroissement des disponibilités (stocks d'ouverture plus production) devrait rester limité, et aucune reconstitution importante des stocks n'est prévue. En 1992/93, on prévoit que les disponibilités de blé seront faibles et la consommation mondiale sans doute inférieure à la tendance. Pour les céréales secondaires, on envisage pour l'instant un accroissement des disponibilités et la possibilité d'une augmentation des stocks. On ne prévoit guère de changements pour les stocks de riz. Au niveau estimatif, les stocks céréaliers de report en 1992/93 devraient représenter 18 pour cent de la consommation tendancielle pendant la même période, soit un rapport qui reste dans les limites définies par la FAO comme minimum nécessaire pour garantir la sécurité alimentaire mondiale.

Si les prévisions de la production établies à la mi-1992 se concrétisent, le niveau mondial des disponibilités devrait permettre de faire face à l'utilisation prévue en 1992/93. Toutefois, les prévisions actuelles de la production sont tout à fait préliminaires et une détérioration importante des conditions des récoltes



Figure 8

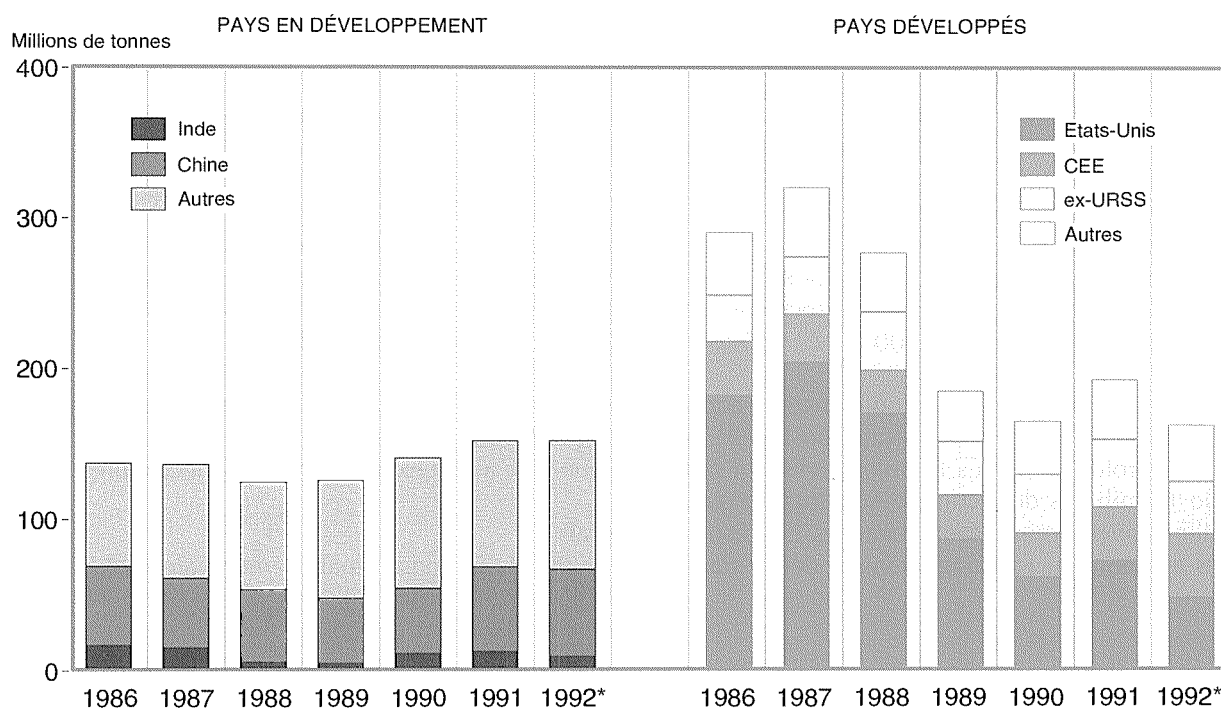
TENDANCE DE L'OFFRE ET DE LA CONSOMMATION DE CÉRÉALES*



Source: FAO

* Riz usiné

Figure 9

STOCKS CÉRÉALIERS DE REPORT
(les années correspondent à la fin des campagnes)

Source: FAO

* Estimations



pourrait avoir des répercussions graves sur la sécurité alimentaire mondiale, qui est déjà précaire à cause des terribles pénuries alimentaires qui frappent certaines régions, notamment en Afrique.

Pénuries alimentaires et situations d'urgence

De graves pénuries alimentaires frappent une grande partie de l'Afrique orientale et australe. Dans la corne de l'Afrique, le manque de pluie et les troubles civils ont détérioré la situation alimentaire.

L'*Ethiopie* est toujours menacée par la famine et ses besoins d'aide alimentaire sont estimés à 1 million de tonnes environ, dont 760 000 tonnes ont déjà été annoncées ou livrées. Les récoltes des petites pluies ont été mauvaises, et on ne prévoit dans l'immédiat aucune amélioration des disponibilités alimentaires intérieures.

En *Somalie*, plus de la moitié de la population est menacée de famine par suite de la sécheresse et des troubles civils. La distribution des secours est extrêmement difficile et on signale des décès dus à la famine à Mogadiscio.

Au *Kenya*, où les pluies ont été très mal réparties, la situation alimentaire est critique dans l'immédiat, surtout dans les zones pastorales. On estime à 961 000 le nombre des victimes de la sécheresse, dont 679 000 ont besoin de secours d'urgence.

Au *Soudan*, malgré une récolte de blé record et de fortes augmentations de la production de sorgho et de mil, les troubles civils ont entraîné d'importants déplacements de population. La situation alimentaire reste grave dans les Etats de l'ouest et du sud. Les populations n'ont ni le pouvoir d'achat ni les ressources nécessaires pour acheter la nourriture dont elles ont besoin.

La *Tanzanie* souffre de graves sécheresses localisées et, bien que la production céréalière totale soit à peine inférieure à la moyenne, les disparités régionales sont importantes. On estime qu'au centre et au nord 800 000 personnes ont besoin d'une aide d'urgence.

En Afrique occidentale, les troubles civils en *Sierra Leone* et au *Libéria* ont gravement endommagé les cultures de paddy. Ces deux pays devront recevoir une aide alimentaire d'environ 100 000 et 127 000 tonnes respectivement.

Dans la région de la SADCC (Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe)²¹, la sécheresse prolongée et les troubles civils ont fait quelque 18 millions de victimes. Au *Mozambique*, 3,1 millions de personnes sont menacées. Les disponibilités alimentaires font tragiquement défaut dans

tout le pays. La dernière récolte de céréales a été désastreuse presque partout, et la guerre civile a bouleversé le marché des facteurs de production, les cultures et le circuit de distribution des denrées. On espère que l'accord intervenu en juillet entre le gouvernement et le Mouvement RENAMO sur la circulation des denrées dans le pays permettra de limiter le nombre des décès dus à la famine, qui ne cesse d'augmenter.

L'ensemble des pays de la SADCC connaît un déficit alimentaire énorme – plus de 6 millions de tonnes. La majeure partie des importations de céréales de cette sous-région provient d'Afrique du Sud, mais ce pays a aussi gravement souffert de la sécheresse. Certains pays (Botswana, Swaziland) ont les moyens d'importer de la nourriture par le circuit commercial, tandis que d'autres (Malawi, Mozambique, Zambie) doivent recevoir des livraisons d'aide alimentaire à titre exceptionnel. Des secours sont en cours dans tous les pays de la sous-région, mais il faut absolument maintenir le flux des importations commerciales et de l'aide alimentaire au moins jusqu'en mai 1993. Des pénuries alimentaires locales graves ont déjà été signalées au Zimbabwe et au Malawi.

En *Afghanistan*, le manque de facteurs de production et les troubles civils continus risquent de compromettre les récoltes de blé et d'orge. La situation est particulièrement grave dans la région de Kaboul, où les cours du marché libre rendent les denrées alimentaires inabordables pour la plupart des gens.

Au *Cambodge*, la production de riz a été considérablement réduite par la sécheresse, les inondations et le manque de facteurs de production en 1991. Quelque 360 000 rapatriés de Thaïlande, installés dans des camps à la frontière, ont besoin d'une aide alimentaire.

En *Iraq*, malgré le temps favorable, la production alimentaire restera insuffisante en 1992, par suite du manque de facteurs de production et des pertes provoquées par les infestations. Certains prix baissent sous l'effet d'un accroissement des disponibilités mais, dans l'ensemble, les cours sont nettement supérieurs à ceux de juillet 1990 et tout à fait inabordables pour une grande partie de la population.

On signale de graves pénuries alimentaires dans les pays suivants: *Albanie, Arménie, Haïti, Jordanie, Laos, Liban et Pérou*, pour lesquels des secours d'urgence ou une aide à titre exceptionnel sont nécessaires.

Engrais

En 1990/91, la consommation mondiale d'engrais, calculée en éléments fertilisants, a baissé de 4,2 pour cent, soit 6 millions de tonnes. Après la consommation record de 145,6 millions de tonnes et la croissance de 4,3 pour cent en 1988/89, les niveaux de consommation de 1989/90 (143,5 millions de tonnes)

²¹ Les 10 Etats de la SADCC sont les suivants: Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.



et de 1990/91 (137,5 millions de tonnes) ont marqué le début d'une période à moyen terme de diminution globale de l'utilisation d'engrais. En 1991/92 et 1992/93, la consommation devrait continuer à baisser avant d'entamer une nouvelle reprise.

En ce qui concerne la consommation des différents éléments fertilisants, le moins touché a été le phosphate, qui a baissé de 1,4 pour cent en 1990/91, après une perte de 0,4 pour cent en 1989/90. La potasse a été le plus fortement atteinte, avec une perte de la consommation de 1,1 et 2,5 pour cent en 1989/90 et 1990/91 respectivement.

La production d'engrais reste largement tributaire des fluctuations de la demande des différents éléments fertilisants. Les bouleversements politiques, économiques et autres en Europe de l'Est et dans l'ancienne URSS influent négativement sur la production d'azote, de potasse et de phosphate.

En ce qui concerne les engrais azotés, on prévoit à court terme de légers excédents de production, qui entraîneront les prix à la baisse. Les disponibilités d'engrais phosphatés sont considérables et celles d'engrais potassés devraient rester excédentaires. Cependant, on ne peut écarter la possibilité de difficultés sur les marchés de certains produits comme l'urée.

Dans les pays en développement, la consommation d'engrais a continué à progresser, malgré une baisse à l'échelle mondiale. Ces pays ont connu des augmentations de 4,5 pour cent de la consommation totale d'engrais, de 3 pour cent pour l'azote, de 5,7 pour cent pour le phosphate et de 10,9 pour cent pour la potasse. Par contre, les pays développés ont subi une baisse de 10,8 pour cent de leur consommation totale, avec une légère augmentation pour l'azote (3 pour cent) et de fortes pertes pour le phosphate (-10 pour cent) et la potasse (-15,4 pour cent).

A moyen terme, les tendances générales devraient rester les mêmes, à savoir: augmentation de la consommation d'engrais dans les pays en développement, surtout en Asie, et baisse dans les pays développés, surtout en Europe de l'Est et dans l'ex-URSS.

Les transformations économiques et politiques en cours dans l'ex-URSS et en Europe de l'Est influent plus que prévu sur l'équilibre mondial de l'offre et de la demande et sur les marchés internationaux des engrais. Les répercussions mondiales des problèmes de ces pays se traduisent déjà par une chute importante de la consommation et de la production d'engrais jointe à une réduction des excédents exportables.

Les prix des engrais ont augmenté dans ces pays par suite de la suppression des subventions et de la diminution des disponibilités due au ralentissement des usines et au bouleversement des réseaux de transport.

Le facteur influant le plus sur la capacité de production d'engrais des pays d'Europe de l'Est est l'augmen-

tation des prix de l'énergie et des matières premières depuis que le pétrole et le gaz importés de l'ex-URSS sont payés au cours du marché en devises fortes, alors qu'ils étaient autrefois vendus en devises non convertibles à des taux favorables. On estime, en outre, que les disponibilités de pétrole et de gaz resteront limitées à l'avenir.

Dans l'ancienne URSS, la transition vers l'économie de marché n'a pas encore atteint le secteur agricole. Les agriculteurs ne sont pas motivés pour accroître l'utilisation d'engrais, et la suppression des subventions a accéléré la chute de la demande. Les réseaux de transport et de distribution devront être sensiblement améliorés pour permettre aux engrais et aux produits agricoles d'être acheminés aisément.

La production d'engrais est en baisse, car les usines sont peu performantes et polluantes, elles connaissent des problèmes d'entretien mécanique et subissent la pression politique des groupes de protection de l'environnement. On s'efforce toutefois de maintenir le niveau actuel des exportations pour obtenir de précieuses devises.

De 1990/91 à 1996/97, on prévoit que la consommation mondiale d'engrais augmentera d'environ 0,9 pour cent par an. La demande des différents éléments fertilisants augmentera de 1 pour cent pour l'azote, 0,7 pour cent pour le phosphate et 0,8 pour cent pour la potasse. Cette hausse globale sera la résultante de diverses tendances: une forte baisse initiale dans les pays développés, y compris l'ex-URSS et l'Europe de l'Est, une progression importante d'environ 2,5 pour cent dans les pays en développement et une reprise progressive dans les pays développés vers la fin de cette période.



COMMERCE AGRICOLE

Dans un contexte généralement défavorable au commerce (selon le GATT, le commerce total des marchandises n'a augmenté en 1991 que de 3 pour cent en volume, soit la plus petite croissance depuis 1983, et de 1,5 pour cent en valeur, la plus petite croissance depuis 1985), le niveau des échanges en 1991 a été encore plus déprimé dans le secteur agricole que dans les autres secteurs.

D'après les premières estimations du commerce agricole (cultures et élevage) de 1991, il semble que la valeur des exportations mondiales de produits agricoles ait peu changé par rapport à 1990. Ce palier serait dû à des niveaux d'exportation pratiquement inchangés dans les pays développés et en très faible croissance dans les pays en développement. Le commerce agricole est ainsi tombé à son niveau le plus bas depuis 1985, après avoir connu des augmentations annuelles de 3,5 pour cent en moyenne pendant les années 80, de près de 5 pour cent en 1989 et de 7,7 pour cent en 1990.

En ce qui concerne les pays développés, une expansion notable des exportations agricoles a été enregistrée en Europe occidentale, surtout en Belgique, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni; ces augmentations ont cependant été compensées par une baisse des expéditions de toutes les autres régions développées, en particulier l'Europe orientale, l'Océanie et l'ex-URSS. Aux Etats-Unis, on estime que les exportations agricoles ont baissé de près de 2 pour cent par rapport à 1990.

La dépression du commerce agricole des pays développés a été encore plus marquée en ce qui concerne les importations, dont la valeur pourrait avoir en fait baissé par rapport à 1991. A nouveau, l'Europe occidentale a été la seule région où l'on ait enregistré une augmentation sensible, tandis que les importations de l'ex-URSS et de l'Europe orientale diminuaient radicalement et que celles des Etats-Unis baissaient légèrement.

Les renseignements dont on dispose pour les pays en développement sont moins complets; il semble cependant que le tableau général pour 1991 soit le suivant: baisse considérable des recettes d'exportations de produits agricoles en Afrique et, dans une moindre mesure, en Amérique latine et dans les Caraïbes; poursuite de l'expansion des exportations de l'Extrême-Orient, mais probablement à un taux inférieur au taux moyen d'expansion des années 80 et 90; fort accroissement des exportations du Proche-Orient, la phase d'expansion commencée en 1986 se prolongeant. La faiblesse générale des exportations des pays en développement s'explique par une baisse de leurs valeurs unitaires, car, selon des estimations provisoires, le volume des expéditions de produits

agricoles a augmenté dans toutes les régions, à l'exception de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Selon les estimations, les importations de produits agricoles des pays en développement auraient augmenté considérablement plus vite que leurs exportations en 1991. En Extrême-Orient et en Afrique, qui d'exportateurs nets de produits agricoles étaient déjà devenus importateurs nets à la fin des années 80, la situation déficitaire s'est aggravée. Cependant, c'est en Amérique latine et aux Caraïbes que les importations ont le plus augmenté, principalement du fait de l'accroissement des besoins d'importation du Brésil, de la Colombie, du Chili et du Venezuela.

Perspectives du commerce céréalier pour 1992/93

Grâce essentiellement à la progression de 16 pour cent enregistrée par les importations de blé, le commerce mondial des céréales a fortement augmenté en 1991/92, passant à 205 millions de tonnes. En 1992/93, il atteindra sans doute 206 millions de tonnes, l'un des niveaux les plus élevés de ces dernières années. On s'attend à une certaine expansion dans le secteur des céréales secondaires, tandis que les importations mondiales de blé devraient baisser. Le commerce international du riz restera probablement au même niveau qu'en 1991/92. Le commerce céréalier de 1992/93 se caractérisera essentiellement par le fait que, si l'on prévoit une baisse par rapport à 1991/92 des expéditions à destination des pays développés, qui devraient tomber à 73 millions de tonnes (juste au-dessus du niveau le plus bas depuis le milieu des années 70), les importations des pays en développement devraient, elles, atteindre un record: selon les premières prévisions de la FAO, elles devraient s'établir à 133 millions de tonnes, dépassant les niveaux de 1991/92 de près de 10 millions de tonnes, soit une augmentation de 8 pour cent. Les importations des pays à faible revenu et à déficit vivrier pris dans leur ensemble devraient atteindre un nouveau sommet – 65 millions de tonnes –, en hausse de 10 pour cent par rapport à l'estimation de leurs importations totales de 1991/92 et de 40 pour cent environ par rapport au milieu des années 80. La majeure partie de l'expansion prévue en 1992/93 devrait provenir des importations de céréales secondaires, en particulier dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier d'Afrique australe frappés par la sécheresse.

L'estimation du commerce céréalier mondial de 1992/93 se fonde sur les prévisions de la production céréalière de 1992 établies par la FAO en milieu d'année. Mais ces prévisions restent très provisoires et sujettes à changements si les conditions climatiques sont défavorables. Les principales incertitudes qui pèsent sur les perspectives du commerce céréalier de cette année concernent la production et la situation financière de l'ancienne URSS, dont les importations



céréalières sont actuellement estimées à 23 millions de tonnes, soit 12 millions de tonnes de moins qu'en 1991/92, ce qui supposerait une augmentation de la production et la persistance de difficultés pour le financement des importations. Ces difficultés pourraient entraîner un accroissement du commerce de troc ainsi qu'une augmentation du volume des exportations de certains Etats de l'ex-URSS excédentaires en céréales à destination des marchés internationaux. En conséquence, l'estimation définitive des importations céréalières de l'ancienne URSS pourrait être très différente de la prévision actuelle.

Prix des produits agricoles

Les prix en dollars des produits agricoles ont généralement baissé sur les marchés internationaux en 1991 (figure 10); la tendance à la baisse s'est poursuivie pour le café et le cacao, et au milieu de l'année 1992 ces produits pour boissons se vendaient aux prix les plus bas enregistrés depuis le début des années 70. Il existe toujours d'importants stocks de café et de cacao, et les pays exportateurs continuent à rechercher des façons de mieux encadrer le marché, notamment en renforçant les accords internationaux sur les produits. Les prix du thé, du sucre, du coton, du jute et des cuirs et peaux ont aussi considérablement baissé en 1991 et au premier trimestre de 1992, même si les cours du thé, du sucre et du coton se sont légèrement relevés depuis. Ces baisses, ainsi que celles des prix d'autres produits en 1991, ont fait tomber de 6 pour cent le niveau général des prix payés pour les exportations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts des pays en développement. En ce qui concerne les pays développés, la baisse a, globalement, été de 4 pour cent, comme on le voit d'après les indices des Nations Unies des prix des produits à l'exportation. Toutefois, le blé a constitué une importante exception, car son cours a augmenté de 20 pour cent, atteignant un sommet au début de 1992, avant de redescendre.

En 1991, les prix réels (termes de l'échange nets) des exportations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts ont moins baissé que leur valeur en dollars, car les prix des importations de ces produits ont eux aussi baissé, comme l'indique le prix moyen pondéré mondial des exportations de produits manufacturés et de pétrole brut (figure 11). Quoi qu'il en soit, le prix réel des exportations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts n'a représenté, pour les pays en développement, que 64 pour cent du niveau moyen de 1979-1981, contre 81 pour cent pour les pays développés.

En l'absence de variations compensatoires du volume ou de la structure des exportations, le pouvoir d'achat des exportations agricoles de nombreux pays en développement a aussi baissé au cours de la

décennie. Cette baisse a été particulièrement importante dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine, notamment ceux qui dépendent du café et du cacao.

Les Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round

A la suite de la reprise²² de l'Uruguay Round en février 1991, une série de négociations a abouti à la réunion du Comité des négociations commerciales (CNC) le 20 décembre 1991. Le même jour, le président du CNC a officiellement publié le projet d'Acte final dans lequel sont énoncés les résultats de l'Uruguay Round. En janvier 1992, le Comité a adopté un plan de travail à quatre volets pour les phases de conclusion de l'Uruguay Round:

Premier volet. Négociations bilatérales et multilatérales de caractère intensif et continu sur l'accès au marché, y compris engagements spécifiques sur le soutien intérieur et la concurrence à l'exportation dans le domaine agricole.

Deuxième volet. Négociations de caractère intensif et continu, toujours avec suivi multilatéral permanent de l'engagement initial en matière de services.

Troisième volet. Travaux visant à assurer la conformité juridique et la cohésion interne des accords constituant l'Acte final.

Quatrième volet. Travaux au niveau du CNC visant à examiner s'il est possible d'ajuster l'ensemble des mesures envisagées dans certains lieux déterminés.

Au milieu de 1992, les débats se poursuivaient, mais aucune décision n'avait été prise. Le projet d'Acte final restait à la base des discussions. Dans le domaine de l'agriculture, ce projet d'Acte final est axé sur les points suivants: réduction des subventions intérieures qui perturbent la production et le commerce; amélioration de l'accès au marché; réduction des subventions à l'exportation; traitement spécial et différentiel pour les pays en développement; accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires; mesures spéciales en faveur des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

En ce qui concerne les subventions nationales, l'idée est de réduire tout soutien intérieur – à l'exception des cas où des mesures d'exemption sont spécifiées – de 20 pour cent au total entre 1993 et 1999, en tenant compte des mesures déjà prises depuis 1986-1988. Une règle fixant un seuil minimal est proposée: de cette façon, il ne serait plus nécessaire de continuer à réduire le soutien si son niveau tombe en dessous d'un certain pourcentage. Les négociations ont été

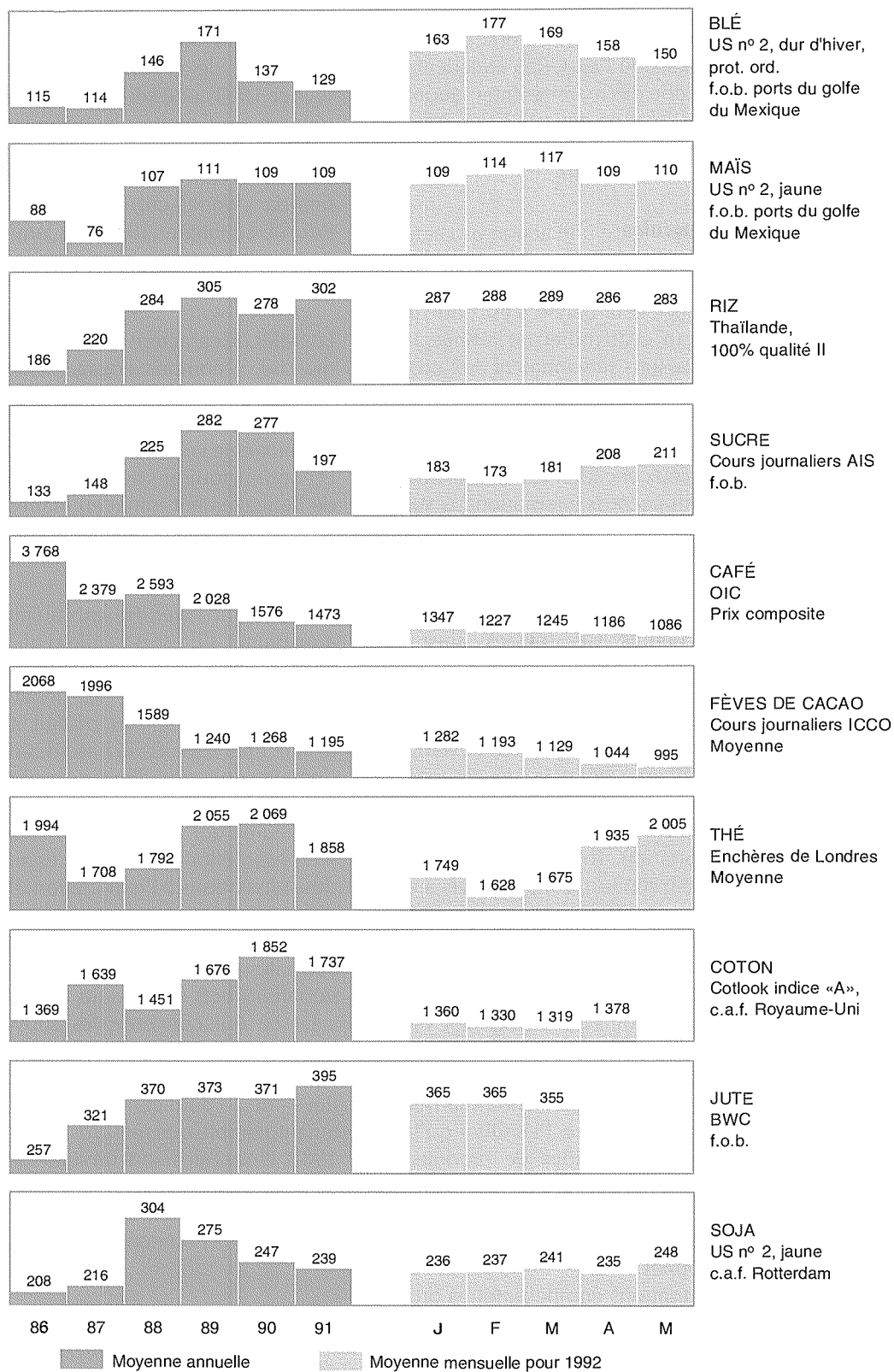
²² L'évolution qui a conduit à cette situation est examinée dans *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1991* (pages 153-157).



Figure 10

PRIX À L'EXPORTATION DE CERTAINS PRODUITS

(dollars/tonne)



Source: FAO



axées sur les politiques auxquelles les engagements à la réduction ne s'appliqueraient pas – la série de politiques dite de la «case verte».

Les propositions concernant l'accès au marché comprennent (i) la conversion de toutes les mesures non tarifaires appliquées aux frontières en équivalents tarifaires, et (ii) une réduction de 36 pour cent des droits de douane en six ans. Là où les importations sont pour l'instant négligeables, on fixerait les possibilités d'accès à un pourcentage déterminé de la consommation intérieure – qui serait porté à un minimum de 5 pour cent de la consommation d'ici à 1999. Il importe de noter les mesures spéciales de sauvegarde visant à permettre une action protectrice en cas de croissance soudaine des importations: des changements déterminés du volume ou des prix des importations déclencheraient des droits de douane supplémentaires.

En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, on propose une réduction de 36 pour cent des subventions à l'exportation, ainsi qu'une diminution de 24 pour cent du volume des exportations subventionnées, également d'ici à 1999. Une liste des différents types de subventions à l'exportation a été établie, ainsi que des règles concernant l'aide alimentaire internationale – ces dernières fondées sur les principes internationaux contenus dans la Convention sur l'aide

alimentaire ainsi que dans les «Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents et obligations consultatives des Etats Membres».

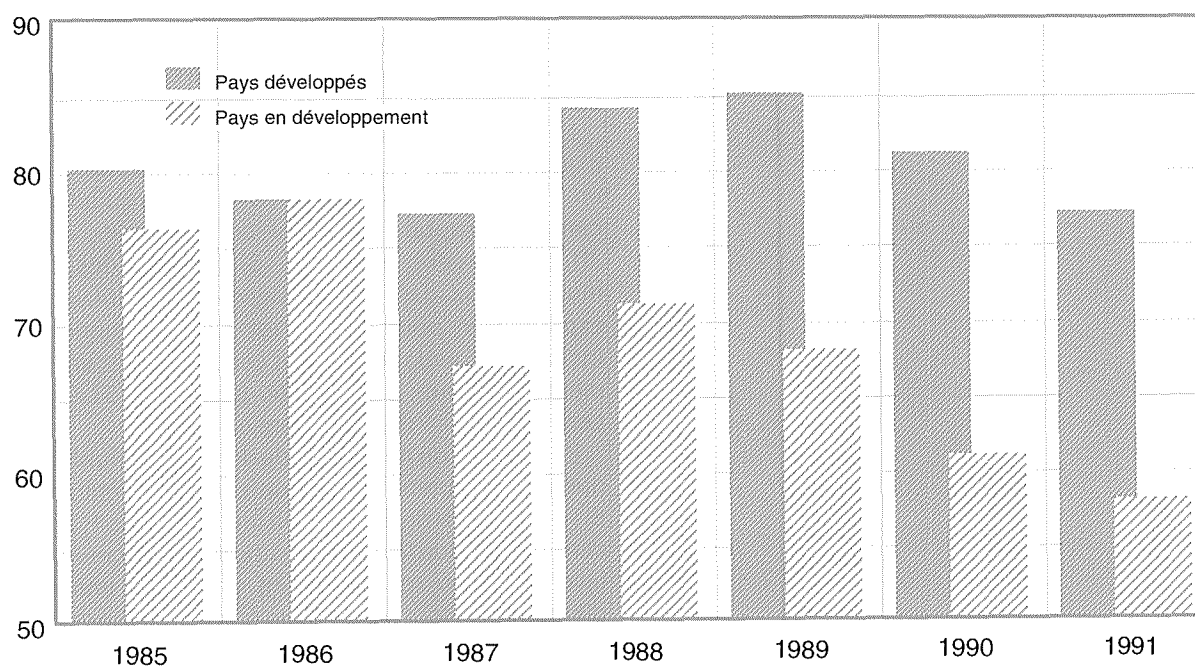
Dans chacun des domaines ci-dessus, des dispositions prévoient un traitement spécial et différentiel pour les pays en développement. La réduction du soutien intérieur serait plus faible et le seuil minimal plus élevé. Quant à la «case verte», elle contiendrait davantage d'exceptions. Les engagements concernant l'accès au marché et la concurrence à l'exportation seraient moindres, et les pays les moins avancés seraient exemptés de tout engagement de réduction.

Les négociateurs sont saisis d'un projet de décision des parties contractantes concernant l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires appelant la participation des organisations internationales intéressées (la Commission du Codex Alimentarius, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Office international des épizooties) et tenant compte de leurs normes, directives et recommandations.

Les négociateurs sont également saisis d'un projet de Déclaration sur les mesures visant les effets nuisibles éventuels du programme de réforme sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires – déclaration qui fait partie intégrante de l'accord et couvre les domaines suivants: aide alimen-

Figure 11

TERMES NETS DE L'ÉCHANGE DES PRODUITS AGRICOLES (indice 1980 = 100)



Source: ONU (Bulletin mensuel de statistiques) et FAO



taire, besoins techniques et financiers de ces pays pour améliorer la productivité de leur agriculture et leur infrastructure, crédit pour les exportations agricoles et dispositions visant à faire face aux difficultés à court terme de financement des importations alimentaires normales.

Enfin, les négociations portent aussi sur l'établissement d'un Comité de l'agriculture qui serait chargé d'examiner les progrès accomplis dans le respect des engagements, ainsi que sur la nécessité de poursuivre le processus de réforme à long terme consistant à réduire progressivement les subventions et autres mesures de protection.

ASSISTANCE EXTÉRIEURE ET AIDE ALIMENTAIRE

Engagements de prêts extérieurs à l'agriculture

Le total des engagements au titre de l'assistance extérieure à l'agriculture a été estimé à quelque 14,6 milliards de dollars en 1990, dernière année pour laquelle on dispose d'estimations complètes (tableau 10). Bien que par rapport au chiffre de 1989 (14,7 milliards de dollars) le déclin soit seulement marginal, en prix nominaux, ce montant est inférieur de 8,6 pour cent à celui de 1988. Si ces chiffres sont déflatés par la valeur unitaire des exportations de biens manufacturés, la diminution des engagements en valeur réelle en 1990 a été de 10,1 pour cent par rapport à 1989 et de 16,7 pour cent par rapport à 1988.

L'équilibre entre les engagements bilatéraux et multilatéraux a été légèrement modifié en 1990, les premiers diminuant de 12,3 pour cent tandis que les derniers augmentaient de 12,9 pour cent grâce à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement qui ont considérablement renforcé leurs engagements. La progression des engagements de la Banque mondiale s'explique uniquement par une hausse nominale de 39 pour cent des prêts de l'IDA, tandis que les engagements de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) diminuaient de 6,5 pour cent. Les prêts multilatéraux à des conditions favorables ont augmenté en 1990 grâce à l'augmentation des prêts de l'IDA et à celle des prêts accordés en 1990 à des conditions favorables par les banques régionales de développement et par le Fonds international de développement agricole (FIDA). Même déflatée par les prix des exportations de biens manufacturés, la hausse enregistrée des prêts multilatéraux à des conditions favorables a été de 15,5 pour cent.

La part des dons dans l'ensemble des engagements a augmenté tant en dollars (5,34 milliards de dollars en 1990, contre 4,55 milliards en 1989) qu'en pourcentage du total (36,6 pour cent en 1990, contre 30,9 pour cent en 1989). Si la part des dons multilatéraux dans les engagements multilatéraux, exprimée en pourcentage, est restée pratiquement inchangée, perdant 0,5 pour cent, celle des engagements bilatéraux a augmenté, passant de 51,9 pour cent en 1989 à 70,6 pour cent en 1990.

Pour 1991, on ne dispose de données préliminaires que pour les prêts multilatéraux, qui auraient atteint 8,164 milliards de dollars, soit une hausse de 1,2 pour cent par rapport à 1990. Les prêts à des conditions favorables, en revanche, ont enregistré une forte diminution et sont tombés à un niveau proche de celui de 1989. La très légère augmentation des prêts multilatéraux en 1991 est essentiellement le résultat net d'une chute de 25 pour cent des prêts des banques



régionales de développement et d'une augmentation de 16,6 pour cent des prêts de la Banque mondiale, entièrement due à l'augmentation des prêts de la BIRD, alors que les prêts de l'IDA ont sensiblement baissé.

Décaissements de prêts extérieurs en faveur de l'agriculture

En ce qui concerne les décaissements de prêts extérieurs en faveur de l'agriculture, on ne dispose pour 1990 et 1991 que de chiffres portant sur les décaissements multilatéraux. Les données préliminaires pour 1991 indiquent un montant total des décaissements multilatéraux de 7,3 milliards de dollars, contre 7 milliards en 1990 et 6,3 milliards en 1989 (tableau 11). Le total pour 1991 est cependant inférieur au montant total des décaissements multilatéraux enregistrés en 1988, qui était de 7,6 milliards de dollars.

Si ces chiffres sont déflatés par les prix des exportations de produits manufacturés, les décaissements multilatéraux en faveur de l'agriculture ont augmenté de 0,5 pour cent en 1990, puis de 4,8 pour cent en 1991, tout en restant inférieur de 12,4 pour cent au chiffre de 1988. L'augmentation de 11 pour cent en prix nominaux des décaissements multilatéraux en 1990 était essentiellement due à une augmentation de 9,5 pour cent des décaissements de la Banque mondiale et à une augmentation de 16,1 pour cent des décaissements des banques régionales de développement en 1991.

En revanche, l'augmentation de 4,8 pour cent en prix nominaux des décaissements multilatéraux enregistrée en 1991 est entièrement due à une augmentation de 11,4 pour cent des décaissements de la Banque mondiale, tandis que ceux des banques régionales de développement diminuaient légèrement. En ce qui concerne les décaissements de la Banque mondiale, les décaissements de l'IDA ont augmenté bien plus rapidement que ceux de la BIRD, tant en 1990 qu'en 1991.

Evolution récente des financements des organisations

La crise du golfe Persique, qui a affecté un grand nombre de pays en développement membres de la Banque mondiale, tant dans la région du Proche-Orient qu'à l'extérieur, a suscité la mise en place par la Banque d'un programme d'aide à ceux de ses membres dont les perspectives à court terme étaient en danger.

Le programme d'assistance aux pays du golfe Persique a entraîné une augmentation des prêts de la BIRD de 1 milliard de dollars pour l'exercice 1991 et une augmentation des prêts de l'IDA de 314 millions de DTS (449 millions de dollars) par rapport aux engage-

ments prévus initialement. Ces prêts supplémentaires de l'IDA ont été financés grâce aux mécanismes en place (report de fonds, d'un montant total de 190 millions de DTS, provenant de la huitième reconstitution des ressources de l'IDA, ou IDA-8, qui n'avaient pas été engagés pendant l'exercice 1990 et reprogrammation de ressources disponibles au titre de la neuvième reconstitution, ou IDA-9, d'un montant total de 80 millions de DTS) et grâce à des engagements supplémentaires d'un montant total de 130 millions de DTS débités sur les prochains remboursements. En outre, 200 millions de DTS provenant des recettes nettes de la Banque pour l'exercice 1990 ont été transférés à l'IDA, et le Koweït a accepté en principe d'augmenter sa contribution à IDA-9, qui atteindrait 50 millions de dollars.

Flux d'aide alimentaire en 1991/92

Disponibilités. Les disponibilités totales d'aide alimentaire en céréales pour 1991/92 (juillet/juin) devaient atteindre quelque 11,5 millions de tonnes, soit 0,5 million de tonnes de moins que l'année précédente (figure 12). En outre, les donateurs fournissent des quantités considérables d'autres produits non céréaliers (essentiellement huile végétale, légumineuses, lait en poudre et beurre émulsionné), qui ont atteint en 1991 quelque 1,1 million de tonnes. Ces expéditions d'aide alimentaire comprennent celles destinées à l'ancienne URSS et aux pays d'Europe de l'Est, qui ont encore eu besoin d'une assistance en 1991/92, bien qu'à une échelle inférieure à celle originellement prévue. Ces pays ont reçu quelque 1,1 million de tonnes de céréales en 1991/92, contre 1,3 million de tonnes en 1990/91 et 1,6 million de tonnes en 1989/90.

En valeur, les décaissements d'aide alimentaire des Etats membres du Comité d'aide au développement (CAD) se sont élevés, aux prix courants, à 3,151 milliards de dollars en 1990 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles). Ces décaissements n'ont pas augmenté dans la même proportion que le montant total de l'aide publique au développement (APD), qui n'a cessé de croître, et n'ont représenté que 5,8 pour cent de l'APD en 1990, contre une moyenne de 8,2 pour cent pendant les 10 dernières années.

Si l'essentiel de l'aide alimentaire (les trois quarts) continue à être fourni bilatéralement, la part de l'aide multilatérale a sensiblement augmenté: près d'un quart des céréales en 1991, contre une moyenne de 17 pour cent les quatre années précédentes, et plus d'un tiers des produits non céréaliers, contre 24 pour cent précédemment.

L'aide alimentaire multilatérale continue à être acheminée principalement par le Programme alimentaire mondial (PAM), qui se charge également de



TABLEAU 10

Engagements au titre de l'assistance extérieure à l'agriculture (au sens large)

Donateurs	Engagements totaux				Engagements à des conditions de faveur				Engagements sans conditions de faveur						
	1987	1988	1989	1990	1991 ¹	1987	1988	1989	1990	1991 ¹	1987	1988	1989	1990	1991 ¹
.....(millions de dollars).....															
AUX PRIX COURANTS															
Engagements totaux	14 491	15 999	14 715	14 621	...	10 193	12 171	10 739	10 833	...	4 298	3 828	3 976	3 788	...
- dont dons	4 450	5 222	4 550	5 344	...	4 450	5 222	4 550	5 344	...	-	-	-	-	...
Bilatéraux	6 757	8 592	7 468	6 550	...	6 411	8 187	7 077	6 160	...	346	406	391	(390)	...
- dont dons	3 888	4 582	3 876	4 627	...	3 888	4 582	3 876	4 627	...	-	-	-	-	-
Multilatéraux	7 734	7 406	7 247	8 071	8 164	3 782	3 984	3 662	4 673	3 730	3 952	3 422	3 585	3 398	4 434
- dont dons	562	640	674	717	(731)	562	640	674	717	(731)	-	-	-	-	-
Banque mondiale	4 045	3 951	4 047	4 443	5 182	1 413	1 762	1 451	2 017	1 775	2 632	2 189	2 596	2 426	3 407
- BIRD	2 632	2 189	2 596	2 426	3 407	-	-	-	-	-	2 632	2 189	2 596	2 426	3 407
- IDA	1 413	1 762	1 451	2 017	1 775	1 413	1 762	1 451	2 017	1 775	-	-	-	-	-
FIDA	216	176	240	348	280	214	153	188	306	252	2	23	52	42	28
Banques régionales															
de développement	2 663	2 484	2 078	2 444	1 833	1 393	1 335	1 183	1 514	834	1 271	1 149	895	930	999
Aide multilatérale															
de l'OPEP	272	217	280	182	(221)	...	156	238	182	(221)	42	61	42	-	-
PNUD/FAO/GCRAI	530	578	603	654	(648)	530	578	603	654	(648)	-	-	-	-	-
AUX PRIX CONSTANTS DE 1985 ²															
Engagements totaux	10 734	11 110	10 290	9 254	...	7 550	8 452	7 510	6 856	...	3 184	2 658	2 780	2 398	...
- dont dons	3 296	3 626	3 182	3 382	...	3 296	3 626	3 182	3 382	...	-	-	-	-	-
Bilatéraux	5 005	5 967	5 222	4 146	...	4 749	5 685	4 949	3 898	...	256	282	273	247	...
- dont dons	2 880	3 182	2 710	2 928	...	2 880	3 182	2 710	2 928	...	-	-	-	-	-
Multilatéraux	5 729	5 143	5 069	5 108	5 167	2 801	2 767	2 561	2 958	2 361	2 928	2 376	2 507	2 151	2 806
- dont dons	416	444	471	454	463	416	444	471	454	463	-	-	-	-	-

Note: () Estimations.

¹ Données provisoires.² Déflaté par l'indice des Nations Unies des valeurs unitaires des exportations de produits manufacturés (1985 = 100).

Source: Division de la statistique de la FAO et OCDE.



TABLEAU 11

Décaissements au titre de l'assistance extérieure à l'agriculture (au sens large)

Donateurs	Décaissements totaux				Décaissements à des conditions de faveur				Décaissements sans conditions de faveur						
	1987	1988	1989	1990	1991 ¹	1987	1988	1989	1990	1991 ¹	1987	1988	1989	1990	1991 ¹
(millions de dollars)															
AUX PRIX COURANTS															
Décaissements totaux	12 196	14 334	12 542	...	...	8 310	9 966	8 886	...	...	3 886	4 368	3 657	...	...
- dont dons	4 980	5 675	4 989	...	...	4 980	5 675	4 989	...	...	-	-	-	-	-
Bilatéraux	5 790	6 690	6 225	...	...	5 590	6 480	6 025	...	...	200	210	200	...	...
- dont dons	4 430	5 070	4 360	...	...	4 430	5 070	4 360	...	...	-	-	-	-	-
Multilatéraux	6 406	7 644	6 317	7 010	7 347	2 720	3 486	2 861	3 376	3 593	3 686	4 158	3 457	3 635	3 753
- dont dons	550	605	641	680	690	550	605	641	680	690	-	-	-	-	-
Banque mondiale	3 868	4 895	3 371	3 690	4 112	1 350	1 806	1 159	1 387	1 673	2 518	3 089	2 213	2 304	2 439
- BIRD	2 518	3 089	2 213	2 304	2 439	-	-	-	-	-	2 518	3 089	2 213	2 304	2 439
- IDA	1 350	1 806	1 159	1 387	1 673	1 350	1 806	1 159	1 387	1 673	-	-	-	-	-
FIDA	234	203	194	200	183	218	195	184	185	170	16	8	10	15	12
Banques régionales	1 624	1 788	1 969	2 286	2 224	552	827	835	1 070	1 022	1 072	961	1 134	1 216	1 202
de développement															
Aide multilatérale															
de l'OPEP	(150)	(180)	(180)	(180)	(180)	(70)	(80)	(80)	(80)	(80)	(80)	(100)	(100)	(100)	(100)
PNUD/FAO/GCRAI	530	578	603	654	648	530	578	603	654	648	-	-	-	-	-
AUX PRIX CONSTANTS DE 1985 ²															
Décaissements totaux	9 034	9 954	8 771	...	...	6 156	6 921	6 214	...	...	2 879	3 033	2 557	...	...
- dont dons	3 689	3 941	3 489	...	...	3 689	3 941	3 489	...	...	-	-	-	-	-
Bilatéraux	4 289	4 646	4 353	...	...	4 141	4 500	4 213	...	...	148	146	140	...	...
- dont dons	3 281	3 521	3 049	...	...	3 281	3 521	3 049	...	...	-	-	-	-	-
Multilatéraux	4 745	5 308	4 417	4 437	4 650	2 015	2 420	2 001	2 137	2 274	2 730	2 888	2 417	2 301	2 375
dont dons	407	420	448	430	437	407	420	448	430	437	-	-	-	-	-

Note: () Estimations.

¹ Données provisoires.² Déflaté par l'indice des Nations Unies des valeurs unitaires des exportations de produits manufacturés (1985=100).

Source: Division de la statistique de la FAO et OCDE.



fournir aux donateurs bilatéraux des services d'achat, de transport et de suivi.

La Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) continue d'acheminer l'essentiel de l'aide alimentaire multilatérale d'urgence. A la fin mai 1992, les annonces de contributions à la Réserve pour 1992 de 11 donateurs atteignaient 214 632 tonnes de produits alimentaires, dont 193 234 tonnes sous forme de céréales et 21 398 tonnes d'autres produits alimentaires (essentiellement huile végétale, légumineuses et lait écrémé en poudre).

Afin de pouvoir répondre le plus rapidement possible à de nouvelles situations d'urgence alimentaire, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) du PAM a décidé, à sa 32^e session, en décembre 1991, d'établir à titre provisoire un fonds en espèces au sein de la RAIU. L'objectif de ce Compte de réaction immédiate est de faciliter l'achat et la livraison de produits alimentaires pour répondre à des situations d'urgence imprévues. Un niveau annuel minimal de 30 millions de dollars a été fixé, et le CPA a accepté de transférer au Compte 7,5 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires du PAM pour servir de point de départ. A ce jour, les contributions au Compte s'élèvent à 22 millions de dollars. Outre les contributions à la RAIU, 509 955 tonnes de céréales et 77 993 tonnes d'autres produits alimen-

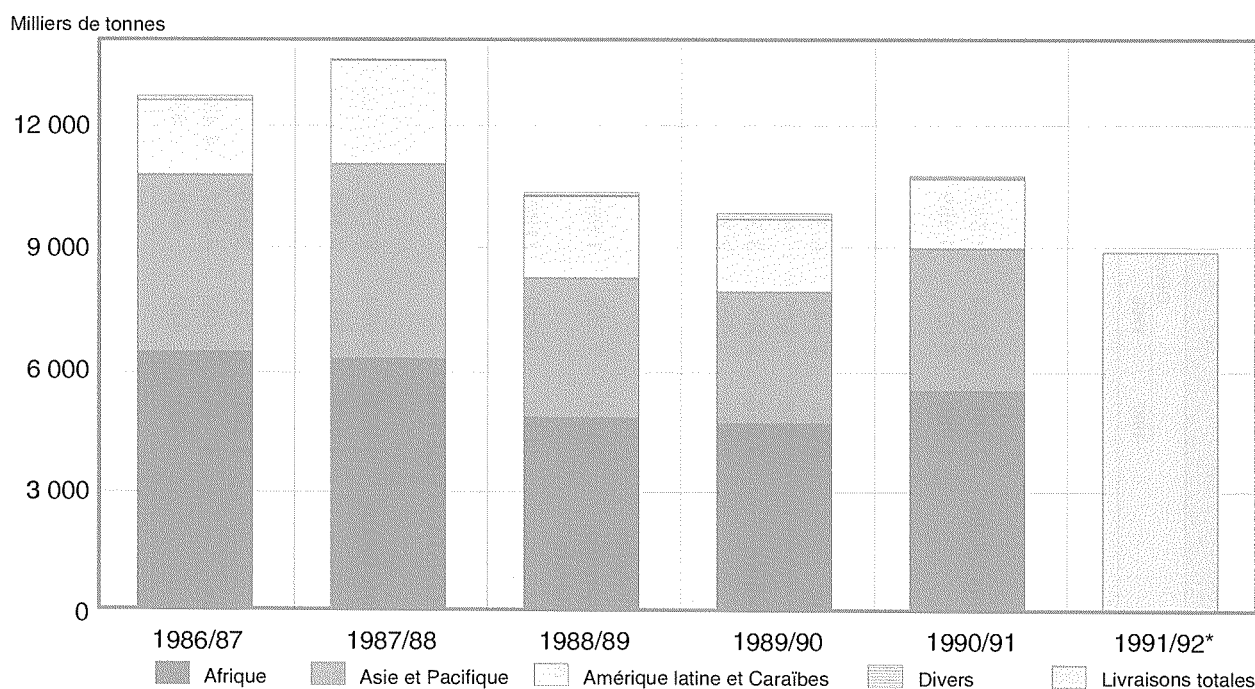
taires ont été fournis en 1992 au titre du compte subsidiaire du programme ordinaire du PAM prévu pour faire face aux besoins des opérations prolongées en faveur de réfugiés.

Distribution et utilisation de l'aide alimentaire. Les pays en développement ont reçu en 1991/92 quelque 10,4 millions de tonnes d'aide alimentaire sous forme de céréales, soit quelque 300 000 tonnes de moins que les quantités reçues en 1990/91 et bien moins que les quantités accordées à ces pays certaines des années précédentes. Dans le cas des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, l'aide en céréales couvrira quelque 15 pour cent de leurs importations céréalières totales, pourcentage légèrement inférieur à celui de 1990/91, et sensiblement inférieur à la moyenne de 20 pour cent des années précédentes.

Parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier, les pays d'Afrique subsaharienne continuent à être les principaux bénéficiaires d'aide alimentaire. Au cours de l'année passée, les flux d'aide alimentaire vers cette région ont été proches du niveau record atteint pendant la grave crise alimentaire du milieu des années 80, reflétant la hausse sensible des besoins de secours des réfugiés, des personnes déplacées et des victimes de la sécheresse. Les principaux bénéficiaires de l'aide alimentaire dans la région continuent à être les pays où vivent un grand nombre de réfugiés et

Figure 12

AIDE ALIMENTAIRE EN CÉRÉALES (équivalent grain)



Source: FAO

Note: L'année correspond à la période juillet-juin.

* Projection



de personnes déplacées, c'est-à-dire l'Éthiopie, le Soudan, le Mozambique, le Malawi, le Libéria et l'Angola, qui reçoivent à eux seuls plus des deux tiers de l'aide alimentaire totale fournie à la région.

L'Afrique du Nord et le Proche-Orient sont les seconds bénéficiaires de l'aide alimentaire depuis deux ans. Plus des trois quarts de l'aide alimentaire fournie à cette région l'est sous forme d'aide fournie au titre de programmes, le reste étant presque également divisé entre l'aide alimentaire fournie au titre des projets et l'aide alimentaire d'urgence. L'aide alimentaire fournie au titre des projets poursuit sa tendance à la baisse, tandis que l'aide alimentaire d'urgence a plus que doublé, en raison de l'accroissement du nombre de réfugiés et de personnes déplacées après le conflit du golfe Persique. L'Égypte demeure le principal pays bénéficiaire d'aide alimentaire de la région, avec plus de la moitié des quantités reçues, suivie par la Tunisie, la Jordanie et le Maroc.

L'aide alimentaire destinée à la région Asie-Pacifique est fournie en grande partie pour appuyer des projets, alors que la part de l'aide alimentaire fournie au titre des programmes diminue. Le Bangladesh continue à être le principal bénéficiaire d'aide alimentaire de la région, avec plus de 40 pour cent de l'aide alimentaire reçue, suivi par le Pakistan, l'Inde et Sri Lanka.

La difficulté qu'éprouvent de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes à se procurer des devises a continué à limiter leur capacité d'importations commerciales et accru la nécessité d'une assistance alimentaire. Plus des deux tiers de l'aide alimentaire fournie à la région l'a été sous forme d'aide au titre de programmes, le reste essentiellement pour appuyer des projets. Le Pérou, la Jamaïque, le Guatemala, la Bolivie et El Salvador ont reçu à eux seuls plus des deux tiers de l'aide alimentaire acheminée vers la région au cours de l'année passée.

L'aide alimentaire à l'ancienne URSS et aux pays d'Europe de l'Est a été fournie principalement au titre des programmes. Dans le cas particulier de l'ex-URSS, l'assistance alimentaire a été fournie sous diverses formes, allant des dons directs aux prêts et aux garanties de crédit à l'exportation, afin de couvrir le coût des produits et une partie du coût de leur acheminement. Certains donateurs ont stipulé qu'une partie des crédits avancés devait être utilisée pour des opérations triangulaires, impliquant l'achat de céréales à des pays d'Europe de l'Est. Une grande partie de l'assistance à l'ex-URSS et aux pays d'Europe de l'Est serait financée grâce à des allocations budgétaires supplémentaires. Les principaux donateurs ont affirmé à plusieurs reprises que l'aide alimentaire fournie aux pays en développement ne pâtirait pas de l'assistance importante fournie à l'ex-URSS et aux pays d'Europe de l'Est.

AGRICULTURE ÉCOLOGIQUEMENT VIABLE: LA CNUED

Le concept de développement durable est apparu officiellement en 1987 avec la publication du rapport de la Commission Brundtland intitulé *Notre avenir à tous*. Dans son rapport, la Commission Brundtland lançait un défi: mettre au point des stratégies environnementales à long terme en faveur d'un développement durable, susceptibles de répondre aux besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Depuis, le défi lancé par la Commission Brundtland a été largement débattu et très diversement interprété.

La question du développement durable a été examinée plus avant lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992. Cette conférence marque le point de départ d'un processus de transition d'une approche économique éclatée et sectorielle à court terme vers une stratégie intégrée à long terme fondée sur la recherche d'un équilibre entre considérations environnementales, économiques et sociales. Quelque 40 000 personnes ont participé à cette grande manifestation, ce qui montre bien l'importance croissante accordée par la communauté internationale aux questions touchant le développement durable et l'environnement.

Que la CNUED ait été un succès ou non, et indépendamment des importantes divergences d'opinion qui persistent entre les pays dans bien des domaines, on peut affirmer que ce processus a joué un rôle moteur en faveur d'une modification des modes d'utilisation des ressources naturelles. Les principaux résultats de la CNUED sont les suivants:

- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement contient 27 principes directeurs sur les droits et obligations des États en matière d'environnement et de développement. Ces 27 principes directeurs, adoptés par consensus, jettent les bases d'un partenariat mondial aux fins d'un développement durable.
- Action 21 dresse le programme d'action pour le XXI^e siècle. Ses quatre volumes concernent les dimensions sociales et économiques, la conservation et la gestion des ressources aux fins du développement, le renforcement du rôle des principaux groupes et les moyens d'exécution.
- Une convention-cadre internationale sur le changement climatique et une autre sur la conservation de la diversité biologique ont été signées par 154 pays. Ces deux conventions ont suscité bien des débats et devraient, selon la plupart des observateurs, être renforcées dans les années à venir.
- Une déclaration de principes non juridiquement contraignants sur la gestion, la conservation et



l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts a été publiée (voir la section La CNUED et les forêts, page 45). Cette question a donné matière à controverse dès le début des travaux préparatoires de la CNUED, en particulier certains points tels que le droit au développement, la mondialisation des forêts, le dédommagement et les principes de base d'une convention à part entière. La déclaration concertée représente un premier pas indispensable vers une gestion durable des ressources forestières aux fins d'utilisations multiples et complémentaires.

- Il a été décidé d'entamer un processus de négociations en vue d'une convention internationale sur la désertification. L'Assemblée générale des Nations Unies prévoit de décider des modalités et de l'objet des négociations.
- Un Programme d'action sur les ressources dulçaquicoles, largement issu de la Conférence de Dublin sur l'eau et l'environnement, a été adopté. D'autres propositions concernant les ressources des océans et des mers ont été adoptées, notamment dans les domaines suivants: gestion des zones côtières, pêche hauturière et ressources biologiques de la mer dans les Zones économiques exclusives. On note la persistance de certaines questions délicates concernant les espèces migratrices et les stocks chevauchants, mais une conférence intergouvernementale sur les stocks chevauchants et les grands migrants se tiendra en 1993 sous les auspices des Nations Unies et avec le concours technique de la FAO, afin notamment d'examiner ces questions.

S'agissant de l'engagement de ressources financières et de l'adoption des mécanismes d'application du programme Action 21, les progrès enregistrés à la CNUED ont été plutôt modestes. Or, c'est justement en fonction de cela que certains pays mesurent la détermination véritable des pays du G7.

S'il est relativement aisé de préparer des ordres du jour et des stratégies, bien évidemment le plus difficile reste la mise en pratique. La CNUED sera-t-elle une nouvelle entreprise condamnée à court terme? Certains signes montrent qu'il pourrait être utile de réorienter les programmes de développement et d'aide au développement en choisissant des formules plus durables dans une perspective à long terme; mais cela ne sera possible qu'avec la participation et l'adhésion de tous les pays. Les premiers jalons sont en train d'être posés:

- Tout d'abord, les institutions des Nations Unies se mobilisent autour du programme Action 21 dans le cadre d'un groupe de travail du Comité administratif de coordination (CAC) qui proposera une répartition des compétences et veillera à améliorer la coordination entre institutions pour la mise

en œuvre du programme Action 21. Des réunions préliminaires sur le processus de négociation en vue d'une convention pour combattre la désertification ont réuni, en septembre 1991, plusieurs institutions dans le cadre de groupes de travail interagences sur la désertification. Des réunions de suivi concernant les forêts, les pêches et les politiques économiques et sociales sont prévues.

- Ensuite, le Conseil économique et social examine, et recommandera probablement à l'Assemblée générale, la création d'une commission de haut niveau sur le développement durable dotée d'un secrétariat restreint, qui assurera l'examen et le contrôle des activités faisant suite au programme Action 21.
- Enfin, on s'accorde à reconnaître que des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre le programme Action 21. Le Fonds pour la protection de l'environnement couvrira une plus large gamme de domaines et sera renfloué. La question de la transparence et de la participation aux prises de décisions du Fonds pour la protection de l'environnement sera également traitée.



PÊCHES

Production en 1990

En 1990, la production mondiale de poisson a diminué d'à peine un peu plus de 3 pour cent, pour s'établir à 97,2 millions de tonnes (tableau 12). Ce fléchissement a été le premier enregistré depuis 1977, mais la quantité totale capturée n'en a pas moins été plus élevée que durant toute année antérieure à 1988. Un certain nombre de facteurs ont contribué au ralentissement de la production: la réduction des débarquements de petits pélagiques dans le Pacifique Sud-Est a neutralisé les augmentations enregistrées ailleurs par les pays en développement; en outre, les quantités débarquées par les flottilles est-européennes, y compris celles de l'ex-URSS, ont diminué. Le fléchissement s'explique aussi dans une mesure importante par les moindres débarquements totaux des pays de la Communauté économique européenne et des pays de l'Europe du Nord, et par le fait que le Japon a continué à retirer ses vieux bateaux des pêcheries lointaines.

La production totale de l'aquaculture a augmenté d'un peu plus de 4 pour cent, pour atteindre 14,9 millions de tonnes. La progression enregistrée pour le poisson et les crustacés et mollusques, dont la production s'est chiffrée à 12,1 millions de tonnes, a plus que compensé le recul de la production de plantes aquatiques. En Asie, un accroissement important de presque 700 000 tonnes a porté la production comptabilisée à 9,8 millions de tonnes, et la contribution de la Chine à cette progression a été de plus 90 pour cent. En Afrique et en Amérique latine, l'aquaculture est encore relativement peu importante; la production a légèrement baissé dans la première de ces deux régions, mais légèrement augmenté dans la seconde. En Europe, la production aquacole a augmenté d'un tout petit peu plus de 3 pour cent, pour s'établir à 1,2 million de tonnes, cet accroissement étant dû pour l'essentiel à l'aquaculture marine, principalement l'élevage du saumon. La production aquacole de l'ex-URSS a enregistré un taux de progression élevé, de plus de 14 pour cent.

Les captures de petits pélagiques dans le Pacifique Sud-Est ont diminué en 1990. La production du Chili a fortement chuté, de plus de 19 pour cent, pour se chiffrer à 5,2 millions de tonnes, tandis que celle du Pérou, dont les débarquements n'avaient que très peu augmenté l'année précédente, s'est très légèrement redressée, s'établissant à 6,9 millions de tonnes. En Equateur, où la production est peu importante en comparaison avec les deux autres pays du Pacifique Sud-Est, un fléchissement a été enregistré pour la deuxième année consécutive; la ventilation du total indique toutefois une légère augmentation de la production de crevettes d'élevage qui ont une haute

valeur marchande. L'Argentine et l'Uruguay ont déclaré de moindres captures de merlu.

La Chine a indiqué à nouveau, pour la septième année consécutive, un accroissement notable de sa production de poisson, qui, avec 12,1 millions de tonnes, a dépassé celle de tout autre pays et a été nettement plus élevée que celle du Japon, premier producteur mondial pendant toutes les années 70 et 80. La quantité totale capturée par les autres pays asiatiques en développement figurant au nombre des principaux producteurs n'a pratiquement pas changé, car les assez faibles progressions enregistrées par l'Inde, l'Indonésie et les Philippines ont été en grande partie compensées par le recul de la production de la République de Corée et de la Thaïlande, laquelle a vu diminuer en particulier ses captures d'encornets.

Les captures des pays africains en développement ont augmenté d'un peu plus de 400 000 tonnes, soit 10,6 pour cent, pour s'établir à 4,3 millions de tonnes. Cette progression tient principalement à ce que les bateaux de pêche opérant à partir de la Namibie battent maintenant pavillon namibien, ce qui a pour effet d'accroître la part de captures revenant aux pays en développement. Si on exclut les captures namibiennes, il apparaît que la production globale s'est maintenue à peu près au même niveau que les deux années précédentes. Les pays qui capturent des quantités relativement importantes de poisson semblent avoir obtenu de meilleurs résultats que les petits producteurs. La production du Maroc, qui avait baissé l'année précédente par suite principalement des moindres captures de sardines, a fortement remonté – de 7 pour cent – pour se chiffrer à 560 000 tonnes. Le Ghana, deuxième producteur africain, a aussi enregistré un accroissement important – de 8 pour cent – de sa production, qui a dépassé 391 000 tonnes; enfin, les captures du Nigéria ont elles aussi augmenté – de 5 pour cent – pour s'établir à 316 000 tonnes.

La production de poisson des pays développés a diminué (de presque 3 millions de tonnes, soit 6,6 pour cent) pour la troisième année consécutive, tombant à 41 millions de tonnes. La plus forte réduction en pourcentage (24 pour cent) a été enregistrée par les pays est-européens, par suite des réajustements apportés à leurs économies qui ont fait tomber leurs captures globales à 725 000 tonnes. La production de poisson de l'ex-URSS a baissé de presque 1 million de tonnes, soit un peu plus de 8 pour cent, pour s'établir à 10,4 millions de tonnes; dans ce cas aussi, le fléchissement est le résultat de changements économiques qui ont eu des répercussions négatives sur certaines des opérations de pêche en eaux lointaines.

A peu près le même taux de contraction (8 pour cent) a été enregistré dans la Communauté européenne, dont les captures globales ont diminué de plus de 0,5 million de tonnes, pour s'établir à 6,8



TABLEAU 12

Production mondiale (captures et élevage) de poisson et de crustacés et mollusques							
	1987	1988	1989	1990	1987-1988	1988-1989	1989-1990
	(milliers de tonnes)				Variation		
	(milliers de tonnes).....				(%).....		
PRODUCTION MONDIALE DE POISSON ET DE CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES (CAPTURES ET ÉLEVAGE)	94 399	99 062	100 333	97 246	4,94	1,28	- 3,08
Captures et élevage dans les eaux intérieures	12 703	13 417	13 882	14 444	5,62	3,47	4,05
Captures et élevage dans les eaux marines	81 696	85 645	86 451	82 801	4,83	0,94	- 4,22
<i>- Par principaux producteurs:</i>							
Chine	9 346	10 359	11 220	12 095	10,84	8,31	7,80
URSS	11 160	11 332	11 310	10 389	1,54	- 0,19	- 8,14
Japon	11 849	11 966	11 173	10 354	0,99	- 6,63	- 7,33
Pérou	4 587	6 642	6 854	6 875	44,80	3,19	0,31
Etats-Unis	5 986	5 938	5 763	5 856	- 0,80	- 2,95	1,61
Chili	4 815	5 210	6 454	5 195	8,20	23,88	- 19,51
<i>- Par principaux groupes d'espèces:</i>							
Carpes, barbeaux, etc.	4 430	4 886	4 994	5 294	10,29	2,21	6,01
Poissons d'eau douce divers	5 353	5 523	5 729	5 928	3,18	3,73	3,47
Morues, merlus, églefins	13 786	13 654	12 905	11 944	- 0,96	- 5,49	- 7,45
Sébastes, bars, congres	5 711	5 702	5 907	5 526	- 0,16	3,60	- 6,45
Chinchards, mulets, orphies et balaous	8 296	9 128	9 360	9 700	10,03	2,54	3,63
Harengs, sardines, anchois	22 392	24 387	24 768	22 146	8,91	1,56	- 10,59
Thons, bonites, voiliers et marlins	3 621	4 047	4 097	4 223	11,76	1,24	3,08
Maquereaux, thyrsites, poissons-sabres	3 644	3 861	3 755	3 585	5,95	- 2,75	- 4,53
Saumons, truites, éperlans	1 092	1 171	1 456	1 499	7,23	24,34	2,95
Poissons marins divers	9 556	9 786	10 011	10 278	2,41	2,30	2,67
Petites et grosses crevettes	2 372	2 506	2 480	2 527	5,65	- 1,04	1,90
Encornets, seiches, poulpes	2 318	2 286	2 709	2 355	- 1,38	18,50	- 13,07
PRODUCTION ET CULTURE MONDIALES D'ALGUES MARINES	3 547	4 134	4 377	4 338	16,55	5,88	- 0,89

millions de tonnes. La production de presque tous les pays de la CEE a baissé en conséquence des restrictions imposées à la pêche et des moindres taux de capture; seules la Belgique et l'ancienne République fédérale d'Allemagne ont capturé plus de poisson que l'année précédente. Toutefois, l'augmentation des captures dans la partie occidentale de l'Allemagne a été plus que compensée par le recul enregistré dans les nouveaux länder en conséquence des conditions économiques défavorables.

Les captures des pays nord-européens n'appartenant pas à la CEE ont globalement diminué de 0,19

million de tonnes, soit 4,6 pour cent, pour s'établir à 3,9 millions de tonnes. En Norvège, qui est le plus gros producteur européen de poisson, la production d'espèces démersales de haute valeur marchande, spécialement la morue, et celle de petits pélagiques destinés à la fabrication de farine et d'huile de poisson se sont considérablement ressenties de la diminution des taux de capture dans l'Atlantique Nord. Toutefois, la production nationale de saumon d'élevage a augmenté de plus d'un tiers, ce qui a légèrement compensé en volume et, dans une plus large mesure, en valeur la réduction des captures dans les fonds de pêche tradi-



TABLEAU 13

Utilisation des captures mondiales							
	1987	1988	1989	1990	1987-1988	1988-1989 Variation	1989-1990
	(milliers de tonnes).....				(%).....		
CAPTURES MONDIALES	94 399	99 062	100 333	97 246	4,71	1,27	- 3,17
Consommation humaine	66 571	69 819	70 905	70 212	4,65	1,53	- 0,99
<i>A l'état frais</i>	<i>21 399</i>	<i>22 910</i>	<i>23 158</i>	<i>22 093</i>	<i>6,60</i>	<i>1,07</i>	<i>- 4,82</i>
<i>A l'état congelé</i>	<i>22 899</i>	<i>24 143</i>	<i>24 263</i>	<i>24 261</i>	<i>5,15</i>	<i>0,49</i>	<i>- 0,01</i>
<i>Après traitement</i>	<i>10 653</i>	<i>10 838</i>	<i>10 904</i>	<i>11 158</i>	<i>1,71</i>	<i>0,61</i>	<i>2,28</i>
<i>En conserve</i>	<i>11 620</i>	<i>11 928</i>	<i>12 580</i>	<i>12 700</i>	<i>2,58</i>	<i>5,18</i>	<i>0,94</i>
Autres utilisations	27 828	29 243	29 428	27 034	5,08	0,63	- 8,14
<i>Transformation</i>	<i>26 278</i>	<i>27 593</i>	<i>27 828</i>	<i>25 534</i>	<i>5,00</i>	<i>0,85</i>	<i>- 8,24</i>
<i>Divers</i>	<i>1 550</i>	<i>1 650</i>	<i>1 600</i>	<i>1 500</i>	<i>6,45</i>	<i>- 3,03</i>	<i>- 6,25</i>

tionnels. En Islande, qui est l'autre grand pays producteur de ce groupe, la capture totale s'est maintenue aux alentours de 1,5 million de tonnes.

Les débarquements du Japon sont tombés à 10,4 millions de tonnes, soit un fléchissement de plus de 7 pour cent, imputable en partie au retrait de certains bateaux opérant précédemment en eaux lointaines; en outre, les débarquements de pilchard capturé dans les eaux nationales ont maintenu leur tendance à la baisse de ces dernières années.

Les captures nord-américaines ont enregistré une légère progression, de 2 pour cent, pour s'établir à 7,5 millions de tonnes. Les captures de l'Australie ont augmenté de 20 pour cent et celles de la Nouvelle-Zélande se sont maintenues à peu près au même niveau que l'année précédente, si bien que la production globale des pays développés d'Océanie a atteint le niveau record de 776 000 tonnes.

La quantité de poisson directement utilisée pour la consommation humaine a diminué de presque 0,7 million de tonnes en 1990, soit près de 1 pour cent (tableau 13), cette réduction intéressant pour l'essentiel le poisson frais. Les quantités congelées ou mises en conserve n'ont guère changé. La production de farine de poisson a baissé de 8 pour cent; la plus forte contraction (plus de 25 pour cent) a concerné le principal producteur, le Chili, et a été imputable essentiellement à une diminution sensible des captures de petits pélagiques.

En 1990, la diminution de captures de petits pélagiques dans le Pacifique Sud-Est et l'Atlantique Nord a fait chuter de presque 9 pour cent la production mondiale de farine de poisson, qui s'est établie à 6,3 millions de tonnes, soit le plus bas niveau enregistré depuis 1984. La rareté des approvisionnements a fait monter fortement les prix, et les producteurs

d'aliments pour animaux ont continué à se réorienter vers la farine de soja, meilleur marché. La production mondiale d'huile de poisson a, elle aussi, diminué – de plus de 14 pour cent – tombant à 1,4 million de tonnes, le plus bas niveau enregistré depuis 1983. Les prix ont augmenté et les utilisateurs se sont tournés vers des huiles végétales concurrentes, spécialement l'huile de colza.

Echanges commerciaux en 1990

Après une année de progression négligeable, la valeur des échanges mondiaux de produits de la pêche a augmenté de plus de 11 pour cent en 1990 (tableau 14). Ce redressement a été dû dans une large mesure au relèvement des prix d'un certain nombre de produits de la pêche faisant l'objet d'un commerce entre pays développés. Les exportations de ces pays ont progressé de plus de 16 pour cent, et celles des pays en développement de 5 pour cent seulement.

Le cours peu élevé du dollar a aidé les Etats-Unis à conserver en 1990 leur rang de premier exportateur mondial de produits de la pêche: les exportations de ce pays ont augmenté de plus de 19 pour cent, pour se chiffrer à plus de 3 milliards de dollars, alors qu'elles avaient progressé de moins de 4 pour cent en 1989. La hausse des prix, imputable à la valeur de rareté des produits, a été le facteur principal qui a permis aux trois plus gros exportateurs de produits de la pêche de l'Atlantique Nord – à savoir le Canada, le Danemark et la Norvège – d'accroître substantiellement la valeur de leurs exportations, malgré l'épuisement de leurs pêcheries de morue. La Norvège a également bénéficié d'un accroissement de ses exportations de saumon. Pour ce qui est des pays en développement, la Thaïlande est restée le principal exportateur de produits de la pêche, et ses recettes ont augmenté de plus



TABLEAU 14

Echanges commerciaux de produits de la pêche

	1987	1988	1989	1990	1987-1988	1988-1989 Variation	1989-1990
	(milliers de tonnes).....				(%).....		
Monde							
<i>Exportations</i>	28 229	32 402	32 759	36 428	14,78	1,10	11,20
<i>Importations</i>	30 486	35 260	35 833	39 411	15,66	1,63	9,99
Total pays en développement							
<i>Exportations</i>	12 933	15 152	15 422	16 261	17,16	1,78	5,44
<i>Importations</i>	3 671	4 655	4 857	5 027	26,80	4,34	3,50
Total pays développés							
<i>Exportations</i>	15 297	17 250	17 337	20 167	12,77	0,50	16,32
<i>Importations</i>	26 809	30 605	30 976	34 384	14,16	1,21	11,00
Principaux exportateurs							
<i>Etats-Unis</i>	1 825	2 441	2 532	3 020	33,75	3,73	19,27
<i>Canada</i>	2 092	2 206	2 051	2 270	5,45	- 7,03	10,68
<i>Thaïlande</i>	1 261	1 631	1 959	2 265	29,34	20,11	15,62
<i>Danemark</i>	1 751	1 853	1 745	2 165	5,83	- 5,83	24,07
<i>Norvège</i>	1 475	1 608	1 563	2 060	9,02	- 2,80	31,80
<i>Chine</i>	912	1 399	1 393	1 622	53,40	- 0,43	16,44
<i>Taiwan (province de Chine)</i>	1 742	1 752	1 592	1 515	0,57	- 9,13	- 4,84
<i>République de Corée</i>	1 540	1 784	1 538	1 363	15,84	- 13,79	- 11,38
Principaux importateurs							
<i>Japon</i>	8 308	10 658	10 128	10 668	28,29	- 4,97	5,33
<i>Etats-Unis</i>	5 662	5 389	5 757	5 573	- 4,82	6,83	- 3,20
<i>France</i>	2 022	2 244	2 193	2 809	10,98	- 2,27	28,09
<i>Italie</i>	1 738	1 899	1 984	2 458	9,26	4,48	23,89
<i>Espagne</i>	1 322	1 727	1 817	2 361	30,64	5,21	29,94
<i>Royaume-Uni</i>	1 387	1 610	1 628	1 911	16,08	1,12	17,38
<i>Allemagne</i>	1 270	1 429	1 479	1 900	12,52	3,50	28,47

EXPORTATIONS EN PROPORTION
DES CAPTURES

	(%).....			
Total pays en développement¹	34,8	32,7	36,3	33,8
Total pays développés²	37,7	39,8	40,2	42,2

¹ Exportations totales en poids vif, en pourcentage des captures des pays en développement.² Exportations totales en poids vif, en pourcentage des captures des pays développés.

de 15 pour cent, pour se chiffrer à presque 2,3 milliards de dollars. La Chine a été en mesure de renverser la tendance à un léger fléchissement de la valeur de ses exportations observée l'année précédente; celles-ci ont augmenté de 16 pour cent, pour se chiffrer à tout juste un peu plus de 1,6 milliard de dollars, grâce principalement au volume accru des exportations de crevettes d'élevage et à une petite augmentation des prix en dollars.

Par suite principalement de la hausse des prix des poissons de fond, la valeur des importations de presque tous les grands pays importateurs a augmenté en 1990. Le marché des Etats-Unis a fait exception, car la demande de poisson de fond coûteux y est peu importante, si bien que, malgré le faible cours du dollar, la valeur des importations de ce pays a diminué. Le Japon n'a enregistré qu'un modeste accroissement, imputable en partie aux faibles prix du thon.



ENCADRÉ 1 Le droit de la mer

La signature, il y a 10 ans, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a marqué la fin de l'ère de la liberté des mers. Le chapitre 3 de cette publication, intitulé «Les pêches maritimes et le droit de la mer: une décennie de changement», examine les ajustements qui ont été opérés depuis la signature de la Convention. Il fait plus particulièrement ressortir le degré mitigé de succès obtenu dans la poursuite des objectifs économiques et les changements apportés aux politiques de pêche dans le secteur maritime au cours de la dernière décennie.

En général, la redistribution des ressources de la mer a procédé comme on l'escomptait: certains Etats côtiers en ont retiré des avantages importants et quelques Etats pêchant en eaux lointaines ont, quant à eux, subi de lourdes pertes. Plusieurs faits nouveaux n'avaient cependant pas été prévus. Les plus remarquables sont la persistance des investissements dans de grands bateaux capables de pêcher à des distances considérables du port et l'accroissement notable de l'effort de pêche en haute mer au-delà de la limite des 200 milles.

Pour ce qui est de la compétence avec laquelle les nations ont exercé leurs nouveaux droits pendant les années 80, le chapitre 3 conclut que l'amélioration a été plus lente qu'on ne l'escomptait. Les Etats côtiers dont les ressources intéressent des pays étrangers ont généralement retiré des avantages considérables de la gestion de leurs ressources et du revenu assuré par les utilisateurs étrangers. Toutefois, il y a encore beaucoup à faire pour mieux aménager les pêcheries nationales. La tâche est difficile, et de nombreux Etats hésitent à prendre la mesure indispensable qui consiste à attribuer et répartir des droits d'utilisation exclusifs parmi leurs propres pêcheurs.

En outre, les problèmes environnementaux se sont considérablement aggravés au cours de la décennie, lan-

çant des défis difficiles à relever. Les plus importants intéressent les zones côtières affectées par toutes sortes d'utilisations conflictuelles, et où les pêcheries sont spécialement éprouvées. Les problèmes revêtent un caractère particulièrement urgent pour les communautés d'artisans pêcheurs des pays en développement.

En général, les années 80 peuvent être considérées comme une période d'ajustements décousus aux modifications spectaculaires apportées au droit de la mer pendant les années 70 et de transition avant la concrétisation des avantages escomptés de l'exploitation par pêche des océans. De nombreuses tâches devront être menées à bonne fin pour que ces bénéfices puissent être pleinement réalisés, mais la récompense finale justifie que la communauté mondiale s'intéresse de plus près aux problèmes de l'aménagement des pêcheries.

Certaines conclusions importantes du chapitre spécial sont les suivantes:

- Les coûts annuels d'exploitation de la flotte de pêche maritime opérant dans l'ensemble du monde en 1989 ont été estimés à quelque 22 milliards de dollars, chiffre supérieur aux recettes totales, sans tenir compte des coûts d'investissement. Bien qu'il s'agisse de calculs préliminaires, ils suggèrent que le secteur mondial des pêches maritimes est peut-être en train de subir de très lourdes pertes.
- Globalement, la situation est pire qu'il y a 10 ans. Le gaspillage économique a atteint des proportions énormes; les stocks ont continué à s'appauvrir, car l'effort de pêche s'est déplacé vers le bas de la chaîne alimentaire, assaillant les stocks à des stades plus précoces du cycle biologique; le milieu marin s'est de plus en plus dégradé; les conflits suscités par la pêche se sont multipliés; enfin, la pénible situation des artisans pêcheurs a empiré.
- Un aménagement efficace des pêcheries s'impose. Il exige une réforme fondamentale du cadre

institutionnel, à savoir la création de nouveaux droits de propriété sur les ressources, tels que programmes d'octroi de licences, systèmes d'attribution de parts individuelles de la capture totale autorisée ou du revenu total, ou droits d'usage territoriaux. Les droits d'usage exclusifs sont un préalable indispensable d'un aménagement efficace. Partout où le libre accès sera maintenu, le résultat en sera gaspillage économique, épuisement des stocks et conflits.



Le relèvement des prix à l'importation a été la principale raison de l'accroissement de la part revenant à la CEE dans le commerce mondial des produits de la pêche, y compris le commerce intracommunautaire, qui est passée de 33 pour cent en 1989 à 38 pour cent en 1990. Le Japon a toutefois été le premier pays importateur, avec une part de 27 pour cent, en valeur, des importations mondiales. Les Etats-Unis sont restés le deuxième marché mondial des produits de la pêche, mais leur part dans les importations mondiales a maintenu sa tendance à la baisse de ces dernières années, pour s'établir à 14 pour cent en 1990.

Les prix très élevés des poissons de fond de l'Atlantique Nord ont entraîné à leur tour un relèvement de ceux des produits de remplacement, mais on a aussi observé en 1990 le renchérissement d'un certain nombre de produits de la pêche qui se vendaient à prix peu élevés l'année précédente. Les prix des crevettes, qui avaient précédemment chuté, se sont quelque peu redressés; ceux des encornets et des poulpes ont aussi remonté du fait des moindres captures. Les prix de la sardine en conserve ont été fermes, malgré la stagnation du marché. Par contre, ceux du thon sont généralement restés relativement bas. Un facteur important a contribué à cette situation, à savoir les dispositions législatives prises aux Etats-Unis, conformément auxquelles le thon vendu sur le marché national doit être pêché en évitant la capture simultanée de dauphins. Il s'en est suivi que les disponibilités en provenance d'un certain nombre de pays, qui auraient été précédemment exportées vers les Etats-Unis, ont été vendues à des prix relativement bas. L'offre abondante de saumon, produit en élevage ou capturé en milieu naturel, a maintenu les prix à des niveaux peu élevés.

Estimations préliminaires pour 1991

Les informations préliminaires indiquent que la production mondiale de poisson a augmenté d'environ 1 million de tonnes en 1991, pour s'établir à 98,3 millions de tonnes. Cette progression a été principalement imputable à l'accroissement des captures d'espèces pélagiques vivant en bancs dans le Pacifique Sud-Est et l'Atlantique Nord. Les captures des pays de la CEE ont continué à diminuer, mais celles de l'ex-URSS et des pays d'Europe de l'Est se sont stabilisées. Les marchés du poisson se sont ressentis de la guerre du golfe Persique pendant la première partie de l'année 1991, tandis que la récession économique a affecté le comportement des consommateurs, particulièrement aux Etats-Unis. La demande de crevettes s'est considérablement ralentie sur les trois principaux marchés mondiaux, et la résistance des consommateurs aux prix élevés des poissons de fond a eu pour effet de les faire quelque peu baisser en fin d'année, malgré le faible niveau de la production et des stocks.

Les captures d'albacore ont continué de croître, mais le marché a continué de se ressentir du «problème des dauphins», si bien que les prix sont restés peu élevés pendant une grande partie de l'année.



FORÊTS

Production et consommation

En 1991, quelque 3 440 millions de m³ de *bois rond* ont été produits dans le monde, soit un peu moins qu'en 1990 (tableau 15). Dans les pays en développement, la tendance à la hausse se poursuit, si bien que la production a augmenté de 1,6 pour cent, pour atteindre 1 980 millions de m³. Dans les pays développés, la production a continué de diminuer, tombant de 1 501 à 1 460 millions de m³ en 1991, ce qui correspond à une baisse de 2,7 pour cent.

Dans les pays en développement, le bois est avant tout une source d'énergie; quelque 17 pour cent de l'énergie consommée par les pays en développement sont fournis par le bois de feu et le charbon de bois, qui totalisent plus de 80 pour cent de tout le bois rond produit par ces pays. La demande de bois de feu augmente avec l'accroissement des populations rurales, alors que par ailleurs le besoin croissant de terres pour l'agriculture entraîne le défrichement des forêts et des terrains boisés, d'où une réduction des ressources potentielles. Ces tendances sont particulièrement marquées dans les zones moins productives et plus fragiles, telles que les régions semi-arides et montagneuses des pays en développement.

L'utilisation du bois dans le secteur moderne, principalement comme matière première de sciages, de panneaux et de papier, se ressent des principales tendances de l'activité économique. La récession économique de ces dernières années a, en particulier, entraîné une forte baisse de la consommation et de la production de sciages et de panneaux à base de bois dans les pays développés et a ralenti le flux des importations de ces produits provenant des pays en développement.

En 1991, la récession a notamment frappé la production et la consommation des *produits mécaniques du bois* car, dans de nombreux pays industrialisés, la crise économique est allée de pair avec une forte baisse d'activité de l'industrie du bâtiment, principal débouché de ce type de produits.

Au Japon, principal importateur mondial de bois, la construction de logements a subi une baisse de quelque 20 pour cent par rapport au niveau de 1990, imputable au ralentissement de l'économie. En Amérique du Nord, cette activité est tombée à son niveau le plus bas depuis la seconde guerre mondiale. En Europe occidentale, l'expansion des industries mécaniques du bois a pris fin, et la consommation comme la production de la plupart des produits sont entrées en crise. En Europe orientale et dans l'ex-URSS, la production a chuté de façon spectaculaire en raison surtout de l'effondrement des échanges entre ces pays et des difficultés de transition vers l'économie de marché.

TABLEAU 15

Principales productions forestières dans les pays développés et en développement

	1988	1989	1990	1991
.....(millions de m ³).....				
Bois Rond	3 426	3 455	3 450	3 440
<i>Pays en développement</i>	1 887	1 921	1 949	1 980
<i>Pays développés</i>	1 539	1 534	1 501	1 460
Bois de feu et charbon de bois	1 768	1 796	1 796	1 810
<i>Pays en développement</i>	1 495	1 527	1 557	1 590
<i>Pays développés</i>	273	269	239	220
Bois d'œuvre et d'industrie	1 658	1 659	1 654	1 630
<i>Pays en développement</i>	392	394	392	390
<i>Pays développés</i>	1 266	1 265	1 262	1 240
PRODUITS TRANSFORMÉS				
Sciages et traverses	506	502	486	470
<i>Pays en développement</i>	113	115	113	110
<i>Pays développés</i>	393	387	373	360
Panneaux à base de bois	127	130	125	124
<i>Pays en développement</i>	24	25	26	27
<i>Pays développés</i>	103	104	99	97
.....(millions de tonnes).....				
Papiers et cartons	225	231	238	242
<i>Pays en développement</i>	35	37	38	40
<i>Pays développés</i>	191	195	200	202
Pâte à papier	159	159	160	158
<i>Pays en développement</i>	21	18	18	18
<i>Pays développés</i>	139	141	142	140

Source: FAO.

La baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis a contribué à réactiver l'industrie du bâtiment. Le nombre des logements mis en chantier pendant le premier trimestre de 1992 a augmenté de 39 pour cent par rapport à celui de la même période de 1991.

Un secteur qui, en 1991, a fait preuve d'un certain dynamisme dans le monde entier a été celui de la *pâte* et du *papier*: en effet, la demande de papier des secteurs modernes des communications a continué d'augmenter. Le rythme global de croissance a toutefois été plus lent que les années précédentes, car la production de certains pays d'Europe orientale et l'ex-URSS a accusé une forte baisse.



TABLEAU 16

Valeur des exportations des principaux produits forestiers dans les pays développés et en développement

	1988	1989	1990	1991
.....(milliards de dollars).....				
Bois d'œuvre et d'industrie	8,5	8,9	9,0	8,3
<i>Pays en développement</i>	2,6	2,6	2,6	2,5
<i>Pays développés</i>	5,9	6,3	6,4	5,8
Sciages et traverses	15,7	17,1	17,0	16,4
<i>Pays en développement</i>	2,6	3,3	2,5	2,4
<i>Pays développés</i>	13,1	13,8	14,5	14,0
Panneaux à base de bois	8,4	9,4	10,1	9,8
<i>Pays en développement</i>	3,8	4,2	4,4	4,3
<i>Pays développés</i>	4,7	5,1	5,8	5,5
Pâte de bois	15,4	17,4	15,9	16,3
<i>Pays en développement</i>	1,2	1,2	1,3	1,3
<i>Pays développés</i>	14,2	16,2	14,6	15,0
Papiers et cartons	38,8	41,1	45,3	47,0
<i>Pays en développement</i>	2,1	2,2	2,4	2,9
<i>Pays développés</i>	36,7	38,9	42,9	44,1

Source: FAO.

Commerce et prix

La tendance à la hausse du commerce des produits forestiers, qui s'était poursuivie depuis 1985, a pratiquement pris fin en 1991 (tableau 16).

Les exportations des pays en développement, qui avaient diminué en 1990, n'ont connu qu'une légère reprise, alors que les exportations des pays développés sont demeurées à leur niveau précédent grâce au maintien de la tendance ascendante des exportations de papier. Ce sont surtout les exportations de bois rond et de produits mécaniques du bois provenant des pays en développement qui ont chuté, car la récession a entraîné une réduction de la consommation de ces produits; en outre, des mesures législatives et le souci constant de l'environnement ont abouti à une forte baisse, de 16 pour cent, des exportations de *grumes de résineux* de la côte Pacifique des Etats-Unis à destination des principaux consommateurs d'Asie.

Les échanges de bois tropicaux ont continué de reculer en 1991, étant donné la faiblesse persistante de la demande du Japon, de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord; en outre, des restrictions à l'exportation de grumes et de sciages adoptées par certains producteurs ont favorisé de façon générale la transformation sur place de produits à haute valeur

marchande, tels que contre-plaqués, chambranles de portes, moulures, meubles et parties de meuble. Les exportations malaisiennes de *grumes tropicales* ont continué de reculer, mais celles de produits ayant subi une transformation ultérieure progressent encore, notamment à destination d'autres pays asiatiques.

Si le Japon demeure le principal importateur de bois d'œuvre tropicaux, d'autres pays d'Asie de l'Est s'affirment cependant aujourd'hui comme d'importants consommateurs. Ces dernières années, la République de Corée, la Thaïlande, l'Inde et la Chine ont importé de grandes quantités de bois d'œuvre tropicaux d'Asie et du Pacifique.

La faiblesse de la demande du marché d'Europe occidentale a eu des répercussions défavorables sur les exportations africaines de bois d'œuvre tropicaux. En outre, certains pays africains, comme la Côte d'Ivoire et le Ghana, ont récemment imposé des restrictions quantitatives aux exportations de bois d'œuvre tropicaux.

En 1991, le commerce du *papier* a poursuivi sa croissance soutenue, alors que les échanges de *pâte de bois* ont connu une reprise partielle après la chute marquée de 1990.

La baisse du dollar des Etats-Unis et du dollar canadien a sensiblement accru la compétitivité des exportations d'Amérique du Nord sur les marchés internationaux. Les exportations canadiennes de pâte de bois ont progressé de 12 pour cent, après le recul marqué de 1990, tandis que les exportations de papier et de carton des Etats-Unis ont augmenté de quelque 23 pour cent.

Les exportations de certains pays en développement ont enregistré des taux de croissance très élevés. Les exportations brésiliennes de pâte de bois ont progressé de 32 pour cent, et celles de papier de certains pays en développement d'Asie ont atteint des niveaux très élevés, poursuivant leur tendance à la hausse observée depuis le milieu des années 80.

Ressources forestières mondiales

L'évaluation des ressources forestières à l'échelle mondiale fait partie du mandat de la FAO. La dernière évaluation mondiale a été effectuée en prenant 1980 comme année de référence. Forte de son mandat, la FAO a lancé en 1989 une nouvelle évaluation, en prenant 1990 pour année de référence, afin de fournir des informations à jour et objectives sur l'état actuel des ressources forestières mondiales et sur les tendances récentes du déboisement et de la dégradation des forêts.

La nouvelle évaluation s'articule en deux principaux volets: l'enquête sur les ressources forestières des pays développés, coordonnée par la Division mixte CEE/FAO de l'agriculture et du bois à Genève; et une évaluation des ressources forestières des ré-



gions en développement (zones tropicales et non tropicales), effectuée par la FAO. Il ressort des estimations combinées des deux études que la superficie des forêts mondiales est de 3,4 milliards d'hectares, dont 1,7 milliard d'hectares pour la zone tropicale et le reste, soit 1,7 milliard d'hectares, pour la zone tempérée. Il existe en outre quelque 0,6 milliard d'hectares d'autres terres boisées, avec un peu de végétation ligneuse, dans la zone tempérée et une autre superficie importante de même nature dans la zone tropicale. La superficie forestière pour l'ensemble du monde a été estimée à 0,7 hectare par habitant.

Zone tropicale. En 1990, 36 pour cent des terres tropicales (environ 1,7 milliard d'hectares) étaient couverts de forêts. La superficie forestière la plus vaste se trouvait en Amérique latine et dans les Caraïbes (840 millions d'hectares, soit 50 pour cent du territoire), suivie par l'Afrique (600 millions d'hectares, soit 27 pour cent du territoire) et par l'Asie (275 millions d'hectares, soit 31 pour cent du territoire). La superficie forestière de la zone tropicale était également de 0,7 hectare par habitant.

Les trois quarts à peu près des forêts tropicales étaient situés dans la zone des forêts denses équatoriales et dans la zone des forêts humides à feuilles caduques. Selon les estimations, 16,9 millions d'hectares, soit 0,9 pour cent des forêts, ont été déboisés annuellement au cours des années 80. C'est là une superficie beaucoup plus vaste que les 11,3 millions d'hectares par an (6 pour cent) estimés dans l'enquête de 1980. Les taux les plus élevés de déboisement intéressaient les forêts humides à feuilles caduques et les forêts de colline/montagne, où le taux de croissance de la population est relativement élevé. En ce qui concerne la perte annuelle de superficie, 7,3 millions d'hectares de forêts humides à feuilles caduques ont disparu, suivis par 4,9 millions d'hectares de forêts tropicales et par 2 millions environ d'hectares respectivement de forêts sèches et de forêts de colline/montagne. Ces dernières peuvent être considérées comme les plus menacées en raison de la superficie relativement faible qu'elles couvrent encore et du taux élevé de déboisement.

Zone tempérée. Les forêts tempérées couvraient quelque 1,7 milliard d'hectares, dont 1,4 milliard d'hectares dans les pays développés situés dans la zone tempérée et le reste dans les régions tempérées de certains pays en développement (Argentine, Chili, Chine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée et Mongolie).

Les forêts de l'ex-Urss représentaient à peu près 35 pour cent des terres (0,75 milliard d'hectares), alors que les forêts d'Amérique du Nord s'étendaient sur 0,45 milliard d'hectares et celles d'Europe sur 0,15 milliard d'hectares. Les forêts dans ces régions du monde couvraient près de 27 pour cent des terres,

et la superficie des forêts par habitant était de 1,13 hectare. Dans les pays en développement situés dans la zone tempérée, la superficie forestière moyenne par habitant était estimée à 0,15 hectare, étant donné la forte densité de population et la superficie forestière relativement faible de la Chine.

Dans de nombreux pays, on se préoccupe beaucoup de protéger l'environnement grâce à la conservation des forêts, afin de préserver la diversité biologique, de tirer profit des produits non ligneux et de contribuer à la stabilisation du climat. Des conflits surgissent parfois entre les différentes fonctions de la forêt, surtout entre la production de bois et la conservation de la nature, mais également entre la protection de l'environnement, la chasse ou les activités récréatives. La politique forestière d'un nombre croissant de pays dans la zone tempérée affronte ces problèmes.

La CNUED et les forêts

L'idée d'établir une série de principes concernant les forêts, et de les faire adopter au niveau international, est née au début de 1990 à la suite d'une mission d'examen indépendante du Programme d'action forestier tropical (PAFT) et a ensuite été entérinée à la réunion du G7, à Houston, en avril de la même année. A la session du Comité des forêts de la FAO en septembre 1990, puis lors de la réunion d'un groupe intergouvernemental officieux au début de 1991, un accord général s'est fait sur la nécessité d'établir des directives en matière de foresterie pour assurer la gestion, la conservation et le développement durable des forêts. Néanmoins, certains gouvernements n'étaient pas prêts à accepter un accord international ayant force obligatoire, craignant qu'il puisse empiéter sur leur droit souverain d'exploiter leurs propres ressources. Pour cette raison, les débats au sein des réunions préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement se sont limités à négocier une déclaration de principes non juridiquement contraignante.

Sur la base du texte rédigé par un comité préparatoire, avec la collaboration de la FAO, la CNUED a adopté *une déclaration de principes non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts*, appelée «Principes en matière de foresterie». Les brefs extraits ci-après donnent une idée de leur portée.

- Les principes ont essentiellement pour but de contribuer à la gestion, à la conservation et à l'exploitation écologiquement viable des forêts.
- Ces principes devraient s'appliquer à tous les types de forêts, qu'elles soient naturelles ou créées par l'homme et de quelque zone géographique ou climatique qu'elles relèvent – australe, boréale, subtempérée, tempérée, subtropicale, tropicale.



- Le thème des forêts est lié à toute la gamme des questions d'environnement et de développement, ainsi qu'aux perspectives qui leur sont associées, au nombre desquelles figure le développement socio-économique.
- Les questions et perspectives sylvicoles devraient être examinées d'une manière globale et équilibrée dans le contexte général de l'environnement et du développement, en prenant en considération les multiples fonctions et usages des forêts.
- Il faut reconnaître le rôle vital que jouent tous les types de forêts dans le maintien des processus et de l'équilibre écologique grâce, notamment, à leur part dans la protection des écosystèmes fragiles, des bassins versants et des ressources en eau douce et en tant que riches réserves de diversité biologique.
- Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures.
- Le rôle des forêts plantées par l'homme et des cultures permanentes en tant que sources durables et écologiquement rationnelles d'énergie renouvelable et de matières premières industrielles devrait être reconnu, mis en relief et renforcé.
- Tous les types de forêts jouent un rôle important dans la satisfaction des besoins énergétiques en fournissant une source renouvelable d'énergie.
- Des efforts devraient être entrepris en vue de rendre le monde plus vert grâce au reboisement et au boisement.
- Il faudrait s'efforcer de maintenir et d'accroître le couvert forestier et la productivité des forêts suivant des méthodes écologiquement, économiquement et socialement rationnelles.
- La mise en œuvre de politiques et programmes nationaux en matière de gestion, de conservation et d'exploitation écologiquement viable des forêts, notamment dans les pays en développement, devrait être appuyée par une coopération financière et technique internationale.
- Les politiques forestières nationales devraient reconnaître et protéger comme il convient l'identité, la culture et les droits des populations autochtones et des habitants des forêts.
- La recherche scientifique, les inventaires et évaluations des forêts, tenant compte de variables biologiques, physiques, sociales et économiques dans le domaine de la gestion, de la conservation et de l'exploitation écologiquement viable des forêts, devraient être renforcés.
- Le commerce des produits forestiers devrait se fonder sur des règles et procédures non discriminatoires et multilatéralement acceptées, compati-

bles avec le droit et les pratiques de commerce international.

- Les échanges internationaux d'informations sur les résultats de la recherche-développement en matière de forêts et de gestion des forêts devraient être encouragés.

Nonobstant ce qui précède:

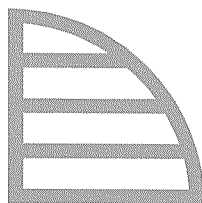
- Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement.

CHAPITRE 2

SITUATION PAR RÉGION

I. Régions en développement

II. Pays développés



SITUATION PAR RÉGION

I. Régions en développement

L'examen qui suit passe en revue les résultats économiques et agricoles récents des quatre régions en développement et présente les principales mesures nouvelles touchant leurs secteurs agricoles prises en 1991 et 1992. Selon l'habitude, on se penchera ensuite plus spécifiquement sur l'expérience de certains pays de chaque région: le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda pour l'Afrique; l'Indonésie et les Philippines pour l'Extrême-Orient; l'Argentine, le Chili et le Paraguay pour la région Amérique latine et Caraïbes; enfin, le Royaume d'Arabie saoudite et le Yémen pour le Proche-Orient.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Vue d'ensemble

La production par habitant de l'Afrique subsaharienne a diminué de 1,8 pour cent en 1991 pour la cinquième année consécutive, de sorte que la baisse cumulée depuis 1987 dépasse 6 pour cent selon les estimations du FMI. L'économie de la région a subi les conséquences du ralentissement de la croissance dans les pays industriels et de la baisse correspondante de la demande d'importation des produits de base et de leurs prix. Selon le FMI, les termes de l'échange pour l'Afrique subsaharienne ont baissé de 6 pour cent entre 1990 et 1991, entraînant une réduction des recettes d'exportation. Plus précisément, par rapport à 1990 les prix de 1991 ont baissé de 6,3 pour cent pour le cacao, de 9,3 pour cent pour le café robusta, de 5,1 pour cent pour les autres variétés de café, de 9,4 pour cent pour le thé et de 26,9 pour cent pour le sucre¹. La guerre civile et les catastrophes naturelles ont encore aggravé dans certains pays les effets de ces baisses des prix. Cela dit, la croissance du revenu par habitant a beaucoup varié selon les pays, s'étageant de valeurs positives pour certains (Kenya, Nigéria) à des valeurs fortement négatives pour d'autres (Cameroun, Côte d'Ivoire). Le taux de croissance annuel du revenu par habitant devrait devenir légèrement positif dans les années 90².

La production agricole (mesurée par l'indice de production agricole) a augmenté de 4 pour cent en

1990/91, ce qui marque une reprise par rapport au médiocre résultat de 1989/90 (1,2 pour cent) et une augmentation très nette par rapport à la croissance moyenne annuelle pour la période 1985-1990, qui était de 3 pour cent. L'augmentation s'est répartie de façon à peu près égale entre les produits alimentaires (4 pour cent) et les produits non alimentaires (3,8 pour cent). Cette reprise a été due à l'interaction de plusieurs facteurs tels que des conditions météorologiques favorables dans la plupart des pays et une amélioration des prix à la production. En dépit de la baisse des cours internationaux des produits d'exportation de l'Afrique subsaharienne, les prix à la production ont augmenté en termes réels dans plusieurs pays grâce *i)* à des réformes qui ont rapproché les prix à la production des cours mondiaux et *ii)* à des dévaluations réelles importantes.

La situation économique globale reste caractérisée par des déséquilibres macro-économiques et financiers persistants ou même aggravés, avec les répercussions négatives que cela implique pour l'investissement et la croissance (figure 13), et qui se sont souvent traduites par d'extrêmes difficultés pour la population.

Les perspectives à court terme de la croissance agricole et économique en général en Afrique subsaharienne sont incertaines, compte tenu notamment de la grave sécheresse qui sévit en Afrique australe. Cette sécheresse a eu des effets catastrophiques sur la récolte de céréales secondaires dans les pays situés en dessous du 12° parallèle (Zambie, Zimbabwe, Namibie, Swaziland, Lesotho, Mozambique, Malawi, Botswana, Madagascar et Afrique du Sud). Pour les pays en développement d'Afrique australe, au milieu de l'année 1992 la FAO estimait la production de maïs de 1992 à 2,3 millions de tonnes,

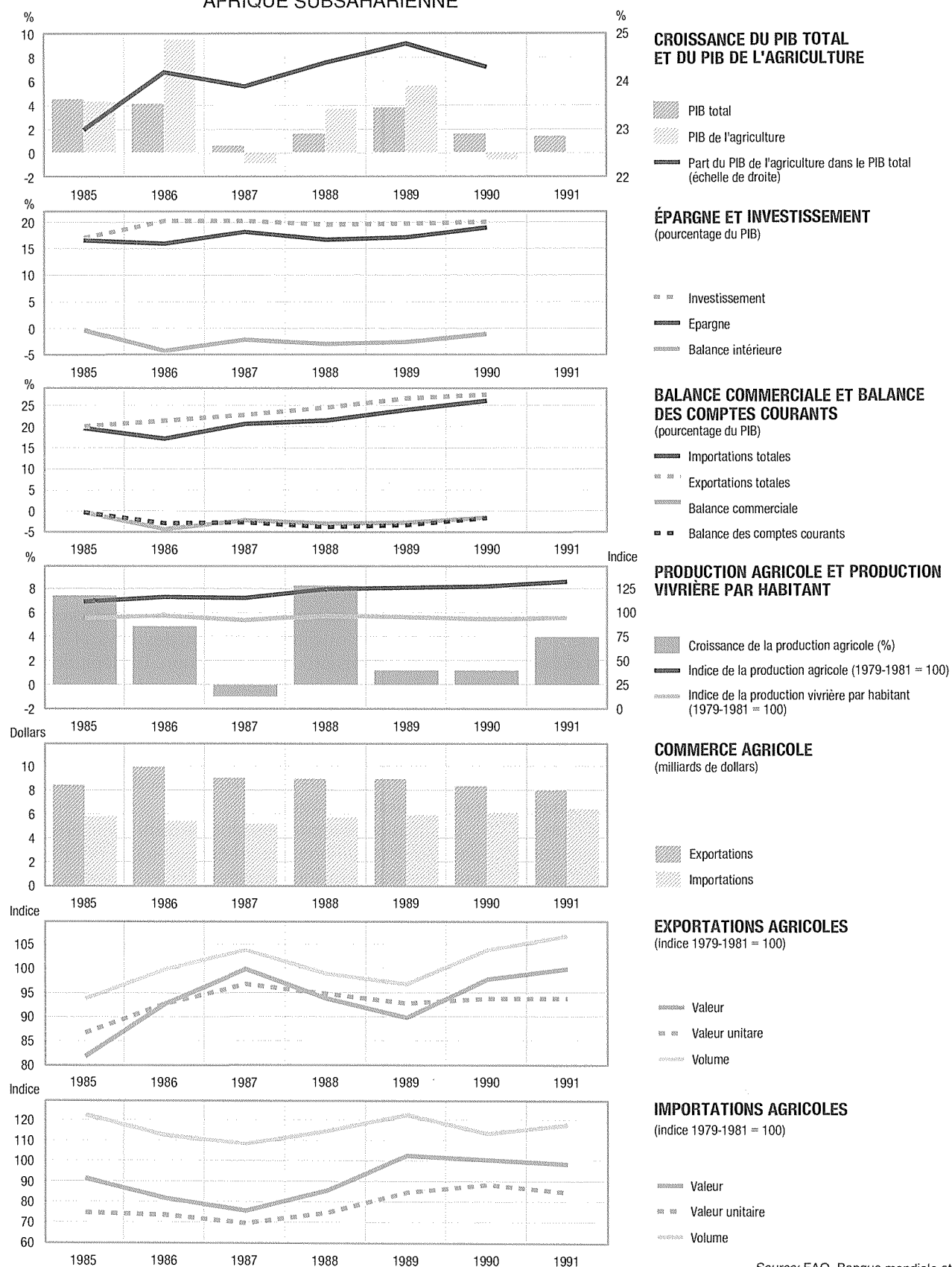
¹ Banque africaine de développement, *Rapport sur le développement en Afrique, 1992*, tableau 2.10

² Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 1992*, tableau 1.2.



Figure 13

AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Source: FAO, Banque mondiale et FMI



soit 40 pour cent de la moyenne, et la production totale de céréales secondaires (y compris le sorgho et le mil) à 5,4 millions de tonnes, soit une chute de 65 pour cent par rapport au chiffre de 1991. On s'attend à voir baisser la production de blé de 45 pour cent en 1992. Les importations de céréales secondaires en Afrique subsaharienne devraient passer d'un chiffre estimé à 3,9 millions de tonnes en 1991/92 à 10 millions de tonnes en 1992/93³.

La dette extérieure reste un problème majeur, bien que diverses initiatives récentes prises soit par des pays individuellement (comme la France et le Canada) soit au niveau international (notamment dans le cadre du plan de Toronto) aient permis à de nombreux pays de progresser de façon encourageante sur la voie de la réduction et de l'allègement de leur dette.

Les mesures de réduction ou d'allègement de la dette sont le plus souvent appliquées dans le contexte de programmes de stabilisation et d'ajustement structurel adoptés par 40 pays d'Afrique depuis 1980.

Concernant les *politiques récentes*, 1991 et 1992 ont vu se poursuivre le mouvement général vers un plus grand libéralisme dans les domaines politique et économique. Cette tendance généralement positive cache une diversité de situations, certains pays progressant véritablement vers la démocratie, comme le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe et la Zambie, tandis que d'autres, comme le Libéria, la Somalie, le Mozambique et le Soudan sont encore en pleine guerre civile. Dans le domaine de la politique économique, les principaux éléments de la réforme ont été la privatisation et la déréglementation des marchés dans toute l'Afrique, encore que leur application effective rencontre toujours une résistance marquée. Parmi les réformes plus décisives, on peut citer celles de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Cameroun, de Madagascar, du Nigéria et de la Zambie.

Du fait de son importance dominante dans la plupart des économies africaines, l'agriculture continue de faire l'objet d'une attention particulière dans les programmes d'ajustement. On peut citer les exemples de la Guinée et du Burkina Faso qui ont établi des livres blancs sur leurs politiques de développement agricole, le Mali qui a récemment établi des directives pour le développement rural, le Sénégal, le Rwanda, la Guinée-Bissau, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe.

Dans le domaine commercial, l'Afrique a perdu des parts de marché considérables pour plusieurs de ses exportations traditionnelles, au profit de concurrents étrangers du monde en développement, en particulier d'Asie. La création en Europe occidentale du marché unique a suscité pour beaucoup de pays d'Afrique des

incertitudes quant à l'avenir de leur accès préférentiel à ce marché d'importance cruciale.

La coopération régionale est considérée comme une solution possible aux problèmes actuels et futurs de l'accès aux marchés des pays industriels, bien que les expériences faites jusqu'ici dans ce domaine aient été rien moins qu'encourageantes. Parmi les récents événements survenus dans ce contexte, on peut citer la Conférence des ministres de l'agriculture d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (groupant 17 pays), qui s'est réunie à Dakar en mars 1991 et puis à Paris en septembre de la même année. Cette conférence a défini huit programmes d'action spécifiques qui, au bout d'une première période de deux ans, devraient aboutir à une série de recommandations et de mesures précises, à un programme d'investissement et à l'élaboration d'un deuxième programme d'action. Les programmes d'action mettent l'accent sur la coordination des politiques, leur suivi et leur évaluation ainsi que sur la création de marchés régionaux pour un certain nombre de produits.

Enfin, les pays africains sont, dans leur majorité, très sensibles à la surexploitation croissante de leurs ressources naturelles due à la croissance rapide de la demande de produits alimentaires et autres (notamment le bois de feu) et au surpâturage. La gravité du problème a conduit à la préparation, avec l'aide de la Banque mondiale, de plans d'action environnementaux dans 18 pays d'Afrique, en commençant par le Lesotho, Madagascar et Maurice.

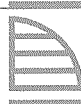
L'examen régional est axé cette année sur les trois pays de l'ex-Communauté de l'Afrique de l'Est: Kenya, République-Unie de Tanzanie et Ouganda. Il établit le lien entre les stratégies de développement de ces pays après l'indépendance et leur situation économique actuelle, analyse leurs objectifs économiques, leurs sources de croissance agricole et ses limitations, ainsi que les mesures prises pour faire face à ces dernières.

Kenya

Le Kenya, qui a obtenu son indépendance en 1963, a une superficie de 580 367 km², dont 88 pour cent sont constitués de terres arides ou semi-arides. Pendant ces trois décennies, la population nationale a augmenté au rythme de 3 à 4 pour cent par an – l'un des taux de croissance les plus élevés du monde –, mais certains indices témoignent d'un ralentissement. Actuellement, la population s'élève à 21,4 millions d'habitants, dont 80 pour cent environ résident dans des zones rurales.

Alors que la part de l'agriculture dans le PIB s'établit actuellement à 27 pour cent, sa contribution aux exportations visibles est de 60 pour cent. Environ la moitié de la main-d'œuvre nationale travaille à plein temps ou à temps partiel dans les secteurs non sala-

³ Ce chiffre comprend les importations de l'Afrique du Sud.



riaux de l'agriculture et de l'élevage. La grande majorité de la production agricole est pluviale.

Les petits exploitants produisent 70 pour cent du maïs, la presque totalité du riz et des légumineuses, 65 pour cent du café, 50 pour cent du thé et presque tout le pyrèthre et le coton. Parmi les 2,7 millions de petites exploitations, 80 pour cent couvrent moins de 2 ha, et plus d'un tiers sont gérées par des femmes. L'horticulture est le seul secteur important actuellement dominé par les grandes exploitations, bien qu'un nombre croissant de petits exploitants et de coopératives se tourne maintenant vers cette activité.

Le maïs blanc fournit 40 pour cent du total des calories consommées et il est cultivé sur 1,2 million d'hectares (près de 50 pour cent des terres cultivées). De plus, 140 000 ha sont plantés en blé, et 95 000 en canne à sucre. Le sorgho, le mil, le manioc et la patate douce sont cultivés dans les zones marginales semi-arides.

Le thé, le café et les produits horticoles sont les cultures les plus importantes. Le Kenya produit également du coton, du pyrèthre, du tabac, du sisal et des noix d'acajou.

Le secteur de l'élevage comprend la production pastorale et le ranching dans les terres arides et semi-arides, et l'élevage laitier dans les zones à potentiel agricole élevé et moyen. En 1989, on estimait à 13 millions de têtes le cheptel bovin kényen.

Les forêts officiellement répertoriées couvrent autour de 3 pour cent de la superficie totale du Kenya. Environ 19 000 ha de la zone forestière totale (forêts recensées plus biomasse) disparaissent chaque année par abattage des arbres pour le bois de feu, le charbon de bois et l'extension des zones cultivées.

Le secteur de la pêche produit environ 186 000 tonnes de poisson chaque année, dont plus de 80 pour cent sont capturés dans le lac Victoria.

Développement et croissance agricoles

Dans les 10 ans qui ont suivi l'indépendance, l'agriculture a enregistré une croissance moyenne de 4,7 pour cent par an. Ce résultat impressionnant a été dû à la fois à l'extension des superficies cultivées et à l'augmentation des rendements. Les grandes exploitations des colons ont été divisées et redistribuées à de petits exploitants, et les restrictions à la production par les petits exploitants des principales cultures d'exportation et des produits laitiers ont été supprimées. On estime à 20 pour cent l'extension des terres cultivées intervenue au cours de cette décennie. En même temps, l'adoption de variétés de maïs à haut rendement a augmenté de 47 à 300 pour cent les rendements dans les petites exploitations⁴. Les prix officiels

étaient rémunérateurs, et des mesures ont été prises en faveur de la vulgarisation, du crédit et des systèmes de fourniture d'intrants afin de répondre aux besoins des petits exploitants. L'agriculture a bénéficié du maintien d'un ensemble cohérent de politiques, d'institutions et de systèmes de commercialisation stables ainsi que d'un environnement macro-économique propice.

La croissance agricole a cependant ralenti après 1972, pour ne plus atteindre qu'un taux moyen annuel de 3,7 pour cent au cours des années 70 et de 3 pour cent au cours des années 80, du fait de diminutions de la croissance des cultures vivrières. Ce recul a été dû à une combinaison de facteurs exogènes et d'autres liés aux politiques suivies.

La pénurie de terres arables et la croissance démographique rapide ont épuisé les possibilités d'extension supplémentaire des zones cultivées. De fait, elles ont augmenté au total de 3 pour cent dans la première moitié des années 70 et sont restées pratiquement stables dans la seconde moitié. L'absence d'innovations techniques supplémentaires a empêché la poursuite des fortes augmentations de rendement de la décennie précédente. Les périodes de sécheresse du milieu des années 70, de 1979 et de 1980 et surtout de 1984 et les chutes des cours mondiaux des produits de base, surtout le café, ont également contribué au médiocre bilan de l'agriculture.

La politique suivie ne répondait pas véritablement à la nécessité de remplacer l'agriculture extensive par une agriculture intensive. Certains années, les prix officiels n'étaient pas rémunérateurs, surtout en ce qui concerne les cultures vivrières, et les ajustements de prix étaient erratiques. La prestation des services agricoles essentiels (intrants, crédit, recherche et vulgarisation) ne suivait pas l'évolution des besoins des petits exploitants. Les investissements privés et publics dans l'agriculture ont fortement diminué. Le rôle accru du secteur public dans le contrôle des systèmes de commercialisation et de détermination des prix dépassait les capacités de ses gestionnaires.

Mesures en faveur de la croissance agricole

Pour concevoir des stratégies visant à stimuler la croissance agricole, les responsables politiques kényens sont obligés de faire face à un certain nombre de contraintes incontournables. Du fait du manque de terres de qualité élevée et moyenne, les possibilités d'extension supplémentaires des terres cultivées sont extrêmement limitées. Le coût énorme de la mise en place d'une irrigation à grande échelle l'exclut en tant que solution à court ou à moyen terme. Les contraintes écologiques limitent les possibilités de changements importants des systèmes de culture. A court et à moyen terme en tout cas, la croissance de l'agriculture doit se fonder presque exclusivement sur l'inten-

⁴ Banque mondiale, 1986, *Kenya: Agricultural Sector Report*, vol. II.



sification de la production des terres existantes. Les potentialités sont particulièrement bonnes chez les petits exploitants: avec des méthodes appropriées, les rendements de maïs des petites exploitations pourraient plus que doubler, pour atteindre 50 sacs à l'hectare dans certaines régions. La hausse des rendements des cultures de rapport (café, thé, canne à sucre, coton) des petites exploitations est également possible moyennant une vulgarisation appropriée et l'utilisation de variétés améliorées (par exemple la variété Ruiru 11 pour le café et des clones à haut rendement pour le thé).

Les contraintes et potentialités ci-dessus ont été prises en compte dans le *Sessional Paper on Economic Management and Renewed Growth* approuvé par le Parlement kényen en 1986 face au ralentissement de la croissance agricole et de la croissance économique en général. Ce document expose une stratégie de développement pour la période allant jusqu'à l'an 2000: les aspects opérationnels sont définis plus en détail dans le sixième Plan national de développement du Kenya pour la période 1989-1993.

L'agriculture s'est vu attribuer un rôle majeur dans la réalisation de la sécurité alimentaire pour une population de plus en plus nombreuse, absorber une partie de sa main-d'œuvre en croissance rapide et accroître sensiblement les recettes d'exportation. Le document précise les mesures permettant de renforcer les incitations aux producteurs, de promouvoir la recherche agricole, la vulgarisation, le crédit et la fourniture d'intrants aux petits exploitants, d'accroître le rôle du secteur privé dans le système de commercialisation, de rationaliser les dépenses publiques dans ce secteur et de réformer les institutions parapubliques.

Depuis 1986, diverses réformes ont eu lieu dans les grands domaines suivants:

Détermination des prix et commercialisation. Le système de commercialisation des principaux produits de base consommés sur place (maïs, blé, riz, haricots) a été dominé par le National Cereals and Produce Board (NCPB), qui possédait le monopole légal de la commercialisation. Un système d'établissement des prix à l'échelon national était en vigueur pour le maïs, cependant que le commerce légal intradistrict était limité à deux sacs de 90 kg en 1986. Les retards de paiement aux agriculteurs (allant parfois jusqu'à quatre à neuf mois après livraison) réduisaient encore les incitations. Depuis 1986, les prix des céréales à la production ont été ajustés à la hausse, et les négociants privés sont autorisés à transporter sans licence jusqu'à 88 sacs de maïs à travers les régions. Les agriculteurs sont libres de vendre leur maïs aux négociants privés. Les grandes usines de transformation de maïs sont maintenant autorisées à acheter une partie de leur consommation directement aux coopé-

ratives et aux négociants privés au lieu de s'adresser exclusivement au NCPB. Les améliorations apportées au système de paiement ont permis de réduire en 1989/90 les délais de paiement du maïs à une à deux semaines après livraison.

Ces dernières années, divers marchés ont été partiellement ou totalement libéralisés. Les importations de riz ont été libéralisées en 1992, et le contrôle des prix de détail du riz a été supprimé. On a aboli le monopole du Cotton Board pour les achats de coton, et les agriculteurs sont libres de vendre directement aux usines d'égrenage des coopératives. La loi sur le coton votée en 1989 définit un système de paiement amélioré, mais à la mi-1992 elle n'avait pas encore été mise en application. Les prix de la viande de bœuf ont été déréglementés en 1989, aussi bien au niveau de la vente en gros que de la vente au détail. Au niveau du détail, les prix du thé ont été libérés, mais il existe encore des prix plafond à la consommation pour le lait, la farine de maïs et le sucre de production locale.

Les prix des cultures d'exportation ont d'une façon générale suivi les cours mondiaux. Le Kenya a évité l'excès de taxation explicite et implicite des produits d'exportation souvent rencontré en Afrique subsaharienne. En 1989, le gouvernement a supprimé toutes les taxes à l'exportation sur le café et le thé et institué une taxe de 5 pour cent sur la valeur marchande de tous les produits agricoles. Les incitations ont été améliorées grâce à une dévaluation continue qui a entraîné une dépréciation du taux de change effectif réel de 36 pour cent au total entre 1985 et 1990.

Ces dernières années, cependant, la faiblesse des cours mondiaux et les délais de paiement (allant parfois jusqu'à 18 mois après livraison) infligés aux planteurs de café ont contribué à inciter les petits exploitants à négliger et même à arracher les caféiers. Un nouveau système de paiement a été mis en place en 1990, mais au milieu de l'année 1992 il n'était toujours pas en application.

Politique des engrais. On estime que pour soutenir une croissance agricole de 4 pour cent par an, il faudrait augmenter la consommation d'engrais de 11 pour cent, surtout dans le secteur de la petite exploitation où les taux d'utilisation sont actuellement faibles. Jusqu'en 1990, les engrais étaient vendus à des prix fixés par l'État qui ne couvraient souvent pas les coûts de distribution. En dépit de cette subvention implicite des prix, les faibles disponibilités et surtout le fait que les livraisons n'étaient pas assurées au moment voulu réduisaient l'efficacité des engrais. En 1990, la distribution a été libéralisée et le nombre d'importateurs et de distributeurs privés a augmenté.

Crédit. Les petits exploitants ont été gênés par le manque de crédit institutionnel pour faire face à leurs besoins de liquidités. Ni les banques commerciales ni les autres institutions financières n'ont été en mesure



de se conformer à la condition imposée par le gouvernement de consacrer 17 pour cent du total du crédit à l'agriculture. En même temps, les institutions de crédit financées par l'Etat se trouvent en mauvaise situation financière du fait de l'absence de critères précis de prêt et de la faiblesse des taux de remboursement. Le crédit commercial a été accordé surtout aux plus gros exploitants ou a été détourné vers des activités non agricoles. Un effort a été entrepris pour restructurer les institutions de prêt à l'agriculture dans le cadre de la libéralisation du système financier.

Dépenses publiques et réforme des institutions parapubliques. Le total des crédits budgétaires (de développement et de fonctionnement) affecté aux ministères agricoles a diminué en pourcentage du total des crédits pendant la période 1975-1985. La part qui leur a été affectée a augmenté en 1987 mais n'a cessé de diminuer depuis en termes réels. La proportion des traitements et salaires dans les coûts de fonctionnement des ministères agricoles est passée de 54,6 pour cent en 1980 à 71,7 pour cent en 1990, atteignant un maximum de 75 pour cent en 1987, année où ont été créés deux ministères supplémentaires chargés de questions agricoles, portant le total à cinq.

Une part importante du budget agricole sert à financer les pertes des institutions parapubliques qui contrôlent la majeure partie de l'activité économique globale dans l'agriculture. A l'exception de la Kenyan Tea Development Authority (KTDA), de grandes institutions parapubliques telles que le NCPB, les Kenya Cooperative Creameries (KCC), le National Irrigation Board (NIB) et la South Nyanza Sugar Company (SONY) ont subi des pertes à la fois financières et d'efficacité, et une réforme devenait nécessaire. NCPB et SONY ont fait l'objet de restructurations financières et organisationnelles, et des changements dans les systèmes de commercialisation et de détermination des prix des principaux produits de base (rôle accru du secteur privé, réduction des subventions aux prix de détail, détermination des prix en fonction des coûts pour les services en matière d'élevage) ont réduit à la fois le rôle et les pertes des institutions parapubliques et les risques correspondants pour le Trésor. Le rôle du NCPB va être limité à la gestion de la réserve stratégique et à la fonction d'acheteur de dernier recours. Le nombre des centres d'achat du NCPB a été ramené de 680 à 220, soit une réduction de 70 pour cent.

Réponse de l'agriculture aux réformes de la politique

Il devient difficile de déterminer les effets des réformes entreprises, car divers facteurs exogènes (conditions météorologiques et variations des cours mondiaux) tendent à introduire un certain flou. Pour l'agriculture dans son ensemble, le taux moyen annuel de crois-

sance entre 1986 et 1989 était de 4,1 pour cent, mais il est descendu à 3,5 et 3,4 pour cent respectivement en 1990 et 1991. Au total, cela représente une légère amélioration par rapport au taux moyen annuel de croissance de la première moitié des années 80, qui était de 3,7 pour cent⁵.

Entre 1980/81 et 1983/84, la consommation d'engrais s'est élevée à 187 300 tonnes par an; pour la période de 1986/87 à 1990/91, elle s'est élevée en moyenne à 241 800 tonnes par an. Cependant, les chiffres ont varié d'une année sur l'autre. La consommation a accusé une baisse considérable en 1989/90, bien que l'institution parapublique ait réduit ses prix. Cette baisse de consommation tient notamment à la faiblesse des cours du café (principal utilisateur d'engrais) et aux retards de distribution.

La production de cultures vivrières a augmenté depuis 1986, atteignant en 1988/89 des niveaux records. Ces bons résultats sont cependant, au moins en partie, dus à la série exceptionnelle de conditions de culture moyennes à bonnes enregistrées depuis la sécheresse de 1984. La production de maïs a repris après la sécheresse de 1984, atteignant à la fin des années 80 une moyenne de 2,7 à 2,8 millions de tonnes par an. Outre des conditions météorologiques favorables, le paiement à temps des agriculteurs a amélioré leur motivation, en dépit de prix réels du maïs généralement en diminution entre 1985/86 et 1988/89. Des précipitations tardives et irrégulières et des litiges fonciers dans l'ouest du Kenya ont provoqué en 1991 une réduction de la production de maïs. On s'attend aussi en 1992 à une récolte inférieure à la moyenne, en raison de l'arrivée tardive des pluies. Il faudra donc cette année importer une quantité estimée à 600 000 tonnes de maïs.

La production de thé s'est développée plus rapidement que prévu dans le document de la session de 1986, en dépit du recul des prix mondiaux réels. Ce développement de la production de thé a été dû en grande partie à des augmentations de rendement, mais aussi à une légère augmentation de la superficie des plantations.

Le bilan récent de la production de café a été décevant. Face à la faiblesse des cours observée depuis la disparition de l'Organisation internationale du café et aux retards des paiements, les agriculteurs n'ont pas voulu étendre la superficie plantée et il y a même eu des arrachages. L'augmentation des coûts des engrais et des produits agrochimiques a encore réduit les incitations. L'adoption de la variété amélio-

⁵ L'année 1984, où les cultures ont été victimes d'une sécheresse exceptionnelle, est exclue du calcul. Si on l'inclut, le taux moyen de croissance pour la première moitié des années 80 n'est plus que de 2,5 pour cent.



rée Ruiru 11 a été lente, en raison d'une part de la faible rentabilité actuelle et d'autre part de problèmes d'approvisionnement en plants. La production nationale est actuellement inférieure d'environ 30 pour cent au chiffre record de 130 000 tonnes en 1987/88⁶.

La production horticole pour le marché intérieur et pour l'exportation a continué d'augmenter rapidement. Les exportations de produits horticoles ont atteint leur maximum en 1990, année où elles représentaient 10 fois la valeur en dollars de 1970. Une nouvelle expansion des exportations se heurtera à un certain nombre d'obstacles, notamment la capacité limitée du transport de fret aérien vers l'étranger, l'insuffisance de semences améliorées, les limites de la capacité de transformation et de l'infrastructure de commercialisation et l'insuffisance de promotion sur les marchés étrangers.

Politiques et perspectives pour les années 90

Des conditions climatiques plus mauvaises que la moyenne et la baisse des cours mondiaux des produits de base se sont traduites au Kenya par un ralentissement de la croissance agricole en 1990/91 par rapport aux quatre années précédentes; on ne s'attend pas à une reprise sensible en 1992, ce qui oblige encore plus les responsables politiques à accélérer les réformes s'ils veulent atteindre les objectifs du plan de développement.

Les effets de l'insuffisance et du retard des précipitations sur la situation alimentaire ont été encore aggravés par l'afflux de réfugiés provenant des pays voisins – essentiellement de Somalie (70 pour cent des réfugiés) et d'Éthiopie (22 pour cent), et en plus petit nombre du Soudan, du Rwanda et du Zaïre. On estime à 400 000 le nombre de réfugiés qui ont déjà traversé la frontière pour entrer au Kenya, et l'on s'attend à ce que ce chiffre atteigne 500 000 d'ici à la fin de l'année⁷. Cet afflux de réfugiés crée de fortes tensions sur le plan de la situation alimentaire dans les zones frontalières, en dépit des opérations de secours entreprises par les organisations internationales.

Un cadre macro-économique propice à la croissance agricole exige de relever les défis suivants: maintien d'un taux de change réaliste, réduction de

l'inflation et neutralisation des effets potentiellement déstabilisants des fluctuations des devises. Le gouvernement a réussi à ramener le déficit budgétaire de 6,3 pour cent du PIB en 1990/91 à un chiffre estimé à 3,5 pour cent en 1991/92.

Il est possible de développer dans une certaine mesure la production dans les zones à fortes potentialités, grâce à la mise en utilisation productive de terres actuellement maintenues en friche pour des raisons spéculatives. Cela peut se faire soit en distribuant ces terres à de petits cultivateurs, soit en imposant une taxe foncière.

Il sera nécessaire d'étendre les réformes de la politique agricole au secteur des cultures traditionnelles d'exportation (notamment par l'élimination des retards de paiement) si l'on veut améliorer les incitations, développer l'utilisation des intrants et accélérer l'adoption de variétés améliorées.

Face à la croissance démographique, assurer la *sécurité alimentaire des ménages* posera un problème majeur. La fréquence de la malnutrition au Kenya est élevée, bien que le pays ait réussi à développer sa production vivrière nationale. De plus, le nombre de ménages en danger de malnutrition risque fort d'augmenter, car la pression démographique dans les zones à fortes potentialités oblige un nombre toujours plus grand d'agriculteurs à émigrer vers les zones semi-arides où le risque de perte des récoltes est élevé. Bien que le développement économique soit à long terme la solution durable au problème de la sécurité alimentaire, il est indispensable d'intervenir entre temps pour accroître les revenus et améliorer l'accès aux denrées alimentaires des groupes défavorisés. En 1988, le gouvernement a établi un livre blanc intitulé *Household Food Security and Nutrition Policy*, qui a été publié en 1990. Il était surtout axé sur l'aspect «distribution» de la sécurité alimentaire et formulait une série de recommandations qui constituent la base du plan d'action pour la sécurité alimentaire des ménages que le gouvernement a mis au point en 1992.

Les recommandations du document de 1988 comprenaient des mesures visant à créer des emplois et des revenus pour les populations rurales, notamment par des programmes de travaux d'infrastructure publique, proposaient des interventions au niveau des services de santé et de nutrition, soulignaient la nécessité d'augmenter l'efficacité des dépenses publiques consacrées aux programmes visant à réduire les effets de la malnutrition et mettaient l'accent sur la nécessité d'améliorer la coordination des actions du gouvernement et des organisations non gouvernementales (ONG) en matière de sécurité alimentaire.

L'agriculture a un rôle important à jouer dans *l'absorption partielle d'une main-d'œuvre en croissance rapide*. En 1990, une commission présidentielle sur l'emploi a été créée pour réfléchir à la création

⁶ Il se peut d'ailleurs qu'une partie de cette production record soit entrée au Kenya à partir de pays voisins en raison des prix plus avantageux payés aux producteurs kényens.

⁷ Le nombre de réfugiés mentionné varie de 300 000 à 700 000, car beaucoup entrent dans le pays sans se faire enregistrer. Le Gouvernement kényen a annoncé en juin 1991 une politique d'ouverture des frontières à tous ceux qui cherchent refuge au Kenya et a chargé le Ministère de l'intérieur de gérer ces programmes concernant les réfugiés.



d'emplois dans l'ensemble de l'économie. Pour le secteur agricole, les ministères de l'agriculture et du développement de l'élevage ont proposé un ensemble de mesures et de programmes visant à accélérer la création d'emplois en concentrant les efforts sur l'accroissement du nombre d'emplois à l'hectare dans les secteurs des cultures qui sont actuellement les principaux employeurs (maïs, café, thé, sisal et cultures horticoles).

Questions d'environnement. Les terres arides et semi-arides comportent plus de 25 pour cent de la population du pays et près de la moitié du bétail. Ces terres ne bénéficiaient que d'une faible priorité du fait que leur base de ressources était fragile et leur potentiel de production faible, mais on s'est rendu compte récemment qu'avec un aménagement approprié leur contribution à l'économie pourrait s'accroître. En outre, les problèmes de dégradation de l'environnement découlent des conflits relatifs à l'utilisation des terres qui opposent les pasteurs traditionnels et les cultivateurs (migrants provenant des zones de fort potentiel ou pasteurs sédentaires). L'accroissement du nombre de cultivateurs et d'agriculteurs pasteurs dans les zones traditionnelles de production limite les terrains de pâturage de saison sèche des pasteurs, ce qui se traduit par un surpâturage sur les autres terres. L'adjudication des terres autour des parcs nationaux perturbe la migration et la dispersion de la faune sauvage. L'accroissement démographique et l'ouverture de nouvelles terres, ainsi que l'utilisation de techniques de culture impropres par les agriculteurs migrants contribuent à épuiser les sols, à en faire disparaître la végétation et à abaisser la nappe phréatique pendant la saison sèche. Un cadre intégré de traitement des problèmes d'environnement et des conflits sur l'utilisation des terres arides et semi-arides est inclus dans le Plan d'action environnemental que le gouvernement kényen prépare actuellement. En vue d'intégrer plus étroitement les populations des zones arides et semi-arides dans l'économie nationale, le Plan vise en particulier à sensibiliser davantage leurs collectivités et à leur apprendre à gérer leurs ressources de façon durable grâce à une amélioration des pratiques pastorales, à l'intégration de la faune sauvage, à des techniques de culture des terres arides et de gestion de la sécheresse.

Les cultures intensives pratiquées dans les grandes exploitations horticoles (notamment florales) autour du lac Naivasha ont provoqué l'infiltration de phosphates, de nitrates et d'insecticides. Si rien n'est fait, le problème s'aggraverait à mesure qu'augmente la production horticole.

Le Kenya a toujours eu pour politique de s'attaquer séparément aux différents problèmes d'environnement. A long terme, une politique globale d'utilisation des terres contribuera beaucoup à régler les conflits

entre la culture et le peuplement humain légitime d'un côté et la conservation de l'environnement (y compris de la faune sauvage) de l'autre. Le Kenya Wildlife Service, officiellement créé en 1990, représente un pas important sur la voie de la conservation de l'environnement naturel et de la meilleure utilisation des ressources de la faune sauvage pour le développement économique.

République-Unie de Tanzanie

La République-Unie de Tanzanie, constituée en 1964 par la réunion du Tanganyika et de Zanzibar, a une superficie totale de 945 000 km² et une population de 25,2 millions d'habitants. L'agriculture contribue pour près de 50 pour cent au PIB, emploie 81 pour cent de la main-d'œuvre et représente 80 pour cent des exportations du pays. Environ 35 pour cent des terres sont arides ou semi-arides, une faible part est de qualité élevée, tandis que la majorité est de qualité moyenne, convenant à la culture de diverses plantes vivrières, du tabac, du coton, des noix d'acajou et du sisal. Les meilleures conditions de production agricole se rencontrent aux frontières du pays. Actuellement, seuls 20 pour cent du total des terres arables sont cultivés, et 95 pour cent de cette superficie cultivée est pluviale. La production est dominée par les petites exploitations (83 pour cent mesurant moins de 2 ha) qui appliquent des méthodes traditionnelles, n'emploient les intrants achetés qu'en petites quantités et utilisent des variétés végétales non améliorées.

Avant 1978, la croissance démographique était de 3,2 pour cent par an; entre 1978 et 1988, elle n'était plus que de 2,8 pour cent. Contrairement au Kenya, la pression démographique totale sur la terre est faible, estimée à 0,37 habitant rural par hectare de terre agricole contre le 1,09 du Kenya. La pression est néanmoins élevée dans les zones à fort potentiel.

Le maïs fournit environ un tiers des calories consommées, mais les cultures tolérantes à la sécheresse telles que le manioc, la patate douce, le sorgho et le mil sont très répandues. D'autres cultures vivrières importantes sont le riz, le blé, les haricots, la banane et divers légumes, fruits et plantes-racines.

Les principales cultures d'exportation de la Tanzanie sont les cafés arabica et robusta (qui représentent actuellement 31,5 pour cent du total des recettes d'exportation), le coton (environ 20 pour cent), le sisal, le tabac, le thé, les noix d'acajou et le pyrèthre. Un certain nombre de cultures secondaires telles que les cultures horticoles, les graines de coton, le sésame, le manioc, la cardamome et les graines oléagineuses sont également exportées.

Le secteur de l'élevage participe pour 10 pour cent au PIB, et les petits éleveurs possèdent 99 pour cent du stock national. Une grande partie de la région continentale est cependant infestée par la mouche tsé-tsé.



La pêche (principalement continentale) contribue pour environ 50 pour cent à la consommation de protéines animales dans le pays.

Les bois (terres boisées miombo) et les forêts couvrent environ la moitié de la superficie totale. Entre l'indépendance et 1985 la surface totale de la forêt a diminué de 6 pour cent au total, c'est-à-dire plus lentement qu'au Kenya et en Ouganda, mais le rythme de la déforestation est en train d'augmenter.

Politiques et résultats économiques d'après l'indépendance

Dans la décennie qui a suivi l'indépendance (1961), les petits agriculteurs produisaient 83 pour cent de la production agricole, plus de 60 pour cent de la production agricole commercialisée, la totalité de la récolte de coton et environ 70 pour cent du café. Un système à trois niveaux de commercialisation par des coopératives a été instauré pour les principales cultures, fondé sur les sociétés primaires, les fédérations de coopératives régionales et les offices publics de commercialisation.

Le volume commercialisé de café, coton, tabac et noix d'acajou a doublé au cours de cette décennie, et le pays est devenu autosuffisant en céréales à la fin des années 60. C'est l'extension des terres cultivées et un système bien rodé de vulgarisation, de commercialisation et de fourniture d'intrants qui ont permis cette réussite. Les devises obtenues ont permis d'importer les intrants indispensables pendant les premières phases de l'industrialisation.

En 1967, la stratégie de développement a pris une toute nouvelle orientation avec la «Déclaration d'Arusha» qui a engagé le pays sur la voie du socialisme. L'activité économique privée a été découragée et des contrôles serrés imposés à tous les niveaux de l'activité économique; on a, notamment en 1973, imposé la villagisation de la population afin de faciliter la prestation de services aux zones rurales. En 1976, le système de commercialisation à trois niveaux a été remplacé par un système d'offices spécialisés par culture qui avaient le monopole d'achat, à des prix fixés par le gouvernement, des excédents.

Cette structure monopolistique de la commercialisation s'est révélée efficace pour assurer les fonctions de base telles que ramassage des récoltes et paiement des agriculteurs en temps voulu. Les demandes constantes de crédit des institutions publiques ont été un facteur majeur d'expansion du crédit intérieur, ce qui a imposé au système financier une charge très lourde. L'instabilité des systèmes de commercialisation et des institutions agricoles (découragement des négociants privés, création, suppression puis réinstauration des coopératives) a suscité l'incertitude chez les producteurs et perturbé la fourniture des services agricoles.

En termes réels (shillings), les prix f.o.b. d'exportation ont augmenté de 17 pour cent entre 1970 et 1980 au niveau des offices de commercialisation, tandis que les mêmes prix étaient abaissés de 36 pour cent au niveau du producteur en raison de l'augmentation des marges des institutions parapubliques⁸. Le taux de change surévalué a d'autre part imposé une taxe implicite supplémentaire sur les exportations agricoles. L'effet conjugué de ces facteurs a abouti à une forte réduction des incitations à la production de cultures d'exportation.

Le programme de villagisation a permis, avec l'aide de donateurs, des succès notables mais temporaires dans le domaine de l'amélioration de l'enseignement, des services de santé, de l'accès à l'eau potable et d'autres services dans les zones rurales. En revanche, le programme s'est traduit par une baisse d'efficacité, les agriculteurs ayant à se déplacer sur de longues distances pour se rendre à leurs exploitations et le choix d'implantation des villages étant souvent inadapté.

La période 1976-1984 a correspondu à une grave crise économique. La croissance moyenne annuelle du PIB réel entre 1977 et 1985 a été de 1 pour cent, représentant un recul par habitant d'environ 2 pour cent par an. Les recettes d'exportation en dollars ont diminué de 8 pour cent par an entre 1976 et 1985 et les pénuries de devises pour l'achat de matières premières et de pièces détachées ont également provoqué un déclin de l'activité manufacturière. La réduction des apports de ressources étrangères accordées à des conditions libérales a obligé la Tanzanie à emprunter à des conditions commerciales plus dures et à couvrir les déficits publics croissants par des emprunts intérieurs. Le secteur public, jusque-là prêteur net, est devenu emprunteur net. Les infrastructures matérielles n'ont pu être entretenues, les augmentations des dépenses nominales étant nettement inférieures au taux d'inflation.

L'un des facteurs déterminants du déclin économique a été l'effondrement des recettes en devises et la réduction concomitante des importations nécessaires à l'industrie manufacturière et au développement et à l'entretien des infrastructures. Les baisses des cours internationaux des exportations du pays, les mauvaises conditions météorologiques certaines années, et une politique plutôt dissuasive pour les exportations ont contribué à une forte baisse de la production de sisal, de coton et de noix d'acajou. En dépit d'augmentations modestes de la production de thé et de café, les ventes officielles de cultures d'exportation ont diminué de près de 5 pour cent par an entre 1977 et 1985. En 1982, le pouvoir d'achat d'importation de l'ensem-

⁸ J. Sijm, 1990, *Food Security and Policy Interventions in Tanzania*. Tinbergen Institute, Center for Development Planning.



ble des exportations agricoles était réduit à 30 pour cent de ce qu'il était en 1966. La faiblesse de la situation économique du pays l'a empêché de faire face aux répercussions des chocs exogènes tels que les deux crises pétrolières et la guerre avec l'Ouganda.

Les années 80: réformes des politiques et faits récents

Pour tenter de stopper le déclin économique, le gouvernement a pris, au début des années 80, diverses mesures de réforme: dévaluations limitées, augmentations des prix des cultures d'exportation, libéralisation des importations, abolition des offices de produits et réintroduction des coopératives dans le système de commercialisation des produits agricoles.

A partir de 1984, une réforme plus systématique a été appliquée tout au long de deux programmes d'ajustement au niveau de l'ensemble de l'économie, le Programme de redressement économique de 1986-1989 et le Programme d'action économique et social de 1991/92-1993/94.

Afin de corriger les déséquilibres extérieurs et de restaurer la compétitivité des exportations, une série de dévaluations nominales a été opérée, ce qui a abouti en 1990 à une dépréciation réelle du shilling de 85 pour cent. L'avantage du marché parallèle a été ramené de 800 pour cent en 1985 à 50 pour cent en 1991. Le déficit budgétaire a été ramené de 7,2 pour cent à 4,2 pour cent du PIB. La réduction des déficits et la reprise des flux de ressources étrangères ont permis au gouvernement de réduire son recours au financement bancaire de 3,7 pour cent à 0,2 pour cent du PIB.

La commercialisation des cultures vivrières locales a été totalement libéralisée. Celle des céréales a été progressivement déréglementée et, à partir de la campagne 1990/91, les agriculteurs ont été autorisés à vendre librement à des négociants privés. Les prix des céréales sont maintenant déterminés par le jeu des forces du marché. Le rôle des grandes institutions parapubliques a été réduit; la National Milling Corporation (NMC), par exemple, a été transformée en société de meunerie sans activité de courtage commercial, ses lignes de crédit de garantie ont été supprimées et ses pertes sont limitées au paiement des intérêts sur la dette cumulée. Les fédérations de coopératives qui commercialisaient des céréales ont également été privées de leurs lignes de crédit de garantie et elles sont tenues de rembourser les anciens prêts avant d'en obtenir de nouveaux.

Le commerce des cultures d'exportation mineures a également été libéralisé. Les exportateurs peuvent conserver jusqu'à 35 pour cent de leurs recettes d'exportation, et les utiliser pour financer des importations dans le cadre du système dit des «fonds propres». En ce qui concerne les cultures d'exportation

non traditionnelles, les termes de l'échange ont considérablement augmenté pour les producteurs après la libéralisation.

Le gouvernement n'a introduit de réforme dans la commercialisation des grandes cultures d'exportation qu'au cours de la campagne de commercialisation 1990/91. Pour le café, les noix d'acajou et le coton, les offices de commercialisation ont cessé d'acheter et de vendre et sont en cours de restructuration afin d'assurer, moyennant rémunération, des services de commercialisation de base pour les coopératives, d'administrer les ventes aux enchères et de contrôler la qualité. Le personnel et les activités des offices de commercialisation du café et du coton ont de ce fait été réduits. Le monopole des coopératives a été supprimé, et les grandes plantations, les sociétés primaires et les associations d'agriculteurs (et, dans le cas des noix d'acajou, les agriculteurs privés) ont le droit de participer aux ventes aux enchères. Pour le coton, le gouvernement encourage les fédérations de coopératives et le secteur privé à créer des sociétés commerciales d'égrenage. Cependant, la commercialisation du thé, du sisal et du pyrèthre n'a pas encore été libéralisée.

Bien que les engrais aient été déréglementés et que les agents privés soient libres de procéder à des importations, seule la Tanzanian Fertilizer Corporation (TFC) est effectivement en mesure d'importer des engrais (dans le cadre d'un programme d'aide en nature) grâce à la subvention implicite dont elle bénéficie⁹. La TFC vend actuellement en gros à de petits négociants locaux qui distribuent ensuite les engrais aux producteurs. En 1990/91, environ 90 pour cent de la distribution d'engrais a été assurée par des agents privés. Les agriculteurs paient actuellement environ 45 pour cent du prix d'importation des engrais et il est prévu que d'ici à 1994 le paiement sera de 80 pour cent (et la subvention de 20 pour cent).

La réponse de l'agriculture aux changements de politiques

L'économie semble répondre de façon positive aux réformes des politiques, bien qu'en raison de l'interaction de facteurs exogènes, essentiellement les conditions météorologiques et la variation des cours internationaux, il soit difficile d'évaluer la mesure dans laquelle les changements qui interviennent peuvent être attribués à l'évolution de la politique.

Le PIB global a augmenté de 3,9 pour cent par an entre 1985 et 1991, soit plus que le taux de croissance démographique, qui était de 2,8 pour cent. La croissance agricole, qui était en moyenne de 1 pour cent

⁹ La TFC n'est pas tenue de payer au Trésor la provision normalement exigée pour les importations.



entre 1978 et 1985, s'est accélérée à 3,5 pour cent en 1986, 4,4 pour cent en 1987 et environ 5 pour cent par an en 1988-1990.

La production vivrière a augmenté de façon continue entre 1985 et 1989, la production de maïs atteignant un chiffre record de 3,125 millions de tonnes au cours de la campagne de 1988/89. Ces accroissements de la production de maïs sont intervenus malgré la chute des prix réels à la production, qui a presque atteint 7,15 pour cent par an entre 1984 et 1988. Les bonnes conditions météorologiques ont certainement été un facteur important de la réalisation de cette récolte record. Malgré la chute des prix réels, les recettes réelles des agriculteurs ont pu augmenter grâce au fait que les paiements étaient faits à temps et que la collecte des produits avait été améliorée. La disponibilité de biens de consommation qu'a permise, dans les zones rurales, la libéralisation des importations a constitué une incitation supplémentaire à la production d'excédents commercialisés¹⁰. La production de maïs a baissé les deux années suivantes, mais en partant d'un chiffre très élevé. En effet, les difficultés rencontrées pour aller chercher la récolte record de 1988/89 dans les zones éloignées a démotivé les agriculteurs en 1989/90, et pour 1990/91 c'est la sécheresse touchant surtout les régions centrales qui a réduit la récolte. Par ailleurs, les améliorations de la commercialisation et de la disponibilité des biens de consommation ont eu un effet momentané sur l'offre, qui n'a toutefois pas pu être maintenue face à la baisse des prix réels. La réduction des écarts de prix intersaisonniers et interrégionaux indiquent qu'à l'exception des régions mal desservies par les transports existants, l'intégration du marché est en bonne voie¹¹.

Les changements dans la commercialisation des cultures d'exportation traditionnelles n'ont commencé à intervenir qu'en juillet 1990, ce qui fait que l'ancien système monopolistique de commercialisation s'est maintenu pendant la plus grande partie de la période de réforme. Pour les offices de commercialisation, les termes de l'échange ont augmenté de 110 pour cent entre 1985 et 1988, grâce surtout à la dévaluation réelle du shilling. Pour les producteurs cependant, mis à part une augmentation initiale de 28 pour cent en 1985, les termes de l'échange n'ont pas suivi l'évolution de ceux des offices de commercialisation. La part du producteur dans le prix d'exportation est tombée de plus de 80 pour cent en 1986 à 35 pour cent en

1989 avant de remonter à 50 pour cent en 1990. L'effet net de la dévaluation réelle et de la faiblesse de la part du producteur a été une augmentation isolée des termes de l'échange pour les producteurs de cultures d'exportation en 1986, et leur érosion progressive par la suite est due à des pertes encourues par les offices de commercialisation¹².

Les achats publics de cultures d'exportation ont sensiblement augmenté en 1986/87 et 1987/88 (augmentation de 19 et 8 pour cent respectivement de l'indice des achats publics), manifestant une reprise après 10 ans de tendance à la baisse. Les achats de coton ont doublé en 1986/87 et atteint un chiffre record en 1987/88. Les achats de café ont considérablement reculé en 1986/87 du fait surtout des livraisons tardives d'engrais et ont repris les trois années suivantes, pour atteindre en 1988/89 un chiffre jamais atteint en sept ans. Les achats de cultures d'exportation ont baissé au total de 11,1 pour cent entre 1988/89 et 1989/90, en raison surtout d'une forte baisse des livraisons de coton provoquée par des goullets d'étranglement au niveau du transport et de l'égrenage du coton. En revanche, les cultures d'exportation non traditionnelles et secondaires en vente libre ont enregistré, grâce à la dévaluation, une forte augmentation des termes de l'échange pour les producteurs, qui a été suivie par des augmentations sensibles de la production.

Jusqu'ici, le problème de la pénurie de devises n'a pas été réglé. Bien que le volume des exportations agricoles ait augmenté, la détérioration des termes internationaux de l'échange a provoqué une baisse des recettes des exportations agricoles. Le total des recettes d'exportation n'a pas suivi les augmentations des importations (essentiellement financées par des donateurs). Bien que près de 75 pour cent des importations soient constituées de biens d'équipement et de biens intermédiaires nécessaires à ce stade de la croissance économique, le déséquilibre actuel ne peut durer.

Extension du développement agricole: problèmes actuels de politique

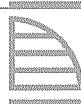
Un cadre légal clair est nécessaire pour les réformes déjà entreprises. Des mesures institutionnelles importantes ont été entreprises sans que l'on apporte des changements appropriés à la législation. D'après l'ancienne législation, divers organismes (NMC, autorités locales et régionales) ont le droit de suspendre le commerce privé, et il n'existe pas de base légale générale pour le commerce actuel des cultures vivrières.

Les réformes de la commercialisation des cultures d'exportation doivent être poursuivies afin d'élargir

¹⁰ Pour plus de précision, voir Banque mondiale, *Tanzania Economic Report: Towards Sustainable Development in the 1990s. Vol. II: Background Papers*. Rapport n° 9352-TA.

¹¹ J.G. Grey, *Tanzania Agricultural Adjustment Programme (TANAA): Report on a Supervision Visit*. Rapport établi pour la Banque mondiale.

¹² D'après les calculs de la Banque mondiale.



les possibilités de commercialisation de leurs produits par les agriculteurs eux-mêmes. Le plan actuel du gouvernement consistant à étendre le système de conservation de devises aux produits traditionnels d'exportation améliorera la productivité en facilitant une importation plus rapide des intrants et pièces détachées nécessaires grâce au système des fonds propres.

La réforme des fédérations de coopératives est prioritaire dans l'action du gouvernement¹³. Une mauvaise gestion, des frais de fonctionnement élevés et l'endettement rendent les fédérations de coopératives insolvables, réduisent leur capacité de fournir aux producteurs des prix rémunérateurs et font peser une lourde charge sur le budget de l'Etat. La nouvelle loi sur les coopératives adoptée par les pouvoirs publics autorise l'adhésion volontaire et exige le respect de règles strictes de gestion et de comptabilité. Si elles sont convenablement gérées, les fédérations de coopératives pourraient profiter des économies d'échelle et concurrencer avec succès d'autres acteurs économiques dans la collecte, la transformation et la commercialisation des produits.

Les mesures prises ont jusqu'ici été efficaces pour améliorer la structure des incitations destinées aux agriculteurs et réduire les distorsions de prix. Cependant, pour une croissance soutenable à long terme, il faut surmonter un certain nombre d'obstacles structurels. Certains sont identifiés dans l'examen en cours par le gouvernement de la politique nationale de l'agriculture et de l'élevage qui servira de base pour concevoir une stratégie agricole pour les années 90.

Il est urgent de remettre en état l'infrastructure rurale. Les zones à fort potentiel de la Tanzanie sont dispersées le long des frontières du pays. L'insuffisance et l'irrégularité des réseaux de transport constituent un obstacle important aux mouvements des produits des zones excédentaires vers les zones déficitaires et découragent la production d'excédents commercialisables. Les coûts élevés des transports défavorisent beaucoup les producteurs éloignés, empêchent l'intégration des marchés et encouragent les activités parallèles d'exportation, privant l'Etat de recettes précieuses en matière de fiscalités et de devises. Le poisson du lac Victoria et le maïs des hautes terres du sud en sont des exemples typiques.

L'absence d'infrastructures des marchés, de moyens de communication et d'information sur le marché décourage le stockage par les négociants et limite les activités de commercialisation à des transactions ponctuelles. Les problèmes sont aggravés par l'absence de

mécanismes de *crédit commercial*. On estime qu'en juin 1990 8 pour cent seulement des prêts locaux sont allés à la production agricole¹⁴. Les banques commerciales n'ont pas le réseau nécessaire pour répondre aux besoins des producteurs individuels. Les réductions des bonifications de crédit à l'agriculture et la libéralisation en cours du système financier, tout en améliorant l'efficacité, risquent de limiter l'accès des petits négociants à du crédit pour leur fonds de roulement destiné aux achats de récoltes, car les banques commerciales hésiteront à accepter en garantie des stocks qui sont mobiles et sujets à détérioration. Divers mécanismes de fourniture de crédit aux petits exploitants et aux négociants dans le cadre d'un système financier libéralisé sont actuellement à l'étude.

La croissance de la production vivrière et la réalisation de l'autosuffisance nationale n'ont pas assuré un niveau élevé de *sécurité alimentaire des ménages*. Le Tanzanian Food and Nutrition Centre estime à environ 50 pour cent la proportion d'enfants tanzaniens souffrant d'une malnutrition modérée et à 5 pour cent ceux qui souffrent d'une malnutrition sévère. Les pénuries alimentaires dans les zones à déficit vivrier, la faiblesse des revenus, les mauvaises habitudes d'alimentation des jeunes enfants et la lourde charge de travail des femmes en sont les causes fondamentales. La libéralisation de la commercialisation et des prix des denrées alimentaires risque de limiter l'accès à ces denrées de certaines fractions de la population résidant dans des zones déficitaires éloignées, étant donné les problèmes de transport qui existent dans le pays. La FAO aide le gouvernement à gérer la Réserve stratégique de céréales créée pour faire face aux urgences temporaires et à mettre en place dans le pays un programme global de sécurité alimentaire.

En termes de sécurité alimentaire, la période actuelle va être difficile pour la Tanzanie, car la production céréalière a souffert d'une insuffisance et d'un retard des précipitations dans certaines régions. Des réductions de 40 pour cent de la production rizicole, de 10 pour cent du maïs et de 25 pour cent du blé vont se traduire par des disponibilités nationales inférieures aux besoins, malgré l'augmentation attendue de 12 pour cent des récoltes de sorgho et de mil. En juillet 1992, la FAO estimait à 300 000 tonnes les besoins d'importation de céréales.

Ouganda

L'Ouganda est un pays enclavé, dont la superficie totale s'élève à 241 038 km², dont 41 440 km² de lacs et de rivières. Selon le recensement de 1991, la population a atteint 16,6 millions d'habitants et aug-

¹³ Voir Ministère de l'agriculture, du développement de l'élevage et des coopératives, 1992, *Tanzania: Agricultural Sector Memorandum. Issues Paper*.

¹⁴ Banque mondiale, 1991, *Agriculture in Tanzania: Strategic Issues for the Nineties. Issues paper*.



mente de 3 pour cent par an. Environ 80 pour cent des terres sont potentiellement arables, mais 30 pour cent seulement sont effectivement cultivées. Les précipitations abondantes et les altitudes variées créent des conditions qui conviennent à une large gamme de cultures vivrières et d'exportation.

L'agriculture est le secteur dominant et contribue pour environ 68 pour cent au PIB et environ 95 pour cent aux recettes totales d'exportation. Près de 90 pour cent de la population et 92 pour cent de la main-d'œuvre résident dans des zones rurales. À l'exception du thé et de la canne à sucre, la production agricole est dominée par 2,2 millions de petits exploitants dont les exploitations ont une superficie moyenne d'environ 2 ha. La production vivrière représente 75 pour cent du PIB agricole et 90 pour cent de la superficie cultivée.

Les cultures vivrières de l'Ouganda sont plus diverses que dans les pays voisins. La banane est le principal produit de base, suivie par le plantain, le manioc et la patate douce. Le mil est la principale céréale, suivie du maïs et du sorgho. Le blé et le riz sont également produits, mais en petites quantités. Les cultures vivrières qui n'entrent pas dans l'économie monétaire représentaient, en 1990, 57 pour cent du PIB agricole réel.

Les cultures de rente représentent 4 pour cent du PIB agricole réel (monétaire et non monétaire). La principale culture de rente est le café (94 pour cent de robusta), qui représente actuellement 70 pour cent du total des recettes d'exportation¹⁵. Parmi les autres cultures de rente traditionnelles, on peut citer le sésame (6 pour cent des recettes d'exportation), le coton (4,5 pour cent des recettes d'exportation), le thé et le tabac.

Les bovins, les caprins et les ovins font partie intégrante du système agricole dans les zones les plus arables et ils représentent 16 pour cent du PIB agricole. La production laitière est fondée surtout sur les pâturages; 98 pour cent du cheptel bovin du pays appartiennent à des races indigènes dont les rendements laitiers sont faibles.

Le poisson représente 54 pour cent des protéines animales consommées par les habitants, tandis que les exportations de poisson enregistrées représentent environ 1,2 pour cent des recettes totales d'exportation de 1990.

L'Ouganda possède 2,97 millions d'hectares de réserves forestières et de parcs nationaux. Les réserves forestières fournissent environ 96 pour cent de la

consommation énergétique du pays. La superficie du couvert forestier a diminué de 40 pour cent entre 1970 et 1986.

De 1962 à 1985: progrès et destructions

Lors de l'indépendance en 1962, l'Ouganda possédait une des économies les plus fortes de l'Afrique subsaharienne, avec un potentiel excellent. Les systèmes de santé et de transport et la qualité de l'enseignement étaient parmi les meilleurs de la région.

L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement militaire en 1971 a marqué le début d'une quinzaine d'années d'instabilité politique, de guerre civile et de régression économique et sociale. Une grande partie du personnel qualifié a fui le pays, le secteur public a perdu son efficacité, la base des recettes publiques a fondu et les dépenses publiques n'ont plus été maîtrisées. La situation a été aggravée par une récession mondiale qui s'est traduite par une détérioration des termes de l'échange pour les exportations ougandaises et par la dissolution de la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui a privé le pays de marchés importants pour ses produits manufacturés. De plus, une grande partie de l'infrastructure a été détruite au cours de la guerre 1978-1979 qui a libéré le pays du régime militaire.

Les effets de 15 ans d'instabilité ont été dévastateurs. Le PIB par habitant a subi une chute de 40 pour cent entre 1970 et 1986. La baisse des prix à la production des cultures d'exportation et la destruction généralisée des infrastructures de transformation, de commercialisation et de transport ont abouti à l'effondrement de l'agriculture d'exportation. La production de coton est tombée de 470 000 balles en 1970 à 22 000 en 1980/81, tandis que la production de café diminuait dans le même temps de 50 pour cent. La majeure partie de la superficie plantée en thé a été abandonnée après la guerre de 1978 et les usines de transformation ont été saccagées.

La production vivrière a elle aussi diminué, bien qu'elle ait moins souffert que l'agriculture d'exportation du fait que la population rurale est revenue à la production de subsistance à la suite de l'effondrement des infrastructures de transformation et de commercialisation. Le cheptel bovin est tombé de 5,2 millions de têtes en 1979 à 3,9 millions en 1986, par suite de vols, de l'abandon des exploitations ainsi que de l'interruption des services vétérinaires et de la lutte contre la mouche tsé-tsé.

Redressement sous l'impulsion du Mouvement national de résistance

Une série de réformes macro-économiques et de libéralisation des prix mises en œuvre par un nouveau gouvernement entre 1981 et 1983 se sont traduites par un redressement de brève durée, mais l'accroissement des tensions et de l'insécurité ont à nouveau plongé

¹⁵ Cette part varie beaucoup selon les prix et le volume. Pendant la période d'instabilité politique, les recettes d'exportation du café ont atteint 95 pour cent du total, alors qu'en 1970 elles ne représentaient que 50 pour cent.



l'économie dans une situation catastrophique. Le Mouvement national de résistance (NRM) qui est arrivé aux affaires en 1986 a trouvé une économie où l'infrastructure était délabrée, l'inflation rampante, les pénuries de devises aiguës et la fonction publique pléthorique mais très mal payée. Après avoir rétabli la loi et l'ordre, le gouvernement a commencé à reconstruire l'économie du pays. En 1986, le Plan d'urgence de secours et de remise en état a été mis en place pour fournir un soutien d'urgence aux régions endommagées par la guerre. En mai 1987, le gouvernement a lancé le Plan de remise en état et de développement qui devait couvrir la période 1987/88 à 1990/91. Ce plan a été ensuite prorogé jusqu'en 1993.

Depuis 1987, diverses réformes ont été entreprises pour revitaliser l'économie au niveau macro-économique; le gouvernement a procédé à des dévaluations du shilling ougandais de 77 pour cent en 1987 et de 41 pour cent en 1989, puis à des ajustements mensuels. En 1990, des bureaux de change ont été autorisés et, en janvier 1992, un système de vente aux enchères a été mis en place pour l'attribution de devises. L'amélioration des politiques budgétaires a permis au pays de ne plus dépendre des recettes d'exportation du café en tant que principale source de revenus, et de diversifier sa base de recettes, avec notamment des droits de douane et des taxes sur les ventes¹⁶. De plus, le gouvernement a réussi à maîtriser la croissance du crédit accordé aux offices de commercialisation des produits agricoles, qui, en 1986, avaient absorbé 92 pour cent du crédit agricole total. Le principal résultat des mesures d'austérité a été de ramener le taux d'inflation de 230 pour cent en 1988 à 30 pour cent en 1990.

Les autorités ont adopté une approche pragmatique de la *détermination des prix et de la commercialisation des produits agricoles*. Pour le café, le principal problème avait été l'extrême faiblesse du prix à la production par rapport aux cours mondiaux, même compte tenu de la surévaluation du taux de change officiel. Les prix réels à la production ont diminué de 1972 jusqu'au début des années 80 et de nouveau entre 1986 et 1991. Un renversement de la politique a permis en 1991 de relever les prix réels à la production à environ 60 pour cent des cours mondiaux (au taux officiel). En 1991, le gouvernement a autorisé les fédérations de coopératives et les entreprises privées d'exportation détentrices d'une licence à concurrencer sur le marché d'exportation le Coffee Marketing Board (CMB). Les activités de régulation du CMB ont été séparées de ses activités commerciales.

Le Coffee Marketing Board Limited (CMBL) s'occupe des activités de commercialisation à l'exportation. C'est en principe une société privée et, bien que l'Etat soit actuellement le seul actionnaire, il est prévu d'élargir prochainement l'accès à d'autres actionnaires. Depuis mars 1992, les exportateurs sont autorisés à convertir leurs recettes d'exportation au taux fourni par les bureaux de change. Les prix à la production sont déterminés par le jeu des forces du marché. Les taxes à l'exportation¹⁷ ont été remplacées par une taxe de 5 pour cent sur le prix total réalisé.

Pour la graine et la fibre de coton, les offices publics de commercialisation continuent de jouir d'un monopole aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Le Lint Marketing Board (LMB) est le seul acheteur et exportateur de coton. Bien que l'achat de graine de coton à l'échelon primaire ait été libéralisé, il reste dominé par les sociétés primaires et les unions coopératives. Les unions coopératives et le LMB ont respectivement le monopole de l'égrenage et de l'exportation, et les prix à la production sont fixés par le gouvernement. Dans le passé, la faiblesse des prix a réduit l'attrait du coton par rapport aux cultures vivrières qui le remplacent au niveau de la production. En 1990, le gouvernement a autorisé la conversion des recettes d'exportation au taux de change du marché. Les producteurs obtiennent actuellement environ 50 pour cent de l'équivalent des cours mondiaux, mais les retards de paiement continuent de poser de gros problèmes.

Tous les efforts sont faits pour que la production de thé reprenne après les effets néfastes des guerres de 1979 et 1985, où les plantations ont été abandonnées et les usines détruites. Pour tenter de faire revivre ce secteur, le gouvernement a libéralisé le marché d'exportation en abolissant le monopole d'exportation de l'Uganda Tea Authority et en autorisant la conversion des recettes d'exportation au taux de change du marché et les comptes en devises pour les exportateurs. Les plantations de thé (publiques et privées) comprenant des usines peuvent librement transformer et exporter le thé. Les petits exploitants et les plantations qui ne possèdent pas d'usine livrent le thé vert à l'Uganda Tea Growers Corporation (UTGC) qui a le monopole de la collecte des feuilles fraîches et paie des prix calculés sur la base du coût de production. Cinq des huit usines de l'UTGC, en même temps que quatre usines appartenant à des plantations de l'Etat, ont été remises en état dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale.

¹⁶ La part des taxes à l'exportation du café dans le total des recettes récurrentes est tombée d'un maximum de 66 pour cent en 1985/86 à environ 2 pour cent en 1991.

¹⁷ La conjugaison d'une taxe explicite à l'exportation et de la détermination de la marge à tous les niveaux s'est traduite par un taux de taxation marginale de 100 pour cent selon le calcul de la Banque mondiale.



Le sésame a été en 1991 la deuxième culture d'exportation en dollars. Ensemble, les exportations non traditionnelles (sésame, produits horticoles, maïs, cuirs et peaux) ont rapporté plus de devises que les exportations conjuguées de coton, de thé et de tabac. Le marché des cultures d'exportation non traditionnelles est entièrement libre.

La banane et la plantain constituent 50 pour cent du tonnage des cultures vivrières et occupent le tiers des superficies de ces cultures. Les haricots, le mil, le maïs, le manioc, l'arachide, le sorgho sont d'autres cultures vivrières importantes. Il n'y a pas de politique de commercialisation ou de détermination des prix pour ce type de culture. Le Produce Marketing Board est en concurrence avec les négociants privés et les coopératives à tous les stades du processus de commercialisation.

La production de sucre s'est effondrée de 154 000 tonnes en 1970 à 2 400 tonnes en 1980, en raison surtout de la destruction des moyens de transformation. Depuis 1986, la remise en état des sucreries avec l'aide de donateurs a été rapide. En 1991, le gouvernement a aboli le système de réglementation de prix à la production et à la consommation. C'est la concurrence entre planteurs, usines, importateurs et producteurs de sucre qui détermine les prix à tous les niveaux de la chaîne de commercialisation.

Réponse de l'agriculture aux réformes des politiques et à la relance

Grâce à l'amélioration de la sécurité, aux réformes des politiques et aux opérations de relance entreprises, l'économie a enregistré, à la fin des années 80 et au début des années 90, des taux de croissance impressionnants. Le PIB agricole a progressé de 6,2 et de 6,4 pour cent en 1987 et en 1988 respectivement, pour revenir à 3,5 pour cent en 1990, en raison principalement d'une diminution de la production vivrière. Compte tenu du poids de l'agriculture, la croissance cumulative du PIB global a suivi une évolution semblable. Toutefois, le PIB total et le PIB agricole ont dû remonter de très bas et ce n'est que récemment que la production agricole a dépassé les niveaux atteints à la fin des années 70.

La reprise du sous-secteur vivrier a été le principal moteur de la relance de l'agriculture compte tenu du poids qu'il représente tant pour ce qui est de la superficie cultivée (plus de 90 pour cent) que de la production totale (74 pour cent). La production céréalière a augmenté de plus d'un tiers entre 1985 et 1990 et celle des plantains de plus de 20 pour cent. Les augmentations de la production vivrière sont surtout dues à des accroissements de la superficie cultivée (des terres abandonnées ont été remises en production), alors que les rendements sont le plus souvent restés constants. En valeur réelle, les prix des

produits vivriers ont enregistré de fortes fluctuations, avec des hausses brutales pendant les périodes troublées (1979-1980 et 1985-1986). Si l'on excepte ces années et 1989, les prix réels sont restés à peu près constants, car des déplacements de l'offre dus à des facteurs autres que les prix (sécurité, améliorations de la commercialisation, etc.) ont été contrebalancés par des augmentations de la demande dues à des accroissements de la population et des revenus. En supposant constants les prix relatifs et satisfaits les besoins alimentaires du secteur vivrier lui-même, la croissance de la demande alimentaire intérieure pourra dépasser celle de la croissance démographique si les revenus s'élèvent dans les secteurs non alimentaires¹⁸.

Le PIB du sous-secteur de l'élevage a enregistré une croissance annuelle moyenne d'environ 5 pour cent entre 1986 et 1990, taux sensiblement plus élevé que celui des deux décennies précédentes qui avait été de 1 pour cent. Le vif redémarrage de l'industrie laitière (avec la réouverture des usines de transformation, la reprise de la collecte organisée du lait) en a été le facteur principal.

La production de café, pour sa part, n'a enregistré aucune croissance nette et a baissé en 1990 sous l'effet des bas cours mondiaux. Si les cours mondiaux ont baissé, les prix payés aux producteurs sont tombés encore plus vite, car les marges entre les prix à l'exportation et les prix au départ de l'exploitation se sont creusées. Les caféiers robusta ont alors été négligés et ont vieilli prématurément, ce qui a entraîné des baisses de rendement et une dégradation de la qualité.

La production de coton a augmenté régulièrement, passant de 10 370 balles en 1987/88 à un chiffre estimatif de 70 000-80 000 balles en 1991/92. Cette progression résulte principalement du Programme d'urgence pour la production cotonnière, ainsi que de prix plus incitatifs assortis de la possibilité de convertir les recettes d'exportation au taux du marché. Les incitations par les prix sont encore au-dessous de leurs possibilités, car les prix à l'exploitation sont encore aux alentours de 50 pour cent du cours international.

Le thé se reprend actuellement de l'effondrement de la production qui a suivi la guerre de 1979. Des incitations accrues, comme les droits de rétention à 100 pour cent du produit des exportations, et la remise en état des théiers et des fabriques de thé ont fait repartir la production, qui est passée de 1 700 tonnes de thé noir en 1981 à 6 800 tonnes en 1990.

La production de sucre a effectué une lente remon-

¹⁸L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) a estimé que l'élasticité-revenu de la demande alimentaire se situe entre 0,95 et 1,05. Ces chiffres sont repris dans le document publié en 1992 par la Banque mondiale sous le titre *Uganda: Agricultural Sector Memorandum*.



tée après la remise en état des usines sucrières et la dérégulation des prix. La production totale n'est encore qu'une fraction de ce qu'elle était en 1970. La production de tabac a fortement augmenté, passant de 940 tonnes en 1987 à plus de 4 000 tonnes en 1990.

Perspectives de croissance, contraintes et questions de politique générale des années 90

Doté de quelques-unes des meilleures ressources naturelles de l'Afrique subsaharienne, l'Ouganda a de grandes possibilités d'expansion dans le domaine de la production agricole. L'agriculture a réagi positivement au rétablissement de la paix et de la sécurité et aux réformes réalisées depuis 1986 dans le sens de politiques axées sur les marchés. La croissance de l'agriculture s'est faite, cependant, de manière désordonnée, avec un rapide développement des cultures vivrières, qui a servi de locomotive à l'ensemble du secteur (et dans une certaine mesure à l'économie tout entière) mais avec une expansion moindre ou nulle des cultures d'exportation ou de substitution des importations, comme les cultures sucrières.

Toute nouvelle expansion de la production vivrière dépendra de la croissance des revenus dans les secteurs non alimentaires, ainsi que de la croissance démographique. Une grande partie de la population produit sa propre nourriture de sorte que les marchés vivriers nationaux sont de modeste proportion, et ils ne se développeront probablement pas tant que les *revenus en espèces* des populations rurales (et urbaines) n'augmenteront pas. On peut se demander si le secteur vivrier alimentaire peut devenir par lui-même

une source de revenus accrus pour les petits exploitants et pour le secteur. Il existe, certes, pour certaines cultures vivrières (principalement le maïs), des possibilités d'expansion du côté des marchés régionaux, mais la situation géographique de l'Ouganda ne permet guère un essor à grande échelle des exportations en raison surtout de la disproportion qui existe entre les coûts élevés du transport et la valeur des produits. De plus, la demande sur les marchés régionaux est instable et dépend des conditions météorologiques locales.

Les premiers signes d'une saturation des marchés vivriers sont apparus au début des années 90 lorsque des accroissements continus de la production alimentaire ont entraîné des baisses des prix réels, la croissance de la demande n'étant pas à même d'absorber les suppléments de production.

La relance du secteur des cultures d'exportation sera nécessaire pour accroître les revenus en espèces des populations rurales, trouver des devises et soutenir la croissance de l'économie agricole. Comme les cours mondiaux des denrées d'exportation traditionnelles sont déprimés, des accroissements de la productivité seront déterminants pour conquérir des parts de marché et renforcer les recettes d'exportation. Le café et le coton se trouvent devant les mêmes difficultés, à savoir des cours mondiaux déprimés et de maigres perspectives d'une remontée consistante et soutenue des prix. Néanmoins, ces deux cultures ont beaucoup à gagner d'augmentations de la productivité. Les rendements en café sont de 60 à 75 pour cent inférieurs aux rendements potentiels. Pour accroître

ENCADRÉ 2 Les pêcheries du lac Victoria

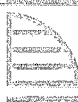
Ce n'est pas par hasard que certaines populations des régions intérieures de la Tanzanie appellent la perche du Nil, présente dans le lac Victoria, «incombozi», ce qui, en kishwahili, veut dire «sauveur». Son introduction dans le lac vers la fin des années 50 et le début des années 60 a eu d'importantes répercussions sur les régimes alimentaires des pays riverains (Kenya, République-Unie de Tanzanie, Ouganda) et, dans une moindre mesure, sur leurs recettes en devises.

Actuellement, les pêcheries du lac Victoria sont une importante source d'approvisionnement en poisson; elles alimentent d'une part la consommation locale et d'autre part les usines de filetage et de congélation qui travaillent pour l'exportation. A côté de la perche

du Nil, le tilapia du Nil est aussi une espèce très prisée; tandis que les espèces indigènes *Haplochromis* et *Rastronobola*, un petit pélagique, le sont moins.

On estime à 500 000 tonnes les captures provenant actuellement du lac Victoria, soit 120 000 tonnes pour l'Ouganda, 186 000 tonnes pour le Kenya et 205 000 tonnes pour la Tanzanie. Sur cette quantité, la perche du Nil représente environ 300 000 tonnes et *Rastronobola* 150 000 tonnes. La valeur globale des captures se chiffre autour de 100 millions de dollars.

Il est prouvé qu'une grande partie du commerce transfrontière n'est pas enregistrée. Les pêcheurs tanzaniens, dans l'incapacité de transporter leur poisson vers l'intérieur du pays en raison du



ces résultats, il faudra améliorer les services de recherche et de vulgarisation agronomiques ainsi que la gestion des pépinières.

Pour que la croissance de la production des cultures d'exportation s'accélère, il faut d'abord que s'améliore durablement l'*environnement macro-économique*. Avec la libéralisation du *marché des changes*, il sera beaucoup plus attrayant de produire pour l'exportation. Une politique monétaire pragmatique sera essentielle pour contenir l'inflation et maintenir un taux de change réel compétitif. D'ailleurs, en 1992, une baisse des revenus non accompagnée de réductions des dépenses a entraîné une forte poussée du déficit budgétaire et une résurgence de l'inflation.

La *refonte de la fonction publique* revêt une importance capitale pour la mise en œuvre des réformes politiques. Les traitements des employés du secteur public, même de grades élevés, ne représentent qu'une fraction du « minimum vital » calculé par le gouvernement, d'où la faible productivité des administrations. Un programme de réforme des services publics est actuellement à l'étude et sera mis en œuvre avec l'aide de donateurs.

L'absence d'un *système de crédit rural* est une entrave importante à l'expansion de la plupart des activités agricoles. Le désordre de la société, la forte inflation et les médiocres résultats de l'économie ont amené les institutions financières commerciales (principalement les banques étrangères) à se retirer des zones rurales. Les banques appartenant à l'État sont devenues pratiquement insolvables à la fin des années 80. Des prêts importants sont consentis au

système coopératif pour ses opérations commerciales (financement des récoltes), mais il n'existe aucun système de crédit rural susceptible de financer la production des petits exploitants, en dehors de lignes de crédit occasionnelles fournies par des donateurs. Ces programmes ont rencontré des difficultés, dues principalement à l'insolvabilité des institutions d'exécution, que l'on s'emploie actuellement à restructurer avec le soutien de donateurs.

La *réorganisation des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation* et le renforcement des liens qui existent entre eux est une condition préalable à l'augmentation des rendements. Le gouvernement a dressé des plans d'action en vue de la réorganisation et du développement de ses services de recherche et de vulgarisation, qui relèveront d'une même organisation (l'Organisation nationale de la recherche). Le plan est actuellement exécuté avec l'aide de donateurs.

Pour le coton, le gouvernement s'est déclaré désireux de réorganiser le système de commercialisation de manière à accroître la participation du secteur privé aux opérations d'égrenage et d'exportation. Il est probable que cette réforme améliorera le montant et le calendrier de fixation des prix payés aux producteurs. La réintroduction de la charrue à bœufs dans la culture du coton est considérée comme une étape essentielle dans l'accroissement de la productivité. Les vols de bétail et le manque de crédits ont fortement fait reculer l'utilisation des bœufs. La remise en état des usines d'égrenage, la purification et la remise en circulation des semences et l'amélioration de la distri-

mauvais état des routes, spécialement pendant la saison des pluies, l'exportent vers le Kenya, où ils achètent aussi leur matériel de pêche.

Il existe trois usines de congélation et de filetage en Tanzanie, 20 au Kenya et sept en Ouganda. D'après les registres des services nationaux des pêches, le Kenya a exporté en 1989 6 479 tonnes de perche du Nil pour une valeur de 11 millions de dollars, alors que la même année l'Ouganda en a exporté 697 tonnes pour 1,8 million de dollars.

On pense que le nombre de pêcheurs qui opèrent autour du lac est passé de 52 800 en 1975 à 105 500 en 1989. Comme les captures ont augmenté, spécialement les captures de perches du Nil, les prises par pirogue sont passées de 7,91 tonnes à 23,06 tonnes par

an. La pêche fait vivre 1 266 000 personnes. Il se pourrait donc que les captures et exportations enregistrées soient passablement éloignées des chiffres réels.

Le lac Victoria est un exemple intéressant de conflit entre les objectifs socio-économiques et les objectifs écologiques. L'importance capitale de la perche du Nil pour l'alimentation des populations des trois pays est indéniable. En Tanzanie et en Ouganda, plus de 50 pour cent des protéines animales consommées sont tirées du poisson. L'importance de la perche du Nil en tant que source de protéines est plus marquée en Ouganda, où le secteur de l'élevage a été anéanti par la guerre civile. En revanche, l'introduction de la perche du Nil a contribué à faire dispa-

raître un grand nombre d'espèces de plus petite taille présentes autrefois dans le lac. La FAO a estimé que, depuis l'introduction de la perche du Nil, 200 espèces sur les 300 qui existaient auparavant ont disparu ou sont menacées d'extinction.



bution des semences sont parmi les problèmes dont s'occupent actuellement le gouvernement, avec le soutien de donateurs.

Pour que la production et les exportations de thé augmentent au rythme voulu, le pays doit entreprendre une profonde restructuration de l'industrie, et notamment améliorer la cueillette de feuilles et les services de vulgarisation assurés aux petits exploitants, restructurer ou privatiser les usines semi-publiques inefficaces et insolvables, résoudre le problème de la propriété des plantations de thé expropriées et améliorer les routes empruntées par le thé, dont beaucoup sont actuellement impraticables.

À côté des cultures d'exportation du passé, les produits tirés du poisson, les haricots, les lentilles, les huiles alimentaires, les cuirs et peaux offrent un potentiel d'exportation, de même que toute une gamme de produits non périssables de valeur élevée, comme la cardamome, la noix d'acajou, la vanille et le poivre noir. L'Ouganda a la possibilité de développer de nouvelles exportations avec des produits qu'il ne commercialisait pas autrefois, notamment le tournesol, l'ananas et le fruit de la passion.

Grâce aux sols naturellement fertiles, les familles ougandaises ont pu subsister pendant les guerres et désordres sociaux en intensifiant leur petite production vivrière et en réduisant au minimum leur dépendance à l'égard des réseaux de commercialisation et de transport perturbés. En 1985, une malnutrition protéique-calorique de grave à modérée n'a touché qu'approximativement 1 et 5 pour cent respectivement des habitants de moins de cinq ans. La malnutrition est le plus souvent le résultat d'une alimentation de sevrage à base de plantain, de banane et de manioc, à faible densité énergétique et pauvre en protéines. L'autre cause majeure est liée à la détérioration des services de santé de base et à l'incidence accrue de maladies infectieuses telles que la rougeole, la malaria et les gastro-entérites.

Malgré les progrès accomplis pour remettre sur pied l'économie agricole en plein délabrement, le Gouvernement et le peuple ougandais ont encore devant eux une tâche énorme. Toutefois, le gouvernement est bien décidé à s'y attaquer au moyen de politiques positives axées sur la croissance, ce qui signifie qu'il existe une chance réelle que, après deux décennies gaspillées, l'économie ougandaise va désormais se développer à un rythme suffisant pour non seulement compenser la croissance démographique mais aussi conduire à une croissance positive du revenu par habitant.

ASIE ET PACIFIQUE

Vue d'ensemble

La région Asie et Pacifique a été relativement moins touchée par la stagnation de l'économie mondiale et par les effets néfastes de la guerre du golfe Persique que d'autres régions en développement. La Banque asiatique de développement (BASD) estime que le taux de croissance moyen de la région en 1991 a été de 5,8 pour cent, soit un peu moins seulement que le taux de 6,2 pour cent enregistré en 1990. La récession mondiale a eu des effets divers selon les pays, mais deux faits nouveaux permettent d'expliquer la bonne résistance générale des économies de la région Asie aux chocs extérieurs.

Tout d'abord, dans une bonne partie de la région, la demande intérieure est devenue, beaucoup plus que les exportations, une source prépondérante de croissance. L'élévation des revenus individuels et des chiffres d'affaires favorise une augmentation de la consommation nationale et les investissements dans les secteurs de la transformation et du bâtiment. Dans le même temps, les gouvernements accroissent les dépenses consacrées à l'infrastructure économique, de manière à détendre les goulets d'étranglement des transports et des communications. En 1991, cette croissance de la consommation et de l'investissement a provoqué une légère augmentation du ratio des investissements dans la région et une petite diminution du ratio de l'épargne.

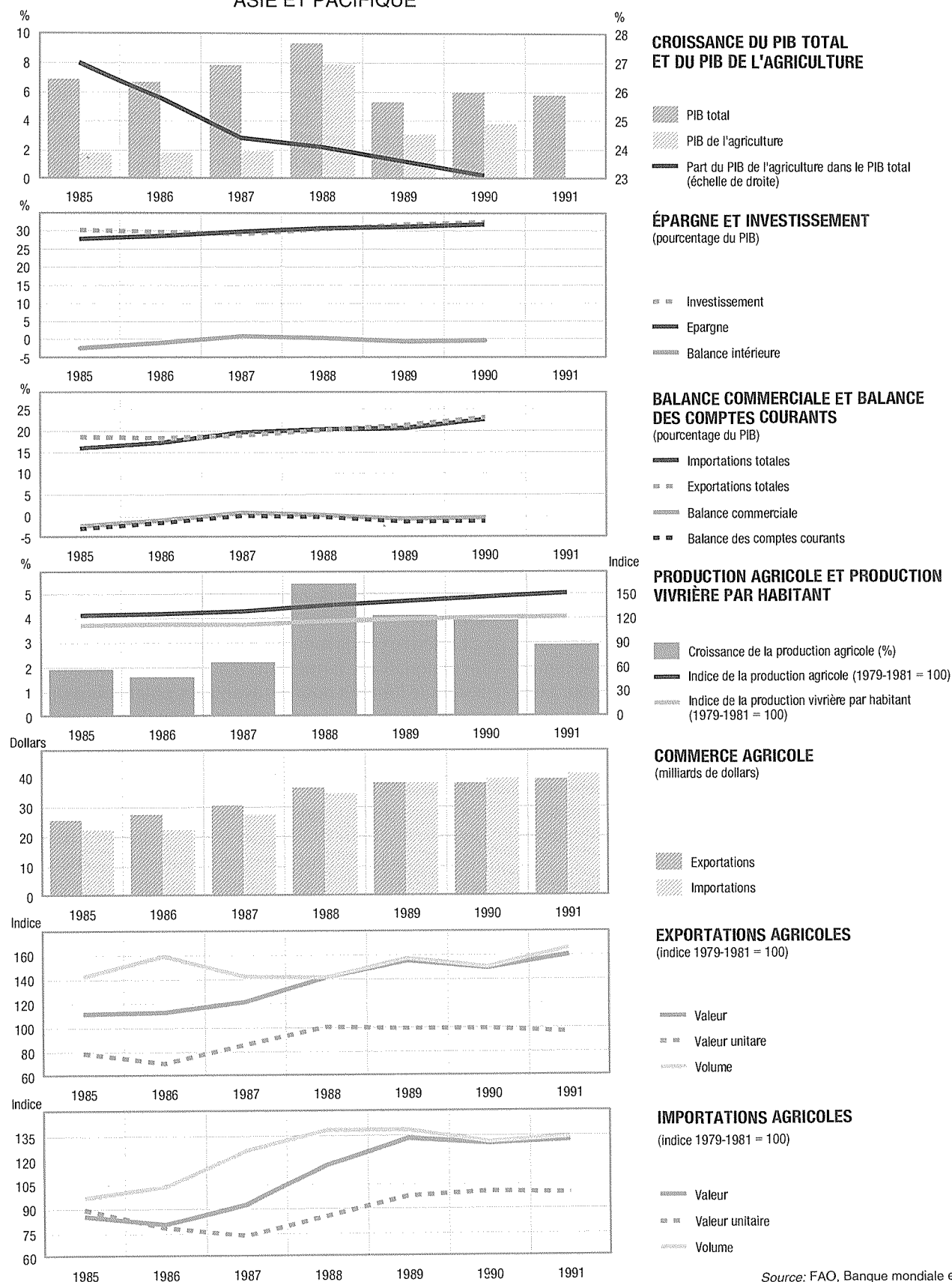
En deuxième lieu, les pays d'Asie diversifient leurs marchés d'exportation. Contrairement à ce qui s'est passé en 1981-1982, lorsque les exportations de la région ont subi le contrecoup de la récession qui sévissait dans les pays développés, les exportations de l'Asie ont augmenté de 14 pour cent en 1991 (soit près de cinq fois la croissance des échanges mondiaux). Cela s'explique en grande partie par le fait que le commerce intrarégional se développe actuellement plus rapidement que le commerce total. La forte croissance des revenus que l'on observe dans presque toute la région, le déplacement des avantages comparatifs (spécialement pour les coûts de la main-d'œuvre) et les réalignements des monnaies après l'Accord Plaza de 1985 sont les trois grands facteurs qui ont alimenté la constante croissance du commerce intrarégional.

D'après la BASD, les perspectives à court terme de la région restent prometteuses. L'amélioration de l'économie mondiale projetée pour la fin de 1992 et 1993 devrait offrir aux pays d'Asie un environnement encore plus favorable en matière d'échanges et d'investissement. En supposant que la demande intérieure et le commerce intrarégional continuent de s'améliorer, le taux de croissance annuel moyen devrait, selon les projections, passer à 6,5 pour cent en 1992 et à



Figure 14

ASIE ET PACIFIQUE



Source: FAO, Banque mondiale et FMI



6,7 pour cent en 1993. Cette rapide croissance pourrait cependant être freinée par les goulets de l'infrastructure, par les préoccupations écologiques et par des pénuries de main-d'œuvre.

La situation de certains pays de la région en 1991 se présente comme suit:

- En Chine, une reprise de la production industrielle et une forte progression des exportations ont porté à 7 pour cent le taux de croissance du PNB. La croissance de l'agriculture, par contre, est tombée de 7,6 pour cent en 1990 à 3 pour cent en 1991. La production céréalière totale a diminué de 2,5 pour cent en 1991, en grande partie à la suite des crues de l'été. La production cotonnière a augmenté de 10 pour cent; les résultats de la production de sucre, de tabac, ceux de l'élevage et de l'aquaculture sont tous en progrès.
- En Inde, le secteur agricole représente encore plus de 65 pour cent des emplois et 30 pour cent du PIB. En 1991, le PIB agricole est resté stationnaire. Le manque de pluie dans certaines zones céréalières et les précipitations surabondantes qui sont tombées dans les régions du sud expliquent ces modiques résultats. Globalement, le PIB n'a augmenté que de 2 pour cent, entre autres raisons parce que des restrictions des importations et un resserrement des conditions de crédit ont ralenti la production industrielle.
- Les autres pays où la croissance de l'agriculture a été stationnaire sont le Viet Nam, la Malaisie, Sri Lanka et les Philippines. Au Laos, le temps médiocre a provoqué une chute de 17 pour cent de la production rizicole et, partant, une diminution de 2,5 pour cent du PIB agricole. La Mongolie aussi a vu sa production agricole baisser de 4,5 pour cent; de mauvaises récoltes, une pénurie d'intrants et l'incertitude qui planait au sujet de la libéralisation des prix et des politiques d'achats en ont été la cause.
- La croissance du PIB agricole de la Thaïlande, du Myanmar et du Népal a été de 3 pour cent. Le pays d'Asie qui a enregistré la plus forte croissance du PIB agricole a été le Pakistan, avec un taux de 5,1 pour cent. Dans ce pays, où le temps a été beau, où les prix d'achat ont été relevés et où les disponibilités en eau ont été abondantes, la production de coton, de canne à sucre et de riz a augmenté.
- Les économies des pays insulaires du Pacifique ont bien marché et ont enregistré un taux de croissance moyen de 6,1 pour cent. Le secteur agricole a progressé de 3,4 pour cent en Papouasie-Nouvelle-Guinée, de 4 pour cent dans les îles Salomon et de 7,4 pour cent aux Tonga. Aux Tonga, la production de courges et de vanille pour l'exportation a représenté la majeure partie de la

croissance agricole. A Vanuatu, on attribue la baisse de 1,3 pour cent du PIB agricole à une diminution des prix d'achat et d'exportation du coprah.

Questions de politiques

Commerce et politiques commerciales. La multiplication des liaisons et des relations économiques extérieures a créé une plus grande interdépendance et continue d'influer sur les performances économiques de la région Asie. Les questions concernant le commerce et les politiques commerciales ont acquis une importance cruciale, spécialement dans les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le résultat des Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, les récentes initiatives prises en vue de la constitution d'un marché européen unique et la possible extension de l'Accord nord-américain de libre-échange (NAFTA) sont donc suivies avec un intérêt considérable. On estime que le succès et la conclusion rapide des Négociations d'Uruguay, qui doivent assurer une plus libre circulation des matières premières, des produits finis, du capital et du savoir-faire technique, ainsi que la poursuite de la coopération régionale dans le domaine des échanges, de l'investissement et des transferts de technologies sont, pour l'avenir, les facteurs clefs d'un rythme de croissance économique élevé et soutenu.

La dérive vers la formation de blocs commerciaux et un régionalisme fermé dans d'autres parties du globe a stimulé l'intérêt pour les avantages potentiels d'une coopération et d'une intégration régionales plus étroites, comme le montre la récente proposition de créer dans les 15 ans qui viennent la Zone ASEAN de libre-échange (AFTA).

Passage d'une économie planifiée à une économie de marché. La libéralisation économique des pays planifiés de la région a reçu une impulsion considérable en 1991. La Chine, le Laos, la Mongolie et le Viet Nam ont amorcé, accéléré ou élargi le passage à une économie de marché. La formulation de politiques de libération des marchés et de réformes économiques dans ces pays a été difficile car, en l'absence de précédents historiques, les contraintes sont difficiles à anticiper. La cadence et la séquence des mesures de réforme revêtent un caractère crucial, d'une part parce que les ressources nécessaires sont difficiles à trouver et que, d'autre part, il faut préserver un degré raisonnable de stabilité et de croissance macro-économique intérieure et extérieure pour que la transition se fasse dans de bonnes conditions. Etant donné que les pays concernés ont appliqué des stratégies différentes et se trouvent à des stades différents de transition, il pourrait être très utile de partager les expériences et les enseignements tirés. De telles expériences



seront précieuses aussi pour les nouveaux Etats de l'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan), ainsi que pour le Cambodge et l'Afghanistan lorsque ceux-ci seront prêts à entamer leur transformation économique.

Mesures d'ajustement structurel. Dans les pays à économie de marché, divers ajustements structurels sont actuellement mis en œuvre pour éliminer les distorsions qu'entraînent des subventions et des mesures de protection inefficaces et non viables, ainsi que pour ouvrir l'économie à la concurrence extérieure. Les réformes des politiques visent à favoriser le jeu des forces du marché en minimisant les interventions, et à promouvoir une répartition efficace des ressources. Cela suppose l'élimination de la plupart des subventions, le démantèlement de la plupart des restrictions et mesures de protection appliquées au commerce et à l'investissement, la libéralisation des changes et des taux d'intérêt et l'attribution au secteur privé d'un rôle plus grand dans l'activité économique. Au cours des 10 dernières années, on a observé une convergence croissante du cadre macro-économique des pays de la région.

Lutte contre la pauvreté. Malgré une forte croissance économique, en particulier dans l'Asie de l'Est et du Sud-Est et en Chine, le revenu par habitant reste faible dans toute la région. Avec quelque 800 millions d'habitants vivant dans la pauvreté et 500 millions environ dans une extrême misère, la lutte contre la pauvreté reste le principal défi que doivent affronter beaucoup de pays d'Asie en développement. La lutte contre la misère a été un des éléments essentiels des efforts de développement des pays de région. Il est difficile de faire des comparaisons entre les pays parce que les méthodes de mesure et la fiabilité des données varient, et que les résultats obtenus et l'expérience faite précédemment dans ce domaine sont très variables. Par exemple, certaines études montrent que si la République de Corée et la Thaïlande ont toutes deux enregistré des taux remarquables de croissance économique, la proportion de la population vivant dans une misère absolue a diminué de façon spectaculaire dans la première alors qu'il n'en est rien dans la seconde. Aux Philippines, la proportion des ruraux pauvres a baissé, mais leur nombre absolu a augmenté. La distribution des revenus a empiré au Pakistan et en Thaïlande.

La nature et le degré de cette misère ainsi que les moyens choisis pour s'y attaquer diffèrent considérablement selon les pays. Le problème est particulièrement grave pour les pays à faible revenu de l'Asie du Sud et pour ceux des îles du Pacifique dont la croissance a pris du retard. Chaque pays a sa politique propre mais on peut distinguer trois grandes stratégies: *i)* les programmes axés sur la croissance; *ii)* l'investissement dans les secteurs sociaux; et *iii)* les program-

mes d'emploi et de création de revenu axés sur des groupes cibles. Dans l'analyse consacrée cette année à la région Asie et Pacifique, on examinera comment l'Indonésie et les Philippines se sont attaquées aux problèmes de la pauvreté et du développement rural.

Indonésie

Au début des années 80, les responsables des politiques agricoles ont eu à faire face, en Indonésie, à un certain nombre de problèmes ardues. Tout d'abord, la pauvreté était fortement concentrée dans le secteur agricole. Près de 55 millions d'Indonésiens vivaient dans une misère absolue; 75 pour cent de ces ménages pauvres dépendaient de l'agriculture pour se procurer un emploi, des revenus et de la nourriture. En second lieu, les rendements rizicoles étaient parmi les plus bas en Asie. La riziculture occupait 70 pour cent de la superficie consacrée aux cultures vivrières et représentait 40 pour cent des emplois agricoles et, pourtant, l'Indonésie importait encore, entre 1976 et 1980, plus de riz qu'aucun autre pays au monde.

La structure socio-économique d'ensemble du pays recelait une troisième catégorie de problèmes. Plus de 60 pour cent de la population totale (au quatrième rang dans le monde avec 186 millions d'habitants) étaient concentrés sur 7 pour cent à peine de la superficie totale du territoire indonésien. Deux îles, Java et Sumatra, assuraient plus de 80 pour cent de la production vivrière totale, Java fournissant 60 pour cent du riz et 70 pour cent du maïs et du soja. Enfin, la plupart des exploitations indonésiennes sont de très petite taille, même selon les normes asiatiques. Par exemple, 2 pour cent seulement des exploitations de Java dépassent 2 ha, et l'on estime que 18 millions de ménages agricoles disposent de moins de 1 ha de terre.

Pour résoudre ces problèmes, le Gouvernement indonésien a conçu et mis en œuvre des programmes agricoles et des politiques économiques visant à améliorer les revenus ruraux, à accroître les exportations agricoles et, par-dessus tout, à rendre le pays auto-suffisant en riz. Les résultats ont été impressionnants. L'Indonésie, qui était le plus gros importateur de riz au monde, est devenue dès 1984 un producteur auto-suffisant et en 1985 un exportateur net. Depuis, le pays n'a eu recours qu'une seule fois aux importations, entre la fin de 1991 et le début de 1992 lorsque, contraint par une sécheresse prolongée, il a dû importer quelque 700 000 tonnes de riz.

Le riz a bénéficié de l'essentiel de l'attention politique et des ressources financières, mais le secteur agricole tout entier a bien marché pendant les années 80. Le PIB agricole a augmenté de 4 pour cent par an. Le secteur a représenté plus de la moitié du nombre total des emplois créés depuis 1980, avec quelque 1,3 million d'emplois nouveaux chaque année. Les cultu-



res d'exportation, l'élevage et la pêche ont tous enregistré des résultats très performants, correspondant à une croissance d'au moins 4 pour cent par an. La foresterie est le seul sous-secteur en recul, cela essentiellement en raison d'une interdiction des exportations de grumes visant à protéger les terres forestières et à accroître la valeur ajoutée au sein du secteur. Les exportations de produits dérivés du bois sont passées de 1 milliard de dollars en 1985 à 3,4 milliards en 1990.

De plus, la croissance de la production agricole a augmenté à un rythme supérieur à celui de l'emploi. Cet accroissement de la productivité a contribué au relèvement des revenus réels en milieu rural ainsi qu'à une amélioration appréciable des niveaux nutritionnels, des taux de mortalité et des services ruraux. Le pourcentage de pauvreté du pays est tombé aux environs de 15 pour cent et le nombre des ruraux pauvres a diminué de plus de 20 millions depuis 1980.

La bonne marche du secteur agricole peut être attribuée à trois séries essentielles de politiques gouvernementales: *i)* des politiques d'ajustement structurel visant à stabiliser l'économie nationale; *ii)* des réformes des politiques commerciales favorables aux exportations, visant à réduire la dépendance de l'économie à l'égard du pétrole; et *iii)* des politiques agricoles favorables à l'équité, axées sur les petits exploitants et faisant de l'autosuffisance en riz l'objectif premier.

La réussite économique de l'Indonésie est aussi due dans une mesure non négligeable à l'abondance des ressources naturelles. Le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'étain, le nickel et l'or s'y trouvent en quantités importantes, à côté de l'une des forêts tropicales commerciales les plus riches du monde. Avec plus de 13 000 îles, le territoire maritime est six fois plus étendu que la superficie du pays. Conjointement, les ressources primaires renouvelables et épuisables assurent 40 pour cent du PIB. Les exportations du secteur primaire représentent 70 pour cent des exportations totales, l'agriculture représentant pour sa part 50 pour cent environ des exportations non pétrolières.

Le processus de réforme politique et les résultats économiques récents

Au début des années 80, l'Indonésie a dû affronter une série de graves chocs extérieurs. Le plus critique a été la chute de 60 pour cent des prix réels du pétrole entre 1982 et 1986. Le pétrole est le pivot de l'économie; il assure 80 pour cent des recettes d'exportation et 70 pour cent des recettes fiscales de l'Etat. Deux autres événements extérieurs ont ultérieurement entravé les efforts de développement du pays – la récession mondiale de 1981-1982 et la dépréciation du dollar des Etats-Unis après 1985. Dans un premier temps, la demande mondiale de produits primaires de l'Indonésie

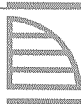
a diminué; ensuite, les prix des produits ont commencé à chuter. Cette situation a obligé le pays à emprunter de plus en plus à l'extérieur, ce qui a alourdi le service de la dette et rendu le processus d'ajustement encore plus difficile. L'impact de ces chocs extérieurs sur les termes de l'échange a entraîné, estime-t-on, une perte de revenu annuel moyen comparable à 10 pour cent environ du PNB de l'Indonésie entre 1983 et 1988.

Pour gérer cette situation inconfortable, le gouvernement a introduit à partir de 1983 une série de réformes politiques. La stratégie initiale a été axée sur des réformes fiscales et financières visant à restreindre la demande, contenir l'inflation, prévenir les évasions de capitaux, mobiliser les ressources nationales et utiliser plus efficacement les ressources financières.

Afin de rétablir la stabilité financière, les responsables des politiques ont diminué les dépenses publiques, déréglé les taux d'intérêt intérieurs et géré la monnaie avec plus de souplesse. Par exemple, en supprimant et en retardant des projets publics, le gouvernement a pu abaisser de 30 pour cent, en valeur réelle, ses investissements pendant la seconde moitié des années 80. Le déficit budgétaire de l'Etat a été ramené de 5 pour cent du PIB en 1983 à 3 pour cent en 1989. D'autres exemples de ces politiques concernent la stricte limitation des emprunts contractés à des conditions non libérales; la réforme du système fiscal; un resserrement de l'emploi dans la fonction publique et des traitements des fonctionnaires (notamment un gel des salaires entre 1985 et 1988); et le remplacement des plafonds de crédit par un système permettant de gérer les réserves bancaires.

Pour promouvoir et alimenter la croissance à long terme, un deuxième train de réformes politiques a été lancé pour réduire la dépendance de l'Indonésie à l'égard du pétrole. Des dévaluations monétaires faites en 1983 et 1986 se sont traduites par une dépréciation réelle et effective du taux de change de 55 pour cent jusqu'en 1990. Une succession de réformes des politiques commerciales a amélioré la compétitivité internationale du pays et a permis aux exportateurs de se procurer des intrants importés aux cours mondiaux. Des exemples des réformes commerciales concernent, par exemple, une réduction générale des droits nominaux en 1985, 1990 et, de nouveau, en 1991; l'élimination de nombreuses restrictions touchant les licences d'importation; l'assouplissement des réglementations restrictives imposées aux exportateurs; la réorganisation et la dérégulation des activités maritimes, des douanes, des ports et des opérations d'expédition visant à abaisser les coûts du fret et à abrégé les formalités; enfin, l'assouplissement des réglementations concernant les investissements étrangers.

Les réformes politiques et les ajustements économiques sont encore en cours mais l'Indonésie a connu,



ces dernières années, une explosion sans précédent de l'investissement, de la consommation privée, de la croissance économique et des exportations non pétrolières. La croissance du PIB réel a été en moyenne de 7 pour cent par an sur la période 1989-1991, contre une moyenne de 3,7 pour cent entre 1982 et 1987. En 1991, l'investissement intérieur brut a atteint 35 pour cent du PIB, et l'épargne intérieure brute 37 pour cent du PIB. Le service de la dette nationale est tombé de 41 pour cent en 1988 à 28 pour cent en 1991. Les exportations non pétrolières ont augmenté de 20 pour cent par an au cours des cinq dernières années, et le déficit courant est descendu de 8 pour cent du PNB en 1982 à 2,5 pour cent en 1990.

En même temps, la réussite économique a fait naître une deuxième génération de problèmes. Par exemple, l'économie en rapide expansion devance la capacité de son infrastructure, engendre des taux d'intérêt et d'inflation élevés et exerce de nouvelles pressions sur le système financier. De plus, la dérégulation et les réformes des politiques n'ont pas touché certains secteurs. Les obstacles non tarifaires, les procédures et réglementations complexes et privées de transparence sont monnaie courante dans le secteur non commercial, comme celui des achats du secteur public et des droits de concession pour certaines ressources naturelles comme les bois tropicaux. Pour beaucoup de produits agricoles, les marchés intérieurs et le commerce international sont encore réglementés.

Réformes et questions concernant les politiques agricoles

En matière de politiques agricoles, la stratégie dominante de l'Indonésie au cours des 10 dernières années a été axée sur l'autosuffisance en riz. Pour venir à bout de cette entreprise, le gouvernement a mis sur pied des programmes d'investissement publics, institué des restrictions sur les importations, établi des politiques d'achats et de contrôle des prix (voir encadré 3). Les projets d'intensification de la riziculture ont apporté l'irrigation, les engrais, les pesticides, les semences à haut rendement, le crédit, la vulgarisation, l'assistance technique et les améliorations financières connexes. L'irrigation à elle seule aurait, dit-on, grâce à l'accroissement des rendements, contribué dans la mesure de 50 pour cent environ à l'augmentation de la production rizicole au cours des 15 dernières années. Les projets d'intensification de la riziculture ont introduit la technologie des variétés à haut rendement sur 3,5 millions d'hectares supplémentaires, augmentant par là considérablement les rendements, la production et les revenus de quelque 6 millions d'agriculteurs. Au total, la superficie rizicole plantée en variétés à haut rendement a augmenté de 75 pour cent depuis la fin des années 70.

Les intrants subventionnés et le crédit, le développement des circuits de commercialisation et les services de vulgarisation ont très fortement stimulé la consommation d'engrais et de pesticides. Grâce aux subventions, les prix de détail des engrais sont restés de 40 pour cent inférieurs à leur valeur économique, ce qui a aidé l'Indonésie à maintenir les prix sortie d'exploitation les plus bas pratiqués en Asie pendant les années 80. En de nombreux endroits, les applications d'engrais ont augmenté de 500 pour cent, avec des doses d'application qui dépassent le double de celles que l'on utilise aux Philippines et le triple de celles qui sont pratiquées en Thaïlande.

Les programmes de subvention ont continué à jouer un rôle prééminent tout au long des années 80. En 1987, la subvention pour les engrais absorbait à elle seule 35 pour cent des dépenses publiques consacrées à l'agriculture. La subvention pour l'irrigation revient à environ 110 dollars par hectare. Prises conjointement, les subventions versées pour les engrais, les pesticides, les semences de variétés à haut rendement, le crédit et l'irrigation au bénéfice de la riziculture dépassaient 1 milliard de dollars par an à la fin des années 80.

Les programmes d'autosuffisance en riz ont coûté cher, mais ils ont réussi. La production rizicole a augmenté de 6 pour cent par an au cours des années 80. La production par habitant est passée de 125 à 165 kg, et les rendements sont maintenant parmi les plus élevés en Asie. Aujourd'hui, la production de riz représente 25 pour cent du PIB agricole et 60 pour cent de la superficie récoltée en plantes vivrières. Mais ce qui a été plus important encore pour les ruraux pauvres, c'est que ces mêmes politiques qui ont abouti à l'autosuffisance en riz ont aussi fait reculer la pauvreté de façon spectaculaire. Au cours des 10 dernières années, les profits des riziculteurs ont augmenté des deux tiers et leurs revenus réels ont doublé. Les ruraux sans terre en ont aussi profité. Si les termes de l'échange se sont régulièrement améliorés pour les exploitants, les salaires réels payés pour les activités de labour, binage et désherbage ont eux aussi progressivement augmenté.

Dès que le pays est devenu autosuffisant en riz, les responsables des politiques agricoles ont commencé à tenir compte de l'importance économique et écologique de la diversification de l'agriculture ainsi que des problèmes de durabilité, et ce pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, l'Indonésie s'est rendu compte que la production rizicole avait ses limites, même si celles-ci ne sont pas encore atteintes. Deuxièmement, quand les revenus ont augmenté, les schémas de consommation ont commencé à se modifier et de nouvelles pressions se sont exercées sur l'élevage, sur les céréales fourragères, et sur les politiques nationales et commerciales s'y rapportant. Troisièmement, la nécessité d'améliorer les résultats



des cultures d'exportation a coïncidé avec le besoin de développer le potentiel économique des îles extérieures. Quatrièmement, deux types de problèmes de dégradation des ressources naturelles et d'efficacité ont commencé à se poser aux responsables des politiques: *i)* la mauvaise gestion des pesticides, des engrais et de l'eau résultant des subventions; et *ii)* les problèmes plus généraux d'exploitation durable et leurs rapports avec l'aménagement des bassins versants, des ressources forestières et avec la dégradation du milieu marin et côtier.

Les récentes réformes des politiques reflètent cette nouvelle optique et analyse. En 1989, le gouvernement a décidé de supprimer progressivement les subventions pour les pesticides. Le programme de lutte intégrée contre les ravageurs entrepris avec un considérable succès par l'Indonésie a apporté aux agriculteurs une technologie novatrice qui vise à minimiser la consommation de pesticides et d'engrais. En remplaçant les apports en espèces par de la main-d'œuvre et par de nouvelles techniques, les profits nets ont souvent augmenté. La plupart des subventions pour le crédit ont pris fin en 1990 et un programme échelonné de trois ans pour la suppression de toutes les subventions pour les engrais a commencé en 1991. Il est prévu, plus tard, de mettre en place des dispositifs de recouvrement des coûts pour la fourniture d'eau.

Récemment, le gouvernement a adopté de nouvelles approches politiques pour atténuer la pression de la demande sur le riz. En premier lieu, les incitations commerciales et les programmes de développement sont renforcés pour accroître la production et abaisser les prix à la consommation des cultures vivrières secondaires (comme le maïs, le manioc, la patate douce et le soja), et permettre ainsi aux groupes à bas revenu de remplacer le riz par ces denrées. Le gouvernement est aussi plus libéral en matière d'importations de blé et encourage les opérations d'aviculture et d'aquaculture pour mettre à profit l'évolution des modes de dépenses des groupes de revenus montants.

A l'heure actuelle, les politiques agricoles portent pour une bonne part sur les cultures d'exportation en général et sur la petite arboriculture en particulier. Les exportations de produits arboricoles représentent 20 pour cent des recettes des exportations non pétrolières, et les exportations alimentaires ont plus que doublé en valeur au cours des 10 dernières années, les légumes, les huiles végétales, le poisson et les crevettes assurant la majeure partie de ce supplément de recettes.

On estime que 11 à 12 millions de petits exploitants font au moins une culture arboricole. Sauf pour l'huile de palme et les palmistes, la production de cultures d'exportation est surtout le fait de petits exploitants (moins de 3 ha); la proportion atteint 98 pour cent

dans le cas de la noix de coco, 95 pour cent pour le café et 85 pour cent pour le caoutchouc. Les rendements des petits exploitants sont bien inférieurs à ceux des grandes plantations et des domaines de l'Etat. La recherche et la vulgarisation ne font rien pour les variétés et les pratiques traditionnelles, et c'est pourquoi les rendements des petits exploitants sont stationnaires depuis 10 ans. Pour le caoutchouc, par exemple, les rendements moyens sont deux fois plus élevés sur les grandes plantations; pour l'huile de palme, le cacao et le thé, ils sont plus du triple. La possibilité de développer les recettes d'exportation, d'améliorer les revenus et d'accroître l'emploi sur les îles extérieures sont les raisons pour lesquelles l'Etat investit de plus en plus dans l'infrastructure, la recherche et la vulgarisation et les services nécessaires à l'arboriculture.

Nouveaux problèmes politiques

La rapide croissance économique de l'Indonésie, en suscitant une concurrence intersectorielle croissante pour l'eau, la terre, la main-d'œuvre et le capital, oblige l'agriculture à modifier sa structure. Par exemple, les usines, les logements et les populations urbaines sont autant de concurrents qui disputent à l'agriculture l'eau d'irrigation et les bonnes terres cultivables. A la périphérie des centres urbains, la terre prend de la valeur; elle crée davantage d'emplois et de revenus et engendre, en utilisations non agricoles, davantage de valeur ajoutée. L'agriculture n'est pas capable non plus de concurrencer auprès des investisseurs privés un secteur manufacturier qui se développe rapidement, car les activités de transformation assurent de plus grands profits, avec moins de risques. La tendance qui se fait jour actuellement, tant pour les investisseurs publics que pour les investisseurs privés, est de se détourner de l'agriculture.

On pense qu'au cours de la prochaine décennie les approvisionnements en eau seront de 15 pour cent inférieurs à la demande. On pourrait, pour l'essentiel, remédier à cette pénurie en veillant à ce que l'eau soit utilisée plus rationnellement dans les zones irriguées (l'Etat fournit encore à peu près gratuitement l'eau). Mais, même ainsi, le rendement économique d'une unité d'eau supplémentaire utilisée à des fins industrielles est souvent bien supérieur à celui de la même unité utilisée pour irriguer du riz ou des légumes.

Les hommes sont de plus en plus nombreux à migrer vers les villes pour y trouver du travail, d'où le rôle croissant joué par les femmes à tous les stades de la production agricole. Cette tendance, qui s'est accélérée vers la fin des années 80 dans d'autres pays d'Asie en voie d'industrialisation, a d'importantes incidences politiques pour la recherche et la vulgarisation.

La dégradation des ressources naturelles est un problème de plus en plus gênant en Indonésie car le pays dépend fortement de ses ressources naturelles



pour son développement économique. L'érosion des sols, le manque d'eau et la dégradation de sa qualité, le déboisement, la pêche et le pâturage excessifs, la surexploitation des forêts déjouent les efforts de développement. Les coûts de l'érosion des sols à Java sont estimés à 400 millions de dollars par an environ. Les rivières, les fleuves et les canaux d'irrigation s'engorgent; les zones de bas-fonds sont inondées; les pêcheries littorales sont endommagées; le ruissellement des engrais et des pesticides pollue les approvisionnements en eau à usage domestique et industriel.

Dans une étude récente, la FAO a estimé que la proportion du stock forestier sur pied endommagé au cours des opérations d'abattage atteint 40 pour cent. Il semble aussi que le déboisement soit en forte corrélation positive avec la densité de population, et en corrélation négative avec la productivité agricole et avec la croissance des revenus réels. A ce jour, le pays n'a vraiment et largement utilisé que les politiques de type réglementaire, comme l'interdiction de certains pesticides, et la délivrance de permis d'extraction des ressources dans le cas des produits fores-

ENCADRÉ 3 Stabilisation des prix du riz aux Philippines et en Indonésie

Le riz est le produit agricole le plus important et la principale denrée de base aux Philippines et en Indonésie. Dans ces deux pays, les gouvernements poursuivent depuis longtemps une politique d'autosuffisance en riz, tout en s'efforçant de concilier les intérêts souvent contradictoires des consommateurs et des producteurs au moyen de programmes de stabilisation des prix. L'Office national de l'alimentation (ONA) aux Philippines et le Bureau de la logistique (BULOG) en Indonésie sont les organismes chargés de réglementer les prix du riz. L'Office national de l'alimentation est une émanation de l'Office national des céréales, dont les opérations ont commencé en 1972. D'autres institutions publiques dotées de fonctions analogues l'ont précédé, comme l'Administration du riz et du maïs et la Société nationale du riz et du maïs. Le Gouvernement indonésien a créé le BULOG en 1969, mais d'autres organismes s'étaient déjà, dès 1939, occupés de la stabilisation des prix.

Un objectif important des programmes de stabilisation des prix du riz est de protéger les consommateurs nationaux contre les fortes oscillations des prix. Les consommateurs de riz à bas revenu sont particulièrement vulnérables à diverses variations saisonnières des prix car, étant pauvres, ils consacrent à ce produit une grande partie de leur budget.

Les familles à bas revenu sont moins à même d'amortir leur consommation d'une année sur l'autre. Si, au cours d'une année donnée, le riz est bon marché, cela ne compense pas, pour

les consommateurs les plus pauvres, le prix élevé qu'elles auront payé l'année précédente, surtout s'il en est résulté une sous-alimentation.

En théorie, la stabilité des prix du riz est potentiellement avantageuse pour les producteurs aussi. Un prix garanti à l'exploitation peut atténuer les risques et les incertitudes, encourager les exploitants à investir et soutenir les revenus des cultivateurs les plus défavorisés.

Aux Philippines, l'ONA s'efforce d'assurer des avantages aux consommateurs et aux producteurs de riz de trois manières: *i)* en exerçant un monopole de fait sur les importations et en contrôlant les exportations, de manière à isoler les prix intérieurs des cours mondiaux (le commerce privé est soumis à un droit de douane de 50 pour cent); *ii)* en fixant un prix d'achat intérieur propre à soutenir les prix sortant d'exploitation, et un prix de mise sur le marché pour stabiliser les prix à la consommation; *iii)* en fixant des prix plafonds et en promulguant des réglementations restrictives pour contrôler les industriels et les négociants.

Dans la pratique, l'ONA n'a pas tout à fait réussi à maîtriser les prix à la production et à la consommation, et ce, pour un certain nombre de raisons¹. Premièrement, faute de fonds suffisants, il n'a pas été en mesure d'influer sur les prix sortant d'exploitation. Le volume du

¹ D. Dawe et C.P. Timmer, 1991, *Rice price stabilization programmes: the case of the Philippines and Indonesia*. (Inédit.)



tiers. D'autres options politiques sont à l'examen, notamment le ciblage ou la suppression des subventions; l'attribution aux enchères de permis commercialisables, ou l'introduction de taxes sur les ressources naturelles, l'établissement d'un système de droits de propriété même pour les ressources forestières et marines, et l'établissement de redevances pour l'eau.

La pêche est un sous-secteur de plus en plus important en Indonésie. Le pays est parmi les 10 grands producteurs mondiaux de poisson, avec 3 millions de tonnes en 1990. Plus de 3 millions de personnes

travaillent dans la pêche de capture, la pisciculture, la transformation et la vente au détail du poisson, ainsi que dans les constructions navales.

Prenant acte de ce que le secteur halieutique réserve d'autres possibilités en matière de création d'emplois, de ressources alimentaires et de devises, le gouvernement s'attaque à un certain nombre de questions difficiles. Parmi celles-ci figurent la concentration des activités de pêche autour de Java et l'absence d'investissements à l'ouest; la faible productivité et le grand nombre de pêcheries artisanales intéressant des

financement et la date à laquelle il peut en disposer conditionnent le moment où l'Office national de l'alimentation peut se présenter sur le marché du riz. Avant de commencer ces achats, l'ONA doit recevoir du Parlement une autorisation de crédit, procédure qui varie suivant les années. Deuxièmement, les installations d'entreposage sont exclusivement concentrées dans un petit nombre de zones excédentaires (vallée de Cagayan, centre de Luzon et Iloilo).

L'Office national de l'alimentation se voit aussi attribuer chaque année un volume d'achats exprimé en pourcentage de la production intérieure totale. Ne disposant que d'une capacité limitée d'achats, de transport et d'entreposage, l'ONA ne peut pas toujours accepter en totalité le riz qui lui est proposé. Son influence en dehors de ces zones excédentaires est faible, de sorte que les prix s'ajustent en fonction des conditions locales de l'offre et de la demande.

En Indonésie, le BULOG a été en mesure de défendre le prix départ exploitation qui est fixé, quelles que soient les interventions quantitatives nécessaires. L'organisme ne dépend pas d'une allocation budgétaire annuelle du gouvernement. Il maintient même une ligne de crédit permanente pour financer l'achat, l'entreposage et le transport du riz, et même les coûts administratifs. Les ventes de riz produisent des recettes suffisantes pour rembourser les prêts.

Le BULOG intervient sur le marché du riz par le biais d'un monopole d'importation, de politique d'achats et du contrôle des prix. Le riz importé et

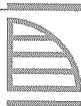
acheté est soit attribué à des collectivités (comme l'armée), soit vendu au moyen d'opérations commerciales pour défendre le prix plafond, soit stocké pour défendre le prix plancher. Le riz est acheté et vendu par l'intermédiaire de coopératives villageoises réparties dans tout le pays.

Le BULOG s'est donné la capacité et la réputation de défendre les prix planchers et plafonds, quels que soient les quantités ou les coûts en jeu. La souplesse de financement est un atout important, qui permet au BULOG de fonctionner efficacement. L'Office national de l'alimentation n'a ni le même soutien financier ni des modalités de financement aussi souples. Aux Philippines, les négociants privés attendent simplement que l'ONA ait épuisé ses crédits, puis arrivent sur le marché pour acheter et vendre à des prix qui n'ont rien à voir avec les prix planchers et plafonds.

Enfin, le BULOG publie en octobre de chaque année les prix planchers qui seront appliqués à la récolte principale de mai, ce qui donne aux producteurs des délais suffisants pour prendre leurs décisions en matière d'investissements et de plantations. Aux Philippines, la date de publication des prix planchers varie d'une année sur l'autre. La publication est souvent faite quelques mois à peine avant la récolte, ce qui ne laisse pas aux producteurs un délai suffisant pour décider en conséquence de leurs investissements. En 1990, par exemple, les prix planchers ont été annoncés à peine deux mois avant la récolte.

Presque tous les pays d'Asie régle-

ment les prix intérieurs du riz. Les programmes de stabilisation des prix du riz comportent d'importants avantages potentiels: ils offrent un volant de sécurité économique pour les pauvres et un prix garanti pour les producteurs. Les programmes de stabilisation sont un instrument d'aide sociale dans des pays où il est impossible d'instituer un système de sécurité sociale. Les deux exemples nationaux décrits ci-dessus suggèrent que la souplesse financière, l'entrée au bon moment sur le marché du riz et le choix de prix signaux plutôt que de cibles quantitatives sont des éléments déterminants dans la réussite d'un programme de stabilisation.



communautés côtières pauvres; la détérioration des ressources littorales, notamment des mangroves, des récifs et de la qualité de l'eau; enfin, la nécessité de mieux définir les droits de pêche.

Les réalisations de l'Indonésie en matière de lutte contre la pauvreté et de développement agricole sont des exemples intéressants pour d'autres pays en développement. Cela dit, les responsables des politiques auront encore à relever, dans les années 90, un certain nombre de sérieux défis. Par exemple, la dégradation de l'environnement par les réseaux d'irrigation; la pollution agricole liée à une consommation intensive d'intrants; de graves problèmes d'aménagement des bassins versants à Java; une destruction étendue des mangroves et une dégradation correspondante des côtes; et toujours le déboisement sur les îles extérieures.

Philippines

Une des questions qui laisse les analystes philippins particulièrement perplexes est celle-ci: pourquoi le développement économique de ce pays prend-il de plus en plus de retard sur les autres pays de l'ASEAN. Dans les années 80, le taux de croissance tant du PIB que du PIB agricole a été en moyenne inférieur à 1 pour cent par an. En 1991, bien que l'agriculture ait été le secteur le plus performant, il n'a augmenté que de 0,7 pour cent. La croissance a été légèrement négative pour l'ensemble de l'économie – le secteur industriel a reculé de près de 3 pour cent, le PNB par habitant est tombé de 4 pour cent et le taux d'inflation a été de 18 pour cent. Comme si cela ne suffisait pas, une série de catastrophes naturelles (un important séisme, l'éruption du Volcan Pinatubo et un typhon dévastateur) ont frappé le pays d'un bout à l'autre de l'année. Les cendres retombées du Pinatubo ont détruit plus de 100 000 ha de rizières.

Les Philippines ont effectué une rapide croissance – d'environ 5 pour cent par an – tant dans les années 60 que dans les années 70. En fait, le taux de croissance annuel moyen des Philippines est resté parallèle à celui de la Thaïlande, de la Malaisie et de l'Indonésie jusqu'en 1980. Mais contrairement à ces autres pays de l'Asie du Sud-Est, alors que l'économie philippine progressait, le chômage gagnait du terrain, l'incidence de la pauvreté rurale restait toujours aussi élevée et la répartition des revenus empirait.

Plus de la moitié des familles philippines (la population de 1992 est d'environ 66 millions d'habitants) sont classées comme pauvres; près de 70 pour cent d'entre elles vivent en milieu rural. Les deux tiers des familles d'exploitants sont considérées comme pauvres. Les producteurs de riz, de maïs et de noix de coco, les travailleurs agricoles sans terre employés pour cultiver la canne à sucre, le riz, le maïs, la noix de coco et ceux des entreprises forestières sont parmi

les groupes les plus pauvres. Les riziculteurs rassemblent le quart des pauvres du secteur agricole.

On s'entend généralement à expliquer ces résultats décevants par des chocs extérieurs qui ont fortement contribué à la stagnation économique dans les années 80, durant lesquelles les limitations de l'offre et de la demande intérieures ont entravé la croissance générale. Au début des années 80, la récession mondiale, se conjuguant avec les forts taux d'intérêt pratiqués sur les prêts extérieurs, a marqué un tournant dans l'économie philippine. Le ratio entre le service de la dette et les exportations est passé de 26 pour cent en 1980 à 43 pour cent en 1981, et le service de la dette extérieure est devenu l'un des problèmes les plus ardues du pays.

La structure de l'économie agricole s'est cumulée aux effets des chocs extérieurs. Mais, même dans les années 70, les retombées de la croissance ne s'étaient pas étendues bien loin, en raison surtout de la distribution fortement biaisée des exploitations et des revenus agricoles. Les Philippines ont la plus forte concentration en Asie de grandes propriétés foncières. Environ 70 pour cent des exploitations ont moins de 3 ha mais représentent moins du tiers de la superficie cultivable, alors que moins de 4 pour cent des exploitations en occupent plus du quart.

De plus, la plupart de ces petites exploitations sont situées loin des réseaux d'irrigation ou dans des régions défavorisées, par exemple dans la partie haute des bassins versants. Le manque de terres et la pression démographique obligent un nombre croissant de familles à défricher des terres forestières dans des zones d'altitude éloignées, qui se caractérisent par des sols de médiocre qualité et très pentus, d'où une faible productivité. Les pratiques agricoles, le plus souvent de subsistance, conviennent mal à ces terrains en pente raide et entraînent l'érosion des sols et l'envasement des cours d'eau et des fleuves. Ces familles constituent un des groupes dont les revenus sont les plus bas et la croissance la plus rapide aux Philippines. Plus du tiers de la population agricole vit désormais dans la partie haute des bassins versants.

Pendant longtemps, des politiques économiques défavorables à l'agriculture ont exacerbé les problèmes de distribution du revenu et de pauvreté. Les politiques poursuivies en matière de commerce, de change, de fiscalité et de prix ont toutes eu pour but de promouvoir une stratégie de développement dont l'industrialisation était le moteur et ont contribué de diverses manières à répandre la pauvreté. Par exemple, la structure des prix relatifs a attribué trop de ressources au secteur manufacturier, tout en ne créant que peu d'emplois. Les taux d'intérêt réels négatifs et le rationnement du crédit ont amené les investisseurs à préférer les projets à fort coefficient de capital et à faible capacité d'emploi. L'emploi hors agriculture



s'est développé trop lentement pour offrir aux ruraux les plus pauvres des opportunités suffisantes.

Les politiques appliquées en matière de fiscalité, de monnaie, d'investissement, de commerce et de prix ont aussi retenti sur l'offre. Qu'il s'agisse d'investissements ou d'infrastructures, les besoins des campagnes ont été sacrifiés au profit de la capitale, Manille. C'était les réglementations et non les prix qui régissaient les marchés, ce qui a rendu moins efficace l'utilisation des ressources et a abaissé la productivité. Les pratiques commerciales, les politiques de change et les monopoles d'Etat sur les échanges ont diminué les chances des exportations à fort coefficient de main-d'œuvre en privilégiant les industries capitalistiques et les productions qui se substituaient aux importations.

Des ressources ont été détournées des activités agricoles dans la mesure où les contrôles de prix exercés sur les produits agricoles, les taxes à l'exportation et le monopole du commerce du sucre et de la noix de coco ont eu des effets néfastes sur les termes de l'échange des produits agricoles. Entre le milieu des années 70 et 1982, les prix d'intervention et la surévaluation de la monnaie ont abaissé de 25 pour cent le cours intérieur des produits agricoles par rapport à ceux des produits non agricoles.

Divers programmes en faveur de l'agriculture ont bien essayé d'atténuer les conséquences de la stratégie de substitution des importations adoptée par le pays. Le gouvernement a fourni des intrants subventionnés et du crédit, ainsi que des services ruraux, pour promouvoir la production agricole. Mais ce sont les grandes fermes et plantations qui ont bénéficié de la plupart de ces avantages, et notamment d'un meilleur accès à l'irrigation, à l'électricité et aux routes. Les structures de consommation et d'investissement des grandes exploitations ne comportaient pas les liaisons nécessaires pour déclencher une croissance générale. Les rares paysans sans terre ou à peu près sans terre qui ont réussi à trouver du travail en dehors de l'agriculture et des emplois ruraux ont vu leurs salaires réels baisser au cours des 20 dernières années.

Réformes récentes des politiques agricoles

A partir de 1986, un nouveau gouvernement a entrepris de s'attaquer à ces questions au moyen de programmes visant à relancer la croissance économique, à utiliser plus rationnellement les ressources et à améliorer la distribution des revenus. Il a concentré son effort sur trois questions: la réforme agraire, la dérégulation du marché intérieur et la réforme des politiques commerciales.

Réforme agraire. Pour s'attaquer au problème de la distribution des terres, le gouvernement a lancé un important programme appelé Programme de réforme agraire complète (PRAC). Alors que le précédent

programme de réforme foncière, en 1972, s'était limité aux producteurs de riz et de maïs, le nouveau portait sur une gamme plus large de terres agricoles susceptibles d'être redistribuées. Le PRAC englobe des terres domaniales qui avaient été louées à des sociétés agro-alimentaires étrangères et nationales, des terres abandonnées, des propriétés foncières appartenant à des particuliers et d'autres terres domaniales désignées comme pouvant convenir à l'agriculture. Le programme de 1972 n'a distribué en 14 ans que 267 000 ha, soit moins de 3 pour cent des terres pouvant être distribuées; le PRAC a distribué 1,16 million d'hectares en trois ans, de 1987 à 1990.

Partisans et adversaires de la réforme foncière critiquent le PRAC, même si la redistribution des terres s'est considérablement accélérée par rapport aux programmes antérieurs. Tout d'abord, les partisans de la réforme foncière soutiennent que la disposition qui permet la redistribution des plantations sous forme d'actions et non d'exploitations individuelles est peu attrayante pour de potentiels propriétaires fonciers, car la propriété directe de la terre et la petite agriculture correspondent mieux aux facteurs de production dont le pays est doté. On peut constater en effet que, pour toutes les grandes cultures sauf la canne à sucre, les petites exploitations sont plus productives que les grandes. En second lieu, en 1990, la Cour suprême a exempté, dans certains cas, les fermes d'élevage et les exploitations avicoles du processus de redistribution. Troisièmement, la loi empêche les bénéficiaires de la réforme de participer à des opérations commerciales concernant la terre (locations, ventes, etc.), ce qui constitue une érosion à un important droit économique découlant de la propriété. Les adversaires de la réforme agraire soutiennent que le PRAC est à l'origine d'incertitudes qui découragent l'investissement à long terme, restreignent l'accès aux marchés financiers, diminuent la production agricole, abaissent les recettes en devises et entravent l'emploi agricole.

Les expériences de développement économique faites dans d'autres pays d'Asie confirment que la réforme agraire peut être l'une des interventions politiques les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté rurale et promouvoir la croissance de l'agriculture. Le PRAC constitue l'effort le plus complet de réforme agraire entrepris aux Philippines. L'avenir du développement rural, de la gestion des ressources naturelles et de l'emploi dans le secteur agricole est sans doute subordonné à une meilleure mise en œuvre de la réforme agraire aux Philippines.

Dérégulation des marchés et réformes commerciales. Depuis 1986, le gouvernement a entrepris des réformes axées sur le marché et embrassant toute l'économie; ces réformes influent indirectement sur le secteur agricole (notamment du fait de modifications des politiques de change et de taux d'intérêt). En 1991,



les responsables des politiques ont ultérieurement libéré les procédures d'investissement pour ce qui concerne les capitaux étrangers, rationalisé les tarifs douaniers et décentralisé les administrations publiques. En outre, des modifications des politiques ont été directement centrées sur le secteur agricole.

A titre d'exemples de la déréglementation du secteur agricole intervenus depuis plusieurs années, on peut citer la levée de l'interdiction pesant sur les exportations de coprah et la suppression des taxes à l'exportation frappant les produits agricoles, sauf les grumes; l'abolition des arrangements monopsones sur le commerce du sucre et de la noix de coco; la libéralisation de l'importation et de la distribution des engrais; le déplafonnement des prix de détail des produits avicoles et porcins; l'admission du secteur privé à commercialiser le blé, les produits dérivés du blé et les aliments pour animaux; le retrait de l'Office national de l'alimentation (ONA) des marchés non céréaliers, celui-ci se limitant essentiellement désormais à stabiliser les prix du riz et du maïs; la refonte organisationnelle de diverses institutions gouvernementales s'occupant de l'agriculture.

Néanmoins, diverses restrictions s'appliquent encore au commerce et aux marchés de deux grandes cultures: le riz et le maïs. Elles occupent conjointement les deux tiers de la superficie agricole et représentent plus du tiers des emplois ruraux. L'ONA intervient sur le marché du riz par le biais des prix d'achat à l'exploitation, du plafonnement des prix de détail et de restrictions des importations (voir encadré 3); il intervient sur le marché du maïs à peu près de la même manière, sauf qu'il n'existe pas de prix plafond.

Les politiques concernant les prix et le commerce du maïs sont actuellement au centre du débat sur la politique agricole. Près de 20 pour cent de la population fait du maïs sa principale denrée de base. Le maïs blanc est surtout consommé sur l'exploitation, tandis que le maïs jaune est commercialisé pour la fabrication d'aliments pour animaux. La consommation de maïs par habitant se situe autour de 20 kg; celle de riz est de 110 kg.

Environ 70 pour cent de la production de maïs est utilisée pour l'alimentation animale. La quantité de maïs achetée par les éleveurs et les aviculteurs a augmenté de 7 pour cent par an ces quatre dernières années, car la consommation de viande de porc et de volaille a augmenté de 8 pour cent par an sur la même période. A l'heure actuelle, les réglementations et les politiques de prix freinent la production du maïs, entravent la concurrence entre fabricants et maintiennent les coûts de commercialisation et de transport à un niveau élevé. La question devient de plus en plus importante car les produits d'alimentation animale représentent entre 50 et 70 pour cent des coûts de production du secteur avicole. Par exemple,

contrairement aux prix du riz qui ont été gardés proches de ceux du riz d'importation, les prix du maïs à Manille dépassent de 40 pour cent les cours mondiaux. Les politiques actuellement suivies pour le maïs favorisent plus les producteurs que les consommateurs, et les producteurs de maïs plus que les producteurs de riz.

Tous les sous-secteurs semblent avoir été touchés. Les transformateurs de produits carnés pâtissent des restrictions frappant les importations, des prix élevés des produits d'alimentation animale et de la concentration du marché entre les mains des fabricants de produits d'alimentation animale. La marge entre les prix à l'exportation et les prix de gros est étroite, ce qui n'incite pas les investisseurs à mettre de l'argent dans l'entreposage, le transport et la manutention. Comme le maïs est principalement cultivé dans des régions éloignées de la zone de Manille, où se trouvent les grands industriels, il est plus sensible au contrôle exercé par l'Etat sur le transport maritime entre les îles. De récentes études suggèrent qu'en investissant dans le réseau routier et en libérant les tarifs de fret, on pourrait abaisser de bien 20 pour cent les prix de gros du maïs. L'un des défis importants qui se posent aux responsables philippins aujourd'hui consiste à résoudre ce problème intersectoriel.

Gestion des ressources naturelles

Comme l'Indonésie, les Philippines se trouvent aux prises avec l'épuisement de leurs ressources naturelles – forêts, bassins versants, cours d'eau et littoral. Les pêches sont l'un des secteurs qui connaissent aux Philippines l'expansion la plus rapide et sont un exemple intéressant du type de problèmes qui commencent à se poser et de la manière dont les responsables les abordent.

La valeur de la production ichthyque a progressé de plus de 16 pour cent par an au cours des années 80, ce qui a mis les Philippines au douzième rang des producteurs de poisson dans le monde et au cinquième rang pour ce qui concerne l'aquaculture. Les produits ichthyques assurent la moitié des protéines animales disponibles actuellement pour les Philippines. Le secteur de la pêche artisanale emploie 1 million de personnes, dont 80 pour cent vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Malheureusement, la pression démographique et la croissance spectaculaire de l'effort de pêche sont en train d'endommager et d'épuiser les ressources marines et côtières. La pêche illégale détruit les récifs de corail et les populations de poisson. Les pratiques agricoles déraisonnables, un mauvais aménagement des bassins versants, les abattages clandestins en forêt, la destruction des mangroves, la dissémination des polluants ménagers, industriels et des déchets solides dégradent rapidement les habitats des poissons.



Pour tenter de lutter contre ces problèmes, un programme concernant le secteur des pêches a été lancé en octobre 1989. C'est un programme novateur en ce sens que les collectivités locales, victimes de la dégradation des ressources et de la surpêche, ont aidé à en concevoir et à en mettre en œuvre les divers éléments, notamment en faisant appliquer les réglementations conçues pour protéger leurs ressources. Les associations locales de pêcheurs construisent, protègent et gèrent des récifs artificiels destinés à remplacer les récifs coralliens détruits à la dynamite. Certaines municipalités et communautés résidant dans la zone du projet élaborent des droits territoriaux d'utilisation des fonds de pêche, délimitent les zones dans lesquelles peuvent être déployés des engins de pêche bien précis et organisent dans certains endroits la culture des algues, des moules et des huîtres.

Des familles reçoivent des titres de jouissance qui leur confèrent une sécurité de tenure accrue et des droits d'utilisation sur les forêts de palétuviers reconstituées. Par ailleurs, le zonage des mangroves a créé des zones de production commerciale, des zones tampons, des zones d'utilisation restreinte et des réserves naturelles strictes, cela afin de mieux aménager les ressources des mangroves. Il est encore trop tôt pour apprécier pleinement l'impact du programme, mais de premiers succès peuvent être d'ores et déjà attribués à la stratégie qui a consisté à associer les communautés locales tant à la conception qu'à la mise en œuvre du projet.

Conclusions

Plusieurs catastrophes naturelles et la récession mondiale ont contribué aux mauvais résultats économiques des Philippines en 1991. Cela dit, les perspectives de croissance régulière à long terme dépendront de la façon dont les responsables des politiques aborderont plusieurs problèmes de développement non réglés. Les plus importants de ces problèmes concernent l'exécution du programme de réforme agraire dans des conditions satisfaisantes, le passage d'une économie à fort coefficient de capital fondée sur le remplacement des importations à une économie à fort coefficient de main-d'œuvre fondée sur les exportations, et l'attribution d'une importance renouvelée aux services destinés au secteur rural.

D'autre part, les questions relatives à la gestion des ressources naturelles vont probablement jouer un rôle de plus en plus important dans les efforts de développement rural au cours des années 90. La pression démographique, le manque d'accès à la terre et la stagnation de l'économie constituent trois des menaces les plus graves qui pèsent sur la base de ressources naturelles. Il est indispensable que ces questions soient efficacement réglées si l'on veut que l'économie s'engage dans une croissance durable.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Vue d'ensemble

L'année 1991 a vu une amélioration notable de la situation économique générale de l'Amérique latine et des Caraïbes. Avec une croissance d'environ 3 pour cent, la région a connu sa première augmentation en quatre ans de la production par habitant, amélioration qui a été d'autant plus remarquable qu'elle a eu lieu dans un environnement économique international moins que favorable – les exportations de la région n'augmentant que légèrement en volume et ses termes de l'échange se détériorant fortement. Les pays endettés de la région ont bénéficié d'une baisse des taux d'intérêt, en particulier aux États-Unis, qui a également contribué à attirer d'importants flux de capitaux.

La récente amélioration, partagée par une grande majorité de pays, augure bien d'une consolidation du processus de stabilisation. Le processus de redressement en est toutefois encore à un stade préliminaire et incertain et il reste un long chemin à parcourir avant que les économies se relèvent intégralement de 10 années de dépression. Malgré l'augmentation en 1991 de l'activité économique, la production nationale par habitant n'a pas encore dépassé le niveau de 1977.

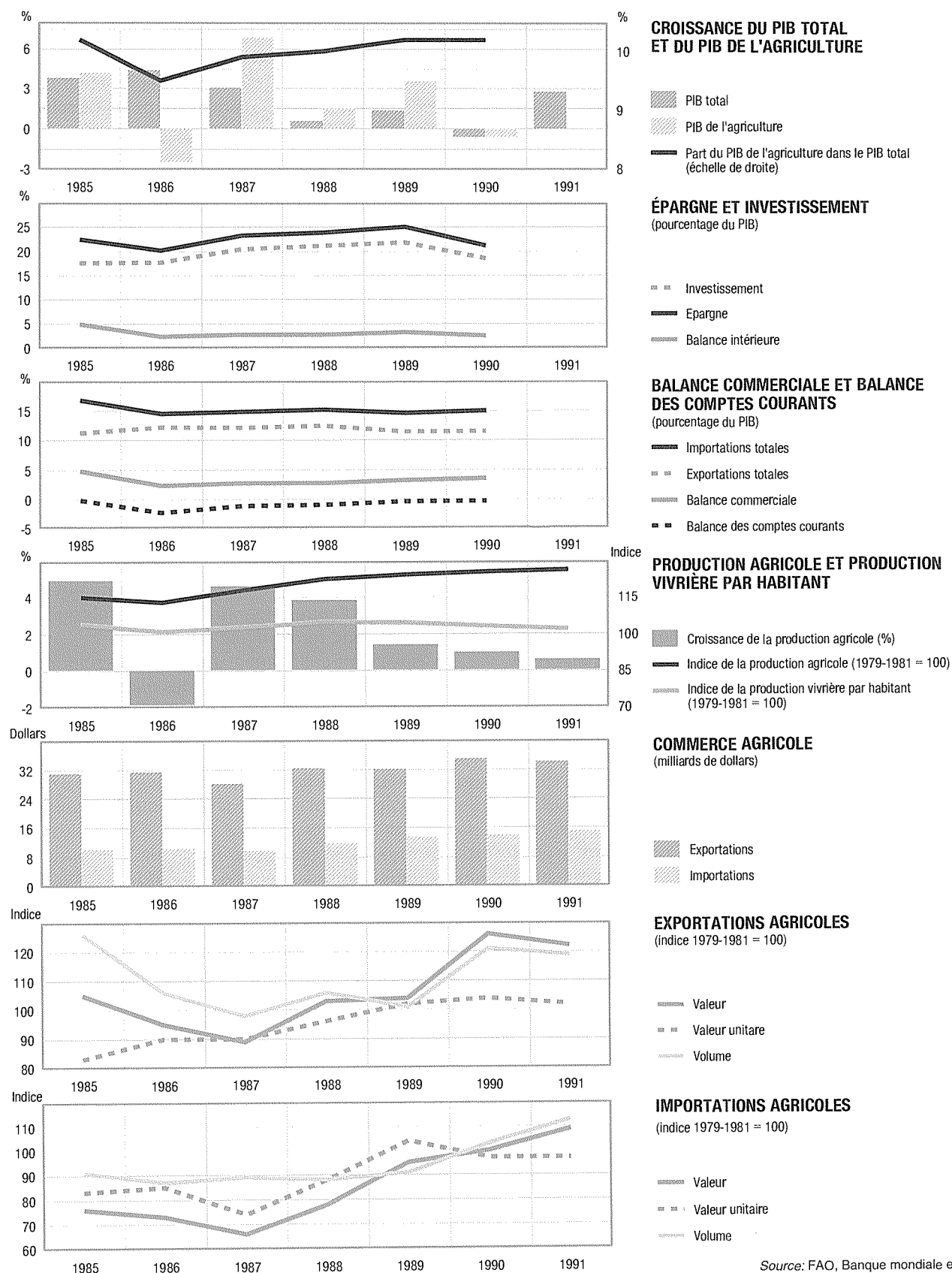
Le fait que la reprise économique ait eu lieu malgré les conditions défavorables dans plusieurs des principaux partenaires commerciaux de la région témoigne du rôle positif des politiques intérieures. Ces politiques ont généralement été caractérisées par une intervention moindre du secteur public dans les activités économiques, une plus grande orientation vers l'exportation, une libéralisation du marché et une gestion plus prudente de la politique budgétaire et financière.

La contribution de l'agriculture à l'amélioration générale de l'économie a été inégale. Les plus fortes augmentations de l'activité économique ont eu lieu en général dans les pays exportateurs de pétrole, qui ont bénéficié de la hausse momentanée des cours pétroliers en 1990/91. Le bilan des économies davantage orientées vers l'agriculture a été mitigé. Dans plusieurs de ces pays, par exemple le Chili, l'Équateur et El Salvador, les taux élevés de croissance du PIB ont été dus largement au bon bilan de l'agriculture. Mais les baisses de la production agricole ont été en partie la cause d'un ralentissement marqué de la croissance du PIB au Costa Rica et d'une baisse réelle de production en Haïti. La contribution économique du secteur des exportations agricoles a elle aussi été inégale. Les premières informations pour 1991 donnent à penser que les recettes d'exportation de l'agriculture ont été légèrement inférieures à celles de l'année précédente. Parmi les principaux pays exportateurs, on estime que les exportations agricoles de l'Argentine ont peu varié, tandis que celles du Brésil se sont très nettement redressées par rapport à leur recul de 1990.



Figure 15

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES



Source: FAO, Banque mondiale et FMI



Les *orientations politiques* globales de la région continuent à subir fortement l'influence des programmes d'ajustement structurel appliqués par de nombreux pays. Dans ce cadre, les objectifs des récentes politiques agricoles ont consisté en général à diversifier la production et les exportations et à améliorer l'avantage comparatif par des gains de productivité. La plupart des déclarations de politique soulignent que, quelles que soient l'importance de l'ajustement structurel et l'efficacité de la production, il ne faut pas négliger les petites exploitations ni les préoccupations de sécurité alimentaire. D'autres politiques ont mis l'accent sur la création d'institutions et de mécanismes qui assurent un passage méthodique des systèmes économiques interventionnistes aux systèmes orientés vers le marché, réduisent les inégalités et allègent le coût social de l'ajustement. Enfin, la coopération et l'intégration intrarégionales continuent d'être une priorité dans la région.

Ces tendances générales ont comporté divers niveaux d'engagement dans les réformes structurelles et de progrès dans la libéralisation du marché. L'expérience des pays du cône austral examinée plus loin en est l'illustration. Le Brésil et le Mexique sont d'autres exemples éloquentes d'un processus d'ajustement qui doit être périodiquement «réajusté» compte tenu d'événements négatifs. Fortement incité à réactiver la production agricole après deux années de bilans médiocres en 1990 et 1991, le Gouvernement brésilien a pris des mesures plus actives de soutien à l'agriculture. Dans un contexte d'instabilité monétaire majeure et de difficultés financières dans les zones rurales, le gouvernement a réintroduit des systèmes de prix minimaux et de crédit rural. La réaction des producteurs à ces mesures de soutien a été immédiate, la production céréalière augmentant fortement en 1991/92, dépassant peut-être même le niveau record de 1989. Pour lutter contre les fortes chutes des prix consécutives à la production agricole record, le gouvernement a autorisé en mars 1992 la transformation des prêts aux coûts de production de l'année précédente en prêts aux producteurs eux-mêmes pour le stockage de leur production, cette mesure ayant pour but de stabiliser les prix agricoles et d'augmenter les revenus ruraux sans ajouter à la pression inflationniste. Toutefois, la déréglementation a été en même temps poursuivie dans plusieurs autres domaines. La première loi agricole adoptée en 1991 a prévu une plus forte participation du secteur privé à la commercialisation des produits agricoles. L'Etat a en particulier réduit sa participation aux importations de céréales en faveur du secteur privé. Tous les droits d'importation sur les produits agricoles autres que la viande et les engrais ont été réduits et de nouvelles réductions sont prévues jusqu'en 1994. Au début de 1992, toutes les barrières non tarifaires aux échanges

concernant le riz, le maïs, le soja et les fibres ont été abolies. Enfin, les différentiels entre les taux d'intérêt ruraux et ceux du marché ont été réduits.

Les pays andins ont continué d'appliquer des mesures d'ajustement structurel et de coordonner leurs politiques économique et agricole dans le but de consolider le Pacte andin. Pour contrer les effets des distorsions sur les marchés internationaux, la Colombie, le Pérou et le Venezuela ont adopté des mécanismes de fourchette des prix pour un certain nombre de produits agricoles.

Le Mexique a également poursuivi des réformes décisives vers l'économie de marché tout en conservant une part de contrôle et de progressivité dans plusieurs domaines clés. Sauf pour le maïs et les haricots, aliments de base d'importance nutritive majeure pour de grandes fractions de la population, tous les prix garantis ont été supprimés, ce qui a eu pour effet de rapprocher les prix intérieurs de ceux des marchés internationaux. Les droits de douane sur toutes les importations de produits agricoles ont été réduits et les restrictions non tarifaires sur les importations autres que celles du maïs et des haricots abolies. Les subventions très importantes accordées auparavant au crédit, aux intrants et aux services ont été supprimées. Les institutions parapubliques s'occupant notamment de la production et de l'industrie manufacturière du tabac et du café ont été privatisées, et les activités d'autres organismes publics tels que la Banque de crédit rural ont été réduites.

Un aspect particulièrement important des réformes au Mexique a été la privatisation des *ejidos*. Selon la nouvelle législation (1991), les membres d'un *ejido* sont aujourd'hui autorisés à louer ou à vendre leurs parcelles et à signer des accords avec des entreprises privées pour que celles-ci exploitent leurs terres à des fins agricoles. La loi autorise les entreprises privées à posséder et exploiter jusqu'à 2 500 ha, c'est-à-dire 25 fois la dimension maximale légale de la propriété privée individuelle. La réforme de l'*ejido* a pour but de réduire le morcellement des terres, d'alimenter un marché foncier national, de créer des conditions de stabilité propices à l'investissement et à la modernisation et de consolider la viabilité économique des moyennes et grandes exploitations.

Parmi les petits pays, un exemple notable de dualisme dans l'application des mesures d'ajustement structurel est celui du Nicaragua. D'une part, des mesures énergiques de stabilisation et d'ajustement ont été prises, notamment des réductions draconiennes de l'emploi dans le secteur public, des privatisations et une réduction des droits de douane vis-à-vis de l'extérieur de 80 pour cent au début de 1990 à 20 pour cent en 1991. D'autre part, le gouvernement s'est conservé une forte marge d'intervention sur les marchés, en particulier agricoles (gel des prix agricoles, contrôle



des importations et exportations alimentaires de base). Malgré ses contradictions, cet ensemble de mesures a réussi à réduire l'hyperinflation, tandis que le gouvernement poursuit activement la réforme structurelle dans l'agriculture, y compris la réforme du fermage et la privatisation des entreprises agricoles publiques.

Dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales, les faits nouveaux récents consistent en l'adoption par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) de droits de douane communs vis-à-vis de l'extérieur et la création, en janvier 1992, de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS). Ces organisations visent l'adoption d'un cadre de politiques coordonnées qui permette d'étendre et de diversifier la production et les exportations agricoles. Un plan d'action pour l'agriculture centra-méricaine approuvé en juillet 1991 comprenait des dispositions visant à libéraliser le commerce intrarégional du maïs jaune, du riz, du sorgho et du soja avant le 31 décembre 1991 et d'autres produits agricoles avant le 30 juin 1992. Il a été également décidé d'adopter pour l'Amérique centrale un système commun de fourchettes de prix pour les importations. Ce système a remplacé les systèmes nationaux de fourchettes de prix à partir du 31 décembre 1991. Les négociations visant à consolider l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) se sont poursuivies malgré des doutes politiques croissants et une certaine opposition des secteurs privés. D'un côté, on craignait que les exploitants de maïs du centre et du sud du Mexique ne subissent de lourdes pertes du fait de la concurrence des systèmes agricoles très efficaces des Etats-Unis. De l'autre côté, certains maraîchers des Etats-Unis s'inquiètent des pertes de parts du marché qu'ils pourraient subir du fait de la concurrence mexicaine.

L'examen qui suit porte plus précisément sur l'expérience passée de la réforme des politiques macro-économiques et agricoles dans trois pays du cône austral de l'Amérique latine: l'Argentine, le Chili et le Paraguay. L'encadré 4 expose également les efforts déployés par les pays de la sous-région pour harmoniser leurs politiques dans le cadre de l'accord portant création du Marché commun austral (MERCOSUR).

Argentine

Malgré de hauts niveaux d'instruction, une base industrielle et tertiaire bien développée et l'une des plus riches dotations qui soient au monde en ressources naturelles pour l'agriculture, l'Argentine n'a guère progressé ces 15 dernières années sur les plans économique et agricole. De nombreuses raisons ont contribué à ce bilan décevant: les distorsions héritées de l'ancien modèle de l'industrialisation par la substitution des importations, l'instabilité politique, une série d'échecs des réformes de la politique économique et

les effets à retardement des chocs externes du début des années 80.

A la fin des années 80, le pays s'est trouvé confronté à des niveaux ingérables d'inflation (les taux annuels ont dépassé 4 900 pour cent en 1989 et 1 344 pour cent en 1990), la spéculation devenant l'activité prédominante des ménages et des entreprises; le PIB par habitant a accusé une chute cumulée de 20 pour cent entre 1981 et 1991; l'indice du salaire moyen réel (1980 = 100) est tombé à 76 pour cent en 1990 et, malgré une baisse importante des intérêts de la dette extérieure depuis le milieu des années 80, ceux-ci représentaient encore, en 1990, 39 pour cent des exportations de biens et services (estimations de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, CEPALC).

Des améliorations notables ont néanmoins été réalisées depuis le début de 1991 dans la réduction des déséquilibres macro-économiques et la reprise de la croissance. L'expérience des réussites éphémères de précédentes réformes de la politique économique est de nature à inciter à la prudence dans l'évaluation de la tournure probable des événements dans le cadre des politiques actuellement appliquées; toutefois, les récentes améliorations réalisées en un temps remarquablement court sont de bon augure pour les perspectives d'un redressement soutenu du pays.

L'exposé qui suit porte essentiellement sur l'expérience de la réforme globale de la politique économique et agricole appliquée depuis la fin des années 70 et servira d'arrière-plan pour l'examen des problèmes actuels et des perspectives concernant l'agriculture du pays.

Le contexte historique

Jusqu'au milieu des années 70, la stratégie de développement de l'Argentine s'est en général caractérisée par la primauté de l'industrie aux dépens de l'agriculture. Les industries locales ont été protégées de la concurrence extérieure par des droits de douane et des taux de change surévalués qui ont abaissé les prix et encouragé les importations d'équipement et d'intrants industriels. Ces mesures ont toutefois pénalisé aussi les produits exportables, en particulier ceux du secteur agricole orienté surtout vers l'exportation.

La politique agricole était surtout compensatoire et conçue pour remédier aux effets néfastes des politiques macro-économiques sur le secteur de l'agriculture. Les principaux instruments utilisés à cette fin ont été les suivants: crédit bonifié, prix de soutien, quotas de production, subventions à la production et à la consommation et régimes commerciaux spéciaux pour certains produits (maté, sucre, tabac, vin).

Une première phase d'ajustement économique a correspondu à la période du régime militaire de 1976 à 1980. Cette politique s'est surtout caractérisée par la



libéralisation générale du marché et l'ouverture de l'économie sur l'extérieur.

Pour le secteur agricole de la pampa, qui bénéficiait de l'exonération des taxes à l'exportation, d'une amélioration de la compétitivité due à la dévaluation de la monnaie et de crédits massifs, une période de recettes élevées et d'investissements soutenus semblait sur le point de débiter. De fait, une réaction rapide et positive de la production a été enregistrée en 1976/77. Toutefois, à la fin de 1978, une stratégie nouvelle a été adoptée, fondée sur une ouverture presque sans restriction aux échanges et aux mouvements de capitaux et sur un mécanisme visant à établir et à prévoir les taux de change, les salaires minimaux et les droits de douane. L'écart entre la dévaluation et l'inflation a toutefois conduit à une réévaluation substantielle de la monnaie locale donnant lieu une fois encore à des effets anti-exportation, à une augmentation des importations et à un afflux croissant de capitaux dû à des taux d'intérêt réel élevés. Les

résultats nets ont été une réduction de l'excédent commercial, un passage de la balance des comptes courants d'un excédent de 1,5 milliard de dollars en 1977 à un déficit de 4,8 milliards en 1980, et une augmentation de la dette extérieure, qui est passée de 12 à 27 milliards de dollars au cours de la même période.

Au milieu de la crise économique, politique et militaire majeure (la guerre des Falkland/Malvinas) des années 1980-1983, les principes directeurs du modèle ont été abandonnés. À l'époque où un régime démocratique l'a emporté en 1983, le PIB était retombé à son niveau de 1975; la production industrielle avait baissé de 12 pour cent, l'emploi dans le secteur manufacturier de 30 pour cent, les salaires réels de 33 pour cent par rapport à 1975; et la dette extérieure (45,5 milliards de dollars) avait sextuplé. L'agriculture était le seul secteur à avoir progressé grâce aux changements technologiques majeurs introduits dans la région des pampas et dans une moins

ENCADRE 4 Le MERCOSUR

Le 26 mars 1991, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ont signé l'accord portant création du Marché commun austral (MERCOSUR). Les objectifs généraux de cette initiative sont les suivants: libre circulation entre les pays membres des biens, services et facteurs de production par l'élimination des droits de douane et des restrictions non tarifaires; création de tarifs externes communs; coordination des politiques commerciales vis-à-vis des autres pays ou groupes de pays; coordination des politiques macro-économiques et sectorielles. Les membres du MERCOSUR sont convenus d'éliminer pour la fin de décembre 1994 au plus tard tous les droits de douane et autres restrictions à leur commerce mutuel. Toutefois, le Paraguay et l'Uruguay bénéficieront de certaines dérogations à cet engagement général.

Le potentiel économique des pays membres du MERCOSUR est considérable. La population totale en 1990 était d'environ 190 millions d'habitants, le PIB global de 380 milliards de dollars et le revenu moyen par habitant de plus de 2 000 dollars. Les exportations s'élevaient à 46,2 milliards de dollars et les importations à 24,3 milliards de dollars, le Brésil représentant environ les

trois quarts du total des échanges des pays membres.

Même si l'on considère les différences de dimension, de degré de développement et de dotation de ressources des quatre économies, leur intégration est néanmoins considérée comme une importante possibilité de développement des économies d'échelle, d'intensification des échanges et d'amélioration du bien-être commun.

La consolidation du MERCOSUR a toutefois encore à surmonter des obstacles majeurs. À court terme, les différences de situation macro-économique, en particulier les déséquilibres macro-économiques brésiliens, sont des facteurs d'instabilité et d'incertitude. Quelques secteurs relativement non concurrentiels, la plupart se trouvant au Brésil et au Paraguay, résistent au processus d'intégration. D'autres problèmes ont trait aux différences de gestion macro-économique et aux différents stades atteints dans le processus de libéralisation du marché. En particulier, les chefs d'entreprises brésiliens, qui avaient appuyé l'intégration en pensant que les pertes de quelques secteurs, en particulier de l'agriculture primaire, seraient plus que compensées par des gains pour d'autres, surtout



dre mesure à la conversion de terres traditionnelles d'élevage en terres de culture.

Après une première période d'incertitude, le nouveau gouvernement a lancé en juin 1985 un programme de stabilisation dénommé «Plan austral», conçu comme un ensemble de mesures anti-inflationnistes basées sur un ajustement du budget, la maîtrise de la masse monétaire et le gel des tarifs du secteur public, des salaires et des taux de change.

Ce plan a eu, il est vrai, un effet stabilisateur au cours des neuf premiers mois et l'inflation, qui était supérieure à 30 pour cent par mois, est tombée en moyenne à 3,1 pour cent. L'amélioration ne s'est cependant pas confirmée. La combinaison de facteurs externes et internes (en particulier le fardeau de la dette, la baisse marquée des cours internationaux des produits agricoles et les graves inondations de la pampa) a eu de graves répercussions sur la croissance économique, la production et les exportations agricoles. Avec la chute brutale des exportations totales en 1986 et 1987,

l'excédent de la balance commerciale a fondu et le déficit de la balance courante, déjà extrêmement important en raison du service de la dette extérieure, s'est encore aggravé.

La baisse des exportations a également eu pour effet de réduire les droits d'exportation agricole et d'augmenter le déficit budgétaire. En 1987, l'inflation est montée en spirale, s'est encore accélérée les trois années suivantes et l'économie est entrée dans une phase aiguë de déstabilisation qui a duré jusqu'au début des années 90.

Mesures récentes d'ajustement économique

Le nouveau gouvernement a appliqué en 1990 un nouveau programme d'ajustement. Fondant son action sur la loi d'urgence économique globale, il a commencé à prendre des mesures pour remédier au déficit budgétaire en privatisant les entreprises publiques. Il a annoncé un plan qui visait à supprimer progressivement les droits à l'exportation des produits

dans le secteur industriel, voient aujourd'hui dans la libéralisation radicale en Argentine une menace pour leurs intérêts. Les gouvernements des quatre pays membres s'efforcent de surmonter ces problèmes dans un climat de coopération.

En ce qui concerne le commerce agricole entre pays membres du MERCOSUR, il y a un problème supplémentaire du fait que la plupart des produits agricoles sont concurrentiels plutôt que complémentaires. De même, mises à part quelques cultures mineures telles que celle de la tomate, de l'ail et de l'oignon, les cycles productifs saisonniers coïncident dans les quatre pays, ce qui réduit plus encore leur complémentarité. Cela s'applique en particulier aux céréales et aux oléagineux. Les incidences intersectorielles ajoutent à la complexité du processus. Le blé et le soja, par exemple, sont des cultures complémentaires dans le sud du Brésil, où un complexe agro-industriel important s'est développé autour de ces produits. Les producteurs argentins de blé étant relativement plus compétitifs, un marché libre dans ce domaine affecterait tout le complexe soja/blé du sud du Brésil. Les producteurs paraguayens de soja et de blé

seraient confrontés aux mêmes problèmes. Il existe aussi entre les pays d'importantes différences de productivité qui sont dues non seulement aux différences d'efficacité au niveau de l'exploitation, mais aussi à l'inégalité des systèmes d'imposition et des niveaux de développement des services et des infrastructures. Plusieurs systèmes agro-industriels comme ceux qui sont liés aux céréales et au sucre, qui sont déterminants pour les économies de plusieurs sous-régions dans les quatre pays, vont probablement être durement touchés par l'intégration. Ce sera d'autant plus préoccupant qu'il n'existe par ailleurs que des possibilités de développement limitées pour les exploitants de ces sous-régions. Par exemple, la production de sucre, qui est une activité majeure des petites exploitations du nord de l'Argentine, souffrirait gravement de la concurrence de l'industrie sucrière du Brésil.

Pour l'Uruguay, le MERCOSUR représente une importante possibilité de développer son agriculture, le pays bénéficiant de systèmes de production efficaces pour divers produits, tels le riz, la viande, les produits laitiers et les produits de la pêche.

Des solutions à ces problèmes sont

recherchées dans le cadre des négociations techniques qui ont lieu actuellement dans diverses commissions. L'organisation du MERCOSUR a un sous-groupe de travail sur les politiques agricoles et agro-industrielles, qui s'occupe des questions suivantes: reconversion; politiques technologiques; harmonisation des politiques agricoles; compétitivité; petites et moyennes exploitations; durabilité et obstacles tarifaires. L'avenir du MERCOSUR et son impact sur l'agriculture dépendront des solutions de compromis qui résulteront de ces négociations. La principale difficulté sera de parvenir au juste équilibre entre, d'une part, le pragmatisme et la souplesse dans le traitement de situations spécifiques et, d'autre part, le maintien d'un ensemble de principes essentiels d'intégration.



agricoles et a présenté un calendrier pour la réduction des droits d'importation.

Ce programme a été élargi en mars 1991 avec le plan dit de convertibilité, qui consistait essentiellement en: libre convertibilité de l'austral en dollar à un taux de change fixé par la loi; réduction des droits de douane et liberté du commerce extérieur; équilibrage des comptes budgétaires (réduction des dépenses publiques, contrôle plus strict de la fraude fiscale, suppression de subventions); libéralisation du marché intérieur (y compris le marché du travail); privatisation des entreprises publiques et abolition de tous les types d'indexation économique (y compris celle des salaires). Ces mesures ont permis d'obtenir des résultats remarquables, comme le montrent les chiffres du tableau 17.

L'expansion considérable de l'activité économique a marqué la fin d'une longue période de déclin ou de stagnation du PIB. D'autre part, en même temps que la diminution très marquée de l'inflation, il y a eu réduction du déficit budgétaire grâce à une hausse sensible des recettes (la collecte des impôts a augmenté d'environ 35 pour cent en termes réels grâce à des contrôles plus stricts et à l'expansion de la production et du commerce) et à une réduction des dépenses (compression des effectifs du secteur public et transfert de services vers les provinces).

Par contre, on a assisté à une chute brutale de l'excédent commercial par rapport aux niveaux records de 1990, du fait d'un doublement de la valeur des importations et d'une baisse de 10 pour cent des exportations. Cela a été dû à la fois à une hausse réelle de la monnaie et à des réductions de droits de douane. Le maintien de ces influences laisse prévoir un déficit commercial pour 1992, voire éventuellement pour les années suivantes. Un autre facteur négatif a été la baisse des salaires moyens réels.

Bilan de l'agriculture

Le secteur agricole argentin s'est bien comporté au cours des récentes décennies, grâce surtout aux améliorations technologiques introduites dans la pampa et, dans une moindre mesure, à la conversion en terres de culture de terres utilisées auparavant pour l'élevage. Entre 1970 et 1990, le PIB agricole a augmenté chaque année de 1,6 pour cent – soit quatre fois plus vite que le secteur manufacturier –, ce qui a porté sa part du PIB total de 13,6 pour cent en 1970 à 16,7 pour cent en 1990. La production de céréales et de graines oléagineuses en particulier a fortement augmenté jusqu'en 1984/85, où la récolte a atteint 44 millions de tonnes, soit environ 60 pour cent de plus qu'au début des années 70.

La croissance du secteur agricole a fortement ralenti au cours de la seconde moitié des années 80, ramenant la moyenne pour la décennie à 1 pour cent par an

TABLEAU 17

Argentine: résultats du programme d'ajustement, 1990-1991

	1990	1991 ¹
PIB (pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)	0,4	5,0
Production industrielle (pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)	- 2,1	5,7
Balance commerciale² (en milliards de dollars)	8,237	4
Salaires mensuels moyens (en dollars)	580	529
Inflation des prix de détail (taux annuel)	1 349,9	84,0
Total des recettes du Trésor (en milliards de dollars)	8,81	11,785

¹Estimation provisoire.

²Des estimations plus récentes donnent à penser que l'excédent a été beaucoup plus faible en 1991.

Source: *Clarín Económico*, 29/03/92.

contre 2 pour cent dans les années 70. Le secteur de l'élevage a accusé un recul considérable, perdant entre 1977 et 1990 10 millions de têtes de bovins (près de 20 pour cent du cheptel national) du fait de la dépression du marché international.

Le ralentissement de la croissance agricole a été le reflet à la fois de la politique intérieure et extérieure et des facteurs du marché. Les années 80 ont été une période de baisse générale des prix réels internationaux et de protectionnisme accru pour les produits agricoles exportés par l'Argentine. Sur le front intérieur, les revenus des exploitants agricoles et les décisions de production ont subi les effets de la crise économique, de la forte inflation et de l'instabilité de la politique macro-économique et sectorielle.

Le bilan agricole s'est toutefois amélioré ces dernières années, grâce à des conditions climatiques favorables, à un plus grand optimisme des exploitants après le changement de gouvernement au second semestre de 1989, à l'introduction de mesures de libéralisation du commerce extérieur et à un raffermissement des cours internationaux des céréales. Selon le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, le volume de la production agricole de 1991/92 a été le plus élevé jamais atteint.

En ce qui concerne le secteur extérieur, les exportations agricoles du pays ont représenté au cours des



années 80 plus de 70 pour cent de la valeur totale de ses exportations. Les recettes d'exportation émanant de l'agriculture ont toutefois largement varié en fonction des fluctuations des prix sur le marché mondial: de 5,836 milliards de dollars en 1985, elles sont descendues à 3,793 milliards en 1987, pour remonter à 5,585 milliards en 1988 et arriver à 7,155 milliards en 1990.

Les transformations qui ont eu lieu dans le secteur agricole argentin au cours des 20 dernières années se reflètent aussi dans la composition des exportations agricoles. La part des exportations de produits de graines oléagineuses dans le total des exportations de produits agricoles primaires et manufacturés est passée de 21,2 pour cent en 1976/78 à 41,7 pour cent en 1988/89, tandis que les parts correspondantes de céréales et de produits à base de céréales sont tombées de 32,1 à 16,6 pour cent et celle de la viande de bœuf de 11,5 à 7,7 pour cent.

Le commerce des produits agro-industriels a fait preuve d'un dynamisme considérable. La valeur des exportations de produits manufacturés d'origine agricole a plus que doublé entre 1976-1978 et 1988-1990, tandis que pendant la même période la valeur des exportations agricoles n'a augmenté que de 22 pour cent.

Réforme récente de la politique et agriculture

Les efforts faits pour ouvrir et déréglementer l'économie ont été intensifiés et l'interventionnisme dans l'agriculture a été encore réduit depuis 1990, en particulier depuis l'application du plan de convertibilité de 1991.

En supplément de ce plan de convertibilité, le gouvernement a publié, en novembre 1991, un décret sur la «déréglementation» de l'économie. Ce décret annulait la plupart des dispositions précédentes réglementant toute une gamme d'activités liées à la production, au commerce et aux services. Pour le secteur agricole, le décret de déréglementation annonçait notamment la fin de l'intervention de l'Etat dans la fixation des prix et la fourniture d'intrants, son retrait des activités de production ou commerciales et la disparition de nombreux organismes d'Etat participant à la réglementation de la production ou à la prestation de services. Les agences qui réglementaient la production, la commercialisation et les revenus des exploitants agricoles pour divers produits importants ont été soit démantelées, soit redéfinies dans leur rôle. De ce fait, tous les règlements concernant le maté, le sucre, le tabac et la viticulture sont devenus nuls et non avenus. De même, les offices nationaux des céréales et de la viande et l'Institut national de la foresterie ont été supprimés et leur mandat a été soit résilié, soit transféré au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches.

Une autre disposition importante du décret de déréglementation était la privatisation de l'infrastructure publique de stockage des céréales, qui était jusque-là entre les mains de l'Office national des céréales. Parmi les autres dispositions figuraient l'abolition de tous les droits à l'exportation sur les produits agricoles et l'introduction d'une taxe à la valeur ajoutée. Cherchant à réduire les coûts et à augmenter la compétitivité, le gouvernement a également supprimé la taxe routière prélevée par les provinces. Il a décentralisé les autorités portuaires et déréglementé les ports et les procédures d'exportation, ce qui devrait entraîner une baisse des coûts des transports par mer.

Des mesures ont été également prises pour améliorer la santé animale et végétale ainsi que le contrôle de la qualité des produits agricoles. Dans ce but, le gouvernement a commencé à coordonner les programmes de santé animale et les programmes phytosanitaires et à harmoniser les normes de qualité et sanitaires dans le cadre du MERCOSUR, afin de faciliter le mouvement des produits agricoles.

S'agissant des exportations, le gouvernement a appliqué, en 1991, un programme visant à favoriser les exportations non traditionnelles (FRUTAR), et l'Office national de la viande applique actuellement un programme qui vise à promouvoir la viande argentine à l'étranger. En outre, l'élimination de tous les droits d'exportation agricole a été décisive pour les recettes des exploitants agricoles.

Le nouveau programme économique a entraîné un changement radical de l'environnement général pour le développement agricole. En fait, pratiquement tous les principaux instruments de politique qui influaient sur les prix des produits agricoles (crédit, impôts, taux de change, politique des prix) sont désormais abandonnés. Le démantèlement de ces instruments crée toutefois beaucoup d'incertitudes quant à l'avenir. En effet, les nouvelles règles fixées par le plan de convertibilité ne définissent ni stratégie coordonnée pour le développement agricole ni la place de l'agriculture dans l'effort général de développement.

Questions d'actualité et perspectives

Bien que les réformes en cours depuis 1990 aient contribué à réduire les distorsions intersectorielles, le développement agricole demeure entravé par l'insuffisance des politiques macro-économiques et sectorielles. A court terme, un inconvénient des politiques macro-économiques réside dans le différentiel de taux de change qui nuit à la capacité d'exportation du pays. Au niveau sectoriel, l'agriculture bénéficiera sans aucun doute de l'environnement économique actuel plus libéral et de l'affectation plus rationnelle des ressources qui s'ensuivra, d'une augmentation de la compétitivité sur les marchés internationaux et de l'abolition des droits d'exportation.



Bien que le rôle du secteur public ait pu être dans le passé moins que favorable au développement agricole, il a fourni des mécanismes de développement, de compensation et de coordination. En éliminant à la fois les aspects positifs et négatifs de l'intervention des pouvoirs publics, l'Etat a mis l'agriculture dans une situation incertaine en ce qui concerne ses perspectives de développement durable et équitable. En particulier, les économies agricoles les plus vulnérables des régions autres que la pampa et, plus généralement, celles des petits exploitants auront probablement des difficultés à s'adapter à la nouvelle situation. En fait, la déréglementation a eu des effets négatifs sur des activités typiques des petits exploitants en dehors de la pampa, telles que la production de tabac, de sucre, de maté et la viticulture. Ces exploitants se sont vus privés des mécanismes de contrôle qui réglementaient l'offre (quotas) et évitaient les pièges couramment dus aux fluctuations de l'offre et des prix. De plus, le retrait des institutions publiques de crédit et la réticence des banques privées à financer les activités des petites exploitations à moyen terme privent les petits exploitants du soutien financier qui leur est nécessaire, en particulier pour la conversion de leur production. Cela est de nature à gêner considérablement le processus très recherché de diversification des exportations agricoles et risque d'entraver les progrès vers l'objectif visé depuis longtemps, qui consiste à améliorer les revenus des petits et moyens exploitants.

Finalement, les perspectives du secteur agricole argentin seront en grande partie fonction de l'état du marché international agricole. Il semble que la libéralisation du commerce agricole et l'assouplissement des politiques protectionnistes seront un lent processus – comme le laissent prévoir les négociations du GATT (Uruguay Round) qui n'ont toujours pas abouti.

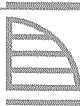
Le secteur externe offre néanmoins les meilleures possibilités de parvenir à un développement agricole et à une croissance économique durables, et cela pour plusieurs raisons: d'une part, on peut s'attendre à une impulsion positive donnée par le marché intérieur puisque les revenus et la population augmentent et la répartition des revenus s'améliore. Toutefois, les besoins alimentaires de la population étant en grande partie déjà satisfaits, l'impact positif de l'augmentation de la demande intérieure sur l'agriculture ne pourra être que limité. Par ailleurs, la base de ressources naturelles de l'Argentine étant extrêmement riche, le pays se place dans une situation éminemment compétitive sur les marchés internationaux. Les améliorations même modérées des prix du marché international et de l'accès quantitatif peuvent se traduire par des gains majeurs pour le secteur d'exportation. Il existe aussi pour l'industrie de vastes possibilités d'augmenter sa compétitivité et sa rentabilité par

des améliorations de la commercialisation intérieure, des infrastructures et des services de stockage et de transport qui se sont sévèrement dégradés au cours de la longue période de dépression économique du pays. Un pas important a déjà été fait pour réduire les goulets d'étranglement et le manque d'efficacité, avec l'abolition des monopoles qui avaient auparavant une influence décisive sur l'activité portuaire.

Chili: évolution et impact des politiques macro-économique et agricole

Les 20 dernières années ont été le témoin de changements majeurs dans l'orientation politique générale du Chili et de son approche de la gestion macro-économique et sectorielle. Ces changements ont profondément affecté les structures de production et de commerce de l'agriculture. Un vaste ajustement structurel a été opéré au cours d'une *première période* de «néo-libéralisme orthodoxe» (1974-1984), lorsqu'une libéralisation radicale des prix et du commerce a été introduite dans tous les secteurs de l'économie. Des transformations majeures ont eu lieu dans les domaines budgétaire et financier et dans ceux de la main-d'œuvre, des relations économiques internationales et de la propriété publique des moyens de production, tandis qu'a été également introduite plus tard une réforme majeure de la sécurité sociale. Les résultats de ces politiques ont été mitigés et doivent être évalués dans le contexte des chocs causés par la crise pétrolière de 1974-1975 et par la chute des cours du cuivre pendant une grande partie de cette période. Les chocs extérieurs liés à la récession du début des années 80 ont frappé une économie déjà en état de faiblesse. Les déficits des comptes courants étaient extrêmement importants, de même que le stock de la dette en pourcentage du PIB. Dans ces conditions, la crise de 1982/83 a atteint des proportions inconnues depuis 1930. La production, l'emploi et les revenus ont accusé des chutes spectaculaires, les comptes extérieurs se sont dégradés fortement et le système bancaire s'est effondré.

Dans le secteur de l'agriculture, cette période a été le témoin de chutes considérables des intrants agro-industriels et de la production agricole, en particulier dans la production destinée au marché intérieur. Cette situation a conduit à une dette des producteurs équivalant à 70 pour cent du PIB du secteur en 1981. Un autre domaine d'importance majeure pour le secteur a été le transfert de propriété. Après 1973, environ 30 pour cent des terres expropriées ont été restituées aux anciens propriétaires et 20 pour cent mises aux enchères à l'intention des non-ruraux. A peine 30 pour cent des terres expropriées ont été conservées par des paysans exploitants. Les nouvelles structures de propriété émergeant des réformes agraires ont stimulé la création d'un marché foncier dynamique qui a faci-



lité, dans les années 80, le renforcement des petites et moyennes entreprises agricoles modernes.

L'intensité de la crise a conduit à une *deuxième période* d'ajustement structurel (1984-1989) avec une intervention plus importante de l'Etat dans divers domaines de l'économie. Au cours de cette période, il a été procédé à une série de dévaluations (de l'ordre de 30 à 50 pour cent en termes réels) et à une augmentation des droits de douane (de 10 à 35 pour cent, avec une réduction ultérieure à 15 pour cent). Dans le même temps, le taux d'intérêt a été maintenu à des niveaux plus raisonnables que ceux très élevés d'avant la crise, la dette du secteur privé a été liquidée et renégociée et le système bancaire a été sauvé au prix d'une dépense publique énorme.

Ces changements ont contribué à une accélération marquée de la croissance du PIB à partir de 1986, ce qui a porté la production par habitant en 1991 à un niveau de 16 pour cent supérieur à celui de 1980; à une réduction progressive mais systématique du chômage urbain à 7 pour cent; à des augmentations du revenu moyen; à une balance commerciale des produits de base de plus en plus positive; enfin, à une forte réduction du ratio dette/exportations.

La réforme des politiques macro-économiques au cours de cette phase, jointe à un interventionnisme accru de l'Etat, a conduit à l'introduction de fourchettes de prix ou d'augmentations des droits de douane pour le blé, la betterave sucrière, les produits laitiers et le pétrole, et à privilégier le marché intérieur en ce qui concerne les achats de l'Etat. La dette agricole a été renégociée et des dollars à des taux préférentiels ont été accordés pour les dettes contractées en dollars, avec la possibilité de crédits hypothécaires pour les exploitants n'ayant pas d'autres possibilités de caution. Un certain nombre d'incitations à l'exportation ont également été introduites.

Ce changement de politique a contribué à une augmentation de 5,6 pour cent en moyenne de la production agricole pendant la période 1985-1990, augmentation tirée par les exportations dont la contribution à la valeur ajoutée du secteur est passée de 20 à 75 pour cent au cours des 10 dernières années. La contribution du secteur agricole (pêche comprise) aux recettes en devises, qui n'avait été que de 6 pour cent au début des années 70, a presque atteint le tiers du total à la fin des années 80. Un haut degré d'auto-suffisance a été atteint au cours de cette période grâce à des augmentations généralisées des rendements, avec une réduction correspondante de la part des importations dans l'approvisionnement alimentaire, ramenée de 13 à 5 pour cent. La large base du développement agricole au cours de cette période dément le dilemme souvent invoqué de l'agriculture pour l'exportation ou de la production pour le marché intérieur.

Une *troisième phase* a commencé en 1989 avec le retour de la démocratie. L'équilibre macro-économique a été préservé et l'accent a été mis davantage sur les aspects sociaux. Les dépenses publiques ont été accrues, en particulier pour la santé et l'enseignement, une réforme fiscale globale a été appliquée et la législation du travail modifiée pour permettre l'activité syndicale et accroître le pouvoir de négociation des syndicats. Comme lors de la période précédente, les décisions économiques sectorielles ont été régies par la nécessité de maintenir l'équilibre macro-économique, et en particulier de réduire l'inflation.

La part de l'agriculture dans le PIB est restée à environ 8,5 pour cent; l'emploi agricole a atteint 20 pour cent (contre environ 16 pour cent au début des années 80) et le chômage agricole est tombé en dessous de 3 pour cent, c'est-à-dire nettement moins que le niveau du chômage urbain (7 pour cent), ce qui a eu pour effet de réduire l'exode rural.

Les raisons du succès

Le succès de l'agriculture chilienne est devenu ces dernières années le centre de l'attention internationale. Nombreux ont été les facteurs naturels et humains qui ont contribué à ce succès. Bien que la politique du gouvernement ait sans aucun doute joué un rôle majeur, l'action en faveur du développement a trouvé un sol particulièrement fertile dans les dotations naturelles du pays. Le Chili jouit de conditions exceptionnellement favorables en ce qui concerne ses caractéristiques géographiques, ses ressources pédologiques et hydrologiques qui lui permettent de produire une grande variété de fruits, de légumes, de produits forestiers et de produits de la pêche et de les exporter pendant de longues périodes saisonnières. Le secteur des exportations a été solidement établi sur d'importants marchés, en particulier aux Etats-Unis, et a bénéficié de liens solides avec les agro-industries transnationales.

En ce qui concerne la politique qui a contribué à la concrétisation du riche potentiel agricole du pays, le secteur a bénéficié de mesures introduites par les précédentes administrations qui ont permis aux stratégies plus récentes d'avoir un effet catalytique efficace.

On peut citer comme exemples la création d'une infrastructure en biens d'équipement et en technologie, la formation de techniciens et d'experts nationaux en matière de production fruitière et de foresterie; la mise en œuvre par la CORFO¹⁹ à partir de 1966 du Plan de production fruitière; la création de l'Institut forestier en 1961 et de l'Institut de développement de

¹⁹ Société pour le développement de la production, existant depuis un demi-siècle, initiatrice de grandes usines pour l'huile, la cellulose, le sucre, l'électricité, les réfrigérateurs, les presses à emballer, etc.



la pêche en 1963 (tous deux avec l'aide de la FAO) et le processus de réforme agraire (1965-1973) qui a modifié la structure traditionnelle des grands domaines et permis par la suite la restructuration du système de répartition de l'occupation des terres.

C'est dans ces conditions qu'a eu lieu en 1985 le changement de politique économique et agricole. Les nouvelles mesures de 1985 ont permis le maintien de l'équilibre macro-économique, des taux de change et d'intérêt réalistes et la confiance dans la stabilité de la réglementation. De plus, une réévaluation du rôle des entrepreneurs et une plus grande orientation vers les exportations ont rendu possibles les résultats positifs récemment obtenus par le secteur agricole.

Stratégie et politiques sectorielles

Les objectifs agricoles généraux de l'actuel gouvernement sont ceux d'une expansion harmonieuse de la production pour les marchés intérieur et extérieur, d'une augmentation de la productivité, de la réduction de la pauvreté rurale grâce à un accroissement de la capacité de production des paysans et de l'adoption de procédés assurant le développement durable de l'agriculture.

A cette fin, des mesures sectorielles spécifiques ont été introduites pour l'agriculture commerciale moderne et pour la petite exploitation.

L'agriculture commerciale. Comme dans le cas de la politique macro-économique, il y a eu des éléments de continuité et de changement. Les premiers sont essentiellement ceux qui profitaient déjà surtout aux grandes et moyennes exploitations (environ 35 000 à 40 000 producteurs): fourchettes de prix; subventions à l'investissement privé dans les plantations forestières (équivalant à 75 pour cent) et dans les petits périmètres d'irrigation; développement du transfert de technologies aux moyennes et grandes exploitations; encouragement de l'afforestation avec exonération de l'impôt sur le foncier non bâti et de l'impôt sur le patrimoine et réduction de 50 pour cent des taxes forestières; encouragement des exportations non traditionnelles avec remboursement de la valeur monétaire f.o.b., remboursement de la taxe à la valeur ajoutée sur les intrants importés utilisés, et paiement différé des droits de douane sur les biens d'équipement. L'investissement étranger est encouragé par une législation convertissant la dette extérieure en actions fournissant des dividendes à court terme.

Le processus de modernisation a également été facilité par la création de la Fundación Chile et de PROCHILE. La première encourage les entreprises et le développement technologique dans une large gamme d'activités agricoles et agro-industrielles telles que l'élevage du saumon et la culture des baies. PROCHILE étudie les marchés extérieurs et conseille les exportateurs dans le contexte d'une diversification

active des marchés et d'accords bilatéraux dont certains sont orientés vers une libéralisation des échanges (avec le Mexique et les Etats-Unis, par exemple).

Toutefois, quelques-unes des mesures gouvernementales suscitent des préoccupations dans ce secteur: la réforme des dispositions relatives au travail; la proposition d'introduire l'impôt sur le revenu réel au lieu d'un forfait et d'aligner le régime d'imposition sur les autres secteurs de l'économie; et la réévaluation récente du peso qui a une incidence négative sur les exportations agricoles.

Le secteur des petits exploitants. Les mesures les plus importantes sont l'augmentation des crédits affectés au développement rural, avec notamment de fortes augmentations du programme en faveur des transferts de technologie (qui a déjà bénéficié d'un accroissement de 56 pour cent de ses crédits entre 1989 et 1991); les changements du programme de l'Institut de recherche agricole afin d'y inclure les projets des petits exploitants; l'expansion du programme de prêts de l'Institut de développement agricole, qui a plus que doublé ses prêts, modifié ses méthodes et réduit de 7 à 5 pour cent ses taux d'intérêt réel.

Un programme visant à développer l'agro-industrie rurale a été élaboré, avec la création d'entreprises nouvelles par le truchement d'associations de paysans exploitants et l'augmentation des liens avec les agro-industries existantes. Des organismes d'achat du blé ont été créés pour les petits exploitants et leurs organisations. Ces initiatives ont toutes deux mis l'accent sur le développement des coopératives de paysans exploitants, dont le nombre a augmenté l'année dernière de 62 à 96, 31 autres étant en voie de création.

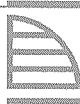
Les dispositions visant la subvention des plantations forestières et de l'irrigation ont été amendées pour inclure les petits et moyens exploitants, avec des subventions à l'afforestation pour des superficies de moins de 2 ha et des subventions à l'irrigation pour les petits exploitants.

Le programme visant à régler les problèmes de propriété du sol s'est poursuivi, en particulier dans les régions à minorités ethniques. Les dettes des petits exploitants ont été adaptées à leur capacité de remboursement; 15 000 exploitants en ont bénéficié.

Enfin, l'Institut de développement agricole a introduit pour les femmes rurales un projet de formation à la production, et il élabore actuellement un programme de soutien à la jeunesse par l'établissement de micro-entreprises agro-industrielles et de commercialisation.

Problèmes restant à résoudre

Malgré les bilans favorables de ces dernières années, le secteur des exportations agricoles se trouve aux prises avec des problèmes macro-économiques et



présente plusieurs points faibles sur le plan proprement sectoriel. En ce qui concerne les premiers, le succès des exportations chiliennes, aussi bien agricoles que minières par exemple, a produit un excédent commercial soutenu qui, conjugué à un flux croissant d'investissements étrangers, augmente sans cesse la valeur du peso chilien, réduisant de ce fait la rentabilité des exportations. Les exportateurs de produits de l'agriculture, de la forêt et de la pêche devront compenser cette augmentation par une productivité sans cesse croissante.

Les faiblesses sectorielles les plus sérieuses concernent la viabilité environnementale et l'équité sociale dans l'agriculture destinée à l'exportation; il s'y ajoute la nécessité de diversifier les exportations et les marchés agricoles.

En ce qui concerne la viabilité environnementale, l'augmentation des exportations de fruits et de légumes a également conduit à la salinisation, à l'utilisation excessive de produits chimiques agricoles, à la contamination des nappes phréatiques et, dans le cas de l'irrigation par les eaux souterraines, à une chute des niveaux de ces nappes. La croissance des exportations forestières et l'abattage des forêts naturelles de feuillus ont conduit au déboisement. C'est pourquoi le gouvernement a présenté au Parlement une loi visant à réglementer l'abattage et à assurer la durabilité des forêts. Les limites de pêche recommandées pour certains poissons et crustacés ont été dépassées. Ces problèmes ont été aggravés par le caractère limité des moyens dont dispose le gouvernement pour réglementer et contrôler les activités agricoles, forestières et de la pêche et par la suppression qui s'en est suivie de certaines fonctions gouvernementales.

En ce qui concerne le manque d'équité sociale, il faut espérer que les politiques de développement rural et d'élimination de la pauvreté aideront à corriger la tendance de la modernisation agricole à introduire des distorsions et des divisions. Nombre d'exploitants et de régions sont restés marginalisés, et il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation de plus de 140 000 paysans sans terre et d'environ 60 pour cent des petits exploitants dont la productivité diffère de celle du secteur commercial dans la proportion de 20 pour cent à plus de 65 pour cent dans le cas des zones irriguées.

La nécessité de diversifier les produits et marchés d'exportation de fruits frais est démontrée par le fait

que le raisin de table représente plus de 50 pour cent des exportations, 70 pour cent étant expédiés aux Etats-Unis, principalement sur la côte est où le marché donne des signes de saturation.

Paraguay

Après 30 années d'isolement et de stagnation, l'économie du Paraguay s'est largement ouverte dans les années 70 et a commencé à croître fortement. La croissance du PIB annuel moyen entre 1970 et 1981 a dépassé 8 pour cent, soit, à l'époque, l'un des niveaux les plus élevés du monde. Bien qu'une telle vitalité économique au cours de cette période ait été due en grande partie à l'accord entre le Brésil et le Paraguay pour la construction de l'usine hydroélectrique d'Itaipú, le secteur agricole a joué un rôle non négligeable avec un taux de croissance annuel de l'ordre de 8,8 pour cent entre 1970 et 1980.

Le bilan exceptionnel du secteur agricole au cours des années 70 a été le fruit d'une combinaison de facteurs internes et externes. Sur le plan interne, la disponibilité de terres fertiles propriété de l'Etat et l'ouverture de réseaux routiers ont accéléré le processus d'expansion agricole pour les petits comme pour les grands exploitants. Les transferts spontanés de population et les politiques gouvernementales de distribution des terres (pour les installations des paysans et l'agriculture commerciale) ont introduit de nouvelles régions dans l'économie nationale.

Sur le plan extérieur, la stabilité macro-économique, la hausse des cours internationaux des produits agricoles et l'augmentation notable du crédit pour le secteur agricole ont fortement stimulé l'expansion.

Cette tendance a toutefois connu un arrêt abrupt en 1982. Le PIB est passé de 8,7 pour cent en 1981 à -1 pour cent en 1982 et -3 pour cent en 1983. Un redressement a eu lieu en 1984, mais sans atteindre les niveaux de la décennie précédente. Les facteurs qui ont réduit le dynamisme de l'économie paraguayenne dans les années 80 ont été, notamment, l'achèvement de l'étape principale de la construction du barrage hydroélectrique d'Itaipú, l'effet défavorable des conditions météorologiques sur l'agriculture en 1982/83, la baisse générale des cours internationaux des produits agricoles et le problème de la dette extérieure. L'économie paraguayenne a néanmoins enregistré l'un des taux de croissance les plus élevés de l'Amérique latine et des Caraïbes au cours des années 80 (le taux global de croissance a été de 41 pour cent en 1981-1991 contre 16,3 pour cent pour l'ensemble de la région).

La gestion macro-économique des années 80 a présenté des caractéristiques incertaines et, dans certains cas, contradictoires. Un système complexe de taux de change multiples²⁰ a été introduit et, malgré les dévaluations du taux de change réel intervenues à

²⁰ Le système de taux de change multiples fixait des taux officiels différents pour les exportations, les importations pétrolières, les intrants agricoles et le service de la dette extérieure. Il a également permis la négociation sur le marché libre des taux de change pour d'autres importations et le rapatriement des bénéfices faits à l'étranger.



partir de 1984, a lourdement pesé sur les exportations et encouragé la contrebande avec l'Argentine et le Brésil. Malgré cela, les exportations ont augmenté de 11,2 pour cent en valeur et de 17,9 pour cent en volume entre 1981 et 1989. Le bilan des exportations semble indiquer que les effets négatifs de la surévaluation du taux de change sur la production ont été en partie compensés par des exportations non enregistrées. L'effet négatif sur les réserves internationales n'a toutefois pas pu être évité: elles sont tombées de 780,6 millions de dollars en 1981 à 304 millions en 1988.

Les politiques budgétaires et monétaires expansionnistes adoptées pour lutter contre les tendances récessionnistes ont en partie réussi mais ont créé des pressions inflationnistes supplémentaires venant s'ajouter à celles produites par les dévaluations des taux de change réels.

Contrairement au reste de l'Amérique latine et des Caraïbes qui se sont trouvées endettées dans les années 70, la dette extérieure du Paraguay n'a augmenté qu'à partir de 1982. Cela a peut-être été la conséquence négative la plus importante de la gestion macro-économique des années 80. Bien que l'endettement extérieur n'ait jamais atteint les mêmes proportions de celui des autres pays de la région, son effet sur l'investissement public et la capacité d'importation a été considérable.

Le bilan de la production agricole ne semble pas avoir été particulièrement affecté par la politique macro-économique. La production agricole a augmenté en moyenne de 5,7 pour cent par an entre 1981 et 1989 malgré des baisses sévères dues aux conditions météorologiques en 1982, 1983 et 1986, tandis que la croissance de la population pour cette même période était de 3,1 pour cent. Le bilan généralement bon du secteur agricole n'a toutefois pas suffi à compenser l'aggravation de la situation macro-économique et sociale: l'inflation est passée de 14 pour cent en 1983 à 44 pour cent en 1990 avant de retomber à un chiffre estimé à 14 pour cent en 1991; la dette publique extérieure est passée de 941 millions de dollars en 1982 à 2,076 milliards en 1989, et la charge nette de l'impôt, déjà traditionnellement faible au Paraguay, est descendue de 10 pour cent du PIB en 1977-1980 à 6,7 pour cent en 1988, avec pour conséquence une augmentation du déficit public. Le

ralentissement économique conjugué à la hausse de l'inflation a réduit les niveaux de revenu et augmenté le taux de chômage, qui est passé de 2,1 pour cent en 1980 à 11 pour cent en 1988.

Stabilisation et ajustement structurel, 1989-1992

A son entrée en fonctions en 1989, le nouveau gouvernement²¹ a conçu un Plan national de développement économique et social (1989-1990) avec réorientation de la stratégie de développement national et des réformes de la gestion macro-économique.

Le nouveau gouvernement a opté pour une économie sociale de marché, au sein de laquelle les modes de croissance et l'affectation des ressources sont essentiellement déterminés par l'initiative privée et les forces du marché dans un cadre de stabilité macro-économique, de libre concurrence et d'ouverture sur l'extérieur. L'Etat assure toutefois aussi une série de sauvegardes visant à protéger les groupes de population les plus faibles et à atténuer les différences et injustices sociales.

En ce qui concerne les stratégies de développement, le Plan accorde la priorité aux questions sociales et au développement agricole et agro-industriel jugés essentiels pour réaliser une croissance économique auto-entretenu. Le Plan encourage aussi l'agriculture commerciale et familiale et une réforme agraire globale visant à résoudre le problème des paysans sans terre et à élargir la base d'une expansion agricole.

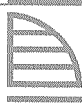
Les changements apportés à la gestion macro-économique ont été radicaux. La première mesure de la nouvelle administration a consisté à introduire un taux de change unique sans restriction pour les importations, les exportations de biens et de services et les transferts de capitaux. Le marché paraguayen des changes étant relativement restreint, le taux de change est sujet à de fortes fluctuations causées par les politiques de change argentines et brésiliennes. La Banque centrale a été chargée de réglementer le système de change libre pour amortir ces fluctuations, mais sans modifier pour autant les tendances prédominantes du marché.

Le gouvernement a également modifié les droits de douane en abaissant et simplifiant les tarifs afin de réduire le degré de protection et de décourager les exportations non officielles. La liste des marchandises interdites a été réduite; un tarif uniforme de 7 pour cent a été appliqué aux importations du secteur touristique; un taux de 10 pour cent sur la valeur estimée a été appliqué aux importations provenant de pays voisins; la liste des matières premières et des biens d'équipement avec droits de douane variant entre 3 et 12 pour cent a été élargie²².

En même temps que la liberté de taux de change, le système de prix de référence des exportations a été remplacé par une taxe à l'exportation allant de 1 à 10

²¹ Le nouveau gouvernement a remplacé Alfredo Stroessner qui avait gouverné le pays pendant plus de 30 ans.

²² Décret-loi 19/18, Incitations au développement économique, a établi des incitations fiscales à l'investissement. Les plus importantes ont été l'importation hors taxes pendant six mois de biens d'équipement et de matières premières et l'exonération pendant cinq ans de 95 pour cent des taxes sur les bénéfices.



pour cent de la valeur d'exportation pour certains produits de base.

Des mesures d'austérité monétaire et budgétaire ont été prises à partir de la fin de 1989 pour accompagner la libéralisation des échanges. Les taux d'intérêt ont été relevés, le crédit encadré et des efforts faits pour réduire le déficit public grâce à une réduction et à une rationalisation des dépenses ainsi qu'à une augmentation des tarifs publics²³ et des impôts. Des efforts ont également été faits pour rationaliser le système financier et améliorer sa capacité d'attirer l'épargne en éliminant les restrictions sur le mouvement des taux d'intérêt. Le crédit a également été de plus en plus orienté vers les secteurs prioritaires, tels que la production de certains produits agricoles de base destinés à l'exportation (soja et coton) et à la substitution des importations (blé et canne à sucre).

Panorama de l'agriculture

Malgré un important effort d'industrialisation dans les années 70 et au début des années 80, l'agriculture demeure le secteur le plus important de l'économie paraguayenne. Il représente encore environ 27 pour cent du PIB (37 pour cent au milieu des années 60), fournit pratiquement toutes les devises étrangères provenant des exportations (98 pour cent) et emploie près de la moitié de la population économiquement active.

La contribution de l'agriculture au PIB a augmenté de 2 pour cent dans les années 80, consolidant sa position au sein de l'économie du pays.

L'importance économique de l'agriculture est plus évidente encore si l'on considère la forte dépendance de l'industrie vis-à-vis de la production agricole. En 1990, la production agro-industrielle représentait plus de 60 pour cent du total de la production industrielle, les principaux produits étant les produits alimentaires, les boissons et le tabac (40 pour cent), les textiles (19 pour cent) et le bois (15,8 pour cent). Ces industries ont contribué à plus de la moitié de la valeur ajoutée industrielle au cours des années 80.

En 1990, 57 pour cent de la population totale vivaient dans les zones rurales et 43 pour cent environ de la main-d'œuvre travaillaient dans l'agriculture. Le rôle de production du secteur des paysans exploitants est très important non seulement en raison de sa contribution à la production et à l'emploi – sauf pour le soja, les exploitations de moins de 20 ha représentaient plus de 50 pour cent de la production en 1981 – mais aussi parce que les paysans exploitants sont moins sensibles que le secteur commercial aux varia-

tions des prix et assurent par conséquent la stabilité de l'approvisionnement alimentaire.

Les conclusions préliminaires du recensement agricole national de 1991 indiquent une augmentation du nombre des petites et grandes exploitations aux dépens des exploitations de dimension moyenne. Cependant, tandis que la dimension moyenne des grandes exploitations augmentait, celle des petites exploitations diminuait, témoignant d'une pression croissante sur les terres déjà occupées.

La vitalité de l'économie paraguayenne dans son ensemble est étroitement liée à la situation agricole. Cette dépendance à l'égard de l'activité agricole la place en position de vulnérabilité en cas de mauvaises conditions météorologiques et de fluctuations et de changements défavorables sur le marché international des produits agricoles de base. C'est ainsi que, lorsque la production agricole a diminué en 1983, 1986 et 1991, le PIB industriel et le PIB global en ont subi les effets. Par contre, la croissance du secteur agricole à partir de 1987, et en particulier en 1988/89, a stimulé l'ensemble de l'économie et s'est traduite par des taux annuels de croissance de plus de 6 pour cent.

Le fait que l'économie paraguayenne dépende fondamentalement de l'agriculture, de l'élevage et des activités forestières – en termes aussi bien de production que d'emploi – accentue l'obligation pour les responsables politiques d'accorder un haut degré de priorité au secteur agricole en tant qu'élément moteur de l'économie en général.

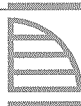
Le bilan du secteur agricole de ces dernières années

La politique d'ajustement appliquée depuis janvier 1989 a déjà donné quelques bons résultats. Comme on l'a dit plus haut, la pression inflationniste s'est nettement réduite en 1991. La dette publique extérieure a diminué de 18 pour cent entre décembre 1989 et décembre 1990, s'abaissant à 376 millions de dollars. Les réserves internationales ont totalisé, malgré une réduction des exportations et une augmentation des importations²⁴, 980 millions de dollars vers la fin de 1991, contre 304 millions en décembre 1988.

Malgré l'application d'un ensemble de mesures qui, dans d'autres pays de la région, a produit au début une forte récession, l'économie paraguayenne a enregistré une croissance positive en 1989-1991, encore qu'à un rythme réduit (5,8 pour cent en 1989, 3,1 pour cent en 1990 et 2,5 pour cent en 1991). Ce ralentissement a été fortement influencé par le mauvais bilan du

²³ Après une augmentation générale des tarifs publics en 1989, ceux-ci ont été gelés et sont restés pratiquement inchangés jusqu'en mars 1992.

²⁴ L'augmentation des réserves internationales a été due en partie aux arriérés accumulés dans le remboursement de la dette extérieure publique, qui s'élevaient à 520 millions de dollars à la fin de 1991.



secteur agricole en 1990 et 1991 (0,9 pour cent et -4,4 pour cent respectivement), malgré le dynamisme du sous-secteur de l'élevage, qui a enregistré une croissance de plus de 5 pour cent par an en 1990/91. Bien que les mauvaises conditions météorologiques aient nui au secteur de l'agriculture en 1991, son ralentissement a été également dû à des facteurs économiques.

En fait, les conditions qui avaient conduit à une croissance spectaculaire de l'agriculture en 1989 – cours internationaux relativement élevés, politique budgétaire expansionniste, premiers effets de la libération des taux de change – ont commencé à changer à partir de 1990. Les effets positifs de la dévaluation réelle des taux de change²⁵ due à l'introduction d'un taux de change flottant ont été annulés par la hausse ultérieure des prix. Tandis que le taux d'inflation entre mars 1989 et décembre 1990 était de 105 pour cent, le taux de change nominal a subi une dévaluation nominale de 22 pour cent seulement. Au cours de cette même période, il s'est produit, sur le marché international, une chute brutale des cours du coton, du soja et du blé avec des répercussions au niveau de la production, en particulier dans le cas du coton, où les conséquences ont été encore plus importantes en raison des insuffisances du système de commercialisation intérieure avec son vaste réseau d'intermédiaires.

La déréglementation du secteur financier et la politique monétaire adoptée à partir de la fin de 1989 ont réduit le crédit et augmenté le taux d'intérêt, qui a atteint 43 pour cent au milieu de 1991. Bien que les taux de prêt réels aient été nuls ou légèrement négatifs, la simple augmentation du taux nominal a eu un effet négatif sur les attentes et sur la rentabilité des exploitants agricoles, qui subissaient déjà des pertes en raison de la baisse des cours internationaux et de l'augmentation du différentiel de change. La Banque centrale du Paraguay a commencé à assouplir sa politique monétaire en juillet 1991, ce qui a conduit, en décembre, à une chute brutale des taux d'intérêt à 24 pour cent dans les banques de développement et à 28 pour cent dans les banques commerciales. Les taux d'intérêt réels sont néanmoins passés de zéro ou d'un chiffre négatif en 1990 à des chiffres positifs en 1991 lorsque le taux d'inflation est tombé à 14 pour cent.

En outre, la demande intérieure de produits agrico-

les semble avoir subi les effets de la baisse du revenu réel et du haut niveau de chômage urbain, qui a atteint en 1990 6,6 pour cent de la population économiquement active de Gran Asunción, contre 4,7 pour cent en 1988. Finalement, on pense que les importations non officielles de produits agricoles de base du Brésil et d'Argentine ont augmenté depuis la fin de 1990, en particulier en ce qui concerne le blé, le sucre et les produits laitiers, abaissant ainsi les prix et la demande de produits intérieurs.

Dans ce contexte, la politique sectorielle n'a pas pu s'opposer au pessimisme des producteurs ni empêcher l'intensification des difficultés que connaît le secteur. Les prix de référence pour le coton, le soja et les prix minimaux fixés par le gouvernement pour le blé et la canne à sucre n'ont pas eu d'effet concret – du moins jusqu'au début de 1992 – en raison de l'insuffisance des moyens pour veiller à leur application.

Les attributions spéciales de crédit²⁶ pour encourager la culture du soja, du coton, du blé et de la canne à sucre n'ont pas suffi à répondre aux besoins sectoriels. De plus, ce sont les grands et moyens exploitants agricoles commerciaux qui en ont bénéficié et non les petits exploitants. Dans le cas du coton, qui est la principale culture de rente des paysans paraguayens, les prêts sont allés aux acheteurs et aux usines d'égrenage qui ont absorbé la majeure partie des avantages du crédit initial à bon marché.

Les effets négatifs de la situation économique relativement déprimée sur l'agriculture ont été aggravés par la sécheresse. La réduction de la production en 1990 et 1991 a été provoquée à la fois par la baisse des rendements causée par les mauvaises conditions météorologiques et par une réduction des superficies ensemencées due aux conditions économiques défavorables. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1991, alors que le gouvernement envisageait une superficie de soja de plus de 1,2 million d'hectares (906 000 en 1990), 843 000 ha seulement ont été cultivés. Il y a eu aussi des réductions des superficies plantées en canne à sucre, en blé et en manioc. Beaucoup d'exploitants se sont trouvés dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes et dans l'obligation de faire de nouveaux emprunts pour financer la campagne agricole 1991/92 dans des conditions relativement défavorables.

Les données préliminaires pour 1992 indiquent une nouvelle aggravation de la crise sectorielle. En mars

²⁵ Selon les estimations du FMI, le taux de change unique représentait une dévaluation effective d'environ 25 pour cent du taux de change réel. Il se peut toutefois que la dévaluation ait été encore plus importante pour le secteur agricole. En février 1989, le taux de change pour les exportations était de 550 guaraníes pour 1 dollar, tandis que dans les mois qui ont suivi la réforme des taux de change le taux de change a été de 1 200 guaraníes pour 1 dollar.

²⁶ La Banque centrale du Paraguay fournit périodiquement des taux d'escompte spéciaux, généralement de deux ou trois points inférieurs à la normale, pour favoriser certaines activités. Toutefois, conformément à la politique d'ajustement macro-économique, ces taux sont plus élevés que l'inflation.



1992, pour les deux principaux produits agricoles – le coton et le soja – la situation était préoccupante. Après un léger redressement, le prix du coton paraguayen (c.a.f. Liverpool) a été de 54 cents la livre, contre 86 cents en mars 1990. Les producteurs recevaient 270 guaraníes par kg, alors que le coût estimatif moyen de la production pour 1991/92 s'est élevé à 570 guaraníes le kg. Le prix international moyen du soja a été inférieur de 13 pour cent en 1990 à celui de 1989 et a fait une chute évaluée à 25 pour cent entre mars 1991 et mars 1992. L'Association des producteurs céréaliers du Paraguay (AGROCEPAR) a estimé que le prix de mars 1992 ne serait même pas suffisant pour que les producteurs couvrent leurs coûts de production.

Le gouvernement a par conséquent fixé un prix minimal de 450 guaraníes le kg à l'égrenage pour le coton de première qualité et a décidé d'un montant maximal de 73 milliards de guaraníes pour subventionner le prix du coton²⁷. Lorsque l'on considère le taux de change et le prix international du coton en mars, ce montant était suffisant pour subventionner l'acquisition de 85 pour cent de la production, estimée à 650 000 tonnes. Toutefois, on craignait qu'une faible partie seulement de la subvention ne parvienne jusqu'aux producteurs, qui étaient pour la plupart des paysans exploitants.

En ce qui concerne le soja, le gouvernement a fixé un taux d'escompte spécial de 12 pour cent par an, tandis que l'on étudiait la possibilité de supprimer la taxe de 5 pour cent sur les exportations de soja et de réduire les autres taxes à l'exportation. Ces mesures sont sans aucun doute nécessaires pour atténuer l'effet de la crise, mais elles sont évidemment limitées et n'aident guère à surmonter les problèmes de structure et de marché qui affectent le secteur.

L'agriculture à la croisée des chemins

L'agriculture du Paraguay est actuellement confrontée à une double crise, temporelle et structurelle. Les problèmes temporels sont liés à la chute des prix internationaux des produits agricoles de base et à la politique d'ajustement appliquée depuis 1989, en particulier la surévaluation du taux de change et la politique monétaire. La situation du marché du soja et du coton peut toutefois s'améliorer à moyen terme. Bien que les négociations d'Uruguay soient paralysées, une fois vaincue la récession mondiale de 1991-1992, la perspective globale pour ces produits de base ne semble pas devoir être sombre.

En ce qui concerne le programme d'ajustement, les résultats positifs obtenus depuis 1991 ont déjà commencé à ouvrir la voie à une utilisation plus souple des instruments de politique macro-économique, en particulier l'élargissement du crédit et la réduction des taux d'intérêt – deux tendances qui sont apparues à la fin de 1991. De plus, la portée de la politique macro-économique devrait s'élargir avec la consolidation des réformes institutionnelles et fiscales – la taxe à la valeur ajoutée prenant effet le 1^{er} juillet 1992 – et la privatisation.

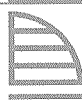
La négociation de la dette extérieure affectera à court terme les réserves en devises mais ouvrira d'autre part au pays l'accès à de nouveaux prêts internationaux des organismes de financement comme le FMI, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et du secteur bancaire commercial. La régularisation des remboursements de la dette extérieure et une politique monétaire plus souple permettront au taux de change de se stabiliser à un niveau qui sera plus favorable à la production et aux exportations agricoles.

Les problèmes structurels constituent un défi plus sérieux auquel le pays devra faire face à plus long terme.

Le développement agricole avait surtout été fondé sur l'extension des limites de l'agriculture. Malgré la modernisation intense de la dernière décennie, la productivité reste très faible et les facteurs déterminants de la croissance de l'agriculture paraguayenne ont été l'addition de près de 2 millions d'hectares à l'agriculture entre 1960 et 1990 et l'utilisation intensive de main-d'œuvre.

L'agriculture pourra-t-elle conserver son niveau passé de croissance sur la base de cette optique extensive de l'utilisation des sols? Une récente étude de la FAO et du Gouvernement paraguayen a révélé que, sans les innovations technologiques, une croissance annuelle de la production de 3 pour cent – minimum nécessaire pour maintenir l'état nutritionnel actuel et la part des exportations dans la production agricole intérieure – nécessiterait une extension de 80 pour cent des terres cultivées et des pâturages au cours des 20 prochaines années. Dans le passé, l'extension des terres cultivées et des pâturages a conduit à la destruction de la plupart des forêts du pays. A cela s'est ajoutée la dégradation des terres agricoles due à l'érosion hydrique et éolienne et au compactage par les équipements mécaniques. Plus de 1 million d'hectares ont été abandonnés au cours des 30 dernières années en raison de la baisse de fertilité et un autre million d'hectares à rendement très faible continue d'être utilisé par des petits exploitants pauvres en ressources; tout cela a contribué à aggraver le problème. La poursuite de la croissance horizontale est par conséquent entravée par le fait qu'il y a moins de

²⁷ Le 3 avril 1992, le journal *ABC Color* indiquait que les prix du coton à la production à la fin de mars allaient de 340 guaraníes/kg dans le département de San Pedro à 430 guaraníes/kg à Paraguarí. Le prix moyen était de 400 guaraníes le kg.



terres cultivables disponibles et par des problèmes environnementaux inévitables.

Le modèle n'est pas viable non plus sur les plans économique et social. Les exploitations de plus en plus petites mises en évidence par les conclusions préliminaires du recensement de 1991, l'accroissement de la concurrence pour l'obtention de terres – y compris un nombre considérable d'occupations illégales ces dernières années –, l'appauvrissement marqué de la population paysanne, la migration et le sous-emploi urbain croissants sont autant de symptômes de la dégradation sociale qu'entraîne le modèle de croissance horizontale.

Deux problèmes cruciaux se posent en ce qui concerne le niveau économique. Premièrement, l'économie paraguayenne est très vulnérable du fait qu'elle est fortement tributaire de l'exportation de soja et de coton. Deuxièmement, la concurrence sur le marché international devient de plus en plus féroce et les avantages comparatifs naturels cèdent devant les gains d'efficacité reposant sur la technologie, l'organisation et la gestion. Les jours de la compétitivité basée sur la surexploitation de la main-d'œuvre et des ressources naturelles semblent comptés. Les paysans paraguayens se trouveront aussi bientôt aux prises avec la concurrence directe de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay, qui sont actuellement plus compétitifs dans certains sous-secteurs tels que le soja, le blé, la canne à sucre et les produits laitiers.

Dans ces conditions, une expansion soutenue du secteur agricole ne sera possible que si elle repose sur une distribution des terres plus équitable et sur la diversification et une plus grande efficacité de la production agricole. Ces objectifs exigeront des efforts considérables en matière de développement rural, de recherche, de vulgarisation et de transfert de technologies aux exploitants agricoles, des mesures visant à promouvoir l'agriculture et la production agro-industrielle, et la construction d'infrastructures. Au-delà des problèmes qui ont trait à la situation actuelle du marché, ce sont là les principaux défis auxquels le pays sera confronté à l'avenir.

PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Vue d'ensemble

Le conflit du golfe Persique a provoqué une forte dégradation de l'économie dans beaucoup de pays de la région. Le PIB global de la région a stagné en 1991, du fait des lourdes pertes de production dans les économies de la République islamique d'Iran, de l'Iraq et du Koweït dévastées par la guerre, pertes qui ont compensé les augmentations dans d'autres pays exportateurs de pétrole. Les importateurs d'énergie à plus faible revenu ont été durement affectés par les baisses du commerce, du tourisme et des envois de fonds des travailleurs expatriés. De nombreux pays ont subi une aggravation de leur déséquilibre macro-économique déjà très sensible, et la plupart d'entre eux ont accusé une hausse vertigineuse de leurs déficits budgétaires due à une augmentation sans précédent des dépenses publiques. Malgré l'augmentation des ces dépenses gouvernementales, les hausses de prix sont restées relativement modérées dans la plupart des pays exportateurs de pétrole, mais le taux d'inflation a atteint en moyenne 20 pour cent dans les pays importateurs nets d'énergie.

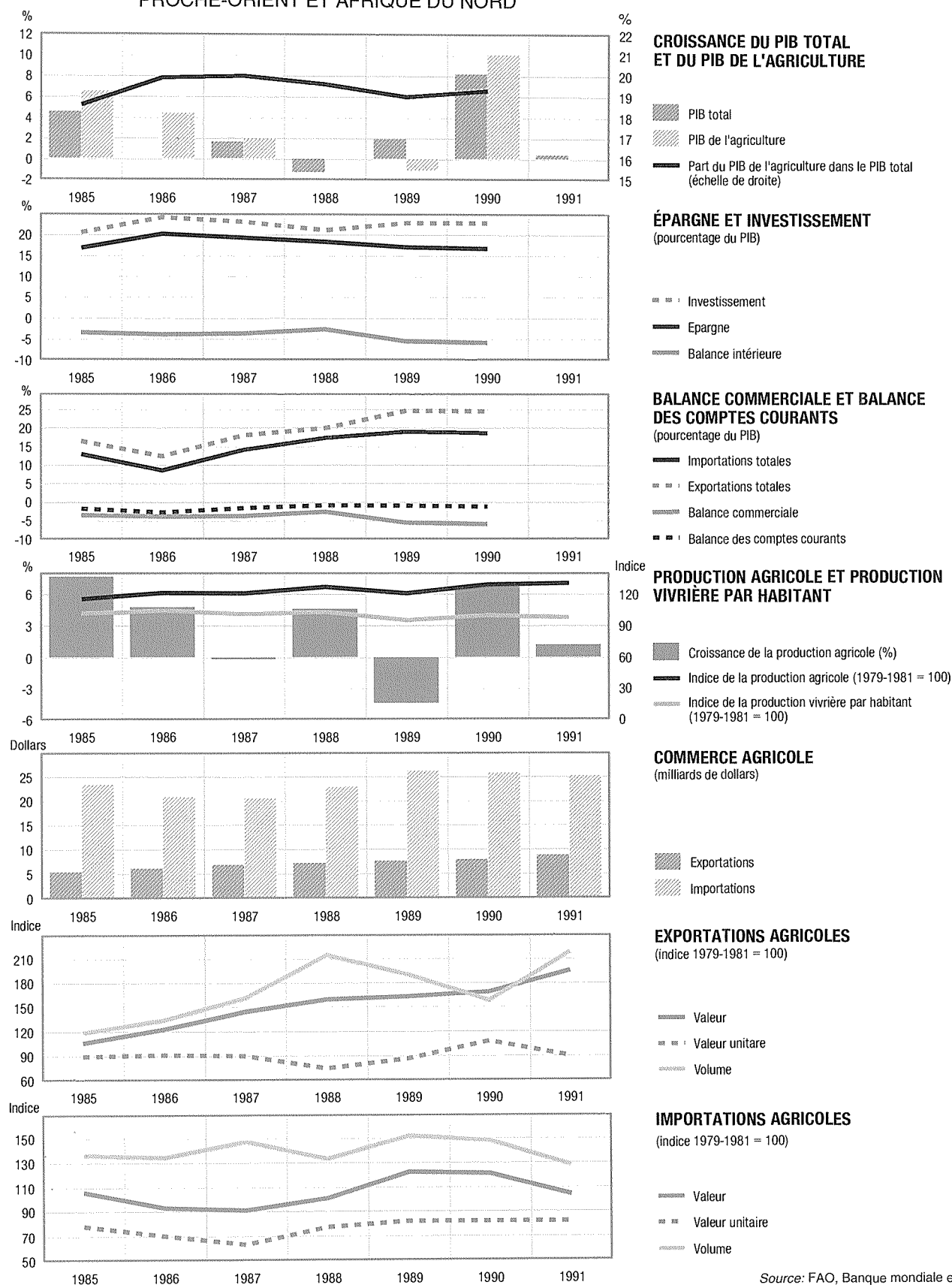
Une fois rétablies les structures normales de production et d'échanges, la croissance économique a commencé à reprendre dans la seconde moitié de 1991 et on s'attendait à ce qu'elle augmente très fortement en 1992. Les perspectives économiques à plus long terme sont toutefois sujettes à une incertitude considérable. Le secteur pétrolier offre peu de possibilités d'expansion supplémentaire; les déséquilibres macro-économiques et l'instabilité politique minent le climat d'investissement intérieur et étranger, et le secteur public est aux prises avec la tâche difficile consistant à s'adapter aux récentes pertes d'envois de fonds des travailleurs expatriés et au retour de travailleurs sans emploi de la région du Golfe.

Cela étant, la situation agricole en 1991 s'est caractérisée par des récoltes bonnes à excellentes dans les pays d'Afrique du Nord, permettant des gains sensibles de production alimentaire par habitant; des augmentations également notables de la production agricole à Chypre, au Soudan, en Iran et dans le Royaume d'Arabie saoudite; des récoltes médiocres, en revanche, dans la plupart des autres principaux producteurs agricoles de la région. Des baisses particulièrement marquées de la production ont été enregistrées au Yémen et en Jordanie, victimes de la sécheresse, tandis que l'agriculture iraquienne a peut-être diminué de 30 pour cent par rapport à la récolte record de l'année précédente. Une situation alarmante s'est instaurée dans ce dernier pays, où les prix des produits alimentaires dépassent largement le pouvoir d'achat d'importantes fractions de la population et où les



Figure 16

PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD



Source: FAO, Banque mondiale et FMI



perspectives de production alimentaire pour 1992 sont de nouveau médiocres.

En ce qui concerne les échanges, on estime qu'un accroissement notable des recettes d'exportations agricoles est intervenu en 1991, contrastant avec un déclin de la valeur des importations de produits agricoles. Malgré l'amélioration des balances commerciales qui en a résulté, la région dans son ensemble est restée gros importateur net de produits alimentaires, la valeur des importations agricoles étant environ trois fois celle des exportations.

En ce qui concerne *l'évolution de la politique agricole*, la gestion et l'utilisation de l'eau ont été en 1991 au premier plan des préoccupations des gouvernements. Dans tous les pays de la région, l'eau est facturée à un prix inférieur à sa valeur économique et, dans beaucoup d'entre eux, elle est considérée comme un produit gratuit, d'où une mauvaise répartition de cette ressource rare et son utilisation inefficace. Dans beaucoup de pays de la région, l'absence d'une redevance appropriée pour l'utilisation de l'eau reste le facteur qui fausse le plus le choix de la structure de la culture. Beaucoup de pays de la région ont procédé à des recherches approfondies concernant les mesures visant à calculer le prix de l'eau ou l'introduction de taxes à son utilisation.

Les Gouvernements de l'Égypte, du Yémen, du Soudan et de la Jordanie, par exemple, procèdent actuellement à des recherches sur la faisabilité socio-économique de diverses solutions pour faire prendre en compte à moyen terme la valeur économique de l'eau dans le processus de décision des utilisateurs. En fait, l'absence de telles mesures et l'adoption dans le passé de politiques agricoles inappropriées ont provoqué une dégradation et une utilisation insoutenable de l'eau et des autres ressources naturelles de la région.

Les pays de la région ont continué en 1991 de s'efforcer de réduire l'intervention de l'État dans la fixation des prix de la production agricole, ainsi que la subvention et le contrôle de la distribution des intrants et des extrants. Beaucoup de pays réorientent leurs fonctions de planification et de politique agricole, abandonnant celles des économies centralement dirigées pour celles qui aident au bon fonctionnement des marchés. Beaucoup de transformations des institutions agricoles et des mécanismes de décision politique ont été opérées à l'appui de ces tendances générales.

Des réformes de la politique économique sont actuellement appliquées à la fois dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel bien défini comme en Égypte et en Turquie et en tant que mesures spécifiques visant à remédier à la mauvaise répartition des ressources et aux inefficacités résultant des politiques précédentes comme en République arabe syrienne, au Soudan et au Yémen.

Certains pays ont libéré les prix des principales cultures et assoupli les contrôles sur la production et la commercialisation. En Égypte, toutes les cultures sont libérées à l'exception de celles du coton et de la canne à sucre, cependant qu'au Soudan les prix du sorgho et de l'huile végétale ont presque rejoint les cours du marché mondial. Dans le Conseil de coopération du Golfe (CCG) (qui comprend Bahreïn, le Koweït, l'Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis), les subventions aux producteurs et consommateurs ont été encore réduites pour les principales cultures telles que le blé, l'orge, certains légumes et fruits et pour la volaille.

La taxation implicite de l'agriculture par le biais du contrôle des prix est abandonnée, car les pays se rendent compte que cette pratique non seulement fausse la répartition des ressources mais aussi coûte très cher en obligeant à maintenir un système de vérifications et de sanctions.

Les réformes actuelles de la politique agricole nécessitent une restructuration des institutions agricoles. Des efforts sont en cours pour privatiser beaucoup d'organismes gouvernementaux et parapublics de la région. Au Soudan, de nombreuses exploitations agricoles publiques ont été mises en vente auprès de sociétés privées. En Égypte, des sociétés de holding agricole passent actuellement sous la juridiction du nouvel Office des entreprises publiques, qui relève du Premier Ministre, et environ 2 000 entreprises propriété des gouvernements locaux doivent être vendues au secteur privé. La privatisation se fait lentement dans certains pays comme la Jordanie, et la décision de privatiser est encore à l'étude dans d'autres pays comme la Syrie et le Yémen.

Beaucoup de pays de la région ont continué de libéraliser le commerce agricole. La Turquie a achevé son programme de libéralisation pour les principaux produits agricoles, tandis qu'en Égypte le coton et le sucre sont les seuls produits agricoles qui n'aient pas encore été libéralisés. Les pays membres de l'Union du Maghreb arabe (UMA) ont libéré en 1991 de nombreux produits agricoles des taxes à l'exportation. La Syrie, l'Iraq et le Yémen prennent actuellement des mesures pour réduire les subventions à l'importation pour le blé et les taxes à l'exportation pour les agrumes, les fruits et légumes ainsi que le coton. Ces mesures de libéralisation ont aidé à développer les exportations agricoles et à améliorer la balance commerciale agricole nette de la région.

Royaume d'Arabie saoudite et Yémen

L'exposé qui suit a trait à deux pays de la région très différents quant à leur expérience du développement en général et du développement agricole en particulier. En ce qui concerne le Yémen, le fait d'être relativement bien doté en ressources pour l'agricul-



ture – ce pays possède le potentiel le plus prometteur pour le développement agricole de la péninsule arabique – ne l’a pas empêché de subir une chute spectaculaire de l’autosuffisance alimentaire, une dégradation des revenus des exploitants agricoles conduisant à l’abandon des terres et un déclin du rôle du secteur agricole dans la croissance économique. Par contre, l’Arabie saoudite, victime de sévères contraintes climatiques, pédologiques et hydrologiques, a développé un secteur agricole dynamique, a réalisé ou approché l’autosuffisance pour plusieurs aliments de base et est devenue exportateur de blé et d’autres produits. Elle n’y est cependant parvenue que moyennant un prix très élevé.

Derrière la diversité des circonstances qui ont conduit à ces expériences opposées, les deux pays partagent le même problème, celui que posent l’insuffisance des ressources en eau et l’inquiétude quant à la durabilité des modes passés d’exploitation des eaux souterraines.

Royaume d’Arabie saoudite

Les remarquables progrès réalisés au cours de la dernière décennie par l’Arabie saoudite dans les domaines de l’alimentation et de l’agriculture ont attiré l’attention du monde entier.

Fortement privé de ressources naturelles pour l’agriculture, le pays est néanmoins parvenu à l’autosuffisance en ce qui concerne le blé, quelques produits avicoles et la plupart des légumes. De plus, pour un certain nombre de produits – blé, oeufs, quelques légumes et dattes –, la production dépasse aujourd’hui la demande intérieure.

Deux facteurs ont permis d’atteindre ces résultats : la ferme volonté des responsables politiques et la disponibilité de moyens financiers pour subventionner généreusement le secteur. L’opération n’a toutefois pas été sans difficultés. Le pays doit faire face à plusieurs problèmes qui ont trait au coût financier de cet effort, aux besoins massifs en eau qu’implique le développement agricole et à ses incidences sur le marché national et international.

Panorama et bilan de l’agriculture

L’importance économique de l’agriculture a très sensiblement augmenté ces 10 dernières années, tout en restant mineure au regard des industries manufacturières et pétrolières (la part de l’agriculture dans le PIB est passée de 3,4 pour cent en 1984/85 à 8 pour cent en 1989/90). En 1990, ce secteur employait 10 pour cent environ du total de la main-d’œuvre, contre 40 pour cent au début des années 70. L’emploi dans l’agriculture n’a augmenté que d’environ 1 pour cent par an au cours des années 80. La croissance relativement plus rapide de la production agricole a été le résultat d’améliorations importantes de la pro-

ductivité de la main-d’œuvre dues aux progrès technologiques et de gestion.

Malgré les redoutables contraintes dues au climat, au sol et aux ressources en eau, la valeur ajoutée dans l’agriculture a augmenté au rythme spectaculaire de 8,7 pour cent par an au cours du troisième Plan de développement (de 1980/81 à 1984/85) et de 10,4 pour cent au cours du quatrième Plan (de 1984/85 à 1989/90). L’indice de la production agricole (1979-1981 = 100) était de 351 en 1990.

L’augmentation de la production agricole s’est faite sur une base relativement large, encore que l’effort se soit concentré davantage sur les cultures vivrières de base, en particulier celle du blé. Des gains importants ont également été réalisés en ce qui concerne les légumes, les fruits, le lait et la volaille.

La culture du blé s’est surtout développée dans la «ceinture» Qasim de Hail au nord-ouest de Riyad. Elle se base sur un système d’irrigation à partir des nappes phréatiques, avec un pivot central et un système rotatif d’arrosage. Avec le développement de ce système, des milliers d’unités de culture parfaitement circulaires, dont certaines couvrent plus de 100 ha, ont donné un aspect particulier au paysage désertique.

La hausse de la production de blé a eu lieu à partir d’une base très modeste. En 1978, l’Arabie saoudite ne produisait qu’environ 3 300 tonnes de blé. L’année suivante, la production avait quintuplé et deux ans plus tard décuplé. En 1985, elle s’élevait à plus de 2 millions de tonnes, soit plus qu’il n’en fallait pour répondre à la demande intérieure. En 1990, elle atteignait 3,6 millions de tonnes, et on estime qu’un volume égal, voire supérieur, a été produit en 1991. Ces niveaux de production ont largement dépassé les besoins de la consommation intérieure, évalués à environ 1,25 million de tonnes, ainsi que la capacité de stockage du pays, évaluée à environ 2 millions de tonnes. De ce fait, on estime à 9 millions de tonnes les exportations de blé effectuées à destination de 40 pays depuis 1987, ce qui place le Royaume au sixième rang mondial des exportateurs de blé.

En même temps qu’une augmentation de la production, il s’est produit une amélioration de la qualité du blé ainsi que des infrastructures de commercialisation, de stockage et de transformation. Le blé dur saoudien soutient aujourd’hui la comparaison avec les meilleurs blés entrant dans le commerce international.

Les autres produits pour lesquels le Royaume se suffit déjà à lui-même sont les oeufs, la plupart des légumes et les dattes – le pays est l’un des plus grands producteurs avec plus de 500 000 tonnes de dattes ces dernières années. La production d’oeufs est actuellement proche de 3 milliards, ce qui permet d’exporter les excédents vers les pays limitrophes. Le pays approche de l’autosuffisance en poulets de chair et en lait ; plus de 200 millions de litres de lait sont produits



chaque année dans des systèmes perfectionnés de production et de traitement industriel²⁸.

Comme on l'a vu plus haut, ces résultats ont été obtenus grâce à une politique décisive de sécurité alimentaire entamée dans les années 70, politique qui a nécessité des subventions massives. Le soutien accordé aux exploitants l'a été de la façon suivante: *i)* prêts à court et moyen terme à des conditions de faveur accordés par la Banque agricole d'Arabie saoudite; le nombre de ces prêts est passé de 645 à 23 800 en 20 ans (1965-1985); *ii)* subventions des facteurs de production, couvrant 50 pour cent des coûts des moteurs, pompes et aliments concentrés pour animaux, 45 pour cent des machines agricoles, de 20 à 30 pour cent des équipements concernant la volaille et remboursement intégral des frais de transport de vaches laitières de l'étranger; *iii)* distribution de terres aux agriculteurs et aux sociétés agricoles, jusqu'à 400 ha par investisseur, les terres distribuées ayant atteint environ 1,241 million d'hectares en 1989); *iv)* soutien substantiel des prix pour des cultures telles que le blé (533 dollars la tonne pour les petits exploitants et 400 dollars la tonne pour les entreprises agricoles en 1991), l'orge (267 dollars la tonne) et les dattes; *v)* droits de douane sur les œufs, la viande de volaille et les produits laitiers pour protéger et favoriser la production intérieure.

Problèmes et questions

Un examen des réalisations passées donne à penser que la sécurité alimentaire essentielle et les autres objectifs agricoles de l'Etat ont été largement atteints. La population a accès à des produits alimentaires en quantités suffisantes et d'une composition diversifiée. Les niveaux moyens d'apport énergétique sont d'environ 2 820 cal par habitant et par jour. Les stratégies passées ont également permis à l'agriculture de devenir un facteur important du PIB; de vastes zones désertiques ont été transformées en terres arables; un secteur d'exploitation agricole dynamique s'est créé avec des techniciens, des gestionnaires et des entrepreneurs bien formés; un degré considérable d'intégration a été réalisé avec des activités industrielles en amont et en aval, liées à la production agricole; et le pays est désormais présent de façon importante sur les marchés alimentaires mondiaux. Néanmoins, cette brillante réussite comporte aussi des aspects négatifs qui soulèvent la question de la possibilité de maintenir les politiques et les stratégies du passé.

Premièrement, le coût financier des subventions à l'agriculture a été extrêmement élevé. Uniquement

pour le blé, le gouvernement a autorisé des versements aux exploitants d'un montant de 2,1 milliards de dollars pour leur abondante récolte de 1991. Les prix d'achat du blé en 1991 qui, comme on l'a dit plus haut, allaient de 400 à 533 dollars la tonne, étaient quatre à cinq fois plus élevés que les cours internationaux²⁹. La rentabilité marginale de la production de blé est jugée très élevée, des estimations provisoires indiquant que les prix d'achat par l'Etat sont environ le triple des coûts de production. Les gains considérables d'efficacité de la production et les réductions des coûts ont été obtenus grâce à la modernisation.

Le coût montant des subventions agricoles a suscité des préoccupations, compte tenu des importants déficits budgétaires de l'Etat ces dernières années. Cependant, pour un pays possédant près du quart des réserves mondiales connues de pétrole, le maintien de ces niveaux élevés de soutien à l'agriculture peut ne pas représenter un fardeau insoutenable. Un souci plus fondamental à moyen et à long terme concerne les besoins en eau et l'épuisement des ressources en eaux souterraines. L'agriculture est de loin le consommateur le plus important du peu d'eau dont dispose le pays. Les besoins annuels de ce secteur ont été évalués en 1987 à 14 milliards de m³, soit 90 pour cent ou plus de la consommation totale d'eau. Sur ce total, la consommation par le blé a été évaluée à 5,3 milliards de m³, ce qui implique que pour produire une tonne de blé, il faut environ 2 000 m³. Les autres sous-secteurs sont tout aussi demandeurs d'eau; pour produire un litre de lait, par exemple, on estime qu'il faut 1 500 litres d'eau pour l'irrigation des produits d'alimentation animale, le lavage au jet du bétail, le nettoyage, etc.

Etant donné la très faible pluviosité du pays et les limites économiques et techniques de l'utilisation de l'eau dessalée dans l'agriculture, l'essentiel de l'eau pour l'irrigation provient de nappes aquifères souterraines. Les taux actuels de consommation de l'eau sont jugés extrêmement élevés comparés aux réserves d'eau fossile du pays. L'importance exacte de ces réserves n'est pas connue et des recherches actives sont en cours pour déterminer leur volume actuel et futur. Quelques estimations officieuses donnent toutefois à penser qu'aux taux actuels d'extraction, les réserves connues pourraient être épuisées dans 30 à 40 ans. Même si ces estimations sont sujettes à caution et si de nouvelles découvertes d'eaux souterraines sont possibles, le gouvernement reconnaît qu'une nouvelle extension importante des terres cultivées

²⁸ La ferme laitière d'Al Safi, l'une des plus importantes du monde, a un troupeau de 20 000 Holstein et une capacité de 1,25 million de litres de lait par jour.

²⁹ Les prix mensuels moyens f.o.b. du blé en 1991 s'élevaient à 125 dollars la tonne pour le blé dur d'hiver des Etats-Unis n° 2, teneur ordinaire en protéines et à environ 100 dollars la tonne pour le Trigo Pan d'Argentine.



pourrait conduire à un déséquilibre critique entre la demande d'eau et un approvisionnement en eau durable; cet approvisionnement et la croissance des coûts qu'il entraînerait pourraient réduire à long terme la rentabilité de la production agricole.

Une autre question qui préoccupe le gouvernement est le déséquilibre du développement agricole, qui s'est essentiellement centré sur une monoculture, le blé. Il est évident qu'en raison du coût élevé de l'eau et d'autres contraintes naturelles, le Royaume n'a aucun avantage comparatif à produire du blé. D'autre part, l'effet général sur les termes de l'échange du soutien des prix du blé a été défavorable aux autres cultures, limitant la diversification de la production et allant à l'encontre des changements attendus dans la structure de la demande de produits alimentaires. En effet, alors que la demande de légumes et de fruits devrait croître à des taux annuels moyens d'environ 4,5 pour cent pendant la période 1990-1995, et celle de la viande blanche de 5,5 pour cent, pour le blé l'augmentation ne serait que de 1,9 pour cent.

Stratégies de développement de l'agriculture

Le cinquième Plan de développement (1990-1995) traite les problèmes évoqués ci-dessus et expose les grandes lignes de la politique générale et sous-sectorielle ainsi que les objectifs pour l'agriculture. Un taux de croissance réelle de 7 pour cent par an pour le secteur est l'objectif fixé pour la durée du Plan (soit deux fois le taux de croissance fixé pour l'ensemble de l'économie). Au-delà de cet objectif général, le Plan envisage une modification progressive de la structure de la production, avec l'abandon graduel de cultures exigeant des apports d'eau excessifs, au profit de produits à plus haute valeur ajoutée. La consommation d'eau doit, selon les prévisions, se réduire essentiellement grâce à une baisse de consommation de l'agriculture qui passera de 14,6 milliards de m³ par an au début du Plan à 12,7 milliards de m³ à la fin de la période.

Pour réduire la demande d'eau tout en atteignant l'objectif de diversification de l'agriculture, le passage progressif du blé à l'orge serait encouragé, la justification étant que la production d'orge est plus facile et demande moins d'eau que celle du blé et que la demande de produits d'alimentation animale du pays, déjà forte, est encore en expansion³⁰. Conformément à cette politique, des ajustements ont été opérés dans les prix relatifs et d'autres formes de soutien en faveur

de l'orge, de nouvelles mesures ont été prises pour fixer des quotas pour le blé acheté par l'Etat, et les exploitants sont désormais tenus d'obtenir une licence pour produire du blé. Les objectifs du cinquième Plan comprennent une baisse annuelle de 6,9 pour cent de la production de blé au cours de la période et une augmentation annuelle de la production de viande, de légumes, de fruits et de poisson de 4 à 8 pour cent. Les résultats obtenus jusqu'à présent conduisent à douter de la possibilité de réduire sensiblement la production de blé, du moins à court terme, la rentabilité marginale de ce produit restant encore supérieure à celle de l'orge. Bien que le Plan prévoie un réexamen régulier des prix de soutien à l'agriculture afin de promouvoir des systèmes de culture optimaux et la diversification de la production, les prix d'achat du blé n'ont pas encore été réduits.

Une autre question abordée par le Plan concerne la participation du secteur privé. Le gouvernement continuera de jouer un rôle important dans le développement agricole, mais le secteur privé sera encouragé à jouer un rôle primordial dans la production, l'investissement et l'application de technologies modernes et appropriées. En particulier, le gouvernement réduira sa participation dans la Société nationale de développement agricole.

Enfin, le problème du commerce extérieur est lui aussi abordé. On estime que le développement de certains produits souffre de l'absence de droits de douane et d'une concurrence étrangère sévère, particulièrement pour les légumes: aussi est-il envisagé d'imposer des droits de douane. Un problème connexe est celui de l'extension de la production de viande, qui dépend essentiellement de matières premières et de produits d'alimentation animale importés. Des analystes ont suggéré une révision du régime d'importation des produits d'alimentation animale de façon à offrir des incitations à la production intérieure d'orge.

En ce qui concerne les exportations, les politiques appliquées par le Royaume ont des implications internationales. Le fait que l'excédent de production du blé est exporté à des prix représentant à peu près le tiers de leur taux de subvention estimé³¹ a provoqué une distorsion des échanges et a inquiété d'autres producteurs et exportateurs de blé possédant un plus grand avantage comparatif naturel.

Yémen

Malgré les problèmes complexes que pose la fusion de systèmes économiques, politiques et administratifs totalement différents, l'unification en mai 1990 de la

³⁰ La demande annuelle d'orge pour l'alimentation animale a été évaluée à environ 4,3 millions de tonnes en 1989 et on s'attendait à ce qu'elle augmente de 6 pour cent par an à moyen terme. La production intérieure d'orge, évaluée à 280 000 tonnes, n'a satisfait qu'une faible partie de cette demande.

³¹ Calculé comme étant la différence entre les prix d'achat moyens et les prix frontière f.o.b. des exportations de blé saoudien.



République arabe du Yémen (Yémen ou Yémen du Nord) et de la République démocratique populaire du Yémen (Yémen démocratique ou Yémen du Sud) a été généralement considérée comme un événement prometteur pour les populations du nouvel Etat. Le potentiel de croissance et de développement a été amélioré par un marché intérieur plus étendu permettant des économies d'échelle et l'intégration de deux types de ressources en grande partie complémentaires. Estimée à 12 millions d'habitants, la population du nouvel Etat a dépassé celle du reste de la péninsule arabique. Le nord apportait un secteur privé dynamique, un tourisme en rapide expansion, des réserves de pétrole et de gaz et – malgré les limitations des ressources en terres et en eau – un secteur agricole ayant un bon potentiel de développement et de diversification des produits. Le sud jouissait dans le domaine de la pêche de ressources riches, encore que sous-exploitées, et bénéficiait d'une fonction publique d'un niveau d'instruction relativement élevé, ainsi que de l'emplacement stratégique et de l'activité économique du port d'Aden. Les attentes étaient encore plus optimistes après la mise en place relativement sans heurts d'un gouvernement central à Sanaa,

d'un régime parlementaire pluraliste et l'adoption de principes économiques axés sur le marché.

Toutefois, depuis l'unification, il y a eu une aggravation dramatique des problèmes économiques hérités des deux Yémen. Pour des économies qui dépendaient lourdement de l'aide extérieure et des envois de fonds des travailleurs expatriés, la réduction du financement extérieur résultant de la crise du Golfe a été un choc dévastateur. L'effet le plus dommageable a été le retour de 800 000 expatriés yéménites, dont les envois de fonds représentaient naguère le cinquième des rentrées de devises du pays. Les pertes liées à la crise du Golfe ont été évaluées à environ 1,8 milliard de dollars au cours de l'exercice 1990/91 et ont atteint un montant analogue pour l'exercice suivant.

L'agriculture a souffert de ces problèmes de multiples façons: beaucoup de programmes et projets ont dû être abandonnés, réduits ou retardés; la demande intérieure a été limitée par la baisse des revenus et le niveau élevé de chômage; le retour massif des expatriés a élevé le taux de chômage à environ 25 pour cent, en même temps qu'il engendrait de sévères pénuries alimentaires. Ces problèmes ont été encore

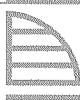
ENCADRÉ 5 **La Food and Processing Company**

La Food and Processing Company constitue un exemple d'action intégrée dans trois domaines prioritaires définis par les responsables politiques de l'Arabie saoudite: la diversification des produits, le développement de l'agro-industrie et la participation du secteur privé. Cette industrie privée nouvellement créée devrait devenir la plus importante du pays pour une large gamme de produits alimentaires transformés (par exemple les pâtes, avec une capacité annuelle prévue de 8 000 tonnes; les produits de la dattes, 8 000 tonnes; les produits laitiers et les œufs, 6 000 tonnes; les légumes surgelés, 6 000 tonnes; les aliments pour nourrissons, 6 000 tonnes; les produits d'alimentation animale, 100 000 tonnes, avec une capacité d'expansion de deux fois ce volume, etc.).

Le gouvernement vise à intégrer la société dans la production agricole intérieure en lui imposant l'obligation statutaire de n'utiliser que des matières premières produites dans le pays. On s'attend à ce que cela lance ou relance la demande d'une large gamme de

produits agricoles et aide à développer et à diversifier l'agriculture nationale.

Cette obligation représente toutefois une contrainte financière considérable pour la société, étant donné la cherté des matières premières intérieures par rapport à celles qui sont importées. En revanche, la société bénéficie de diverses mesures de soutien et d'un régime fiscal très libéral qui assurent sa viabilité financière et sa compétitivité vis-à-vis des produits importés.



aggravés par une sécheresse exceptionnelle et par une chute brutale de la production alimentaire en 1991.

Les choix de politique du gouvernement paraissent particulièrement limités dans les circonstances actuelles. Les rares ressources financières disponibles sont nécessaires pour satisfaire des besoins pressants à court terme – consolider l'unification, réduire les déséquilibres macro-économiques et intégrer les rapatriés dans une économie malade. D'autre part, les difficultés administratives liées au processus de transition ont provoqué des retards dans l'élaboration, l'adoption et l'application d'une politique.

Panorama de l'économie et de l'agriculture

Il y a seulement quelques dizaines d'années, le Yémen et le Yémen démocratique figuraient tous deux parmi les pays les plus pauvres et les moins avancés du monde. Le Yémen avait une économie entièrement basée sur l'agriculture, essentiellement de subsistance. Privé de ressources naturelles, à l'exception notable du secteur de la pêche, le Yémen démocratique souffrait également d'un manque d'intégration nationale et d'une concentration de l'activité économique dans la partie occidentale du pays. Pour les deux pays, l'introduction d'une planification économique, de hauts niveaux d'investissement (soutenus par l'aide extérieure et les envois de fonds des expatriés, en particulier au cours des années de l'essor pétrolier) et la découverte de réserves de pétrole dans les années 80 ont permis une croissance extrêmement rapide durant la plus grande partie des années 70 et 80.

Avec un PIB par habitant évalué à environ 670 dollars en 1989, soit plus du double de celui du début des années 70, le Yémen est devenu un pays à revenu moyen de la tranche inférieure – bien que les progrès soient restés lents selon d'autres indicateurs sociaux. La croissance économique a été relativement plus lente dans le Yémen démocratique; elle est même devenue négative au cours des années 1985-1988. En particulier, la guerre civile de 1986 a considérablement réduit l'activité économique cette année-là. La croissance économique a été maintenue au prix d'énormes déséquilibres macro-économiques dans les deux pays. En 1989, les déficits de la balance courante ont été d'environ 7,5 pour cent du PIB au Yémen et de 45 pour cent au Yémen démocratique, et les déficits budgétaires respectifs ont été de 9 et 45 pour cent du PIB. La dette extérieure, particulièrement lourde dans l'ancien Yémen démocratique, équivalait à 78 pour cent du PIB du Yémen unifié en 1990; en 1991, il n'a pu honorer que le cinquième de ses obligations du service de la dette, estimées à environ 1,8 milliard de dollars.

La contribution économique de l'agriculture était inégale dans les deux anciennes républiques. Malgré

l'apparition récente du pétrole, l'agriculture était traditionnellement le secteur dominant dans l'ancienne République arabe du Yémen, ainsi que le soutien le plus important de son développement industriel. Avant l'unification, ce secteur représentait environ 28 pour cent du PIB, et la main-d'œuvre agricole représentait 63 pour cent de la population active.

En dépit des sévères limitations des ressources en terres et en eau et de l'utilisation inefficace de l'eau d'irrigation, le Yémen du Nord offre le meilleur potentiel agricole de toute la péninsule arabique. La variété du sol, du climat et de l'altitude et les pluies relativement abondantes sur le haut plateau central permettent une grande diversité de cultures. Le Yémen du Nord bénéficie également de riches ressources de pêche et d'un potentiel d'exportation d'espèces de valeur.

Par contre, dans le Yémen du Sud, moins de 1 pour cent de la superficie des terres est jugé cultivable, avec seulement 100 000 ha ayant une valeur agricole. Le tiers environ de la main-d'œuvre totale était employé dans l'agriculture avant l'unification. Toutefois, le secteur de la pêche offre un potentiel économique majeur; environ 10 000 personnes y sont actuellement employées. Les captures de poisson se sont beaucoup développées au cours des années 80, grâce surtout à la participation de navires étrangers.

Malgré la disparité des ressources, les deux anciens Yémen ont présenté des bilans agricoles décevants, avec un recul du secteur en tant que facteur de croissance et de sécurité alimentaire. Dans les deux républiques, la part de l'agriculture dans le PIB a accusé une chute très nette au cours des années 80, à la fois en raison du poids économique croissant de l'industrie pétrolière et de la faible croissance de l'agriculture elle-même³². La production agricole du nord n'a augmenté que de 1 pour cent par an au cours du premier plan quinquennal (1977-1981), au lieu des 5,5 pour cent fixés comme objectif, et de 2,4 pour cent au cours du deuxième plan (1982-1986), soit environ la moitié de l'objectif de croissance. Dans le sud, le tableau général a été celui de la stagnation ou d'une croissance très faible de la production de la plupart des principales cultures, à l'exception notable des légumes.

Ces tendances ont abouti à une rapide détérioration

³² La production de qat, arbuste légèrement stimulant, n'est pas enregistrée dans les comptes nationaux. Elle représente cependant une part importante des revenus agricoles, est commercialisée ouvertement et représente une source de revenus fiscaux non négligeable pour l'Etat. Bien que sans valeur nutritive et soumis à la concurrence d'autres cultures, le qat a au moins contribué à limiter l'exode rural.



de la situation d'autosuffisance alimentaire. Selon les estimations, la production intérieure totale des deux anciennes républiques représentait 80 pour cent de l'offre alimentaire totale au milieu des années 70, 64 pour cent en 1980 et 56 pour cent en 1990. Inversement, les importations alimentaires ont augmenté en volume d'environ 8 pour cent par an au cours des années 70 et de 4 pour cent par an au cours des années 80. Le coût de ces importations a augmenté de façon disproportionnée par rapport aux recettes commerciales du pays (leur valeur étant presque égale à celle des exportations totales de marchandises en 1988-1990) et a absorbé aussi une part très importante des devises étrangères provenant des invisibles (la valeur des importations alimentaires de la République arabe représentait environ 40 pour cent des envois de fonds des expatriés en 1983, année où ceux-ci ont atteint leur plus haut niveau, et 120 pour cent à la fin des années 80). Bien que le pays ait reçu des volumes substantiels d'aide alimentaire, ceux-ci n'ont représenté qu'une faible partie du total des importations alimentaires³³.

La forte expansion des importations de produits alimentaires n'a pas encore suffi à compenser la baisse de la production alimentaire intérieure par habitant ni à assurer des niveaux suffisants d'approvisionnement. L'apport calorique par habitant a augmenté lentement au cours de la dernière décennie, pour atteindre environ 2 250 kcal par habitant et par jour ces dernières années (comparé à 2 980 kcal par habitant et par jour pour l'ensemble de la région du Proche-Orient). On estime que la fréquence de la malnutrition, déjà élevée, s'est très fortement accrue en 1991, où une grave sécheresse a provoqué une chute de 60 pour cent de la production de céréales, de 12 pour cent de celle de légumes et de 30 pour cent de celle de légumineuses.

Limitations du développement agricole

Parmi les nombreux facteurs structurels et temporels qui ont eu un effet nuisible sur le bilan de l'agriculture, le plus négatif durant les années 70 et 80 a peut-être été la concurrence du pétrole. La richesse en pétrole de la région et, par la suite, la découverte de pétrole au Yémen même n'ont pas été une bénédiction pour l'agriculture. La migration vers les pays voisins riches en pétrole a privé beaucoup de communautés rurales jusqu'à un tiers de leur main-d'œuvre. En revanche, le

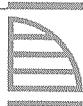
secteur agricole a bénéficié des gains de revenus provenant du pétrole dans la mesure où ceux-ci ont stimulé la demande de produits agricoles et créé des ressources pour les activités de développement, y compris dans l'agriculture.

L'exode rural a profondément modifié les caractéristiques structurelles du secteur. Une victime du processus a été le système de culture en terrasses qui s'était créé au long des millénaires dans la chaîne de montagnes qui s'étend sur toute la longueur du pays. Ce modèle d'agriculture traditionnelle, qui retient et ralentit l'eau de pluie et empêche l'érosion, a assuré la réussite de l'agriculture indigène et a représenté un élément de sécurité alimentaire pendant des siècles. En fait, beaucoup de produits essentiels tels que le sorgho et le mil, denrées alimentaires traditionnelles de base, sont surtout produits dans les zones de terrasses pluviales. Avec l'abandon de la terre au cours des dernières décennies, ces terrasses ont subi une telle dégradation que tout le système menace de s'effondrer.

Un autre obstacle majeur au développement agricole a été l'utilisation inefficace des ressources en eau. En même temps que l'exode rural, la tendance a été de passer de l'agriculture pluviale à l'agriculture irriguée et de l'agriculture de subsistance à l'agriculture marchande, en particulier pour les fruits et légumes. Cette évolution a conduit à une augmentation rapide de la demande d'eau et à une pression sur les eaux souterraines. On estime qu'environ 70 pour cent de l'eau utilisée dans l'agriculture commerciale proviennent actuellement de ressources en eaux souterraines; mais les informations dont on dispose donnent à penser que les prélèvements ont lieu à une cadence plus rapide que la recharge naturelle des nappes aquifères. En outre, les pratiques d'utilisation de l'eau sont inefficaces et source de gaspillage. Les agriculteurs ont tendance à irriguer leurs cultures à l'excès; les pratiques d'irrigation ignorent généralement les caractéristiques physiques du sol et la qualité de la terre, ce qui provoque des pertes d'eau par évaporation, ruissellement et infiltration, et, en l'absence d'une législation adéquate et de mesures autoritaires, aucune incitation économique n'est prévue pour encourager l'utilisation efficace de l'eau.

Les caractéristiques structurelles du secteur agricole ont également limité le progrès de l'agriculture. Environ 55 pour cent d'exploitants possèdent moins de 1 ha de terre. Malgré une plus grande orientation de plusieurs produits vers le marché depuis le début des années 80, la moitié seulement de la production agricole totale est commercialisée. Les niveaux d'instruction et les services de vulgarisation, en particulier pour les femmes qui assument la majeure partie du travail dans les zones rurales, sont extrêmement faibles. Les politiques macro-économiques du passé ont

³³ L'aide alimentaire en céréales a fluctué, passant de 20 000 tonnes seulement en 1979/80 à 190 000 tonnes en 1987/88 et à une moyenne d'environ 80 000 tonnes entre 1988/89 et 1989/90. Par comparaison, les importations de céréales alimentaires ont été de l'ordre de 1,4 million de tonnes en 1989 et de 2 millions de tonnes en 1990.



généralement été orientées contre l'agriculture. Ces facteurs ont découragé les exploitants d'adopter des cultures et des techniques nouvelles.

Enfin, le secteur n'a pas reçu le soutien nécessaire des pouvoirs publics. Les insuffisances financières, techniques et administratives ont limité la capacité du gouvernement de développer l'infrastructure, de fournir des engrais et d'autres biens et services essentiels à la production et de mobiliser des fonds d'exploitation pour l'exécution de projets. L'insuffisance des services de statistique et d'information a constitué un obstacle majeur à une planification, à une organisation et à un suivi efficaces de l'action politique et à la prise de décisions des particuliers. L'accent a été mis sur le développement régional, sans effort parallèle pour coordonner centralement les agences régionales et de développement et leur fournir des services de soutien. La fragmentation des unités agricoles a rendu difficile la diffusion sur le terrain des services de vulgarisation, des incitations à l'agriculture et des services de commercialisation.

Stratégies pour le développement agricole

Depuis l'indépendance dans les années 60, la République arabe du Yémen et la République démocratique populaire du Yémen ont toutes deux lancé trois plans de développement national qui ont mis l'accent sur le rôle de l'agriculture en tant que contributeur principal de la croissance, de la sécurité alimentaire et de l'emploi. Les thèmes généraux communs de ces plans étaient la recherche de l'autosuffisance alimentaire, l'amélioration de l'efficacité de la production et la substitution des importations.

Conformément à l'importance attachée à l'agriculture, la part du secteur dans l'investissement prévu a été relativement élevée. En République arabe, l'investissement prévu dans l'agriculture, en pourcentage du total, a été de 14,3 pour cent en 1977-1981, de 15,8 pour cent en 1982-1986 et de 8 pour cent en 1987-1991, encore que la part de l'investissement public effectif dans le secteur soit indiquée comme ayant été approximativement de 12 pour cent. Bien que d'autres secteurs se soient vu accorder une plus haute priorité dans l'investissement public – à savoir la diversification de la base industrielle et le développement des transports, des communications et des services –, on s'attendait également à ce que l'agriculture bénéficie indirectement de ces efforts.

Les stratégies et plans de développement pour l'affection des ressources sont encore en grande partie non définis dans la période actuelle de transition. Après l'unification, un programme gouvernemental de transition a été publié, qui définissait les priorités générales pour chaque secteur et faisait référence spécifiquement à l'agriculture en tant que secteur principal de l'économie. Un plan à moyen terme pour

1993-1995, actuellement en préparation, devrait, selon les prévisions, être intégré dans un plan à plus long terme allant jusqu'à 2000. Alors que ses aspects opérationnels sont encore incertains, quelques indications de l'orientation de la politique agricole ont été données par des déclarations publiques, à savoir: adoption des principes du marché, avec déréglementation progressive et libération des prix, sauf pour une certaine surveillance des prix des produits et services de base; encouragement de l'investissement privé dans le secteur de l'agriculture, entre autres par la création de sociétés par actions et de coopératives; meilleure utilisation des ressources en eau, avec priorité aux zones rurales qui souffrent d'un manque d'eau; promotion d'entreprises liant l'agriculture aux industries alimentaire, textile et du cuir.

En ce qui concerne la pêche, les efforts du gouvernement devraient, selon les prévisions, être axés sur la fourniture de services par le truchement de coopératives et sur la création de sociétés par actions au plan national pour encourager l'investissement intérieur et extérieur et la promotion des conserveries de poisson. Sur le plan institutionnel, des efforts seront faits pour améliorer les capacités de planification et d'évaluation des organes gouvernementaux afin de veiller à ce que l'action de développement soit conforme aux objectifs à long terme³⁴.

Une incertitude considérable entoure les perspectives d'une réussite de l'application de ces mesures. Les difficultés financières, responsables, en partie au moins, de la non-réalisation des objectifs prévus dans les plans précédents, sont plus aiguës que jamais. L'intégration des économies précédentes des deux Yémen, le sud étatique et le nord à économie de marché, est un processus complexe et coûteux. On peut s'attendre à des améliorations sur le front extérieur étant donné que les problèmes politiques associés à la guerre du golfe Persique s'estompent, que l'investissement étranger et l'aide reprennent au niveau d'avant la guerre et que des flux d'échanges, de main-d'œuvre et financiers normaux sont rétablis dans la région. Toutefois, la normalisation risque de prendre du temps.

En outre, le rôle du pétrole comme source de revenus et de devises étrangères risque de diminuer. Aux taux actuels et prévus d'extraction, les réserves de pétrole prouvées risquent d'être presque épuisées d'ici à la fin des années 90, bien qu'on ne puisse exclure la découverte de nouvelles réserves importantes.

Ces disponibilités limitées imposeront nécessai-

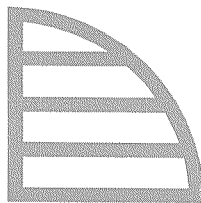
³⁴ Un examen du secteur agricole est actuellement effectué avec l'aide de la FAO; c'est un premier pas important vers la définition et la rationalisation de l'action politique dans l'agriculture.



rement une stricte sélectivité dans l'affectation des ressources et une prudence extrême dans la définition des priorités. De toute façon, l'agriculture restera la source directe et indirecte de revenus et d'emplois pour la majorité des Yéménites pendant encore longtemps, et tout effort de développement devra, pour réussir, se concentrer sur l'amélioration de ce secteur économique clef.

Les responsables de la politique agricole auront à prendre de difficiles décisions sur des questions aussi âprement discutées que les suivantes: pour quels produits le Yémen bénéficie-t-il d'un avantage comparatif? Dans quelle mesure et pour quels produits le pays devrait-il poursuivre des politiques d'autosuffi-

sance, de promotion des exportations ou de substitution des importations? Quels sont les objectifs réalistes pour la croissance agricole – compte tenu des résultats décevants des plans précédents? Comment les rapatriés pourront-ils devenir un atout plutôt qu'un fardeau – en d'autres termes, comment pourront-ils être intégrés dans l'économie, en particulier dans le secteur agricole? Quelles sont les limites soutenables de l'extraction des eaux souterraines et quelles mesures législatives, de coercition et de conservation faut-il prendre pour optimiser l'usage de l'eau? Et comment arrêter la dégradation du système monumental de terrasses, qui est un contributeur de première importance à la durabilité environnementale et rurale?



SITUATION PAR RÉGION

II. Pays développés

EUROPE DE L'EST ET EX-URSS

Europe de l'Est

Le processus complexe engagé par les pays d'Europe de l'Est en vue d'ouvrir leurs économies au marché s'est poursuivi en 1991/92. Cette transition, dans sa phase initiale, a entraîné de lourdes pertes au plan économique. En 1990 et 1991, tous les pays d'Europe orientale ont enregistré un recul de leur PIB réel, une forte poussée inflationniste et une progression du chômage. En outre, la plupart d'entre eux ont connu un déséquilibre prononcé de leur commerce extérieur (tableau 18). Le fléchissement de la production et des revenus a été beaucoup plus accentué que prévu.

Bien que les perspectives macro-économiques pour ces pays soient incertaines, le FMI considère actuellement que le ralentissement de l'activité économique devrait atteindre un niveau plancher en 1992 dans la plupart des pays d'Europe de l'Est et prévoit une reprise de la croissance en 1993.

Les réformes entreprises ont eu un effet considérable sur les flux et la composition des échanges. L'abolition du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), la généralisation des règlements en monnaies convertibles aux prix du marché mondial et l'effondrement du marché de l'ex-URSS ont provoqué un ralentissement marqué de l'activité commerciale dans la région. Quoique les pays de l'OCDE aient déployé quelques efforts en vue d'ouvrir leurs marchés aux pays engagés dans des réformes, ces derniers doivent encore surmonter d'importants obstacles pour avoir réellement accès aux marchés des pays occidentaux, notamment en ce qui concerne les produits agricoles.

A l'instar des autres secteurs, l'agriculture subit l'influence directe et indirecte des réformes économiques et de l'évolution connexe du marché. Les réformes des prix et du marché du crédit, conjuguées à la réduction ou à la suppression des subventions aux produits agricoles, aboutissent à la définition d'un nouvel ensemble de prix relatifs des intrants, des produits et du capital. A long terme, ces réformes doivent permettre de tirer un meilleur parti des ressources en favorisant l'ajustement, par le biais du marché, des niveaux et des techniques de production,

de la composition de cette production et de l'utilisation des intrants. En dépit des perturbations considérables liées à l'introduction de prix relatifs déterminés par le marché, on considère que ces réformes sont un élément indispensable de l'amélioration de l'efficacité dans le secteur agricole.

Toutefois, les conséquences immédiates des réformes ont perturbé la production agricole. Dans la plupart des pays, les prix à la ferme ont d'ordinaire progressé beaucoup plus lentement que les prix des intrants agricoles et que l'ensemble des prix à la consommation. De plus, de nombreux producteurs agricoles se sont très mal adaptés à l'apparition de taux d'intérêt réels positifs liés à des taux d'inflation généralement élevés.

Les politiques de libéralisation des échanges soumettent le secteur agricole à une pression supplémentaire. Une des principales préoccupations actuelles des dirigeants d'Europe orientale consiste à déterminer jusqu'à quel point l'agriculture peut faire face au plein impact de la concurrence internationale et dans quelle mesure il convient d'avoir recours à certaines formes de protection (probablement coûteuses).

Un certain nombre de sous-secteurs agricoles engagés dans la transformation, la distribution et la commercialisation des produits alimentaires et dans la fourniture d'intrants sont aussi directement touchés par les politiques de privatisation. Il s'avère que la privatisation est un processus long et complexe, notamment pour ce qui est des grandes entreprises d'Etat; en revanche, elle se réalise généralement à un rythme beaucoup plus rapide dans le cas des entreprises et des commerces de dimensions plus modestes.

La réforme du régime foncier, autre processus politique, juridique et administratif d'une infinie complexité, s'effectue beaucoup plus lentement que les réformes des prix et des échanges commerciaux. La reconnaissance des droits des anciens propriétaires dont les terres avaient été confisquées constitue un problème épineux, tout comme la répartition des droits de propriété entre les membres et les employés des actuelles coopératives de production, la transformation des fermes coopératives en de nouvelles formes d'associations volontaires et la privatisation des fermes d'Etat. L'incertitude entourant les futurs droits



TABLEAU 18

Europe de l'Est: variation récente des indicateurs macro-économiques

	PIB réel		Prix à la consommation		Emploi		Balance des paiements ¹	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991
	(pourcentage de variation).....						(pourcentage du PIB)....	
EUROPE DE L'EST²	- 7,1	- 16,6	149,1	134,7	- 1,6	- 5,8	- 0,5	- 0,4
Albanie	- 10,0	- 21,1	...	40,0	0,2	...	- 7,1	- 18,1
Bulgarie	- 10,6	- 25,0	26,3	460,4	- 6,5	- 13,9	- 5,3	- 12,1
Tchécoslovaquie	- 0,4	- 16,4	10,8	58,7	- 0,1	- 6,6	- 2,9	2,1
Hongrie	- 4,0	- 7,5	33,4	33,0	- 0,7	- 1,1	1,2	1,4
Pologne	- 11,6	- 8,0	585,8	70,3	- 2,6	- 2,4	4,0	- 2,1
Roumanie	- 7,4	- 12,0	4,7	164,3	- 1,0	- 2,5	- 8,7	- 7,7

¹Balance des paiements en monnaies convertibles et non convertibles.

²Albanie non comprise.

Source: FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 1992.

de propriété a eu un effet préjudiciable sur les décisions concernant la production agricole et la gestion des exploitations.

L'analyse suivante porte essentiellement sur l'état d'avancement des réformes économiques et agricoles dans trois pays d'Europe centrale: la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne.

Hongrie

La Hongrie a poursuivi la mise en œuvre de son programme de réforme économique par étapes. A la fin de 1991, la libération des prix concernait 90 pour cent des prix à la consommation et 93 pour cent des prix à la production. Les prix à la production des denrées agricoles sont gelés depuis janvier 1990 et les subventions à la consommation ont été progressivement supprimées au cours de cette même année. Le commerce extérieur a été considérablement libéralisé, quoique certains produits agricoles soient encore soumis à des impératifs de licence.

Le caractère graduel de la réduction des subventions et de la libération des prix fait que le secteur agricole a été un peu moins perturbé en Hongrie que dans les autres pays engagés dans des réformes. Néanmoins, les fluctuations des prix ont encore été préjudiciables à la production agricole en 1991. Pendant l'année, les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 24 pour cent en moyenne, alors que les prix à la production de l'industrie alimentaire et les prix globaux à la consommation progressaient respectivement de 14 et 36 pour cent. Au cours de cette même période, les prix à la production des denrées agricoles ont diminué d'environ 1,5 pour cent, pendant que les prix des intrants agricoles augmentaient d'environ 28 pour cent. Globalement, on a estimé que le secteur agricole avait vu ses bénéfices réduits des deux tiers, beaucoup de fermes coopératives essuyant

de lourdes pertes. Le secteur de la transformation des produits alimentaires a également souffert de la contraction des marchés, puisqu'en 1991 la production a régressé de 6 pour cent et que les bénéfices ont chuté de plus de 50 pour cent.

La Hongrie réforme activement son régime foncier et restructure les organisations agricoles. L'agriculture du pays est en grande partie fondée sur les coopératives, qui occupent environ 70 pour cent des terres agricoles. En 1990, les 1 268 coopératives hongroises avaient une superficie moyenne de 4 000 ha et employaient chacune – toujours en moyenne – 377 personnes. Quant aux 171 fermes d'Etat, elles contrôlaient environ 15 pour cent des terres agricoles, chacune ayant une superficie moyenne de quelque 7 000 ha et employant en moyenne 850 travailleurs. Enfin, environ 1,5 million de petits exploitants cultivaient les 15 pour cent restants des terres agricoles.

Quelque 35 pour cent des terres des coopératives appartiennent aux membres à titre privé, le reste étant la propriété collective de ces organisations. Depuis 1968, les terres possédées à titre privé et exploitées par les coopératives n'ont pas été transmises aux héritiers éventuels en cas de décès d'un membre, mais sont devenues la propriété collective des coopératives.

La *détermination du régime de propriété de la terre* constitue l'un des objectifs de la loi de compensation adoptée par le Parlement en 1991. Cette loi vise à assurer une compensation à ceux dont les propriétés ont été confisquées après juin 1949 et à constituer des fonds permettant d'acquérir les propriétés appartenant actuellement à l'Etat ou aux coopératives. La compensation, seulement partielle et régressive, est assortie d'un plafond absolu d'indemnisation et est essentiellement accordée sous la forme d'obligations qui rapportent un intérêt pendant trois ans et peuvent servir à acheter des propriétés appartenant à l'Etat.



Tant les coopératives que les fermes d'Etat sont tenues de réserver une superficie suffisante de terre afin de satisfaire la demande éventuelle en ce sens des détenteurs d'obligations. Le 16 décembre 1991, date limite de dépôt des demandes de compensation, 800 000 demandes avaient été enregistrées. La satisfaction de toutes les demandes entraînerait le transfert de 2,4 millions d'hectares, soit approximativement 35 pour cent des terres exploitées par les coopératives et les fermes d'Etat, aux exploitants privés.

La loi sur la *transformation des coopératives* a été adoptée par le Parlement en janvier 1992. Un volet de cette loi définit les règles de fonctionnement des coopératives à l'avenir, alors qu'un autre volet, valable jusqu'au 31 décembre 1992, détaille les mesures provisoires régissant la transition des coopératives aux nouvelles structures.

Les règles provisoires ont pour objectif essentiel de permettre aux membres des coopératives de prendre possession à titre privé des terres et des autres actifs (y compris les dettes) de ces organisations. Cela suppose le rétablissement des droits de propriété sur 2 millions d'hectares appartenant déjà nominalement aux membres des coopératives ainsi que la privatisation des terres que ces dernières possèdent en propre. Les demandes de terre exprimées par les détenteurs d'obligations doivent être satisfaites en prélevant à même les 3,4 millions d'hectares appartenant aux coopératives. Quant aux terres en propriété collective qui restent disponibles, on les répartira entre les divers membres des coopératives.

En ce qui concerne les autres actifs des coopératives, les membres recevront leur part sous la forme de titres d'actions qu'ils pourront convertir et racheter s'ils le désirent. Après le 31 décembre 1992, chacun sera libre d'utiliser à titre privé sa propriété ou d'en disposer de toute autre manière.

Les terres des fermes d'Etat seront divisées en trois parties. Une partie sera mise à la disposition des particuliers désireux d'acquérir de la terre avec leurs obligations compensatoires. Une autre partie sera subdivisée en petites parcelles destinées aux employés des fermes d'Etat. Enfin, le reste pourra être vendu au cours des années qui viennent.

On ne sait pas encore très bien comment la réforme du régime foncier influera sur les structures agricoles. Il est probable qu'un grand nombre de systèmes productifs différents verront le jour. On ne prévoit pas d'effondrement complet des coopératives de production à court terme, car la plupart des moyens techniques dont elles disposent actuellement sont davantage appropriés à l'exploitation sur une grande échelle.

Conscient du fait que la restructuration du secteur agricole dépend aussi de la création d'un marché foncier efficace, le Parlement doit normalement examiner les dispositions législatives concernant l'hypo-

thèque foncière et débattre la création d'une institution de crédit rural durant le second semestre de 1992.

Compte tenu de la place essentielle que tient la transformation des produits alimentaires dans l'économie hongroise, tout est mis en œuvre pour que la privatisation de ce secteur soit une réussite. On s'efforce ainsi d'attirer des capitaux étrangers dans cette branche d'activité. Au début de mai 1992, 24 des 142 entreprises de traitement de produits alimentaires avaient été vendues en partie ou en totalité, dont 20 à des étrangers. On s'attend à ce que l'émission d'obligations compensatoires en 1992 donne une impulsion au processus de privatisation.

Une autre question importante a trait à l'évolution des exportations agricoles. En 1989, ces exportations représentaient 32 pour cent de la production agricole et 20 pour cent du total des exportations. De 1985 à 1989, la Hongrie a déjà transféré une part importante de ses exportations des pays du CAEM aux marchés occidentaux (voir *Evolution du commerce agricole en Europe de l'Est*, page 115) et cette tendance s'est accentuée en 1991. La réduction du volume des exportations vers les pays de l'ex-CAEM a été compensée par l'augmentation des exportations vers les marchés occidentaux. En 1991, les exportations agricoles ont atteint un niveau record de 2,7 milliards de dollars, les échanges agricoles rapportant un excédent de 1,7 milliard de dollars.

La question de la compétitivité à long terme de l'agriculture hongroise est cependant d'une importance cruciale. Les subventions à l'exportation, qui actuellement représentent en moyenne environ 10 pour cent du prix final, devraient marquer un recul. Cela signifie qu'il faut encore améliorer la qualité des produits pour préserver ou accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux. Dans ce contexte, la modernisation des industries de traitement et d'emballage – avec le concours de capitaux étrangers – apparaît comme un élément déterminant.

Pologne

Les problèmes auxquels doit faire face l'agriculture polonaise diffèrent à certains égards de ceux que doivent résoudre les autres pays d'Europe orientale engagés dans un processus de transition. L'agriculture polonaise est toujours caractérisée par la forte proportion des fermes privées, qui occupent 76 pour cent (chiffre de 1988) de la superficie cultivée et emploient 82 pour cent des 4,6 millions de personnes travaillant dans le secteur agricole. Quant aux fermes d'Etat, elles occupent environ 20 pour cent de la superficie cultivée et emploient 500 000 personnes.

Contrairement à ce qui s'est produit dans les autres pays de la région, les fermes coopératives n'ont joué qu'un rôle insignifiant dans l'agriculture polonaise, ne couvrant pas même 4 pour cent de la surface cultivée.



Par ailleurs, les coopératives ont souvent occupé une position monopolistique ou monopsonistique en matière d'achat et de transformation des produits agricoles ainsi que d'octroi du crédit agricole.

Malgré ces différences de structure, l'impact initial des réformes économiques sur le secteur agricole a été semblable à celui enregistré en Tchécoslovaquie et en Hongrie. Depuis 1989, le revenu réel des agriculteurs a régressé de façon spectaculaire. En 1990, les prix des intrants agricoles et les prix globaux à la consommation ont atteint des niveaux de sept à huit fois supérieurs à ceux de 1989, alors que les prix à la ferme ne faisaient que quadrupler. Cette tendance négative s'est poursuivie en 1991, quoique de façon un peu moins prononcée.

En prix constants, la valeur agricole ajoutée a légèrement augmenté depuis la libération des prix. Cela a été obtenu malgré un usage moindre d'intrants, ce qui laisse supposer quelque amélioration de l'efficacité, bien que les conditions climatiques favorables aient aussi contribué à la progression du rendement. Néanmoins, l'accès à des intrants de bonne qualité en quantité satisfaisante reste un problème important.

Les difficultés qu'a rencontrées l'économie agricole sont à l'origine d'une certaine refonte des politiques en vue d'atténuer la pression à laquelle est soumis ce secteur. Les droits d'importation sur les produits alimentaires ont été fortement relevés en 1991, de manière à protéger les agriculteurs de la concurrence extérieure. On a en outre octroyé des crédits subventionnés pour l'acquisition d'engrais minéraux, dans la mesure où la situation budgétaire le permettait.

Quoique le gouvernement ait cessé de fixer directement les prix, il s'est donné les moyens d'intervenir dans une certaine mesure sur le marché par l'intermédiaire de l'Agence des marchés agricoles. L'Agence a fonctionné sans but lucratif dans l'intention de stabiliser les fluctuations des prix par des interventions portant sur les achats et les ventes ou encore les importations et les exportations. La plus grande partie des fonds de l'Agence ont été affectés à des interventions sur le marché des céréales. Ainsi, les achats de céréales, qui représentaient 20 pour cent du marché en 1990, ont atteint 65 pour cent en 1991.

L'Agence des marchés agricoles est aussi intervenue sur les marchés du sucre et de l'amidon, achetant de grosses quantités de ces produits en vue de leur exportation. En ce qui concerne le sucre, cette initiative a nécessité d'importantes subventions. Dans le cas des autres produits agricoles tels que le beurre, la viande, la laine et le miel, les interventions de l'Agence ont été relativement mineures.

Des prix minimaux garantis ont été établis en juin 1992 pour le blé, le seigle et le lait. Toutefois, les contraintes budgétaires font qu'il est peu probable que les prix puissent être maintenus aux niveaux du mar-

ché mondial ou au-dessus de ces niveaux pendant des périodes prolongées.

Dans le domaine des structures agricoles, la modernisation et le remembrement du principal secteur, c'est-à-dire celui des fermes privées consistant encore, pour la plupart, en de petites exploitations, posent un problème essentiel. Presque 50 pour cent des 2,2 millions d'exploitations que la Pologne compte au total ont une superficie inférieure à 5 ha, et seulement 8 pour cent des fermes privées ont une superficie supérieure à 15 ha, ne couvrant ainsi que 24 pour cent de la surface cultivée.

Une grande partie de la communauté agricole polonaise n'a pour ainsi dire pas de production excédentaire à mettre en marché. Environ 80 pour cent des produits commercialisés proviennent de 30 pour cent seulement de l'ensemble des fermes. Dès 1984, l'agriculture à temps partiel, qui n'a cessé de progresser depuis le début des années 70, était pratiquée dans presque un tiers de l'ensemble des exploitations.

La nouvelle orientation vers l'économie de marché devrait fournir un contexte plus favorable à l'extension des exploitations agricoles. Il existe cependant de sérieux obstacles à court terme. La récession qui a accompagné le processus de réforme économique et le chômage qui en a résulté ont été beaucoup plus accentués que prévu. Cela limite les possibilités d'emploi et les sources de revenu en dehors de l'agriculture et ne facilite guère le remembrement des terres.

Le gouvernement a indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'imposer des changements radicaux en matière de structure agricole, mais qu'il désirait plutôt encourager les processus naturels de transformation. A cet effet, il a créé un fonds de restructuration pour l'agriculture et les zones rurales, destiné à faciliter la modernisation des exploitations et des petites entreprises de transformation des denrées agricoles.

Parallèlement, une autre tâche importante consiste dans la réforme du secteur coopératif. Le cadre juridique complet n'est pas encore en place. Toutefois, au début de 1991, un amendement à la loi sur les coopératives a prévu l'élection de nouveaux représentants dans toutes les coopératives de base et la liquidation de l'ensemble des unions régionales et nationales de coopératives. Bien que la restructuration des coopératives ait eu comme objectif initial de rétablir le contrôle des producteurs ruraux sur ces organisations, les incertitudes associées à ce processus ont émoussé l'intérêt des membres.

Le processus de privatisation des 3,5 millions d'hectares occupés par les fermes d'Etat en est encore à sa phase initiale. Un organisme spécial, l'Agence du Trésor public pour la propriété agricole, a été créé à cette fin. L'Agence a pris en charge l'actif et le passif des fermes d'Etat et en a assumé les responsabilités. La principale tâche qui lui a été assignée consiste à



vendre ou à louer les terres à des entrepreneurs privés. Sinon, l'Agence peut continuer à administrer les fermes d'Etat ou à négocier des contrats de gestion. La mise en jachère des terres ou les programmes de boisement constituent d'autres possibilités.

Par ailleurs, l'Agence remplit des fonctions socio-économiques telles que la mise en œuvre de programmes de développement régional ou de création d'emploi dans les régions où les fermes d'Etat sont prépondérantes et préserve l'infrastructure précédemment prise en charge par ces fermes. Le financement de ces activités doit provenir en partie de la vente et de la location des terres agricoles.

Le lourd endettement des fermes d'Etat (leur dette globale est de l'ordre de 600 à 700 millions de dollars) constitue aussi un sérieux problème. De plus, les fonds privés permettant l'achat des terres et des autres actifs de ces fermes restent rares. Il y a donc lieu d'attendre que la privatisation des fermes d'Etat sera un processus long et difficile.

Tchécoslovaquie

Bien que la Tchécoslovaquie ait lancé son programme de réforme économique après la Hongrie et la Pologne, elle a accompli des progrès appréciables pendant l'année 1991 et au début de 1992. Ainsi, pour ce qui est de l'agriculture, la conjoncture économique s'est déjà considérablement modifiée.

Bien que la libération générale des prix ne soit entrée en vigueur qu'en janvier 1991, les pouvoirs publics avaient déjà commencé à supprimer les subventions à la consommation en 1990. Le contrôle des prix est encore appliqué dans le cas des entreprises en position monopolistique ou dominante. Au milieu de l'année 1992, la libération des prix concernait 85 pour cent de tous les produits commercialisés.

Les anciens monopoles d'Etat en matière d'achat ont été restructurés et sont maintenant responsables de produits agricoles précis. Cependant, chaque république conserve une entreprise principale pour chaque produit. Dans le domaine de l'industrie de transformation des denrées alimentaires, les anciennes grandes entreprises à gestion centralisée ont été divisées en entreprises indépendantes plus petites, qui sont actuellement privatisées dans le cadre du grand programme de privatisation mis en train en mai 1992.

Comme dans le cas des autres économies de transition, la hausse des prix des produits alimentaires découlant de la suppression des subventions à la consommation, associée à la contraction des revenus accompagnant le processus de réforme, a suscité un recul de la demande de ces produits et une baisse tendancielle des prix à la ferme. Afin d'enrayer les effets négatifs sur la production, les pouvoirs publics ont inauguré la pratique des achats par intervention de l'Etat en 1991 et ont instauré des fonds de régulation

du marché au plan fédéral et au niveau de chacune des Républiques tchèque et slovaque. En 1991, après avoir fixé des prix planchers, l'Etat a ainsi acheté, entre autres, des animaux sur pied, du lait, du blé, du seigle et des pommes de terre (ces dernières en République slovaque). Il est également intervenu pour réduire les excédents de denrées provenant du marché intérieur par le biais des exportations.

Depuis 1989, les politiques de soutien aux exploitations ont cessé d'avoir recours aux subventions généralisées et se sont orientées vers des formes beaucoup plus ciblées d'intervention et la régulation du marché (privatisation, restructuration agricole, promotion des activités d'entreprise dans le domaine des services et de la transformation des denrées alimentaires à petite échelle, recherche et développement, transformation des terres, etc.). La réduction des subventions agricoles se reflète dans la contraction de l'affectation budgétaire, qui est passée de 34,4 milliards de couronnes en 1989 à 23,5 milliards en 1991 et à 21,6 milliards en 1992.

Les producteurs agricoles ont été lourdement pénalisés par l'évolution relative des prix après leur libération. Alors que les prix à la production des produits agricoles ont augmenté d'environ 4 pour cent de 1989 à 1990 et sont généralement restés stables en 1991, les prix de la plupart des principaux intrants agricoles ont progressé de 40 à 175 pour cent entre 1989 et 1991. Dans le même temps, les prix à la consommation ont augmenté de 11 pour cent en 1990 et de 59 pour cent en 1991.

Les indicateurs de rentabilité des fermes coopératives et d'Etat sont devenus négatifs en 1991, alors que 80 pour cent des entreprises agricoles rapportaient des pertes d'exploitation. Il semble d'ailleurs que les fermes d'Etat ont été plus touchées que les coopératives. La conjoncture était toutefois différente d'une république à l'autre. La situation financière des fermes d'Etat et, notamment, des fermes coopératives était beaucoup plus préoccupante en République slovaque.

Le fait d'inciter les entreprises agricoles à réduire leurs dépenses a déjà eu un effet préjudiciable sur l'emploi dans ce secteur, car les entreprises ont cherché à restreindre les coûts salariaux. L'emploi a aussi souffert du fléchissement de la demande, de la part des industries, d'autres fournitures et services habituellement dispensés par les entreprises agricoles. Globalement, l'emploi dans le secteur agricole a régressé de 18 pour cent de 1990 à 1991.

La Tchécoslovaquie est aussi engagée dans une réforme du régime foncier et des organisations de production. Avant les réformes, le secteur agricole était dominé par les fermes coopératives et les fermes d'Etat, les fermes privées ne jouant alors qu'un rôle marginal. En 1989, les fermes coopératives et les fermes d'Etat occupaient respectivement 65 pour cent



et 30 pour cent des terres agricoles, alors que les fermes privées n'en occupaient pas plus de 4 pour cent. Les 1 700 fermes coopératives avaient une superficie moyenne d'environ 2 500 ha. Quant aux 250 fermes d'Etat, leur superficie moyenne s'établissait à 5 700 ha en 1991.

Sous le régime communiste, si la propriété privée formelle des terres agricoles a été préservée, la plupart des propriétaires étaient tenus de concéder l'usage gratuit de leurs terres aux fermes d'Etat ou aux coopératives. Cela a introduit une nette distinction entre la propriété formelle des terres et le droit d'en faire

usage. De plus, de vastes étendues de terres arables ont aussi été confisquées – principalement à de grands propriétaires – et attribuées aux fermes d'Etat ou aux coopératives. Cette dernière pratique a constitué la principale source de dotation des fermes d'Etat en terres, alors que les coopératives ont surtout eu recours – mais pas exclusivement – aux terres appartenant à des particuliers. On estime que 60 pour cent des terres agricoles exploitées par les coopératives appartiennent à des non-membres, le plus souvent des citadins.

Aux termes de la loi sur l'utilisation des terres

ENCADRÉ 6 **Domages causés aux forêts** **par la pollution** **en Europe de l'Est**

Les polluants atmosphériques ont causé des dommages considérables aux forêts de certains pays d'Europe de l'Est. La plupart des forêts atteintes sont situées dans le bassin houiller silésien, qui comprend les forêts de montagne du nord de la Tchécoslovaquie, du sud de la Pologne et de certaines parties de l'Allemagne orientale (Nouveaux Länder). Le charbon utilisé par les industries dans cette zone est de la lignite, qui a un rendement énergétique beaucoup plus faible que l'anhracite. En conséquence, les émissions de dioxyde de soufre (SO_2) et d'oxydes d'azote (NO) ont compté parmi les plus fortes du monde en proportion du nombre d'habitants.

La défoliation, considérée comme le principal indicateur des dommages forestiers attribués aux polluants atmosphériques, concerne plus de 30 pour cent de conifères sur pied poussant tant en Tchécoslovaquie qu'en Pologne. Quant au volume des arbres atteints, on l'estime à quelque 220 millions de m^3 en Tchécoslovaquie et à plus de 300 millions de m^3 en Pologne. A l'exception du Bélarus, ce dernier pays est d'ailleurs le plus gravement endommagé du continent.

Dans la partie septentrionale de la Tchécoslovaquie, de vieilles forêts de conifères couvrant de vastes étendues ont entièrement péri et d'autres dépérissent depuis 15 ans et plus en raison de l'agression permanente de la pollution atmosphérique et d'autres facteurs secondaires. Sur une surface totale de 600 000 ha boisés, au moins 60 000 ha

de forêts de conifères ont été gravement endommagés et font l'objet de tentatives de régénération. C'est ainsi que, dans ces forêts, on replante des essences résistant à la pollution, en vue de protéger le sol, l'eau et le microclimat et de préserver les services récréatifs dispensés en ces lieux.

En Pologne, la récolte du bois a régressé de 27 pour cent entre 1986 et 1990, en partie par suite des effets dommageables de la pollution atmosphérique sur les ressources forestières du pays.



adoptée en avril 1990, les coopératives agricoles ont conservé le droit d'exploiter les terres, mais à la condition bien établie qu'elles paient un loyer à leurs propriétaires. Cette législation a été conçue comme une mesure provisoire, en attendant que la réforme agraire ait été mise en train.

La loi foncière définit les règles de la restitution des terres et des autres actifs confisqués à leurs anciens propriétaires, ou à leurs héritiers. Cette restitution a été limitée à 150 ha par personne.

La loi sur la transformation précise les conditions de la répartition de la valeur nette de la propriété foncière «non restituée» des fermes coopératives et de la transformation de ces coopératives en de nouvelles organisations. La valeur nette des actifs non restitués doit être répartie entre les propriétaires de terres exploitées par les fermes coopératives (50 pour cent), les autres contribuants (30 pour cent) et les anciens travailleurs employés par ces organisations (20 pour cent). Chaque coopérative est censée préparer un plan en vue de sa transformation en une nouvelle organisation. Les propriétaires de terres ou d'autres actifs utilisés par les coopératives avaient jusqu'au 28 avril 1992 pour demander à participer au processus de transformation et à voter au même titre que les membres des coopératives à propos des plans de transformation. Les fermes coopératives peuvent être transformées en diverses sortes d'entreprises: fermes privées; groupe de petites coopératives; nouvelle coopérative de la même importance que la précédente; société en commandite par actions; ou toute combinaison possible des solutions précédentes.

Quoique les lois sur la restitution et sur la transformation aient posé les bases d'une modification radicale des structures agricoles, l'issue du processus reste incertaine. D'après les sondages d'opinion, un grand nombre de ceux qui rentreront en possession de leurs terres préféreraient les louer plutôt que de les exploiter activement. On ignore dans quelle mesure les ouvriers agricoles sont prêts à prendre en charge des fermes privées. Quoi qu'il en soit, le succès de la transformation dépend de la réaction des agriculteurs aux perspectives que peut ouvrir la réforme gouvernementale, de leur aptitude à s'adapter aux nouvelles circonstances, et notamment à s'écarter du caractère souvent excessivement spécialisé de leur ancien travail en coopérative, et enfin de leur résistance aux chocs associés à ce qui devrait être une longue transition.

L'ex-URSS et l'avènement de la CEI

En décembre 1991, l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) a cessé d'exister. Parmi les 15 anciennes républiques soviétiques, les trois Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) avaient déjà proclamé leur indépendance au début de 1990, bien que leur reconnaissance officielle par la communauté

internationale ne soit intervenue qu'au second semestre de 1991. En décembre 1991, les 12 autres républiques, à l'exception de la Géorgie, ont convenu de créer la Communauté des Etats indépendants (CEI)³⁵.

Le processus d'intégration politique et économique des membres de la CEI se heurte à de graves difficultés. L'assise constitutionnelle de la Communauté est encore incertaine et la cohésion économique entre les Etats, pourtant indispensable, tarde à se mettre en place. Au lieu de cela, on assiste apparemment à un processus de décentralisation plutôt que d'affermissement, qui peut très bien aboutir à la transformation de la Communauté en un système de blocs commerciaux régionaux. L'accord de «coopération en matière d'approvisionnement en matériel et en moyens techniques au plan agricole» signé au début d'avril 1992 par les six Etats d'Asie (Ouzbékistan, Kirghizistan, Turkménistan, Tadjikistan, Azerbaïdjan et Kazakhstan) fut un signe indéniable d'une évolution en ce sens. De surcroît, une première étape vers la création d'une union et d'une politique douanières communes dans l'ensemble de la CEI n'a été approuvée à la mi-mars que par cinq (Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan) des 11 Etats. Les Etats maintenant souverains ont encore à mettre en place les structures économiques et politiques qui seules permettront de gérer et de maîtriser la situation chaotique résultant de la fragmentation d'une économie interdépendante unique en une série d'économies «indépendantes». Toutefois, les nouveaux Etats restent fortement interdépendants en raison de la tendance de l'ancien système centralisé à spécialiser à outrance la production, tant en agriculture que dans les secteurs industriels fournissant des intrants aux exploitations.

Questions agro-alimentaires

Alors que les nouveaux Etats cherchent à se frayer un chemin vers une économie de marché, leur aptitude à assurer à court terme un approvisionnement adéquat de la population en denrées alimentaires pourrait influencer sur l'issue de la transformation. Il n'est assurément pas facile de rompre avec plus de 60 ans de politiques agricoles et économiques centralisées. Par ailleurs, le succès de réformes agricoles permettant, tout en étant orientées vers le marché, de répondre aux attentes alimentaires des consommateurs assurerait sans doute un soutien populaire plus large à la réforme de l'ensemble du système économique.

³⁵ Ce rapport fait référence aux 11 républiques qui ont adhéré à la Communauté, à savoir: la Fédération de Russie, l'Ukraine, le Kazakhstan, le Bélarus, la République de Moldova, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.



La main-d'œuvre agricole et la population rurale n'ont pas du tout le même poids dans les différents Etats de l'ex-URSS. Actuellement, de 27 à 62 pour cent des quelque 290 millions d'habitants des 15 Etats de l'ex-URSS vivent en milieu rural, et de 45 à 54 pour cent de la population active totale dépendent principalement de l'agriculture pour assurer leurs moyens d'existence. L'agriculture, et plus particulièrement l'alimentation, constitue par conséquent un secteur crucial auquel les dirigeants des nouveaux Etats indépendants doivent à court terme accorder l'essentiel de leur attention dans le cadre du processus de transformation et de restructuration de leurs économies. Le rôle prédominant du secteur agro-alimentaire dans

l'ancienne économie soviétique est une caractéristique dont les nouveaux Etats ont hérité, avec des conséquences différentes compte tenu de leur grande diversité mais avec le même besoin urgent d'une réforme.

Le problème alimentaire

A la fin de 1991, le secteur agro-alimentaire de l'ex-URSS était en pleine confusion. Les cultures de 1991 avaient été semées alors que l'Union soviétique existait encore, mais récoltées alors qu'elle se désintégrait. Les problèmes anciens et périodiques du secteur agro-alimentaire ont été aggravés par cette nouvelle situation extraordinaire.

ENCADRÉ 7 Ration calorique dans l'ex-URSS

Les estimations de la ration calorique journalière par habitant, établies à partir de données officielles exprimées en volume sur la consommation alimentaire en URSS, varient beaucoup d'un Etat à l'autre à l'intérieur de l'ex-URSS. Dans plusieurs républiques, les niveaux moyens de la ration calorique par habitant ont régressé de façon marquée pendant les années 80, le recul le plus prononcé ayant été enregistré en Géorgie, où la ration calorique ne représentait plus en 1990 que 78 pour cent de celle de 1980. Plusieurs autres Etats ont également connu d'importan-

tes baisses, par exemple l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, où la ration calorique par habitant était déjà relativement faible au début des années 80. La tendance générale qui ressort de cette évolution est un élargissement du fossé séparant les Etats à ration calorique élevée et les Etats à ration calorique faible. En 1990, la ration calorique de l'actuelle République de Moldova était de 37 pour cent supérieure à celle du Tadjikistan, alors qu'en 1980 l'écart entre l'Ukraine et le Kirghizistan – aux deux extrêmes – ne dépassait pas 33 pour cent.

Disponibilité énergétique alimentaire dans l'ex-URSS

Etats ¹	1980	1985	1990
.....(cal/habitant/jour).....			
Fédération de Russie	3 035	3 018	3 153
Ukraine	3 325	3 303	3 363
Kazakhstan	2 904	2 927	3 025
Bélarus	3 277	3 338	3 212
Moldova, Rép. de	3 303	3 407	3 485
Arménie	2 776	2 747	2 578
Azerbaïdjan	2 673	2 687	2 704
Ouzbékistan	2 735	2 730	2 635
Kirghizistan	2 553	2 581	2 710
Tadjikistan	2 724	2 753	2 546
Turkménistan	2 608	2 652	2 757
Géorgie	3 212	3 291	2 494

¹ Les Etats figurent sous leur nom actuel.

Source: Estimations de la FAO fondées sur des sources officielles.



La production agricole a régressé d'environ 12 pour cent, avec un recul particulièrement prononcé de la production céréalière (27 pour cent par rapport à la bonne récolte de 1990). De fortes diminutions de la production ont été également enregistrées dans le cas de la viande et du lait (-10 pour cent), des pommes de terre (-8 pour cent), du sucre (-3 pour cent) et des oléagineux (-8 pour cent). Les problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires liés à ce recul de la production ont été accentués par une accélération de l'inflation (estimée à 86 pour cent en 1991). Les familles ont vu leurs budgets considérablement réduits. Les pénuries alimentaires ont été encore aggravées par le fait que beaucoup de fermes collectives et d'Etat ont ignoré les ordres des pouvoirs publics et ont refusé de commercialiser leurs produits à des prix contrôlés, alors que la population urbaine, inquiète, stockait les denrées alimentaires. D'autres marchés ont été créés afin de permettre la commercialisation à des prix libérés, ce qui a eu pour conséquence d'accroître les quantités de produits mis en marché alors que le commerce privé était encore soumis à des restrictions légales. Le fléchissement des recettes en devises dégagées par les exportations de pétrole a entraîné une baisse de 21 pour cent des importations de denrées alimentaires. Les échanges effectués dans le cadre du CAEM se sont effondrés, et l'ex-URSS s'est trouvée dans l'incapacité d'obtenir du crédit pour financer ses importations. Les anciennes républiques ont empêché les produits alimentaires de franchir leurs frontières. Les insuffisances de l'approvisionnement en intrants et des services, d'une part, ainsi que du transport, de l'entreposage, du traitement et de la distribution, d'autre part, n'ont pas permis de réagir d'une manière adéquate à cette situation exceptionnelle.

Questions sous-tendant le problème alimentaire. Le système agro-alimentaire de l'ex-URSS a toujours présenté un certain nombre de déficiences. Toutefois, ce n'est pas tant la production de denrées alimentaires qui posait problème que leur acheminement jusqu'aux consommateurs. Précédemment, c'est l'Union qui actionnait les leviers de commande, avec le concours des républiques constitutives. Le gouvernement central imposait aux unités de production de fournir leurs produits à des prix d'achat donnés. Ces produits étaient alors distribués aux entreprises de transformation et aux magasins d'Etat dans l'ensemble de l'Union. Ce système assurait des rations caloriques journalières par habitant bien supérieures aux moyennes mondiales et comparables à celles de beaucoup d'autres pays développés. Qualitativement, le régime alimentaire, en comparaison de celui des pays de la CEE, était toutefois caractérisé par une plus forte consommation de céréales, de pommes de terre et de sucre et par des niveaux bien moindres de viande, de

lait et d'œufs (bien que la consommation de ces produits ait été considérablement plus élevée que dans d'autres pays à revenus comparables). De plus, ce régime, influencé par les prix de détail relativement bas et fortement subventionnés de certaines denrées alimentaires, n'était guère conforme aux préférences des consommateurs. En conséquence, même après la forte hausse des prix de détail des produits distribués par l'Etat en avril 1991, l'augmentation rapide des revenus monétaires disponibles a coïncidé avec une stagnation ou une régression de la disponibilité des produits de l'élevage et des autres denrées alimentaires les plus appréciées. Cela s'est traduit par un allongement des queues devant les points de vente au détail d'Etat, une hausse rapide des prix non contrôlés sur les marchés des fermes collectives et une banalisation de la pratique consistant à vendre des denrées alimentaires contrôlées par l'Etat sur des marchés parallèles. Cependant, les brusques montées des prix d'achat et de détail des produits alimentaires en 1990 et 1991 n'ont pas suffi par elles-mêmes à susciter un écoulement stable de ces produits par la voie du système officiel. Dans un contexte d'accélération de l'inflation et dans l'attente d'une nouvelle augmentation des prix des denrées alimentaires par suite de leur libération, les principaux agents du réseau de distribution alimentaire, y compris les responsables des fermes et les propriétaires de parcelles individuelles, ont retenu ces denrées. La défiance à l'égard de l'ancien système de commande et l'exercice de nouveaux droits de la part des républiques les ont également incités à manquer à leurs précédents engagements.

La distribution alimentaire posera toujours un problème dans la CEI tant que ne seront pas mis en place des circuits commerciaux de gros et de détail vraiment concurrentiels pour remplacer l'ancien circuit de distribution géré par l'Etat. Il faut d'ailleurs souligner que, dans les grandes villes et les zones à déficit alimentaire en particulier, cet ancien circuit fonctionne toujours et que les consommateurs en sont encore très dépendants. En outre, certains Etats à déficit vivrier éprouvent des difficultés en matière de production de denrées alimentaires, alors que d'autres ont imposé des limites au commerce de ces denrées. Parallèlement, les différents Etats auront à choisir entre un large éventail de possibilités au plan commercial, ce qui contraste avec le commerce de troc systématiquement pratiqué dans l'ex-URSS.

Incidence des orientations récentes sur l'agriculture

Réforme agraire. La rareté des informations sur la «guerre des lois» – les multiples décrets et lois promulgués par les Etats indépendants de fraîche date – empêche toute analyse approfondie de la libération



des prix et de la réforme agraire. C'est pourquoi l'analyse qui suit est axée sur ce qui s'est passé dans la Fédération de Russie.

A la fin de 1991, la Russie a commencé à mettre en œuvre un vaste programme d'actions visant à réorganiser de façon radicale le secteur agricole. La première initiative importante en ce sens a été le décret présidentiel de la Fédération de Russie sur «les mesures d'urgence à prendre pour mener à bien la réforme agraire» dans le but «d'améliorer les relations foncières, de privatiser les terres et de simplifier la procédure d'attribution des parcelles de terre aux particuliers». Il faut mentionner aussi une série de décrets promulgués par le Gouvernement russe: *i)* sur «les modalités de la réorganisation des kolkhozes [fermes collectives] et des sovkhozes [fermes d'Etat]» dans l'intention essentielle «de rendre la production plus efficace et de créer à la campagne des conditions favorables à l'esprit d'entreprise»; *ii)* sur «la réforme du système de gestion étatique du complexe agro-industriel de la Fédération de Russie» afin de «mettre en place un système de gestion étatique ... qui corresponde aux tâches liées à sa fonction dans les conditions propres à la réforme agraire»; et *iii)* sur «la fourniture prioritaire de ressources technico-matérielles au complexe agro-industriel».

Comme l'indique le décret sur la réforme agraire, les terres appartenant à l'Etat et aux communes doivent être privatisées et les décisions concernant leur redistribution doivent être prises par les organes administratifs locaux. Ces organes locaux doivent aussi veiller à ce que les membres des fermes collectives et le personnel des fermes d'Etat puissent, comme ils en ont le droit, quitter ces entreprises pour s'établir sur une ferme traditionnelle (privée). La superficie maximale des parcelles attribuables aux exploitants traditionnels est fixée par le conseil des ministres des républiques de la Fédération de Russie et les organes exécutifs des territoires, des régions et des unités autonomes. L'administration locale doit confirmer par un certificat le droit de posséder des terres. Les dirigeants des fermes assument l'entière responsabilité de l'assignation des parcelles aux ménages d'agriculteurs. La terre devient ainsi échangeable et peut aussi être louée, une fois que les particuliers se sont retirés des fermes collectives et d'Etat. Toutefois, le décret n'autorise les propriétaires fonciers à vendre leurs terres que dans des cas bien précis (par exemple en vue d'investir dans des entreprises de traitement des produits alimentaires, de négoce, de construction et de services en zone rurale). Les exploitants traditionnels sont pour la première fois autorisés à hypothéquer leurs terres auprès des banques.

Libération des prix. En décembre 1991 a été promulgué un décret présidentiel sur les «mesures de libération des prix», qui est entré en vigueur le 2 jan-

vier 1992. Faisant suite à la résolution du Congrès des députés du peuple sur la «situation socio-économique de la Fédération de Russie», ce décret avait pour but «d'engager une transition générale vers l'application des prix et des tarifs libres (du marché) qui sont en train de s'établir sous l'influence de l'offre et de la demande touchant les produits industriels et technologiques, les biens de consommation courante, etc.» De ce fait, les prix libres (du marché) sont appliqués, entre autres, aux achats de la production agricole par l'Etat. Le décret charge aussi le gouvernement de «définir des prix et des tarifs plafonds pour certains types de produits industriels et technologiques ainsi que de biens et services de consommation courante». Des prix plafonds ont ainsi été fixés pour certaines marques de pain, de lait, de yaourt, de fromage blanc allégé, d'aliments pour bébés et d'huile végétale.

Il n'est pas encore possible d'évaluer toutes les conséquences de ces mesures de libération des prix. Bien que leur incidence ait été considérable en matière de consommation, on ne sait encore rien de leur effet au niveau des exploitations, car les cultures en cours sont les premières à avoir été semées dans ces nouvelles conditions.

Problèmes posés par l'ajustement agricole dans les pays baltes

Les trois Etats baltes doivent faire face à de graves problèmes d'adaptation de leurs modes de production et de négoce des produits agricoles à la situation nouvelle qui s'est fait jour après l'indépendance. Ces Etats ont tous trois lancé des programmes de réforme agricole en vue de briser les anciens monopoles des fermes d'Etat et de stimuler leur production déclinante.

Sous le régime soviétique, les Etats baltes s'étaient spécialisés à outrance dans la production de viande et de lait (environ 1 million de tonnes de viande et 5 millions de tonnes de lait par an). Une part importante (35-40 pour cent) de cette production était exportée dans les autres républiques. Plus de la moitié de cette production était assurée par la Lituanie, qui disposait de l'économie la plus performante et la plus nettement orientée vers l'agriculture. Les trois Etats exportaient déjà des produits agricoles vers l'Occident pendant leur période d'indépendance de l'entre-deux-guerres. Par la suite, leur incorporation dans l'économie alimentaire de l'URSS a entraîné la spécialisation de leur mode de production agricole et a donc accru leur dépendance pour ce qui est des denrées alimentaires.

En 1990 et 1991, l'interruption des fournitures de céréales fourragères pour le bétail a entraîné une baisse brutale de la production de viande et de lait. Sous le régime de la planification centralisée en vigueur dans l'ex-URSS, le secteur agricole des Etats baltes était devenu extrêmement dépendant des autres



républiques en ce qui concerne les céréales fourragères. Les trois Etats importaient ainsi plus de 3,5 millions de tonnes de ces aliments du bétail par an. En 1991, les pays baltes n'ont importé que 50 à 70 pour cent de ce tonnage, partiellement en raison de la médiocre récolte de céréales de l'ex-URSS, mais aussi du fait de la détérioration de leurs relations commerciales avec cette dernière.

Ces pays, du fait de la spécialisation excessive de leur production agricole et de l'intégration extrême de leurs économies à celle de l'ex-URSS, se trouvent dans l'obligation d'importer des produits alimentaires, des céréales fourragères, des combustibles et d'autres sources d'énergie. Toutefois, les prix de ces importations en provenance de l'ex-URSS sont maintenant alignés sur les prix du marché mondial et doivent être réglés pour la plupart en devises fortes, ce dont manquent les Etats baltes. Ces Etats ont en outre beaucoup de difficulté à écouler leurs excédents de produits d'élevage sur des marchés mondiaux déjà saturés et extrêmement protégés, alors que leurs produits industriels, eux aussi très spécialisés dans quelques secteurs de production, sont adaptés aux normes de l'ex-URSS et sont généralement impropres à la commercialisation sur les autres marchés.

Des mesures assez radicales ont été prises en vue de morceler les fermes collectives et les fermes d'Etat en petites exploitations d'une superficie habituellement inférieure à 50 ha ou de les transformer en des entreprises en participation. A la fin de 1991, la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie avaient ainsi respectivement implanté 12 500, 3 000 et 4 000 exploitations. On ne sait toutefois pas très bien combien d'entre elles sont opérationnelles, car les «nouveaux» agriculteurs manquent d'expérience en matière de gestion, de crédits et d'un accès convenable aux intrants et aux marchés. Le maintien en activité de quelques fermes d'Etat servant de points de distribution des intrants et de regroupement des produits peut s'avérer utile pour les nouvelles exploitations privées, notamment pour les plus petites d'entre elles. Cette situation pourrait conduire à la création de certaines formes de coopératives agricoles, comme il en existe en Occident. Néanmoins, les bas prix contrôlés par l'Etat de la viande et du lait ont freiné la production, et la libération des prix décidée en 1992 n'a pas encore eu un impact considérable. Les Etats baltes pourraient théoriquement tirer parti de la forte demande insatisfaite des Etats voisins de la CEI; cependant, du fait de la dégradation des relations commerciales entre ces pays nouvellement indépendants, les coûts de transaction sont actuellement prohibitifs. De plus, le niveau souvent médiocre des techniques utilisées et l'inefficacité générale en matière de transformation et de commercialisation des produits alimentaires font que les pays baltes ont pour l'instant du mal à se tailler

une place sur les marchés mondiaux de l'alimentation.

Evolution du commerce agricole en Europe de l'Est

En Europe de l'Est, la structure des échanges, la réglementation commerciale et les termes de l'échange ont été considérablement modifiés en 1991 et continueront à évoluer au cours des prochaines années. Les deux principaux facteurs influant sur le commerce de l'Europe de l'Est sont, d'une part, la tendance à commercer avec les pays de l'ex-CAEM aux prix du marché mondial en se faisant payer en monnaies convertibles et, d'autre part, les accords d'association que la CEE a signés avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. L'examen de l'évolution récente de la structure des échanges devrait permettre de mieux appréhender les perspectives d'avenir.

Modifications de la structure des échanges. Durant les dernières années du régime communiste, les pays d'Europe de l'Est étaient globalement importateurs nets de produits agricoles. La plupart des échanges agricoles de ces pays s'effectuaient avec les pays du CAEM et d'autres économies planifiées et se réglaient en monnaie inconvertible, à savoir le rouble de change. Toutefois, au milieu des années 80, les pays d'Europe de l'Est les plus septentrionaux – Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie – avaient fait des progrès considérables dans la réorientation de leurs échanges agricoles vers les marchés à monnaies fortes. En 1985, plus de 60 pour cent des exportations agricoles de ces trois pays étaient destinés à des pays non-membres du CAEM. Cette proportion était même supérieure dans le cas du bétail, de la viande et des produits laitiers. Ces pays restaient cependant davantage tributaires du marché du CAEM pour ce qui est des exportations de fruits, de légumes, de céréales, d'oléagineux, d'édulcorants et de boissons alcoolisées. Cette dépendance était particulièrement marquée dans le cas du plus gros exportateur des trois, à savoir la Hongrie. En 1985, plus de 75 pour cent des exportations hongroises de céréales, d'oléagineux, de fruits, de légumes et de vin étaient destinées aux pays du CAEM. Quant aux importations, seulement 30 pour cent des importations agricoles des trois pays d'Europe de l'Est les plus septentrionaux provenaient en 1985 des pays membres du CAEM et d'autres pays à économie planifiée (bien que la part des importations agricoles de la Tchécoslovaquie en provenance du CAEM atteignît plus de 60 pour cent).

A la fin des années 80, certains membres du CAEM, notamment la Hongrie et la Pologne, étaient notoirement insatisfaits des termes de l'échange avec l'URSS ainsi que des excédents en roubles de change qu'ils ne cessaient d'accumuler. Cela les incita à commercialiser le plus possible leurs produits en dehors du groupe du CAEM.



TABLEAU 19

Provenance et destination des échanges de produits agricoles de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie

	Pologne		Tchécoslovaquie		Hongrie	
	1985	1990	1985	1990	1985	1990
.....(pourcentage du total).....						
EXPORTATIONS						
Total des exportations agricoles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
A destination de: CEE	37,4	53,3	...	24,3	25,2	37,0
Autres économies de marché	41,1	40,1	71,5	56,2	25,2	37,6
CAEM et pays socialistes	21,5	6,6	28,5	19,5	49,6	25,5
– dont l'URSS	11,6	3,7	...	6,6	35,1	17,4
IMPORTATIONS						
Total des importations agricoles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100
En provenance de: CEE	27,3	50,2	...	...	16,7	18,8
Autres économies de marché	56,5	41,1	53,7	65,1	71,2	66,2
CAEM et pays socialistes	16,2	8,7	46,3	34,9	12,1	15,0
– dont l'URSS	9,2	1,3	...	...	2,1	6,3

A la suite du relâchement des accords commerciaux bilatéraux avec l'URSS qui accompagna la réforme économique en 1990, la part des échanges agricoles de l'Europe orientale conclus avec le CAEM et le groupe des pays socialistes régressa de façon significative (tableau 19). En 1990, seulement 17 pour cent des exportations agricoles des pays d'Europe de l'Est les plus septentrionaux étaient destinés aux pays membres du CAEM et au groupe socialiste, alors que seulement 24 pour cent de leurs importations provenaient du groupe du CAEM. Ce désengagement du marché du CAEM s'est accéléré en 1991, alors que la pénurie de devises fortes a obligé l'URSS à limiter de façon radicale ses importations, et en particulier ses importations de produits de l'élevage.

En 1990, la sécheresse a obligé les pays d'Europe de l'Est à importer des céréales, des oléagineux, du bétail et d'autres produits afin de satisfaire la demande intérieure, et les pays occidentaux ont bien voulu accorder de l'aide et des prêts pour financer l'achat des importations nécessaires. Il en a d'abord résulté une augmentation du volume des importations agricoles en provenance des pays occidentaux. Cette réorientation des échanges a contribué, le 1^{er} janvier 1991, à la dissolution de la structure commerciale du CAEM et à l'avènement d'un commerce fondé sur des devises fortes entre les ex-membres du Conseil.

Cette modification de la structure des échanges en Europe orientale a eu des conséquences considérables. Alors que les pays de cette région du monde

avaient espéré que la transition serait propice aux termes de l'échange avec les autres membres du CAEM et stimulerait la croissance économique, ils se sont bientôt rendu compte que ces conditions se dégradaient à mesure que les prix du pétrole et du gaz de l'URSS augmentaient jusqu'à atteindre le niveau alors relativement élevé du marché mondial pendant la crise du Golfe. De plus, les prix mondiaux auxquels se négociaient leurs produits agricoles évoluaient à la baisse, et le marché soviétique, où les règlements s'effectuaient dorénavant en devises fortes, était languissant. L'excellente récolte de 1991, associée au tassement de la demande dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, a grossi les stocks excédentaires de nombreuses denrées agricoles. A la fin de 1991, l'URSS, assaillie par de graves difficultés économiques, n'a pas été en mesure d'acheter la production excédentaire de l'Europe de l'Est. Pour résoudre ce problème, certains pays ont signé des accords de troc visant à aider l'ex-URSS à importer des denrées alimentaires, et un programme d'aide triangulaire faisant intervenir l'ex-URSS, la CEE et les pays d'Europe de l'Est a été mis en œuvre.

Les accords de troc ont constitué le moyen le plus usuel d'exporter les surplus agricoles de l'Europe orientale en échange du pétrole et du gaz soviétiques nécessaires à la bonne marche des industries alimentaires ou autres dans cette partie du globe. En 1991 et au début de 1992, une grande partie des échanges agricoles entre les pays d'Europe de l'Est et l'ex-URSS ont été conclus sous la forme d'accords de troc. Bien



que cette pratique commerciale puisse sembler quelque peu primitive, elle a joué un rôle essentiel pendant l'année 1991 en contribuant à maintenir des liens commerciaux par ailleurs fort compromis.

Dans le cadre de l'accord commercial triangulaire, 500 millions d'ECU de garanties d'emprunt ont été accordés par la CEE à l'ex-URSS (puis transférés à la Fédération de Russie) pour lui permettre d'importer des produits agricoles. Un quart de ces fonds peut servir à l'importation de denrées agricoles en provenance d'Europe de l'Est et des pays baltes. Toute quantité de produits agricoles achetés de cette manière à la Pologne, à la Hongrie ou à la Tchécoslovaquie doit être déduite de leurs contingents d'importation dans la CEE (si les produits sont assujettis au mécanisme de prélèvements et de contingents variables). Depuis avril 1992, environ 40 millions d'ECU prélevés sur ces prêts ont servi à l'achat de produits agricoles de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de la Hongrie (200 000 tonnes de blé farineux et 50 000 tonnes d'orge achetées à la Tchécoslovaquie, 5 700 tonnes d'huile de tournesol achetées à la Hongrie, et 3 000 tonnes d'orge, 45 000 tonnes de blé farineux et 18 700 tonnes de lait en poudre achetées à la Pologne).

Bien que l'accord commercial triangulaire serve apparemment les intérêts de toutes les parties en cause, il pourrait porter préjudice aux exportateurs d'Europe de l'Est qui s'efforcent de s'orienter vers des économies de marché bien établies. Il y a tout lieu de s'attendre que les exportateurs de viande d'Europe orientale resteront tributaires d'un marché russe sous-développé, qui à son tour retardera l'extension de leurs circuits commerciaux sur les marchés plus stables d'Europe de l'Ouest. Les exportateurs d'Europe de l'Est seront en outre assujettis aux termes des transactions triangulaires négociées par la CEE et la Fédération de Russie.

Accords d'association avec la CEE. Le redéploiement de la structure des échanges du CAEM vers les marchés occidentaux a aussi favorisé la négociation d'accords d'association entre, d'une part, la CEE et, d'autre part, la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Ces accords, ont été signés en décembre 1991. Leurs éléments commerciaux sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 1992 sous forme d'accords intérimaires. Les accords prévoient le renforcement des relations commerciales de la CEE et de ces trois pays. Ils comprennent des concessions commerciales pour un large éventail de produits, dont de nombreuses denrées agricoles. Dans l'ensemble, ils prévoient des contingents et des réductions des droits de douane pour les importations vers la CEE en provenance des trois pays pour tous les produits exportés par eux ces dernières années, y compris le libre-échange de certains produits agricoles «non compétitifs».

TABLEAU 20

Contingents tarifaires agricoles fixés dans le cadre des accords d'association sur les exportations des pays d'Europe orientale vers la CEE

	Première année (1992)	Cinquième année (1996)
.....(tonnes).....		
VIANDE DE BOEUF		
Tchécoslovaquie	3 000	4 000
Hongrie	5 000	6 600
Pologne	4 000	5 600
PORC (sur pied et viande)		
Tchécoslovaquie	4 700	6 400
Hongrie	22 000	30 000
Pologne	8 000	11 200
Total	34 700	47 600
BLÉ ORDINAIRE		
Hongrie	170 000	232 000
BEURRE		
Tchécoslovaquie	1 000	1 400
Pologne	1 000	1 400
BOVINS DE BOUCHERIE SUR PIED		
Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie	217 800	297 000

En ce qui concerne les denrées agricoles dont l'importation dans la CEE est assujettie à l'application de prélèvements variables ou de droits de douane, les accords prévoient, à quelques exceptions près, une réduction de 60 pour cent des droits de douane et des prélèvements (20 pour cent par an pendant trois ans) et une augmentation de 50 pour cent des contingents tarifaires (10 pour cent des niveaux annuels de base par an pendant cinq ans). De plus, les accords comportent une clause de sauvegarde prévoyant des consultations entre les parties «en cas de grave perturbation du marché, d'un côté ou de l'autre, à la suite de l'application des concessions incluses dans l'accord, aboutissant à la mise en place d'une batterie adéquate de mesures de protection commerciale»³⁶. Les exportations de la CEE vers les trois pays bénéficieront de réductions des droits de douane pour certains produits, mais les réductions des droits de douane et l'éventail de produits sont beaucoup plus limités que dans l'autre sens.

Pour la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne,

³⁶ *Agra Europe*, 13 septembre 1991.



les accords d'association présentent avant tout l'avantage de symboliser l'engagement de la CEE en faveur de leur développement et de leur intégration en son sein, bien que cela ne passe pas nécessairement par leur adhésion en tant que membres de plein droit. De plus, ces accords serviront les intérêts économiques de ces pays pendant les cinq prochaines années. Enfin, ils serviront de modèles pour les accords d'association en cours de négociation avec la Bulgarie et la Roumanie, qui devraient bénéficier de concessions comparables à celles accordées aux pays du premier groupe.

Le tableau 20 donne la liste des principales denrées agricoles et indique les contingents tarifaires correspondant à la première année (1992) et à la cinquième année (1996) d'application des accords d'association. En raison de la progression annuelle des contingents tarifaires, l'Europe de l'Est sera autorisée à accroître graduellement ses exportations agricoles. Compte tenu de l'ampleur de l'accroissement pour ce qui est des animaux sur pied, des produits carnés et laitiers et des céréales, les gains que la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie tireront de cette intensification des échanges sont évalués à 689 millions de dollars sur les cinq ans d'application progressive des accords d'association. Pour les seules exportations de produits carnés et laitiers et de céréales, ces gains s'élèveront à 176 millions de dollars dans le cas de la Hongrie, à 96 millions de dollars dans celui de la Pologne et à 30 millions de dollars dans le cas de la Tchécoslovaquie. Les trois pays se partageront les 387 millions de dollars restants, correspondant aux exportations de bovins de boucherie sur pied vers la CEE. Les contingents relatifs à ces bovins ayant été fixés pour l'ensemble des trois pays, il n'est pas possible de procéder à une répartition détaillée des gains tirés de l'accroissement des contingents.

Il est clair que les pays d'Europe de l'Est cherchent à réorienter leur commerce vers l'Occident. Le volume des échanges avec l'ex-URSS a déjà considérablement chuté, en grande partie par suite de la dégradation de l'économie de ce pays et de son incapacité d'acheter les produits d'Europe orientale. De surcroît, au cas où l'ex-URSS se stabiliserait, il y a tout lieu de croire que ses importations agricoles régresseraient et qu'elle pourrait même redevenir exportatrice. En conséquence, les pays d'Europe de l'Est ont accru leurs exportations vers les pays développés occidentaux, et notamment vers l'Europe de l'Ouest.

PAYS DE L'OCDE

Les politiques agricoles des Etats-Unis: législation actuelle et contexte historique

Alors que les conditions qui régissaient les échanges agricoles dans le monde entier pendant les années 70 étaient presque diamétralement opposées à celles qui régnaient dans les années 80, les interventions des pouvoirs publics ont contribué à encore accentuer cette opposition aux Etats-Unis. La législation agricole de 1990 a été la suite logique des infléchissements de la politique agricole américaine mise en train dans les années 70. C'est pourquoi il est utile de replacer la politique américaine dans ce contexte historique.

Ces deux dernières décennies, la politique agricole des Etats-Unis a subi une modification profonde de son orientation et de ses mécanismes. Ce changement s'est amorcé dans les années 60 à l'occasion des débats portant sur la politique agricole et de la mise en place d'un système de prix fondé sur des prix intérieurs plus élevés que les prix à l'exportation. Les dispositions législatives de 1973 ont matérialisé le passage d'une politique de soutien de prix élevés et de contrôle strict de la production à un système de prix déterminés par le marché, le soutien des revenus agricoles étant alors assuré par une politique de prix indicatifs et de paiements compensatoires. En conséquence, l'agriculture américaine est devenue compétitive sur les marchés mondiaux au moment même où ces marchés entraient dans une phase de croissance sans précédent. Alors que le commerce mondial du blé et des céréales secondaires a doublé pendant les années 70, les exportations américaines de ces denrées ont augmenté de 187 pour cent.

La croissance rapide des échanges agricoles pendant les années 70 s'explique d'abord par l'entrée de l'URSS sur le marché mondial en vue de pallier les insuffisances de sa production intérieure, et ensuite par le gonflement des liquidités mondiales par suite du recyclage des pétrodollars dégagés par le choc pétrolier de 1973, qui a permis aux pays en développement de préserver leur croissance et leur niveau de vie.

En 1981, lorsque le Congrès américain dut se prononcer sur la reconduction de la législation agricole, la progression annuelle des exportations agricoles avait suivi un rythme jusqu'alors inégalé (passant de 7,5 milliards de dollars en 1970 au montant record de 45,1 milliards de dollars en 1981) et on s'accommodait de taux d'intérêt réels peu élevés et d'un taux d'inflation à deux chiffres. De ce fait, les prix de la terre grimpaient et la dette foncière était réglée avec des dollars toujours moins chers. Les rédacteurs de la législation agricole de 1981, prenant ces tendances en considération, inclurent une hausse annuelle des prix de soutien (prix garantis) et des prix indicatifs pendant les quatre ans d'application de la loi.



Après le resserrement de la politique monétaire des Etats-Unis et des autres pays développés à la suite du deuxième choc pétrolier de 1979, le taux d'inflation chuta, les taux d'intérêt réels progressèrent et la croissance globale ralentit, jusqu'à s'inverser dans certains pays, ce qui engendra un tassement de la demande globale d'importation, notamment de produits agricoles. Le dollar se raffermi sur les marchés des changes, ce qui eut pour effet d'aggraver la situation aux Etats-Unis. Les prix mondiaux des marchandises tombèrent au-dessous des niveaux de soutien des prix américains et, par voie de conséquence, les exportations agricoles des Etats-Unis régressèrent brutalement. Les stocks gouvernementaux grossirent rapidement du fait que les agriculteurs préféraient voir leurs récoltes confisquées plutôt que de rembourser leurs emprunts concernant les produits. La perte de marchés d'exportation et les bas prix des produits entraînèrent une grave crise financière dans le secteur agricole américain, accentuée par l'effondrement du prix des terres et par le fait que les agriculteurs n'étaient plus en mesure de s'acquitter de leurs dettes.

C'est dans ce contexte économique que la loi sur la sécurité alimentaire de 1985 fut adoptée. Elle poursuivait trois objectifs principaux: premièrement, restaurer la compétitivité de l'agriculture américaine sur les marchés mondiaux; deuxièmement, maintenir le soutien des revenus dans un secteur accablé par les dettes; troisièmement, réduire les dépenses budgétaires du gouvernement. La compétitivité fut rétablie grâce à de fortes réductions des prix garantis et à l'octroi de subventions à l'exportation au titre du Programme de promotion des exportations. Les revenus agricoles furent préservés en gelant les prix indicatifs à leurs niveaux de 1985 pendant les trois premières années d'application de la loi et en les réduisant d'environ 10 pour cent pendant les deux dernières. L'objectif budgétaire ne fut pas atteint, car les dépenses moyennes annuelles pour la période d'application de la loi sur la sécurité alimentaire de 1985 s'établirent à 15,6 milliards de dollars et atteignirent un montant record de 25,8 milliards de dollars en 1986.

Une disposition peu connue mais importante de la loi sur la sécurité alimentaire de 1985 consistait dans le gel des rendements, qui, avec la superficie de base des exploitations, sont utilisés pour déterminer la production donnant droit à des paiements compensatoires. Cela rompait le lien entre les rendements réels et la production retenue au titre des paiements compensatoires. Ce «découplage» partiel présentait l'avantage de beaucoup moins inciter les agriculteurs à améliorer sans cesse leurs rendements.

La loi sur l'agriculture de 1990, à savoir la loi sur l'alimentation, l'agriculture, la conservation et le commerce, fut adoptée par le Congrès dans une conjoncture économique caractérisée par la reprise des expor-

tations agricoles, le relèvement presque sans précédent des revenus agricoles et la satisfaction générale des agriculteurs à l'annonce de la reconduction des dispositions de la loi sur la sécurité alimentaire de 1985 pendant les années 90. La principale modification de la législation agricole de 1990 découlait non pas de la loi sur l'alimentation, mais bien de la loi-cadre sur la réconciliation budgétaire, suscitée par les intenses pressions exercées en faveur d'une réduction du déficit budgétaire fédéral. Obligé de choisir entre une réduction des prix indicatifs et une réduction du volume de la production donnant droit à des mesures de soutien, le Congrès opta pour la seconde solution. Il adopta ce qu'on appelle la «triple base», qui limitait les conditions d'attribution des paiements compensatoires à 85 pour cent de la superficie cultivable, tout en offrant une plus grande latitude de mise en culture compte tenu des prix relatifs du marché.

Après le gel des rendements par la loi sur la sécurité alimentaire de 1985, la mise en œuvre de la triple base a contribué à limiter les futures dépenses budgétaires et a en fait «découplé» les programmes américains relatifs aux produits à leurs marges. Les agriculteurs américains, lorsqu'il leur faut décider de leur production, doivent maintenant détourner leur attention des prix indicatifs et considérer plutôt les prix du marché mondial comme leurs prix incitatifs. A première vue, cela a eu pour effet de freiner l'utilisation d'engrais et de produits chimiques.

Compte tenu de la plus grande souplesse autorisée par la triple base, le marché agricole international influencera davantage les décisions des agriculteurs en matière de plantation. Cette clause d'assouplissement, outre qu'elle visait à réduire les dépenses fédérales dans une période de contraintes budgétaires, cherchait à rendre les programmes agricoles moins rigides. Avant l'entrée en vigueur de la loi de 1990, les agriculteurs qui participaient à un programme agricole pouvaient uniquement pratiquer la culture spécifiée sur leur superficie de base cultivable. Actuellement, un agriculteur peut cultiver ce qu'il veut, à l'exception des fruits, des légumes ou des autres végétaux indiqués chaque année par le Secrétaire de l'agriculture.

En 1991, malgré la clause d'assouplissement, les agriculteurs ne se sont guère écartés des cultures prévues à l'origine par les programmes. La mise en œuvre tardive de la loi et le peu d'expérience de cette clause les ont empêchés de tirer parti des différentes options de culture.

En 1992, tout laisse à penser qu'un plus grand nombre d'agriculteurs pratiqueront d'autres cultures sur les 15 à 25 pour cent de leur superficie cultivable concernés par la clause d'assouplissement. Les agriculteurs sont maintenant mieux au fait du programme. Ils auront aussi commencé à ressentir les effets du



fléchissement des mesures de soutien de leurs revenus par le biais des paiements compensatoires et envisageront sans doute d'avoir recours à d'autres cultures pour combler les éventuelles pertes de revenu.

Les niveaux spécifiés par le programme de réduction des superficies cultivables pour 1992 étaient inférieurs à ceux de l'année précédente dans le cas de toutes les cultures concernées par ce programme, à l'exception du coton moyenne série. C'est dans le cas du blé que ce recul a été le plus sensible, le taux de réduction passant de 15 pour cent en 1991 à 5 pour cent en 1992. Cette limitation de la réduction des superficies cultivables en 1992 s'explique par la contraction des stocks à la suite des sécheresses de 1988 et 1989, mais aussi parce que la clause d'assouplissement a incité les exploitants à semer moins de terres en végétaux concernés par le programme et que davantage de terres ont cessé de produire en raison de la mise en œuvre du Programme de mise en réserve des terres à des fins de conservation.

Par ailleurs, le Programme de promotion des exportations a fait un usage offensif des stocks dont dispose le gouvernement pour rendre les produits agricoles exportés par les Etats-Unis suffisamment compétitifs par rapport à ceux exportés par les autres grands pays producteurs. La réaction des agriculteurs américains à la diminution du soutien gouvernemental et à la nouvelle souplesse en matière d'ensemencement devrait entraîner une réduction des stocks excédentaires et provoquer, au minimum, un certain renforcement de la sécurité alimentaire mondiale.

Incidence des dispositions du nouveau Programme de mise en réserve des terres

Dans le cadre de la loi sur l'alimentation de 1990, le Programme de mise en réserve des terres à des fins de conservation, associé à un nouveau Programme de mise en réserve des terres marécageuses, a fait place à un programme plus vaste, à savoir le Programme de mise en réserve des superficies cultivables à des fins de conservation de l'environnement. La loi impose que 16,2 à 18,2 millions d'hectares soient mis en réserve au titre de ce programme pendant la période 1986-1995. La loi sur l'alimentation a aussi mis l'accent sur la préservation des bassins versants par le biais du Programme de mise en réserve des terres à des fins de conservation, en vue de garantir la qualité de l'eau et de protéger l'habitat des espèces sauvages.

Les terres marécageuses, qui relevaient du Programme de mise en réserve des terres à des fins de conservation dans le cadre de la loi sur la sécurité alimentaire de 1985, relèvent maintenant uniquement du Programme de mise en réserve des terres marécageuses. Ce dernier programme devrait permettre de mettre en réserve quelque 243 000 ha pendant les cinq prochaines années.

Rôle des programmes d'exportation

En 1991, l'extension des garanties de crédit à l'exportation (le programme GSM-102) aux nouveaux Etats indépendants qui formaient l'ex-URSS a constitué une évolution capitale des programmes américains d'exportation. Auparavant, l'URSS achetait des produits américains sur une base encaissements-décaissements, sans l'aide des programmes gouvernementaux américains servant à faciliter les exportations sur d'autres marchés. En 1991, la CEI est devenue le principal participant au programme GSM-102 de garantie du crédit. Une grande partie des exportations vers la CEI ont aussi bénéficié d'une aide sous forme de primes accordée aux termes du Programme de promotion des exportations.

Comme le prévoit le Programme de promotion des exportations de 1991, le Département de l'agriculture des Etats-Unis a alloué 916,6 millions de dollars aux exportateurs sous forme de certificats de produits génériques en vue des ventes de blé, de farine de blé, de malt d'orge, d'orge, de volailles congelées, de riz, d'œufs de table et d'huile végétale. L'importance relative de l'offre et l'intensification de la concurrence ont provoqué une baisse des prix mondiaux des céréales pendant la plus grande partie de l'année 1991. Le total des primes allouées au titre du Programme de promotion des exportations a presque triplé par rapport aux niveaux de 1989 et 1990, mais reste encore inférieur au montant de 1 milliard de dollars accordé en 1988. Tout semble indiquer que cet accroissement des primes a résulté, pour l'essentiel, de la progression des ventes de blé liée à l'abondance des approvisionnements en 1990/91. En 1991, 84 pour cent de l'ensemble des primes allouées concernaient le blé.

Le Congrès n'a fixé aucune limite aux dépenses engagées dans le cadre du Programme de promotion des exportations pour 1992. Les primes accordées au titre de ce programme, habituellement allouées sous forme de certificats de produits génériques rachetables à même les stocks de la Commodity Credit Corporation (CCC), ont été versées en espèces depuis novembre 1991 en raison du tassement des inventaires de la CCC. Malgré la contraction de l'offre, le Département de l'agriculture s'est apparemment engagé à soutenir les exportations. L'aide alimentaire accordée en application du programme P.L. 480 (6,6 millions de tonnes environ) et les garanties de crédit à l'exportation devraient demeurer inchangées.

Une assistance humanitaire (P.L. 480) a été fournie à la CEI et aux Etats baltes pour la première fois pendant l'exercice financier 1992. L'aide alimentaire d'urgence, évaluée à 165 millions de dollars, a consisté en produits (beurre, lait dégraissé en poudre, huile végétale, petits pois, haricots, etc.) et en aide au transport.

ENCADRÉ 8 **Réforme des politiques** **agricoles des Etats-Unis** **et de la CEE et** **perspectives pour le GATT**

Tant la Communauté économique européenne que les Etats-Unis ont apporté des modifications substantielles à leurs politiques agricoles, largement sous l'effet, dans les deux cas, des fortes pressions qui se sont exercées en faveur d'une réduction des crédits budgétaires destinés à soutenir l'agriculture.

Reste à savoir si les réformes entreprises par la CEE et les Etats-Unis leur permettront d'assouplir leurs positions lors des négociations du GATT. Deux analyses récentes semblent indiquer que c'est bien le cas, même s'il ne s'agit là que de conclusions provisoires.

Ainsi, une analyse réalisée aux Etats-Unis en 1991 par le National Center for Food and Agricultural Policy a, entre autres, évalué en équivalents subventions à la production (ESP) la réduction du soutien interne qui sera imposée en 1995 par la législation agricole de 1990. Le tableau A indique, en pourcentage du soutien accordé pendant les années de base¹ pour divers produits, le niveau réel du soutien en 1990 et le niveau requis en 1995 par la législation agricole américaine.

En ce qui concerne le blé, le maïs, le coton et le soja, la réduction du soutien imposée en 1995 par la législation américaine est supérieure à la réduction de 20 pour cent du soutien interne prévue par le projet d'Acte final du GATT adopté le 20 décembre 1991. Des étapes supplémentaires seront toutefois

TABLEAU A

Etats-Unis: niveaux de soutien de certains produits agricoles, 1990 et 1995

Produit	1990	1995*
Blé	67	55
Maïs	60	38
Coton	63	58
Riz	96	63
Soja	0 **	0 **
Produits laitiers	84	96

*Estimation.

**En 1990, le prix du marché était supérieur au niveau de soutien (prix garanti) et devrait le rester.

Note: 1986-1988 = 100.

TABLEAU B

CEE: niveau de soutien de certains produits agricoles, 1997

Produit	1997*
Blé, orge, maïs	57
Soja, colza	71
Bœuf	83
Porc, volailles	38
Produits laitiers	77

*Estimation.

Note: 1986-1988 = 100.

nécessaires dans le cas des produits laitiers.

En novembre 1991, le Centre for Agricultural and Rural Development de l'Université du Iowa a procédé à une analyse détaillée de la proposition de réforme de la Politique agricole commune de la CEE (qui a été approuvée par le conseil des ministres le 30 juin 1992). Cette analyse évalue aussi les équivalents subventions à la production du soutien accordé à certains produits par rapport au niveau de base 1986-1988. Le tableau B indique les niveaux estimés du soutien interne relatif à divers produits, exprimés en ESP, pour 1997, année où la mise en application des réformes sera totalement achevée. Les paiements compensatoires sont inclus dans les calculs des ESP.

En ce qui concerne le blé, l'orge, le maïs, le soja, le colza, le porc, les volailles et les produits laitiers, la réforme de la PAC engagée par la CEE devrait aboutir à une réduction du soutien interne supérieure à celle prévue par le projet d'Acte final du GATT. Des mesures supplémentaires devront toutefois être prises dans le cas du bœuf.

¹1986-1988, moyenne annuelle de base proposée dans le cadre du GATT.



CEE : évolution récente de l'économie agricole

Après la nette amélioration enregistrée en 1989, 1991 est la deuxième année consécutive pendant laquelle la situation générale de l'agriculture dans la CEE s'est caractérisée par une dégradation du marché et une importante accumulation de stocks. Du point de vue des conditions climatiques, de la productivité et des niveaux de production, 1991 a été une bonne année au plan agricole, sans être toutefois une année exceptionnelle. Néanmoins, les bas prix en vigueur sur certains marchés ont entretenu la stagnation des revenus agricoles. Il est alors apparu nécessaire d'entreprendre une réforme de la politique agricole et de rétablir l'équilibre du marché agricole de la CEE.

Le déséquilibre croissant du marché est responsable du gonflement des stocks des principaux produits en 1991, après leur réduction sensible en 1988 et 1989. Les stocks de céréales sont passés de 12,8 millions de tonnes à la fin de 1990 à 16 millions de tonnes à la fin de 1991. Les stocks de beurre et de lait écrémé en poudre, après avoir pratiquement disparu au début de 1990, ont atteint les chiffres records de 400 000 et 500 000 tonnes respectivement en juillet 1991. Un grand programme d'exportation a cependant permis de ramener ces chiffres à 260 000 et 434 000 tonnes respectivement en décembre 1991. Quant aux stocks de viande bovine, ils ont aussi augmenté en 1991 en dépit d'importantes exportations.

En 1991, les revenus agricoles³⁷ relevés dans la CEE ont régressé en moyenne de 2,5 pour cent en termes réels, ce qui fait suite au recul de 2,3 pour cent enregistré en 1990. Ces deux années de baisse consécutives ont partiellement annulé la progression exceptionnelle de 12,2 pour cent enregistrée en 1989. Malgré leur érosion au cours de ces deux dernières années, les revenus agricoles restent légèrement supérieurs à la moyenne des revenus des années 80. Le déséquilibre grandissant des marchés internationaux à l'échelle de la CEE et du globe dans son ensemble a constitué le principal facteur de stagnation des revenus agricoles au cours de la dernière décennie. Le ralentissement de la restructuration agricole, handicapée par une conjoncture économique moins favorable que par le passé, a été un autre facteur négatif.

Réforme de la Politique agricole commune

En mai 1992, après plusieurs mois de négociations, les ministres de l'agriculture des divers pays de la CEE sont parvenus à un accord politique sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de la Communauté, qui constitue le projet le plus ambitieux jamais mis en œuvre depuis la création de la PAC. La réforme

a été officiellement approuvée par les ministres le 30 juin 1992. Ses principaux volets sont les suivants:

- réduction des prix;
- mesures de contrôle de l'offre sous la forme d'obligations de mise hors culture et de réductions des contingents de production;
- mesures compensatoires sous la forme de paiements directs aux producteurs indépendamment de la production;
- mesures structurelles d'encouragement des modes de production les moins intensifs et les plus respectueux de l'environnement et de promotion du boisement des terres agricoles.

Pour les principales organisations du marché, les éléments particuliers de l'accord peuvent se résumer de la façon suivante:

- *Céréales*
 - réduction de 29 pour cent des prix;
 - annulation, à partir de 1992/93, de la taxe de coresponsabilité frappant les producteurs;
 - abolition des mécanismes stabilisateurs (qui assurent une réduction automatique des prix lorsque la production totale de la CEE excède certains niveaux déterminés au préalable);
 - paiements directs compensatoires «découplés» (non liés à la production) sur une base volontaire pour tous les producteurs;
 - obligations de mise hors culture des terres conditionnant l'octroi de paiements compensatoires (15 pour cent des terres par rotation), avec exemption des petits producteurs (dont la production annuelle ne dépasse pas 92 tonnes). On envisage la mise en place d'un système de «quota-bail» permettant aux producteurs de transférer leur obligation de mise hors culture à d'autres exploitants.
- *Lait*
 - réduction de 5 pour cent des prix du lait et du beurre;
 - annulation de la taxe de coresponsabilité frappant les producteurs;
 - révision annuelle des quotas laitiers à partir de 1993/94 en fonction de l'état du marché.
- *Bœuf*
 - réduction de 15 pour cent des prix;
 - hausse compensatoire des primes destinées aux producteurs de bœuf, limitée aux 90 premiers animaux de chaque troupeau, et des primes relatives aux bovins mâles et aux vaches allaitantes. La hausse des primes est subordonnée à l'adoption de modes de production extensifs;
 - diminution des achats d'intervention du bœuf, qui passeront de 750 000 tonnes en 1993 à 350 000 tonnes en 1997.

En outre, des mesures de réglementation du marché ont été approuvées pour ce qui est de la viande de mouton, avec l'introduction d'une limite du nombre

³⁷ Valeur nette ajoutée au coût des facteurs par unité de main-d'œuvre employée à temps complet.



de brebis donnant droit à des primes complètes par exploitation, et du tabac, avec des contingents de production donnant droit à des primes.

La plupart des réformes des organisations du marché adoptées doivent être progressivement mises en œuvre sur une période de trois ans à partir de la campagne de commercialisation 1993/94. La réforme concerne environ 75 pour cent des produits de la CEE assujettis aux organisations du marché commun. Les principales organisations du marché non concernées sont celles ayant trait à l'huile d'olive, aux fruits, aux légumes et au vin. Le régime du sucre doit faire l'objet d'un réexamen avant l'expiration de l'actuelle organisation du marché à la fin de 1993.

La réforme des organisations du marché commun s'accompagne de mesures structurelles dans trois domaines:

- la protection de l'environnement;
- le boisement des terres agricoles;
- l'amélioration du programme de préretraite.

Les mesures de protection de l'environnement sont axées sur la reconnaissance, au sein de la PAC, du double rôle des agriculteurs, qui sont non seulement des producteurs, mais aussi des protecteurs du milieu naturel et de la campagne. Le programme comporte des mesures d'aide aux agriculteurs, destinées à promouvoir les objectifs de protection de l'environnement et à encourager les façons culturales peu intensives. Le programme de boisement, quant à lui, comprend aussi des mesures destinées à promouvoir le boisement et à faciliter l'entretien des plantations et offre certaines formes de compensation pour les pertes de revenu agricole encourues. Enfin, le programme de préretraite, qui concerne les agriculteurs à temps complet de 55 ans et plus, cherche à encourager la rationalisation des exploitations ainsi que leur utilisation à des fins non agricoles.

A certains égards, les réformes adoptées traduisent une réorientation des politiques antérieures. Les mesures d'aide aux producteurs, indépendantes de la production mais liées aux obligations de contrôle de l'offre (mise hors culture), constituent un élément nouveau. Autre innovation, l'accent mis sur les problèmes d'environnement. Tout laisse à penser que les réductions de prix contribueront à réaligner les prix de la CEE sur les cours mondiaux et qu'elles auront certainement des répercussions sur la production. Toutefois, il n'y a généralement pas de remise en cause du mécanisme de base fondé sur un système de doubles prix, les prix intérieurs étant fixés indépendamment des prix mondiaux et maintenus au moyen de prélèvements à l'importation et de subventions à l'exportation d'un montant variable. Tant que ce système subsistera, les producteurs et les consommateurs de la CEE continueront à être protégés des fluctuations de prix sur les marchés mondiaux.

Expériences récentes en matière de réforme des réglementations en Australie et Nouvelle-Zélande

En réaction à la crise économique du début des années 80, qui s'est traduite par un déséquilibre croissant du commerce extérieur et une dégradation des termes de l'échange, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont mis en train un processus radical de libéralisation du marché. Pour l'Australie, il s'est agi d'accélérer les réformes engagées dans les années 70 et, pour la Nouvelle-Zélande, d'infléchir nettement ses politiques de manière à promouvoir une économie moins réglementée. Dans leur ensemble, les réformes ont consisté à abaisser les tarifs douaniers et à assouplir les autres dispositifs de contrôle des importations, à réduire la part du gouvernement et à limiter son pouvoir d'intervention dans beaucoup d'entreprises de transport, d'exploitation minière et de communication, à abolir de nombreuses formes de contrôle du marché, à faire flotter les taux de change et à laisser librement circuler les capitaux et les marchandises. En Nouvelle-Zélande, après plusieurs années de fléchissement des revenus et des exportations agricoles, ces réformes ont apparemment remis l'économie agricole en selle – comme semble l'indiquer la progression récente des revenus agricoles et des investissements. En Australie, les revenus agricoles ont subi le contre-coup de la baisse des prix mondiaux et de la sécheresse qui a sévi dans les principales régions agricoles.

L'agriculture joue un rôle économique important dans les deux pays (davantage cependant en Nouvelle-Zélande, qui dispose d'une base de ressources moins riche et moins variée), et les deux secteurs agricoles sont fortement tributaires des marchés d'exportation. Etant donné la forte dépendance des deux pays à l'égard des marchés internationaux et leurs besoins pressants de capitaux, la déréglementation macro-économique a probablement eu un plus grand impact sur leur agriculture que les réformes sectorielles. Compte tenu de l'éloignement des autres marchés mondiaux, les réformes du transport ont également eu une forte incidence sur l'agriculture.

Dans le domaine du commerce, les deux pays sont membres fondateurs du Groupe de Cairns et ont donné leur aval à la dynamique globale de réforme agricole engagée en juillet 1990 par le Groupe de négociation sur l'agriculture dans le cadre de l'Uruguay Round. De manière générale, les niveaux réels de soutien à l'agriculture adoptés en Australie et en Nouvelle-Zélande sont les plus bas de tous ceux enregistrés dans les pays développés. Au cours des négociations de l'Uruguay Round, les deux pays ont pris une part très active à la formulation et à la promotion des propositions de réduction des mesures de soutien interne qui dénaturent la production et le commerce, d'amélioration de l'accès aux marchés et de diminution des subventions à l'exportation.



La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont engagé un processus de libéralisation des échanges bilatéraux dans le cadre de l'Accord sur le resserrement des relations économiques, paraphé en 1988 et relancé en 1991 (voir encadré 9). Actuellement, les obstacles aux échanges entre les deux pays ont presque tous été levés. Cet accord peut être considéré comme une étude de cas exemplaire de la libéralisation des échanges et de ses effets probables sur les autres pays. Les réformes entreprises en application de l'Accord ont donné lieu dans les deux pays à une plus grande spécialisation de la production, ce qui a permis de réaliser des économies d'échelle plus importantes et d'abaisser les coûts d'expédition.

Bien que l'Australie ait déjà bénéficié au début des années 80 d'équivalents subventions à la production ne représentant que le tiers de la moyenne des ESP des pays de l'OCDE, elle a cependant mis en train des réformes destinées à réduire toutes les formes persistantes d'aide aux industries agricoles et a poursuivi

d'autres réformes dans le but de diminuer encore davantage ces ESP.

Australie

Les principales réformes ont été mises en œuvre à la fin des années 80 tant au niveau du Commonwealth qu'à celui des Etats et ont concerné presque tous les secteurs de l'économie australienne. A l'échelle du Commonwealth, ces réformes ont consisté essentiellement à dévaluer puis à laisser flotter le dollar australien et à déréglementer le système financier. Elles ont été accompagnées, tant au niveau des Etats qu'à celui du Commonwealth, d'une vaste campagne d'amélioration de la rentabilité des entreprises publiques et, le cas échéant, de leur privatisation. Des mesures sectorielles ont aussi été appliquées dans les industries agricoles ou autres. Ainsi, d'importantes réformes ont été ou sont mises en train dans les secteurs du blé, de la laine, du sucre, des produits laitiers et des œufs. De plus, les programmes gouver-

ENCADRÉ 9

L'accord commercial de resserrement des relations économiques entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande

Principe

- Accord entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande en vue de libéraliser leurs échanges commerciaux bilatéraux («transasmaniens»).

Calendrier

- Instauré en 1983, avec 1995 comme année d'échéance pour la libéralisation des échanges. En 1988, cette échéance a été ramenée au mois de juillet 1990.

Objet

- Tant l'Australie que la Nouvelle-Zélande désiraient avoir accès à des marchés plus vastes que leurs propres marchés intérieurs. De plus, les deux pays voulaient rationaliser leurs secteurs tertiaires, et notamment le transport maritime.

Réalisations

- L'ensemble des droits de douane et des contingents touchant les produits en provenance de l'autre pays signataire ont été abolis le 1^{er} juillet 1990. La loi sur les entreprises et les codes des produits ont été harmonisés; le commerce de tous les produits agricoles a été libéré, à l'exception de dispositions particulières

concernant les remises ou les primes sur le sucre et ses dérivés. Cela a contribué à accroître le flux des échanges de bétail.

- Le commerce des produits laitiers entre les deux pays a été libéralisé, en dépit de quelques réticences initiales du côté australien.
- La Nouvelle-Zélande a supprimé les modalités monopolistiques d'attribution des licences d'importation relatives aux pommes, aux poires et aux bananes fraîches en provenance d'Australie et a levé le blocage des investissements australiens en Nouvelle-Zélande.
- L'Australie a supprimé les subventions pour les produits exportés en Nouvelle-Zélande; les mesures protégeant des secteurs tels que ceux des pièces d'automobiles, de la chaussure et du vêtement, ou encore des tapis néo-zélandais, ont été levées. A partir du 1^{er} juin 1989, les fournisseurs néo-zélandais ont eu les mêmes chances de conclure des contrats de plusieurs milliards de dollars que leurs concurrents australiens.



nementaux de soutien à l'ajustement ont été étendus afin d'aider l'économie agricole à s'adapter à la forte baisse des cours mondiaux d'un grand nombre des principaux produits agricoles exportés par l'Australie par suite, entre autres, des niveaux de soutien élevés pratiqués dans les autres pays. Les déductions fiscales ont été étendues aux dépenses engendrées par l'amélioration de l'environnement.

Compte tenu de l'immensité du domaine cultivable et des distances considérables qui séparent l'Australie des marchés internationaux, la rentabilité du transport constitue un élément clef de la compétitivité internationale. Le seul transport par chemin de fer représente 1 pour cent du PIB, et plus de 10 pour cent des coûts dans certaines industries. Parmi les récentes mesures prises par le Gouvernement du Commonwealth en matière de transport figurent l'ouverture du transport aérien intérieur à de nouveaux venus afin de faire jouer la concurrence, l'harmonisation des frais d'usage des véhicules lourds dans l'ensemble du pays, la mise en train d'une initiative nationale en matière de fret en vue d'améliorer l'efficacité du transport par chemin de fer entre Etats et des réformes de la gestion du personnel afin de rationaliser l'expédition et la manutention. Les gouvernements des Etats ont, eux aussi, mis en œuvre un important train de réformes. Ils ont ainsi réduit les effectifs du personnel dans le transport par chemin de fer et modifié les tarifs de l'électricité et d'autres services afin qu'ils reflètent mieux les coûts réels de prestation. De l'avis général, ces changements ont contribué à relancer le transport aérien sur les lignes intérieures et à abaisser ses tarifs, à réduire l'effectif moyen des équipages des navires de transport et enfin à harmoniser les pratiques de chargement des céréales en vrac, par exemple au moyen d'une réforme des activités portuaires. L'Australian Wheat Board a estimé que les réformes des techniques de chargement et de déchargement à quai ont permis à l'industrie céréalière d'économiser au total environ 10 millions de dollars australiens par an.

En 1991, la réforme concernant les produits qui a eu le plus d'échos a été la suspension, puis l'abolition du programme de prix minimaux dans l'industrie de la laine. Le gouvernement a réorganisé ce secteur en remplaçant l'ancienne Australian Wool Corporation par trois nouveaux organes officiels (chargés respectivement de la commercialisation et du contrôle de la qualité, de la recherche-développement dans le domaine de la laine et de la gestion des stocks, y compris le remboursement de la dette contractée par cette industrie). Le 1^{er} juillet 1991, la vente des stocks, gelés depuis février, a repris, le produit de cette vente servant à rembourser l'arriéré de la dette accumulée par l'ancienne compagnie. Des dispositions ont été prises en vue de permettre le remboursement sur les sept années suivantes de la dette qui avait été contrac-

tée, avec la garantie du Commonwealth, en appui du programme de prix minimaux. Une certaine aide à court terme a également été accordée en vue de compenser en partie la baisse escomptée des prix, qui ne manquerait pas de pénaliser les producteurs à mesure que les stocks diminueraient.

Après avoir remplacé les contingents en 1989, les droits d'importation du sucre ont été abaissés en 1991, puis de nouveau en 1992. Ainsi, le tarif qui s'établissait à 115 dollars australiens la tonne en 1989 est tombé à 76 dollars la tonne le 1^{er} juillet 1991, puis à 55 dollars la tonne le 1^{er} juillet 1992. L'industrie sucrière maintient toujours une réglementation très stricte par le biais des contrôles exercés par l'Etat au Queensland, où est produit 95 pour cent du sucre australien. Les modalités de commercialisation en vigueur dans cet Etat permettent d'augmenter le prix de la fraction du sucre australien (20 pour cent environ) destinée au marché intérieur, de sorte qu'il soit à parité avec le prix à l'importation augmenté du coût du fret.

Les mesures déjà mises en œuvre pour prêter assistance aux particuliers et aux collectivités pendant le processus d'ajustement ont été étendues et de nouvelles mesures ont été prises. Les mesures d'aide aux agriculteurs éprouvant des difficultés financières ont consisté en subventions pour le paiement des intérêts, en prêts ou en dons accordés aux termes du Programme d'ajustement rural. Les fonds alloués dans le cadre de ce programme ont presque triplé en 1991/92, mais ne représentent encore qu'une petite partie de l'aide globale dispensée à l'agriculture. Cette augmentation avait essentiellement pour objet d'aider les agriculteurs mis en difficulté par la chute des cours mondiaux des céréales et de permettre la reconstitution des stocks après la grave sécheresse dont a récemment souffert le pays. Le Programme de réaménagement de la dette au moyen de subventions pour le paiement des intérêts, nouvellement introduit, est un programme à court terme qui est en grande partie responsable de la hausse budgétaire. D'autres programmes destinés à aider les agriculteurs à quitter leur exploitation ont été également lancés. En outre, deux nouveaux programmes d'aide aux collectivités rurales ont été mis en application en 1991, à savoir les programmes «Conseillers d'entreprise pour les zones rurales» et «Service de promotion commerciale à l'usage des industries rurales». Le budget de chacun de ces programmes est assez modeste et ne dépasse pas 2 millions de dollars australiens par an.

Les bas prix du blé et les prix relativement plus élevés de la laine ont incité les agriculteurs à produire de préférence cette dernière. On a aussi constaté une certaine augmentation de la production d'autres cultures à grande échelle et de bœuf. Bien que les réductions de l'aide n'aient pas été aussi prononcées



qu'en Nouvelle-Zélande, beaucoup de prix de denrées agricoles et de valeurs d'actif ont fortement chuté à la suite de la baisse des cours mondiaux du blé et, plus récemment, de la laine. En revanche, on a observé depuis peu une évolution positive de la production de sucre, comme l'indique l'augmentation, en 1991, du nombre de producteurs (pour la première fois depuis 1965) et de la superficie plantée en canne à sucre.

Nouvelle-Zélande

Les ambitieuses réformes de libéralisation du marché entreprises en Nouvelle-Zélande pendant les années 80 ont eu des répercussions sur tous les secteurs de l'économie. Pour ce qui est de l'agriculture, ces réformes se sont traduites par une forte réduction de l'équivalent subvention à la production global, qui est passé d'une moyenne de 25 pour cent pendant la période 1979-1986 à une valeur estimée de 5 pour cent en 1989³⁸. De ce fait, les agriculteurs néo-zélandais sont ceux qui, de tous les agriculteurs des pays de l'OCDE, bénéficient le moins de l'aide de leur gouvernement. Les changements d'orientation récents concernant plus particulièrement l'agriculture ont eu principalement trait aux méthodes de travail – dont l'amélioration a contribué à réduire les coûts de main-d'œuvre, en particulier dans le secteur de la transformation des viandes – ainsi qu'au transport, alors que les nouvelles réformes concernant les produits ont eu un impact très limité.

En matière de transport, les réformes touchant la main-d'œuvre et la gestion ont apparemment contribué à accroître de manière sensible l'efficacité. La constitution en société des autorités portuaires a stimulé la concurrence entre les différents ports de Nouvelle-Zélande. De plus, les effectifs des équipages ont été réduits de 25 pour cent pendant les seules années 1989 et 1990 et les licences d'exportation de certains produits ont vu leur nombre augmenter.

Les réorientations récentes des politiques agricoles ont été minimales en comparaison de celles mises en œuvre il y a quelques années. À l'exception du secteur des volailles et des œufs, tous les autres secteurs agricoles sont complètement exposés aux signaux des marchés internationaux, quoique les offices de commercialisation interviennent encore dans le cas des produits laitiers, de certains produits horticoles, de la laine et de la viande. C'est en 1991 que s'est achevé le processus d'élimination des réductions d'intérêt sur les prêts subventionnés contrôlés par la Rural Banking and Finance Corporation, qu'a pris fin le programme de prix minimaux pour la laine, calqué sur celui de

l'Australian Wool Corporation, et que s'est précisée la tendance au remboursement total des frais d'inspection et de quarantaine.

En 1991, l'entrée en vigueur de la loi sur la gestion des ressources a engendré une profonde réforme des politiques de protection de l'environnement. La nouvelle loi a modifié plus de 20 dispositions réglementaires de première importance. Les mesures fiscales qui faisaient obstacle à la plantation d'arbres destinés à lutter contre le vent et l'érosion ont été supprimées. La nouvelle loi a aussi prévu la gestion régionale des politiques concernant les ressources en sols, en eau et en air. Elle a en outre établi le principe de l'égalité du traitement auquel peuvent prétendre les différents secteurs, y compris l'agriculture.

Réforme agricole et résultats du secteur

Depuis 1985, les revenus agricoles et la valeur des terres ont subi un sévère recul. Ainsi, le revenu net réel moyen des éleveurs de moutons et des producteurs de bœuf ne représentait en 1989 que 60 pour cent de son niveau de 1980, alors qu'en termes réels, la valeur des terres agricoles a chuté de plus de 60 pour cent entre 1982 et 1989. Comme en Australie, les agriculteurs néo-zélandais ont progressivement abandonné l'élevage du mouton pour se tourner vers la production de bœuf, à une cadence différente cependant. Ainsi, la suppression, de 1984 à 1987, des prix minimaux complémentaires qui avaient donné lieu à une progression de la production ovine en Nouvelle-Zélande s'est traduite par une augmentation des effectifs des troupeaux de bovins laitiers et de boucherie au détriment des effectifs de moutons. Par exemple, les effectifs actuels des troupeaux de moutons néo-zélandais sont retombés aux niveaux de 1966, alors que le nombre des bovins de boucherie augmente de 3 à 5 pour cent par an. L'ouverture, en août 1991, du premier grand parc d'engraissement de bovins de boucherie, dont toute la production de bœuf est exportée au Japon, a constitué un signe indéniable de cette évolution du processus de production en faveur du bœuf. Cette nouvelle impulsion donnée à l'économie agricole a été perçue comme une étape positive vers son redressement. L'accroissement général des effectifs des troupeaux de bovins laitiers et de boucherie a donné lieu à une augmentation de 22 pour cent des exportations de bœuf entre 1980/81 et 1991/92.

Il y a lieu de penser que les modifications du régime fiscal seront propices à l'agroforesterie, c'est-à-dire à l'utilisation combinée des terres à des fins de production forestière et de pâturage du bétail. Cela devrait à son tour stimuler la production de bœuf ou encore celle de cerf ou de chèvre, activités pour lesquelles certains éleveurs ont trouvé des «créneaux» commerciaux.

³⁸ OCDE, *Politiques agricoles, marchés et commerce: suivi et perspectives, 1991*.

CHAPITRE 3

PÊCHES MARITIMES ET DROIT DE LA MER: 10 ANS DE MUTATIONS

I. Introduction

II. Une évolution sur 40 ans

III. Enjeux

IV. Appendice 1

V. Appendice 2



de résoudre le problème même si, à l'époque, une majorité d'Etats étaient favorables au maintien de limites de juridiction nationale étroites.

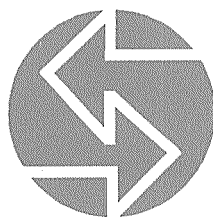
Dans les années 60 et 70, la position des Etats a complètement changé. Il est apparu que les réserves, limitées, s'épuisaient de plus en plus. Les tentatives de faire gérer ces ressources par des organismes internationaux se sont révélées très inefficaces. De nombreux Etats côtiers – développés et non – se sont sentis de plus en plus menacés par la présence, au large de leurs côtes, de flottilles venues de loin. Parallèlement, la question du contrôle des ressources minières du fond des océans a incité les Etats à exiger une répartition plus équitable des richesses de la mer.

En 1967, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. Très vite, le mandat du Comité a été étendu à toutes les utilisations et ressources de la mer, pêcheries comprises. L'intérêt manifesté par les Etats pour les travaux du Comité a entraîné une multiplication rapide des adhésions et finalement abouti à la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer en 1973.

Parallèlement, un nombre croissant d'Etats étendaient unilatéralement leur juridiction aux ressources halieutiques, de sorte qu'au milieu des années 70 une majorité d'Etats côtiers affirmaient leurs droits sur la zone des 200 milles marins. Le choix de cette distance ne correspondait en rien aux habitudes des poissons puisque certaines espèces (huîtres, palourdes, par exemple) sont des espèces sédentaires, tandis que d'autres (thon, saumon, etc.) parcourent de grandes distances et peuvent être pêchées à l'intérieur ou à l'extérieur de la limite des 200 milles. Il n'existe pas non plus de relation directe entre la taille des pêcheries et la richesse des ressources qu'elles recèlent. La mer n'est pas une grande marmite contenant des poissons de choix uniformément répartis, mais un océan

de diversité comprenant des zones aussi infertiles que le Sahara et d'autres aussi riches que la forêt tropicale. Font partie de ces zones fertiles les plateaux continentaux riches en espèces démersales (poissons de fond du type morue et églefin) et les courants d'upwelling peuplés d'espèces pélagiques (celles qui se nourrissent à la surface, comme les sardines et les anchois). Les eaux des zones tempérées contiennent généralement assez peu d'espèces comprenant chacune un grand nombre de représentants, et inversement pour les eaux tropicales. En haute mer, les stocks sont diffus. Certaines espèces y vivent en bancs, mais la localisation de ces bancs exige des moyens coûteux. D'autres espèces, qui se rassemblent rarement, ne peuvent être pêchées qu'à l'aide d'engins filtrant de grosses quantités d'eau.

La création de zones économiques exclusives de 200 milles est purement géographique et n'a que peu de rapport avec le souci de mieux répartir les richesses. Son principal intérêt est de désigner une autorité responsable de la gestion des ressources de ces zones.



PÊCHES MARITIMES ET DROIT DE LA MER: 10 ANS DE MUTATIONS

II. Une évolution sur 40 ans

RESSOURCES HALIEUTIQUES

Prises et nouveaux modes de production

La production des pêcheries maritimes mondiales a quasiment été multipliée par cinq ces 40 dernières années, passant de quelque 18 millions de tonnes à plus de 86 millions de tonnes en 1989. Les estimations relatives à 1990 indiquent un léger recul (83 millions de tonnes) mais, si l'on se réfère à la tendance enregistrée ces 20 dernières années, les prises devraient excéder 100 millions de tonnes en l'an 2000.

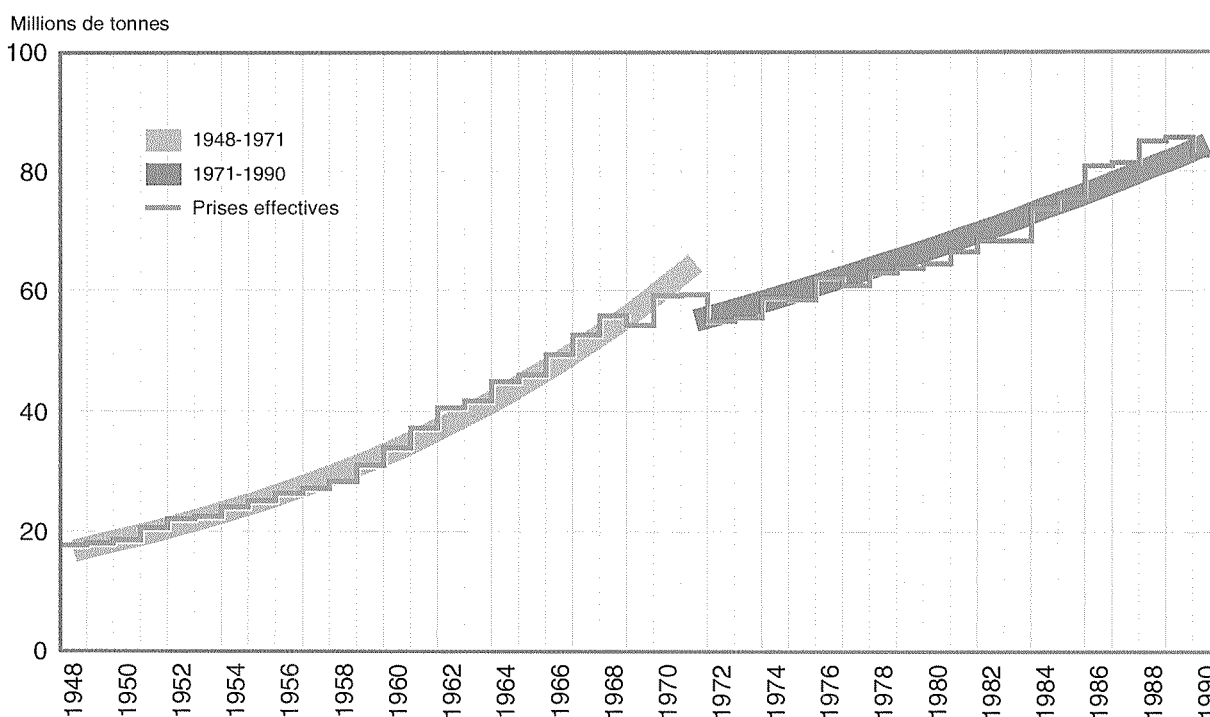
Avant 1970, les prises mondiales de poisson de mer augmentaient au rythme rapide de 6 pour cent par an. Mais l'effondrement des prises d'anchois du Pérou, tombées de 12 millions de tonnes à 2 millions entre

1970 et 1973, a réduit les prises de l'ensemble des espèces marines, brisant net le taux de croissance. Au cours des 20 années suivantes, les prises mondiales n'ont augmenté que de 2,3 pour cent par an (figure 17).

Des facteurs institutionnels, écologiques, socio-économiques, biologiques et technologiques ont pesé sur l'évolution de la pêche dans le monde au cours des 10 ans qui ont suivi l'instauration des zones économiques exclusives. Ainsi, les progrès techniques, et notamment la généralisation de la congélation et de la transformation à bord, ont permis à des flottilles d'exploiter des stocks très loin de leur port d'attache. L'adoption des fils synthétiques et la mécanisation des systèmes de relevage des engins ont permis la mise au

Figure 17

ÉVOLUTION DES PRISES MONDIALES DE POISSON DE MER



Source: FAO



de l'Atlantique, merlu du Cap, églefin et merlu argenté) sont tombées de 5 millions de tonnes en 1970 à 2,6 millions en 1989 (figure 21). Les prises de sébaste de l'Atlantique, sébaste du Pacifique, tambour, maquereau de Atka, hareng de l'Atlantique et maquereau de l'Atlantique ont beaucoup diminué en raison de la surexploitation des stocks.

Dans le monde entier, la plupart des stocks de crevette sont exploités au-delà du seuil de production durable. Dans beaucoup de cas, la petite taille des individus pêchés entraîne non seulement une diminution du tonnage, mais également des pertes non négligeables tenant à la dépréciation des espèces. En outre, les chalutiers pêchant la crevette capturent souvent de grosses quantités de poisson sans valeur, qui représentent jusqu'à 90 pour cent de leurs prises. Or, il s'agit de juvéniles de poissons de qualité.

Différents stocks de poisson ont diminué dans la quasi-totalité des Etats côtiers du monde. On l'a vu, une telle évolution est inévitable si des mesures de contrôle appropriées ne sont pas adoptées.

Prises par principales zones de pêche

Les flottilles pratiquant la pêche lointaine recherchent trois types de zones: *i)* celles où les remontées d'eau froide du fond de l'océan ramènent vers la surface des quantités de nutriments abondantes; *ii)* les plateaux

continentaux particulièrement larges (Amérique du Nord-Est, par exemple); et *iii)* les zones où existent des stocks de thon. La plupart des régions tropicales (océan Indien, sud de la mer de Chine, mer des Caraïbes, par exemple) présentent moins d'intérêt pour les Etats pratiquant la pêche lointaine en raison du grand nombre d'espèces et de la taille relativement limitée des différents stocks.

La figure 22 indique l'importance relative des différentes zones de pêche.

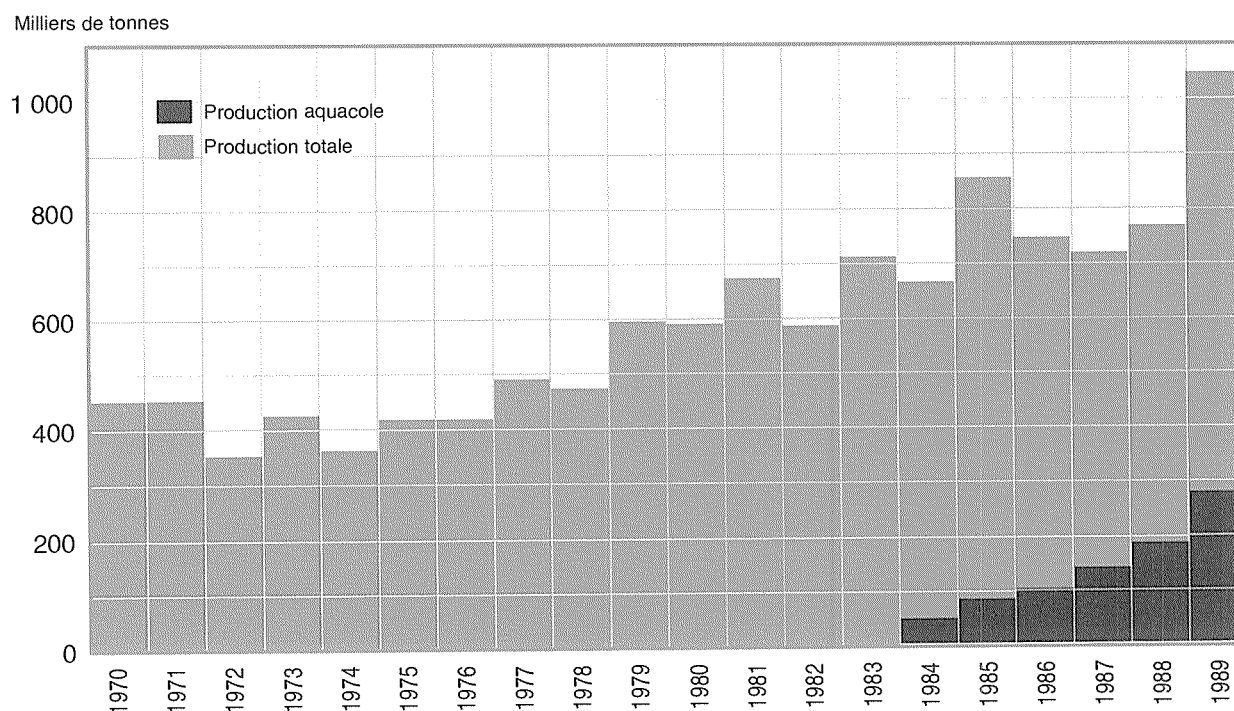
Les riches zones de remontée d'eau froide qui attirent les flottilles pratiquant la pêche lointaine sont l'Atlantique Centre-Est (au large du nord-ouest de l'Afrique), l'Atlantique Sud-Est et le Pacifique Sud-Est.

Dans l'Atlantique Centre-Est, les prises des Etats côtiers en développement ont augmenté constamment au cours des 20 dernières années. Une grande part de ces opérations est réalisée dans le cadre d'accords de coentreprises avec des entreprises étrangères qui, pour éviter des formalités et des frais de négociation, adoptent le pavillon des Etats côtiers.

L'Atlantique Sud-Est recèle des stocks semblables d'espèces pélagiques vivant en bancs, ainsi que de grandes quantités de stocks démersaux de merlu du Cap. Les prises des Etats côtiers y ont diminué au cours des 20 dernières années. Cette zone comprend en partie les eaux situées au large de la Namibie, qui n'a

Figure 20

PRODUCTION DE SAUMON



Source: FAO



étendu sa zone de juridiction qu'après son indépendance, en 1990, et elle a été caractérisée par une nette surexploitation des stocks de merlu du Cap et de pilchard.

Jusque vers 1975, le Pacifique Sud-Est était dominé par la flottille péruvienne. Vers cette époque, les prises chiliennes se sont multipliées, passant de 1 million de tonnes à près de 7 millions en 1989. La présence marquée de l'ancienne URSS dans la zone date de 1979.

Les prises des Etats côtiers sont considérables dans le Pacifique Sud-Est. Dans l'Atlantique Centre-Ouest et Sud-Est, où les prises avaient diminué dans les années 70, elles ont augmenté dans les années 80. L'augmentation n'a toutefois été que modérée et due en partie à des transferts de pavillons au détriment des pays développés.

Dans les zones des grands plateaux continentaux qui intéressent les Etats pratiquant la pêche lointaine – Atlantique Nord-Ouest et Sud-Ouest, Pacifique Nord-Est –, des changements considérables se sont produits. Dans le Pacifique Nord-Ouest, bien que le total des prises ait diminué, les captures des Etats côtiers (Canada et Etats-Unis) ont augmenté depuis les années 70.

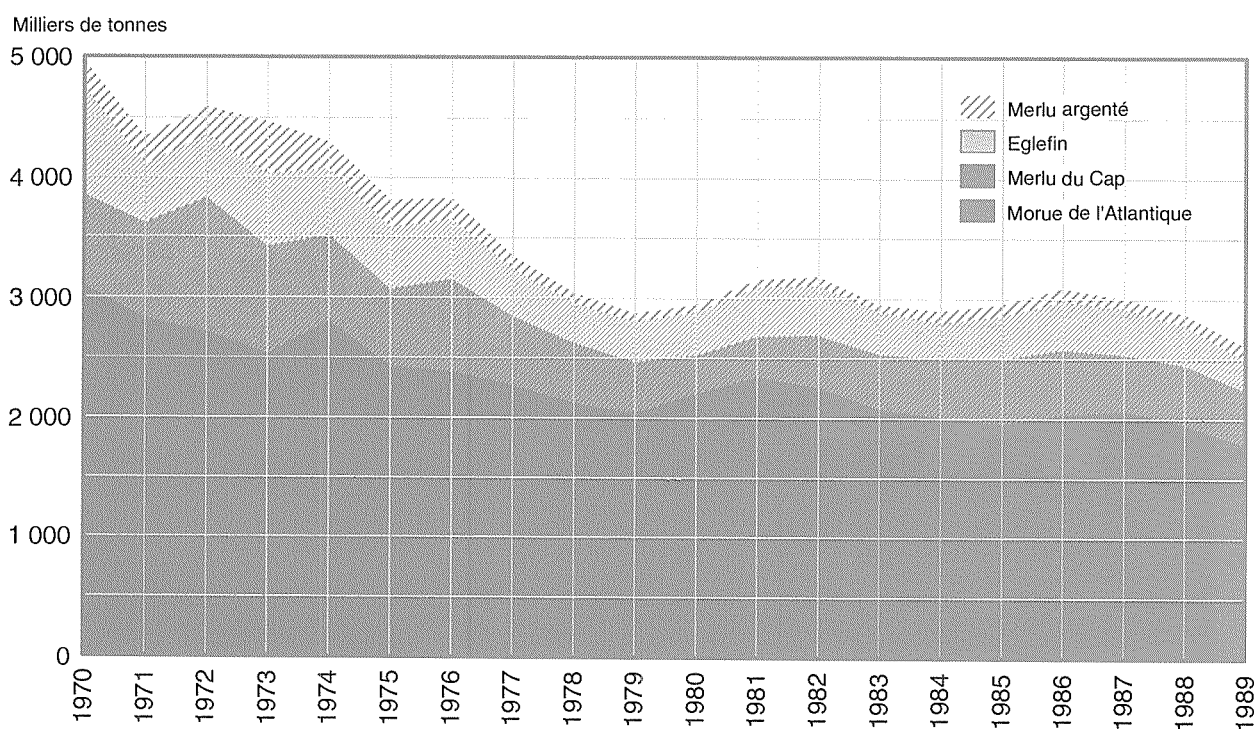
A certains égards, sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, l'évolution est identique. Les Etats pratiquant la

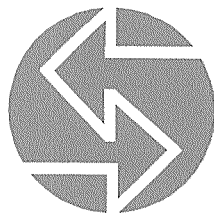
pêche lointaine ont été remplacés dans une large mesure (pour ce qui concerne les captures) par les Etats côtiers – Etats-Unis notamment. Dans cette région, toutefois, les prises ont fortement augmenté durant les années 80 (lieu de l'Alaska principalement). La flottille soviétique a quasiment cessé d'opérer dans la zone en 1980, et si la flottille japonaise est restée présente durant cette décennie, ses prises n'ont cessé de décroître. Toutefois, l'ex-URSS et le Japon ont maintenu leur présence sous une autre forme. Jusqu'à une date récente, les Soviétiques ont monté des coentreprises en traitant sur leurs bateaux le poisson acheté à leurs partenaires américains. Les Japonais, eux, ont préféré investir dans des entreprises mixtes et des installations de transformation à terre.

Dans l'Atlantique Sud-Ouest, on constate une évolution en sens inverse. Les Etats côtiers ont dominé le secteur durant les années 70 mais, vers 1975, les Etats pratiquant la grande pêche ont peu à peu affirmé leur présence dans la zone; leurs prises sont ainsi passées d'un montant négligeable à 1 million de tonnes – soit plus de 40 pour cent des captures réalisées dans la région. Plus des deux tiers des prises sont constitués de calmar, espèce dont la présence n'a été découverte que récemment. L'accroissement spectaculaire des prises de calmar vers le milieu des années 80 s'est ralenti ces trois dernières années. En effet, certaines

Figure 21

PRISES DE QUELQUES-UNS DES PRINCIPAUX POISSONS DE FOND





PÊCHES MARITIMES ET DROIT DE LA MER: 10 ANS DE MUTATIONS

I. Introduction

Il y a 10 ans a été signée la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui est revenue sur le principe de la liberté des océans. Pour les pêches, toutefois, ce principe n'était plus appliqué dans les faits depuis les années 70, puisqu'à cette époque la majorité des Etats côtiers ont revendiqué le contrôle des ressources situées à moins de 200 milles marins des côtes ou zones économiques exclusives (ZEE). La question de la disparition officielle de la liberté des mers faisait l'objet du chapitre spécial; «Les pêches maritimes à l'ère des nouvelles juridictions nationales», de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1980*. Comme il est indiqué dans ce chapitre: «Il est désormais possible, et c'est là la grande nouveauté, d'exploiter rationnellement les pêches maritimes. Pour concrétiser cette possibilité, toutefois, il faudra procéder à des ajustements importants de la redistribution des bénéfices provenant des richesses de la mer et améliorer la capacité des Etats côtiers d'exercer leur autorité nouvellement acquise. Les années 80 ouvrent une ère nouvelle dans la jouissance des richesses halieutiques des océans.»

Douze années ont passé depuis que ces lignes ont été écrites, et 10 ans nous séparent de la date d'adoption de la Convention des Nations Unies. Le temps est donc venu de dresser le bilan des changements intervenus dans le secteur de la pêche en mer et d'examiner les adaptations qui ont eu lieu et la façon dont les problèmes ont été réglés. Tel est le propos du présent chapitre.

D'une manière générale, la redistribution de la richesse des mers a été conforme aux prévisions, quelques Etats côtiers y trouvant largement leur avantage et quelques Etats pratiquant la pêche lointaine y perdant beaucoup. Certaines évolutions n'étaient cependant pas prévues. La plus remarquable est le constant investissement dans de gros navires de pêche capables de travailler à une très grande distance des ports, ainsi que l'accroissement sensible de l'effort de pêche en haute mer, au-delà de la limite des 200 milles.

S'agissant de l'acquisition par les pays des compétences nécessaires à l'exercice de leurs droits récemment acquis, l'évolution intervenue dans les années

80 a été plus lente que prévu. Les Etats côtiers dont les ressources intéressaient des pays étrangers ont généralement accompli des progrès considérables dans la gestion de ces ressources et ont su les monnayer auprès des utilisateurs étrangers. Toutefois, beaucoup reste encore à faire pour améliorer la gestion des pêches nationales. La tâche est difficile et de nombreux Etats hésitent à prendre les mesures nécessaires pour allouer des droits d'exploitation exclusifs à leurs propres pêcheurs.

En outre, l'importance croissante des problèmes d'environnement ces 10 années pose de nouvelles difficultés, dues notamment à l'utilisation des zones côtières à des fins variées, souvent contradictoires, les pêches payant le plus lourd tribut. Les problèmes revêtent un caractère particulièrement urgent pour les petites communautés de pêcheurs des pays en développement.

D'une manière générale, on peut considérer que les années 80 ont été une période d'adaptation aux bouleversements apportés par le droit de la mer dans les années 70 et une période de transition vers la réalisation des gros avantages de la pêche océanique. Beaucoup reste encore à faire pour exploiter pleinement ces avantages, mais l'enjeu justifie de la part de la communauté internationale une attention accrue aux problèmes d'aménagement des pêches.



ENCADRÉ 10

De la liberté des mers à la juridiction nationale

La liberté des mers date des XVI^e et XVII^e siècles. A l'époque, la lutte pour le contrôle des océans et des routes commerciales lucratives a abouti à des accommodements mutuels, chaque partie préservant les intérêts des autres. La pêche figurait parmi les principales raisons avancées pour justifier le principe de la liberté des mers. Dans son traité *Mare Liberum* (1608), Hugo Grotius avance deux arguments: étant donné l'abondance des ressources halieutiques, l'établissement d'une juridiction exclusive n'entraînerait pas d'avantages accrus, et l'étendue des ressources ne permettrait pas de défendre efficacement les droits qui en découleraient. Bien que le premier argument soit un peu spécieux, la position de Grotius a finalement prévalu et la liberté de la pêche est devenue une composante majeure de la liberté des mers.

Selon ce principe, les pêcheurs de tous les pays ont librement accès aux ressources de la mer au-delà de la bande relativement étroite relevant de la juridiction des Etats côtiers, qui s'étend généralement entre 3 et 12 milles marins des côtes. Les pêcheurs d'Europe occidentale en ont été les premiers bénéficiaires. Lorsque les stocks de hareng de la mer du Nord se sont mis à décroître, les pêcheurs ont exploité les grands bancs de Terre-Neuve. Ces stocks étant à leur tour soumis à une forte pression, les pêcheurs se sont déplacés vers les bancs situés au large de la Nouvelle-Angleterre, suivant en cela le conseil du capitaine John Smith qui signalait, en 1610, que les bancs de Terre-Neuve étaient «si fréquentés que la pêche devenait difficile, beaucoup de pêcheurs devant se contenter de petites prises».

La voie était tracée. A mesure que les prises par navire diminuaient sur les fonds traditionnels, les pêcheurs se déplaçaient ou adoptaient des techniques plus intensives. Il suffisait de trouver les capitaux nécessaires à l'acquisition de navires et d'engins de pêche plus gros et plus modernes. A une épo-

que plus récente, le rythme de l'exploration et de l'exploitation s'est accéléré avec les moteurs, les filets en fibre synthétique et le matériel de réfrigération.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les flottilles pratiquant la pêche lointaine venaient essentiellement d'Europe occidentale et du Japon. D'autres pays ont suivi: l'ancienne URSS, les pays de l'Europe de l'Est et quelques pays en développement, notamment Cuba, le Ghana, la République de Corée et la province chinoise de Taiwan. Les pêcheurs des Etats-Unis sont allés jusqu'à l'Antarctique pour pêcher la baleine au XIX^e siècle et, plus récemment, dans le Pacifique Sud pour pêcher le thon.

Pendant cette période, les richesses halieutiques de la mer ont surtout été accaparées par quelques Etats - des pays développés à façade maritime surtout, qui disposaient des capitaux et des techniques nécessaires pour exploiter des ressources librement accessibles. Les pays en développement ont généralement peu profité de cette situation, qui leur a même été parfois préjudiciable, les flottilles étrangères décimant les stocks de poisson au large de leurs côtes. Même quand les stocks n'étaient pas surexploités, la présence croissante de grosses flottilles de pêche étrangères les convainquit toujours davantage de l'inégale répartition des richesses de la mer.

Les signes annonciateurs de la fin de cette époque sont apparus en 1947, lorsque le Chili et le Pérou ont prétendu porter la limite de leur juridiction à 200 milles des côtes, suivis en cela par l'Equateur en 1952. Ces revendications - qui s'expliquent en partie par la présence des flottilles thonières des Etats-Unis au large de leurs côtes - sont restées pour l'essentiel une affaire locale entre ces pays et les Etats-Unis jusqu'en 1958, date à laquelle la question de l'extension de la juridiction a été soulevée à la première Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Toutefois, ni cette Conférence ni la suivante, tenue en 1960, n'ont permis



point de filets plus grands et plus durables. La détection du poisson à l'aide d'appareils électroniques et les instruments de navigation ont permis de déployer de façon plus efficace navires et engins de pêche.

L'essentiel de l'augmentation de la production dans les années 80 porte sur cinq espèces; les prises de lieu de l'Alaska, de chinchard du Chili, d'anchois du Pérou, de pilchard du Japon et de pilchard d'Amérique du Sud sont passées de 12 millions de tonnes en 1980 à 25 millions en 1989 (figure 18). Les prises de pilchard du Japon et d'Amérique du Sud partagent avec les prises d'anchois péruvien une caractéristique, celle d'être très fluctuantes en raison d'une variabilité naturelle. Ces stocks devraient diminuer à l'avenir. En fait, les prises japonaises de pilchard du Japon sont tombées de 4,49 millions de tonnes en 1988 à 3,68 millions en 1990.

Il s'agit également de cinq espèces d'assez faible qualité. Le lieu de l'Alaska a une valeur unitaire inférieure de trois fois environ à celle de toutes les autres espèces. Les valeurs unitaires moyennes des quatre autres espèces représentent environ 10 pour cent de la valeur moyenne générale, tandis que l'ensemble des cinq espèces ne représentaient que 6 pour cent environ de la valeur totale de la production de 1989.

Ainsi, du point de vue économique, l'augmentation

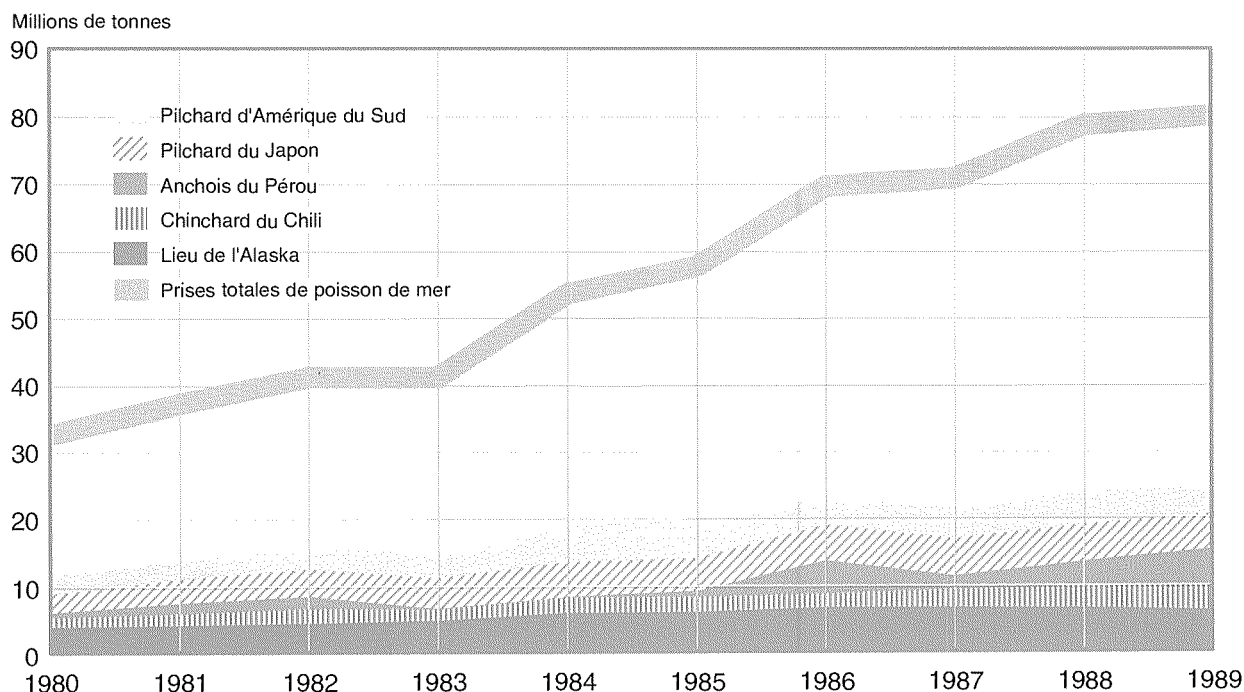
des prises de ces cinq espèces n'a eu qu'une faible incidence. Les prises des espèces de meilleure qualité, plus demandées, ont également augmenté. Celles de l'ensemble des espèces de thon ont connu un accroissement plutôt constant au cours des 20 dernières années, puisqu'elles ont augmenté de 1 million de tonnes entre 1980 et 1989. Les captures de bonite à ventre rayé et d'albacore augmentent à un rythme de 5,4 et 4,5 pour cent par an, respectivement, depuis 1970.

Dans le monde, les bonites, dont les stocks sont apparemment abondants, présentent des taux de reproduction élevés, ce qui permet d'espérer une forte hausse des prises mondiales. De telles perspectives sont plus hypothétiques pour l'albacore et à peu près irréalisables pour les autres grandes espèces exploitées (germon, thon rouge du nord et thon rouge du sud et thon obèse). On enregistre cependant un accroissement récent des prises de germon, notamment de la province chinoise de Taiwan, dont les captures sont passées d'un niveau moyen d'environ 60 000 tonnes au cours de la période 1977-1985 à près de 140 000 tonnes en 1989. Cette hausse est due, en partie du moins, à une utilisation accrue de grands filets dérivants, technique de pêche permettant de filtrer de grosses quantités d'eau en haute mer.

Les crevettes constituent un autre groupe d'espèces

Figure 18

PRISES DES PRINCIPALES ESPÈCES



Source: FAO



qui compte pour beaucoup dans l'augmentation des prises. Toutes sources confondues (océans et eaux intérieures, capture et élevage), les prises totales sont passées de 1,1 million de tonnes en 1970 à 1,7 million en 1980, puis à 2,4 millions en 1989. La progression la plus spectaculaire a eu lieu en Chine, où la production totale de crevette a été multipliée par cinq en 20 ans puisqu'elle atteint plus de 500 000 tonnes, soit environ 20 pour cent de la production mondiale. En 1989, l'aquaculture représentait un tiers environ de la production chinoise de crevette. Dans l'ensemble du monde, le tonnage de crevette produit par l'aquaculture – tant en eau de mer qu'en eau douce – a beaucoup progressé, atteignant 509 000 tonnes en 1989 (figure 19).

La production de saumon, qui atteignait 400 000 tonnes environ dans les années 70, s'est élevée à 600 000 tonnes en 1980 et a dépassé 1 million de tonnes en 1989. Cette hausse s'explique à la fois par la reconstitution des stocks après l'application de mesures de conservation plus efficaces et par la production aquacole. Celle-ci a commencé en 1980, principalement en Norvège, mais plusieurs autres pays ont rapidement suivi. La Norvège produit actuellement plus de 25 pour cent du tonnage mondial. Les prix du saumon ont fortement diminué en raison d'un accroissement de la production dû à la fois à un

accroissement des captures et à une intensification de la culture (figure 20).

L'augmentation générale des prises de poisson de mer dans les années 80 dissimule un certain nombre de facteurs inquiétants. En premier lieu, rien ne permet de croire que les captures mondiales vont continuer d'augmenter, exception faite des augmentations imputables à une gestion plus efficace des stocks. Les stocks à l'origine de la plus grosse part de l'augmentation récente sont les petit pélagiques vivant en bancs: sardine, pilchard et anchois. La biomasse que représentent ces stocks est soumise à de fortes fluctuations. Pour plusieurs espèces, le point culminant du cycle est atteint et il faut maintenant s'attendre à une diminution des stocks; néanmoins, comme d'autres espèces sont en phase ascendante, les prises totales ne devraient pas varier. De plus, ces espèces sont généralement utilisées pour la production de farine de poisson et ne présentent pas une grande valeur. Le rôle qu'elles jouent dans l'économie mondiale est donc limité.

Autre aspect plus inquiétant: la surexploitation constante de nombreux stocks de poisson. Si certains stocks se reconstituent grâce à l'application de mesures de conservation, de par le monde c'est l'épuisement des ressources qui est la règle. Les prises de quatre espèces importantes de poisson de fond (morue

Figure 19

PRODUCTION DE CREVETTE

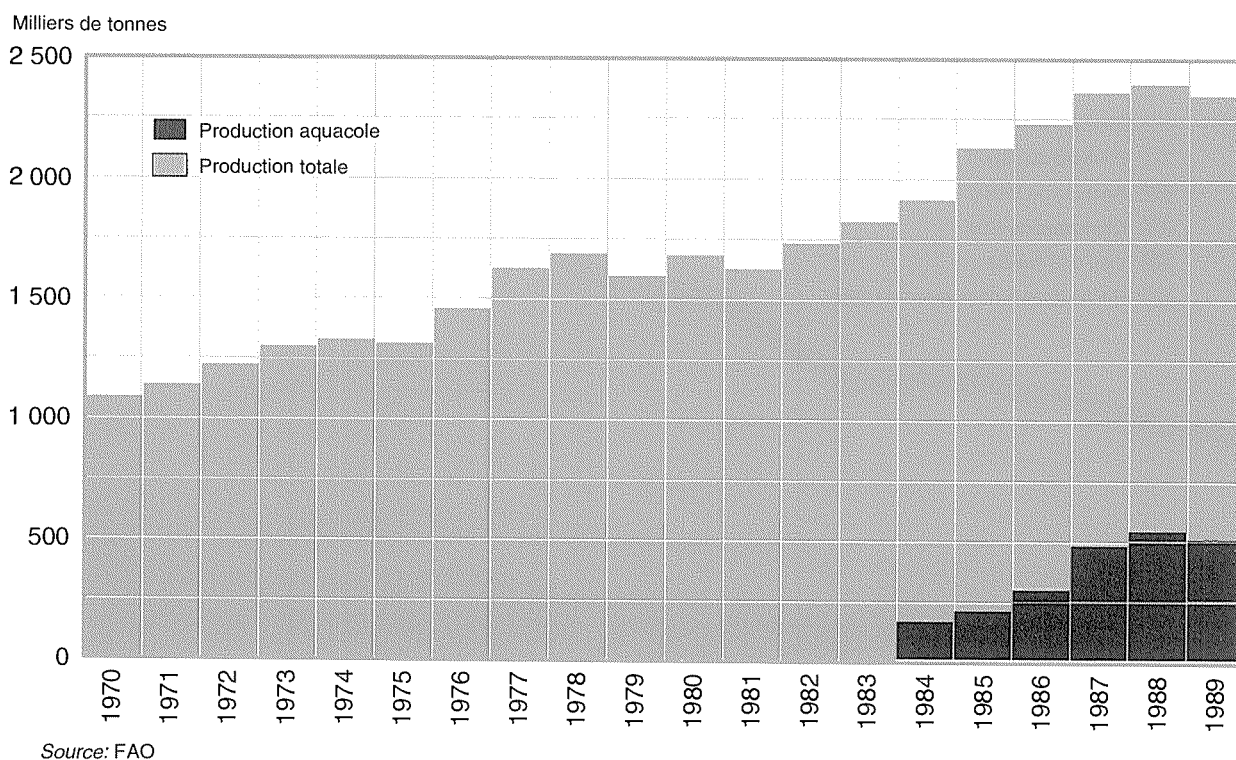
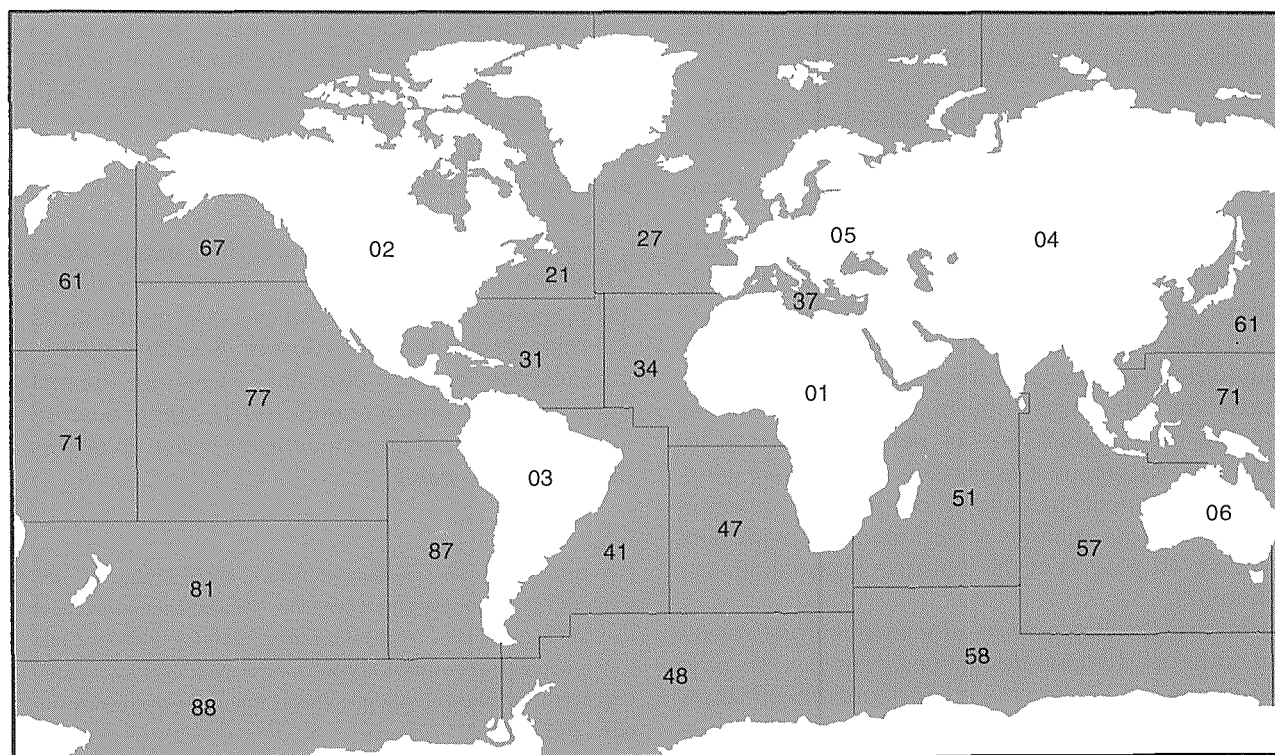




Figure 22

PRISES MONDIALES THÉORIQUES PAR PRINCIPALES ZONES DE PÊCHE



ZONES	PÊCHES CONTINENTALES	PRISES MONDIALES EN 1990 (milliers de tonnes)
01	Afrique	1 905
02	Amérique du Nord	537
03	Amérique du Sud	333
04	Asie	10 197
05	Europe (y compris l'ex-URSS)	1 448
06	Océanie	24
	TOTAL PÊCHES CONTINENTALES	14 444
	PÊCHES MARITIMES	
21	Atlantique Nord-Ouest	3 221
27	Atlantique Nord-Est	9 183
31	Atlantique Centre-Ouest	1 697
34	Atlantique Centre-Est	4 098
41	Atlantique Sud-Ouest	2 029
47	Atlantique Sud-Est	1 530
37	Méditerranée et mer Noire	1 489
51	Océan Indien occidental	3 376
57	Océan Indien oriental	2 828
61	Pacifique Nord-Ouest	25 688
67	Pacifique Nord-Est	3 428
71	Pacifique Centre-Ouest	7 311
77	Pacifique Centre-Est	1 519
81	Pacifique Sud-Ouest	1 031
87	Pacifique Sud-Est	13 945
88, 48, 58	Antarctique	428
	TOTAL PÊCHES MARITIMES	82 801
	TOTAL	97 245

Note: Aquaculture comprise, plantes aquatiques exclues.

Source: Annuaire FAO, Statistiques des pêches - captures et quantités débarquées, 1990. Vol. 70



limites ont été atteintes et un contrôle des prises a dû être établi.

Des changements sont aussi intervenus dans d'autres régions, mais ils ne revêtent pas la même importance du point de vue de la répartition des prises entre Etats pratiquant la grande pêche et Etats côtiers.

Evolution de la pêche dans les différentes régions et principaux pays pratiquant la pêche

Globalement, les *pays en développement* ont augmenté leurs prises de poisson de mer (depuis l'effondrement des captures d'anchois péruvien en 1972) à un rythme beaucoup plus rapide que les pays développés (figure 23). Les premiers, qui réalisaient 27 pour cent des prises mondiales en 1950, en réalisent aujourd'hui plus de la moitié. A l'inverse de ce qui se passe dans les pays industrialisés, le secteur des pêches y est dominé par les petits pêcheurs et les pêcheurs artisanaux. Ces derniers, qui utilisent généralement de petits bateaux ou des pirogues, assurent plus de 25 pour cent des prises mondiales et pêchent plus de 40 pour cent des poissons consommés par l'homme.

Parmi les 20 Etats ayant réalisé les plus grosses prises au cours des 20 dernières années, neuf sont des pays développés et 11 des pays en développement¹. Dans les deux groupes, trois pays ont des prises sensible-

ment supérieures: Pérou, Chine et Chili; Japon, ex-URSS et Etats-Unis.

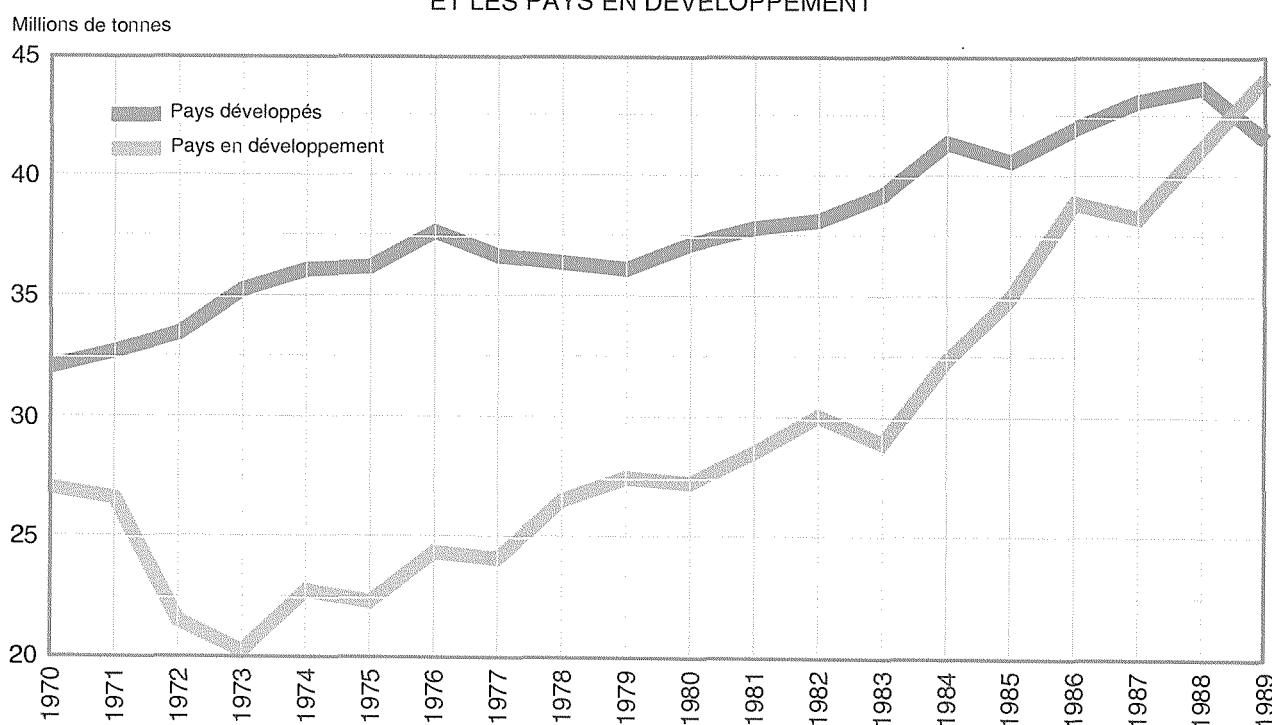
En dehors de deux exceptions de taille – République de Corée et province chinoise de Taiwan –, les pays en développement réalisent l'essentiel de leurs prises dans leurs propres ZEE. La Thaïlande, qui pêchait beaucoup dans les zones d'autres Etats d'Asie du Sud-Est, le fait nettement moins aujourd'hui. A l'inverse, la Chine pêche depuis 1985 dans l'Atlantique Centre-Est et depuis 1986 dans le Pacifique Nord-Est, même si ses prises restent limitées.

Dans le Pacifique Nord-Ouest, les captures de la Chine ont beaucoup augmenté, notamment depuis 1985, puisqu'elles sont passées cette année-là de 3,9 millions à 6,4 millions de tonnes. Cette augmentation est due – en partie du moins – à l'assouplissement du contrôle des prix intérieurs, qui a en outre favorisé le redéploiement d'une capacité excessive en dehors des zones nationales.

¹ Les neuf Etats développés sont les Etats ci-après: Afrique du Sud, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Islande, Japon, Norvège et ex-URSS. Les 11 Etats en développement sont les suivants: Chili, Chine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Mexique, Pérou, Philippines, province chinoise de Taiwan et Thaïlande.

Figure 23

PRISES TOTALES DE POISSON DE MER PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT



Source: FAO



La République de Corée et la province chinoise de Taiwan réalisent la plus grande partie de leurs prises dans le Pacifique Nord-Ouest. Toutefois, ces deux Etats pratiquent de plus en plus la pêche lointaine, qui représente désormais 20 et 25 pour cent respectivement de leurs prises totales. Dans le Pacifique Nord-Est, la République de Corée pêche surtout du lieu de l'Alaska, dont elle a capturé des quantités records en 1986. Les deux Etats pêchent depuis peu de grosses quantités de calmar dans le Pacifique Sud-Ouest et de thon dans le Pacifique Centre-Est et Centre-Ouest.

Parmi les *pays développés*, le Japon conserve sa suprématie mais seulement grâce à des captures considérables de pilchard, qui constituent actuellement 37 pour cent de ses prises de poisson de mer. La présence du Japon dans les différentes zones de grande pêche a beaucoup varié au cours des 20 dernières années, et notamment depuis 1980. Les prises de ce pays ont considérablement diminué le long de la côte Pacifique de l'Amérique du Nord mais augmenté dans d'autres secteurs du Pacifique et dans l'Atlantique Sud-Ouest.

Si l'on considère le tonnage, l'ex-URSS est restée en tête des pays développés pour la grande pêche jusqu'à 1989. Selon des estimations préliminaires, ses prises ont diminué d'environ 1 million de tonnes en 1990 et, selon la plupart des analystes, ce déclin devrait se poursuivre (voir encadré 11).

Le même recul a été constaté en ce qui concerne les Etats d'Europe de l'Est. Au large de l'Amérique du Nord, leurs prises ont diminué sensiblement (même si pendant deux périodes – début et milieu des années 80 – leurs captures ont été élevées). Dans d'autres régions, comme c'est le cas pour l'ex-URSS, d'importantes variations ont été enregistrées: fortes augmentations des prises dans l'Atlantique Sud et le Pacifique Nord-Ouest et diminutions dans l'Atlantique Centre-Est et l'Atlantique Nord-Est. L'évolution marquée de la composition des prises donne aussi une indication de la mobilité de la flotte des pays d'Europe de l'Est.

L'institution des ZEE a été incontestablement bénéfique pour les Etats-Unis et le Canada, dont les parts de prises ont augmenté au large de leurs côtes, tant à l'est qu'à l'ouest. A l'est, bien que leur part dans le total des prises soit passée d'environ 30 pour cent à environ 40 pour cent, l'augmentation n'a été que limitée en termes absolus. Dans les eaux territoriales canadiennes, les mesures de conservation destinées à assurer la reconstitution de stocks surexploités expliquent le caractère limité de l'augmentation.

Sur la côte ouest, les prises des deux pays sont passées de quelque 20 pour cent du total à plus de 90 pour cent, les tonnages passant de 500 000 à 3 millions de tonnes (dont 90 pour cent pour les Etats-Unis). Les prises de ce pays ont également augmenté de 1 million de tonnes dans l'Atlantique Centre-Ouest,

mais diminué dans le Pacifique Centre-Est et Centre-Ouest.

Pour les Etats-Unis, l'augmentation des captures enregistrée sur la côte ouest explique presque exclusivement le doublement de ses prises de poisson de mer au cours des deux décennies. La quasi-totalité de cette augmentation est intervenue depuis 1980. Bien qu'elle soit due surtout à des prises de lieu de l'Alaska, l'augmentation est à peu près semblable pour les prises de différents poissons maigres (morue, merlu, flétan, sole).

L'Espagne reste l'un des premiers pays de grande pêche. La part des prises qu'elle effectue en dehors de l'Atlantique Nord-Est et de la Méditerranée reste de 50 pour cent environ. Dans les années 70, la diminution marquée des prises dans l'Atlantique Nord-Ouest a été compensée par une augmentation des prises dans l'Atlantique Centre-Est. Dans l'Atlantique Sud-Est, elle a maintenu ses prises de merlu du Cap pendant ces 20 dernières années, mais un recul est intervenu en 1990 et 1991 avec l'accession à l'indépendance de la Namibie, ce pays ayant étendu sa juridiction et placé sous son contrôle les bateaux de pêche étrangers. Les stocks surexploités de cette espèce devraient ainsi pouvoir se reconstituer.

D'une manière générale, la grande pêche a décliné dans les années 70 mais s'est développée dans les années 80. L'évolution des prises des principaux Etats concernés est indiquée à la figure 24. Bien que les prises lointaines du Japon aient diminué, celles des autres Etats se sont maintenues ou ont même augmenté, notamment dans les années 80. Pour cela, les Etats ont dû changer de zone en élargissant leur présence dans des zones relevant d'Etats en développement disposés à céder des droits d'accès ou en haute mer. Les principales espèces cibles sont, outre différents thonidés, les céphalopodes (calmar principalement) et certaines espèces exploitables en grandes quantités pour un faible coût.

Répartition des ressources halieutiques dans les années 80

Bien que très importante pour tous les Etats côtiers, auxquels elle a donné le droit exclusif de gérer leurs ressources dans la zone considérée, l'extension des eaux territoriales n'a eu qu'un effet limité sur la répartition des richesses de la mer, compte tenu du faible nombre de pays concernés. Selon certains observateurs, cette décision devait entraîner une redistribution complète des ressources en poisson, mais les faits ne leur ont pas toujours donné raison. Les ressources halieutiques revêtent une importance considérable sur le plan local pour de nombreux pays, mais 80 pour cent des prises mondiales sont le fait de 20 pays (figure 25). En 1989, deux Etats (Japon et URSS) ont réalisé 25 pour cent des captures mondiales



ENCADRÉ 11 Réduction probable de la flotte de l'ex-URSS

L'éclatement de l'URSS devrait être lourd de conséquences pour la pêche, mais un événement d'une portée beaucoup plus considérable pour le secteur est l'abandon de l'économie planifiée. On ne sait pas encore très bien lesquels des nouveaux Etats indépendants hériteront des bateaux de pêche. La Fédération de Russie devrait conserver la part du lion (80 pour cent environ), puisque les ports de Mourmansk, Kaliningrad et Vladivostok sont situés sur son territoire, mais d'autres Etats ont fait passer sous leur pavillon des navires basés dans les ports de la Baltique et de la mer Noire. Quoi qu'il en soit, c'est l'évolution du système économique qui conditionnera celle du secteur. Il est intéressant de s'interroger sur l'effet des changements intervenus en raison de l'importance que représentent les prises pour certaines régions.

La décision de développer la flottille de pêche de l'URSS dans les années 60 a été prise sur la base d'une méthode d'allocation de ressources sans grand rapport avec le système d'allocation fondé sur la loi du marché. Les responsables politiques ont comparé les quantités de protéines pouvant être obtenues par unité de travail et de capital avec du poisson et avec de la viande. Ils en ont conclu que la production d'une quantité donnée de protéines de poisson nécessiterait la moitié environ des capitaux, le tiers des coûts de production et le quart des besoins de main-d'œuvre nécessaires à la production d'une quantité équivalente de protéines de viande.

Avec le temps, ce mécanisme de décision a accentué l'inefficacité du secteur de la pêche. On estime qu'en 1989 les coûts d'exploitation du secteur avoisinaient 10 à 13 milliards de dollars par an¹. Or, les prises de poisson de mer représentaient 10 millions de tonnes, dont plus de la moitié composées d'espèces pélagiques sans grande valeur, soit un revenu de 5 milliards de dollars au mieux. On peut donc en déduire que le déficit d'exploitation annuel atteignait 5 à 8 milliards de dollars, et beaucoup plus si l'on tient

compte des coûts d'investissement. Si d'autres pays possèdent aussi des flottes très déficitaires, leurs économies peuvent se permettre (avec les meilleurs ou les pires effets) de les subventionner fortement.

La demande de poisson comme source de protéines animales est élevée dans l'ex-URSS. Des subventions continueront d'être accordées, mais en bien moindre quantité. Il est probable petits bateaux opérant relativement près des côtes et que beaucoup de gros navires de grande pêche, coûteux et très gourmands en carburant, disparaîtront. Les possibilités d'accroître les prises dans la Baltique, en mer Noire et en Méditerranée étant limitées, l'effort portera sans doute sur la partie septentrionale de la mer du Nord et sur le Pacifique Nord-Ouest. La grande pêche pourrait continuer sur la base de coentreprises avec des pays en développement.

Le recul devrait surtout être marqué dans les trois zones suivantes: Atlantique Centre-Est, Atlantique Sud-Est et Pacifique Sud-Est, régions où les prises de l'ex-URSS se sont élevées à quelque 3 millions de tonnes en 1989. Dans l'Atlantique Centre-Est, les Etats côtiers (le Maroc particulièrement) profiteront dans une certaine mesure de la diminution de la flotte soviétique. La plupart des stocks étant actuellement exploités à plein, le mieux se manifestera sous la forme d'un accroissement des prises par unité d'effort. Les Etats côtiers devraient se montrer prudents dans leurs tentatives de récupérer une partie de la capacité de l'ex-URSS, en raison du prix peu élevé des espèces pêchées et de l'extrême variabilité des stocks.

Ainsi, dans l'Atlantique Sud-Est, les

¹ Voir S.V. Mikhailov, 1962. On the comparative efficiency of production of some products of the land and sea, dans *Okeanologia*, 2(3): 385-392, traduit par W.G. Van Campen, Division des pêches commerciales, Ministère de l'intérieur des Etats-Unis. Le rapport de Mikhailov a été établi dans le cadre de l'examen des décisions du 22^e Congrès du PCUS.



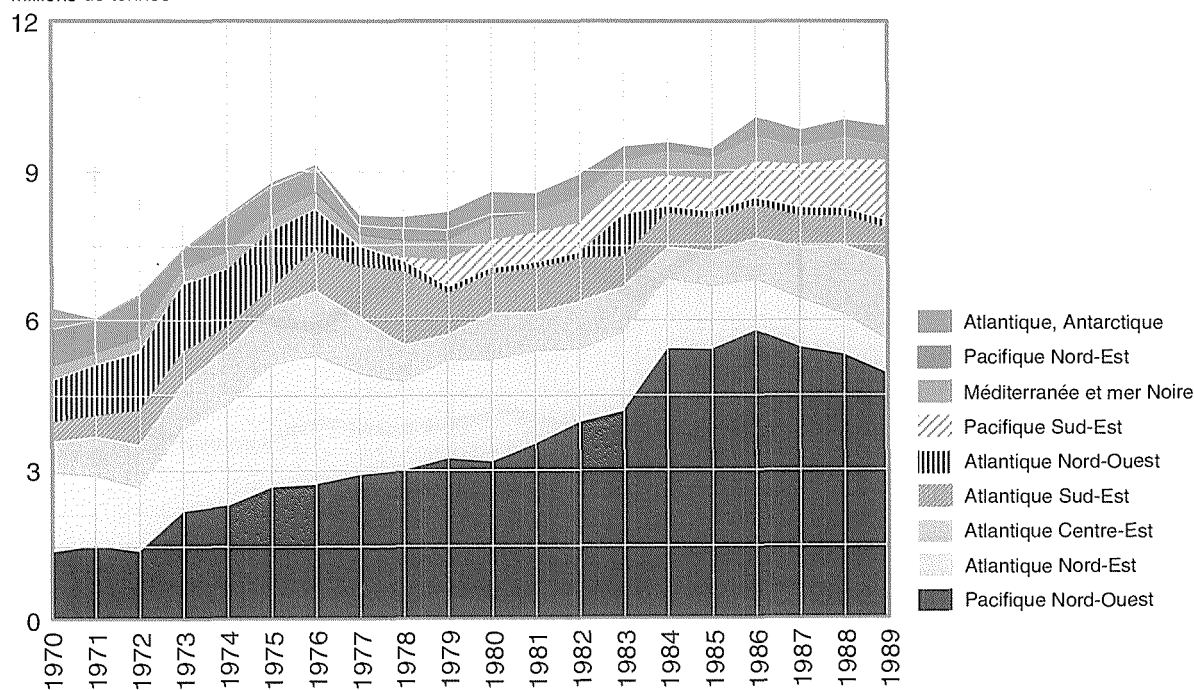
stocks de chinchard noir sont relativement abondants, mais le remplacement de la flotte de l'ex-URSS par des bateaux des pays côtiers devrait être lent en raison de contraintes d'ordre commercial. Deux pays pourraient accroître leurs prises: l'Afrique du Sud et, à terme, la Namibie. En ce qui concerne le Pacifique Sud-Est, le Chili a accru rapidement ses prises de chinchard noir et pourrait sans doute récupérer les prises de l'ex-URSS dans les prochaines années.

Au total, en supposant que les prises de grande pêche de l'ex-URSS diminuent de 75 pour cent, on peut prévoir que ses prises totales tomberont de 10 à 7 millions de tonnes. Les pressions en faveur d'un accroissement des captures dans les eaux territoriales seront fortes mais, dans ce domaine, les possibilités restent limitées, surtout en ce qui concerne le lieu de l'Alaska. Il faut donc s'attendre à une forte diminution des quantités de protéines anima-

les disponibles dans l'ex-URSS et dans d'autres pays – Afrique de l'Ouest notamment. Le renchérissement probable des petites espèces pélagiques pourrait accélérer le développement du secteur des pêches dans les Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest.

URSS, PRISES DE POISSON DE MER DANS LES NEUF PRINCIPALES ZONES DE PÊCHE

Millions de tonnes



Source: FAO



de poisson de mer, quatre autres pays 30 pour cent, et les 14 autres 25 pour cent. Les Etats côtiers restants représentent moins de 20 pour cent des prises mondiales totales de poisson de mer.

Dans le chapitre spécial de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1980*, on pouvait lire que la nouvelle législation présenterait des avantages potentiels pour les Etats, relativement peu nombreux, aux ZEE dotées de ressources importantes ou d'un prix élevé qui attiraient les gros navires de grande pêche, et pour un certain nombre d'Etats côtiers dont les zones recelaient des stocks de thon (Etats insulaires du Pacifique Sud essentiellement). Parmi la douzaine d'Etats côtiers censés profiter largement de l'extension de leur zone de juridiction nationale, les Etats-Unis apparaissaient comme le premier bénéficiaire (même si la possibilité de contrôler leurs ressources a avantage tous les Etats côtiers). Pour les Etats qui contrôlent désormais de gros stocks de poisson, les avantages ont été très variables en fonction de la valeur des espèces.

Quelles que soient les conséquences de l'instauration des ZEE, la redistribution des ressources halieutiques marines ne peut être analysée en termes de prises seulement: avantages ou pertes doivent être calculés en termes de bénéfice net pour l'économie nationale.

Toutefois, l'extension de la zone de juridiction nationale a été très avantageuse pour plusieurs pays

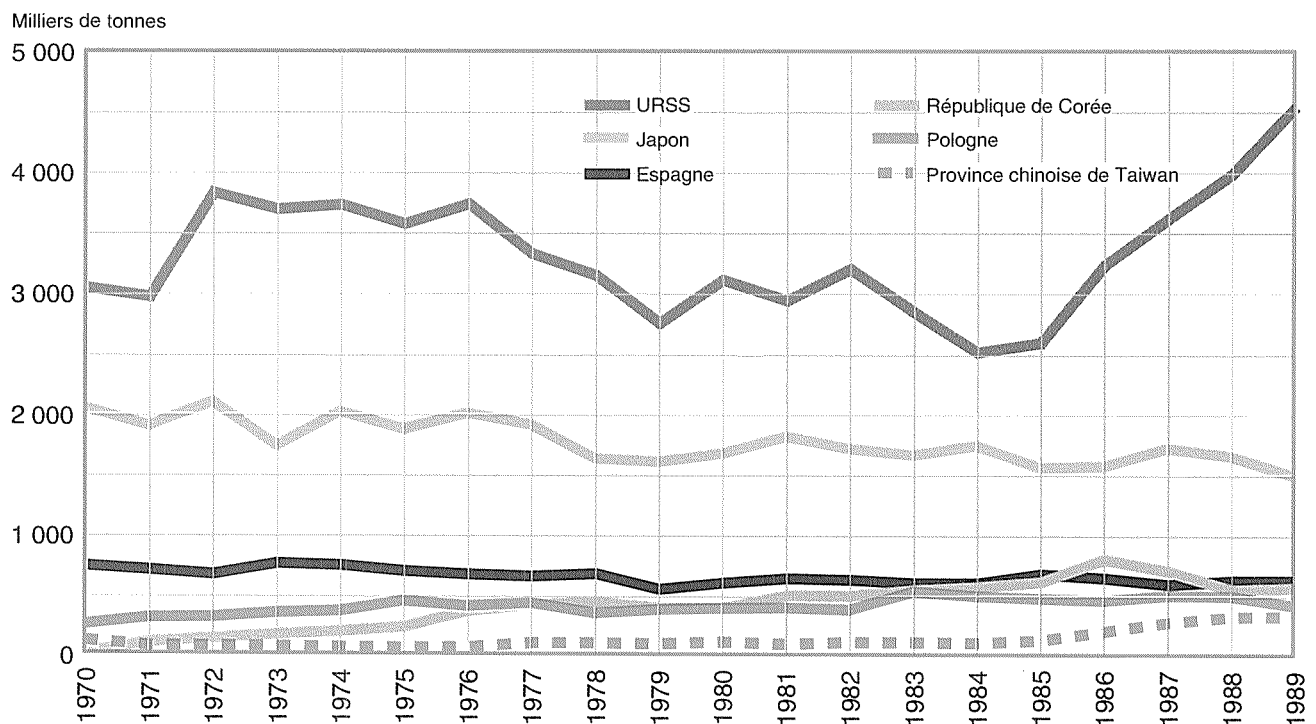
en développement, entre autres des Etats pratiquant la grande pêche. Ainsi, aux termes d'un accord avec la Communauté européenne, le Maroc a perçu annuellement quelque 80 millions de dollars pendant trois ans pour avoir autorisé les bateaux espagnols à pêcher dans ses eaux². Les redevances versées par la CEE aux pays africains pour 1991 ont notamment été les suivantes: 20 millions de dollars au Sénégal, 12,9 millions à la Mauritanie et 12 millions à l'Angola. Les Etats du Pacifique Sud ont, moyennant 60 millions de dollars des Etats-Unis, autorisé les navires de ce pays à pêcher le thon dans la région pendant cinq ans. Il n'empêche que, dans leur grande majorité, les pays en développement n'ont pu monnayer l'accès à leurs ZEE, faute d'avoir des ressources intéressantes à proposer aux pays pratiquant la pêche lointaine.

Comme il y a 20 ans, seuls quelques pays pratiquent ce type de pêche. En 1970, six Etats – URSS, Japon, Espagne, Pologne, Portugal et République fédérale d'Allemagne – enlevaient 85 pour cent des prises totales réalisées par les Etats dans les zones statistiques de la FAO situées en dehors de leurs propres zones³. En 1989, les six Etats possédant la plus grosse flotte de

² Journal officiel des communautés européennes. L 99, 16 avril 1988, Vol. 31, p. 61. Protocole n° 1.

Figure 24

PRISES LONTAINES DES SIX PREMIERS PAYS PRODUCTEURS



Source: FAO



grande pêche enlevaient près de 90 pour cent de l'ensemble des prises non locales. Quatre d'entre eux n'avaient pas changé, mais la République de Corée et la province chinoise de Taiwan avaient remplacé le Portugal et la République fédérale d'Allemagne. L'URSS, le Japon et l'Espagne ont réalisé les trois quarts du total au cours des deux périodes. De 1970 à 1990, les prises non locales de l'ensemble des Etats sont passées de 7,5 à 9 millions de tonnes, mais leur part dans les prises mondiales de poisson de mer est tombée de 13 à 11 pour cent. Ce recul a eu des effets mitigés sur les principaux Etats et on note un renchérissement généralisé de la grande pêche.

Pour le Japon, ce recul, intervenu avant l'extension des zones de juridiction nationale, tient essentiellement au renchérissement de la main-d'œuvre et de l'énergie. Les Japonais ont créé des coentreprises pour transformer le poisson dans d'autres pays. En outre, avec l'extension des juridictions, le Japon a réduit sa flottille pour maintenir les prises par navire. Dans le Pacifique Nord, le nombre de grands ravitailleurs et

de chalutiers japonais est tombé de 260 à 100 entre 1983 et 1987, tandis que les prises par navire passaient de 4 600 à 9 000 tonnes⁴, de façon à accroître la rentabilité.

Pour l'URSS, la Pologne et d'autres Etats d'Europe de l'Est, avec l'extension des ZEE, de nombreux stocks de poisson ont cessé d'être librement accessibles. Ces pays ont donc dû négocier des accords avec les Etats côtiers ou aller pêcher des stocks de haute mer sous-exploités – chinchard du Chili et krill de l'Antarctique par exemple. Alors que l'extension de la zone de juridiction nationale a déjà alourdi leurs coûts, ces pays se trouvent confrontés à un autre grand problème: la diminution considérable des aides à la grande pêche. La Roumanie a ainsi retiré du service 20 de ses 46 chalutiers de grande pêche, et la Bulgarie cinq sur 15.

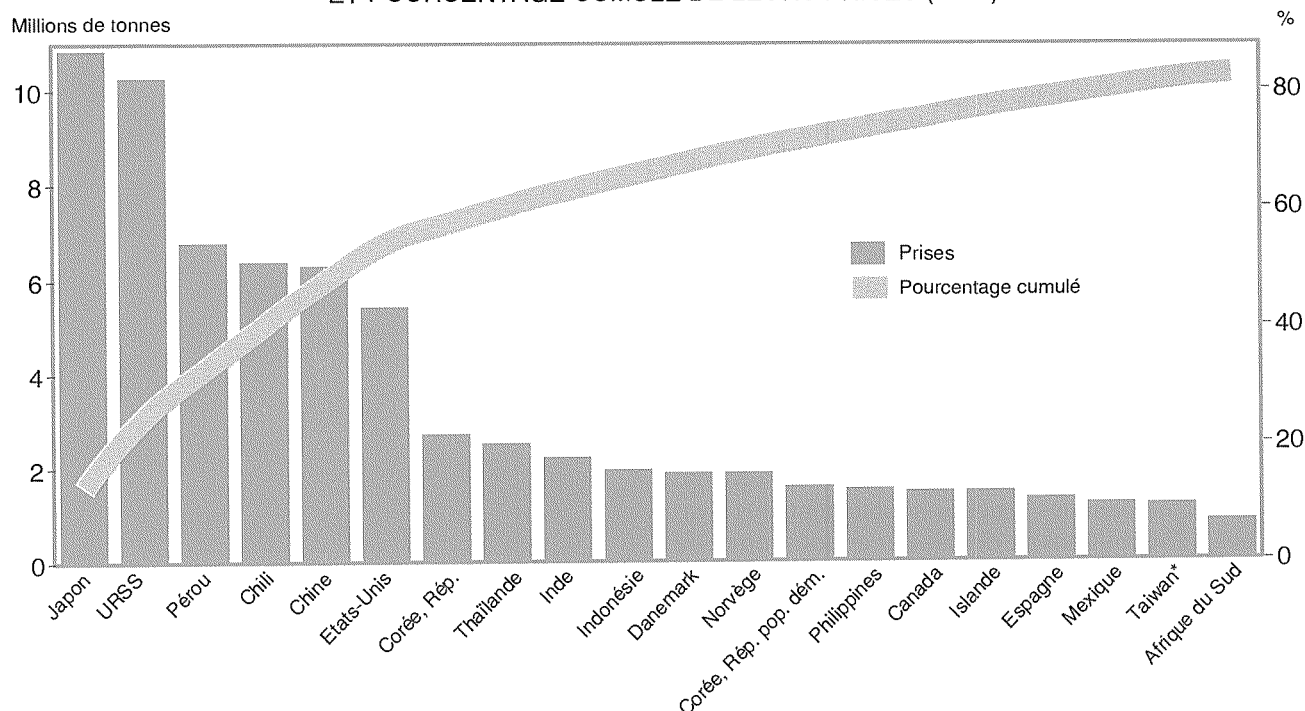
Les prises des navires de grande pêche de l'Espagne et de la France n'ont pas beaucoup varié. En 1989, les captures non locales de l'Espagne n'ont été inférieures que de 15 pour cent à celles de 1970. La diminution des captures des navires français dans les années 70, puis leur augmentation dans les années 80, s'est

³ Ce pourcentage tient compte des prises réalisées par les Etats dans les zones statistiques de la FAO dont ils ne sont pas riverains. Ils ne correspondent donc pas exactement à la totalité des prises réalisées dans des ZEE étrangères.

⁴ O.S. Stokke, 1991. Transnational fishing: Japan's changing strategy, *Marine Policy*, 15(4): 235.

Figure 25

PRISES DES 20 PREMIERS ETATS PRODUCTEURS DE POISSON DE MER
ET POURCENTAGE CUMULÉ DE LEURS PRISES (1989)



Source: FAO

* Province de Chine



soldée par une augmentation globale de 19 pour cent sur 20 ans. Une part importante de cet accroissement est due à la progression des prises de thon dans l'océan Indien occidental. Pour ces deux pays, l'acquisition des droits de pêche dans des zones étrangères (africaines pour l'essentiel) est financée dans une large mesure par la CEE, qui négocie des accords en leur nom. S'agissant des autres Etats européens, les prises non locales de l'Italie n'ont pas beaucoup changé au cours des deux décennies, mais celles de la République fédérale d'Allemagne et de la Norvège ont fortement diminué, passant d'environ 200 000 tonnes à quelque 10 000 tonnes, tandis que celles du Portugal chutaient de moitié, passant de 200 000 à 100 000 tonnes.

La République fédérale d'Allemagne, qui ne possède qu'une petite façade maritime, a été particulièrement touchée par l'extension des zones de juridiction nationale. La part des prises de ce pays dans la consommation nationale est tombée de 77 pour cent en 1970 à 43 pour cent en 1980, puis à 28 pour cent en 1989. Le tonnage des navires de pêche lointaine dotés d'installations de congélation et de transformation est tombé de 117 000 tonneaux de jauge brute en 1970 à 21 000 seulement en 1990. Cette importante restructuration a été rendue possible grâce aux aides accordées par l'Etat pour la mise à la réforme des navires.

Etats côtiers

Les diminutions en quantité ne se sont pas nécessairement soldées par des pertes financières, en raison des différences de valeur des espèces pêchées, mais aussi parce que le libre accès aux zones de pêche allait de pair avec l'emploi de méthodes peu rationnelles entraînant un certain gaspillage. Dans les zones où les stocks ont été pleinement exploités, le contrôle exercé par les Etats côtiers, qui aboutit à réduire la taille des flottilles étrangères, peut entraîner une augmentation moyenne des prises pour les navires autorisés à rester dans la zone. Ainsi, les pêcheries de céphalopodes (calmar, seiche et poulpe) situées au large du Maroc ont été si intensément exploitées qu'une réduction du nombre des navires (et des coûts totaux) permettrait une reconstitution des stocks et, au bout du compte, une augmentation des prises totales et des revenus. Les navires restant dans la zone pourraient accroître considérablement leurs prises. Parallèlement, le Maroc pourrait obtenir des recettes supplémentaires évaluées à 250 millions de dollars par an sous forme de droits de pêche⁵. En résumé, tant les Etats côtiers que

les flottilles des Etats pratiquant la grande pêche ont intérêt à limiter leurs capacités et améliorer ainsi leur efficience.

Les Etats côtiers pourraient prélever directement des droits sur les propriétaires des navires étrangers pour améliorer leurs revenus. Toutefois, quand les pêcheurs ne paient pas un droit d'accès mais sont payés par des organisations ou des Etats (CEE et Etats-Unis par exemple), rien ne les incite à cesser de surexploiter les stocks des Etats côtiers. Si ces derniers négocient des accords pour autoriser les navires étrangers, tout en limitant leur nombre, ceux qui acquièrent des licences peuvent obtenir des prises par unité – et partant des recettes – plus élevées.

L'existence de la flottille européenne de grande pêche tient en grande partie à des subventions élevées et à la protection croissante dont bénéficient des stocks surexploités des Etats européens. Cette tendance s'est traduite par une capacité excédentaire, tandis que de fortes pressions s'exercent pour obtenir l'accès aux zones étrangères.

Les problèmes auxquels est confrontée cette flottille semblent donc dus autant – sinon plus – à l'incapacité de gérer les pêcheries de façon rationnelle qu'à l'extension des eaux territoriales.

⁵ FAO, *La pêche céphalopodière marocaine: modélisation bioéconomique et propositions d'aménagement*. Projet PNUD/FAO MOR/86/019. Rome.



COÛTS ET REVENUS DE LA PÊCHE

On l'a vu, diagnostiquer l'état de santé d'un secteur économique ne peut consister seulement à analyser l'évolution de résultats physiques, mais nécessite aussi une évaluation des coûts et des revenus. Une telle évaluation est cependant difficile à réaliser, en raison du manque de données (voir encadré 12). Toutefois, le sentiment général étant que le secteur enregistre des déficits élevés à l'échelle mondiale, il faut tenter de mesurer l'étendue du problème.

Le coût de la pêche

Ces dernières années, la FAO a demandé aux Etats de fournir des données sur la taille de leurs flottilles de pêche⁶. La plupart des pays développés dotés de grosses flottilles ont communiqué des statistiques sur le nombre de navires par taille et type d'engin. S'agissant de ces pays, on peut estimer que les données fournies sont relativement précises pour les navires de plus de 100 tonneaux de jauge brute (tjb), mais beaucoup moins pour les embarcations de plus petite dimension. Pour de nombreux pays en développement, il est encore beaucoup plus difficile d'obtenir des informations, et les estimations disponibles sont plus aléatoires. Etant donné que certaines carences en ce qui concerne la communication d'informations sont à déplorer du côté des pays développés (Etats-Unis par exemple) et de graves lacunes du côté des pays en développement, on peut considérer que les chiffres indiqués sous-évaluent la capacité totale et, partant, que les estimations de coûts sont très prudentes.

L'appendice 1 fournit des informations détaillées sur la façon dont les coûts ont été calculés pour les postes suivants: construction de navires de pêche, remplacement de la flotte de pêche mondiale, carburant, entretien et réparation, assurance, fournitures et engins, main-d'œuvre et investissement.

Le coût total d'exploitation de la flotte mondiale pour 1989 a été de 92,2 milliards de dollars, non compris le rendement du capital et les provisions pour frais financiers. Le coût de l'entretien annuel courant est estimé à 30 milliards de dollars, celui des assurances à 7 milliards, celui des fournitures et des engins à 18,5 milliards et celui du carburant à 14 milliards de dollars. L'appendice 1 indique deux estimations du coût annuel de la main-d'œuvre, dont la plus faible correspond à 22,7 milliards de dollars.

Sur la base d'un revenu brut de quelque 70 milliards de dollars en 1989 (voir tableau 21), on peut estimer le déficit annuel d'exploitation à 22 milliards de dollars, coût d'investissement non compris.

TABLEAU 21

Estimation de la valeur totale des débarquements de poisson de mer, 1989

Espèces ou groupes d'espèces	Prises (milliers de tonnes)	Valeur unitaire (dollars/tonne)	Valeur totale (millions de dollars)
Saumon et salmonidés	876	3 500	3 410
Poissons plats (flet, plie, sole, etc.)	1 193	2 900	3 459
Morue de l'Atlantique	1 783	1 068	1 904
Lieu de l'Alaska	6 259	331	2 072
Tacaud norvégien	350	87	30
Merlan bleu	663	66	44
Autres morues, églefin et merlu	3 776	918	3 467
Langon	1 135	90	102
Autres sébastes, bar commun et congre	4 705	1 890	8 893
Capelan	898	100	90
Chinchard noir	3 655	90	329
Autres carangues, mulet	4 548	720	3 275
Pilchard du Japon	5 112	203	1 038
Pilchard d'Amérique du Sud	4 196	90	378
Menhaden tyran	357	101	36
Menhaden écailleux	583	90	53
Anchois du Japon	313	200	63
Anchois du Pérou	5 408	90	487
Autres harengs, sardine	8 630	200	1 726
Thon	3 985	1 700	6 775
Maquereau espagnol	1 671	260	434
Maquereau de l'Atlantique	626	270	169
Autres maquereaux	1 519	370	562
Requin	684	750	513
Espèces marines diverses	10 019	760	7 615
Crabe	1 164	3 600	4 189
Homard	202	11 270	2 275
Galathée	5	3 350	15
Crevette	2 351	4 000	7 370
Autres crustacés marins	70	3 000	209
Ormeau	85	4 960	423
Huître	80	3 026	242
Moule	213	1 260	269
Coquille Saint-Jacques	529	2 760	1 461
Clam	993	1 025	1 018
Calmar, seiche, poulpe	2 545	2 100	5 344
Mollusques marins divers	216	950	205
TOTAL	85 758		69 941

Source: FAO.

⁶ Voir FAO, 1991. *Statistiques des flottes de pêche, 1970, 1975, 1980-1989*. Bulletins statistiques des pêches, n° 30. Rome.



Si pour certains emprunts les conditions sont préférentielles, dans la plupart des cas il s'agit d'emprunts consentis aux taux du marché, souvent élevés. Avec une valeur de remplacement de 320 milliards de dollars, le rendement du capital devrait au moins être égal aux coûts de substitution qui, vu la difficulté de convertir des navires de pêche à d'autres usages, sont sans doute inférieurs à ceux d'autres secteurs maritimes; nous les fixerons à 10 pour cent pour les besoins de la démonstration. Il faut donc ajouter aux coûts de la flotte mondiale 32 milliards de dollars supplémen-

taires, soit un déficit d'environ 54 milliards de dollars. En général, on prévoit d'allouer au minimum 17 pour cent des revenus aux frais financiers, à l'amortissement et aux marges bénéficiaires.

Revenus

Il est également difficile d'établir des estimations des revenus bruts des pêcheurs. A partir d'informations éparses, la FAO a calculé des indicateurs approximatifs des valeurs unitaires moyennes des principales espèces et groupes d'espèces en 1989 (tableau 21).

ENCADRÉ 12 Statistiques sur la pêche

Etablir des statistiques sur la pêche est un exercice d'une extrême difficulté, étant donné les caractéristiques particulières de ce secteur par rapport à d'autres secteurs fondés sur l'exploitation de ressources naturelles. Il n'est pas facile de dénombrer des poissons dans la mer, non seulement en raison de l'opacité du milieu mais parce qu'ils se déplacent.

Autre difficulté: le nombre même des espèces et des pays concernés. A ce jour, la FAO rassemble des données sur 995 espèces dans 227 pays et entités administratives ou politiques (y compris de petites îles comme les îles Christmas et Norfolk). Des données sur les prises sont recueillies dans 30 régions statistiques (terrestres et maritimes).

Les informations sur les prises sont fournies à la FAO par les pays, dont beaucoup ne disposent pas des ressources nécessaires pour assumer cette tâche de façon satisfaisante. Dans de nombreux pays en développement, une grande part des prises est débarquée sur des plages isolées le long de côtes très longues. La côte de l'Etat du Kerala en Inde n'a que 600 km de long (soit 8 pour cent environ de la longueur totale du littoral indien) mais on y a recensé 220 points de débarquement. L'Indonésie s'étend sur quelque 5 000 km et compte plus de 13 000 îles.

A cela s'ajoutent les problèmes de la falsification des données, imputable – mais pas uniquement – aux pêcheurs des pays développés. Les opérations de pêche ont souvent lieu en haute mer et ne sont pas faciles à observer. Certaines

mesures d'aménagement – limitation des quantités prélevées notamment – incitent les pêcheurs à ne déclarer qu'une partie de leurs prises ou à tourner la réglementation d'une autre façon. Faire appliquer ce type de mesure est loin d'être aisé. Il est également arrivé que des pays «gonflent» des prises pour donner plus d'importance au secteur des pêches dans l'économie nationale.

Outre les quantités capturées, il est aussi extrêmement difficile d'évaluer les revenus. Les différentes espèces ont des valeurs très variables: celles qui sont utilisées pour la confection de farine de poisson coûtent moins de 100 dollars la tonne, tandis que les espèces très recherchées, telles que les homards, plus de 10 000 dollars la tonne, voire 20 000 dollars pour le thon rouge servant à confectionner le sashimi. En outre, à l'intérieur d'une espèce donnée, les prix varient en fonction de la taille, de la qualité, des points de débarquement, de la saison ou même de l'heure de débarquement. Ces variations sont généralement dues au caractère très périssable de la plupart des espèces. Or, on ne dispose pas d'informations précises sur les prix du poisson aux points de débarquement.

Il est également difficile de disposer d'informations fiables sur les coûts de la pêche. Recenser le nombre des unités de pêche pose déjà un problème. Ainsi, dans l'Etat du Kerala, une enquête détaillée réalisée au début des années 80 a dénombré quelque 30 000 bateaux de pêche – généralement non motorisés – et quelque 3 000 embarca-



Quand cela était possible, des estimations sur chaque espèce capturée en grosse quantité sont fournies et on peut les considérer comme relativement fiables (morue de l'Atlantique, lieu de l'Alaska, tacaud norvégien, lançon, capelan, pilchard du Japon, etc.). Pour plusieurs des autres groupes, on constate un degré d'uniformité de la valeur unitaire de l'espèce dominante (crevette; saumon; thon; calmar, seiche et poulpe; homard; clams et autres mollusques). D'autres groupes comptent néanmoins de nombreuses espèces présentant des écarts de prix considérables (sébastes,

carangues et mulets, maquereaux, etc.). Dans ces cas, on s'est efforcé de fournir une valeur unitaire moyenne pondérée.

Une réserve supplémentaire s'impose. Les estimations sont fondées sur des informations obtenues en 1989. Les prix variant d'une année à l'autre, on peut se demander s'ils reflètent la situation actuelle. On sait par exemple que les prix des saumons ont diminué sensiblement ces deux dernières années, en raison de la production aquacole et des grosses captures réalisées dans le Pacifique Nord. On estime cependant

tions à filets maillants et chalutiers motorisés¹. Au total, 22 combinaisons différentes d'embarcations et d'engins de pêche ont été recensées.

Outre le nombre élevé des différentes composantes statistiques, un autre problème se pose: connaître les coûts des différents intrants. Les estimations des coûts d'investissement sont faussées par les systèmes de crédit non institutionnalisés existant dans maints pays en développement et par le montant et l'éventail des aides accordées dans les pays développés. Les coûts de la main-d'œuvre sont difficiles à évaluer dans la mesure où la plupart des pêcheurs sont rémunérés selon un système de parts: pour le bateau, pour les engins de pêche, pour les coûts d'exploitation et pour les membres d'équipage d'après leur fonction. Il est possible d'obtenir des précisions sur le coût des engins de pêche, des fournitures, de l'assurance, du carburant et de l'entretien pour les grands navires des pays développés, mais plus difficilement au sujet de la plupart des pays en développement.

Avec l'aide des organismes régionaux des pêches, la FAO a réalisé un travail considérable en élaborant des questionnaires normalisés et en les adressant aux Etats qui, souvent, bénéficient parallèlement de programmes

de formation. Il s'agit de la seule source de renseignements sur les pêches dans le monde. Toutefois, la FAO a surtout axé ses efforts sur les quantités capturées et ce n'est que depuis peu qu'elle s'efforce d'obtenir, sur les coûts et les revenus, des statistiques sans lesquelles il n'est pas possible d'améliorer la gestion de la pêche.

Pour obtenir les informations souhaitées, la FAO doit cependant pouvoir compter sur les Etats. Or, la plupart de ceux-ci ne voient pas actuellement dans les données sur le coût de la pêche et les prix du poisson une priorité, surtout parce que leurs responsables en comprennent mal l'utilité. Quand l'accès n'est pas contrôlé, il est difficile d'améliorer la contribution des pêches aux économies nationales tandis que les ressources elles-mêmes n'ont pas de valeur marchande. La demande d'informations économiques est relativement faible par rapport au coût d'obtention des dites informations.

Toutefois, lorsque l'accès aux zones de pêche est effectivement contrôlé, la demande s'accroît. Ainsi, dans les pêcheries de crevettes du nord de l'Australie, soumises à des restrictions d'accès, ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui paient les informations grâce auxquelles ils savent quand se déplacer d'une zone à l'autre pour pêcher les grandes crevettes d'une valeur plus élevée.

Comme en matière de prises, la FAO peut jouer un rôle utile en dispensant des conseils et une formation sur l'établissement de statistiques économiques. Conjuguées avec des conseils et une

formation sur des méthodes améliorées de gestion des pêcheries, de telles mesures aboutiront à une amélioration sensible des statistiques sur les pêches.

Vu la difficulté d'obtenir actuellement des données sur les pêches, les estimations sur les captures, les valeurs et les coûts présentées dans le présent chapitre doivent être considérées comme approximatives. Néanmoins, pour quelques-unes des principales questions traitées, elles peuvent être considérées comme relativement fiables, puisqu'elles ne concernent qu'un petit nombre de pays assurant une forte proportion de la production et de la valeur totales et qu'elles ne portent que sur un petit nombre d'espèces. En outre, bien que les chiffres absolus soient approximatifs, on peut considérer les valeurs relatives et les tendances générales comme utiles pour l'analyse des principaux problèmes.

¹FAO, 1982, *Economics of artisanal and mechanized fisheries in Kerala. A study on costs and earnings of fishery units*. FAO/UNDP Project in Small-Scale Fisheries Promotion in South Asia, Working Paper 34, FAO, Madras.



TABLEAU 22

**Estimation de la valeur des quantités débarquées
d'espèces et groupes d'espèces principaux, 1989**

Groupes d'espèces	Valeur débarquée	Pourcentage du total
	(millions de dollars)	
Crevette	7 370	11
Thon	6 775	10
Céphalopodes	5 344	7
Crabe	4 189	6
Saumon	3 410	5
Homard	2 275	3
Lieu de l'Alaska	2 072	3
Morue de l'Atlantique	1 904	3
TOTAL	33 339	48

que, dans l'ensemble, les données présentées traduisent assez bien la valeur relative des espèces.

Ces réserves étant faites, il est permis de tirer une conclusion générale: pour une large part, la valeur totale des prises de poisson de mer est le fait d'un nombre relativement limité d'espèces (tableau 22). Ce tableau indique que huit espèces et groupes d'espèces uniformes représentent près de 50 pour cent de la valeur totale. De plus, à l'exception du lieu de l'Alaska, tous ont une valeur unitaire élevée, soit plus de 1 000 dollars la tonne. Ces espèces sont également celles pour lesquelles on peut prévoir la surexploitation la plus marquée.

On le sait, le secteur de la pêche présente, à l'échelle mondiale, un degré de concentration élevé. Un petit nombre de pays assure la majeure partie des prises et supporte l'essentiel des coûts. D'autre part, la plus grosse part de la valeur des prises est le fait de quelques espèces. Toutefois, il ne semble pas que ces concentrations aillent toutes dans le même sens. Ainsi, les navires de l'ex-URSS supportaient une grande partie des coûts et assuraient une part importante des captures mondiales, mais pêchaient surtout des espèces sans grande valeur (lieu de l'Alaska par exemple). De même, les crevettes, qui constituent le groupe d'espèces le plus prisé, sont capturées par un grand nombre de pays, dont quelques-uns seulement possèdent des flottes industrielles.

Lorsqu'on compare les estimations des captures de poisson de mer et les estimations des coûts de la flotte de pêche mondiale, on aboutit à une conclusion remarquable: *les coûts d'exploitation annuels de la flotte en 1989 ont été supérieurs d'environ 22 milliards de dollars aux revenus réalisés*, coûts d'investissement non compris. Bien que ces coûts soient mal

connus, on peut penser que le secteur de la pêche en mer accuse des pertes très élevées.

Plusieurs raisons expliquent cette situation. En premier lieu, la haute mer reste librement accessible à tous les navires et les zones économiques exclusives de la plupart des Etats sont ouvertes aux flottes nationales desdits Etats. Dans ces conditions, la taille des flottilles (et les investissements) tend à ne plus correspondre au taux de production optimal des stocks. En d'autres termes, la liberté d'accès est une incitation à la surcapitalisation (voir encadré 13). Bien qu'avec l'extension des eaux territoriales, l'accès des pêcheurs étrangers ne soit plus libre, la surcapitalisation pourrait demeurer importante, les droits d'accès étant plutôt payés par les Etats ou d'autres entités que par les pêcheurs eux-mêmes. Ceux-ci ne sont donc pas encouragés à réduire la taille de leurs flottilles.

La surcapitalisation est accentuée par la facilité d'accès au secteur de la pêche et la difficulté d'en sortir. Lorsque les prix montent et que les stocks sont abondants, de nouveaux navires sont mis en chantier. Mais lorsque les prix ou les captures diminuent, et si les navires ne sont pas convertibles, les propriétaires les exploitent tant qu'ils peuvent en couvrir les coûts d'exploitation directe. Quand cela n'est plus possible, dans bien des cas, ils les vendent à des pêcheurs d'autres pêcheries ou d'autres pays⁷. La mise à la casse des bateaux intervient souvent beaucoup plus tardivement dans le secteur de la pêche que dans les autres industries de la mer: en général, lorsque le coût de réarmement avoisine le coût d'un navire neuf⁸.

Cette situation peut avoir des conséquences importantes pour les gros navires de nombreuses flottilles de pêche lointaine. Ces flottilles sont suffisamment mobiles pour se déplacer d'un secteur maritime à l'autre en fonction des fluctuations des stocks sous l'effet d'une surexploitation ou de causes naturelles. Mais les possibilités d'utiliser les flottilles à d'autres fins sont de plus en plus limitées, la surexploitation des stocks devenant la règle.

Autre raison à l'origine du déficit: l'industrie de la pêche est fortement subventionnée dans de nombreux pays. Nous avons déjà signalé que la flotte de l'ancienne URSS et celle des pays d'Europe de l'Est bénéficiaient d'aides massives. Ces aides ne représentent cependant qu'une partie du déficit total lorsqu'on tient compte des coûts d'investissement. Au Japon, selon l'Association japonaise de la pêche, «le montant des crédits accordés au secteur de la pêche par les banques commerciales et par l'Etat s'élève à quelque

⁷ Plusieurs pays se sont dotés d'une législation qui interdit l'importation ou l'exportation de bateaux d'occasion.

⁸ On entend par coût de réarmement le coût nécessaire pour rendre à nouveau le navire pleinement opérationnel.



19 milliards de dollars)⁹. Elle indique également que «pour aider les sociétés en difficulté, les institutions financières publiques annuleront leurs dettes. L'Etat a en effet annulé beaucoup de dettes ces dernières années vu la situation économique difficile du secteur des pêches».

⁹ Association japonaise de la pêche, 1991. *Les pêches au Japon*.

Dans la Communauté européenne, les pêches bénéficient elles aussi de subventions massives. Entre 1983 et 1990, les aides communautaires sont passées de 80 millions à 580 millions de dollars, dont 20 pour cent ont servi à la construction de nouveaux navires et à la modernisation des bateaux anciens (figure 26). Ce montant ne comprend pas les aides importantes accordées par différents Etats. En Europe également, la Norvège verse elle aussi des aides substantielles au

ENCADRÉ 13 Conséquences économiques de la liberté d'accès

La théorie économique de la propriété commune des ressources naturelles explique pourquoi une pêcherie non contrôlée tend à attirer un excès de capitaux et de main-d'œuvre et donc pourquoi elle peut être exploitée au-delà du point de production maximale durable (PMD) – quantité définie selon des critères biologiques. Si l'on soumet à des degrés d'exploitation différents (en fonction du nombre de navires ou de pêcheurs employés), pendant une longue période, un stock de poisson donné, on obtient plusieurs degrés de production durable (diagramme A, p. 150). Le taux d'exploitation augmente avec l'effort de pêche, jusqu'au point de PMD. Avec certains stocks, un effort de pêche au-delà de ce point entraîne un appauvrissement et, partant, une diminution des quantités pêchées en deçà du niveau maximal, alors que l'effort de pêche s'est accru. Avec d'autres stocks, l'appauvrissement n'intervient pas tout de suite et une PMD peut être maintenue même si l'effort de pêche se prolonge. On n'en sera pas moins en situation de surcapitalisation et d'excès de main-d'œuvre.

La courbe des prises totales peut aussi représenter les revenus totaux tirés de la pêche, à supposer que la variation des tailles ne joue pas sur le prix moyen obtenu. Cette courbe peut être représentée sous la forme d'une ligne droite, si l'on suppose pour simplifier que chaque unité d'effort supplémentaire a un coût identique.

En situation de liberté d'accès, on atteint le point d'équilibre lorsque coûts totaux et revenus totaux sont égaux (point E). Tout effort de pêche au-dessous de ce point fait passer les revenus

moyens au-dessus des coûts moyens, situation qui tend à attirer d'autres pêcheurs.

Au nom de l'efficacité économique, les pêcheurs doivent atteindre le point de revenu maximal net (RMN), là où le coût d'une unité d'effort supplémentaire équivaut au supplément de revenu qu'elle permet d'obtenir. En ce point, coûts marginaux et revenus marginaux sont égaux.

Avec l'extension des eaux territoriales, de nombreux stocks sont désormais la propriété exclusive d'un pays qui, s'il le souhaite, peut contrôler l'effort de pêche grâce à différentes techniques. Ces contrôles peuvent être utilisés pour accroître les revenus par pêcheur en réduisant le nombre de pêcheurs. Le grand dilemme auquel sont confrontés les décideurs est le suivant: pour pouvoir accroître les revenus par pêcheur sur le long terme dans une pêcherie exploitée à plein, la seule solution consiste à réduire ou limiter le nombre de pêcheurs.

Dans de nombreux cas, ces décideurs s'efforcent d'augmenter les revenus par pêcheur sans limiter l'accès aux pêcheries. Ils peuvent le faire en accordant des aides ou grâce à d'autres mécanismes qui permettent d'accroître le revenu par unité d'effort – ce qui entraîne un relèvement de la courbe des revenus totaux (diagramme B). Dans l'immédiat, les aides apportent un revenu supplémentaire aux pêcheurs, attirent davantage de pêcheurs dans la zone et font remonter les coûts totaux jusqu'au point où ils égalent à nouveau le total des revenus. Les revenus moyens par pêcheur redescendent au niveau précédent, mais le nombre de pêcheurs



secteur de la pêche (près de 150 millions de dollars par an entre 1985 et 1990)¹⁰.

Le secteur de la pêche est subventionné directement ou indirectement de multiples manières. Les formes d'aide classiques sont notamment les suivantes: restrictions à l'importation (y compris limitation des quantités débarquées par les navires étrangers) et droits de douane, aides à l'exportation, système de contrôle des prix, détaxation du carburant, prêts à

faible taux d'intérêt, voire subventions, dons pour la fabrication de navires ou l'achat d'engins, ou pour la construction de ports, de locaux de vente et d'autres infrastructures, par exemple.

¹⁰P. Salz, 1991. *The European Atlantic fisheries: structure, economic performance and policy*; Agricultural Economics Research Institute, La Haye.

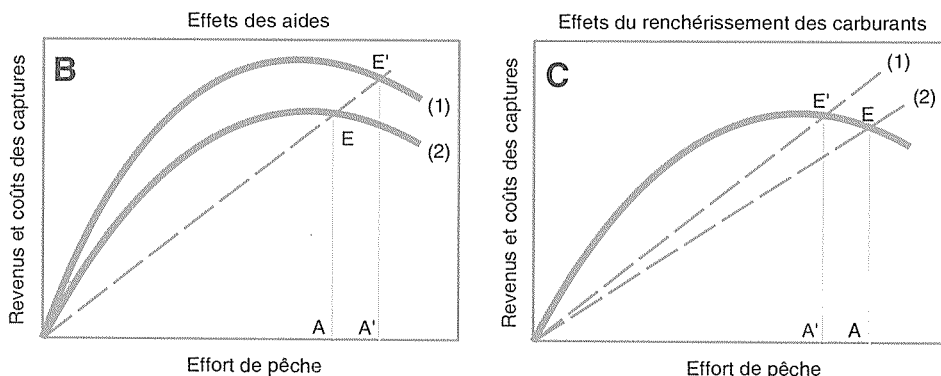
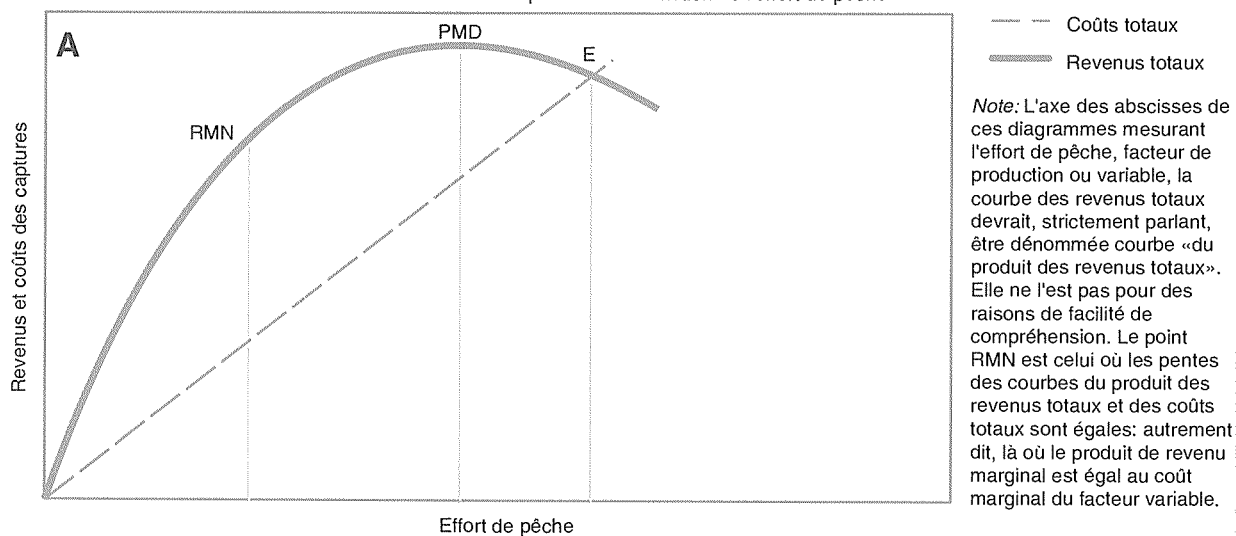
employés est maintenant supérieur (point A' au lieu du point A). Dans certains cas, les aides peuvent aussi accélérer l'épuisement des stocks. On peut constater qu'un renchérissement alimenté par la demande aboutit égale-

ment au même résultat. En 30 ans, dans les pêcheries de saumon de l'Alaska, l'augmentation des prix a permis un doublement du nombre des pêcheurs, lesquels pêchent désormais deux fois moins de poisson.

Un renchérissement du carburant a de toute évidence un effet négatif sur la pêche mais, après une période d'ajustement, il entraîne généralement une diminution du nombre des emplois dans le secteur plutôt qu'une diminution des

REVENUS ET COÛTS DANS UNE PÊCHERIE EN PROPRIÉTÉ COLLECTIVE

Production durable et revenus et coûts correspondants en fonction de l'effort de pêche



Source: *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1980*



En outre, il existe des aides spécifiques aux pêcheries sous forme d'achat par des gouvernements aux Etats côtiers de redevances d'accès à leur zones économiques exclusives. Accorder l'accès des ressources naturelles revient à accorder une subvention aux utilisateurs dans la mesure où aucun paiement n'est exigé pour l'exploitation de ressources.

Les raisons d'être de ces subventions sont aussi nombreuses que les différents mécanismes d'aide.

Souvent, l'aide financière est accordée au secteur de la pêche – et moins aux industries situées en aval – pour des raisons sociales. L'objectif est par exemple de favoriser l'emploi dans des zones côtières souvent peu peuplées. Des subventions peuvent aussi être accordées pour des raisons de politique générale dans la mesure où le secteur agricole concurrent bénéficie lui aussi d'aides substantielles. Dans d'autres cas, les politiques alimentaires visaient à assurer à la popula-

revenus moyens. L'augmentation des coûts chasse une partie des pêcheurs mais permet à ceux qui restent d'accroître leurs prises moyennes et leurs revenus, puisque la concurrence est moins vive. Un nouvel équilibre (point E' du diagramme C) s'établit: un plus petit nombre de pêcheurs (A' au lieu de A) obtient les mêmes recettes nettes moyennes qu'auparavant. Si le stock s'est appauvri, le renchérissement du carburant peut en fait entraîner un accroissement des captures totales en allégeant la pression excessive.

Ainsi, les pays qui tentent de protéger leurs pêcheurs sur des pêcheries pleinement exploitées en subventionnant le carburant aboutissent souvent à maintenir l'emploi et à conserver l'excédent de capacité existant déjà tout en soutenant des niveaux élevés de consommation de carburant. L'introduction de dispositifs et de techniques permettant d'économiser le carburant peut avoir les mêmes conséquences. La réduction des coûts et l'accroissement des profits attire davantage de pêcheurs et se traduit donc par un accroissement des quantités de carburant utilisées. Lorsque les pêcheries sont déjà pleinement exploitées, la technique la plus efficace pour réduire la consommation de carburant consiste à réduire le nombre de navires de pêche.

Dans d'autres cas, le coût peut s'avérer si élevé (ou les prix si bas) que le point d'équilibre est atteint avant le point correspondant à la PMD. Bien que le niveau total des prises puisse être relevé, une diminution de l'effort de pêche reste souhaitable, de sorte qu'il soit possible d'obtenir un accroissement des revenus nets tirés de la pêche.

Les diagrammes représentent des pêcheries idéales types mais, à l'évidence, pas l'ensemble des pêcheries. Certaines sont parfois à peine mises en valeur, de sorte qu'il est possible d'augmenter les prises et les revenus à un rythme supérieur à l'accroissement de l'effort et des coûts totaux. Tel est le cas lorsque des Etats côtiers peuvent se substituer à des flottilles de pêche étrangères en se dotant d'une capacité propre, mais il faut alors n'encourager l'intensification de l'effort de pêche national qu'avec modération pour éviter la constitution d'une capacité excessive.

Ces principes économiques ont été testés dans de nombreuses études empiriques. On peut citer à ce titre l'exemple des pêcheries de limande à queue jaune des Etats-Unis. On s'est aperçu dans ce cas précis qu'il était possible de porter le revenu net de la flottille de zéro à plus de 6 millions de dollars par an en retirant 87 navires sur 132¹. Toutefois, ces principes sont fondés sur des hypothèses simplificatrices, qui ne tiennent pas compte du haut degré de complexité de la plupart des activités halieutiques. Les pêcheurs capturent différentes espèces de poisson, soit simultanément, soit à des périodes différentes de la campagne. En raison de relations entre les espèces, il est parfois impossible de maximiser en même temps les captures de toutes les espè-

ces. Ces captures peuvent aussi fluctuer fortement et, dans certains cas, en fonction des conditions ambiantes. En outre, les facteurs économiques peuvent varier considérablement dans le temps, ou selon les pêcheurs, lorsque ceux-ci utilisent des techniques ou des engins différents pour exploiter le même stock. Néanmoins, si ces différents éléments peuvent masquer ou retarder les conséquences ou en atténuer la gravité, celles-ci n'en existent pas moins lorsque la liberté d'accès ne fait l'objet d'aucune restriction.

Quand un Etat côtier contrôle totalement un stock exploité à plein qui intéresse les pêcheurs étrangers et qu'il n'a pas intérêt à se doter d'une capacité propre, il peut se prémunir contre un effort de pêche excessif en imposant le paiement de droits aux pêcheurs étrangers. Ces droits découragent certains d'entre eux mais, la concurrence étant moins vive, les autres pêcheurs peuvent capturer des quantités supplémentaires.

Lorsque l'Etat côtier exerce un contrôle exclusif sur les ressources et dispose d'une capacité suffisante pour exploiter les stocks, il peut être appelé à choisir entre maximiser les possibilités d'emploi et maximiser les revenus.

¹J.M. Gates et V.J. Norton, 1974, *The benefits of fisheries regulation. A case study of the New England yellowtail flounder fishery*, Marine Technical Report n° 21, University of Rhode Island, Kingston, Etats-Unis. 35 pages.



tion des approvisionnements suffisants en poisson, des études ayant prouvé qu'il s'agissait de la source de protéine animale la moins chère si elle était produite dans le pays. De grosses entreprises à intégration verticale, tant privées que publiques, ont même souvent accepté des pertes dans le secteur de la pêche sachant qu'elles pouvaient les compenser par des profits dans le secteur de la transformation et de la commercialisation.

Le montant de ces aides (qui ont pour effet de dissiper des rentes) n'est pas pris en compte dans les calculs des coûts et revenus à l'échelle mondiale mentionnés ci-dessus. L'analyse ci-après indique à quel point elles sont considérables pour ce qui concerne les pêcheries de céphalopodes au large du Maroc et les pêcheries de poisson de fond au large de la Nouvelle-Angleterre.

Ce recours massif aux aides découle de la volonté des Etats de préserver l'emploi dans la construction navale et dans l'industrie de la pêche et peut être une façon de parer à la situation économique difficile du secteur de la pêche. Toutefois, les perspectives d'une augmentation considérable des prises étant des plus limitées, le maintien de subventions élevées ne fait qu'aggraver la situation économique des pêches et l'épuisement des stocks.

On pourrait aussi supposer que des quantités impor-

tantes de poisson ne sont pas déclarées aux Etats, soit parce que les organismes chargés d'assurer la gestion des pêches sont défaillants, soit parce que les pêcheurs déclarent des prises inférieures à la réalité pour contourner les mesures d'aménagement, soit à cause des ventes «au comptant»¹¹.

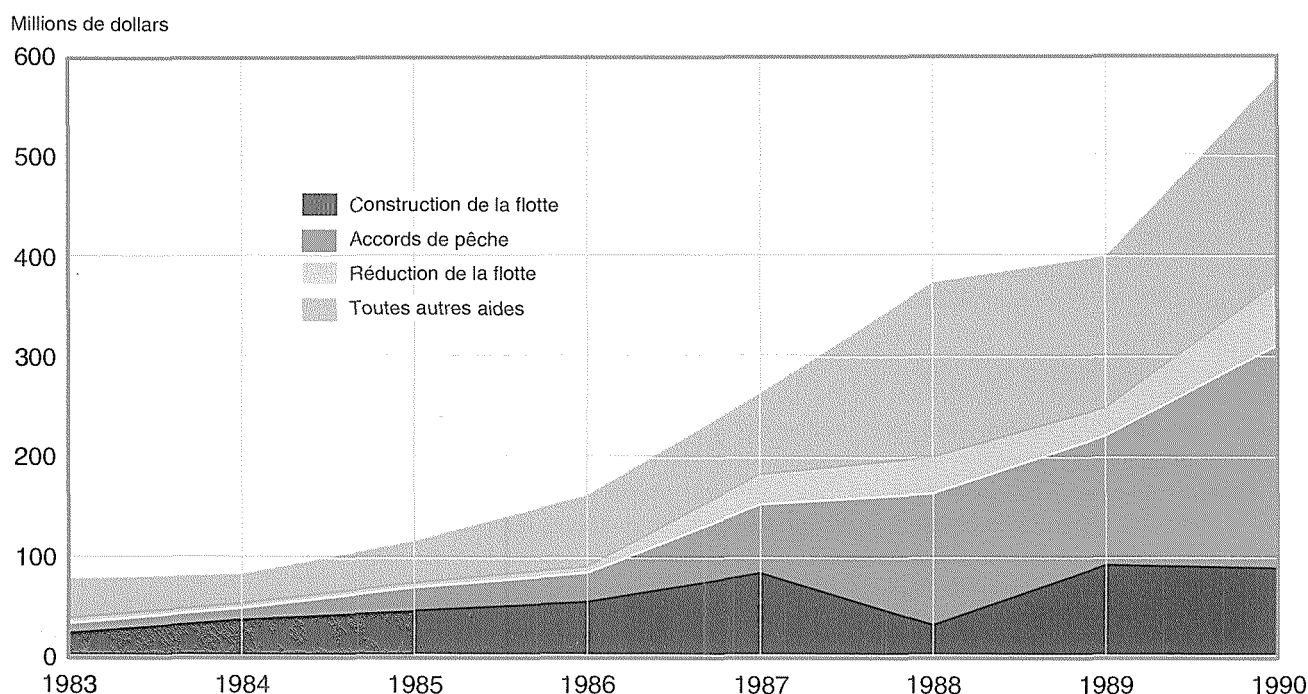
Prix

L'évolution des prix réels du poisson est déterminante pour évaluer la rareté des ressources sur le plan économique. Toutefois, des informations cohérentes sur l'évolution à long terme des prix du poisson restent difficiles à obtenir. Des estimations des prix obtenus par les pêcheurs ont été calculées pour un certain nombre de pays (figure 27). Pour ces pays, les prix réels du poisson ont généralement augmenté très rapidement dans les années 70: 80 pour cent pour les Etats-Unis et le Canada et 60 pour cent pour le Royaume-Uni. Des chutes de prix marquées ont eu lieu au début des années 80 en raison notamment d'une forte augmentation des prises de morue et d'églefin pendant cette période. Les prix réels de l'ensemble des espèces de poisson ont à nouveau

¹¹ Lorsque les quantités pêchées sont importantes, une sous-évaluation volontaire des prises peut aussi menacer la durabilité des stocks.

Figure 26

AIDES DE LA CEE AU SECTEUR DES PÊCHES



Source: P. Salz. 1991. *The European Atlantic fisheries: structure, economic performance and policy*. Agricultural Economics Research Institute, La Haye.



augmenté dans ces pays à la fin des années 80. Dans l'ensemble, la tendance sur longue période est à la hausse. Comparés aux prix de la période de référence (1971), les prix réels du poisson ont été supérieurs de 20 pour cent au Japon, de 35 pour cent au Royaume-Uni et de 75 pour cent aux Etats-Unis en 1988.

On ne dispose pas de séries semblables pour les autres pays. Toutefois, les données disponibles pour certaines espèces indiquent généralement un renchérissement plus rapide que pour d'autres denrées alimentaires et non alimentaires ou pour les intrants nécessaires à la pêche. Cette tendance n'est pas surprenante, étant donné que les stocks de poisson (aquaculture mise à part) ne sont pas illimités et que la demande croît continuellement. Généralement, lorsque la production d'une espèce particulière de poisson atteint un maximum, les prix augmentent. Ce renchérissement pousse les consommateurs à se tourner vers d'autres espèces moins prisées et meilleur marché qui, à leur tour, sont pêchées jusqu'à des niveaux limites. Les prix continuent ainsi à monter jusqu'à atteindre des niveaux équivalents à ceux d'autres produits de substitution.

Dans une large mesure, l'augmentation rapide des prix réels du poisson dans les années 70 et dans les années antérieures montre à quel point ils étaient bas par rapport à ceux d'autres sources de protéines

animales. Toutefois, l'écart se resserre et les renchérissements constants – de certaines espèces déjà chères notamment – pourraient se ralentir. Ainsi, l'augmentation des prix du thon est limitée en raison de la concurrence de la viande de volaille.

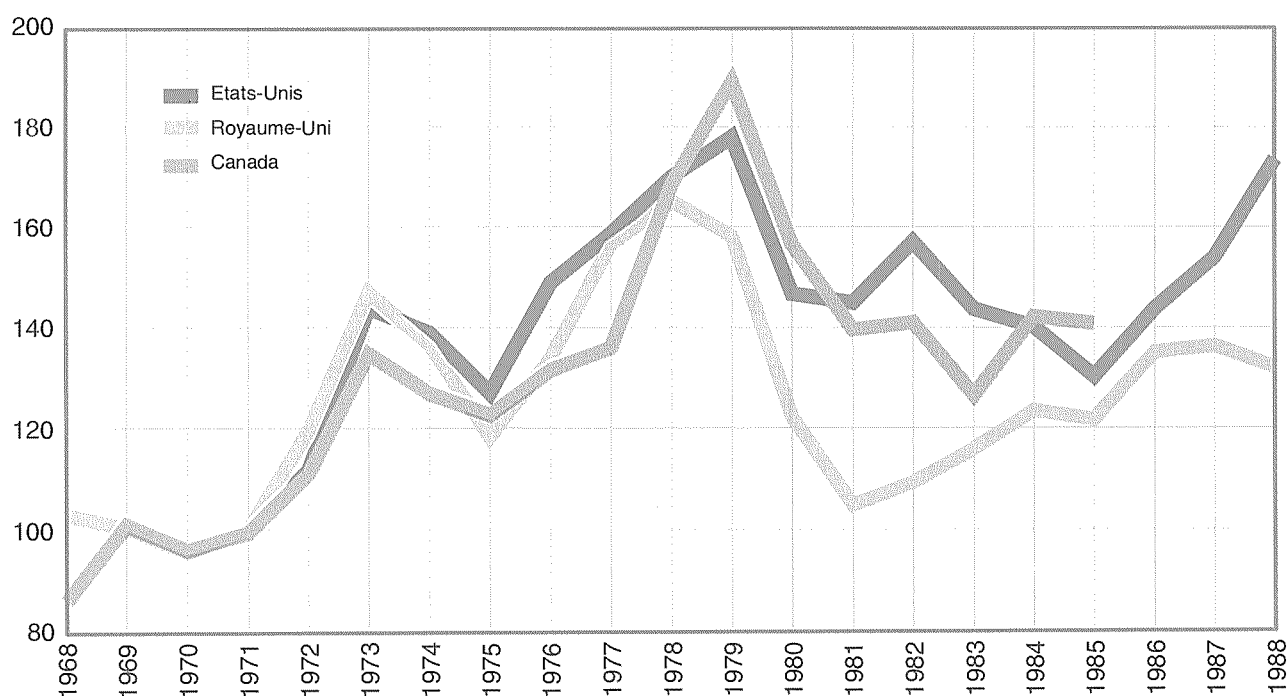
D'autres facteurs influent aussi sur l'évolution des prix du poisson. On l'a vu plus haut, la production de certaines espèces est suffisante pour peser sur les marchés. Dans le cas du saumon, les prix réels ont chuté de plus de 50 pour cent entre 1988 et 1990 sur le marché des Etats-Unis. En 1991, la chute a été plus forte encore, même si elle s'explique par une abondance des prélèvements effectués sur des stocks naturels. Les prix des crevettes chutent également en raison de l'importance des quantités cultivées. Plusieurs autres espèces sont actuellement élevées (notamment les carpes et les silures dans les eaux intérieures, ainsi que les huîtres, les clams, les moules et d'autres crustacés) et de nouvelles espèces devraient l'être à l'avenir. Toutefois, les quantités totales produites par l'aquaculture restent faibles comparées à la demande mondiale de poisson.

Autre tendance actuelle: la transformation d'espèces de faible valeur en succédanés d'espèces à valeur élevée. Des protéines restructurées – de lieu de l'Alaska pour l'essentiel – sont ainsi présentées sous forme de produits ressemblant à de la chair de crabe.

Figure 27

PRIX RÉELS INDICQUÉS PAR LES PÊCHEURS POUR QUELQUES PAYS

(indice 1971 = 100)



Source: FAO



Commerce international

Le commerce international du poisson a été caractérisé par une grande euphorie au cours des 20 ou 30 dernières années, et plus particulièrement dans les années 70. La valeur des échanges mondiaux a augmenté à un rythme annuel d'environ 18 pour cent dans les années 70 et de près de 10 pour cent dans les années 80. L'accroissement des exportations a été plus fort dans les pays en développement que dans les pays développés pendant les 20 années considérées. Par contre, le ralentissement de la croissance des exportations dans les années 80 a été sensiblement plus marqué dans les pays en développement (tableau 23).

Une proportion élevée et constante des importations mondiales au cours des dernières décennies a été le fait des pays développés (88 pour cent de la valeur totale en 1970 et 86 pour cent en 1989). Des redistributions importantes ont cependant eu lieu à l'intérieur du groupe. Le Japon a porté sa part en valeur des importations totales de 8 à 28 pour cent, et cet accroissement a pour corollaire une diminution de ses propres prises de poisson de table. La chute relative la plus marquée s'est produite aux Etats-Unis, dont la part est tombée de 25 à 16 pour cent. Cette diminution s'explique par l'augmentation des prises, l'extension des eaux territoriales et l'intensification de l'effort de pêche sur la côte ouest. Les Etats-Unis restent un gros importateur, mais la CEE constitue la première région d'importation, le commerce intrarégional étant cependant inclus dans les statistiques.

Dans le cas du Japon, la moitié des importations réalisées en 1989 ont porté sur quatre espèces à valeur élevée: crevette, thon, calmar et saumon. Aux Etats-Unis, les crevettes représentent le premier poste des importations de poisson (29 pour cent en 1989). En outre, 20 pour cent des importations sont constituées de filets congelés et plus de 10 pour cent de thon. Pour cette dernière espèce, on enregistre une diminution des importations de poisson congelé entre 1980 et 1989 et un quintuplement des importations de poisson en boîte. En effet, le thon est de moins en moins transformé sur place et de plus en plus importé de Thaïlande.

Des modifications notables sont également intervenues côté exportations. Celles de la Thaïlande ont représenté en valeur plus de 6 pour cent des exportations totales en 1989, contre moins de 1 pour cent en 1970. Les parts de la République de Corée et de la province chinoise de Taiwan ont aussi augmenté sensiblement, passant d'un pourcentage négligeable en 1970 à 5 pour cent dans les deux cas en 1989. On note aussi une diminution des parts du Pérou, de la Norvège et du Japon, et une augmentation des parts des Etats-Unis.

L'accroissement de la part des Etats-Unis est dû

TABLEAU 23

Evolution annuelle de la valeur des échanges de poisson, pays développés et pays en développement

	Moyenne 1971-1980		Moyenne 1981-1990	
	Export.	Import.	Export.	Import.
	(%).....			
Pays développés	17,0	17,2	8,3	10,2
Pays en développement	20,0	20,0	10,5	8,4

Source: FAO.

presque essentiellement à deux facteurs: les stocks de lieu de l'Alaska sont passés sous contrôle américain et des accords de coentreprises ont été passés aux termes desquels des bateaux sous pavillon des Etats-Unis vendent leurs prises en mer aux navires-usines étrangers. Ces ventes – comptées comme des exportations – sont passées de 400 000 tonnes en 1983 à environ 1,5 million de tonnes en 1987, pour retomber ensuite à moins de 400 000 tonnes en 1990, des unités de transformation nationale prenant la relève.

La part des pays en développement dans les exportations est passée de 32 pour cent à 47 pour cent entre 1970 et 1989, les pays dont la part a le plus augmenté proportionnellement étant la Chine, le Chili et la Thaïlande (figure 28). Les exportations de cette dernière sont passées de 2 à 13 pour cent de la valeur totale des exportations des pays en développement, ce résultat étant obtenu notamment grâce à une augmentation considérable des exportations de thon en boîte, passées de 5 000 tonnes en 1981 à plus de 225 000 en 1989. L'essentiel de cette augmentation tient aux opérations de transformation de thon congelé importé. La Thaïlande a également multiplié ses exportations de crevette congelée, d'élevage pour l'essentiel, par près de quatre au cours de la même période. Parallèlement, ses exportations de farine de poisson, dont elle se sert pour nourrir les crevettes d'élevage, ont diminué de plus des deux tiers.

Les exportations de crevettes congelées de la Chine ont augmenté considérablement, passant de 22 000 tonnes en 1985 à 120 000 en 1989, année où elles ont représenté plus de la moitié des exportations de poisson en valeur.

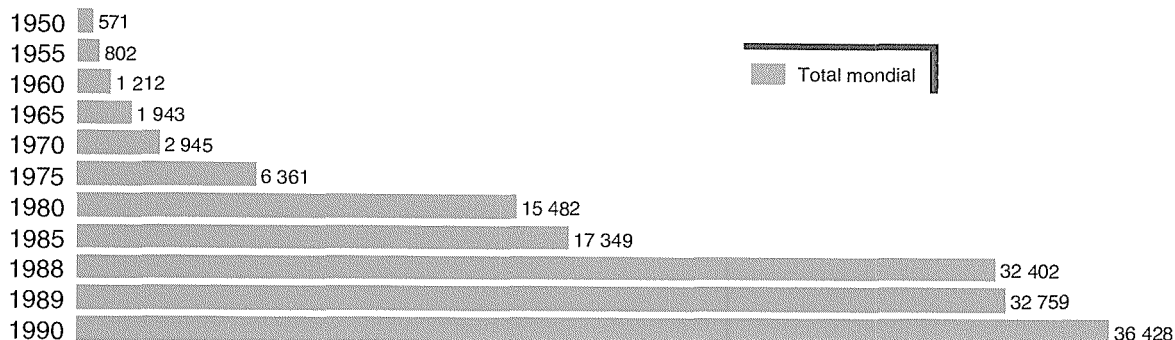
Pour le Chili, l'augmentation tient essentiellement à l'accroissement des exportations de farine de poisson. Bien que la part du Pérou dans les exportations des pays en développement soit tombée de 35 pour cent en 1970 à 3 pour cent en 1989 (à la suite de l'effondrement des prises d'anchois), les deux pays ont réalisé ensemble plus des deux tiers des exportations totales de farine de poisson en 1989.



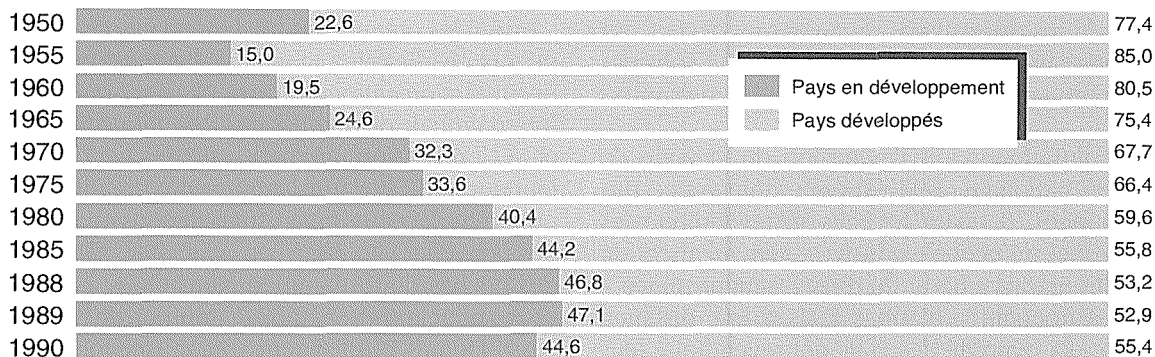
Figure 28

VALEUR DES EXPORTATIONS DE POISSON ET DE PRODUITS DE LA PÊCHE

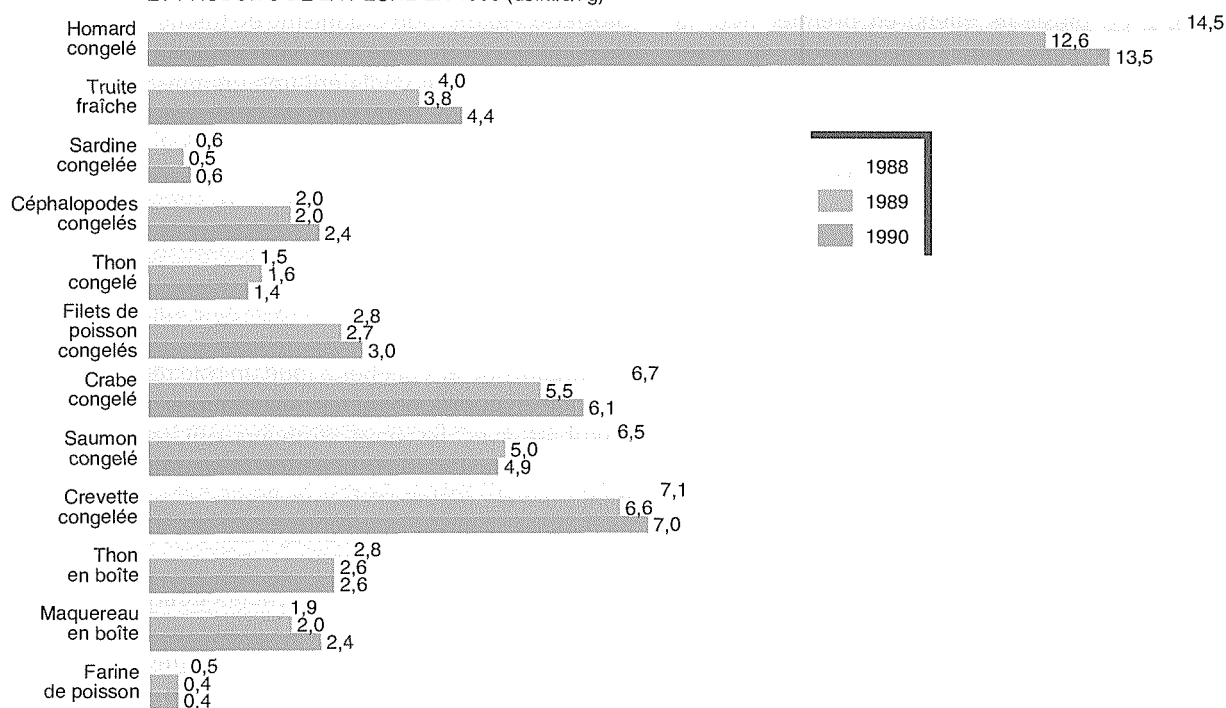
VALEUR DES EXPORTATIONS
(millions de dollars aux prix courants)



PART DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS DÉVELOPPÉS
(pourcentage)



VALEUR UNITAIRE MOYENNE À L'EXPORTATION DE CERTAINS POISSONS
ET PRODUITS DE LA PÊCHE EN 1990 (dollars/kg)



Source: FAO



ASPECTS JURIDIQUES, INSTITUTIONNELS ET ÉCOLOGIQUES

Outre l'évolution des activités de production et des marchés, plusieurs faits nouveaux importants pour le secteur se sont produits. Ils portent notamment sur le droit de la mer, les accords internationaux en matière de pêche et l'environnement marin.

Le droit de la mer

Après plus de 10 ans de discussions, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été ouverte à la signature fin 1982. Lorsqu'elle a été fermée à la signature fin 1984, 159 Etats l'avaient signée. Parmi les six membres des Nations Unies non signataires figuraient les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne. Au 31 mars 1992, 51 Etats avaient ratifié la Convention, soit neuf de moins qu'il en fallait pour qu'elle entre en vigueur. Bien que la Convention n'ait pas encore force de loi, nombre de ses dispositions relatives aux pêches ont été adoptées unilatéralement et peuvent être considérées comme faisant partie du droit coutumier international.

Il y a plus important: l'extension de la zone de juridiction nationale, déjà évoquée, intervenue durant les années 70, quand les Etats ont revendiqué des ZEE ou zones de pêche exclusives, généralement de 200 milles marins à partir du rivage, sauf présence – le cas est fréquent – d'autres Etats à une distance inférieure. La majorité des Etats ont revendiqué leur ZEE en 1977 et 1978 (plus de 60 ces deux années).

L'extension généralisée de la zone de juridiction nationale a eu plusieurs effets: en premier lieu, la dévolution aux Etats côtiers du pouvoir de gérer efficacement leurs ressources. Même si, pour le moment, seul un nombre relativement faible d'Etats (Australie, Nouvelle-Zélande, Namibie par exemple) ont utilisé ce pouvoir pour contrôler l'accès aux ressources des pêcheurs nationaux, cette possibilité n'existait pas vraiment à l'époque de la liberté des mers.

Deuxième conséquence: la redistribution des richesses halieutiques de la mer, qui n'a cependant intéressé vraiment qu'une douzaine d'Etats.

Accords internationaux

L'extension des zones de juridiction nationale s'est traduite par une modification des accords multilatéraux concernant la gestion des pêcheries. Avant l'extension des eaux territoriales, de nombreux organismes régionaux responsables de la pêche ont été créés à diverses fins: collecte de données, coordination des recherches, partage de l'information et recommandations de mesures de conservation et d'aménagement par exemple. Dans la plupart des cas, les organismes

réunissaient et des Etats côtiers et des Etats non côtiers ayant des intérêts dans la région. Ils ont généralement joué un rôle utile, en tout cas dans les premiers temps, en améliorant la collecte de données sur les prises et les échanges d'informations. Ils ont servi de tribune pour débattre des problèmes, mais n'ont jamais été particulièrement efficaces pour les résoudre. A quelques exceptions près, ils ne sont parvenus qu'en partie à empêcher l'épuisement des stocks, mais jamais à empêcher un effort de pêche excessif.

Dans les années 70, lorsque la zone de juridiction nationale a été étendue, certains organismes régionaux ont été dissous. D'autres ont changé de fonctions et de méthodes de fonctionnement, et de nouveaux organismes ont remplacé les plus anciens. D'une manière générale, ceux de la FAO restent en place, mais disposent de crédits beaucoup plus limités dans la plupart des régions. Ils s'efforcent d'être des lieux d'échange d'informations et de dispenser une assistance technique.

Parmi les organismes ne dépendant pas de la FAO qui ont été dissous à la suite de l'extension des zones de juridiction nationale, on peut citer: la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Sud-Est. Parmi les nouveaux organismes créés pour remplacer les organismes dissous ou faire face à des nouvelles situations, on peut citer l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord. Depuis 1980, d'autres organismes ont été créés, par exemple l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud. Cet organisme joue un rôle instructif à plusieurs égards. Son organisme de tutelle – le Forum du Pacifique Sud – a été créé par les Etats insulaires du Pacifique Sud, qui voulaient une organisation régionale réservée aux seuls Etats de la région, à l'inverse de la Commission du Pacifique Sud qui comprend aussi des Etats non locaux. Le Forum a créé l'Organisme des pêches pour faciliter l'exploitation des pêcheries, en particulier des espèces de thon qui migrent à travers les vastes zones économiques exclusives de ses membres et aider ceux-ci à appliquer des mesures d'aménagement.

L'organisme des pêches a joué un rôle relativement efficace en coordonnant les négociations de ses Etats membres avec les pays étrangers qui souhaitent avoir accès aux eaux de la région et en définissant un minimum de règles et de conditions. L'organisme a également créé un registre régional des bateaux de pêche. Grâce à ces mesures, il a pu relever les redevances versées par les pêcheurs étrangers et réduire les coûts de surveillance. On sait qu'aux termes d'un récent accord passé entre les Etats insulaires du Pacifique et les Etats-Unis, ce pays doit verser des droits de pêche pour toute la zone de l'accord, y



compris les secteurs de haute mer situés en dehors des ZEE des Etats insulaires. Certaines circonstances particulières ont facilité le travail de l'organisme. La vaste région circonscrite recouvre dans une large mesure les zones exclusives de ses membres. Ceux-ci sont généralement des petits Etats qui disposent de peu de moyens pour pêcher le thon et qui ont tout intérêt à coordonner leur contrôle sur les pêcheurs étrangers. Même si ces conditions ne sont pas toutes réunies ailleurs, certaines des méthodes de l'organisme pourraient être adoptées dans d'autres régions. Ainsi, les Etats tropicaux du Pacifique oriental envisagent de créer un registre régional des navires étrangers.

Au cours des 20 dernières années, l'évolution générale a été double: renforcement de la position des Etats côtiers et abaissement de la puissance des Etats extérieurs à la région dans les accords régionaux, même si les pays pratiquant la grande pêche s'efforcent d'enrayer cette évolution. Au-delà, il est difficile de discerner des tendances, surtout à cause des disparités entre les situations des diverses régions. Une question générale, qui pourrait avoir des incidences importantes pour l'avenir des organismes de pêche régionaux, se pose cependant: dans quelle mesure ces Etats acquerront-ils l'autorité nécessaire pour contrôler l'utilisation des ressources au-delà de 200 milles? Cette question se pose non seulement pour les enclaves de haute mer du Pacifique Sud mais aussi pour le «doughnut hole» de la mer de Béring, les grands bancs de l'Atlantique Nord-Ouest et l'utilisation de filets dérivants en haute mer dans le Pacifique.

Environnement

Le principal fait nouveau intervenu en matière d'environnement dans le domaine de la pêche est, de loin, la surexploitation des stocks. On estimait il y a plus de 20 ans que 20 millions de tonnes de prises supplémentaires auraient pu être obtenues par une reconstitution des stocks surpêchés. Même si dans certains cas une telle reconstitution a pu être obtenue, ces gains ont été largement annulés par l'appauvrissement accru d'autres stocks.

Avec la limitation des approvisionnements et l'accroissement de la demande, les stocks subissent une pression croissante. En l'absence de contrôle de l'accès aux stocks, les pêcheurs sont tentés d'exploiter les stocks à des stades de développement plus précoces, c'est-à-dire généralement à proximité du rivage, lorsque les poissons sont plus petits. De plus, les engins de pêche utilisés dans cette course très compétitive sont souvent moins sélectifs et les prises accessoires d'autant plus élevées.

Comme on a vu précédemment, les 85 millions de tonnes de poisson de mer pêchées en 1989 représentaient une valeur brute au stade de la capture d'environ 70 milliards de dollars. Si des mesures d'aména-

gement sont adoptées pour assurer la reconstitution des stocks, les 20 millions de tonnes de prises supplémentaires que l'on pourrait espérer se traduiraient par un accroissement de revenu brut de plus de 16 milliards de dollars, toutes choses étant égales par ailleurs. Cette perte estimée ne représente toutefois qu'une portion du manque à gagner pour les pêches mondiales puisque les prises totales pourraient être réalisées avec un effort de pêche considérablement inférieur à un coût beaucoup plus faible.

L'épuisement des stocks n'a pas seulement pour origine une surpêche des stocks cibles, mais il s'explique aussi par l'importance des prises accessoires d'autres espèces. A quelques petites exceptions près (harpons par exemple), tous les types d'engins de pêche capturent d'autres espèces que les espèces visées. Les quantités et les types de prises accessoires varient en fonction des genres d'engins. Les chaluts de fond (utilisés notamment pour la crevette mais aussi pour les poissons de fond en général le long des côtes) sont sans doute ceux pour lesquels des améliorations à des fins écologiques s'imposent le plus. Dans les eaux tropicales des pays en développement, les crevettes relevées dans les chaluts ne représentent parfois que 10 à 20 pour cent des prises, constituées aussi d'autres espèces aquatiques. Il s'agit pour l'essentiel de rebut qui peut être rejeté par-dessus bord ou vendu pour être transformé en farine de poisson, en pâte de poisson ou en aliments pour l'aquaculture. Une partie de ces prises accessoires peut être vendue à des consommateurs à faible revenu. Il s'agit pour l'essentiel de juvéniles d'espèces qui, à l'état adulte, pourraient être vendues beaucoup plus cher.

Avec l'intensification de la pêche à la crevette au chalut ces 20 dernières années les prises accessoires ont augmenté. Bien que les prix réels des crevettes aient sans doute diminué ces deux ou trois dernières années en raison de la production aquacole, ce type de pêche n'a pas forcément diminué d'intensité à cause de la demande accrue de rebut pour l'aquaculture. En fait, dans certains pays, les éleveurs de crevette investissent actuellement dans des chaluts à filets faiblement maillés pour pêcher du poisson de rebut. Ce type de pêche est considéré comme une «exploitation de la biomasse».

Autre évolution constatée ces dernières années: la tendance des bateaux à s'éloigner des côtes. Certaines espèces sont pêchées en haute mer depuis de nombreuses années (thon, saumon et calmar par exemple). Toutefois, depuis une dizaine d'années, certaines flottilles de grande pêche, face à la diminution des stocks et aux difficultés d'accès (de type financier notamment) aux ZEE, ont intensifié leurs efforts dans les zones éloignées de plus de 200 milles des côtes. Calmars et thons restent les principales espèces cibles, mais le lieu noir et le chinchard sont aussi pêchés en



haute mer. Les captures de ces espèces et le volume des prises accessoires connexes sont tels que l'on commence à s'interroger sur l'aménagement de ces ressources de la haute mer.

Autre évolution générale et négative de l'environnement marin: la dégradation accélérée des zones côtières. On estime que la production de poisson de mer provient, pour les deux tiers, de stocks qui passent les premiers stades de leur existence – où ils sont les plus vulnérables – dans des zones côtières.

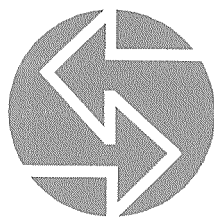
Ces zones sont particulièrement touchées dans les pays en développement tropicaux, où les conditions naturelles et économiques rendent ce type d'environnement très vulnérable. Dans les pays en question, à cause de la croissance démographique et de l'exode vers les villes du littoral, le volume des déchets municipaux et industriels s'accroît et les terrassements, le comblement des mangroves, la récolte de corail et d'autres dégâts entraînés par la construction s'intensifient. Dans certains pays, l'envasement s'aggrave en raison du déboisement, de l'aménagement de routes forestières et du défrichage. Avec l'intensification de l'agriculture en particulier, de plus en plus de pesticides et d'herbicides se déversent dans les eaux côtières.

Les formes intensives d'aquaculture sont elles-mêmes des sources de pollution. Les rejets d'aliments

excédentaires et d'excréments dans des environnements semi-fermés ont déjà engendré des problèmes d'eutrophisation et de manque d'oxygène, qui menacent directement les entreprises aquacoles. Dans le secteur de la culture des crevettes, la destruction des mangroves, le prélèvement à grande échelle de larves sauvages et l'utilisation sans discernement d'antibiotiques pour lutter contre les maladies ont un effet préjudiciable sur d'autres importants stocks d'espèces commerciales de poisson de mer.

En outre, certaines pratiques de pêche ont des effets négatifs sur l'environnement: utilisation de dynamite et de poisons ou intervention de nageurs frappant les récifs de corail avec des pierres pour diriger les poissons vers des filets (pêche dite *muro ami* des Philippines). Les populations locales ont recours à ces techniques très destructrices quand les ressources et les emplois se font rares.

Au cours des 20 dernières années, la dégradation de l'environnement marin s'est accélérée, notamment à cause d'une surpêche intensive et de la pollution des zones côtières. Cette évolution est très inquiétante dans la mesure où le poisson constitue l'une des principales sources de protéines animales et qu'il revêt une importance déterminante pour les populations de plus en plus nombreuses des pays en développement.



PÊCHES MARITIMES ET DROIT DE LA MER: 10 ANS DE MUTATIONS

III. Enjeux

L'évolution constatée ces 10 dernières années a des incidences importantes sur l'aménagement futur des pêcheries et invite à s'interroger sur la façon de mieux exploiter les ressources existantes. Beaucoup des grands problèmes apparus ces 10 dernières années vont aller en s'amplifiant et nécessiteront une attention accrue sans laquelle gaspillages et conflits perdureront. D'autres évolutions se font jour et devraient modifier certains aspects de la pêche, de façon positive dans certains cas et négative dans d'autres.

L'ASPECT FONDAMENTAL DE LA LIBERTÉ D'ACCÈS

Le premier des problèmes à résoudre pour mettre un terme au gaspillage massif des ressources halieutiques est celui du contrôle de l'accès aux pêcheries. L'extension des zones territoriales a apporté à cet égard une réponse utile mais insuffisante. Aujourd'hui, la liberté d'accès reste la règle dans les zones partagées de la plupart des Etats côtiers et en haute mer.

Le maintien de cette liberté d'accès a des conséquences extrêmement graves qui, nous l'avons vu, sont notamment les suivantes: épuisement des stocks de poisson de mer, dilapidation des rentes économiques et conflit croissant entre utilisateurs.

Les conflits tiennent souvent à une mauvaise évaluation des ressources. En l'absence de droits d'exploitation exclusifs, un stock de poisson ou un secteur maritime donné peut être exploité par différents types d'utilisateurs: marins de différents pays en haute mer, ou de différents villages dans les eaux côtières; pêcheurs utilisant différents types d'engins tels que chaluts et filets maillants fixes ou nasses; groupes aux motivations différentes qui utilisent la zone à des fins commerciales ou récréatives ou pour pêcher ou protéger les mammifères, ou encore pour rejeter des déchets, exploiter le corail et remblayer. Or, les conflits entre ces différentes utilisations sont de plus en plus généralisés et graves.

Plusieurs études sur l'importance des rentes ainsi dilapidées ont été réalisées pour le secteur des pêches dans différentes zones relevant de juridictions nationales. Ces estimations montrent que la liberté d'accès entraîne le gaspillage de ressources économiques considérables – de l'ordre de plusieurs milliards de dollars par an¹². Nous avons déjà mentionné les 250 millions de dollars perdus chaque année dans les pêcheries de céphalopodes marocaines. Aux Etats-

Unis, le National Marine Fisheries Service a évalué les revenus bruts tirés actuellement des poissons de fond au large de la Nouvelle-Angleterre à quelque 170 millions de dollars. Une utilisation judicieuse des investissements permettrait de porter les revenus bruts à 200 millions et les revenus nets, actuellement dilapidés, à quelque 130 millions par an, soit 65 pour cent du revenu brut. Selon une analyse économique, les rentes potentielles ou effectives des pêcheries australiennes représentent entre 11 et 60 pour cent des revenus bruts, soit une moyenne pondérée de 30 pour cent¹³.

Une estimation des coûts, revenus et rentes que permettrait d'obtenir un aménagement judicieux des pêcheries permet de se faire une idée des sommes gaspillées dans ce secteur à l'échelle du monde. Comme on l'a vu dans la section Coûts et revenus de la pêche (page 145), on estime actuellement les dépenses totales engagées dans le secteur de la pêche à quelque 124 milliards de dollars et les revenus bruts du secteur à quelque 70 milliards de dollars annuellement. Les aides sont supposées couvrir une grande partie de ce déficit. Selon certaines estimations, un aménagement judicieux des stocks surexploités permettrait d'accroître de quelque 20 millions de tonnes les prises mondiales de poisson de mer. La reconstitution des stocks permettrait de porter les revenus bruts à 85 milliards de dollars aux prix courants. Si l'on applique le ratio revenu brut/rentes des pêcheries australiennes, on obtient pour l'ensemble du monde des rentes annuelles de quelque 54 milliards de dol-

¹² J.-P. Troadec et F.T. Christy Jr, 1990. *A diagnosis and a strategy for international cooperation on fishery research*. (Inédit.)

¹³ D. Campbell et J. Haynes, 1990. *Resource rent in fisheries*. Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics, Canberra.



lars par an. La suppression des aides (79 milliards de dollars par an) entraînerait dans le monde un supplément de revenu net de 55 milliards de dollars par an, somme aujourd'hui utilisée en pure perte. Ce montant (dont il faut déduire le coût de l'aménagement) représente les gains potentiels que permettraient à l'échelle mondiale la suppression des aides et une bonne gestion de la pêche.

Rappelons qu'il s'agit là de simples estimations censées donner un ordre de grandeur. Il faut souligner également que rien n'a été dit des dépenses nécessaires pour obtenir ces résultats: dépenses administratives directes, coûts de la recherche et de l'application de la réglementation et coûts des transactions nécessaires pour opérer les ajustements voulus en matière de capitaux et de main-d'œuvre et pour négocier des accords entre différents utilisateurs aux intérêts divergents.

En dépit de leur limitation, ces estimations indiquent clairement que la mauvaise gestion actuelle de la pêche coûte extrêmement cher. Il est urgent de régler les problèmes que pose la liberté d'accès aux pêcheries et d'envisager des systèmes de remplacement – y compris droits d'exploitation exclusifs – du type de ceux appliqués par quelques pays tels que l'Australie et la Nouvelle Zélande ou le système communautaire adopté par le Japon. Il est également urgent d'évaluer à leur juste valeur les ressources pour faciliter la résolution des conflits. Ces différentes mesures – liées les unes aux autres – sont analysées plus en détail à la section relative à l'aménagement des pêcheries.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Caractéristiques des ressources

Le secteur de la pêche a cette particularité que la plupart des stocks naturels sont limités. S'il est vrai que la population d'un stock donné peut varier en fonction de l'évolution du milieu à tout moment, il existe une production maximale au-delà de laquelle le stock ne peut plus être exploité de façon durable. L'accroissement de l'effort de pêche au-delà de ce point non seulement n'entraîne pas une augmentation des prises, mais parfois une réduction de la production annuelle. Or, la demande de poisson suit la courbe de la croissance démographique et des revenus. On l'a vu, la conséquence inexorable de cette évolution est une hausse générale du prix réel du poisson. Dans la mesure où les pêcheries sont mal exploitées, le renchérissement des produits peut même entraîner une contraction de l'offre. C'est ce qui se produira si le renchérissement intensifie l'effort de pêche au-delà du stade de production maximale durable et réduit encore les stocks de poisson.

Au contraire, lorsque ces stocks sont gérés efficacement grâce à la définition de régimes de propriété, l'accroissement des prix réels permet de revaloriser les ressources elles-mêmes, pour le plus grand profit des pêcheurs ou de l'organisme responsable de l'aménagement des pêcheries. Dans certains cas, un aménagement plus efficace entraîne un accroissement de l'offre et, partant, une réduction des prix.

On a constaté une diminution des rendements dans la plupart des grandes pêcheries du monde en raison de l'appauvrissement des stocks. La hausse des prix réels accroît les retombées de telles mesures mais en rend, parallèlement, l'application plus difficile puisqu'elle encourage un effort de pêche excessif.

Progression de l'offre

Aquaculture. Bien que l'offre de poisson soit généralement limitée, il est parfois possible de réduire ou d'éliminer les obstacles. Différents systèmes de culture existent pour certaines espèces, depuis les systèmes d'élevage extensifs, où la seule intervention de l'homme consiste à introduire des naissains (dans le cas de l'ostréiculture par exemple), jusqu'à des systèmes d'exploitation très intensifs nécessitant une intervention humaine dans plusieurs domaines: reproduction, nutrition, création d'une banque de gènes, lutte contre les maladies et maîtrise de certaines composantes du milieu (comme dans le cas de l'élevage en étangs de crevettes, de silures et de carpes ou de l'élevage de salmonidés en nasses).

On peut répartir les produits d'élevage en quatre grandes catégories. Une partie de la production est destinée principalement – sinon exclusivement – aux marchés à hauts revenus des pays développés. Répon-



dent actuellement à cette définition les salmonidés et les crevettes, mais l'élevage d'autres espèces telles que bar, mérou ou certaines espèces marines de poisson plat sont également envisageables. En termes quantitatifs, les mollusques entrent pour une large part dans la production aquacole mondiale. Il s'agit pour l'essentiel de clams et d'huîtres cultivés depuis l'empire romain (et destinés essentiellement aux marchés des produits de luxe) ou des coques et des moules, moins chères et consommées tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Le principal groupe de poissons d'élevage est constitué des poissons d'eau douce à nageoires, et plus particulièrement de différentes espèces de carpes élevées en petits étangs dans les pays en développement. Le principal producteur mondial de poisson d'élevage est la Chine, dont la production aquacole était estimée à 48 pour cent de la production du secteur dans le monde. Dans le quatrième groupe en importance figurent les algues et d'autres plantes aquatiques.

On estime actuellement la production aquacole mondiale (espèces de mer et d'eau douce confondues) à plus de 14 millions de tonnes par an. Ce chiffre est cependant trompeur, s'agissant des quantités consommées par l'homme. Pour les mollusques, le tonnage estimé comprend le poids de la coquille, environ quatre fois supérieur à celui de la chair qu'elle contient. Les algues et autres plantes aquatiques n'entrent pas pour une grande part dans la consommation humaine. En outre, la production de crevettes et d'espèces marines de poissons à nageoires nécessite une quantité de poisson relativement importante. En ce qui concerne les poissons d'eau douce à nageoires, le rôle qu'ils jouent dans l'alimentation humaine est primordial en Asie et important en Europe et Amérique du Nord, mais il est négligeable en Afrique. En Amérique latine, ils jouent un rôle encore limité, mais de plus en plus déterminant.

L'augmentation de la production de crevette et de saumon a été très rapide et a conduit à un ajustement du marché qui pourrait peser sur le développement du secteur à brève échéance. Par ailleurs, il faut s'efforcer d'éliminer certains effets secondaires et de résoudre des problèmes de production. On peut citer à ce titre les maladies liées à toutes formes de culture intensive, la pollution due aux aliments non consommés, la difficulté d'obtenir des approvisionnements réguliers en aliments et naissains de qualité et celle de préserver la diversité biologique.

S'agissant de la crevette, quelques-uns de ces problèmes ont des incidences très négatives dans plusieurs pays en développement. Des mangroves relativement étendues ont été éliminées pour créer des élevages. La demande de naissains a entraîné des prélèvements intensifs de plancton (encore qu'un nombre croissant de naissains soient aujourd'hui éle-

vés dans des éclosiers). La demande d'aliments conduit à exploiter la biomasse et à en priver ainsi les consommateurs – à faible revenu notamment – dans les pays en développement. Pour toutes ces raisons, nombre de ces pays ont été amenés à revoir leur politique en ce qui concerne le développement de l'élevage des crevettes.

D'une manière générale, l'augmentation des prix réels profite au développement du secteur, qui devrait principalement venir d'un développement de la culture des poissons d'eau douce à nageoires et – dans une moindre mesure – de la culture des mollusques. En Asie, cette évolution nécessitera une rationalisation des méthodes de culture actuelles. En Afrique, les efforts visant à développer la pisciculture ont été plus limités que prévu. L'amélioration du secteur passe par l'adoption de nouvelles méthodes prenant en compte les contraintes sociales et économiques locales.

Exploitation de nouveaux stocks. La demande de poisson porte généralement sur quelques centaines d'espèces d'organismes marins, alors qu'il en existe des milliers. Plusieurs critères conditionnent les préférences en matière de goût: taille, quantité d'arêtes, teneur en matière grasse, fermeté de la chair, goût et couleur. D'autres critères entrent aussi en ligne de compte: facilité avec laquelle les poissons peuvent être capturés et transformés et leur durée de conservation. Pour l'essentiel, les milliers d'espèces qui ne sont pas consommées ou utilisées actuellement par l'homme ont toutes les chances de le rester, comme les plantes adventices dans l'agriculture. Il n'empêche que les goûts et la demande évoluent et qu'il est possible dans une certaine mesure d'accroître l'offre totale en exploitant des stocks d'espèces non traditionnelles et en mettant au point des techniques pour capturer les stocks inaccessibles au moyen d'engins classiques.

Au cours des 20 dernières années, on a entrepris d'exploiter un certain nombre de stocks: chinchard du Chili en haute mer dans le Pacifique Sud, plusieurs stocks de calmar océanique, hoplostète orange des hauts-fonds situés au large de la Nouvelle-Zélande (espèce actuellement surpêchée) et krill de l'Antarctique (pour une toute petite part). Ces innovations ont été rendues possibles grâce à une évolution des goûts des consommateurs et au progrès technique, qui a notamment permis de mettre au point des filets dérivants, grâce auxquels il est désormais possible de pêcher des stocks à faible densité.

Les possibilités pratiques de mise en valeur des stocks non classiques sont considérables. On estime ainsi qu'il serait possible d'exploiter 100 millions de tonnes de calmar et plusieurs fois cette quantité de krill de l'Antarctique et d'espèces mésopélagiques (espèces vivant en eau profonde sur la zone externe des plateaux continentaux et en haute mer). S'il est



ENCADRÉ 14

Rôle du poisson dans l'alimentation et la nutrition

La part du poisson dans l'alimentation a augmenté régulièrement, passant de 40 millions de tonnes en 1970 à 70 millions en 1989. Dans les pays en développement, elle a augmenté plus rapidement (4 pour cent par an) que dans les pays développés (1,6 pour cent par an)¹. Les quantités disponibles dans les pays en développement – 36,2 millions de tonnes – ont excédé celles disponibles dans les pays développés – 33,7 millions de tonnes. Il existe cependant des différences considérables entre régions dans le monde en développement. En 1989, les approvisionnements ont atteint dans les pays d'Asie 26,4 millions de tonnes, soit cinq fois

plus qu'en Afrique (4,6 millions de tonnes) et en Amérique latine (3,7 millions de tonnes). Si l'on se réfère aux approvisionnements par habitant, ils ont été en moyenne de 27 kg par an dans les pays développés contre 9 kg dans les pays en développement. Dans ces derniers, le poisson est une source d'alimentation d'une importance déterminante, qui fournit la majeure partie des protéines animales consommées par une large part de la population. Il est donc préoccupant de constater certaines évolutions récentes en matière d'approvisionnement. Alors que les quantités fournies par habitant ont augmenté de 33 pour cent en Asie de 1980 à 1988 (grâce surtout à la production naissante de la Chine), elles ont diminué de 1 pour cent en Afrique et de 4 pour cent en Amérique latine et aux Caraïbes (voir figure A).

¹On obtient les approvisionnements en ajoutant à la production de poisson destinée à la consommation humaine, toutes sources confondues (poissons d'eau douce et poissons d'eau de mer), les importations, en soustrayant les exportations et en tenant compte des variations de stocks.

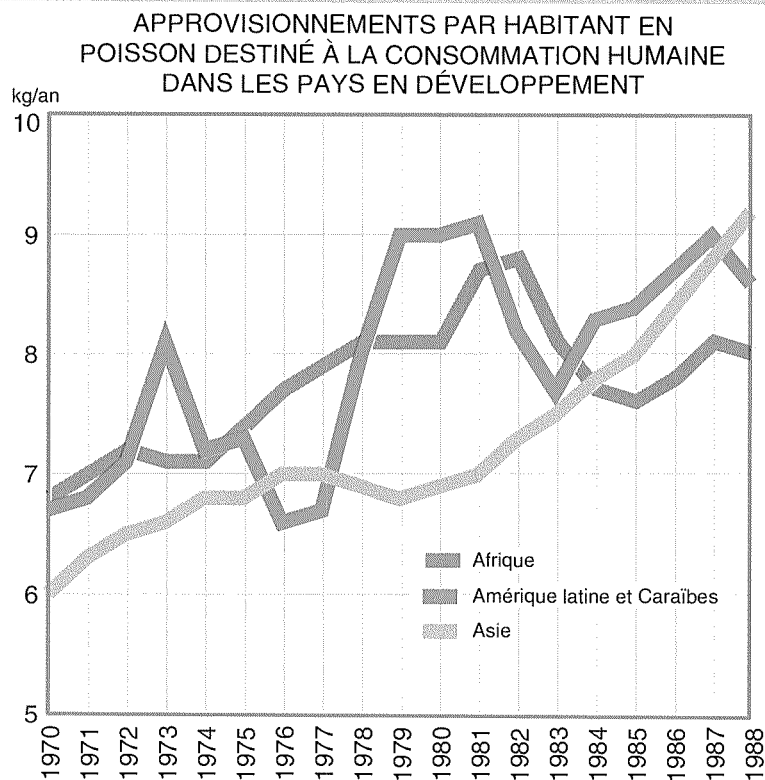
Le poisson, aliment à haute valeur protéinique

Le poisson joue un rôle déterminant dans l'alimentation de la population mondiale, car il représente une part importante de la consommation de protéines de centaines de millions de gens. A l'échelle mondiale, le poisson assurait, en 1988, près de 16 pour cent de la ration totale moyenne de protéines animales.

Des statistiques récentes portant sur l'ensemble du monde font apparaître de grands écarts en matière de consommation de poisson, mais les populations des pays en développement sont généralement beaucoup plus tributaires du poisson dans leur alimentation quotidienne que les habitants du monde développé. C'est seulement dans quelques pays développés – Japon surtout – que le poisson, assure à la population plus de 20 pour cent de l'ensemble de son alimentation «carnée».

Aliment à haute valeur protéinique, le poisson constitue 29 pour cent des protéines animales consommées par les populations d'Asie. En Afrique, le taux est d'environ 19 pour cent et, en Amérique latine, où le poisson constitue la principale source de protéines

Figure A



Source: FAO



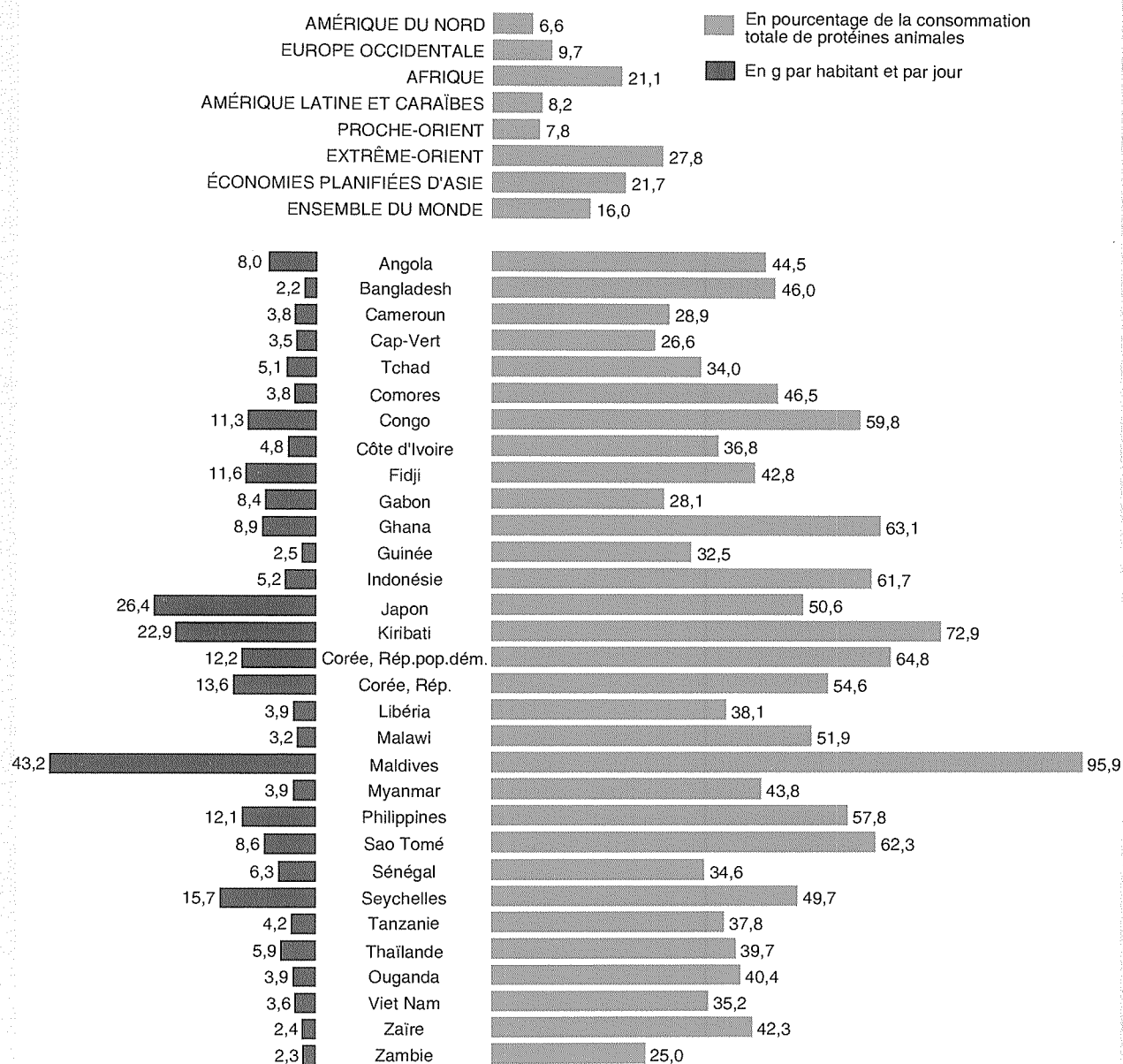
animales, de quelque 8 pour cent seulement (figure B). Des programmes visant à accroître la consommation intérieure, développer l'aquaculture et améliorer les régimes alimentaires des populations rurales pauvres encouragent la consommation dans cette région de produits à base de poisson plus nutritifs et meilleur marché.

Alors que la consommation mondiale augmente, le poisson tient moins de place dans l'alimentation des habitants des pays développés. En Amérique du Nord, il ne représente que 6,6 pour cent de la ration totale de protéines animales, contre près du double (12 pour cent) en Europe et en URSS. La demande devrait augmenter dans les

pays développés au cours des 10 prochaines années, les qualités du poisson – nutritif, il est en outre bon pour la santé puisqu'il permet notamment d'abaisser le taux de cholestérol dans le sang et qu'il contient peu de matières grasses et de calories – étant de plus en plus mises en avant.

Figure B

CONSOMMATION DE POISSON EN 1987-1989 DANS
LES DIFFÉRENTES RÉGIONS ET DANS CERTAINS PAYS



Source: FAO



encore possible d'exploiter quelques stocks de calmar dans certaines régions, il est peu probable que l'on puisse capturer des quantités importantes de krill et d'espèces mésopélagiques avant un certain nombre d'années. De plus, ces espèces jouant un rôle essentiel dans l'alimentation d'autres espèces de poissons océaniques de qualité et des mammifères marins, il serait sans doute souhaitable de ne pas en prélever de trop grosses quantités.

Réduction des pertes après capture. Une grosse quantité de protéines de poisson est perdue entre le moment de la capture et l'arrivée sur le marché. Un renchérissement du poisson et une rationalisation de la structure des prix pourraient permettre de réduire ces pertes.

La capture du poisson s'accompagne de plusieurs types de pertes. Le gaspillage de quantités importantes de prises accessoires de la pêche à la crevette se produit aussi avec d'autres espèces. En outre, la capacité de stockage des navires, qu'ils soient petits ou grands, constitue aussi une source de gaspillage. Lorsque les pêcheurs capturent des espèces plus prisées ou de plus grosse taille au cours de la campagne de pêche, ils ont tendance à se débarrasser par-dessus bord de leurs prises précédentes. Certaines pratiques d'aménagement peuvent aussi conduire à des gaspillages. Ainsi, s'il existe une limite aux prises accessoires de certaines espèces, il arrive que les pêcheurs rejettent à la mer leurs prises accessoires excédentaires pour pouvoir continuer à pêcher.

Dans le cas du flétan du Pacifique, dont la campagne de pêche ne dure qu'un jour, les pêcheurs des Etats-Unis jettent un nombre excessif de palangres pour maximiser leurs prises. A la fin de la journée, toutes les lignes non remontées sont laissées dans l'eau et continuent de prendre du poisson, flétan compris. Il est indispensable d'améliorer les pratiques d'aménagement. Cette amélioration serait grandement facilitée par une meilleure évaluation des ressources et par l'établissement de structures de prix qui traduisent pleinement les différences de valeur des diverses ressources.

Le poisson étant très périssable, l'autre type de perte après capture se produit sur les bateaux et lors des opérations de traitement et de distribution. On estime qu'une proportion qui pourrait atteindre 10 pour cent des approvisionnements en poisson destinés à la consommation humaine est perdue en raison d'un manque de soin dans la manutention, d'une mauvaise réfrigération, d'infestation de ravageurs, d'une transformation insuffisante et de gaspillages. Les techniques existantes permettent généralement de résoudre ces problèmes, mais leur coût est élevé. L'augmentation des prix réels et la demande croissante de produits de qualité supérieure contribuent largement à limiter ces pertes.

Recomposition de l'offre

Certains facteurs favorisent une recomposition de l'offre des produits de la pêche et peuvent également contribuer à une augmentation des approvisionnements. On peut citer notamment la mise au point de produits de remplacement et la possibilité de faire consommer par l'homme certaines espèces utilisées jusque-là pour la fabrication de farine de poisson.

Mise au point de produits de substitution. On peut satisfaire en partie la demande de certains produits en convertissant les protéines de poisson cru en produits présentant des caractéristiques similaires. On l'a vu, le procédé d'extraction de chair de poisson connu sous le nom de «surimi» est actuellement utilisé pour produire des succédanés de chair de crabe à partir de lieu de l'Alaska, et c'est ce qui explique en partie le doublement des captures de cette espèce au cours des 20 dernières années.

Pour les consommateurs à hauts revenus des pays développés, ces techniques gommant certaines caractéristiques des espèces et permettent de mieux ajuster l'offre à la demande en transformant des espèces bon marché en produits chers.

Dans maints pays en développement et dans certains pays développés, on a l'habitude de convertir le poisson de rebut et les sous-produits en pâtes ou sauces de poisson utilisées comme additifs alimentaires. Cette filière n'offre cependant guère de possibilités de développement. Si le poisson de rebut est de plus en plus converti en aliments pour espèces d'élevage, on risque en fait de soustraire ce type de protéines à la consommation humaine.

Consommation par l'homme d'espèces non traditionnelles. A l'heure actuelle, 30 pour cent des prises mondiales de poisson servent à produire de la farine de poisson, des huiles et d'autres produits industriels. La majeure partie de ces prises proviennent de captures à grande échelle de petites espèces pélagiques encore assez peu consommées par l'homme. On a déjà tenté de mettre au point des procédés pour convertir cette matière première en produits destinés à la consommation humaine. Bien que la technologie nécessaire existe, son coût reste trop élevé pour que l'on puisse espérer des investissements immédiats, la demande paraissant encore limitée.

L'effet d'un renchérissement généralisé du poisson sur la modification des habitudes de consommation n'est pas certain. D'abord, parce que le principal marché des espèces à faible coût est l'Asie, alors que les principaux stocks de petits pélagiques se situent au large de l'Amérique latine et de l'Afrique. Ensuite, parce que le développement de l'aquaculture crée une demande supplémentaire de farine de poisson de qualité. Il n'en demeure pas moins que les petits pélagiques pourraient un jour faire partie des principales espèces de poisson consommées par l'homme.



estimé que ce recul représenterait entre le tiers et la moitié du niveau actuel des prises¹⁵. D'autre part, les mesures imposées de façon unilatérale par les Etats-Unis risquent de ne pas empêcher les autres pays de capturer un grand nombre de marsouins. A l'heure actuelle, certaines grosses conserveries des Etats-Unis refusent d'acheter des thons capturés avec des bancs de marsouins. Ce type de sanction pourrait influencer actuellement sur les niveaux de production des autres Etats.

Dans les secteurs autres que le Pacifique tropical oriental, il est plus rare que les gros thons se déplacent avec des bancs de marsouins, et d'autres moyens sont utilisés pour localiser les stocks. La mise au point de techniques de télédétection progresse rapidement et ces techniques pourraient permettre de prédire avec précision l'emplacement des bancs de thons, et, par tant, de réduire considérablement la durée et le coût du repérage des bancs. Par contre, elle pourrait entraîner aussi une concentration de navires sur les bancs et une surexploitation des stocks. Pour toutes ces raisons, il est urgent de prévoir des accords internationaux pour rationaliser la pêche de thon.

Plateaux continentaux étendus et stocks chevauchants

Il est également urgent de mettre au point des accords internationaux concernant l'aménagement des stocks démersaux à cheval sur les frontières entre la haute mer et les limites de juridiction nationale. On trouve ces stocks là où les plateaux et les talus continentaux s'étendent au-delà de 200 milles du rivage, notamment dans le «doughnut hole» de la mer de Béring, situé entre la Russie et les Etats-Unis, dans les grands bancs de l'Atlantique Nord-Ouest et sur le plateau patagonien, au large de l'Argentine.

Le «doughnut hole» est un secteur situé à plus de 200 milles des Etats-Unis et de la Fédération de Russie, où vivent d'importants stocks de lieu de l'Alaska. La présence de ces stocks a conduit des pays tiers à déployer un énorme effort de pêche, qui a permis de porter les captures à un niveau estimé à 1,3 million de tonnes en 1987¹⁶. On ignore si ces stocks sont totalement indépendants des stocks existants dans les eaux territoriales nationales (comme le prétendent les Etats pratiquant la grande pêche) ou s'il s'agit de stocks à cheval sur les zones de juridiction

nationale (comme le prétendent les Etats côtiers). Dans ce cas, les conditions de la pêche dans le «doughnut hole» pourraient avoir une incidence sur l'état des stocks dans les eaux territoriales.

Dans l'Atlantique Nord-Ouest, les divergences de vues entre le Canada et la CEE à propos de l'aménagement des stocks de morue en bordure des bancs de Terre-Neuve s'accroissent. Ce conflit se joue dans le cadre de l'organisme international régional responsable de l'aménagement de ces stocks, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Il a conduit certains pêcheurs à contourner les mesures d'aménagement en choisissant les pavillons d'Etats qui ne sont pas membres de l'Organisation. Ils peuvent ainsi continuer de pêcher dans le secteur sans se plier à la réglementation imposée par celle-ci à ses membres au-delà de la ZEE. Si, comme cela risque de se produire, l'effort de pêche réalisé par ces Etats en haute mer met en péril les stocks, il enlèvera de leur utilité aux mesures de conservation, compromettant ainsi l'avenir des accords.

Autre problème auquel doit faire face l'Organisation, à l'instar d'autres organismes de gestion des pêches: l'adhésion de nouveaux membres. Aux termes de l'accord, une quantité totale de prises autorisées est fixée pour les différents stocks, puis répartie entre les Etats membres. Aux termes de la Convention portant création de l'Organisation, tout Etat a le droit d'adhérer à celle-ci. Lorsque de nouveaux Etats souhaitent exercer ce droit, les parts et, par voie de conséquence, les prises des membres d'origine doivent être réduites d'autant¹⁷.

Ces problèmes amènent à se demander si la formule classique adoptée par la plupart des organismes de pêche internationaux, qui consiste à fixer un contingent global puis à le répartir entre les différents pays membres, est souhaitable.

En dehors du Pacifique Nord et de l'Atlantique Nord-Ouest, des conflits semblables surgissent entre Etats côtiers et Etats pratiquant la pêche lointaine sur le plateau et le talus continentaux de la Patagonie.

Zones de haute mer situées au-delà de zones de juridiction nationale étroites

Il existe encore des secteurs où l'extension des eaux territoriales n'est pas encore intervenue, et des secteurs où les revendications des Etats n'ont pas encore été reconnues. Ces secteurs sont notamment la mer Méditerranée, le sud de la mer de Chine et l'océan Antarctique. Dans le premier secteur, les litiges en matière de pêche sont presque entièrement de nature bilatérale et concernent des Etats qui se côtoient ou se

¹⁵ *Compte rendu analytique de la 48^e réunion de la Commission inter-américaine du thon tropical*, San José (Costa Rica), 17-20 septembre 1990.

¹⁶ E.L. Miles et W.T. Burke, 1989. Pressures on the United Nations Convention on the Law of the Sea of 1982 arising from new fisheries conflicts: the problem of straddling stocks, *Ocean Dev. Int. Law*, 20(4): 343-357.

¹⁷ Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, 24 octobre 1978.



font face. Un organisme régional, le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM), sert d'enceinte pour l'échange d'informations et l'adoption de recommandations en matière d'aménagement. Dans le sud de la mer de Chine, les demandes d'extension des eaux territoriales donnent lieu à d'importants conflits concernant la souveraineté sur deux archipels situés au centre de la zone: les Paracel, au nord, et les Spratly, au sud. Actuellement, le secteur contesté est peu exploité, mais la principale cause du litige tient à la présence possible de ressources minérales.

Dans l'Antarctique, plusieurs traités internationaux réglementent l'exploitation des ressources halieutiques. On peut citer à ce titre le Traité de l'Antarctique (1959), la Convention pour la protection des phoques de l'Antarctique (1972) et la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (1980). Les questions concernant l'Antarctique sont examinées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Depuis 1983, aucune modification des dispositions arrêtées n'a été acceptée¹⁸.

Régime international de la haute mer

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) n'a pas complètement réglé les questions que soulève l'évolution de la situation en haute mer. Elle préconise dans ce domaine une coopération entre les Etats pratiquant la pêche: «Les Etats coopèrent à la conservation et à la gestion des ressources biologiques en haute mer. Les Etats dont les ressortissants exploitent des ressources biologiques différentes situées dans une même zone ou des ressources biologiques identiques négocient en vue de prendre les mesures nécessaires à la conservation des ressources concernées. A cette fin, ils coopèrent, si besoin est, pour créer des organisations de pêche sous-régionales ou régionales.»¹⁹

Pour les espèces chevauchantes et très migratoires, la Convention invite Etats côtiers et Etats pratiquant la pêche à passer des accords sur la gestion des stocks, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organisations sous-régionales et régionales appropriées.

Bien que la Convention ne soit pas encore en vigueur, la plupart de ses dispositions en matière de pêche sont généralement acceptées comme autant d'articles d'une loi coutumière internationale. De plus, les Conventions de Genève de 1958 sur le droit de la mer, ainsi que les décisions de la Cour internationale de Justice, les résolutions de l'ONU et les traités multilatéraux font clairement obligation aux

Etats d'agir en vue d'aménager les stocks au-delà des eaux relevant de leur juridiction nationale et de passer des accords de coopération à cet effet. Pour les stocks chevauchants, il est généralement admis que les Etats côtiers ont des intérêts et des droits particuliers en fait de conservation. Toutefois, la façon dont ces droits et obligations doivent être satisfaits n'est pas claire du tout: rien n'est dit des bases scientifiques sur lesquelles doivent s'appuyer les décisions d'aménagement, des types d'institutions qui peuvent être utilisés ou créés, des droits des tiers, ni même des objectifs de l'aménagement.

Dans ces conditions, les Etats sont incités à prendre, en fonction d'intérêts immédiats ou particuliers, des mesures qui pourraient avoir des répercussions considérables à plus long terme ou à plus grande échelle. La décision de retenir le principe de prévention n'est qu'un exemple parmi d'autres. Certains groupes réclament également une extension unilatérale des eaux territoriales au-delà des limites des ZEE. Aux Etats-Unis, les pêcheurs de la côte ouest demandent l'extension de la zone de juridiction nationale – soit unilatéralement, soit conjointement avec la Fédération de Russie – pour qu'il n'y ait plus de zone de haute mer enclavée dans la mer de Béring. Dans l'est du Canada, certains réclament aussi avec insistance un règlement des problèmes au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest.

Même si l'expérience prouve que l'efficacité de plusieurs organes de pêche régionaux en matière de résolution des conflits et d'aménagement des stocks a été très limitée, des exemples montrent que des améliorations sont possibles. Le premier (et à certains égards le plus efficace) accord international en matière de pêche date de 1911. Il s'agit de la Convention pour la préservation et la protection des phoques à fourrure, signée par la Russie, le Japon, les Etats-Unis et le Royaume-Uni (au nom du Canada) et destinée à protéger les stocks de phoques à fourrure du Pacifique Nord, surexploités. Toutes les captures de phoques à fourrure étaient interdites en mer et limitées aux îles où l'espèce se reproduit. Cette mesure a considérablement réduit le coût de la capture tandis que les fourrures ont gagné en qualité (et donc en valeur). Les

¹⁸FAO, 1987. Le système des Nations Unies et le régime de l'Antarctique, *Le Droit et la Mer*, p. 233-266. Rome.

¹⁹Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, article 118. Document ONU A/CONF.62/122.

²⁰L'accord a été suspendu une première fois en 1941 quand les Japonais s'en sont retirés, alléguant que «l'augmentation du nombre des phoques à fourrure avait lésé de façon directe et indirecte l'industrie de la pêche japonaise» (M. Whiteman, 1965, *Digest of International Law*, Département d'Etat, Washington, p. 1042). Le nombre des phoques à fourrure serait passé de 125 000 en 1911 à quelque 2,3 millions en 1941. Aux termes du nouvel accord, signé en 1957, le contingent total devait tenir compte des effets de la prédation exercée par les phoques à fourrure sur la productivité d'autres ressources biologiques.



parties à l'accord ayant renoncé à leur droit de capturer des phoques en haute mer ont reçu une part des peaux en compensation. Dans les années 50, lorsque l'accord a été reconduit, le Japon et le Canada ont reçu chacun 15 pour cent des peaux produites par les Etats-Unis et l'URSS sur les îles relevant de leur juridiction²⁰. Avec l'extension de la zone de juridiction nationale, la Convention est devenue caduque.

A l'heure actuelle, l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud, qui réunit les petits Etats insulaires du Pacifique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, est un exemple d'organisme international des pêches efficace. Leur coopération au sein de l'organisme a permis aux pays membres de tirer des accords en matière d'accès plus d'avantages qu'avec des négociations bilatérales et de réduire sensiblement le coût d'application des mesures grâce à l'établissement d'un registre régional des bateaux de pêche étrangers.

Aux termes d'un accord multilatéral, les Etats-Unis doivent verser aux Etats insulaires du Pacifique 60 millions de dollars de droits de pêche sur cinq ans. D'autre part, le produit de la pêche sera réparti sur les bases suivantes: 85 pour cent des revenus seront alloués en fonction de l'endroit où ont été réalisées les prises des Etats-Unis, les 15 pour cent restants étant répartis également entre toutes les parties. Les Etats parties ne possédant pas de grosses ressources en thon peuvent ainsi bénéficier d'un pourcentage du produit de la pêche pour leur participation à l'accord.

Ce mécanisme compensatoire contribue à assurer la stabilité du système. Le succès de l'accord dépend de la capacité des Etats à opposer un front uni face aux navires de grande pêche. A cet effet, les Etats riches en ressources acceptent d'accorder des compensations aux Etats les moins pourvus en leur reversant une part des rentes en ressources qu'ils perçoivent.

Il y aurait tout intérêt à s'inspirer des principes et modèles à la base des accords de la Commission du phoque à fourrure/otarie du Pacifique Nord et de l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud en matière d'aménagement des ressources de la haute mer et de résolution des conflits à cet égard, même si les raisons du succès de ces accords ne valent généralement pas ailleurs. Le principe fondamental est de traiter les ressources halieutiques comme des ressources présentant une valeur *in situ*, définissable en termes monétaires. Le modèle est celui d'un régime international garantissant la stabilité par un partage des avantages tirés des ressources et par le versement d'une compensation aux membres les moins nantis.

La gestion des stocks chevauchants et des stocks de haute mer ne diffère pas fondamentalement de la gestion des stocks qui se cantonnent aux eaux territoriales, si ce n'est par la nature des protagonistes et la répartition des avantages. Un premier pas consisterait

à ne plus fonder l'aménagement sur les quantités mais sur la valeur économique et, pour cela, à adopter des mesures visant à maximiser les revenus nets pouvant être tirés des ressources. Ces mesures seraient fondées sur des droits d'exploitation transférables: permis de navigation, part des prises totales autorisées ou des recettes totales ou part de l'investissement total autorisé, selon les caractéristiques des pêcheries, coût d'application des accords compris.

Une deuxième étape consisterait à définir les moyens de tirer parti des rentes économiques: par exemple mise aux enchères des droits d'exploitation ou imposition d'une taxe ou d'une redevance. Pour assurer la stabilité du régime, il serait indispensable que les rentes maximales soient tirées de l'ensemble des ressources aménagées, qu'elles se situent à l'intérieur ou à l'extérieur des zones économiques. Si la préférence est donnée aux Etats côtiers – sous forme de tarifs de faveur –, ces Etats ont tendance à encourager un effort de pêche excessif et, partant, à dissiper les rentes et amputer d'autant les revenus disponibles pour les autres parties. Les justes intérêts des Etats côtiers en matière de ressources peuvent être garantis par l'application du principe de répartition.

La troisième étape consisterait à établir un système de répartition des bénéfices, à savoir les rentes économiques moins les frais (ceux encourus par l'organisme d'aménagement pour assurer sa gestion, procéder à des recherches et faire appliquer l'accord). Ces frais seraient sans doute relativement faibles (et les revenus nets à répartir d'autant plus élevés).

La répartition doit être telle qu'elle assure la stabilité du régime; en d'autres termes, toutes les parties doivent être convaincues qu'elles ont davantage intérêt à appliquer l'accord qu'à agir seules. Pour cela, il faut laisser les producteurs les plus efficaces exploiter les ressources et accorder des compensations à ceux qui ne bénéficient pas de privilèges en matière de pêche mais sont en mesure de compromettre le succès du système. Tout est là. On peut définir quatre types de participants. Le cercle le plus restreint – celui qui partagerait les avantages – ne comprendrait que les Etats côtiers. Quand les prises de haute mer sont négligeables, ce système assurerait une stabilité. Au contraire, quand les prises réalisées en haute mer peuvent peser sur la production totale, cette formule serait inefficace.

Un deuxième groupe réunirait les Etats pratiquant la grande pêche présents sur place et les Etats côtiers. Cette formule, déjà appliquée dans certaines régions, n'est efficace qu'en l'absence de nouveaux venus non parties aux accords. Or – on l'a vu –, la venue de nouveaux arrivants pose déjà problème. Peut-être faudrait-il donc étendre la participation à l'ensemble des Etats qui pourraient manifester ou qui manifestent déjà un intérêt.



La difficulté consisterait à définir les Etats susceptibles de se montrer intéressés.

Le dernier groupe comprendrait tous les pays, avec ou sans littoral. Il ne s'agit pas de prétendre à ce que chaque pays reçoive directement une part des rentes, mais de décider de consacrer cette part à une cause jugée par tous utile à la communauté internationale. Il est toujours possible de définir des utilisations qui convaindraient l'ensemble des pays qu'il leur vaut mieux appliquer l'accord plutôt que le transgresser.

Dans tous les cas, l'importance des parts ferait l'objet de négociations. De toute évidence, les Etats côtiers devraient bénéficier de la plus grosse partie de l'ensemble, mais la proportion pourrait varier en fonction de l'importance des stocks aménagés dans leur zone. On pourrait également privilégier les Etats pratiquant la grande pêche déjà présents dans la zone pour reconnaître en quelque sorte leur droit «historique» à la liberté de la pêche.

Il est apparu ces 10 dernières années que l'aménagement des pêcheries de haute mer était un problème d'importance internationale que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer n'avait pas vraiment prévu. Le plus souvent, on a réglé la question en modifiant ou en aménageant les anciens accords internationaux. On a continué toutefois de traiter les ressources halieutiques plus comme des quantités de produits que comme des ressources économiques. Persévérer dans cette voie ne pourrait que favoriser les gaspillages et les conflits. Il est donc urgent d'adopter des formules novatrices.

QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT

Les relations entre les stocks de poisson et leur environnement ont toujours revêtu une importance considérable pour le secteur de la pêche, mais ces 10 dernières années plusieurs faits nouveaux ont cependant suscité des préoccupations grandissantes dans ce domaine. Outre la surexploitation des stocks, on s'inquiète de plus en plus des risques de changements climatiques à l'échelle mondiale et de la dégradation des zones côtières.

Analyser les effets d'une modification de l'environnement pose notamment une grande difficulté: distinguer les causes naturelles des causes anthropiques. Les grands courants océaniques constituent des phénomènes complexes et encore mal compris qui se traduisent par des changements de température, de salinité et de teneur en nutriments. Les différentes espèces présentent divers degrés de tolérance à ces éléments, en fonction desquels elles prospèrent ou dépérissent. La variation de ces éléments peut modifier rapidement ou à plus long terme la taille des populations.

On sait avec certitude que d'importantes variations des stocks se sont produites avant même les premières opérations de pêche de l'histoire. Des carottes prélevées dans les sédiments des fonds marins indiquent des relations entre espèces, certaines d'entre elles dominant tel ou tel biotope à différentes époques. L'influence des changements climatiques naturels est particulièrement marquée pour certaines espèces vivant en bancs et prélevées en énormes quantités comme l'anchois péruvien ou les pilchards du Japon, d'Amérique du Sud et d'Afrique du Sud.

Dans ces conditions, il est difficile de distinguer entre effets de la dégradation de l'environnement et de la pêche intensive et effets des variations climatiques naturelles.

On ne connaît donc ni l'intensité du réchauffement de la planète ni ses effets sur la pêche. Il va de soi que les effets dévastateurs d'une forte élévation du niveau des mers sur les villes et les communautés côtières feraient paraître tout à fait anodine l'incidence du phénomène sur la pêche. Il faut cependant se préoccuper des répercussions d'une augmentation modérée des températures mondiales. Il est peu probable que la production totale de poisson de mer varie sensiblement, mais on peut, sans trop de crainte de se tromper, prévoir une recomposition des espèces capturées et des zones à forte productivité. Les zones tropicales de remontée d'eau froide très fertiles pourraient se rapprocher des pôles. Une modification du régime des précipitations pourrait accélérer l'érosion de zones antérieurement sèches et, partant, l'envasement des zones côtières, tandis qu'une diminution du ruissellement des bassins hydrographiques réduirait les ap-



ports de nutriments. En dehors de prédictions très générales de ce type, la seule stratégie que l'on puisse préconiser actuellement est l'intensification des recherches sur le réchauffement de la planète.

Ce qui saute davantage aux yeux, ce sont les différents types de modifications des écosystèmes aquatiques côtiers, à l'origine desquelles il faut citer d'abord les rejets accrus de déchets riches en matières fertilisantes des agglomérations et des exploitations agricoles. Ces rejets peuvent, dans certains cas, favoriser les prises mais ils ont plus généralement des effets dommageables : déperdition d'oxygène (entraînant la mort des larves de poissons) ou prolifération d'espèces phytoplanctoniques, par exemple. Ces dernières sont souvent à l'origine de « marées rouges » et peuvent produire un empoisonnement paralysant des coquillages.

L'intensification de l'érosion des sols et du ruissellement résultant du déboisement et de certaines pratiques agricoles entraîne un envasement croissant et une modification de la température, du degré de salinité et de la transparence de l'eau, qui endommagent les récifs coralliens et la végétation aquatique.

Les polluants chimiques se répandent dans les zones côtières lorsqu'ils sont directement rejetés dans la mer par les usines qui ne respectent pas les conventions internationales ou à la suite d'accidents. Les eaux de ruissellement entraînent aussi dans la mer des pesticides et des herbicides agricoles. Des substances chimiques arrivent aussi de l'atmosphère. L'extraction de sable et de gravier, l'exploitation du corail, le défrichement des terres ou la destruction des mangroves (souvent dans le but d'élever des crevettes) bouleversent aussi le milieu.

Les écosystèmes côtiers vont subir une pression croissante. On estime que, d'ici l'an 2000, 60 pour cent des 3 milliards de citoyens vivront dans des établissements humains situés à moins de 80 km des côtes, tandis que beaucoup d'autres êtres humains vivront le long de cours d'eau suffisamment proches de la mer pour polluer celle-ci. Les pays en développement seront particulièrement désavantagés dans la bataille qu'il faudra livrer pour atténuer les effets de cette pression, la nécessité d'éviter la dégradation des zones côtières risquant fort de passer à l'arrière-plan face aux besoins immédiats et manifestes de nourriture, d'espace et d'emplois. Ainsi le DDT est-il largement utilisé – voire subventionné dans les pays en développement –, alors qu'en dépit de son utilité immédiate il provoque de tels dégâts qu'il est interdit dans maints pays développés.

On estime que 80 pour cent de la pollution marine est d'origine tellurique alors que ce sont les pêcheries et l'aquaculture marines qui subissent les plus gros dégâts. Ceux qui provoquent la destruction de l'environnement et ceux qui en subissent les méfaits sont donc rarement les mêmes.

Les tâches à entreprendre pour empêcher cette dégradation des zones côtières sont multiples et d'une extrême complexité. Un programme d'aménagement intégré des zones côtières comporte des dimensions internationales, régionales et locales. Il met également en jeu toute une série d'organismes publics et d'entreprises privées. A l'échelon international, il est impératif d'entreprendre des recherches dans une série de domaines, notamment pour déterminer la nature et l'étendue des dégâts que peut entraîner la modification de l'environnement côtier. Il s'agit d'étudier les effets de l'évolution de l'environnement sur la productivité et la composition des stocks, de concevoir des modèles pour comprendre la dynamique des écosystèmes côtiers, de rechercher les causes des proliférations d'espèces phytoplanctoniques et d'algues, et d'analyser les relations économiques entre les sources multiples et les effets des mutations du milieu.

Outre les activités de recherche, il incombe à la communauté internationale d'aider les pays côtiers en développement à tenter de résoudre ces problèmes. Il s'agit de leur apporter une aide dans le domaine de l'éducation et de la formation, et une assistance technique, et de modifier l'aide au développement pour garantir la conception de projets respectueux de l'environnement. Dans ce dernier domaine, il est impératif d'évaluer avec précision les ressources naturelles ainsi que le coût de leur aménagement. Il est également indispensable que les gouvernements nationaux agissent.

Si les zones côtières sont mal exploitées, c'est notamment parce qu'il n'existe pas de système satisfaisant de fixation des prix et, partant, parce qu'on attribue une valeur erronée ou nulle aux ressources elles-mêmes. De même que la pêche est libre, l'eau peut être consommée librement et utilisée pour rejeter des déchets. D'autres ressources sont sous-évaluées, notamment les terres forestières (évaluées au prix du bois), les mangroves (utilisées pour la promotion immobilière ou l'aquaculture) et les récifs de coraux (utilisés comme sources de matériaux de construction). Quand les ressources naturelles sont sous-évaluées, les autres facteurs de production (travail et capitaux) sont eux aussi forcément mal employés.

Des droits d'exploitation et des systèmes d'évaluation permettent souvent de rationaliser l'allocation et l'utilisation des ressources. Ils revêtent différentes formes : permis d'accès, autorisation en matière de pollution, attribution de parts, ou instauration de redevances, d'impôts et d'incitations. Les droits d'exploitation peuvent être attribués à des particuliers, des entreprises ou des communautés. Le gouvernement peut imposer des redevances d'exploitation et les consacrer à la protection des intérêts collectifs qui ne sont pas protégés par le système et couvrir les coûts de l'aménagement. Au Japon, des communautés ont des



droits d'exploitation exclusifs sur certaines zones de pêche et doivent être dédommagées en cas d'utilisation de ces zones à d'autres fins (pour la construction d'aéroports ou le déversement de déchets).

PÊCHE ARTISANALE

Bien que ces 10 dernières années le secteur de la pêche artisanale n'ait pas connu de grands changements, on a mieux pris conscience pendant cette période de la négligence dans laquelle elle avait été tenue et de l'insuffisance des projets de développement destinés à améliorer la situation des pêcheurs. Dans les pays en développement, on s'efforce davantage aujourd'hui de gérer les pêches sur une base communautaire.

La pêche artisanale est une importante source d'emploi et de nourriture dans maints pays du monde, notamment dans les pays en développement d'Afrique et d'Asie. On ne dispose pas de chiffres précis sur le nombre d'artisans pêcheurs dans les pays en développement, mais on estime qu'à elle seule l'Inde compte 1 million de pêcheurs actifs et les pays de l'ASEAN davantage encore. Les pêcheurs à temps partiel sont beaucoup plus nombreux et nombre de gens commercialisent le poisson ou exercent des activités connexes. En outre, le secteur fournit de grosses quantités de protéines animales, consommées par les ménages à faibles revenus notamment.

En dépit de son importance, la pêche artisanale est généralement caractérisée par de faibles revenus et des conditions d'existence difficiles. Ce secteur est souvent considéré comme un employeur de dernier recours, en raison de la liberté d'accès qui est la règle dans la plupart des pays. En dépit des barrières sociales et culturelles existant en matière d'accès dans certaines communautés de pêcheurs, on peut encore citer de nombreux cas où les effectifs augmentent en dépit de la stagnation ou du déclin des captures. Souvent, l'augmentation des prix du poisson compense la diminution des prises par pêcheur. De plus, comme c'est le cas dans d'autres secteurs, l'accroissement des effectifs s'explique pour une large part par la croissance démographique dans les communautés de pêcheurs.

L'accroissement des effectifs et l'incapacité de développer la base de ressources ont souvent conduit les artisans pêcheurs à adopter des techniques de pêche très dommageables – comme l'utilisation de dynamite ou de poison – qui contribuent à appauvrir encore la base de ressources.

Autre sujet de préoccupation dans ce secteur: les effets secondaires d'aides aux motifs pourtant louables, destinées à améliorer les navires et les engins. Les pêcheurs qui pêchent traditionnellement sur des radeaux en rondins ou de petites pirogues mus à la rame ou à la voile ont un métier très dur. La motorisation facilite leur tâche mais contribue aussi à réduire les effectifs. De nouveaux types d'engins de pêche peuvent avoir des incidences analogues. Puisqu'il n'est pas possible d'augmenter le volume des prises, de



nombreux pêcheurs sont évincés, ce qui pose de graves problèmes dans les zones déjà frappées par un taux de chômage élevé.

Dans beaucoup de régions du monde en développement, les artisans pêcheurs connaissent de graves difficultés en raison de l'arrivée de gros navires dans leurs zones de pêche traditionnelle. Cette tendance a des effets particulièrement dévastateurs dans le cas des chalutiers pêchant la crevette, mais d'autres types d'engins représentent eux aussi une menace grandissante. Les stocks de crevette sont généralement situés à proximité du rivage, et il est facile à des bateaux motorisés tirant des chaluts sur le fond de les exploiter. Plusieurs types d'activités interfèrent avec la pêche artisanale. Dans certains cas, le conflit porte sur les ressources, soit qu'il y ait concurrence pour les stocks de crevette, soit que le chalutage ait des répercussions sur d'autres espèces exploitées par les artisans pêcheurs. Il arrive aussi que les engins fixes des artisans pêcheurs, placés sur le chemin des chaluts, soient endommagés. Ces conflits sont parfois si graves qu'ils se soldent par des meurtres ou par l'incendie et la destruction d'embarcations.

Certains pays s'efforcent de les résoudre. Souvent, les chaluts sont interdits dans les eaux côtières, mais l'absence de moyens pour faire respecter ces interdictions rend de telles mesures inefficaces. En Indonésie, les conflits ont atteint une telle gravité que tout chalutage a été interdit sur les deux tiers de la côte occidentale du pays, ce qui facilite l'application de la réglementation.

Les pêcheurs côtiers ont de nouveaux motifs de préoccupation: les différentes formes de dégradation du littoral (voir encadré 15). Les artisans pêcheurs, généralement peu mobiles, échappent difficilement à la détérioration des stocks ou aux obstacles (envasement par exemple) qui restreignent l'accès à la mer.

La précarité des conditions d'existence des artisans pêcheurs ne tient cependant qu'en partie à la nature du secteur. Dans de nombreux cas, elle s'explique davantage par l'absence de droits d'exploitation satisfaisants que par une inefficacité intrinsèque de l'entreprise. Dans les pays en développement, la pêche côtière présente certains avantages économiques et sociaux sur les grosses entreprises: elle nécessite moins d'équipements, importés en particulier, utilise moins de carburant, emploie généralement des engins plus sélectifs, est basée en zone rurale et approvisionne en produits alimentaires le marché intérieur plutôt que le marché d'exportation.

Ces avantages ont été très négligés – voire compromis par des programmes d'aide au développement prévoyant la construction de gros navires, lesquels pêchent ensuite sur les fonds exploités par les artisans pêcheurs. Cette erreur a été reconnue dans un certain nombre d'évaluations réalisées par les organismes de

développement dans les années 80, qui signalaient généralement un taux d'échec élevé pour les projets de développement de la pêche. La Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement ont tous préconisé une réorientation de l'aide fondée sur une meilleure connaissance des caractéristiques sociales et économiques des communautés de pêcheurs, au profit du secteur artisanal.

On peut trouver de nombreux moyens d'améliorer le sort des pêcheurs côtiers dans les travaux réalisés ces 10 dernières années concernant les méthodes d'aménagement des ressources partagées en commun sur une base communautaire. En dehors des pêcheries, il existe d'autres ressources naturelles pour lesquelles les droits d'exploitation exclusifs ne sont pas satisfaisants: terres de parcours, forêts et eau. On s'aperçoit de plus en plus que nombre de ces ressources ont été gérées efficacement par les communautés d'utilisateurs selon des règles traditionnelles. Bien que beaucoup de ces systèmes aient disparu dans le sillage du développement et de l'économie de marché, d'autres existent encore et certains ont été rétablis.

Ces systèmes traditionnels présentent plusieurs avantages. Les populations locales ont généralement une meilleure connaissance que les pouvoirs centraux de ressources dont elles sont très tributaires. Les systèmes traditionnels donnent un sentiment de sécurité de jouissance et sont une incitation à gérer les ressources de telle sorte qu'elles produisent en permanence. Ils comportent des méthodes de contrôle de l'accès et de partage des bénéfices au sein de la communauté qui tendent généralement à préserver la cohésion de celle-ci.

Ces caractéristiques ont encouragé les responsables de la pêche à s'efforcer d'appuyer des méthodes d'exploitation de type communautaire. Aux Philippines, le gouvernement a transféré ses compétences en matière de pêche côtière aux autorités municipales et lancé des programmes visant à confier aux communautés la responsabilité de gérer les ressources locales (voir encadré 15). En Thaïlande, certaines communautés expérimentent l'exploitation de récifs artificiels. Ces récifs sont censés non seulement attirer les poissons, mais aussi constituer des obstacles physiques au chalutage illicite. Dans les îles Salomon, la législation protège les systèmes traditionnels d'exploitation des eaux territoriales.

En matière de pêche, les droits d'utilisation des zones de juridiction nationale ne sont pas adaptés à toutes les situations et leur application pose un certain nombre de difficultés. Toutefois, à l'instar d'autres formes de systèmes de droits de pêche exclusifs, ils semblent le meilleur moyen d'aménager de façon efficace les pêcheries côtières et d'améliorer le bien-être des communautés.



AMÉNAGEMENT DES PÊCHES

A l'évidence, les ressources halieutiques marines peuvent largement contribuer à la croissance des économies nationales et des approvisionnements vivriers dans le monde. Il est non moins certain qu'on n'en a pas pris conscience ces 10 dernières années et que, malgré les signes d'amélioration, la situation n'a généralement fait qu'empirer. Le gaspillage atteint des proportions considérables; les stocks s'appauvrissent d'une manière générale, l'effort de pêche portant désormais aussi sur des espèces situées plus bas dans la chaîne alimentaire; l'environnement marin se dégrade; les conflits se généralisent et le sort des artisans pêcheurs s'aggrave.

Il est indispensable de gérer efficacement les pê-

ches. Pour cela, un changement fondamental des institutions s'impose, avec la création de régimes d'exploitation des ressources, des programmes d'attribution de permis, des systèmes qui fixent des contingents de prises autorisés ou de revenus, ou encore des droits d'exploitation de certaines zones. Une gestion efficace passe, notamment, par l'instauration de droits d'exploitation exclusifs. En effet, chaque fois qu'on maintient le principe de la liberté d'action, il en résulte un gaspillage, un épuisement des ressources et des conflits.

Une gestion efficace passe par une nouvelle façon de traiter les ressources halieutiques, dans lesquelles il ne faut plus voir de simples quantités de biens librement accessibles à tout un chacun, mais des ressources économiques auxquelles est attachée une

ENCADRÉ 15

Empêcher l'appauvrissement des ressources par la participation des communautés aux Philippines

La pêche est l'un des secteurs qui se développent le plus rapidement aux Philippines. La valeur de la production halieutique a augmenté de plus de 16 pour cent par an dans les années 80, faisant des Philippines le douzième producteur mondial de poisson et le cinquième dans le sous-secteur de l'aquaculture. Avec plus de 7 000 îles, le pays dispose d'un espace maritime sept fois supérieur environ à son territoire terrestre, puisqu'il couvre 220 millions d'hectares, qui comprennent sa ZEE de 200 milles et plus de 18 millions d'hectares de plateau continental.

En 1990, la valeur de la production halieutique des Philippines était supérieure à 2 milliards de dollars, soit 5 pour cent du PNB, 5 pour cent des recettes d'exportation et 25 pour cent environ des exportations agricoles. Les produits de la mer assurent la moitié des protéines animales disponibles annuellement aux Philippines. Plus de 1 million de Philippins, dont 80 pour cent vivent au-dessous du seuil de pauvreté, sont employés dans ce secteur. En outre, quelque 100 000 Philippins sont employés dans les secteurs suivants: construction et réparation navales, fabrication de matériel, confection de cordages, glacières et entreposage à froid, et transformation, vente et distribution du poisson.

Malheureusement, la pression démographique et l'accroissement consi-

dérable de l'effort de pêche appauvrissent et dégradent les ressources marines et côtières. La pêche illégale – utilisation de dynamite, de poison et de filets à fin maillage – détruit les récifs coralliens et les populations de poisson. Des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement, un mauvais aménagement des bassins versants, l'abattage illicite de forêts, la destruction des mangroves, ainsi que les polluants ménagers et industriels et les déchets solides entraînent la disparition rapide des habitats terrestres et côtiers des poissons.

A en croire le Gouvernement philippin, 70 pour cent des 27 000 km² de récifs coralliens du pays ont été gravement endommagés alors que 20 pour cent des captures y sont réalisées. Selon certaines estimations, moins de 25 pour cent des forêts de mangroves d'origine – indispensables aux écosystèmes marins – ont survécu.

L'exemple de Panguil Bay

Pour tenter de combattre les problèmes résultant de la dégradation de l'environnement, de l'épuisement des ressources, du manque de productivité et de la pauvreté, le Gouvernement philippin a lancé, avec l'appui de la Banque asiatique de développement et le Fonds de coopération du Japon, le Programme de développement du secteur des pêches, en octobre 1989. Le



valeur spécifique. Ce changement de mentalité appelle la conception de droits d'exploitation exclusifs, et c'est pourquoi il importe d'imposer le principe d'une évaluation des ressources le plus rapidement possible. L'absence d'une telle évaluation constitue une raison essentielle de mauvaise répartition des ressources entre différentes pêcheries et plusieurs utilisations. Lorsque les ressources n'ont pas été évaluées et qu'un conflit éclate entre divers utilisateurs (par exemple ceux qui pêchent les espèces prédatrices et ceux qui pêchent les prédateurs), il n'existe pas de moyen de déterminer sur des bases économiques la meilleure combinaison des différentes utilisations.

Cette analyse vaut également lorsque professionnels et non professionnels s'opposent, comme c'est le cas entre les pêcheurs capturant des thons avec des

filets à senne coulissante et les groupes qui tentent d'empêcher les captures accidentelles de dauphins. Un marché des ressources faciliterait la résolution des conflits sur la base des montants que les parties seraient disposées à verser pour protéger leurs intérêts. En l'absence d'un tel marché, les décisions prises ont un caractère arbitraire et sont sans rapport avec les valeurs relatives des différentes utilisations. Aucun mécanisme compensatoire ne permet aux utilisateurs non industriels de racheter aux utilisateurs commerciaux leur droit à la pêche.

Des mesures aussi radicales sont difficiles à appliquer, surtout parce qu'elles supposent d'abord des décisions sur la répartition des richesses. Instaurer des droits d'utilisation exclusifs signifie, par définition, que les uns acquièrent des droits et que d'autres en

Programme a désigné 12 baies où sera améliorée en priorité la gestion des ressources côtières et où seront traités les problèmes sociaux, économiques et écologiques auxquels est confronté le secteur des pêches. Panguil Bay, dans l'île de Mindanao (Philippines méridionales) est l'une des trois baies où des activités pilotes ont été entreprises en 1990.

La superficie de la baie est d'environ 18 500 ha, pour une côte de 116 km et une population de 450 000 habitants. La baie produit certaines des espèces les plus intéressantes de crevettes et de crustacés des Philippines; 47 cours d'eau et leurs affluents y aboutissent. Au cours des 10 dernières années, la destruction des mangroves et la surpêche ont largement contribué au déclin de cette riche base de ressources. Moins d'un tiers des forêts de mangroves a été préservé. Selon des études récentes, alors que le nombre de bateaux de pêche présents dans la baie a doublé entre 1985 et 1991, les prises totales ont diminué de 75 pour cent. En 1991, les captures moyennes par pêcheur étaient tombées à 1,8 kg par jour – soit l'équivalent de 2,5 dollars.

La composante gestion des ressources côtières de Panguil Bay du Programme de développement du secteur des pêches tente de résoudre ces problèmes grâce à la planification et à l'application de mesures spécifiques au

site avec la participation conjuguée des pouvoirs locaux, d'organisations non gouvernementales et d'associations de pêcheurs. Les responsables locaux affirment que le succès de l'entreprise dépend de la participation des communautés locales. Ainsi, la décentralisation, la formation et la participation des autorités chargées de faire appliquer la loi localement ont permis d'obtenir des résultats remarquables en 1990, puisque ces forces ont confisqué ou détruit quelque 1 600 filets filtreurs, appréhendé plus de 60 contrevenants, saisi 30 filets à cisaillement et arraché plus de 200 piquets à filets dans la baie.

Outre que les communautés ont fait appliquer la réglementation pour protéger leurs ressources, les associations locales de pêcheurs ont construit, protégé et aménagé des récifs artificiels à l'embouchure de la baie pour remplacer les récifs coralliens détruits par la dynamite. Certaines municipalités ou communautés mettent au point des droits d'utilisation des pêcheries, délimitent des zones pour l'emploi d'engins spécifiques ou pour la culture d'algues, de moules et d'huîtres.

Les habitants de la côte reboisent 600 ha de sèches de boue dans le cadre de contrats à l'échelon communautaire. Les familles reçoivent des certificats de prise en charge qui améliorent le régime foncier et les droits d'exploitation de ces forêts de mangroves reboisées et

des forêts existantes. En outre, les mangroves sont divisées en zones de production, zones tampon, zones à utilisation limitée et réserves naturelles destinées à permettre une meilleure gestion des ressources.



abandonnent. Lorsque des décisions de cette nature affectent l'emploi et remettent en cause des avantages acquis, elles deviennent difficiles à prendre.

Toutefois, on mesure de mieux en mieux ce qu'il en coûte de maintenir le *statu quo*. Le malaise existant dans le secteur de la pêche et la nécessité d'un changement sont davantage perçus. Certains pays ont déjà pris les mesures nécessaires et imposé des contrôles en matière d'accès. Malgré leurs imperfections, ces systèmes prouvent qu'il est possible d'améliorer la contribution du secteur de la pêche aux économies nationales et de réduire le gaspillage. Comme on peut le lire dans la déclaration de Cancún: «de déclarer les 10 prochaines années Décennie de la pêche responsable, de sorte que l'on commence à se rendre compte avant la fin du siècle des énormes possibilités qu'offrent les ressources halieutiques»²¹.

Il est possible d'accélérer le rythme des mutations. S'agissant de la pêche industrielle intensive, qui entraîne un tel gaspillage à l'échelle mondiale (dans les pays tant développés qu'en développement), plusieurs changements d'orientation peuvent faciliter le processus. Il s'agit en premier lieu de supprimer les aides actuelles qui favorisent le gaspillage et empêche les choses d'évoluer. La deuxième mesure consisterait à définir de façon concomitante des droits d'exploitation et à adapter l'effort de pêche à des niveaux d'exploitation durables; la troisième étape à revaloriser le produit de la pêche pour améliorer les revenus des pêcheurs, qui pourraient ainsi s'adapter plus facilement aux mesures d'aménagement nécessaires. Dans un quatrième temps, les gouvernements des Etats pourraient commencer à prélever une part des rentes et s'en servir non seulement pour financer en partie les mesures d'aménagement, mais aussi créer des fonds permettant de racheter les équipements et équipages superflus et, au bout du compte, de rationaliser la pêche.

Dans les pays où l'existence d'un secteur artisanal se conjugue avec une surexploitation des stocks, de telles mesures pourraient s'avérer difficiles en raison de leurs effets sur l'emploi; il se pourrait aussi qu'elles soient plus aisées, les pêcheurs étant généralement moins mobiles. La première étape pourrait donc consister à transférer les compétences en matière d'aménagement aux autorités locales et à renforcer la participation des pêcheurs aux décisions. Cette stratégie pourrait conduire à accorder des droits d'exploitation territoriaux aux communautés d'artisans pêcheurs, qui agiraient ainsi eux-mêmes pour protéger l'emploi ou améliorer les rentes économiques. Une autre mesure importante consisterait à supprimer les aides

actuelles aux flottilles industrielles, et à renoncer à de nouvelles aides. Les crédits ainsi épargnés pourraient favoriser les créations d'emplois dans le secteur des services de l'industrie de la pêche.

C'est aux gouvernements des pays qu'il incombe de prendre les décisions nécessaires. Les organismes internationaux ont toutefois un rôle à jouer: notamment mieux analyser les différents systèmes d'aménagement existant à travers le monde. Cette analyse devrait tenir compte des facteurs qui facilitent – ou empêchent – une gestion efficace. Les conditions d'application des mesures d'aménagement doivent être définies et d'autres formules doivent être évaluées.

Les pays en développement rencontrent des obstacles supplémentaires dus à la raréfaction des ressources nationales. Problème de la dette, manque de crédits budgétaires, recul de l'aide au développement et application de programmes d'ajustement structurel forcent les Etats à opérer des choix difficiles.

Dans les années 80, de nombreux pays en développement ont adopté des programmes d'ajustement structurel qui ont entraîné une réorientation des politiques économiques et, partant, des structures de l'emploi, de la consommation et de la production. Dans le secteur de la pêche, une réduction des subventions à la production peut améliorer l'efficacité des ressources sur le long terme, mais la réduction des dépenses consacrées à l'administration de la recherche et à la formation a mis les gouvernements dans l'incapacité de résoudre convenablement les problèmes du secteur.

En outre, les Etats doivent continuer résolument à fixer des orientations pour améliorer la planification, la gestion et la mise en valeur du secteur de la pêche. Aujourd'hui, les aides accordées dans les pays développés et les programmes d'ajustement structurel qui limitent les dépenses de l'Etat dans les pays en développement rendent la compétition inégale.

Il faut diffuser largement des informations sur les besoins en matière de mesures d'aménagement de sorte que les expériences puissent être partagées et que les pays soient en mesure d'opter pour la solution qui leur convient le mieux.

Des programmes de formation et d'enseignement sur la gestion des pêches doivent être mis en place – ou renforcés s'ils existent déjà – non seulement à l'intention des responsables de la pêche, mais aussi des pêcheurs, dont il faut attendre qu'ils assument une part croissante de responsabilités en matière d'aménagement.

Il est également impératif d'améliorer les informations économiques et sociales sur la pêche. Pour cela, il faut en analyser le rapport coûts-avantages et définir des méthodes présentant un rapport coût-efficacité satisfaisant. Il faut aussi prévoir une formation et une

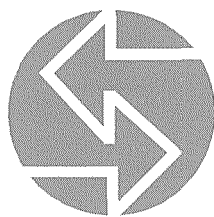
²¹ Conférence internationale sur la pêche responsable, Cancún, Mexique, 6-8 mai 1992.



éducation dans le domaine de la collecte de données à caractère économique et social.

Ces activités n'ont pas un coût très élevé, mais elles supposent qu'on redéfinisse les priorités en renonçant

aux méthodes classiques (encourager l'effort de pêche) au profit de nouvelles méthodes propres à répondre à l'urgence du moment: la gestion efficace de la pêche.



PÊCHES MARITIMES ET DROIT DE LA MER: 10 ANS DE MUTATIONS

IV. Appendice 1

MÉTHODE DE CALCUL DU COÛT DE LA PÊCHE

On peut considérer la méthode d'évaluation des coûts de construction des gros navires de pêche (tableau 24) comme relativement fiable puisqu'il est possible d'obtenir des informations sur le coût de construction des bateaux dans les chantiers navals. Ces coûts correspondent à des bateaux de différentes longueurs, et il a fallu procéder à une conversion pour pouvoir les classer par catégorie de tonnage aux fins de la présente analyse. Les valeurs unitaires moyennes des différentes catégories de tonnage ont été obtenues à partir d'informations sur les coûts des bateaux neufs, par taille et type de navire dans chaque catégorie. Nous avons ainsi obtenu une estimation du coût de remplacement de l'ensemble de la flotte mondiale (tableau 25). Le coût de remplacement des 3 millions de bateaux considérés dans la présente analyse a été estimé à 320 milliards de dollars aux prix de 1989.

On a jugé préférable, pour calculer les coûts d'exploitation de ces navires, de considérer leur coût de remplacement. Etant donné qu'il est impossible de connaître la composition par âge de la flotte, les formules fondées sur l'application de taux d'amortissement n'auraient été ni réalistes ni vérifiables. Retenir la valeur marchande aurait comporté le même risque, tandis qu'en se référant à la valeur assurée, on aurait laissé de côté une partie de la flotte. Les dépenses d'exploitation ont donc été calculées d'après les pourcentages des valeurs réelles de remplacement.

Les tableaux 26 et 27 donnent des estimations des coûts annuels d'entretien et de réparation, des achats de fournitures et d'engins, des assurances et du combustible. Ces coûts concernent essentiellement les navires de plus de 100 tjb, dont la plupart sont assurés et soumis à des visites régulières, notamment lorsqu'il s'agit de navires certifiés par une société internationale de classification.

Le coût total annuel des entretiens de routine (30 milliards de dollars) peut sembler élevé mais il doit être comparé au coût des assurances, dans la mesure où il faut justifier d'un bon entretien pour ne pas payer des primes d'assurance trop élevées. Le coût des assurances indiqué au tableau 26b (7 milliards de dollars)

TABLEAU 24

Coût de quelques types de navires de pêche représentatifs

Type de navire	Longueur (m)	Matériaux	Coût en 1988 (milliers de dollars)
Super chalutier	100	Acier	80 000
Thonnier senneur	65	Acier	15 000
Chalutier congélateur	50	Acier	11 000
Senneur (senne coulissante)	45	Acier	5 800
Chalutier arrière	35	Acier	4 200
Senneur écossais	25	Acier	2 250
Senneur écossais	23	Bois	1 900
Crevettier	25	Acier	900
Crevettier	23	PRF ¹	700
Chalutier pêchant au filet maillant	15	PRF ¹	600
Chalutier	13	Ferro-ciment	350
Poseur de nasses rapide	10	PRF ¹	120
Pirogue (moteur à bord)	10	Bois	4

¹Plastique renforcé de fibres de verre.

Source: FAO, 1988. Fishing technology, fisheries resources and future demand. Dans *Report of the FAO World Symposium on Fishing Gear and Fishing Vessel Design*. Rome.

TABLEAU 25

Coût de remplacement de la flotte mondiale de pêche maritime

Catégorie de tonnage	Nombre de navires	Coût de remplacement moyen	Coût total de remplacement
		1989	
(tjb)		(milliers de dollars)	(millions de dollars)
>1 000	3 010	40 000	120 400
500-999,9	2 100	8 000	16 800
100-499,9	30 600	3 000	91 800
<100, pontés	1 100 000	80	88 000
<100, non pontés	2 100 000	1	2 100
TOTAL	3 235 710	51 081	319 100

Source: FAO.



TABLEAU 26a

Coût d'entretien			
Catégorie de tonnage	Valeur moyenne de remplacement en 1989	Part des coûts annuels d'entretien et de réparation dans le coût de remplacement	Coût annuel de l'entretien et des réparations
(tjb)	(millions de dollars)	(%)	(millions de dollars)
>1 000	120 400	7,5	9 030
500-999,9	16 800	4,0	1 512
100-499,9	91 800	10,5	9 639
<100, pontés	88 000	11,25	9 900
<100, non pontés	2 100	6,0	126
TOTAL	319 100		30 207

correspond à un pourcentage de la valeur de remplacement réelle. Le coût des fournitures et des engins est estimé à 18,5 milliards de dollars.

Le coût de l'énergie indiqué au tableau 27 est calculé d'après une estimation du nombre de jours passés en mer (colonne 2), la consommation spécifique de combustible en grammes par unité de puissance effective (colonne 3) et une estimation en pourcentage de la portion de la journée où est appliquée la puissance nominale en fonction du combustible (colonne 5) par catégorie de navire. On obtient la consommation annuelle estimée de combustible par navire dans chaque catégorie de tonnage en multipliant les colonnes 2, 3, 4 et 5 par période de 24 heures, puis en divisant par 1 000 pour obtenir des tonnes de combustible.

TABLEAU 26b

Coût des assurances			
Catégorie de tonnage	Valeur réelle de remplacement en 1989	Assurance dans la valeur réelle de remplacement	Coût annuel des assurances
(tjb)	(millions de dollars)	(%)	(millions de dollars)
>1 000	120 400	1,625	1 956,5
500-999,9	16 800	2,275	382,2
100-499,9	91 800	2,275	2 088,5
<100, pontés	88 000	3,0	2 640,0
<100, non pontés	2 100	6,0	126,0
TOTAL	319 100		7 193,2

TABLEAU 26c

Coût des fournitures et des engins			
Catégorie de tonnage	Coût réel de remplacement en 1989	Coût réel des fournitures et des engins dans le coût de remplacement	Coût annuel des fournitures et des engins
(tjb)	(millions de dollars)	(%)	(millions de dollars)
>1 000	120 400	0,015	1 806
500-999,9	16 800	0,040	672
100-499,9	91 800	0,060	5 508
<100, pontés	88 000	0,110	9 680
<100, non pontés	2 100	0,400	840
TOTAL	319 100		18 506

Source: FAO.

TABLEAU 27

Estimation du coût du combustible										
Catégorie de tonnage	Nombre de jours passés en mer	Consommation de combustible spécifique ¹	Puissance installée	Constante opérationnelle ²	Nombre de navires	Consommation de combustible Par navire	Coût du combustible Par tonne	Coût du combustible Par année	Valeur réelle de remplacement	
(tjb)						(tonnes).....	(dollars)	(millions de dollars)	(%)	
>1 000	250	0,16	3 000	0,60	3 010	1 728	5 201 280	300 ³	1 560	1,3
500-1 000	250	0,16	2 000	0,60	2 100	1 152	2 419 200	300	725,7	2,3
100-500	220	0,18	800	0,55	30 600	418	12 796 185	300	3 835,8	2,4
<100, pontés	180	0,20	50	0,40	1 100 000	1 728	190 008 000	300	5 770,0	15,2
<100, non pontés	180	0,20	20	0,20	2 100 000	3 455	7 257 600	300 ⁴	2 177,1	100
							46 687 265		14 068,6	

¹En grammes par puissance effective et par heure.

²Estimation en pourcentage du nombre d'heures de la journée pendant lesquelles est appliquée la puissance nominale en fonction du combustible.

³Pour les navires utilisant du mazout de soute, le coût par tonne sera inférieur (150 à 200 dollars).

⁴Les petits bateaux ont généralement des frais de combustible (non détaxés) supérieurs (350 à 400 dollars) et les navires à essence des frais plus élevés encore.



TABLEAU 28a

Estimation du coût de la main-d'œuvre en fonction des revenus par homme et par an					
Catégorie de tonnage	Nombre de navires	Nombre de membres d'équipage par navire	Nombre total de membres d'équipage	Revenu estimé par homme	Coût total de la main-d'œuvre
(tjb)				(dollars)	(millions de dollars)
>1 000	3 010	60	180 600	15 000	2 709
500-999,9	2 100	40	84 000	15 000	1 260
100-499,9	30 600	30	918 000	8 000	7 344
<100, pontés	1 100 000	5	5 500 000	1 500	8 250
<100, non pontés	2 100 000	3	6 300 000	500	3 150
TOTAL	3 235 710		12 982 600		22 713

Source: FAO.

TABLEAU 28b

Part du coût de la main-d'œuvre dans la valeur réelle de remplacement			
Catégorie de tonnage	Valeur réelle de remplacement	Part du coût de la main-d'œuvre dans la valeur réelle de remplacement	Coût total de la main-d'œuvre
(tjb)	(milliers de dollars)	(%)	(milliers de dollars)
>1 000	120 400	2,2	2 649
500-999,9	16 800	7,5	1 260
100-499,9	91 800	8,0	7 344
<100, pontés	88 000	9,3	8 184
<100, non pontés	2 100	150	3 150
TOTAL	319 100		22 587

Source: FAO.

TABLEAU 29

Part des diverses catégories de dépenses dans la valeur totale des quantités débarquées ¹	
	Coût annuel estimé
	(part en pourcentage)
Entretien et réparations	42
Fournitures et engins	26
Assurance	10
Combustible	20
TOTAL	98
Capital	45
Main-d'œuvre	31

¹70 milliards de dollars.

Source: FAO.

Le coût total estimé du combustible – 14 milliards de dollars – se situe dans la fourchette définie par le Groupe de travail sur l'optimisation de l'énergie. Il est à noter que le nombre de jours passés en mer (colonne 2) et le facteur opérationnel (colonne 5) sont les variables essentielles de ce calcul.

Le coût annuel estimé de l'entretien et des réparations, des assurances, du combustible, des fournitures et des engins est de 69,5 milliards de dollars.

Exception faite des gros navires de sociétés fonctionnant sur la base de systèmes de gratifications, la pratique dans le monde de la pêche est de déterminer le rendement du capital et de la main-d'œuvre à partir du revenu brut. Le système est fondé sur le calcul des parts. Il s'agit soit du rapport d'un partage égal capital/main-d'œuvre, la part du capital supportant les coûts d'exploitation, soit d'un rapport calculé de la façon suivante: le coût d'exploitation est déduit du revenu

brut, le reste étant divisé selon une formule préétablie entre la part du bateau (capital) et la part de la main-d'œuvre.

Sur la base de ce qui précède, le revenu brut de la flotte calculé d'après la valeur estimée du total mondial des prises débarquées serait d'environ 70 milliards de dollars. Si l'on retranche à cette somme le coût d'exploitation indiqué plus haut (69,5 milliards de dollars), on obtient une marge bénéficiaire de 0,5 milliard de dollars pour le capital et la main-d'œuvre.

Cette marge étant modeste, la pratique consistant à retrancher les coûts d'exploitation du revenu brut pour obtenir le rendement du capital et de la main-d'œuvre ne peut être appliquée pour évaluer la part de celle-ci. Une autre solution consiste à calculer le coût de l'équipage en fonction de la valeur réelle de remplacement. Cette formule est appliquée au tableau 28a et donne un coût estimé à 22,7 milliards de dollars



pour les équipages (13 millions de pêcheurs). On peut comparer ce chiffre au résultat indiqué au tableau 28b, où les coûts de main-d'œuvre sont calculés d'après le nombre de pêcheurs par navire et les revenus probables par tête pour un coût de main-d'œuvre d'environ 23 milliards de dollars.

Le déficit d'exploitation annuel de la flotte mondiale de pêche se situerait actuellement aux environs de 22 milliards de dollars. Bien que ce chiffre paraisse exceptionnellement élevé, les chiffres obtenus par d'autres méthodes semblent indiquer qu'il s'agit d'une estimation prudente. L'effectif de 13 millions de pêcheurs ne correspond pas non plus à la réalité, nombre de pêcheurs n'étant pas déclarés.

Le coût des assurances (7 milliards de dollars) correspond à 2 pour cent environ de la valeur réelle de remplacement de la flotte.

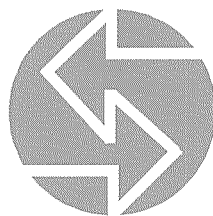
On estime la consommation de combustible de la flotte mondiale à 46,7 millions de tonnes pour 85 millions de tonnes de prises, soit 1,8 tonne de prises par tonne de combustible. Sur la base d'un prix moyen de 600 dollars la tonne de poisson, on obtient un rapport de 1,080 par tonne de combustible (à 300 dollars la tonne). Les estimations obtenues par des méthodes de calcul parallèles semblent confirmer que les coûts et les revenus sont inférieurs à ce qu'ils sont en réalité.

En matière de pêche, le service de la dette, dont il n'a pas été tenu compte ici, représente une part importante des coûts. Souvent, c'est ce poste qui met

en difficulté le propriétaire du navire, mais on ne dispose pas d'estimation des coûts réels dans ce domaine. Les taux de certains emprunts – notamment ceux obtenus par l'intermédiaire d'institutions financières internationales et au titre de l'aide bilatérale – sont préférentiels mais, dans la plupart des cas, ils correspondent au moins aux taux du marché.

Avec une valeur de remplacement de 320 milliards de dollars, le rendement du capital correspondrait au moins au coût de substitution qui, étant donné la difficulté de convertir les bateaux de pêche, risque d'être inférieur aux montants pratiqués habituellement dans le secteur maritime; c'est pourquoi on a retenu ici un taux de 10 pour cent. Il en résulte donc un coût supplémentaire de 32 milliards de dollars, qui porte le déficit à quelque 54 milliards de dollars. En général, on prévoit 17 pour cent du revenu au minimum pour le service de la dette, l'amortissement et la marge bénéficiaire.

Le coût d'exploitation annuel (main-d'œuvre exclue) de la flotte de pêche mondiale – soit 69,5 milliards de dollars – est, d'après les estimations, à peu près égal au revenu brut, soit 70 milliards de dollars. Le coût de substitution du seul capital est de l'ordre de 45 pour cent du revenu brut (tableau 29). Le coût de la main-d'œuvre est estimé à 31 pour cent du revenu brut. La part de chaque poste de dépenses dans le revenu brut (70 milliards de dollars) est également présentée.



PÊCHES MARITIMES ET DROIT DE LA MER: 10 ANS DE MUTATIONS

V. Appendice 2 STATISTIQUES DES PÊCHES

TABLEAU 30

Atlantique Centre-Est, prises des Etats côtiers et des Etats pratiquant la grande pêche

Année	Etats côtiers en développement	ex-URSS	Espagne	Autres Etats pratiquant la grande pêche	Tous pays
.....(tonnes).....					
1970	814 181	612 729	224 545	791 056	2 442 511
1971	897 373	790 440	223 381	833 554	2 744 748
1972	985 287	849 405	243 748	857 061	2 935 501
1973	1 079 282	943 367	373 263	773 278	3 169 190
1974	1 023 266	1 145 974	413 605	730 668	3 313 513
1975	1 026 651	1 165 972	382 427	768 073	3 343 123
1976	1 042 433	1 315 543	408 112	623 862	3 389 950
1977	1 079 761	1 134 433	440 288	932 632	3 587 114
1978	1 144 232	769 500	485 414	635 556	3 034 702
1979	1 117 329	526 011	370 543	542 978	2 556 861
1980	1 142 958	942 334	448 841	839 681	3 373 814
1981	1 253 953	780 597	406 735	586 503	3 027 788
1982	1 242 635	955 801	415 314	438 208	3 051 958
1983	1 401 704	935 833	386 986	331 804	3 056 327
1984	1 404 434	662 736	372 035	249 097	2 688 302
1985	1 454 896	708 120	383 362	294 157	2 840 535
1986	1 621 130	854 177	268 776	278 803	3 022 886
1987	1 578 559	1 062 954	201 413	347 213	3 190 139
1988	1 616 997	1 395 028	192 707	329 080	3 533 812
1989	1 590 932	1 629 005	173 031	308 737	3 701 705

Note: La FAO est la source de tous les tableaux statistiques présentés dans cet appendice.



TABLEAU 31

Atlantique Sud-Est, prises des Etats côtiers et des Etats pratiquant la grande pêche

Année	Etats côtiers	ex-URSS	Espagne	Autres Etats pratiquant la grande pêche	Total
.....(tonnes).....					
1970	1 664 701	422 200	246 000	186 073	2 518 974
1971	1 564 622	438 600	223 600	239 186	2 466 008
1972	1 833 210	719 800	201 500	266 094	3 020 604
1973	1 982 209	648 600	211 900	336 213	3 178 922
1974	1 922 236	447 480	157 987	309 226	2 836 929
1975	1 618 716	420 734	199 891	346 844	2 586 185
1976	1 334 897	841 250	202 964	393 616	2 772 727
1977	1 162 861	1 047 226	175 935	409 553	2 795 575
1978	1 165 964	1 496 362	161 265	474 029	3 297 620
1979	1 126 491	850 664	146 861	439 163	2 563 179
1980	957 954	825 208	128 132	283 222	2 194 516
1981	1 010 296	904 000	193 995	311 978	2 420 269
1982	947 934	887 840	188 623	360 602	2 384 999
1983	1 058 662	631 459	176 505	482 328	2 348 954
1984	833 862	702 998	163 094	466 503	2 166 457
1985	876 348	697 944	188 054	363 888	2 126 234
1986	904 860	679 222	199 451	363 767	2 147 300
1987	1 554 488	670 462	195 596	328 063	2 748 609
1988	1 444 633	634 559	192 559	249 475	2 521 226
1989	1 020 006	654 283	195 638	246 984	2 116 911

TABLEAU 32

Pacifique Nord-Est, prises des six premiers pays producteurs

Année	Etats-Unis	Japon	ex-URSS	Canada	Corée, Rép.	Pologne
.....(tonnes).....						
1970	396 600	1 390 800	739 500	116 700	0	0
1971	350 900	1 188 000	656 000	112 800	0	0
1972	358 500	1 358 300	869 200	161 800	0	0
1973	366 900	964 100	379 800	183 200	0	2 400
1974	360 832	1 087 273	697 700	141 124	0	44 651
1975	352 613	1 113 803	572 597	132 965	3 267	58 738
1976	443 278	1 105 067	496 704	180 880	109 171	30 714
1977	481 875	808 695	185 120	204 317	64 143	24 509
1978	516 375	765 928	248 834	200 581	116 565	29 372
1979	593 507	846 221	210 259	159 803	119 713	63 972
1980	653 674	813 374	59 208	143 451	182 246	115 954
1981	806 594	936 527	2 589	183 127	265 870	159 942
1982	845 010	859 539	3 300	157 835	260 679	9 971
1983	1 017 703	801 630	2 400	191 540	362 757	13 805
1984	1 270 603	722 030	22 816	169 160	399 541	81 185
1985	1 614 024	551 548	10 971	214 732	399 147	91 675
1986	2 035 720	329 120	8 998	219 420	518 438	93 245
1987	2 571 670	218 331	11 202	247 228	320 129	58 842
1988	2 811 564	53 945	12 109	260 890	135 245	44 798
1989	2 786 566	46 578	12 869	265 431	140 143	19 284



TABLEAU 33

Calmar: accroissement des captures dans certaines zones

Année	Atlantique Sud-Ouest	Pacifique Sud-Ouest	Pacifique Centre-Est	Océan Indien occidental	Océan Indien oriental	Pacifique Nord-Est	Total
.....(tonnes).....							
1970	1 300	0	11 300	6 600	700	0	19 900
1971	1 800	0	14 400	8 500	400	0	25 100
1972	1 800	100	9 300	11 100	300	200	22 800
1973	4 100	15 500	5 600	11 100	400	400	37 100
1974	5 000	24 626	13 203	13 089	1 010	251	57 179
1975	4 652	19 791	11 099	13 895	2 614	627	52 678
1976	8 266	19 692	10 126	16 658	2 076	453	57 271
1977	2 632	55 460	9 462	21 719	10 488	3 444	103 205
1978	72 469	36 786	18 600	18 586	10 536	3 356	160 333
1979	121 661	51 180	21 115	24 109	22 962	2 115	243 142
1980	29 787	114 330	30 532	19 040	16 588	2 310	212 587
1981	52 814	94 074	31 995	11 523	18 453	6 712	215 571
1982	207 194	110 978	19 432	12 336	18 692	23 171	391 803
1983	203 876	106 485	15 875	11 399	20 463	34 162	392 260
1984	249 976	149 711	17 518	20 129	27 726	31 531	496 591
1985	267 705	121 907	24 317	24 104	22 958	45 152	506 143
1986	348 931	99 932	34 872	24 839	28 216	41 445	578 235
1987	738 586	110 996	67 569	31 410	40 678	55 279	1 044 518
1988	678 885	101 275	75 673	40 880	47 716	47 848	992 277
1989	734 356	156 622	63 219	59 345	51 524	41 700	1 106 766

TABLEAU 34

Calmar: captures dans l'Atlantique Centre-Est, par Etat

Année	Japon	Corée, Rép.	Mauritanie	Maroc	Espagne	ex-URSS	Total Atlantique Centre-Est
.....(tonnes).....							
1970	5 000	0	400	1 700	7 400	1 400	15 900
1971	5 100	2 800	400	1 100	7 400	2 800	19 600
1972	4 300	2 000	100	1 100	12 900	5 100	25 500
1973	4 100	4 700	100	2 400	17 900	4 100	33 300
1974	5 965	20 468	100	3 864	26 581	7 100	64 078
1975	1 152	18 277	1 460	1 040	18 257	598	40 784
1976	389	19 707	1 865	1 076	8 615	525	32 177
1977	472	9 148	2 373	1 040	1 429	1 607	16 069
1978	343	7 388	2 430	909	14 830	736	26 636
1979	170	19 706	543	715	11 197	264	32 595
1980	6	13 919	500	2 101	7 606	611	24 743
1981	1 050	17 922	865	4 307	6 422	508	31 074
1982	0	2 919	417	2 369	6 950	2 578	15 233
1983	0	3 099	300	2 746	6 630	377	13 152
1984	0	1 213	184	3 316	732	608	6 053
1985	0	1 453	351	1 785	804	2 362	6 755
1986	0	1 457	499	2 139	439	5 889	10 423
1987	0	1 816	200	4 735	247	1 440	8 438
1988	0	3 139	98	5 092	233	3 266	11 828
1989	0	3 182	702	5 348	199	622	10 053
TOTAL	28 047	154 313	13 887	48 882	156 771	42 491	444 391



TABLEAU 35

Océan Indien occidental, captures de thon par la France et l'Espagne

Année	France		Espagne	
	Bonite à ventre rayé	Albacore	Bonite à ventre rayé	Albacore
.....(tonnes).....				
1980	0	0	0	0
1981	210	260	179	363
1982	771	1 224	14	55
1983	10 075	10 773	0	0
1984	25 517	33 611	8 079	13 796
1985	33 084	32 231	22 854	15 411
1986	40 363	35 519	24 877	17 532
1987	48 765	37 118	35 399	20 361
1988	45 169	54 149	52 863	43 159
1989	43 082	38 411	77 632	33 852

TABLEAU 36

Atlantique Sud-Ouest, prises des Etats côtiers et des Etats pratiquant la grande pêche

Année	Brésil	Argentine	Uruguay	Pologne	Japon	ex-URSS	Province chinoise de Taiwan	Corée, Rép.	Espagne
.....(tonnes).....									
1970	480 140	208 600	13 200	0	13 800	9 700	9 743	0	0
1971	525 458	222 306	14 400	0	1 900	9 100	7 738	0	0
1972	542 518	231 100	20 600	0	4 800	2 100	7 192	0	0
1973	675 843	293 987	17 500	0	500	5 700	7 961	0	0
1974	546 908	285 784	15 700	0	87	8 400	11 071	0	0
1975	579 099	217 141	26 088	0	386	8 684	6 247	2 711	0
1976	515 446	272 347	33 625	579	1	9 710	6 118	2 689	0
1977	563 210	393 275	48 053	2 659	184	27 940	4 647	10 559	0
1978	583 763	527 194	73 827	21 035	20 773	0	6 949	6 827	0
1979	656 241	566 893	107 592	73 932	20 368	2 166	5 562	5 170	0
1980	618 562	391 604	120 087	93 186	12 481	27 710	6 719	1 877	0
1981	611 454	365 088	146 653	73 263	22 299	17 200	6 727	4 031	0
1982	619 463	472 720	118 805	247 601	40 340	19 040	6 398	1 968	0
1983	670 556	413 470	143 361	347 857	30 260	66 050	3 237	1 806	16 000
1984	742 828	313 006	132 549	218 710	69 680	58 033	3 163	4 728	13 000
1985	755 719	409 711	137 584	190 127	79 015	70 873	6 368	15 612	9 200
1986	717 289	417 658	139 993	167 688	130 032	77 121	51 826	58 144	58 518
1987	701 628	554 069	136 683	165 180	297 070	168 490	137 323	100 303	61 109
1988	624 313	484 973	107 145	130 883	288 654	259 773	149 267	104 325	84 460
1989	639 997	477 800	121 356	106 732	203 651	282 337	148 581	105 885	82 652



TABLEAU 37

Atlantique Nord-Ouest, prises des Etats côtiers et des Etats pratiquant la grande pêche

Année	Etats côtiers	ex-URSS	Espagne	Pologne	Autres Etats pratiquant la grande pêche
.....(tonnes).....					
1970	2 240 242	812 400	280 400	216 400	650 982
1971	2 127 382	1 021 600	270 600	269 400	671 480
1972	2 034 177	1 150 000	236 600	267 100	626 423
1973	2 015 218	1 357 300	180 700	255 100	659 993
1974	1 894 253	1 157 033	183 716	215 142	568 236
1975	1 831 986	1 166 927	121 751	187 647	497 921
1976	1 940 381	852 681	72 062	125 488	422 739
1977	2 155 429	432 744	49 518	49 520	325 554
1978	2 346 044	207 681	35 791	18 126	204 299
1979	2 532 199	125 193	40 792	20 621	253 105
1980	2 587 764	108 288	39 728	4 619	155 266
1981	2 566 402	113 951	49 445	9 575	118 851
1982	2 532 957	109 185	36 761	6 919	145 984
1983	2 484 147	85 101	31 825	13 627	119 572
1984	2 441 070	128 827	37 192	9 128	142 042
1985	2 528 904	133 378	66 199	7 892	160 216
1986	2 512 363	147 681	83 756	7 125	238 387
1987	2 660 704	152 324	83 194	7 623	220 355
1988	2 683 150	149 637	63 686	11 880	157 807
1989	2 713 613	155 429	63 538	9 329	182 229

TABLEAU 38

Atlantique Sud-Ouest, captures de céphalopodes et d'autres poissons des Etats pratiquant la grande pêche

Année	Céphalopodes	Autres poissons
.....(tonnes).....		
1970	0	31 478
1971	0	17 904
1972	0	17 120
1973	0	13 348
1974	0	18 852
1975	0	17 240
1976	0	17 988
1977	102	40 935
1978	11 286	45 285
1979	30 124	79 073
1980	19 961	119 383
1981	39 107	82 850
1982	164 247	149 013
1983	171 580	292 894
1984	218 264	162 609
1985	245 831	159 956
1986	335 436	236 255
1987	686 140	275 531
1988	662 311	430 153
1989	706 379	288 690

TABLEAU 39

Variation des captures de poisson de mer des principaux Etats

Pays	1970	1989
.....(tonnes).....		
Canada	1 294 798	1 504 633
Chili	1 192 900	6 423 309
Chine	2 141 900	6 327 847
Danemark	1 215 100	1 900 502
ex-URSS	6 364 429	10 279 024
Islande	733 300	1 504 244
Inde	1 085 600	2 246 403
Indonésie	796 800	1 981 090
Japon	8 619 500	10 861 050
Corée, Rép. dém. pop.	447 000	1 600 000
Corée, Rép.	737 585	2 750 037
Mexique	337 085	1 236 225
Norvège	2 906 270	1 899 465
Pérou	12 481 200	6 815 290
Philippines	844 000	1 541 436
Afrique du Sud	1 217 800	876 281
Espagne	1 516 617	1 339 300
Province chinoise de Taiwan	586 400	1 215 849
Thaïlande	1 326 101	2 546 200
Etats-Unis	2 728 300	5 447 920
TOTAL	48 572 685	70 296 105



TABLEAU 40

Captures de la Chine, du Pérou et du Chili

Année	Chine	Pérou	Chili
.....(tonnes).....			
1970	2 132 900	12 446 500	1 173 400
1971	2 394 100	10 478 900	1 454 300
1972	2 724 600	4 649 700	749 100
1973	2 715 000	2 238 200	633 100
1974	3 083 824	4 066 029	1 103 165
1975	3 165 200	3 366 731	871 701
1976	3 258 659	4 300 108	1 329 397
1977	3 375 532	2 447 403	1 278 823
1978	3 319 725	3 380 652	1 884 467
1979	2 910 734	3 554 001	2 591 949
1980	2 971 523	2 647 719	2 769 814
1981	2 971 831	2 645 851	3 401 909
1982	3 334 564	3 435 744	3 753 408
1983	3 322 945	1 485 847	4 063 597
1984	3 587 591	3 213 008	4 549 493
1985	3 798 126	3 993 512	4 846 888
1986	4 413 002	5 484 662	5 545 031
1987	5 116 529	4 473 917	4 771 970
1988	5 662 688	6 518 986	5 194 907
1989	6 185 891	6 727 957	6 449 032

TABLEAU 41

Captures de la République de Corée, grande pêche

Année	Atlantique Centre-Est	Océan Indien occidental	Pacifique Sud-Ouest	Pacifique Centre-Est	Pacifique Centre-Ouest	Atlantique Sud-Ouest	Pacifique Nord-Est
.....(tonnes).....							
1970	23 050	0	0	0	0	0	0
1971	34 494	15 900	30 200	0	0	0	0
1972	36 445	20 500	40 400	0	0	0	0
1973	58 749	25 600	43 200	0	0	0	0
1974	67 706	37 486	43 986	0	0	0	0
1975	92 952	34 432	38 425	8 318	1 093	2 071	3 267
1976	102 252	29 612	24 889	28 807	15 561	2 305	109 047
1977	96 979	58 438	49 957	23 637	14 670	8 830	64 131
1978	93 004	60 096	43 124	12 150	15 454	6 165	116 279
1979	91 428	34 936	42 015	14 098	18 118	4 464	119 076
1980	78 179	31 979	27 515	11 055	15 120	1 801	180 920
1981	95 399	38 690	30 313	13 912	9 210	3 916	263 976
1982	84 444	48 120	33 785	18 542	14 142	1 721	259 259
1983	60 321	43 184	15 738	21 872	17 406	1 686	362 412
1984	44 282	30 884	17 435	21 636	16 411	3 339	394 449
1985	47 416	39 078	9 032	47 021	14 633	14 538	398 000
1986	43 702	50 476	8 557	55 433	29 719	53 646	517 880
1987	44 893	48 415	16 960	50 617	61 474	93 071	319 755
1988	29 031	50 224	19 592	45 196	82 291	100 035	133 562
1989	29 912	41 178	20 076	46 590	85 293	101 439	138 436



TABLEAU 42

Captures de la province chinoise de Taiwan, grande pêche

Année	Pacifique Centre-Ouest	Océan Indien occidental	Atlantique Sud-Est	Océan Indien oriental	Pacifique Centre-Est	Atlantique Sud-Ouest
.....(tonnes).....						
1970	7 200	22 100	7 599	9 100	2 500	7 662
1971	6 031	9 106	14 616	2 531	2 100	6 425
1972	3 822	5 566	21 549	2 400	4 100	6 004
1973	3 222	3 564	17 815	2 065	6 300	6 327
1974	1 095	3 900	10 888	3 081	4 710	9 514
1975	825	1 865	13 042	1 575	8 374	5 100
1976	927	2 459	13 841	1 369	7 227	4 890
1977	6 510	10 968	15 697	7 002	11 762	3 958
1978	8 974	11 485	18 544	9 057	10 251	5 998
1979	7 748	15 468	19 475	8 341	9 817	3 541
1980	8 900	10 474	14 918	10 234	9 984	6 117
1981	5 150	18 492	12 804	9 513	7 796	5 875
1982	14 739	22 703	13 666	12 177	2 300	5 829
1983	19 823	20 493	6 812	17 403	3 831	2 837
1984	22 367	15 503	5 518	11 939	7 148	2 934
1985	32 735	13 790	12 982	11 648	8 957	5 992
1986	34 687	23 301	16 227	25 431	8 508	51 552
1987	43 977	25 733	9 228	17 936	9 660	136 523
1988	59 553	36 409	11 032	22 082	10 630	147 237
1989	69 565	31 266	9 074	22 213	12 500	146 357

TABLEAU 43

Captures du Japon, grande pêche

Année	Pacifique Centre-Ouest	Pacifique Sud-Ouest	Pacifique Centre-Est	Atlantique Sud-Est	Atlantique Sud-Ouest	Atlantique Centre-Est	Atlantique Antarctique	Pacifique Nord-Est
.....(tonnes).....								
1970	98 800	31 100	93 500	69 000	0	111 300	0	1 369 400
1971	122 200	48 100	75 500	103 000	0	89 700	0	1 178 900
1972	131 700	56 400	86 300	96 200	0	79 800	0	1 378 100
1973	159 500	59 700	83 700	114 500	0	86 200	59	941 400
1974	276 406	75 311	71 378	112 257	0	100 194	200	1 083 325
1975	198 338	66 696	66 759	116 812	218	66 020	0	1 110 216
1976	219 933	104 625	113 681	103 636	0	56 082	0	1 092 105
1977	238 203	161 451	120 140	91 142	155	57 266	0	801 431
1978	309 452	75 315	94 958	60 796	19 112	52 491	0	757 927
1979	231 831	74 661	114 133	57 808	19 587	38 014	0	835 409
1980	272 684	126 768	112 097	50 770	10 841	25 996	0	802 552
1981	248 880	128 195	123 021	51 902	20 037	36 840	3 751	924 469
1982	249 018	118 260	124 055	48 621	37 662	30 805	5 404	843 853
1983	289 478	121 258	112 623	40 402	28 342	14 561	5 498	790 530
1984	296 024	153 956	116 304	46 288	67 314	15 492	40 710	710 410
1985	171 021	141 683	217 482	38 283	69 205	15 879	31 304	541 270
1986	335 261	180 896	161 685	36 191	118 140	9 353	53 804	321 993
1987	310 911	231 707	179 951	33 068	271 784	11 275	74 309	214 366
1988	335 664	280 590	146 657	38 842	252 065	20 538	73 230	48 086
1989	308 433	272 351	141 984	31 234	184 733	18 999	79 024	41 700



TABLEAU 44

**Japon, captures totales de poisson
de mer et captures moins pilchard**

Année	Captures totales de poisson de mer	Captures moins pilchard
.....(tonnes).....		
1970	8 400 300	8 383 500
1971	8 966 300	8 908 900
1972	9 337 300	9 279 400
1973	9 683 659	9 386 759
1974	9 718 276	9 366 592
1975	9 522 682	8 996 635
1976	9 610 585	8 544 893
1977	9 692 435	8 271 923
1978	9 773 766	8 136 386
1979	9 582 422	7 842 256
1980	10 085 726	7 887 982
1981	10 331 268	7 241 957
1982	10 428 691	7 138 737
1983	10 846 336	7 101 188
1984	11 612 098	7 432 672
1985	10 970 576	7 103 648
1986	11 532 605	7 323 092
1987	11 362 470	7 000 445
1988	11 541 468	7 053 057
1989	10 045 000	6 367 000

TABLEAU 45

ex-URSS, captures totales dans les neuf principales zones

Année	Pacifique Nord-Ouest	Atlantique Nord-Est	Atlantique Centre-Est	Atlantique Sud-Est	Atlantique Nord-Ouest	Pacifique Sud-Est	Méditerranée et mer Noire	Pacifique Nord-Est	Atlantique Antarctique
.....(tonnes).....									
1970	1 393 000	1 566 300	609 500	419 100	807 000	0	297 900	727 200	410 900
1971	1 509 300	1 380 100	782 602	436 500	991 200	0	241 200	643 800	17 100
1972	1 397 200	1 267 700	839 107	718 300	1 128 900	33 600	258 600	862 100	2 500
1973	2 202 000	1 608 000	931 467	647 000	1 327 900	39 200	265 300	379 800	400
1974	2 316 300	1 985 125	1 130 553	445 851	1 138 111	0	348 800	697 600	26 200
1975	2 681 489	2 409 315	1 152 802	419 257	1 134 506	0	323 337	572 407	45 405
1976	2 732 886	2 545 847	1 302 115	840 418	819 955	0	343 413	496 618	29 341
1977	2 914 575	2 000 895	1 123 516	1 045 879	403 139	0	231 852	185 120	183 410
1978	3 011 839	1 735 138	747 766	1 484 548	197 939	54 019	360 430	247 456	205 846
1979	3 244 919	1 945 034	515 769	832 244	115 409	541 483	402 103	209 856	342 819
1980	3 177 328	2 008 438	935 176	816 550	100 962	551 495	473 073	59 181	424 049
1981	3 541 749	1 826 228	774 372	896 696	108 411	603 506	411 074	1 472	361 227
1982	3 965 730	1 448 496	947 187	874 914	109 012	606 747	503 358	3 300	452 214
1983	4 187 453	1 547 056	920 486	623 111	84 935	614 372	433 476	2 350	296 026
1984	5 419 426	1 386 018	656 312	691 982	128 375	604 642	467 873	22 811	172 640
1985	5 411 990	1 258 436	696 644	688 096	133 091	624 397	410 514	10 971	187 749
1986	5 777 985	1 019 254	840 856	669 636	147 617	710 891	480 640	8 998	396 826
1987	5 450 856	962 062	1 049 914	648 860	149 962	844 936	332 580	11 202	347 654
1988	5 301 018	801 928	1 379 070	622 570	149 217	944 690	434 873	12 109	353 583
1989	4 914 971	660 875	1 621 042	647 684	153 893	1 202 244	285 178	12 541	369 251



TABLEAU 46

**ex-URSS, captures de lieu de l'Alaska
et autres captures de poisson de mer**

Année	Lieu de l'Alaska	Autres captures de poisson de mer
.....(tonnes).....		
1970	697 000	5 577 600
1971	861 900	5 405 102
1972	1 029 400	5 735 507
1973	1 339 200	6 303 767
1974	1 754 200	6 590 840
1975	1 958 116	6 996 526
1976	2 090 869	7 159 108
1977	1 975 140	6 288 429
1978	2 011 918	6 292 536
1979	2 048 833	6 197 314
1980	2 111 669	6 638 624
1981	2 137 875	6 630 032
1982	2 497 907	6 638 588
1983	2 747 044	6 184 037
1984	3 449 559	6 243 402
1985	3 343 034	6 216 497
1986	3 584 140	6 727 498
1987	3 421 719	6 723 312
1988	3 369 858	6 960 112
1989	3 133 152	7 039 120

TABLEAU 47

Norvège, captures totales de certaines espèces de poisson de mer

Année	Morue et églefin	Maquereau de l'Atlantique	Hareng	Lançon	Saumon de l'Atlantique	Autres	Capelan
.....(tonnes).....							
1970	825 000	278 800	368 100	600	1 000	107 307	1 301 000
1971	881 900	202 600	315 000	2 100	1 300	212 285	1 371 200
1972	922 600	159 800	309 900	18 800	1 800	145 736	1 556 400
1973	821 600	337 600	216 100	17 200	1 900	171 099	1 332 100
1974	906 803	287 806	117 037	77 968	2 001	145 764	1 030 158
1975	904 959	243 440	206 682	54 139	2 142	79 915	980 202
1976	898 633	212 119	150 587	44 408	2 530	73 161	1 972 289
1977	873 198	181 742	54 635	78 761	3 321	65 041	2 137 200
1978	911 581	92 897	122 252	93 971	4 357	73 451	1 280 630
1979	998 815	125 497	99 479	102 433	5 917	78 558	1 232 177
1980	862 994	76 920	94 675	148 444	5 875	88 471	1 118 069
1981	942 396	62 099	32 108	54 319	9 797	90 904	1 347 258
1982	1 023 693	74 069	71 434	47 738	11 782	107 680	1 152 945
1983	983 824	79 970	91 444	12 442	18 572	144 115	1 492 672
1984	998 571	142 538	173 456	30 291	23 236	140 210	945 567
1985	891 484	115 358	256 598	15 653	30 796	157 043	640 810
1986	870 810	156 749	335 297	87 675	46 160	130 758	272 632
1987	863 973	157 174	356 521	198 869	48 466	162 193	142 414
1988	783 618	162 139	350 722	191 653	81 380	180 081	72 671
1989	818 853	143 415	274 004	194 425	116 164	228 351	108 270



TABLEAU 48

Etats-Unis, captures de poissons maigres¹

Année	Morue du Pacifique	Merlu du Pacifique	Morue charbonnière	Poissons plats ²	Flétan du Pacifique	Limande à queue jaune	Autres
.....(tonnes).....							
1970	1 300	4 100	1 600	15 100	15 600	0	17 500
1971	2 800	4 800	1 200	13 900	12 800	0	14 500
1972	4 800	1 900	4 200	19 700	11 600	0	17 200
1973	3 800	1 200	4 500	20 700	10 400	0	19 400
1974	4 542	2 382	4 125	21 210	8 407	0	15 906
1975	5 551	1 524	5 080	21 114	9 626	0	14 962
1976	5 870	1 911	4 302	22 860	8 231	0	19 483
1977	4 966	1 616	5 995	22 855	7 967	0	24 166
1978	4 952	3 138	7 754	19 999	7 926	0	22 507
1979	6 323	13 925	14 706	24 096	9 573	0	32 112
1980	8 923	5 438	7 609	20 422	8 603	0	43 826
1981	29 063	48 649	8 796	26 277	12 111	15 975	56 528
1982	45 938	74 589	16 888	35 358	14 296	17 414	62 337
1983	66 186	79 969	14 850	37 964	19 935	22 529	54 825
1984	90 950	85 582	21 247	42 659	21 652	33 025	73 262
1985	90 929	38 910	25 345	63 747	27 594	134 518	74 984
1986	113 390	93 253	35 789	81 695	35 195	152 312	78 779
1987	136 900	229 576	43 753	75 170	34 464	181 403	98 421
1988	232 729	142 907	46 369	148 181	36 939	218 793	80 178
1989	213 224	211 082	41 923	52 451	34 076	152 777	130 080

¹ Lieu de l'Alaska non compris.² Non compris ailleurs.

TABLEAU 49

Etats-Unis, captures totales par catégorie¹

Année	Poisson pour production de farine	Thon	Saumon	Crevette	Autres	Poissons maigres côte est	Poissons maigres côte ouest	Lieu de l'Alaska
.....(tonnes).....								
1970	993 900	214 000	186 000	163 900	198 800	260 300	55 200	200
1971	1 109 900	213 800	150 900	176 100	212 500	240 500	50 000	100
1972	1 034 400	241 300	105 200	174 500	229 900	228 400	59 400	100
1973	1 053 300	236 100	100 600	169 600	209 700	255 000	60 000	0
1974	1 074 370	252 591	91 388	165 277	232 356	248 788	56 572	57
1975	1 054 465	259 153	91 627	152 454	228 337	249 586	57 857	21
1976	1 140 975	301 039	140 649	183 304	245 794	254 201	62 657	229
1977	1 008 427	212 010	152 247	211 628	310 065	266 979	67 565	323
1978	1 283 794	251 428	183 475	186 842	330 377	291 175	66 276	1 765
1979	1 345 540	218 273	243 180	148 430	345 501	305 567	100 735	3 132
1980	1 337 029	225 886	278 422	157 651	382 182	321 513	94 821	1 409
1981	1 145 160	221 105	294 129	156 129	354 026	286 121	197 399	60 691
1982	1 411 553	198 193	275 522	132 191	333 175	268 636	266 820	130 365
1983	1 447 093	264 446	289 980	117 305	299 766	276 501	296 258	284 486
1984	1 416 299	264 165	313 622	133 065	302 943	261 572	368 377	455 149
1985	1 356 857	233 775	329 722	148 577	321 973	208 122	456 027	656 446
1986	1 199 949	251 126	298 696	175 889	350 058	201 906	590 413	963 271
1987	1 346 653	282 521	255 031	159 106	382 036	195 638	799 687	1 307 722
1988	1 123 811	272 843	256 443	146 103	414 020	186 214	906 096	1 396 849
1989	1 072 819	242 169	352 806	156 918	418 643	160 360	835 613	1 359 146

¹ Clams non compris.



TABLEAU 50

Europe de l'Est, captures des neuf principales espèces

Année	Hareng de l'Atlantique	Chincharde du Cap	Morue de l'Atlantique	Maquereau de l'Atlantique	Chincharde noir ¹	Lieu de l'Alaska	Sprat	Merlan bleu austral	Pilchard d'Europe
.....(tonnes).....									
1970	208 400	2 300	173 300	86 100	24 400	0	30 900	0	2 100
1971	205 600	6 200	123 800	225 700	28 500	0	51 700	0	4 800
1972	211 500	3 000	144 900	263 200	34 500	0	58 200	0	4 100
1973	245 000	10 500	124 700	249 000	46 300	0	68 400	0	19 900
1974	223 177	12 619	136 839	227 327	46 450	0	81 940	0	52 712
1975	225 243	48 748	144 481	198 191	51 716	631	94 956	0	137 386
1976	154 974	59 593	130 765	176 681	34 524	21	86 375	0	147 363
1977	122 791	100 118	77 194	32 366	75 991	1 376	79 366	2 057	206 345
1978	110 111	175 626	83 940	285	78 269	1 229	54 370	11 717	35 519
1979	129 409	167 442	105 135	180	103 152	40 356	33 697	35 870	3 387
1980	127 802	119 928	133 118	31	186 098	60 974	33 741	54 218	39 772
1981	120 648	196 369	135 656	4 480	154 070	92 889	32 446	48 419	10 000
1982	127 197	217 822	104 703	4 956	136 047	443	34 802	130 173	0
1983	134 319	275 719	88 523	5 603	108 145	0	26 613	233 029	5 518
1984	128 398	234 413	104 214	10 937	86 077	53 706	32 092	102 732	2 071
1985	137 480	148 394	70 961	18 783	71 620	146 670	46 865	76 685	8 399
1986	130 170	160 625	47 979	25 847	104 926	170 124	50 150	98 681	13 309
1987	110 682	145 402	38 812	24 953	111 900	230 340	56 647	48 976	24 581
1988	114 264	90 534	38 644	31 666	66 214	298 715	39 246	48 535	32 587
1989	113 450	94 449	34 386	28 725	47 735	268 565	38 077	42 186	31 954

¹ Non compris ailleurs.

TABLEAU 51

Europe de l'Est, captures hors Amérique du Nord

Année	Atlantique Nord-Est	Atlantique Centre-Est	Atlantique Sud-Ouest	Atlantique Sud-Est	Pacifique Nord-Ouest	Pacifique Sud-Est
.....(tonnes).....						
1970	383 200	90 600	0	40 100	0	0
1971	321 100	87 700	0	32 000	0	0
1972	342 400	82 300	0	33 300	0	0
1973	361 300	86 300	0	68 400	0	0
1974	489 871	125 347	0	75 113	0	0
1975	546 432	213 310	0	106 829	0	0
1976	476 372	194 384	0	166 501	0	0
1977	319 071	342 688	2 060	187 293	0	0
1978	312 440	136 182	16 642	257 571	0	0
1979	316 487	150 918	64 758	239 881	0	5 906
1980	330 388	284 120	81 410	143 635	0	15 593
1981	313 849	191 247	70 672	210 280	0	12 629
1982	283 139	162 071	245 508	257 173	0	20 697
1983	254 679	90 334	347 915	361 826	0	64 267
1984	270 572	61 509	234 922	326 671	0	94 823
1985	262 730	97 817	214 975	218 464	115 874	2 290
1986	247 342	93 207	189 989	228 523	163 249	0
1987	220 397	143 746	189 125	180 836	230 318	0
1988	220 469	125 180	171 173	117 309	298 714	0
1989	198 607	86 038	146 609	124 319	268 560	0



TABLEAU 52

Europe de l'Est, captures au large de l'Amérique du Nord

Année	Pacifique Nord-Est	Atlantique Nord-Ouest
.....(tonnes).....		
1970	0	313 100
1971	0	448 600
1972	0	467 300
1973	6 700	464 100
1974	45 600	367 614
1975	45 660	314 559
1976	75 278	210 323
1977	23 562	72 021
1978	28 900	25 195
1979	63 322	36 536
1980	111 790	9 985
1981	163 824	13 992
1982	17 196	11 596
1983	13 346	20 698
1984	80 514	21 655
1985	91 180	25 169
1986	92 520	33 071
1987	58 011	34 884
1988	44 192	39 024
1989	18 220	31 902

TABLEAU 53

Espagne, captures de poisson de mer par zone

Année	Atlantique Nord-Est	Méditerranée et mer Noire	Atlantique Centre-Est	Atlantique Sud-Est	Atlantique Nord-Ouest	Océan Indien occidental	Atlantique Sud-Ouest	Atlantique Centre-Ouest
.....(tonnes).....								
1970	634 355	118 169	219 245	246 000	280 400	0	0	0
1971	622 137	118 316	218 381	223 600	270 600	0	0	0
1972	714 137	90 388	239 780	201 500	236 600	4 100	0	489
1973	652 189	120 927	370 240	211 900	180 700	5 100	0	0
1974	600 920	117 387	410 393	157 046	179 528	2 710	0	0
1975	634 366	138 352	377 243	199 458	117 385	2 878	0	762
1976	658 430	147 061	405 582	202 251	71 899	1 320	0	0
1977	598 199	139 724	432 199	172 442	49 232	1 466	0	266
1978	558 504	143 463	478 454	158 482	35 100	1 466	0	2 029
1979	539 477	148 393	363 071	145 250	39 354	0	0	1 052
1980	511 644	146 338	441 416	126 981	38 825	0	0	0
1981	517 295	149 910	399 736	188 985	47 874	542	0	0
1982	632 164	159 794	407 709	187 125	35 103	69	0	0
1983	605 366	159 185	379 326	173 707	30 841	0	16 000	1 957
1984	638 461	150 835	366 293	159 198	35 981	22 684	13 000	3 976
1985	623 199	136 592	377 770	186 903	60 815	38 426	9 200	1 000
1986	603 659	140 600	265 721	198 069	82 083	42 959	58 518	0
1987	622 958	128 278	199 688	194 013	78 764	57 685	56 075	0
1988	620 600	132 085	191 048	191 236	59 843	98 868	76 097	0
1989	561 842	131 083	171 529	192 700	61 857	115 021	77 193	0



TABLEAU 54

Espagne, captures des principales espèces de thon par zone

Année	Atlantique Nord-Est et Centre-Ouest	Atlantique Centre-Est	Océan Indien occidental
	(tonnes).....		
1970	26 616	20 045	0
1971	31 971	31 016	0
1972	26 497	38 580	0
1973	21 999	42 340	0
1974	26 392	59 771	0
1975	23 010	52 027	0
1976	27 249	57 172	0
1977	26 110	68 387	0
1978	28 750	68 259	0
1979	32 861	65 612	0
1980	26 622	74 488	0
1981	21 533	98 055	542
1982	27 740	101 687	69
1983	34 886	90 330	0
1984	23 486	101 153	22 684
1985	23 699	113 799	38 426
1986	26 742	117 285	42 959
1987	30 476	113 417	57 685
1988	31 742	110 144	98 868
1989	28 583	105 006	115 021

TABLEAU 55

Captures totales, pêche lointaine

Année	Captures totales (tous Etats)
	(tonnes)....
1970	7 544 137
1971	7 478 677
1972	8 549 749
1973	8 144 732
1974	8 360 756
1975	8 080 103
1976	8 268 868
1977	7 945 652
1978	7 333 889
1979	6 662 499
1980	7 392 884
1981	7 215 932
1982	7 375 155
1983	7 276 798
1984	6 989 962
1985	6 959 703
1986	8 004 878
1987	8 525 497
1988	8 701 362
1989	8 958 413

TABLEAU 56

Captures des principaux Etats pratiquant la grande pêche hors zones locales, 1970

Pays	Captures
	(tonnes)....
URSS	3 053 029
Japon	2 049 300
Espagne	750 945
Pologne	247 600
Portugal	214 702
Allemagne, Rép. féd.	206 300
Autres	1 022 261
TOTAL	7 544 137

TABLEAU 57

Captures des principaux Etats pratiquant la grande pêche hors zones locales, 1989

Pays	Captures
	(tonnes)....
URSS	4 547 530
Japon	1 492 727
Espagne	634 722
Corée, Rép.	580 234
Pologne	410 991
Province chinoise de Taiwan	327 719
Autres	964 490
TOTAL	8 958 413

TABLEAUX ANNEXES

1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
.....MILLIERS DE TONNES.....												POURCENT
MONDE												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES,TOTAL	1646468	1708634	1640483	1800880	1839782	1854678	1788484	1749987	1885203	1971807	1887941	1.45
BLE	454113	481475	493064	516027	504664	535003	510896	507730	543206	601314	553123	1.97
RIZ,PADDY	412108	425165	451063	468193	471308	471653	464367	491026	516888	522210	518470	2.26
ORGE	152274	164244	161964	172413	176176	182033	180549	171281	168791	182357	166332	.91
MAIS	448941	450318	348374	451900	486967	478109	450918	400791	473842	479472	490244	1.19
MILLET ET SORGH0	100542	95177	92885	97352	105744	96966	90691	95417	89652	88806	82628	-1.49
TUBERCULES	543597	547031	552056	579379	585289	587207	574915	562935	579238	573459	574224	.52
POMMES DE TERRE	268700	266143	265389	291885	282603	287053	279398	269363	276489	268705	262747	-.11
MANIOC	128165	130003	127651	132116	137280	135960	139639	145137	151736	149610	152263	1.97
LEGUMINEUSES SECHES,TOT.	41503	45913	47603	49722	50720	52899	54887	55788	55407	58870	60100	3.34
AGRUMES	59652	58791	62783	58404	61865	64549	67990	69451	75439	72957	76796	2.88
BANANES	38185	38436	37343	39744	40544	42968	44816	45090	45387	47063	47853	2.65
POMMES	32455	45534	39551	39867	38910	41875	38344	42059	41985	40525	38640	-.09
HUILES VEG.EQUIV.D`HUILE	53951	57345	53508	59633	64695	64832	67649	68613	72302	75252	76964	3.79
GRAINES DE SOJA	88504	92116	79460	90755	101147	94447	100034	93498	107167	108194	103804	2.19
ARACHIDES NON DECORT.	20496	17995	18973	19870	20755	21374	21642	25384	23068	23146	23866	2.66
GRAINES OE TOURNESOL	14372	16442	15711	16627	18863	20793	20648	20616	21412	22759	22524	4.65
GRAINES DE COLZA	12486	15212	14147	16711	19244	19749	22533	21882	22671	24400	27964	7.58
GRAINES DE COTON	28657	28045	27421	34932	32157	28241	30929	33920	31774	33987	38401	2.37
COPRAH	4577	4662	4569	3854	4420	5568	4986	4536	4409	5405	4957	1.22
PALMISTES	1809	2165	2010	2391	2608	2756	2736	3073	3434	3547	3578	7.10
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	93348	102757	97492	99653	98515	100830	101895	103736	105414	110542	113351	1.48
CAFE,VERT	6079	5018	5618	5226	5850	5299	6470	5789	6112	6349	6264	1.51
FEVES DE CACAO	1740	1612	1598	1771	1978	2069	2063	2516	2459	2576	2384	5.11
THE	1874	1949	2047	2187	2291	2287	2391	2462	2440	2532	2596	3.22
COTON,FIBRE	15255	14888	14264	18230	17364	15239	16595	18329	17067	18700	20906	2.76
JUTE ET FIBRES SIMIL.	3608	3217	3437	3562	6297	4433	3515	3281	3407	3665	3517	-.34
SISAL	509	521	423	446	493	459	364	373	422	377	455	-2.28
TABAC BRUT	6003	6934	5980	6518	7047	6073	6176	6852	7061	7124	7574	1.59
CAOUTCHOUC NATUREL	3785	3807	4110	4179	4330	4556	4732	4899	5060	5070	5199	3.48
VIANDE,TOTAL	138278	139389	143935	147673	152808	157408	162365	169000	171874	176665	179305	2.87
LAIT,TOTAL	465338	475900	494484	497931	507845	516887	516044	524026	530556	539122	526976	1.33
OEUFs,TOTAL	27904	28759	29249	30702	32343	33417	34318	35954	35921	36972	37660	3.23
LAINE EN SUINT	2842	2870	2892	2879	2954	2999	3077	3137	3222	3062	3024	1.01
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIAOR	8562	8899	9727	10436	11342	12255	13111	13756	14435	14880		
POISSONS MARINS	57039	58387	58106	63428	64474	69379	68605	72121	72265	67800		
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	8689	9203	9233	9777	10188	10705	12036	12284	12670	12468		
MAMMIFERES AQUATIQUES	1	1	2	2	2	2	3	4				
ANIMAUX AQUATIQUES	197	264	402	249	299	350	366	303	317	319		
PLANTES AQUATIQUES	3269	3283	3447	3775	3877	3856	3547	4140	4340	4400		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	581104	561200	623627	661279	667938	698939	717009	721625	706107	707316	655634	1.97
GRUMES DE FEUILLUS	255203	243364	253022	261319	253936	267754	273941	280063	283435	272740	264478	1.09
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	372394	361866	369574	382496	378305	399737	411900	422221	434106	439660	421968	1.99
BOIS DE CHAUFFAGE	1514346	1553626	1581701	1629268	1658001	1682598	1711116	1748412	1779222	1797035	1793192	1.79
SCIAGES DE CONIFERES	317161	313008	328715	344662	350421	362380	378530	379436	375035	362331	348771	1.58
SCIAGES DE FEUILLUS	112997	109872	112889	116307	117407	121042	126521	127054	127308	123356	119211	1.23
PANNEAUX A BASE OE BOIS	100363	95342	105066	107979	110931	116055	122073	127599	129438	124431	114697	2.57
PATE DE BOIS POUR PAPIER	128808	123474	132359	140224	141282	146689	152672	158965	159876	158328	156921	2.65
PAPIERS ET CARTONS	170985	167264	177318	189998	192914	202191	212922	225788	231695	238442	227308	3.79

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELLES 1981-91
.....MILLIERS DE TONNES.....												POURCENT
EUROPE OCCIDENTALE												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	176088	191329	183659	222963	207357	202815	197785	206470	209019	204810	218347	1.41
BLE	69213	76429	77270	96598	84114	85343	85165	88615	92770	95861	100916	2.93
RIZ, PAOY	1597	1705	1519	1750	1933	2012	1932	1982	1974	2266	2211	3.51
ORGE	54112	57768	53630	66994	63200	57992	57069	60708	57893	57633	58332	.27
MAIS	32625	35506	34533	36438	37682	39893	36556	38743	38664	30848	40520	.87
MILLET ET SORGH0	592	498	454	485	386	377	384	452	573	512	645	1.00
TUBERCULES	58970	57243	49577	62417	63891	58685	60613	59010	55955	53587	49802	-.82
POMMES DE TERRE	58832	57112	49455	62309	63776	58582	60516	58923	55876	53507	49704	-.82
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	1745	2078	2265	2889	3492	4102	5001	5995	5657	6359	5702	14.57
AGRUMES	6777	6740	8650	6413	8036	8737	7674	8814	9512	8991	9000	3.18
BANANES	522	492	500	489	454	527	509	457	462	482	476	-.74
POMMES	8159	13478	9873	11473	10002	11432	9586	11866	10672	10233	7235	-1.30
HUILES VEG. EQUIV. D`HUILE	3032	3874	3736	4363	4814	4911	6833	5930	6157	6383	7020	8.19
GRAINES DE SOJA	118	233	300	389	523	1130	2044	1869	2206	2240	1715	34.88
ARACHIDES NON DECORT.	15	14	17	16	18	19	16	15	12	13	14	-1.61
GRAINES DE TOURNESOL	1219	1736	1895	2484	3008	3769	4753	4495	4024	4792	4619	14.22
GRAINES DE COLZA	2807	3603	3401	4465	4768	4817	6882	6271	6241	6983	7962	10.24
GRAINES DE COTON	366	285	329	363	419	527	516	644	589	551	499	6.84
COPRAH								1	1	1	1	12.74
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	19825	18812	15636	17328	17334	17592	16621	16987	17969	19105	17446	-.22
COTON, FIBRE	196	156	176	196	238	291	274	354	316	290	273	6.77
TABAC BRUT	439	463	436	482	499	500	481	472	492	459	501	.82
VIANDE, TOTAL	31710	31594	32082	33026	33237	33534	34339	34567	34199	35078	35171	1.14
LAIT, TOTAL	143381	146576	151314	150047	149050	150316	145034	142037	141889	141503	137205	-.63
OEUFs, TOTAL	5870	6027	5907	5821	5894	5834	5780	5793	5634	5634	5658	-.57
LAINE EN SUINT	173	173	176	183	189	194	199	209	222	220	217	2.87
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIAOR	268	288	299	316	348	389	383	441	475	480		
POISSONS MARINS	10241	9760	9959	10387	10082	9797	9653	9919	9226	9213		
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	1197	1265	1372	1290	1424	1444	1485	1401	1403	1390		
ANIMAUX AQUATIQUES	1	1			1			1				
PLANTES AQUATIQUES	208	226	222	242	249	264	272	319	326	330		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	94280	92994	98004	99680	98366	98655	97573	102502	109677	144459	92569	1.89
GRUMES DE FEUILLUS	24772	23292	22563	23740	23666	24204	24073	25365	26165	25403	19731	-.18
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	89054	86585	84960	88883	89128	92739	98659	102492	109075	109288	91509	2.02
BOIS DE CHAUFFAGE	39009	39653	40189	40577	41920	42310	41112	41142	41199	40519	36153	-.19
SCIAGES DE CONIFERES	52865	52466	54610	55738	53830	53947	54669	55729	58572	59708	47072	.15
SCIAGES DE FEUILLUS	12391	12110	11495	12146	12087	12185	12173	12544	12681	12043	9449	-.92
PANNEAUX A BASE DE BOIS	20056	24775	25164	25507	25764	26550	27646	30786	32541	34450	24815	1.50
PATE DE BOIS POUR PAPIER	27102	25663	27507	29853	29909	30591	31973	33534	34223	32790	29697	2.20
PAPIERS ET CARTONS	45965	44999	46815	51264	51403	53187	55951	60128	62059	63847	51281	2.95

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELES 1981-91
.....MILLIERS DE TONNES.....												POURCENT
URSS ET EUROPE ORIENTALE												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	230311	267162	266677	256943	270073	293238	289904	279529	296608	318287	244401	1.42
BLE	107396	113442	107166	104912	110278	126281	118569	123207	131019	148915	110416	2.04
RIZ, PADDY	2664	2651	2817	2932	2814	2905	2902	3099	2710	2611	2292	-1.71
ORGE	51413	59740	64483	58199	62174	70382	74818	65261	68198	75157	52470	1.47
MAIS	28205	37978	34281	34461	35934	34943	33042	32464	32879	23423	31076	-1.60
MILLET ET SORGHO	2034	2717	2709	2150	3153	2570	4259	3417	4394	3882	3847	6.85
TUBERCULES	135403	129664	135629	147289	133892	146788	133087	118064	125333	114279	99947	-2.43
POMMES DE TERRE	135399	129661	135627	147287	133889	146785	133083	118062	125332	114277	99944	-2.43
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	5290	7800	9865	10213	10786	9318	11412	10513	11186	11297	9860	4.73
AGRUMES	313	286	415	367	157	336	194	462	121	260	385	-2.13
POMMES	10000	13282	13125	11934	11666	13615	8838	10247	10953	9436	9245	-2.59
HUILES VEG. EQUIV. O' HUILE	4365	4677	4557	4480	4756	5080	5297	5420	5983	5488	4971	2.39
GRAINES DE SOJA	914	1014	960	1008	863	1198	1181	1312	1412	1101	1111	3.05
ARACHIDES NON DECORT.	9	9	8	8	6	9	10	11	12	15	21	8.03
GRAINES DE TOURNESOL	6636	7350	6904	6528	7074	7568	8121	8039	8978	8271	7578	2.28
GRAINES DE COLZA	1097	1064	1312	1718	1932	2295	2301	2518	2932	2577	2151	9.77
GRAINES DE COTON	5901	5691	5648	5281	5368	5051	4979	5319	5246	5079	4760	-1.63
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	10943	12450	13563	13705	12955	13355	14335	13233	14116	13937	10590	.40
THE	137	140	146	151	152	146	156	123	131	136	118	-1.42
COTON, FIBRE	2905	2800	2597	2355	2796	2662	2475	2772	2697	2641	2429	-.74
JUTE ET FIBRES SIMIL.	45	45	45	45	45	45	45	47	47	49	52	1.17
TABAC BRUT	574	637	670	704	697	714	639	529	442	464	421	-4.20
VIANDE, TOTAL	24857	24735	26054	26916	27221	28578	29528	30298	30342	30213	26912	1.81
LAIT, TOTAL	126649	128291	136217	139380	139868	143162	144440	147738	150030	149084	129911	1.07
OEUFS, TOTAL	5834	5861	6061	6176	6249	6473	6554	6725	6656	6498	5866	.86
LAINE EN SUINT	574	571	584	594	572	593	577	597	588	582	530	-.25
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIADR	1146	1216	1276	1215	1325	1275	1383	1284	1423	1408		
POISSONS MARINS	9119	9308	9520	10365	10007	10660	10504	10766	10353	9144		
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	540	732	428	369	481	625	581	570	667	570		
ANIMAUX AQUATIQUES			1		1	6	6	5	5	5		
PLANTES AQUATIQUES	134	109	93	109	122	155	150	178	140	150		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	155698	153520	156432	158709	157347	165092	168755	168827	163980	146614	143596	-.23
GRUMES DE FEUILLUS	33619	33109	33368	34357	33003	32610	33298	33501	32178	29425	28761	-1.27
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	55666	56524	57323	58951	58714	61664	62292	65326	61661	62187	59408	1.09
BOIS DE CHAUFFAGE	96413	99038	95838	100756	103259	104366	103149	99188	95153	95830	95120	-.23
SCIAGES DE CONIFERES	101120	100441	100568	100928	101482	103510	104165	104107	101073	93435	91309	-.63
SCIAGES DE FEUILLUS	18580	18348	18572	18728	18490	18169	17700	17740	16920	15892	15202	-1.81
PANNEAUX A BASE DE BOIS	17548	17988	18563	19480	19682	20662	20801	21413	21578	18584	17403	.70
PATE DE BOIS POUR PAPIER	11774	12052	12869	13261	13432	13342	13339	14922	14460	13129	10995	.53
PAPIERS ET CARTONS	14264	14356	14993	15387	15636	15783	15961	16750	16386	15731	13070	.35

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELES 1981-91
.....MILLIERS DE TONNES.....												POURCENT
AMERIQUE DU NORD DEVELOP												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES,TOTAL	382085	386769	255460	357905	395709	372730	332478	242608	332574	371140	335552	-1.88
BLE	100608	101966	92323	91806	90227	88275	83353	65316	80006	107184	86737	-1.56
RIZ, PAODY	8289	6969	4523	6296	6122	6049	5879	7253	7007	7080	7006	.71
ORGE	24033	25198	21289	23324	25263	27926	25311	16530	20473	23117	22576	-1.32
MAIS	212895	215702	111972	201705	232415	214854	188157	130563	197535	208665	197166	.10
MILLET ET SORGH0	22357	21322	12514	22164	28596	24009	18743	14808	15832	14742	14900	-3.60
TUBERCULES	18680	19565	18245	19804	22102	19734	21222	19390	20133	21773	22277	1.39
POMMES DE TERRE	18097	18889	17694	19215	21437	19169	20692	18889	19614	21198	21752	1.48
LEGUMINEUSES SECHES,TOT.	1938	1714	1175	1373	1494	1809	2374	1578	1826	2276	2679	4.47
AGRUMES	13703	10938	12411	9836	9548	10042	10881	11577	11962	9855	10235	-1.38
BANANES	3	3	2	4	4	4	5	6	5	5	5	9.23
POMMES	3933	4162	4283	4213	4073	3953	5378	4619	5035	4921	4985	2.58
HUILES VEG.EQUIV.O`HUILE	13308	14342	10895	13029	14190	13191	13358	11372	12750	13211	14357	.17
GRAINES DE SOJA	55043	60459	45253	51565	58140	53828	54007	43306	53659	53678	55499	-1.31
ARACHIDES NON DECORT.	1806	1560	1495	1998	1870	1677	1640	1806	1810	1634	2235	1.36
GRAINES DE TOURNESOL	2201	2514	1497	1783	1492	1250	1235	861	867	1142	1770	-6.62
GRAINES DE COLZA	1849	2218	2593	3412	3498	3714	3741	4236	3252	3310	4299	6.57
GRAINES DE COTON	5803	4304	2791	4671	4789	3448	5234	5499	4243	5415	6254	2.73
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	5784	5384	5239	5476	5528	6197	6799	6377	6121	6492	6670	2.24
CAFE,VERT	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	5.26
COTON,FIBRE	3406	2605	1692	2827	2924	2119	3214	3355	2655	3375	3834	3.15
TABAC BRUT	1048	975	760	873	782	596	601	680	696	801	824	-2.71
VIANDE,TOTAL	27436	26774	27745	28008	28560	29278	29618	30647	31130	31380	32264	1.84
LAIT,TOTAL	67768	69279	70733	69036	72348	72442	72315	73667	72985	74811	74820	.94
OEUF,TOTAL	4477	4456	4359	4382	4379	4419	4494	4434	4302	4347	4411	-1.15
LAINE EN SUINT	51	50	48	45	41	40	40	42	42	41	41	-2.20
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE OIAOR	530	530	563	644	731	706	662	650	757	723		
POISSONS MARINS	3122	3519	3774	3949	4181	4532	5347	5311	5010	5202		
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	1558	1378	1324	1674	1481	1423	1515	1541	1521	1464		
ANIMAUX AQUATIQUES	1	9	8	8	10	15	24	31	30	30		
PLANTES AQUATIQUES	78	103	29	63	109	82	126	113	125	130		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUNES DE CONIFERES	238884	220996	276510	304302	310133	333140	348289	348493	332012	315600	315600	3.47
GRUNES DE FEUILLUS	39834	29093	36240	37061	35511	42142	43671	44601	44497	40626	40626	2.42
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	164429	156026	161024	165399	158513	171356	175472	176865	185815	191015	191015	2.04
BOIS DE CHAUFFAGE	98488	103673	100797	112135	107369	98034	95634	103234	105934	92734	92734	-1.80
SCIAGES DE CONIFERES	98793	95013	109470	122258	127466	135456	148657	147479	143135	137886	137781	4.16
SCIAGES DE FEUILLUS	17192	12462	14520	16062	15481	19029	20809	20785	19130	18627	18522	3.34
PANNEAUX A BASE DE BOIS	32036	27397	34290	35470	36933	39073	40800	40476	40149	38352	38255	2.83
PATE DE BOIS POUR PAPIER	65672	61122	65863	69877	68336	72386	75780	77662	78645	79051	81022	2.70
PAPIERS ET CARTONS	71502	67307	72157	76588	75407	79703	83576	86226	86069	88431	89283	2.83

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
.....MILLIERS DE TONNES.....												POURCENT
OCEANIE DEVELOPEE												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	24503	15069	31940	29719	26296	25878	20960	22641	22991	23837	19439	- .98
BLE	16686	9168	22317	18981	16477	17158	12624	14141	14349	15254	10783	-2.09
RIZ, PAOY	759	857	519	632	866	716	608	740	748	846	740	.80
ORGE	3721	2295	5236	6125	5445	4104	3818	3598	4371	4543	5039	2.10
MAIS	325	382	282	392	466	465	383	345	355	380	377	.88
MILLET ET SORGH0	1231	1355	987	1929	1395	1448	1458	1683	1264	985	772	-2.78
TUBERCULES	1089	1168	1127	1327	1277	1250	1311	1366	1337	1497	1453	2.80
POMMES DE TERRE	1075	1157	1117	1314	1264	1239	1297	1352	1321	1481	1436	2.79
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	229	315	332	618	862	922	1602	1568	1676	1425	1422	22.70
AGRUMES	509	534	525	587	647	644	615	524	628	578	608	1.35
BANANES	130	140	146	145	134	158	160	196	180	165	210	4.14
POMMES	549	520	534	513	629	636	663	630	635	680	669	2.80
HUILES VEG. EQUIV. O`HUILE	126	123	106	164	266	221	180	220	211	187	284	7.59
GRAINES DE SOJA	73	77	53	89	110	105	90	69	130	77	70	1.59
ARACHIDES NON OECORT.	43	58	23	47	42	43	48	39	33	25	36	-3.11
GRAINES DE TOURNESOL	139	115	104	170	293	215	137	216	172	92	186	1.63
GRAINES DE COLZA	15	7	18	33	88	84	74	65	80	115	170	30.00
GRAINES DE COTON	161	219	164	230	410	366	330	435	419	493	689	13.96
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	3435	3500	3171	3548	3379	3371	3439	3679	3797	3515	3535	.72
COTON, FIBRE	99	134	101	141	249	267	222	284	286	305	410	14.41
TABAC BRUT	17	15	15	16	14	12	14	14	12	13	13	-2.25
VIANDE, TOTAL	3814	3857	3924	3586	3781	3823	4070	4187	4060	4195	4413	1.42
LAIT, TOTAL	12079	12203	12593	13711	14089	14440	13625	14049	13843	13955	14271	1.53
OEUF, TOTAL	278	274	275	264	250	249	247	244	251	251	250	-1.20
LAINE EN SUINT	1082	1080	1073	1091	1188	1188	1240	1262	1300	1151	1148	1.34
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIAOR	4	4	4	6	6	5	5	7	8	8		
POISSONS MARINS	257	261	289	308	308	382	477	563	525	598		
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	121	152	158	178	152	140	149	141	207	135		
PLANTES AQUATIQUES	16	11	11	18	14	13	16	18	25	30		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	8607	8357	7703	7308	8826	9235	8540	8403	9259	10469	10469	2.47
GRUMES DE FEUILLUS	6077	5725	4569	4556	4911	4784	4795	4748	4660	5137	5137	-1.05
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	10177	9513	9865	10455	11073	11720	11862	12436	12263	12102	12102	2.67
BOIS DE CHAUFFAGE	1818	2118	2524	2924	2924	2930	2930	2936	2936	2942	2942	3.88
SCIAGES DE CONIFERES	3491	3527	3246	3268	3601	3713	3083	3359	3830	3771	3690	.86
SCIAGES DE FEUILLUS	2266	2126	1895	1844	1935	1919	1925	1948	1795	1740	1659	-2.17
PANNEAUX A BASE DE BOIS	1215	1228	1053	1210	1292	1330	1498	1620	1739	1710	1710	4.91
PATE DE BOIS POUR PAPIER	1913	1896	1794	1917	2065	2032	2039	2217	2307	2273	2399	2.66
PAPIERS ET CARTONS	2151	2188	2101	2214	2316	2267	2170	2492	2605	2826	2790	2.90

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
.....MILLIERS DE TONNES.....POURCENT												
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	46756	50125	46034	46530	59834	63706	57341	66275	68116	62426	68580	4.30
BLE	4388	5600	4584	4699	6611	7060	6408	6445	7277	7239	9861	6.63
RIZ, PAOY	6319	6482	6512	6712	7100	7565	7965	8413	10135	9297	9901	5.21
ORGE	2866	4435	2882	3113	5522	6115	4067	5006	5011	4371	6338	5.81
MAIS	15190	15205	14485	14621	18576	19790	17097	21291	22068	19523	19564	3.89
MILLET ET SORGHO	16573	16692	16224	16250	20711	21756	20514	23604	22207	19798	20636	3.19
TUBERCULES	74375	78489	77734	80360	85432	88095	87378	94314	96393	103689	107596	3.65
POMMES DE TERRE	3177	3423	3610	3313	4268	4110	4038	4131	4364	4236	4626	3.41
MANIOC	50465	53829	53257	55740	59114	60922	61293	63433	64998	67624	68876	3.10
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	4620	5256	5017	4400	4866	5938	5236	5817	5928	6031	6406	3.06
AGRUMES	2663	2585	2482	2621	2475	2792	2624	2886	3154	2759	3002	1.68
BANANES	4915	5005	5015	5025	5342	5413	5435	5602	5502	5641	5624	1.52
POMMES	134	154	195	233	261	288	329	378	324	351	357	10.44
HUILES VEG. EQUIV. O`HUILE	3835	3925	3838	3832	4095	4549	4567	4642	4897	4862	4941	3.09
GRAINES DE SOJA	181	197	158	170	193	200	227	294	334	367	395	9.41
ARACHIDES NON DECORT.	3663	3704	3170	3116	3295	4197	4110	4200	4436	4257	4183	2.81
GRAINES DE TOURNESOL	134	136	139	156	170	184	251	313	238	340	264	9.93
GRAINES DE COLZA	64	60	74	73	83	93	128	141	162	166	174	12.72
GRAINES DE COTON	844	854	937	1046	1151	1364	1347	1519	1549	1398	1590	7.10
COPRAH	177	192	206	204	216	223	216	213	214	249	258	2.89
PALMISTES	691	691	611	685	696	684	659	706	703	698	724	.63
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	3772	3903	3986	3982	3982	4215	4249	4355	4274	4339	4213	1.31
CAFE, VERT	1290	1203	1122	1025	1183	1257	1244	1210	1268	1264	1188	.49
FEVES DE CACAO	1072	887	890	1073	1054	1125	1219	1472	1377	1440	1280	4.57
THE	195	208	219	225	259	251	257	272	291	311	321	4.98
COTON, FIBRE	470	490	550	595	656	763	770	896	859	829	963	7.56
JUTE ET FIBRES SIMIL.	9	9	9	9	10	10	10	10	10	11	11	1.79
SISAL	146	142	124	115	103	96	95	94	95	103	105	-3.75
TABAC BRUT	215	235	253	296	276	271	292	292	322	343	407	5.10
CAOUTCHOUC NATUREL	206	202	207	223	235	248	260	292	319	256	278	4.06
VIANOE, TOTAL	4583	4738	4833	4910	5097	5118	5270	5363	5558	5830	5937	2.53
LAIT, TOTAL	9898	10373	10523	10421	10722	11524	12000	12333	12678	12873	12751	2.89
OEUF, TOTAL	671	734	775	778	816	826	859	882	897	946	960	3.27
LAINE EN SUINT	72	78	91	100	105	109	112	114	117	118	121	4.94
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIAOR	1201	1263	1287	1372	1349	1473	1525	1623	1612	1647		
POISSONS MARINS	1546	1502	1633	1642	1693	1842	1827	1930	1959	1987		
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	115	133	174	185	187	201	255	217	227	241		
ANIMAUX AQUATIQUES						1		1	1	1		
PLANTES AQUATIQUES	5	6	5	5	5	5	5	6	6	6		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	1266	1305	1129	1232	1233	1315	1452	1471	1530	1562	1562	2.95
GRUMES DE FEUILLUS	17208	16054	15921	16513	16584	16327	15990	15667	15954	16406	16409	-.26
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	2008	1913	1985	2157	2240	2031	2450	2535	2717	2577	2577	3.51
BOIS DE CHAUFFAGE	320516	331433	342851	353469	366665	378205	389676	401490	412666	424641	425126	3.02
SCIAGES DE CONIFERES	620	629	559	626	603	622	699	703	716	727	714	2.21
SCIAGES DE FEUILLUS	5561	5311	5094	5187	5657	5773	6007	6017	6121	6095	5800	1.53
PANNEAUX A BASE DE BOIS	1110	1183	1241	1245	1390	1391	1379	1405	1426	1451	1450	2.58
PATE DE BOIS POUR PAPIER	471	359	381	387	415	424	465	502	488	465	465	2.15
PAPIERS ET CARTONS	399	387	418	449	490	560	597	627	625	622	622	5.80

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
.....MILLIERS DE TONNES.....												POURCENT
AMERIQUE LATINE												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	104531	105327	99818	106837	110542	106685	111889	110546	105637	99804	102083	- .08
BLE	15187	22723	20131	21914	20216	21673	22319	22431	23326	20930	18590	1.16
RIZ, PADDY	15745	17549	14774	16945	17029	17569	18192	19955	19680	15622	17437	1.19
ORGE	1232	1132	1177	1325	1262	1276	1596	1431	1658	1472	1820	4.10
MAIS	55315	47922	47202	50878	55686	52374	56391	53519	50760	50374	54007	.38
MILLET ET SORGHO	16063	14791	15072	14245	15187	12692	11975	11921	8739	10159	9030	-5.83
TUBERCULES	46420	45762	42008	44079	45045	47017	46049	46487	47645	48000	49331	.91
POMMES DE TERRE	11990	11836	10217	12209	11602	11213	11542	13660	12368	12162	12587	1.05
MANIOC	30955	30454	28280	28037	29625	32058	30586	29224	31591	32219	33068	.92
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	5343	5586	4328	5107	5044	4862	4542	5240	4413	5148	5896	.16
AGRUMES	20249	20879	20831	21739	23284	22563	24558	25230	26902	26657	29340	3.66
BANANES	16340	16636	15843	16995	17045	17445	18466	18515	18915	20142	20936	2.57
POMMES	1769	1816	1801	2177	2268	2064	2645	2691	2651	2765	3000	5.66
HUILES VEG.EQUIV.D'HUILE	6364	6248	6649	7460	8660	8050	7903	9179	9841	10157	9520	5.09
GRAINES DE SOJA	20499	18680	20331	24445	27169	22399	26313	30089	33876	33737	29495	5.70
ARACHIDES NON DECORT.	1005	895	793	887	992	875	997	877	737	779	989	-.79
GRAINES DE TOURNESOL	1353	2068	2463	2268	3521	4280	2382	3152	3462	4123	4245	9.28
GRAINES DE COLZA	64	32	17	17	46	111	112	139	142	74	157	19.15
GRAINES DE COTON	2755	2544	2293	3056	3423	2761	2337	3441	2643	2769	2937	.86
COPRAH	218	277	276	232	237	259	257	289	284	285	263	1.52
PALMISTES	314	312	295	312	327	316	323	365	339	368	373	2.05
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	27176	28889	28514	28848	27968	28190	27652	28313	26798	27869	29803	.08
CAFE,VERT	4075	3075	3757	3527	3855	3193	4255	3603	3664	3911	3830	.65
FEVES DE CACAO	562	607	571	534	738	729	572	679	674	668	623	1.49
THE	38	49	54	56	63	59	64	50	63	60	67	3.50
COTON,FIBRE	1533	1385	1270	1692	1925	1519	1321	1945	1537	1662	1783	1.79
JUTE ET FIBRES SIMIL.	126	88	95	105	95	90	92	87	70	46	39	-8.49
SISAL	339	357	276	307	365	336	244	254	299	250	324	-1.97
TABAC BRUT	689	761	707	722	703	691	691	742	740	739	711	.19
CAOUTCHOUC NATUREL	51	54	57	58	61	59	48	56	55	51	52	-.47
VIANDE, TOTAL	15784	15805	15866	15406	16011	16122	16795	18062	18702	19132	19643	2.50
LAIT, TOTAL	35824	36526	36393	36705	38103	38400	39233	40304	40918	42108	43215	1.90
OEUFS, TOTAL	2622	2752	2715	2920	3135	3464	3585	3698	3633	3661	4007	4.40
LAINE EN SUINT	310	312	312	293	291	309	314	305	325	320	309	.34
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIADR	323	338	444	470	463	497	582	554	523	546		
POISSONS MARINS	9384	10367	8174	10911	12630	14761	12782	15023	16618	16587		
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	530	568	599	653	668	665	741	727	776	763		
ANIMAUX AQUATIQUES	25	20	20	24	41	35	33	31	32	32		
PLANTES AQUATIQUES	152	222	213	213	235	179	167	199	229	254		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	28493	29038	30038	31453	32405	31611	31947	31902	32082	32600	32534	1.22
GRUMES DE FEUILLUS	29649	29484	29972	30971	31388	33710	34496	34701	34707	35549	32958	1.87
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	29132	29006	30745	32431	33812	35308	36897	38194	38200	38285	38372	3.28
BOIS DE CHAUFFAGE	240373	245168	251392	257417	262494	267392	273055	278608	283650	288498	288535	1.95
SCIAGES DE CONIFERES	11789	11413	12256	12782	13177	12900	13769	13915	13818	14244	13941	2.11
SCIAGES DE FEUILLUS	14780	14254	14557	15292	15396	16208	16565	16708	17120	17459	17171	2.11
PANNEAUX A BASE DE BOIS	4421	4322	4400	4518	4456	4623	4937	5051	5056	5034	5032	1.83
PATE DE BOIS POUR PAPIER	5261	5566	6106	6192	6591	6901	6920	7254	7563	7283	7968	3.85
PAPIERS ET CARTONS	7451	7723	7970	8770	9098	9946	10442	11280	11231	10798	10701	4.48

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
.....MILLIERS DE TONNES.....												POURCENT
PROCHE-ORIENT EN DEVELOP												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	58346	57556	55002	54664	61798	65975	64139	73657	58228	74150	77739	3.00
BLE	30836	32072	30610	30892	33296	36313	37202	39391	32660	42216	44190	3.41
RIZ, PADDY	4777	4927	4436	4445	4825	4983	4878	4298	5415	6233	6473	2.77
ORGE	10920	10552	10104	10218	11531	12396	11800	16252	9378	14818	13786	3.00
MAIS	5439	5584	5845	6027	6385	6735	6780	6859	7321	7790	8402	4.18
MILLET ET SORGHO	5339	3526	3182	2293	4981	4808	2712	6254	3007	2547	4340	-1.00
TUBERCULES	7485	7750	7713	8002	9206	9825	10278	9527	9686	10690	10692	3.90
POMMES DE TERRE	7022	7256	7247	7563	8750	9399	9905	9120	9374	10378	10370	4.32
MANIOC	125	125	125	100	90	80	80	65	15	6	8	-26.07
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	1936	2294	2480	2375	2633	3271	3527	3618	2858	3509	3113	5.26
AGRUMES	4170	4802	4927	4997	5047	6004	6440	6701	7290	7692	7778	6.58
BANANES	305	351	356	387	424	461	518	618	622	656	380	6.01
POMMES	2519	2971	3217	3283	3477	3446	3376	3858	3646	3925	4091	3.90
HUILES VEG. EQUIV. D' HUILE	1344	1577	1329	1434	1348	1646	1565	1871	1459	1548	1279	.58
GRAINES DE SOJA	209	319	340	315	372	430	443	376	344	359	374	3.66
ARACHIDES NON DECORT.	841	610	524	496	400	479	584	728	350	272	340	-6.86
GRAINES DE TOURNESOL	643	665	776	775	880	1043	1213	1290	1359	1085	771	5.49
GRAINES DE COLZA	6	2						1	3	2	1	-4.6
GRAINES DE COTON	2192	2317	2417	2486	2439	2292	2223	2486	2308	2288	2188	-2.26
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	3106	3749	3802	3708	3683	3763	4067	3561	3381	4039	4295	1.45
CAFE, VERT	5	4	4	5	5	5	5	7	7	8	8	6.55
THE	76	103	137	157	170	189	184	196	164	167	181	6.90
COTON, FIBRE	1324	1382	1436	1501	1472	1383	1319	1431	1347	1297	1285	-7.72
JUTE ET FIBRES SIMIL.	11	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	-1.42
TABAC BRUT	238	278	305	242	245	230	252	274	314	346	306	2.28
VIANDE, TOTAL	3628	3748	4009	4294	4484	4442	4572	4698	4777	4859	4873	2.99
LAIT, TOTAL	16355	16282	16510	14767	15938	16069	16035	16450	16990	17232	17309	.75
OEUF, TOTAL	839	907	967	1024	1092	1165	1167	1276	1290	1316	1275	4.60
LAINE EN SUINT	189	194	195	176	177	177	179	185	184	184	191	-2.21
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIADR	176	204	215	232	261	282	294	297	316	335		
POISSONS MARINS	722	800	880	882	916	943	1035	1117	1057	1062		
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	29	32	35	39	41	43	50	54	56	55		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	5218	5214	4190	4152	4061	4397	4058	3777	3733	3729	3732	-3.18
GRUMES DE FEUILLUS	1354	1282	1284	1261	1245	1044	1236	1075	946	802	802	-5.08
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	714	712	765	513	380	740	726	717	719	717	717	1.08
BOIS DE CHAUFFAGE	40936	41396	41803	40933	38268	39042	39725	40451	40592	41456	41456	
SCIAGES DE CONIFERES	4133	4127	3813	3820	3818	3817	3812	3812	3815	3776	3756	-7.76
SCIAGES DE FEUILLUS	1220	1016	1230	1816	1836	1849	1866	1882	1904	1898	1779	5.40
PANNEAUX A BASE DE BOIS	629	658	719	969	1090	1159	1159	1139	1194	1230	1230	7.32
PATE DE BOIS POUR PAPIER	487	487	517	588	584	615	600	502	556	575	542	1.04
PAPIERS ET CARTONS	832	821	674	808	973	1039	1171	1085	1288	1466	1447	7.35

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
.....MILLIERS DE TONNES.....POURCENT												
EXTREME ORIENT EN DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	500804	619641	690890	712647	692883	707923	698934	732489	773323	803053	797416	2.63
BLE	109598	119491	139408	146923	144693	153728	144988	147111	162063	164959	168466	3.61
RIZ, PAOY	359099	371152	402977	413599	416003	415265	408700	432830	456248	465095	460369	2.38
ORGE	6943	6665	6473	6674	5506	5581	5616	5758	5830	5429	5502	-2.31
MAIS	84246	83508	95420	102633	91503	100712	105129	109748	112192	129568	130782	4.38
MILLET ET SORGHO	35780	33968	41508	37339	30707	28842	30123	32778	33151	33889	28179	-1.94
TUBERCULES	203753	207715	218864	219462	207976	196698	218259	217614	223114	217992	224352	1.70
POMMES DE TERRE	39305	40710	42860	45685	44976	41239	45350	51719	52339	53251	57146	3.52
MANIOC	46467	45433	45821	48041	48251	42712	47503	52243	54963	49570	50121	1.30
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	20253	20696	22053	22577	21383	22516	21037	21276	21672	22627	24752	1.07
AGRUMES	5654	5950	6728	6968	7411	8546	9592	8834	11364	11601	12368	8.42
BANANES	14803	14620	14326	15540	15912	17743	18384	18275	18231	18473	18722	3.05
POMMES	4963	4527	5767	5175	5916	5620	6540	6842	7152	6947	7358	4.64
HUILES VEG. EQUIV. O' HUILE	20840	22024	21846	24286	25908	26570	27316	29314	30339	32715	33775	5.04
GRAINES DE SOJA	11227	10888	11819	12498	13510	14873	15408	15832	14851	16293	14823	3.98
ARACHIDES NON DECORT.	12708	10949	12776	13151	13847	13881	14039	17406	15445	15975	15882	3.49
GRAINES DE TOURNESOL	1516	1592	1718	2273	2173	2198	2165	1813	1859	2342	2473	3.49
GRAINES DE COLZA	6863	8529	6987	7293	9207	9079	9660	8933	10276	11541	13049	5.64
GRAINES DE COTON	10383	11631	12647	17611	13925	12245	13768	14355	14589	15820	19394	4.05
COPRAH	3853	3871	3787	3078	3608	4748	4214	3759	3640	4598	4190	1.41
PALMISTES	779	1131	1068	1347	1531	1703	1713	1959	2336	2431	2431	11.48
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	16565	23120	21651	19820	20919	21210	21889	24106	25835	28674	33419	4.97
CAFE, VERT	658	693	678	624	748	798	902	907	1101	1098	1174	6.69
FEVES DE CACAO	71	90	105	127	147	179	236	325	355	421	440	21.34
THE	1313	1334	1371	1487	1533	1530	1616	1714	1679	1748	1800	3.33
COTON, FIBRE	5175	5816	6325	8807	6965	6125	6885	7161	7270	8197	9847	4.25
JUTE ET FIBRES SIMIL.	3415	3065	3278	3393	6138	4279	3358	3127	3270	3550	3406	-1.18
SISAL	17	17	18	20	18	19	18	17	21	17	18	.03
TABAC BRUT	2619	3401	2662	3014	3681	2916	3079	3739	3939	3848	4285	4.07
CAOUTCHOUC NATUREL	3524	3547	3842	3893	4028	4242	4419	4547	4682	4758	4863	3.50
VIANDE, TOTAL	23998	25325	26508	28562	31345	33462	35007	37850	39778	42422	44946	6.66
LAIT, TOTAL	50579	52917	56879	60878	64778	67711	70515	74291	77953	83460	85646	5.50
OEUF, TOTAL	5383	5743	6166	7245	8401	8794	9296	10532	10868	11926	12420	9.17
LAINE EN SUINT	299	315	311	302	301	309	342	348	367	360	361	2.21
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE OIAOR	4588	4743	5311	5860	6486	7293	7925	8552	8910	9312		
POISSONS MARINS	12893	13149	13693	14194	14445	15595	15959	16348	17529	18064		
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	3121	3383	3538	3820	4175	4595	5370	5789	5890	5867		
ANIMAUX AQUATIQUES	80	154	262	100	152	166	163	139	130	133		
PLANTES AQUATIQUES	2012	1960	2148	2339	2414	2353	2126	2485	2684	2750		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	31386	32019	33269	37876	38671	39143	39276	38737	36340	35113	35113	1.15
GRUMES DE FEUILLUS	97975	99776	103975	107664	102547	107954	111514	115614	119387	114673	114463	1.81
BOIS DE TRITUR. + PARTIC.	7820	7909	8411	9123	9399	9690	10025	10267	10442	10907	10907	3.61
BOIS DE CHAUFFAGE	664087	678447	693556	708294	722244	737564	753026	768531	784393	797727	797727	1.96
SCIAGES DE CONIFERES	18628	19454	20558	21937	23146	23460	23846	24029	23251	22579	22364	1.92
SCIAGES DE FEUILLUS	34561	38262	40070	40477	42076	42214	45626	45945	48309	46350	45874	2.84
PANNEAUX A BASE DE BOIS	8761	9771	11118	11355	12006	13263	14941	16775	17371	17548	17548	7.69
PATE DE BOIS POUR PAPIER	7619	7730	8528	9274	10732	11067	11744	11885	10382	10582	10713	3.83
PAPIERS ET CARTONS	11302	11835	13314	14896	16800	18202	20097	21968	24095	25885	26957	9.73

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

2. INDICES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	TOTAL					VARIATION DE 1990 A 1991	PAR HABITANT					VARIATION DE 1990 A 1991
	1987	1988	1989	1990	1991		1987	1988	1989	1990	1991	
	1979=81=100.....					POURCENT	1979=81=100.....					POURCENT
MONDE	117	119	123	126	125	-1.62	103	103	105	106	103	-2.34
PAYS DEVELOPPES	108	105	110	111	106	-3.90	103	100	103	104	99	-4.44
EUROPE OCCIDENTALE	109	108	110	109	109	.24	107	105	107	106	106	-.03
CEE	110	108	110	110	110	.79	108	106	107	107	107	.53
BELGIQUE-LUXEMBOURG	109	112	112	113	118	4.05	108	112	112	113	117	4.06
DANEMARK	114	122	127	135	134	-1.36	114	122	127	135	133	-1.44
FRANCE	110	106	103	106	107	.67	106	103	99	101	102	.32
ALLEMAGNE, NOUV. LANDE	117	113	114	107	78	-27.58	118	113	115	111	80	-27.31
ALLEMAGNE, REP. FED.	111	117	116	119	123	3.23	112	117	115	117	120	2.62
GRECE	101	107	111	94	107	14.16	98	103	107	90	103	14.11
IRLANDE	117	114	110	120	122	1.55	112	109	106	117	119	1.96
ITALIE	104	100	104	95	104	9.60	102	98	102	93	102	9.54
PAYS BAS	114	111	120	114	113	-1.04	110	106	114	108	106	-1.67
PORTUGAL	115	94	124	129	123	-4.69	110	89	117	123	117	-4.60
ESPAGNE	123	119	119	123	118	-4.33	119	114	114	118	113	-4.57
ROYAUME UNI	109	106	110	109	112	2.03	108	104	108	108	109	1.78
AUTRICHE	109	115	111	108	105	-2.68	109	115	110	108	105	-2.78
FINLANDE	99	103	114	120	105	-12.71	96	100	110	116	101	-12.93
ISLANDE	100	89	87	88	89	.61	93	81	79	80	79	-.32
MALTE	113	105	116	117	117	-.10	118	109	120	121	120	-.44
NORVEGE	107	107	107	120	116	-2.64	104	104	104	115	112	-2.94
SUEDE	93	92	99	107	99	-7.80	92	90	97	104	96	-7.98
SUISSE	106	106	115	110	113	2.30	102	102	109	105	107	1.88
YOUgoslavie	105	100	104	95	92	-2.33	100	94	98	89	86	-2.83
URSS ET EUROPE ORIENTALE	115	115	118	117	102	-12.41	109	108	110	109	95	-12.91
EUROPE ORIENTALE	106	110	110	107	101	-5.47	102	106	106	102	97	-5.71
ALBANIE	112	107	114	92	76	-16.76	97	91	95	76	62	-18.20
BULGARIE	100	100	106	101	94	-7.18	99	99	104	99	92	-7.25
REP FED TCHEQUE SLOVAQUE	121	125	129	126	126	-.10	119	123	126	123	122	-.29
HONGRIE	109	116	113	106	113	6.91	110	117	114	107	115	7.11
POLOGNE	111	114	118	121	110	-8.81	105	107	111	114	104	-8.99
ROUMANIE	97	104	96	82	77	-5.91	93	100	92	78	73	-6.32
URSS	119	119	122	121	107	-11.82	112	110	112	111	97	-12.47
AMERIQUE DU NORD DEVELOP	101	94	104	108	106	-2.18	95	87	96	99	96	-2.90
CANADA	117	104	115	126	126	-.25	109	97	105	115	114	-1.05
ETATS UNIS	100	94	103	106	103	-2.51	94	87	94	96	93	-3.23
OCEANIE DEVELOPPEE	106	111	109	111	109	-1.57	97	100	96	96	94	-2.77
AUSTRALIE	104	110	109	114	106	-6.74	94	98	95	98	90	-7.93
NOUVELLE ZELANDE	111	114	112	106	112	6.34	106	108	104	97	102	5.30
AUTRES PAYS DEVELOPPES	107	105	109	107	105	-1.31	100	98	100	97	95	-2.07
ISRAEL	129	123	125	144	126	-12.56	114	107	107	121	104	-13.92
JAPON	104	100	102	103	99	-3.19	99	95	97	97	94	-3.51
AFRIQUE DU SUD	102	106	112	104	104	.35	88	89	92	83	82	-1.84

2. INDICES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	TOTAL					VARIATION DE 1990 A 1991	PAR HABITANT					VARIATION DE 1990 A 1991
	1987	1988	1989	1990	1991		1987	1988	1989	1990	1991	
..... 1979=81=100.....						POURCENT						POURCENT
PAYS EN DEVELOPPEMENT	125	132	135	140	142	1.89	108	111	112	113	113	-2.4
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT	118	127	130	132	138	4.05	95	99	99	97	98	.83
AFRIQUE DU NORD OUEST	132	133	140	141	157	11.25	109	107	110	108	117	8.43
ALGERIE	136	132	126	125	147	17.38	111	105	97	94	107	14.25
MAROC	135	167	169	160	186	16.42	112	136	134	124	140	13.49
TUNISIE	142	105	121	142	148	4.57	119	86	96	111	113	2.30
AFRIQUE OCCIDENTALE	122	137	141	144	154	6.99	98	107	106	105	109	3.60
BENIN	128	150	158	158	164	4.06	105	119	122	118	119	.89
BURKINA FASO	132	148	146	134	158	18.29	111	121	116	103	119	15.03
COTE D'IVOIRE	129	143	139	141	141	.52	99	105	99	96	93	-3
GAMBIE	125	125	134	112	124	10.91	102	99	103	83	90	7.87
GHANA	139	151	151	133	168	26.19	109	115	112	95	116	22.16
GUINEE	110	111	107	114	120	5.03	94	91	86	88	90	1.86
LIBERIA	121	124	120	94	94	-.40	97	96	90	69	66	-3.54
MALI	113	126	126	125	133	6.64	92	100	97	93	96	3.30
MAURITANIE	105	110	114	108	107	-1.08	87	89	90	83	80	-3.82
NIGER	81	107	96	90	111	22.58	64	82	72	65	78	18.75
NIGERIA	122	143	148	165	176	6.56	97	110	110	119	123	3.13
SENEGAL	143	125	143	134	133	-.48	118	100	111	102	98	-3.21
SIERRA LEONE	116	118	122	123	110	-10.44	98	98	99	96	84	-12.73
TOGO	111	120	132	134	133	-.52	90	95	101	99	95	-3.60
AFRIQUE CENTRALE	115	119	120	121	124	2.33	94	94	92	90	89	-.81
ANGOLA	103	103	102	104	106	2.30	86	84	81	80	79	-.43
CAMEROUN	112	111	110	112	110	-1.11	90	87	83	82	78	-4.39
REP CENTRAFRICAINE	111	117	119	124	127	2.27	92	95	93	95	94	-.60
TCHAD	113	130	124	121	133	9.54	96	108	100	96	102	6.80
CONGO	119	122	118	126	129	1.92	96	96	90	93	92	-1.33
GABON	108	112	114	122	123	1.27	82	82	81	84	82	-2.02
ZAIRE	121	125	127	129	132	2.83	99	98	97	95	94	-.42
AFRIQUE ORIENTALE	112	118	122	124	123	-.87	91	92	92	91	87	-4.04
BURUNDI	127	128	122	121	125	3.26	105	103	95	91	91	.25
ETHIOPIE	103	106	109	113	113	.17	88	88	88	89	86	-2.65
KENYA	134	146	150	157	154	-2.25	103	108	108	109	103	-5.73
MADAGASCAR	115	117	121	124	121	-1.91	93	92	91	90	86	-5.02
MALAWI	105	109	104	101	110	9.76	83	82	76	71	75	5.90
MAURICE	120	112	113	118	118	.20	111	102	102	105	104	-.90
MOZAMBIQUE	103	106	107	110	102	-7.39	86	86	85	85	77	-9.82
RWANDA	107	108	116	118	121	3.12	84	82	85	84	84	-.37
SOMALIE	119	124	127	124	113	-9.18	93	94	93	88	78	-11.58
TANZANIE	115	115	126	124	117	-5.45	89	86	90	85	78	-8.90
UGANDA	120	127	136	143	146	2.13	94	95	99	100	98	-1.60
ZAMBIE	118	145	145	127	146	15.47	90	106	102	86	96	11.19
ZIMBABWE	92	130	121	125	109	-12.84	75	102	92	92	78	-15.54
AFRIQUE MERIDIONALE	103	110	111	109	120	10.31	83	85	83	79	85	6.80
BOTSWANA	87	114	118	109	102	-6.59	87	85	85	76	68	-9.89
LESOTHO	96	115	98	102	95	-7.10	79	92	76	77	70	-9.76
SWAZILAND	123	126	121	120	124	2.80	97	97	90	86	85	-.75
AMERIQUE LATINE	119	124	127	128	129	.81	103	105	105	103	102	-1.16
AMERIQUE CENTRALE	113	118	119	122	123	1.15	96	97	96	96	95	-1.10
COSTA RICA	110	112	120	130	124	-4.22	90	89	93	98	92	-6.48
EL SALVADOR	101	114	111	116	119	2.57	93	102	97	100	106	.21
GUATEMALA	118	120	116	124	121	-2.00	97	96	90	93	88	-4.80
HONDURAS	114	120	124	126	132	5.45	90	91	91	90	92	2.25
MEXIQUE	113	116	118	123	124	.73	96	97	96	98	96	-1.35
NICARAGUA	78	77	83	85	88	3.62	61	59	61	61	61	.29
PANAMA	111	101	108	110	110	-.08	96	85	89	89	88	-2.04
CARAIBES	103	105	107	108	105	-2.86	93	93	94	93	89	-4.30
BARBADE	76	77	80	79	83	5.22	75	76	78	77	80	4.99
CUBA	106	110	110	110	107	-3.39	100	103	102	101	96	-4.39
REPUBLIQUE DOMINICAINE	112	115	123	125	122	-2.36	95	96	100	100	95	-4.37
HAITI	115	112	115	110	105	-4.58	101	97	97	90	84	-6.53
JAMAIQUE	110	103	105	115	112	-2.01	99	92	92	100	96	-3.16

2. INDICES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	TOTAL					PAR HABITANT					VARIATION DE 1990 A 1991
	1987	1988	1989	1990	1991	1987	1988	1989	1990	1991	
	1979-81=100					1979-81=100					
	POURCENT					POURCENT					
AMERIQUE DU SUD	123	128	131	131	133	1.09	106	108	108	107	-1.82
ARGENTINE	107	111	103	111	110	-1.53	97	100	91	97	-1.71
BOLIVIE	126	131	133	144	167	16.00	105	105	104	110	12.79
BRESIL	167	165	165	166	167	1.20	144	139	136	134	-1.73
CHILI	115	123	132	136	141	3.42	103	108	113	115	1.78
COLOMBIE	115	123	133	137	139	1.10	100	105	111	112	1.11
EQUATEUR	120	130	137	147	154	4.61	99	105	108	113	2.07
GUYANE	80	73	66	62	68	10.17	76	70	63	59	9.81
PARAGUAY	140	152	159	163	159	-2.15	112	119	121	120	-4.84
PEROU	116	126	123	113	117	4.35	99	105	101	90	2.26
URUGUAY	104	116	128	127	116	-8.95	99	110	121	120	-9.45
VENEZUELA	118	121	129	134	137	2.03	97	97	101	102	-1.45
PROCHE ORIENT EN DEVELOP.	122	128	120	130	130	-1.10	100	102	94	99	-2.82
PROCHE ORIENT EN AFRIQUE	121	126	121	124	125	.92	99	101	95	95	-1.58
EGYPTE	147	148	151	155	149	-3.82	123	121	120	121	-5.97
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	109	114	122	117	124	5.28	82	82	85	79	1.59
SOUOAN	91	117	92	85	111	30.81	73	92	70	63	27.12
PROCHE ORIENT EN ASIE	122	128	119	132	131	-1.44	101	103	93	100	-3.25
AFGHANISTAN	81	78	76	77	78	1.01	87	82	77	74	-4.04
CHYPRE	92	109	109	102	113	10.79	85	100	99	91	9.72
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE	148	142	145	160	166	3.82	114	107	106	114	1.43
IRAQ	125	123	132	146	100	-31.76	98	92	96	103	68
JORDANIE	157	168	123	155	134	-13.21	121	124	88	106	89
LIBAN	140	131	144	136	140	2.69	141	131	143	135	136
ARABIE SAOUDITE, ROYAUME DE	308	428	474	515	540	5.05	226	303	322	336	340
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	105	137	91	116	113	-1.87	82	104	67	81	77
TURQUIE	115	123	116	125	127	1.58	97	102	94	99	99
YEMEN	99	112	111	106	98	-7.46	77	84	81	75	67
EXTREME ORIENT EN DEV.	129	136	142	147	150	2.16	113	117	120	122	123
CHINE	138	141	145	157	160	2.40	126	127	129	137	138
ASIE DU SUD	122	134	141	143	146	1.69	103	111	115	113	-1.58
BANGLADESH	112	114	126	125	129	2.93	93	91	99	95	96
INDE	123	139	147	149	151	1.12	106	117	121	120	119
NEPAL	128	150	154	157	167	6.48	107	123	123	122	127
PAKISTAN	130	136	146	150	157	4.55	100	101	105	105	106
SRI LANKA	97	102	100	109	106	-2.18	87	90	87	94	90
ASIE EST ET SUD EST	122	129	135	135	138	2.45	106	109	112	111	111
CAMBODGE	152	177	185	186	185	-1.57	128	145	148	145	141
INDONESIE	139	148	155	162	167	3.68	121	126	129	132	135
COREE, REP. POP. DEM. DE	122	127	124	126	126	-1.01	108	110	106	106	104
COREE, REPUBLIQUE DE	107	112	111	108	108	.02	98	102	99	96	95
LAOS	127	119	140	149	147	-1.32	108	98	112	116	111
MALAISIE	172	186	204	210	211	.43	143	151	161	162	159
MYANMAR	142	132	119	121	126	4.35	123	112	99	98	100
MONGOLIE	111	109	113	116	105	-8.82	92	87	88	88	78
PHILIPPINES	105	108	114	117	117	.18	88	88	90	90	88
THAILANDE	113	124	127	118	128	8.49	99	107	108	99	106
VIET NAM	135	139	147	153	157	2.77	116	117	121	123	124
AUTRES PAYS EN DEVELOPP.	106	109	115	116	113	-2.61	91	91	94	93	88

3. INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	TOTAL					VARIATION DE 1990 A 1991	PAR HABITANT					VARIATION DE 1990 A 1991
	1987	1988	1989	1990	1991		1987	1988	1989	1990	1991	
.....1979=100.....						POURCENT						POURCENT
MONDE	117	119	123	125	125	-1.21	103	103	105	105	103	-1.94
PAYS DEVELOPPES	108	105	110	111	107	-3.65	103	100	103	103	99	-4.19
EUROPE OCCIDENTALE	109	108	110	109	109	.32	107	106	107	106	106	.05
CEE	110	109	110	110	111	.87	109	107	108	107	108	.62
BELGIQUE-LUXEMBOURG	109	112	112	113	118	4.05	108	112	112	113	117	4.06
DANEMARK	114	122	127	135	134	-1.36	114	122	127	135	133	-1.44
FRANCE	109	106	103	106	107	.67	106	102	99	101	102	.32
ALLEMAGNE, NOUV. LANDE	118	113	115	108	79	-26.76	118	114	116	111	81	-26.49
ALLEMAGNE, REP. FED.	111	117	116	119	123	3.22	112	117	115	116	120	2.61
GRECE	105	111	115	97	111	13.63	101	107	110	94	106	13.58
IRLANDE	117	114	110	121	123	-1.59	112	109	106	117	120	2.00
ITALIE	104	100	104	96	105	9.37	102	99	102	94	103	9.32
PAYS BAS	114	111	120	114	113	-1.08	110	106	115	108	106	-1.71
PORTUGAL	115	94	123	129	123	-4.63	109	89	117	122	117	-4.54
ESPAGNE	123	119	119	123	118	-4.08	119	115	114	118	113	-4.32
ROYAUME UNI	110	106	110	110	112	2.02	108	104	108	108	110	1.76
AUTRICHE	109	115	111	108	105	-2.69	109	115	110	108	105	-2.78
FINLANDE	99	103	114	120	105	-12.70	96	100	110	116	101	-12.93
ISLANDE	100	89	88	88	89	.59	93	81	79	80	79	-.34
MALTE	113	105	116	117	117	-.10	118	109	120	121	120	-.44
NORVEGE	107	107	107	119	116	-2.61	104	104	104	115	112	-2.92
SUEDE	93	92	99	107	99	-7.80	92	90	97	104	96	-7.98
SUISSE	106	106	115	110	113	2.33	102	102	109	105	107	1.91
YOUgoslavie	105	99	104	94	92	-2.30	100	94	98	88	86	-2.80
URSS ET EUROPE ORIENTALE	114	114	117	115	102	-12.08	108	107	109	108	94	-12.58
EUROPE ORIENTALE	106	110	110	106	100	-5.53	102	105	105	102	96	-5.76
ALBANIE	112	109	114	91	76	-17.12	97	92	95	75	61	-18.55
BULGARIE	99	98	99	94	88	-6.88	98	96	98	93	86	-6.95
REP FED TCHEQUE SLOVAQUE	121	125	129	126	124	-1.05	119	122	126	123	121	-1.24
HONGRIE	109	115	112	105	112	7.04	110	116	114	107	114	7.24
POLOGNE	111	114	116	119	108	-9.14	105	107	109	112	102	-9.32
ROUMANIE	97	104	97	82	78	-5.55	94	100	93	79	74	-5.97
URSS	117	117	119	119	105	-11.37	110	109	110	109	96	-12.01
AMERIQUE DU NORD DEVELOP	101	94	103	108	106	-1.64	94	87	95	99	96	-2.37
CANADA	116	103	114	126	125	-.59	109	96	104	114	112	-1.39
ETATS UNIS	100	94	102	105	104	-1.78	93	87	93	96	94	-2.50
OCEANIE DEVELOPPEE	109	114	113	116	115	-.94	99	102	99	101	99	-2.15
AUSTRALIE	109	116	116	124	119	-4.07	99	103	101	107	101	-5.29
NOUVELLE ZELANDE	108	110	108	101	106	4.66	103	104	101	93	96	3.64
AUTRES PAYS DEVELOPPES	105	104	107	105	103	-1.36	98	96	98	95	93	-2.12
ISRAEL	119	115	113	130	109	-16.18	106	100	97	109	90	-17.48
JAPON	101	97	99	100	96	-3.20	97	93	94	94	91	-3.52
AFRIQUE DU SUD	101	105	111	104	105	.76	87	88	91	83	82	-1.44

3. INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	TOTAL					PAR HABITANT					VARIATION	
	1987	1988	1989	1990	1991	1987	1988	1989	1990	1991	DE 1990	DE 1990
											A 1991	A 1991
	1979-81=100					1979-81=100					POURCENT	
PAYS EN DEVELOPPEMENT	125	131	135	139	143	2.33	108	111	112	113	113	.20
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT	118	127	130	132	137	4.00	96	99	99	97	98	.79
AFRIQUE DU NORD OUEST	135	135	142	144	159	10.76	111	109	111	110	119	7.96
ALGERIE	137	133	127	126	148	17.16	112	105	98	95	108	14.03
MAROC	136	168	170	161	187	16.10	113	136	135	124	141	13.19
TUNISIE	142	106	121	142	148	4.47	119	86	96	111	113	2.19
AFRIQUE OCCIDENTALE	122	137	141	144	154	6.78	98	106	106	105	109	3.40
BENIN	131	156	163	165	173	4.60	107	124	125	123	125	1.41
BURKINA FASO	134	150	148	138	162	17.26	113	123	117	107	122	14.03
COTE D'IVOIRE	125	134	134	137	137	-.57	96	99	95	94	90	-4.28
GAMBIE	124	127	135	113	125	10.61	101	100	104	85	91	7.59
GHANA	136	149	149	132	166	26.14	107	113	110	94	115	22.10
GUINEE	108	109	109	112	117	4.91	92	90	87	87	88	1.75
LIBERIA	118	121	117	80	72	-10.31	94	94	88	58	50	-13.14
MALI	115	127	129	128	138	7.33	94	101	99	96	99	3.98
MAURITANIE	105	110	114	108	107	-1.08	87	89	90	83	80	-3.82
NIGER	81	107	96	91	111	22.63	64	83	72	65	78	18.80
NIGERIA	122	142	148	165	176	6.75	97	110	110	119	123	3.31
SENEGAL	143	126	142	135	134	-.49	118	101	111	102	99	-3.22
SIERRA LEONE	120	123	127	127	115	-9.46	102	102	102	100	88	-11.78
TOGO	115	125	136	127	138	.79	94	98	104	101	99	-2.33
AFRIQUE CENTRALE	115	120	119	121	122	1.00	94	95	92	90	88	-2.09
ANGOLA	100	100	99	100	102	2.29	84	81	78	77	77	-.44
CAMEROUN	110	115	108	111	106	-4.62	89	90	82	82	75	-7.78
REP CENTRAFRICAINE	111	118	119	124	126	2.00	92	95	93	94	94	-.86
TCHAD	116	132	127	125	136	8.81	98	109	103	99	105	6.09
CONGO	119	122	118	126	128	1.90	96	96	89	93	91	-1.35
GABON	108	112	115	122	124	1.26	82	83	81	84	82	-2.02
ZAIRE	122	125	128	129	132	2.61	99	98	97	95	94	-.63
AFRIQUE ORIENTALE	113	119	123	124	124	.16	91	93	93	91	88	-3.04
BURUNDI	127	127	121	120	125	4.16	105	102	94	91	92	1.12
ETHIOPIE	103	105	108	112	110	-1.25	88	88	88	88	84	-4.03
KENYA	132	146	149	154	150	-2.51	102	109	107	106	100	-5.99
MADAGASCAR	114	117	120	122	120	-1.80	92	91	91	90	85	-4.91
MALAWI	107	113	111	110	122	10.91	84	86	81	77	83	7.01
MAURICE	120	112	112	117	117	.31	111	103	101	104	103	-.79
MOZAMBIQUE	103	105	106	109	101	-7.43	86	85	84	84	76	-9.85
RWANDA	111	113	119	123	126	2.37	88	86	88	88	87	-1.10
SOMALIE	119	124	127	124	113	-9.18	93	94	93	88	78	-11.57
TANZANIE	114	115	125	121	116	-4.33	88	85	89	84	77	-7.82
UGANDA	120	127	136	143	147	2.73	94	95	99	100	99	-1.02
ZAMBIE	118	147	147	128	151	17.88	90	108	104	87	98	13.51
ZIMBABWE	109	139	131	129	125	-3.43	88	109	99	95	89	-6.43
AFRIQUE MERIDIONALE	103	109	109	108	119	9.74	83	85	82	79	84	6.24
BOTSWANA	87	113	118	109	102	-6.54	67	84	85	76	68	-9.85
LESOTHO	100	116	99	103	97	-6.47	82	93	77	78	71	-9.14
SWAZILAND	122	125	120	120	122	2.28	97	96	89	86	84	-1.26
AMERIQUE LATINE	118	122	124	125	126	.62	102	103	103	102	100	-1.34
AMERIQUE CENTRALE	110	115	115	118	118	-.22	93	95	92	93	91	-2.44
COSTA RICA	114	117	126	132	129	-1.93	93	93	98	100	95	-4.25
EL SALVADOR	85	82	81	93	92	-1.00	78	74	71	80	77	-3.27
GUATEMALA	104	107	107	112	110	-2.48	85	85	83	85	80	-5.26
HONDURAS	111	120	125	133	139	4.81	87	91	92	95	96	1.63
MEXIQUE	112	117	116	123	121	-1.01	95	97	94	98	95	-3.06
NICARAGUA	74	73	74	75	71	-4.29	58	55	55	53	49	-7.37
PANAMA	112	102	109	112	112	.23	97	86	90	91	89	-1.73
CARAIBES	102	105	107	107	104	-2.87	93	93	94	93	89	-4.31
BARBADE	76	77	80	79	83	5.22	75	76	78	77	80	4.99
CUBA	106	110	111	111	107	-3.28	100	103	102	101	97	-4.29
REPUBLIQUE DOMINICAINE	111	114	120	120	115	-4.31	94	95	98	95	89	-6.28
HAITI	111	111	113	107	103	-4.26	97	95	95	89	83	-6.21
JAMAIQUE	110	104	105	115	113	-1.77	99	92	92	100	97	-2.93

3. INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	TOTAL					PAR HABITANT					VARIATION DE 1990 A 1991	
	1987	1988	1989	1990	1991	1987	1988	1989	1990	1991		
	1979=81=100.....					1979=81=100.....						
	POURCENT					POURCENT						
AMERIQUE DU SUD	122	126	129	129	131	1.16	105	107	107	105	104	-1.76
ARGENTINE	106	112	103	111	111	-.27	96	100	91	97	96	-1.46
BOLIVIE	124	129	131	142	165	16.10	103	104	102	108	122	12.89
BRESIL	166	162	162	163	164	.23	142	136	134	132	130	-1.70
CHILI	115	123	131	136	140	3.27	103	108	113	115	117	1.63
COLOMBIE	111	118	125	133	135	1.43	96	100	104	108	108	-.47
EQUATEUR	120	132	137	147	152	3.36	99	107	108	113	114	.85
GUYANE	80	73	66	62	68	10.16	76	70	63	59	65	9.79
PARAGUAY	135	158	167	171	174	1.79	108	123	127	126	125	-1.00
PEROU	114	124	122	110	114	3.65	97	104	100	88	89	1.58
URUGUAY	107	116	129	128	120	-6.66	103	110	122	121	112	-7.16
VENEZUELA	118	121	129	134	135	.83	97	97	101	102	100	-1.62
PROCHE ORIENT EN DEVELOP	120	126	118	127	127	-.17	99	101	92	97	94	-2.89
PROCHE ORIENT EN AFRIQUE	117	121	116	118	119	.92	96	97	91	90	88	-1.59
EGYPTE	137	137	139	143	138	-3.75	115	112	111	111	105	-5.90
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	109	114	122	117	124	5.28	81	82	85	79	80	1.59
SOUOAN	93	117	93	85	110	29.33	76	92	71	63	79	25.68
PROCHE ORIENT EN ASIE	121	128	119	131	130	-.53	99	102	93	99	96	-3.34
AFGHANISTAN	80	77	76	76	77	1.28	86	81	76	73	71	-3.77
CHYPRE	92	109	109	102	113	10.74	85	99	99	92	100	9.67
IRAN,REPUBLIQUE ISLAMIQUE	147	142	144	159	165	3.80	113	106	105	114	115	1.41
IRAQ	125	122	131	145	99	-31.89	98	91	95	102	67	-34.17
JORDANIE	155	166	123	153	134	-12.83	120	123	88	105	88	-15.95
LIBAN	137	128	140	132	136	2.70	138	129	140	131	133	1.31
ARABIE SAOUDITE,ROYAUM DE	304	423	468	507	532	5.03	224	299	318	331	335	1.10
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	105	137	94	117	118	.59	83	104	69	82	80	-3.00
TURQUIE	114	123	116	124	126	1.10	97	102	94	99	98	-.91
YEMEN	99	112	111	107	100	-6.95	78	84	81	75	68	-10.24
EXTREME ORIENT EN DEV.	129	136	142	148	152	2.95	114	118	120	123	124	1.04
CHINE	140	144	147	159	164	3.69	128	129	131	139	142	2.16
ASIE DU SUD	122	133	141	143	146	2.27	103	110	114	113	113	-.01
BANGLADESH	113	113	124	123	127	3.08	93	91	97	94	95	.37
INDE	122	137	146	147	149	1.21	105	116	120	119	118	-.86
NEPAL	126	148	151	154	164	6.46	105	120	121	120	125	3.95
PAKISTAN	136	141	150	155	167	7.41	104	105	108	108	113	4.02
SRI LANKA	97	100	97	106	104	-2.08	87	89	85	91	88	-3.30
ASIE EST ET SUD EST	122	128	134	134	138	2.44	105	109	112	110	111	.52
CAMBOOGE	157	182	189	194	191	-1.24	131	149	152	151	145	-3.93
INDONESIE	137	146	151	159	165	3.56	119	124	126	130	132	1.65
COREE,REP.POP.OEM.DE	123	127	125	127	127	.10	109	111	107	107	105	-1.76
COREE,REPUBLIQUE DE	106	111	109	106	107	.15	97	100	98	95	94	-.70
LAOS	127	119	140	148	147	-1.20	107	98	112	115	110	-4.16
MALAISIE	152	163	172	174	174	-.06	127	132	135	134	130	-2.52
MONGOLIE	109	107	111	113	105	-7.38	89	86	86	86	78	-9.85
MYANMAR	140	130	117	119	124	4.21	121	110	97	96	98	2.04
PHILIPPINES	106	108	114	117	116	-.27	88	88	91	90	88	-2.62
THAILANOE	115	125	129	123	133	8.15	101	108	110	103	110	6.67
VIET NAM	137	141	149	156	161	3.10	117	119	123	126	127	.88
AUTRES PAYS EN DEVELOP	107	109	116	117	113	-2.77	91	91	95	93	89	-4.86

4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
MILLIERS DE TONNES												POURCENT
MONDE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	105854	104809	111807	116435	105081	96299	110556	119101	107327	108237	120975	.70
RIZ,USINE	13075	12059	11499	12769	11536	13010	12810	12178	15307	12222	12817	.75
ORGE	20278	18346	17755	23006	21918	26247	22295	21076	21661	21092	22991	1.49
MAIS	78735	69630	69121	68679	69915	57661	64819	66657	77554	72210	66602	-1.44
MILLET	242	196	191	168	210	180	198	224	210	204	213	.29
SORGH0	14466	13725	11732	12438	13344	8563	7948	9285	10630	8862	8128	-5.34
POMMES DE TERRE	4948	5182	4783	4788	5014	5482	6259	6507	6769	7009	8014	5.12
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	29347	30760	29498	28575	28387	27740	28755	29206	30044	29916	29677	.05
LEGUMINEUSES SECHES	3148	2963	3183	3381	3704	4834	5373	6114	5447	6553	6363	9.38
GRAINES DE SOJA	26219	28928	26592	25790	26152	27653	29181	26059	24056	26089	27640	-1.29
HUILE DE SOJA	3489	3406	3653	4041	3503	2994	4015	3917	3771	3742	3602	.64
ARACHIDES,DECORTIQUEES	831	739	782	740	866	971	904	984	910	1111	1075	3.69
HUILE D'ARACHIDE	322	450	529	302	326	370	380	329	357	348	306	-1.93
COPRAH	415	431	252	287	388	404	336	295	287	319	275	-2.66
HUILE DE COPRAH	1357	1270	1325	985	1234	1649	1481	1333	1310	1669	1337	1.62
PALMISTES	138	136	120	131	98	111	122	133	97	87	72	-4.81
HUILE DE PALMISTE	3228	3776	4017	4318	5221	6242	5795	5925	7057	8083	8227	9.67
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	27799	27689	31980	28543	30516	33872	36505	39304	39010	38492	39678	4.19
BAHANES	6996	7211	6335	6937	6807	7386	7633	7762	8348	9453	10334	3.89
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	4941	4955	4807	5269	4960	6032	5445	5271	5313	5757	5480	1.38
CITRONS+LIMES	923	1000	935	996	1041	1072	1063	1029	1017	1026	1034	.92
CAFE,VERT+TORREFIE	3732	3959	4031	4229	4426	4099	4471	4209	4786	5055	4985	2.71
FEVES DE CACAO	1336	1252	1207	1354	1386	1553	1611	1647	1863	1867	1872	4.77
THE	951	927	975	1080	1083	1096	1103	1140	1206	1231	1180	2.74
COTON,FIBRE	4263	4430	4272	4235	4134	4697	5411	4787	5910	5148	4948	2.61
JUTE ET FIBRES SIMIL.	573	512	508	495	384	526	515	352	400	439	352	-3.71
TABAC,BRUT	1491	1429	1338	1390	1388	1334	1362	1356	1431	1517	1657	.82
CAOUTCHOUC NATUREL	3148	3113	3449	3641	3646	3718	4071	4229	4371	5262	4144	4.26
LAINE,EN Suint	952	874	893	882	910	947	1013	998	940	836	727	-1.93
BOVINS 1/	7187	7687	7108	6716	6456	7137	7378	7360	7304	8012	8703	1.39
Ovins et Caprins 1/	17608	18437	20576	19631	18695	19109	21819	22051	22669	21120	22212	2.19
PORCINS 1/	9846	9357	9583	10119	10277	11862	12241	12678	13527	12913	13792	4.30
VIANDE,TOTAL	8853	8576	8929	8777	9060	9896	10153	10735	11308	11570	12674	3.91
LAIT,SEC	868	816	743	822	839	872	1045	1119	1169	973	1206	4.22
OEufs,EN COQUILLE	806	824	792	837	759	749	795	774	803	833	801	-1.05
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	4639	4765	5210	5407	6197	7266	7588	8363	7871	7848		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	470	436	415	408	428	448	453	451	493	489		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	1146	1249	1440	1601	1654	1781	2035	2145	2309	2308		
POISSON,EN CONSERVE	1063	937	904	987	1029	1115	1132	1221	1310	1312		
CRUST ET MOLL,EN CONSERV	150	162	184	197	209	227	240	269	292	292		
HUILES DE POISSON	727	686	728	945	991	807	722	837	932	932		
FARINES DE POISSON	2164	2656	2321	2654	3170	3264	3278	3299	3760	3753		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	22480	26310	29382	30884	32586	32615	35682	38584	36586	34754	32791	3.89
GRUMES DE FEUILLUS	33131	33373	32375	29713	30013	28829	33021	32177	33242	32309	31136	-1.10
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	38834	33668	34187	38130	39729	42097	46581	51015	54309	49901	45400	4.16
BOIS DE CHAUFFAGE	2248	2392	2784	2653	2097	2068	2196	2265	2823	2385	2337	-1.04
SCIAGES DE CONIFERES	61106	61788	70915	73140	73781	73940	79105	81933	81197	74178	71366	2.03
SCIAGES DE FEUILLUS	11455	11353	12856	13012	12222	13114	15232	17583	17241	15026	16262	4.25
PANNEAUX A BASE DE BOIS	16758	15444	17371	18410	19346	20955	23857	26474	28897	31275	30125	7.76
PATE DE BOIS POUR PAPIER	18755	17314	19810	20334	20599	22090	23399	24532	24799	23734	23738	3.34
PAPIERS ET CARTONS	35370	33688	36744	39803	40972	43451	46811	50749	52368	55333	51647	5.18

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
EUROPE OCCIDENTALE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	23765	22482	23906	27520	29757	27861	29738	30617	33755	37392	37455	5.18
RIZ,USINE	999	933	941	984	1198	1190	1156	945	1066	1087	1253	1.84
ORGE	10949	7554	8550	11651	12919	13926	11235	13425	13683	12278	13741	4.30
MAIS	4808	5743	7705	7809	7025	9310	9529	8248	9817	8186	6109	3.47
MILLET	20	20	26	21	24	18	15	23	26	23	25	1.17
SORGHO	240	269	159	165	190	124	191	134	208	234	248	.03
POMMES DE TERRE	3543	3666	3517	3526	3778	4176	4779	4544	4354	4637	5572	4.26
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	6255	6560	6198	5742	5482	5906	6813	7387	7797	7290	7069	2.25
LEGUMINEUSES SECHES	457	426	614	825	1244	1215	1437	1479	1724	2030	2023	17.88
GRAINES DE SOJA	160	207	127	88	95	153	287	304	245	390	464	12.98
HUILE DE SOJA	1286	1398	1400	1441	1344	1281	1452	1148	1163	1209	1209	-1.64
ARACHIDES,DECORTIQUEES	24	25	17	24	24	33	41	57	53	48	87	14.35
HUILE D'ARACHIDE	68	74	99	62	61	56	51	63	71	40	38	-5.72
COPRAH		1							3			7.70
HUILE DE COPRAH	58	87	60	57	51	54	67	64	77	65	65	.61
PALMISTES	1	2					1	1		1	1	6.70
HUILE DE PALMISTE	114	94	123	131	141	171	156	149	172	197	221	7.20
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	4922	5335	6434	6119	6364	5589	6824	5748	5991	6332	6038	1.32
BANANES	48	46	35	47	35	81	113	49	70	148	176	14.04
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	1659	1880	1702	2439	1957	3024	2512	2385	2441	2662	2743	4.83
CITRONS+LIMES	433	574	449	532	542	597	566	518	540	509	494	.65
CAFE,VERT+TORREFIE	122	126	142	165	202	209	232	265	300	315	338	11.63
FEVES DE CACAO	48	52	52	66	76	78	74	43	71	28	21	-5.79
THE	44	43	51	56	56	52	55	52	51	66	61	2.92
COTON,FIBRE	62	82	99	102	120	98	166	123	231	150	165	10.07
JUTE ET FIBRES SIMIL.	17	15	16	14	14	13	11	12	12	11	11	-4.54
TABAC,BRUT	213	248	249	265	244	255	310	281	331	364	388	5.37
CAOUTCHOUC NATUREL	14	15	16	23	23	22	28	42	37	39	43	12.65
LAINE,EN SUINT	61	57	69	65	62	64	80	82	73	59	65	1.18
BOVINS 1/	3707	3640	3598	3632	3512	3874	3853	3486	3367	3134	3673	-.75
OVIENS ET CAPRINS 1/	1327	1029	1431	1372	1670	1813	2206	2213	2732	3998	4689	14.52
PORCINS 1/	5767	5037	5087	5031	5301	7510	7862	7570	7642	7512	7616	5.05
VIANDE,TOTAL	3958	3833	4108	4352	4611	5154	5095	5307	5740	5734	6573	5.27
LAIT,SEC	673	599	531	641	624	616	773	832	817	703	817	3.36
OEUFS,EN COQUILLE	554	616	612	602	555	559	572	574	630	650	602	.59
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	1797	1928	2018	1991	2181	2342	2410	2541	2724	2708		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	309	274	271	270	281	291	291	284	295	291		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	330	317	352	412	415	385	379	395	425	424		
POISSON,EN CONSERVE	266	260	260	270	283	279	278	277	302	305		
CRUST ET MOLL,EN CONSERV	47	57	72	75	86	82	81	85	103	102		
HUILES DE POISSON	335	270	265	270	392	274	265	278	208	208		
FARINES DE POISSON	843	822	930	1003	927	854	767	823	831	824		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	2775	2469	2534	2826	3306	2929	3446	3690	4131	5361	3398	5.75
GRUMES DE FEUILLUS	2128	1928	2011	2335	2458	2639	2873	3833	5002	3968	3755	9.13
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	11307	10037	9170	11794	13395	14875	14768	13526	14737	13651	9126	1.79
BOIS DE CHAUFFAGE	745	1010	1241	1172	940	910	1004	1082	1107	985	962	.67
SCIAGES DE CONIFERES	17312	18512	20762	20528	19791	19339	19602	20262	20605	19363	18340	.37
SCIAGES DE FEUILLUS	2190	2055	2149	2569	2393	2379	2666	2734	2657	2611	2147	1.58
PANNEAUX A BASE DE BOIS	6696	6312	6459	6894	7192	7478	7828	8765	9334	9631	8262	4.09
PATE DE BOIS POUR PAPIER	6219	5616	6749	7086	7197	7298	7775	7975	7769	7442	7412	2.52
PAPIERS ET CARTONS	18260	17967	19858	22180	22972	23709	26164	28995	29941	31021	26854	5.62

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES POURCENT												
URSS ET EUROPE ORIENTALE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	5024	4909	3998	3680	4671	3771	3537	3948	3626	2856	2348	-5.65
RIZ,USINE	20	24	35	60	38	86	75	25	65	35	30	3.97
ORGE	247	276	276	277	276	226	314	289	342	364	384	3.87
MAIS	1063	905	894	694	1189	987	903	751	504	478	759	-5.37
MILLET	3	5	4	3	2	4	5	12	9	22	27	22.32
SORGH0	9	6	4	4	6	9	23	25	15	11	10	10.90
POMMES DE TERRE	323	299	185	141	272	306	506	748	960	998	408	14.48
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	631	807	762	871	1024	1240	1083	956	940	645	495	-1.12
LEGUMINEUSES SECHES	122	112	118	193	231	274	361	399	551	564	580	20.80
GRAINES DE SOJA	4	5	5	11	6	5	33	15	13	24	25	20.42
HUILE DE SOJA	14	20	15	35	25	12	7	2	24	3	1	-21.39
ARACHIDES,DECORTIQUEES				2								
HUILE D'ARACHIDE									1			
HUILE DE PALMISTE										6	58	
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	91	115	120	64	205	174	323	236	234	252	317	14.05
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	2	2	1	1	2	2	1					
CAFE,VERT+TORREFIE									3	3	3	
FEVES DE CACAO			5	12								
THE	18	17	26	30	19	6	5	7	5	7	7	-14.33
COTON,FIBRE	928	970	847	695	720	769	813	781	835	556	512	-4.34
JUTE ET FIBRES SIMIL.							1	5	21	3	1	
TABAC,BRUT	90	88	85	81	84	95	93	90	98	64	43	-3.75
CAOUTCHOUC NATUREL								1	7	6	6	
LAINES,EN SUINT	1		1	1	1	1	2	2	3	2	3	19.11
BOVINS 1/	460	607	705	707	642	677	884	995	1056	1160	1026	8.34
OYINS ET CAPRINS 1/	3720	3654	4179	4232	3166	2768	3644	3958	3374	3120	2967	-2.16
PORCINS 1/	1713	1091	973	857	1120	1151	1177	1218	1316	995	678	-3.00
VIANDE,TOTAL	779	715	758	832	923	953	932	927	786	731	515	-1.48
LAIT,SEC								1	6	6	25	
OEUF,EN COQUILLE	78	59	55	65	42	38	44	42	52	74	31	-4.15
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	493	418	543	540	607	823	774	1006	839	839		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	11	6	18	6				1	2	2		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	24	51	114	135	113	78	98	90	111	111		
POISSON,EN CONSERVE	36	30	38	39	66	68	81	86	66	66		
CRUST ET MOLL,EN CONSERV	1	2	2	1	1	2	2	2	2	2		
HUILES DE POISSON								31	37	37		
FARINES DE POISSON	12	9	12	8	11	12	12	14	20	20		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	6783	7025	7762	8085	8271	9662	9311	9033	7454	6252	6237	-1.60
GRUMES DE FEUILLUS	285	289	315	232	165	152	173	121	110	141	141	-9.36
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	11529	9631	10909	12616	12617	12948	13752	14968	14296	11761	10986	1.65
BOIS DE CHAUFFAGE	94	70	92	121	132	149	171	201	202	206	206	11.43
SCIAGES DE CONIFERES	9426	9700	9768	9548	9758	10323	10061	10813	9801	8053	6371	-2.17
SCIAGES DE FEUILLUS	602	556	607	636	445	422	571	534	525	506	486	-1.78
PANNEAUX A BASE DE BOIS	1683	1548	1598	1437	1488	1623	1818	1718	1724	1839	1839	1.76
PATE DE BOIS POUR PAPIER	896	982	1162	1217	1227	1366	1326	1259	1171	842	842	-1.68
PAPIERS ET CARTONS	1697	1745	1775	1806	1795	1881	1904	1756	1719	1696	1580	-1.51

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELES 1981-91
MILLIERS DE TONNES												POURCENT
AMERIQUE DU NORD DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.OE BLE	61342	61264	63319	65263	43528	42833	55214	62600	49757	46915	55992	-1.88
RIZ,USINE	3133	2540	2385	2141	1940	2392	2472	2260	3061	2474	2243	-0.61
ORGE	6853	7097	7258	5876	2938	7586	8468	4873	5627	6008	5483	-1.68
MAIS	56067	49658	48083	49584	44345	27473	41097	46815	56544	52294	45293	-0.51
MILLET	24	28	41	55	39	74	58	47	113	63	59	10.40
SORGH0	8032	6051	5325	6828	7239	4149	5009	6532	8413	6804	5965	-0.09
POMMES DE TERRE	395	461	363	296	321	319	353	442	510	625	559	4.54
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	1187	154	323	397	436	544	673	358	486	535	629	2.99
LEGUMINEUSES SECHES	1141	854	679	635	646	851	930	1030	947	1100	1048	2.69
GRAINES DE SOJA	21980	25652	22791	19641	17671	21576	21513	18124	15415	15633	17844	-3.71
HUILE DE SOJA	809	911	786	1043	588	540	624	892	712	536	457	-4.90
ARACHIDES,DECORTIQUEES	146	201	224	266	311	276	221	159	246	278	222	2.12
HUILE D'ARACHIDE	20	10	2	7	17	35	3	3	7	7	23	0.09
HUILE DE COPRAH	14	13	11	21	19	18	39	40	33	23	26	10.42
PALMISTES										1	1	
HUILE DE PALMISTE									3	3	4	
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	7471	6917	7517	5551	5599	7379	8258	8652	6343	6099	6921	-0.11
BANANES	217	210	188	202	197	163	188	180	154	337	356	3.25
ORANGES+TANGER.+MANOAR.	443	353	497	374	412	417	403	357	393	541	252	-1.74
CITRONS+LIMES	176	135	163	148	144	148	152	146	137	144	124	-1.79
CAFE,VERT+TORREFIE	70	60	46	63	52	77	60	76	52	43	51	-1.87
FEVES DE CACAO	14	14	16	12	11	14	17	14	16	11	14	
THE	4	4	5	5	13	22	15	3	4	3	3	-4.21
COTON,FIBRE	1269	1392	1126	1367	1001	662	1195	1173	1533	1697	1532	2.33
JUTE ET FIBRES SIMIL.								1	6	4	4	52.53
TABAC,BRUT	300	290	264	275	274	247	226	240	247	248	252	-1.94
CAOUTCHOUC NATUREL	18	16	20	35	41	37	37	56	63	31	37	9.97
LAINE,EN SUINT	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	10.30
BOVINS 1/	441	563	440	479	506	355	399	868	605	1004	1227	8.86
OVINS ET CAPRINS 1/	225	287	226	332	382	145	67	204	458	591	895	8.70
PORCINS 1/	171	342	483	1362	1171	515	435	960	1300	948	1323	15.21
VIANOE,TOTAL	1073	987	926	956	1013	1150	1285	1443	1676	1654	1808	7.07
LAIT,SEC	37	29	37	19	49	30	12	21	51	13	13	-7.47
OEUFS,EN COQUILLE	87	64	31	25	22	19	35	49	38	38	59	-1.44
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	638	801	918	1167	1465	1913	2094	2163	1542	1533		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	87	89	70	65	70	79	70	71	98	98		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	88	80	80	71	83	95	115	144	158	158		
POISSON,EN CONSERVE	92	68	82	96	85	100	95	111	129	129		
CRUST ET MOLL,EN CONSERV	12	11	4	3	3	6	5	16	24	24		
HUILES DE POISSON	117	98	191	188	133	92	120	76	98	98		
FARINES DE POISSON	75	42	95	41	58	55	87	131	63	63		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	11676	15269	17395	18441	19320	18316	21212	23617	22299	19111	19111	4.36
GRUMES DE FEUILLUS	751	506	755	761	602	779	879	1163	1114	1056	1056	6.61
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	8382	6605	6716	6102	6076	6615	6961	8949	11310	11314	11314	5.72
BOIS DE CHAUFFAGE	108	85	85	90	89	82	76	104	125	113	113	2.46
SCIAGES DE CONIFERES	31905	31469	38363	41003	42292	42286	47210	48778	48578	44528	44435	3.90
SCIAGES DE FEUILLUS	1344	1129	1408	1497	1246	1567	2223	3490	2495	2463	2371	9.47
PANNEAUX A BASE DE BOIS	2533	2088	2401	2668	2754	3159	3547	4697	4818	5791	5791	11.21
PATE DE BOIS POUR PAPIER	9261	8531	9428	9611	9791	10917	11909	12614	13045	12436	12436	4.36
PAPIERS ET CARTONS	13149	11941	12846	13288	13378	14558	15455	16105	16330	17263	17263	3.78

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES POURCENT												
OCEANIE DEVELOPEE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	10677	10998	8312	10647	15782	16171	14898	12285	10589	11630	12021	1.62
RIZ,USINE	281	596	405	246	341	178	186	298	339	178	219	-6.03
ORGE	1650	1599	852	3231	5482	4399	2345	1530	1617	2411	2448	2.95
MAIS	52	24	73	30	164	117	103	29	10	26	15	-10.53
MILLET	11	25	19	18	16	16	24	46	16	12	13	-3.38
SORGHO	463	1271	445	772	1594	1234	818	415	313	303	168	-11.76
POMMES DE TERRE	21	23	26	21	24	19	19	20	15	22	33	-0.09
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	2563	2502	2551	2361	2529	2760	2481	2786	2809	2860	2621	1.14
LEGUMINEUSES SECHES	64	71	106	78	100	219	480	441	431	430	443	26.82
GRAINES DE SOJA										1		37.74
HUILE DE SOJA			1								3	10.47
ARACHIDES,DECORTIQUEES	4	4	8		5	3	3	3	2	1		-14.67
HUILE D'ARACHIDE		1				1					1	-6.46
HUILE DE PALMISTE						2						
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS		1	1	2	1	13	16	1	2	6	1	27.18
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	32	28	32	25	30	36	48	51	29	38	52	4.76
CITRONS+LIMES	1	2	1	1	1	5	4	2	1	1	2	1.12
FEVES DE CACAO			1	1	1			1				
COTON,FIBRE	59	79	129	81	140	241	251	176	287	301	319	18.15
TABAC,BRUT	1		1									-11.36
CADUTCHOUC NATUREL					1	2	3	1	2	2	3	62.99
LAINE,EN SUINT	680	642	660	659	709	733	799	784	748	617	521	-5.58
BOVINS 1/	109	121	120	96	67	181	125	153	189	116	121	3.01
OVINS ET CAPRINS 1/	5763	6097	7035	6350	6262	6554	8416	7748	7467	5289	5079	-3.30
PORCINS 1/	1		1	3				2	1	6		10.64
VIANDE,TOTAL	1602	1493	1666	1351	1323	1361	1642	1639	1537	1557	1750	.89
LAIT,SEC	137	157	146	148	152	202	227	214	234	195	289	6.74
OEUF,EN COQUILLE	1	1	3	6	2	2	1	1				-20.62
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	95	88	98	94	97	119	114	162	151	150		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	1	2	1		1	3	2	6	10	10		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	57	70	68	78	70	61	70	73	114	113		
POISSON,EN CONSERVE	2	4	5	4	4	4	4	5	6	6		
CRUST ET MOLL,EN CONSERV	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3		
HUILES DE POISSON				2	2	1	1	1	2	2		
FARINES DE POISSON	1		3	4	1	2	1	2	2	2		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	529	479	508	452	361	389	429	820	1701	2860	2860	20.57
GRUMES DE FEUILLUS	4				1	1	22	22	30	36	36	78.91
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	6647	6240	6105	7345	7376	7188	8069	8471	8213	7605	7605	2.51
SCIAGES DE CONIFERES	559	524	406	381	489	401	348	409	481	582	582	.85
SCIAGES DE FEUILLUS	48	43	40	41	36	34	16	24	51	51	51	-1.16
PANNEAUX A BASE DE BOIS	138	99	113	93	79	98	167	259	279	379	379	15.56
PATE DE BOIS POUR PAPIER	518	421	471	459	428	504	483	483	630	652	652	3.70
PAPIERS ET CARTONS	447	340	361	342	353	336	330	263	404	499	499	1.68

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELLES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	19	27	14	13	7	10	28	51	43	314	352	33.65
RIZ,USINE	18	14	8	20	13	12	5	15	107	49	122	20.88
ORGE								263		2		
MAIS	245	383	782	262	352	817	819	637	392	983	841	10.00
MILLET	41	6	1	5	19	22	23	19	5	25	41	12.75
SORGH0	3	15	25	30	11	5	36	23	25	8	39	10.00
POMMES DE TERRE	36	30	49	63	61	84	73	53	106	79	133	12.07
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	1491	1699	1701	1595	1658	1844	1842	1639	1651	1664	1714	.63
LEGUMINEUSES SECHES	127	166	191	128	71	133	164	163	109	199	120	.08
GRAINES DE SOJA	1		1		3	1	1	10	5	1	2	51.36
HUILE DE SOJA							1			2	1	41.44
ARACHIDES,DECORTIQUEES	36	56	96	56	45	55	70	78	37	62	37	-1.19
HUILE D'ARACHIDE	38	162	210	109	56	95	135	138	166	141	98	4.51
COPRAH	22	20	14	11	18	18	20	18	9	16	26	-.27
HUILE DE COPRAH	18	21	21	23	32	34	29	22	26	35	40	6.16
PALMISTES	107	97	87	98	50	87	109	116	82	56	37	-5.80
HUILE DE PALMISTE	85	84	70	75	92	135	174	98	137	207	181	10.05
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	362	492	490	336	409	454	503	512	608	555	536	3.83
BANANES	205	187	193	193	208	189	183	192	249	245	253	2.57
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	715	662	594	582	636	644	586	661	637	533	741	-.27
CITRONS+LIMES	1	2	7	6	7	3	3	2	3	1	2	-5.48
CAFE,VERT+TORREFIE	965	1053	939	914	972	1077	911	904	1010	1104	943	.19
FEVES DE CACAO	976	826	783	894	831	1008	977	955	1193	1188	1199	3.73
THE	168	190	200	195	226	224	231	243	257	271	277	4.79
COTON,FIBRE	340	316	349	372	380	478	489	498	635	589	635	7.78
JUTE ET FIBRES SIMIL.								1	1			
TABAC,BRUT	189	147	144	173	175	172	173	175	173	220	252	3.33
CAOUTCHOUC NATUREL	146	151	156	186	185	204	215	264	302	269	215	6.65
LAINES,EN SUINT	4	4	4	5	4	5	6	4	4	3	3	-2.25
BOVINS 1/	1461	1461	1206	1125	961	824	868	786	838	871	875	-5.78
OVIENS ET CAPRINS 1/	3412	3574	3001	2488	3367	3096	3103	2752	2912	2821	2752	-1.79
PORCINS 1/			1			3	3	1				
VIANDE,TOTAL	44	44	48	52	45	37	54	51	58	48	64	2.78
LAIT,SEC										3	3	23.13
OEUF,EN COQUILLE				2	1							
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	144	156	146	164	192	168	218	223	215	215		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	11	12	9	13	17	14	18	12	9	9		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	74	78	130	135	142	154	169	165	174	174		
POISSON,EN CONSERVE	94	82	101	100	105	105	108	120	129	128		
HUILES DE POISSON	10	1	8	5		4	3	1	1	1		
FARINES DE POISSON	20	3	12	7	6	1	7	12	11	11		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE FEUILLUS	4599	4728	4531	5072	4247	3658	3553	3724	3456	3677	3612	-3.41
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	173	173	173	173	173	173	412	673	639	551	551	17.68
BOIS DE CHAUFFAGE				28								
SCIAGES DE CONIFERES	116	88	83	82	77	79	89	64	84	103	103	-.21
SCIAGES DE FEUILLUS	568	591	615	683	783	777	818	832	823	1130	1152	6.99
PANNEAUX A BASE DE BOIS	283	266	288	300	307	286	283	264	251	263	288	-.63
PATE DE BOIS POUR PAPIER	229	192	202	252	244	244	264	282	249	246	246	2.12
PAPIERS ET CARTONS	11	19	12	14	13	7	14	7	7	7	7	-8.21

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
AMERIQUE LATINE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	3964	4042	10425	7496	9802	4165	4366	3954	5005	6513	5943	- .32
RIZ,USINE	625	526	512	530	561	569	479	484	601	583	584	.19
ORGE	32	24	59	95	86	51	36	150	181	104	145	16.43
MAIS	9198	5837	7321	5733	7129	7422	4150	4386	2087	3292	3982	-9.78
MILLET	136	101	96	58	93	32	60	67	27	46	42	-11.12
SORGH0	5075	5369	5332	4278	3332	1960	1006	1512	388	1082	1288	-19.90
POMMES DE TERRE	45	44	32	50	55	66	39	33	34	34	57	- .71
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	12702	13052	12953	12842	12298	11366	10946	12033	10517	11541	10902	-1.92
LEGUMINEUSES SECHES	286	281	358	412	349	392	307	325	256	329	310	- .51
GRAINES DE SOJA	3909	2877	3270	5170	7171	4469	5577	5999	7042	9026	7749	9.86
HUILE DE SOJA	1355	1025	1369	1423	1511	1103	1734	1705	1719	1820	1785	4.52
ARACHIDES,DECORTIQUEES	86	61	101	104	138	138	131	146	103	105	89	2.73
HUILE D'ARACHIOE	80	113	104	57	109	50	105	75	40	49	66	-5.87
COPRAH		5			1							
HUILE DE COPRAH	5	6	6	17	4	5	6	9	10	7	5	1.46
PALMISTES	1	4	4	3	2	1	1	1				-23.55
HUILE DE PALMISTE	6	15	17	27	35	31	33	34	26	43	44	15.99
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	10912	10498	12344	12163	13506	12751	13491	15572	17212	16790	16212	4.98
BANANES	5471	5652	5082	5492	5370	5932	6170	6297	6878	7761	8459	4.43
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	316	383	418	409	479	536	532	520	498	551	590	5.30
CITRONS+LIMES	51	34	56	65	154	113	130	141	140	150	191	16.40
CAFE,VERT+TORREFIE	2148	2259	2426	2533	2623	2107	2691	2343	2667	2773	2893	2.27
FEVES DE CACAO	201	241	229	211	289	238	254	260	218	263	215	.73
THE	35	43	54	54	53	49	48	46	54	55	44	1.57
COTON,FIBRE	600	599	509	481	637	372	436	552	698	645	689	1.68
JUTE ET FIBRES SIMIL.		1		1	2							
TABAC,BRUT	271	273	274	290	305	267	260	299	284	315	313	1.19
CAOUTCHOUC NATUREL	2	3	3	2	2	13	7	15	14	17	19	27.25
LAINE,EN SUINT	125	108	88	79	67	78	75	67	49	68	52	-7.17
BOVINS 1/	716	962	717	451	556	1022	1053	837	1003	1517	1505	7.95
OVIENS ET CAPRINS 1/	312	195	634	462	14	89	20	300	75	269	453	-3.39
PORCINS 1/			10	4	6	55	18	13	168	14	1	45.01
VIANDE,TOTAL	992	1027	983	778	806	805	625	816	894	1042	909	- .75
LAIT,SEC	11	19	17	2	1	2	3	13	28	19	21	9.00
OEUFs,EN COQUILLE	14	6	3	4	6	11	6	3	6	7	6	-1.96
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	375	411	376	368	513	496	502	523	584	584		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	5	5	5	5	5	7	9	11	11	11		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	121	162	172	174	161	173	204	191	202	202		
POISSON,EN CONSERVE	170	98	54	65	50	76	87	86	108	108		
CRUST ET MOLL,EN CONSERV	6	4	6	7	6	7	9	12	13	13		
HUILES DE POISSON	77	137	23	139	204	190	138	81	388	388		
FARINES DE POISSON	962	1495	1022	1294	1844	1977	1926	1957	2516	2516		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	377	906	1024	902	1271	1162	1271	1403	872	1042	1042	5.66
GRUMES DE FEUILLUS	65	54	55	68	47	37	43	97	112	113	115	8.11
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.						323	1347	2737	3817	3878	3878	
BOIS DE CHAUFFAGE	71	23	57	10	7	6	60	6	6	6	6	-18.30
SCIAGES DE CONIFERES	1330	1105	1176	1217	1004	1153	1342	1383	1140	1205	1187	.21
SCIAGES DE FEUILLUS	1011	899	859	915	899	774	859	781	833	841	848	-1.44
PANNEAUX A BASE DE BOIS	606	608	584	660	660	678	732	886	1026	1073	1072	7.06
PATE DE BOIS POUR PAPIER	1374	1302	1566	1532	1515	1511	1407	1614	1521	1678	1678	1.79
PAPIERS ET CARTONS	497	404	651	939	778	925	829	1371	1382	1417	1398	12.82

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
PROCHE ORIENT EN DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.OE BLE	652	717	1145	1046	804	873	2025	4623	2481	1513	5271	19.56
RIZ,USINE	159	59	78	158	121	226	255	159	251	231	296	12.42
ORGE	424	1026	662	321	100	171	48	678	338	37	789	-9.92
MAIS	40	53	10	6	12	7	13	21	26	22	16	-2.46
MILLET	3	8	2	4		2	5	2	5	1	1	-11.52
SORGHO	256	423	186	25		30	534	237	308	100		
POMMES DE TERRE	393	463	456	511	354	369	354	493	552	557	989	5.46
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	71	224	341	629	369	78	316	95	130	158	224	-2.25
LEGUMINEUSES SECHES	500	573	658	609	386	560	800	1269	596	623	606	2.95
HUILE OE SOJA	5	16	11	11	5	1		1	6	8	16	-5.44
ARACHIDES,DECORTIQUEES	108	101	24	31	19	6	10	77	32	15	15	-13.24
HUILE D'ARACHIDE	16	18	2	12	3	2	22	9	15	22	10	5.37
HUILE OE COPRAH	1											-11.45
HUILE OE PALMISTE		1				5	17	13	10	4	17	
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	145	105	104	133	29	73	111	192	107	120	42	-3.17
BANANES	20	11	10	12	12	13	20	20	20	24	19	5.81
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	698	637	617	611	590	434	511	440	559	574	417	-3.65
CITRONS+LIMES	190	191	202	199	137	152	160	176	155	183	183	-1.12
CAFE,VERT+TORREFIE	6	5	5	8	4	5	2	5	8	6	7	.70
THE	17	5	7	5	6	8	2	5	33	35	11	8.98
COTON,FIBRE	532	584	623	648	488	611	425	414	400	337	315	-6.31
TABAC,BRUT	138	110	75	72	105	86	115	81	120	102	145	1.56
CAOUTCHOUC NATUREL						1						-24.82
LAINE,EN SUINT	3	6	6	5	5	8	11	14	15	20	12	17.63
BOVINS 1/	60	112	77	51	18	13	1	12	7	14	15	-22.55
OVINS ET CAPRINS 1/	2858	3505	3710	3866	3353	4098	3782	4408	5204	4709	4654	4.67
VIANDE,TOTAL	74	96	78	97	60	58	47	52	43	34	42	-9.01
LAIT,SEC		1	1				1	3	2	1	1	23.99
OEUF,EN COQUILLE	17	27	42	70	68	51	51	30	23	24	25	-2.17
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	28	26	29	30	29	28	31	46	47	47		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	1	3	1	1	1	1	2	3	3	3		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	4	5	7	5	5	4	14	15	16	16		
POISSON,EN CONSERVE	3	2	1	1	2	2	3	2	2	2		
CRUST ET MOLL,EN CONSERV	4	5	7	8	5	6	3	2	2	2		
HUILES DE POISSON		1	2	5	7	5	9	13	4	4		
FARINES DE POISSON				1								
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES OE CONIFERES	2	7	11	20	15	24	1	13	115	115	115	37.70
GRUMES OE FEUILLUS	36	36	35	100	76	24	23	22	16	2	2	-25.34
BOIS OE CHAUFFAGE	24	16	24	11	11	11	11	11	11	11	11	-6.75
SCIAGES OE CONIFERES	96	94	126	107	82	48	50	82	82	82	82	-3.24
SCIAGES OE FEUILLUS	6	12	7	8	5	8	57	26	24	24	24	17.84
PANNEAUX A BASE OE BOIS	19	24	27	19	19	19	18	25	23	23	23	.61
PAPIERS ET CARTONS	35	35	41	71	56	65	65	65	65	49	49	4.16

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
EXTREME ORIENT EN DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	304	163	317	434	465	365	468	333	388	462	1078	10.07
RIZ,USINE	6982	7044	6803	8522	7322	8355	8180	7989	9813	7581	8055	1.92
ORGE	276	907	257	1655	188	36	35	20	7	1	1	-51.88
MAIS	2862	3126	2952	4520	9321	9757	5723	5433	5240	4928	9213	8.79
MILLET	3	3	2	4	16	12	8	8	9	13	5	13.79
SORGH0	288	320	252	331	903	1022	332	407	937	309	409	4.62
POMMES DE TERRE	152	158	139	132	116	117	109	161	189	205	218	3.77
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	3370	4556	3837	3159	3373	3132	3297	2858	4514	3981	4769	1.34
LEGUMINEUSES SECHES	449	482	468	509	676	1177	889	1002	817	1246	1217	11.61
GRAINES DE SOJA	166	186	400	880	1205	1449	1776	1607	1335	1014	1556	23.47
HUILE DE SOJA	32	50	79	97	48	63	200	160	146	161	128	15.49
ARACHIDES,DECORTIQUEES	363	242	290	246	297	428	413	441	389	571	599	7.85
HUILE D'ARACHIDE	62	61	100	47	66	118	52	30	25	75	59	-4.13
COPRAH	172	233	77	74	164	202	157	119	138	159	137	-.04
HUILE DE COPRAH	1192	1064	1148	782	1050	1451	1267	1135	1102	1467	1139	1.71
PALMISTES	24	16	15	13	26	7	3	1	3	14	12	-13.91
HUILE DE PALMISTE	2963	3487	3709	3951	4811	5755	5307	5514	6563	7483	7541	9.72
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	3306	3622	4542	3883	4178	7107	6648	8183	8256	8126	9389	11.73
BANANES	1026	1094	817	976	973	996	953	1014	974	936	1070	.16
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	104	119	137	126	132	143	158	158	165	149	145	3.48
CITRONS+LIMES	7	2	2	2	3	3	3	3	3	2	3	-2.54
CAFE,VERT+TORREFIE	373	413	420	495	530	570	509	569	661	746	696	6.65
FEVES DE CACAO	65	88	91	121	143	180	249	333	313	336	379	20.44
THE	653	614	623	723	701	726	738	776	795	786	770	2.52
COTON,FIBRE	416	343	541	422	612	1399	1587	1034	1246	839	741	11.24
JUTE ET FIBRES SIMIL.	556	495	493	479	367	513	503	334	361	422	336	-4.00
TABAC,BRUT	287	268	236	225	192	195	159	176	167	197	253	-3.21
CAOUTCHOUC NATUREL	2962	2925	3250	3390	3388	3433	3777	3845	3943	4894	3819	3.96
LAINE,EN SUINT	22	17	16	14	15	24	11	10	9	14	14	-5.15
BOVINS 1/	299	296	328	255	279	280	316	335	352	331	260	.57
OVINS ET CAPRINS 1/	390	338	592	756	734	805	861	649	621	603	723	5.02
PORCINS 1/	3213	3386	3377	3205	3229	3451	3498	3647	3737	4070	4174	2.47
VIANDE,TOTAL	353	401	368	390	424	490	586	590	675	850	997	10.68
LAIT,SEC	10	10	10	10	13	21	28	35	31	32	36	17.30
OEUFs,EN COQUILLE	68	64	60	74	71	76	96	86	68	81	73	2.14
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	820	745	855	788	887	1114	1156	1280	1345	1345		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	33	36	33	43	44	45	51	53	55	55		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	405	454	476	552	620	777	931	1026	1055	1055		
POISSON,EN CONSERVE	114	138	155	182	218	307	346	436	474	474		
CRUST ET MOLL,EN CONSERV	66	71	79	86	90	107	124	132	129	129		
HUILES DE POISSON	1	1	1	2	2	2	3	3	3	3		
FARINES DE POISSON	151	142	154	157	161	194	197	128	93	93		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	324	157	146	141	43	130	8	6	5	5	5	-37.92
GRUMES DE FEUILLUS	24192	24424	23304	19551	20860	19863	23708	21519	22210	21680	20783	-.96
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	1033	963	1122	793	927	796	1111	1210	1013	935	959	.20
BOIS DE CHAUFFAGE	1164	1086	1229	1146	842	832	798	784	1295	987	961	-1.80
SCIAGES DE CONIFERES	329	265	205	246	272	291	430	390	431	262	202	1.02
SCIAGES DE FEUILLUS	5613	5995	7106	6610	6374	7121	7996	9148	9805	7364	9147	4.75
PANNEAUX A BASE DE BOIS	4548	4262	5640	6071	6605	7363	9257	9673	11238	12070	12264	12.00
PATE DE BOIS POUR PAPIER	97	89	73	46	84	105	101	173	240	262	296	16.00
PAPIERS ET CARTONS	483	393	362	466	630	916	1304	1537	1662	2162	2661	23.30

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

5. VALEURS UNITAIRES MOYENNES DES EXPORTATIONS MONDIALES DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES,
HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELLES 1981-91
.....DOLLARS U.S. LA TONNE.....												POURCENT
PRODUITS AGRICOLES												
BLE	188	173	162	157	144	135	114	140	170	162	131	-1.58
FARINE DE BLE	294	245	197	215	208	195	179	198	246	253	215	-1.34
RIZ, USINE	443	343	307	296	279	246	250	318	315	315	325	-1.83
ORGE	175	161	144	147	121	107	103	130	146	153	131	-1.55
MAIS	153	128	142	149	126	117	104	128	132	136	134	-0.94
POMMES DE TERRE	178	186	168	209	124	151	170	159	190	228	231	0.83
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	505	403	422	415	390	420	382	384	405	485	354	-1.14
GRAINES DE SOJA	282	243	256	278	218	200	199	263	259	226	219	-1.17
HUILE DE SOJA	542	483	498	715	644	412	356	466	457	477	498	-1.08
ARACHIDES DECORTIQUEES	964	697	655	733	587	589	589	576	616	662	773	-1.91
HUILE D'ARACHIDE	998	647	568	986	930	659	566	620	773	961	946	-0.56
COPRAH	312	262	354	583	332	139	222	318	296	194	231	-2.14
HUILE DE COPRAH	536	461	556	1029	589	291	399	541	518	347	382	-2.03
PALMISTES	235	222	263	331	232	111	100	151	157	163	171	-3.24
HUILE DE PALME	529	441	442	660	505	290	328	425	364	304	339	-2.85
HUILE DE PALMISTE	540	450	574	908	535	261	392	501	443	319	331	-2.78
HUILE D'OLIVE	1808	1782	1504	1362	1174	1631	1950	1937	2288	2728	2608	2.26
GRAINES DE RICIN	324	284	291	376	275	192	202	299	376	359	273	-0.35
HUILE DE RICIN	856	825	908	1119	709	586	710	910	917	917	835	-0.12
GRAINES DE COTON	199	136	130	175	141	105	115	154	159	175	178	-0.73
HUILE DE COTON	627	529	526	751	639	446	429	496	476	476	501	-1.67
GRAINES DE LIN	326	285	275	287	267	207	174	276	342	313	223	-1.17
HUILE DE LIN	662	533	417	527	625	477	305	395	665	687	607	-0.53
BANANES	199	204	214	213	221	241	254	265	266	279	302	2.29
ORANGES	348	332	327	300	338	339	384	399	382	410	434	1.27
POMMES	409	432	336	329	323	388	412	440	423	547	627	1.75
RAISINS, SECS	1477	1212	1079	941	923	1064	1176	1236	1231	1326	1300	-0.44
OAATES	588	654	712	881	809	757	624	630	529	758	1027	1.21
CAFE, VERT	2238	2309	2287	2547	2518	3669	2249	2427	1945	1457	1436	-1.76
FEVES DE CACAO	1771	1590	1636	2099	2076	2113	1984	1688	1388	1192	1121	-1.81
THE	1906	1772	1993	2648	2185	1870	1898	1898	2031	2253	2104	0.48
COTON, FIBRE	1719	1443	1521	1693	1457	1134	1236	1571	1456	1639	1642	-0.53
JUTE	313	284	263	333	503	282	233	319	324	338	371	0.52
FIBRE SIMIL. AU JUTE	190	235	310	304	259	219	142	165	4068	1015	1360	10.81
SISAL	558	516	433	418	405	425	409	419	426	482	442	-1.26

5. VALEURS UNITAIRES MOYENNES DES EXPORTATIONS MONDIALES DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELES 1981-91
	DOLLARS U.S. LA TONNE.....										POURCENT	
TABAC BRUT	2949	3234	3125	2970	2913	2913	2897	3009	3073	3236	3464	.41
CAOUTCHOUC NATUREL	1162	875	1018	1054	836	904	1148	1730	1371	848	1162	.50
CAOUTCHOUC NATUREL SEC	1066	797	963	965	755	788	903	1102	912	819	798	-.97
LAINE EN SUINT	2956	2917	2517	2626	2500	2442	2680	4279	5137	4138	3124	1.96
BOVINS 1/	423	400	379	367	376	428	459	532	530	537	510	1.66
BOEUF ET VEAU	2381	2450	2221	1960	1871	2032	2692	2963	2802	3184	2843	1.51
MOUTON ET AGNEAU	1863	1809	1597	1515	1422	1467	1570	1808	1921	2102	2079	.54
PORCINS 1/	108	113	99	94	88	93	96	96	103	112	110	-.11
BACON, JAMBON	2744	2640	2345	2226	2236	2741	3057	3256	3427	3993	3914	2.27
VIANDE DE VOLAILLE	1338	1162	1031	1072	1030	1205	1259	1261	1311	1450	1501	.71
VIANDE PREPAREE	2414	2150	2106	1982	1842	2002	2343	2143	2165	2369	2650	.16
LAIT CONDENSE ET EVAPORE	926	939	898	785	775	969	1068	1043	1077	1230	1142	1.49
LAIT ECREME EN POUDRE	1106	1055	864	786	781	1016	1175	1603	1854	1878	1697	3.44
BEURRE	2631	2704	2395	2006	1683	1845	1748	1980	2649	2574	2504	-.61
FROMAGE	2663	2568	2429	2188	2237	2805	3258	3449	3440	3952	3820	2.48
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	1299	1207	1091	1066	1049	1202	1424	1487	1589	1586		
POISSON, SECHE, SALE, FUME	2570	2246	2012	1806	1861	2471	3159	3217	2905	2931		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	3809	3820	3562	3307	3389	4328	4745	4985	4763	4765		
POISSON EN CONSERVE	2358	2319	2427	2274	2334	2709	3062	3414	3293	3297		
CRUST ET MOLL EN CONSERV	4356	4199	4351	4067	3972	5120	5973	6412	6217	6246		
HUILES DE POISSON	399	343	345	348	301	255	264	352	226	226		
FARINES DE POISSON	472	370	428	390	294	340	381	496	438	438		
PRODUITS FORESTIERS												
GRUMES DE CONIFERES 2/	81	73	63	63	61	65	74	88	92	100	100	1.42
GRUMES DE FEUILLUS 2/	89	87	85	72	70	74	87	92	95	99	102	.75
BOIS DE TRIT+PART 2/	40	35	30	30	29	32	36	40	41	43	44	.76
BOIS DE CHAUFFAGE 2/	34	29	25	26	26	29	33	33	30	43	42	1.23
SCIAGES DE CONIFERES 2/	127	114	114	110	105	117	128	140	152	170	170	1.77
SCIAGES DE FEUILLUS 2/	217	207	211	198	193	223	233	238	279	300	261	1.59
PANNEAUX BASE DE BOIS 2/	294	280	268	245	250	260	305	318	326	326	315	.77
PATE DE BOIS POUR PAPIER	451	411	356	416	353	386	503	591	658	628	627	2.49
PAPIERS ET CARTONS	567	556	504	521	528	595	688	764	785	819	794	2.46

1/ DOLLARS U.S. PAR TETE

2/ DOLLARS U.S. LE METRE CUBE

6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
MONDE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	102677	107860	105681	114806	104486	96500	108304	116858	109664	105978	116726	.69
RIZ,USINE	13838	11489	11902	11455	12496	12667	12343	11564	14295	12209	12592	.30
ORGE	18682	18655	17746	23004	21688	23564	21524	19741	21294	19862	21937	1.18
MAIS	80821	69806	69490	67784	70769	58749	64515	66536	76787	73627	65996	-5.57
MILLET	223	283	257	227	246	199	194	228	232	198	235	-1.54
SORGHO	13691	13551	11022	13162	12276	8450	7770	8841	11596	8573	8110	-4.92
POMMES DE TERRE	4701	5137	4851	4821	5300	5588	6240	6521	6725	7066	7657	5.09
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	28326	29576	27909	28234	27156	26646	28057	28280	29380	29071	28329	.11
LEGUMINEUSES SECHES	3210	3169	3269	3536	3910	4842	5453	5974	5430	6661	6214	8.70
GRAINES DE SOJA	26276	28676	26846	25646	25835	27067	29392	26554	23721	26311	26850	-.37
HUILE DE SOJA	3255	3792	3675	4028	3449	3007	3969	3820	4076	3680	3549	.60
ARACHIDES DECORTIQUEES	727	814	766	755	814	909	928	966	905	1042	1160	4.13
HUILE D'ARACHIDE	359	416	516	323	333	358	371	383	371	330	306	-2.05
COPRAH	393	477	251	306	368	407	339	283	285	310	249	-3.46
HUILE DE COPRAH	1400	1291	1294	1052	1135	1486	1428	1365	1256	1532	1379	1.16
PALMISTES	161	123	127	125	99	106	135	93	103	73	68	-6.42
HUILE DE PALMISTE	3224	3688	3919	3902	4875	6005	5766	5683	6763	7673	7991	9.54
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	27042	28452	33049	29216	31833	34063	37604	39247	38727	38997	39063	4.02
BANANES	6786	6796	6190	6643	7145	7301	7571	7844	8278	9035	9927	3.99
ORANGES+TANGER.+MANOAR.	5020	5160	5109	5261	4952	5300	5465	5604	5498	5852	5331	1.14
CITRONS+LIMES	970	1049	1003	997	1009	1017	998	1055	1036	1035	1012	.32
CAFE,VERT+TORREFIE	3815	3886	3988	4048	4210	4233	4548	4256	4689	4885	4782	2.49
FEYES DE CACAO	1242	1271	1262	1335	1481	1413	1477	1546	1660	1765	1876	4.17
THE	883	888	915	1050	1010	1065	1034	1175	1124	1244	1142	3.23
COTON,FIBRE	4421	4503	4358	4498	4597	4833	5602	5025	5837	5175	4879	2.16
JUTE ET FIBRES SIMIL.	531	572	518	461	380	523	529	364	391	420	342	-3.93
TABAC BRUT	1443	1410	1369	1434	1382	1367	1411	1338	1420	1468	1616	.66
CAOUTCHOUC NATUREL	3281	3132	3428	3696	3660	3701	4061	4328	4412	4271	3998	3.14
LAINE EN SUINT	857	818	823	820	909	922	990	915	878	672	859	-.25
BOVINS 1/	6919	7288	6786	6658	6629	7044	7003	6813	7040	8178	8229	1.41
OVIENS ET CAPRINS 1/	17927	18750	20496	20392	19264	19326	20822	21432	21314	20764	22040	1.59
PORCINS 1/	9715	9020	9357	9987	10218	11821	12270	12655	13279	13043	13411	4.45
VIANDE,TOTAL	8425	8700	8673	8545	9026	9902	9950	10313	10861	11624	12439	3.94
LAIT SEC	696	679	645	723	713	829	939	1095	1076	971	1060	5.78
OEUF EN COQUILLE	780	825	820	847	785	745	784	768	797	808	800	-.22
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	4311	4693	4697	4947	5367	6029	6986	7618	7754	7778		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	424	363	434	424	466	432	464	471	451	452		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	1140	1238	1348	1486	1598	1756	1930	2114	2274	2275		
POISSON EN CONSERVE	1081	977	925	944	1031	1102	1151	1172	1272	1281		
CRUST ET MOLL EN CONSERV	181	199	220	236	254	271	307	330	304	304		
HUILES DE POISSON	732	796	731	951	1099	820	837	821	904	892		
FARINES DE POISSON	2052	2599	2336	2531	3126	3238	3213	3343	3640	3624		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	23842	26400	30362	31057	33046	32664	35938	37374	35595	35311	35080	3.73
GRUMES DE FEUILLUS	34891	32704	32986	30879	29957	31160	32017	32762	32106	31357	30608	-.65
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	41400	36495	37710	41454	42094	44826	49046	50593	52401	51853	49877	3.59
BOIS DE CHAUFFAGE	2533	3158	3545	3924	4084	3866	3832	3465	4448	4133	3642	3.01
SCIAGES DE CONIFERES	58813	59924	68071	70823	72870	73989	76251	76922	79348	77415	72620	2.53
SCIAGES DE FEUILLUS	11816	11328	12306	12651	12640	12955	15834	15896	17791	17428	16675	4.87
PANNEAUX A BASE DE BOIS	16649	15470	16856	18219	19126	20682	24213	25970	29357	29293	26407	7.03
PATE DE BOIS POUR PAPIER	18517	17299	19597	20441	20725	22079	23928	24692	24939	24623	21286	3.10
PAPIERS ET CARTONS	34218	33866	35686	39334	40231	43471	47040	49790	52806	54496	48271	5.06

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
EUROPE OCCIDENTALE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	14130	14674	12129	14292	16750	16868	15511	16162	14552	15422	16885	1.65
RIZ,USINE	1532	1718	1581	1746	1930	1833	1693	1623	1856	1765	1911	1.30
ORGE	6548	6550	7939	6563	5358	6252	5588	6645	6144	5274	5006	-2.61
MAIS	23563	22451	19536	16330	15528	11548	10899	12766	10895	12225	9980	-8.13
MILLET	130	162	129	145	142	127	128	126	133	130	172	.19
SORGH0	1103	2149	685	1145	244	174	771	619	942	606	489	-7.22
POMMES DE TERRE	3042	3508	3197	3257	3644	3951	4505	4394	4278	4242	5107	4.68
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	3340	3400	3394	4103	3416	3416	3572	5060	5506	4323	4033	3.53
LEGUMINEUSES SECHES	938	1078	1316	1437	1874	2102	2895	2952	2936	3375	3581	15.18
GRAINES DE SOJA	14441	16472	15027	13643	13853	13816	15444	13399	12152	14326	13639	-1.27
HUILE DE SOJA	701	748	787	734	726	635	661	645	670	665	702	-1.18
ARACHIDES DECORTIQUEES	391	432	387	396	425	460	465	481	474	514	553	3.26
HUILE D'ARACHIDE	297	350	396	255	274	273	299	304	288	258	250	-2.35
COPRAH	189	284	117	137	135	153	128	104	103	136	81	-7.20
HUILE DE COPRAH	564	539	514	373	422	594	576	553	496	641	620	1.98
PALMISTES	140	106	96	100	81	97	110	84	89	62	50	-6.67
HUILE DE PALMISTE	723	735	859	717	828	1159	1100	1107	1293	1540	1745	9.26
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	19235	20449	22901	20756	23262	24553	24578	24324	23724	25221	24338	2.29
BANANES	2254	2220	2054	2253	2371	2494	2679	3069	3255	3827	4203	6.97
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	3062	3270	3199	3389	3135	3565	3748	3792	3751	4032	3796	2.57
CITRONS+LIMES	459	507	479	451	472	483	504	506	523	528	525	1.28
CAFE,VERT+TORREFIE	2055	2057	2136	2065	2151	2223	2393	2380	2464	2686	2580	2.79
FEVES DE CACAO	688	739	664	759	818	800	815	883	951	1058	1134	4.96
THE	246	289	268	309	280	292	265	283	279	279	282	.38
COTON,FIBRE	1103	1254	1351	1381	1459	1458	1634	1411	1499	1323	1152	.82
JUTE ET FIBRES SIMIL.	120	98	85	88	54	74	54	54	60	56	42	-8.30
TABAC BRUT	697	688	702	692	698	656	690	653	680	702	771	.34
CAOUTCHOUC NATUREL	875	875	875	909	968	961	996	1014	1053	1010	920	1.49
LAINE EN SUINT	407	363	351	406	432	420	441	421	426	358	418	.68
BOVINS 1/	3211	3478	3401	3335	3695	3840	3856	3546	3857	4160	3976	2.14
OVINS ET CAPRINS 1/	2183	2274	2765	2747	3290	3307	3915	3952	4956	6508	7004	12.23
PORCINS 1/	5496	4680	4889	4877	4973	7253	7221	7000	7542	7473	7807	5.63
VIANDE,TOTAL	3526	3837	3990	3897	4214	4397	4562	4728	4995	5196	5480	4.23
LAIT SEC	133	145	147	146	136	131	197	233	226	180	184	4.73
OEUF EN COQUILLE	431	444	441	467	466	482	526	506	548	566	561	2.96
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	1637	1745	1618	1650	1837	1929	2239	2456	2565	2572		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	176	173	217	214	249	227	246	253	266	266		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	405	465	509	581	623	647	744	804	883	883		
POISSON EN CONSERVE	342	326	352	364	385	431	472	474	543	551		
CRUST ET MOLL EN CONSERV	86	90	97	97	107	120	132	148	167	167		
HUILES DE POISSON	637	707	615	822	975	713	692	711	784	773		
FARINES DE POISSON	1050	1359	1255	1191	1502	1570	1434	1353	1520	1489		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	4507	4660	4456	4356	4756	4391	5062	5318	5415	5659	4928	2.09
GRUMES DE FEUILLUS	6949	6199	6234	6397	6094	6172	6036	6864	7294	7578	6836	1.21
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	22818	20226	19860	23330	24575	25326	28783	28947	28498	26772	24782	2.96
BOIS DE CHAUFFAGE	1539	1851	2238	2490	2631	2390	2276	2071	2753	2451	2031	2.41
SCIAGES DE CONIFERES	23182	24149	25292	24469	23657	26376	27514	29013	29046	28952	23599	1.58
SCIAGES DE FEUILLUS	5173	5119	5576	5504	5708	5840	6775	6945	6940	7183	6215	3.29
PANNEAUX A BASE DE BOIS	9331	8837	9284	9790	10282	11352	12145	13245	14060	13834	10582	4.12
PATE DE BOIS POUR PAPIER	9688	8964	9768	10250	10479	11186	11935	12109	12404	12564	9025	2.00
PAPIERS ET CARTONS	16047	16063	17625	19077	18892	20898	22714	25071	27245	28977	22266	5.64

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
URSS ET EUROPE ORIENTALE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	24189	27265	26622	31380	25557	18373	21876	25452	17298	17032	20915	-3.99
RIZ,USINE	1599	1127	601	490	641	749	870	728	878	580	597	-4.74
ORGE	6019	3258	3531	3326	5806	6600	4341	4382	5833	4355	5582	2.35
MAIS	22495	15264	7872	13549	20023	9779	10806	13601	22541	15386	13635	.07
MILLET	1	1	1		1	7	3					-24.87
SORGHO	3967	2709	2078	1990	1452	39	155	400	912	263		
POMMES DE TERRE	331	468	158	131	244	265	482	735	947	1309	1064	19.34
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	6397	8146	7029	6939	5844	6303	6360	5481	6960	5169	5645	-2.57
LEGUMINEUSES SECHES	85	60	35	77	40	81	41	59	39	30	25	-7.96
GRAINES DE SOJA	1653	1906	1938	1205	1113	2533	2229	1720	953	1048	1087	-4.63
HUILE DE SOJA	198	313	255	203	401	137	293	144	368	192	208	-1.47
ARACHIDES DECORTIQUEES	61	67	54	76	74	82	83	91	82	82	81	3.69
HUILE D'ARACHIDE		1	1		1		1	1	2			-0.09
COPRAH	10	14	14	5	2	5	4	4	5	5		
HUILE DE COPRAH	77	99	79	68	60	67	83	61	94	79	49	-2.30
HUILE DE PALMISTE	184	384	329	292	250	249	279	192	444	223	186	-1.77
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	5331	5069	6664	4010	4190	3930	6913	7090	7716	5610	4885	1.88
BANANES	232	155	167	200	206	119	174	186	239	229	205	1.58
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	688	645	599	616	697	690	631	668	612	609	435	-2.16
CITRONS+LIMES	308	363	289	272	273	274	232	257	227	205	188	-5.09
CAFE,VERT+TORREFIE	211	210	215	247	257	223	247	263	322	271	157	.77
FEVES DE CACAO	199	178	243	246	253	251	248	244	269	169	119	-2.24
THE	116	107	110	129	151	146	174	174	255	274	153	7.96
COTON,FIBRE	638	693	766	845	874	755	679	763	727	480	239	-6.16
JUTE ET FIBRES SIMIL.	111	122	93	45	57	87	85	65	53	57	35	-8.10
TABAC BRUT	196	201	189	202	185	168	143	128	138	146	96	-6.14
CAOUTCHOUC NATUREL	418	360	446	435	374	326	340	251	290	268	128	-8.32
LAINE EN Suint	174	173	219	135	153	157	177	164	172	99	86	-5.26
BOVINS 1/	162	160	183	209	167	166	138	209	135	131	191	-0.97
OVINS ET CAPRINS 1/	439	373	471	475	345	456	420	28	85	45	175	-19.35
PORCINS 1/	844	565	637	519	732	536	1009	916	829	1181	458	1.96
VIANDE,TOTAL	1226	1091	1132	923	848	896	758	714	812	1160	1215	-1.29
LAIT SEC	78	90	47	58	70	85	74	59	82	78	95	2.03
OEUFs EN COQUILLE	34	36	31	28	21	24	14	13	11	17	21	-9.20
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	180	151	433	524	585	626	720	846	814	815		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	26	20	40	30	36	33	44	52	44	44		
POISSON EN CONSERVE	39	37	34	33	48	56	67	66	50	50		
HUILES DE POISSON	13	26	24	32	46	37	31	28	22	22		
FARINES DE POISSON	233	291	218	283	341	337	260	329	337	337		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	960	498	655	629	598	711	610	520	385	267	267	-9.40
GRUMES DE FEUILLUS	487	385	367	375	405	366	370	388	358	338	298	-2.75
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	1390	1248	1286	1323	1248	1261	1282	1127	1040	980	480	-6.35
BOIS DE CHAUFFAGE	25	20	25	25	12							
SCIAGES DE CONIFERES	2897	2554	2692	2990	3679	3091	2638	2820	2360	2325	1368	-4.42
SCIAGES DE FEUILLUS	344	224	233	229	223	197	158	156	154	161	123	-7.71
PANNEAUX A BASE DE BOIS	1115	939	832	766	797	897	950	1051	1315	919	447	-2.23
PATE DE BOIS POUR PAPIER	1093	1031	1101	1067	1063	1015	1124	1141	1120	878	699	-2.37
PAPIERS ET CARTONS	1968	1965	1732	1703	1715	1528	1492	1579	1731	1478	1245	-3.32

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES POURCENT												
AMERIQUE DU NORD DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.OE BLE	11	74	63	110	282	279	392	487	384	705	626	41.30
RIZ,USINE	106	126	128	141	174	207	221	264	274	308	331	12.62
ORGE	127	198	141	146	105	135	201	256	254	220	493	10.26
MAIS	1276	807	352	541	567	937	348	527	969	713	505	-2.37
MILLET								2	9	7	4	51.95
SORGH0		2		7				2	2	7	3	43.32
POMMES OE TERRE	340	344	280	303	330	305	388	405	507	495	412	4.59
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	5453	3466	3654	4150	3662	3199	2265	2125	2415	2861	2841	-6.24
LEGUMINEUSES SECHES	61	47	48	55	51	56	64	72	100	97	101	7.99
GRAINES OE SOJA	382	468	315	285	247	166	247	131	280	340	270	-4.38
HUILE OE SOJA	9	4	35	17	42	15	26	297	11	31	9	9.47
ARACHIDES DECORTIQUEES	72	61	67	69	69	79	73	61	68	82	81	1.49
HUILE D'ARACHIDE	4	4	6	5	4	6	9	19	6	10	5	8.14
COPRAH							1	1		1		
HUILE OE COPRAH	476	427	475	400	474	558	534	470	413	473	410	-1.29
HUILE OE PALMISTE	138	132	168	161	251	288	199	169	133	200	156	1.33
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	443	457	536	701	763	797	888	987	924	885	1164	9.45
BANANES	2794	2935	2785	2922	3352	3350	3367	3212	3392	3582	3737	2.80
ORANGES+TANGER.+MANOAR.	326	304	325	301	295	325	325	283	294	310	302	-1.59
CITRONS+LIMES	43	38	40	51	66	61	66	80	80	93	115	11.03
CAFE,VERT+TORREFIE	1104	1150	1089	1178	1233	1283	1319	1051	1290	1307	1272	1.44
FEVES OE CACAO	264	213	233	218	292	224	283	259	286	361	422	5.01
THE	107	103	97	109	97	110	93	106	101	91	98	-1.88
COTON,FIBRE	63	52	61	59	57	54	42	41	48	40	47	-3.74
JUTE ET FIBRES SIMIL.	18	18	17	11	17	16	16	15	7	4	6	-11.57
TABAC BRUT	176	167	153	214	177	207	220	168	195	200	269	3.07
CAOUTCHOUC NATUREL	759	713	773	906	927	874	934	960	1009	924	874	2.46
LAINE EN SUINT	20	16	20	23	17	24	32	31	33	24	26	5.40
BOVINS 1/	816	1085	1004	801	894	1407	1295	1401	1514	2153	1983	9.41
OVINS ET CAPRINS 1/	41	52	64	70	63	60	62	93	183	67	54	5.65
PORCINS 1/	147	295	448	1322	1227	502	447	839	1074	891	1058	14.62
VIANOE,TOTAL	766	866	808	866	1010	1064	1170	1190	1078	1181	1204	4.79
LAIT SEC			2	3	4	4	5	6	4	3	3	
OEUFs EN COQUILLE	12	11	22	30	19	20	14	12	28	25	19	3.87
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	735	676	700	688	760	810	894	745	850	858		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	35	33	32	33	32	33	31	31	33	33		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	156	175	213	222	235	261	287	298	350	350		
POISSON EN CONSERVE	104	112	126	153	200	218	213	229	256	256		
CRUST ET MOLL EN CONSERV	47	54	69	73	84	76	89	89	48	48		
HUILES OE POISSON	10	8	9	8	10	11	14	16	21	21		
FARINES OE POISSON	56	79	68	81	234	171	185	140	102	102		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES OE CONIFERES	1674	1772	2683	2887	2837	2826	2710	3059	2567	2358	2358	2.57
GRUMES OE FEUILLUS	415	335	424	585	576	645	757	636	793	758	758	8.13
BOIS OE TRITUR.+PARTIC.	2348	2000	2409	2173	1976	2805	2142	2527	2653	2540	2540	1.85
BOIS OE CHAUFFAGE	137	113	113	161	160	154	160	172	188	268	268	8.01
SCIAGES OE CONIFERES	22614	21747	28520	31389	34469	33697	34445	32675	33273	31437	31382	3.38
SCIAGES OE FEUILLUS	1629	965	1283	1480	1494	1540	2115	1528	1488	2524	2469	6.36
PANNEAUX A BASE OE BOIS	2851	2283	3366	3548	3956	4268	4392	4682	4752	4838	4838	6.90
PATE DE BOIS POUR PAPIER	3563	3245	3645	4085	4069	4150	4489	4419	4539	4471	4471	3.07
PAPIERS ET CARTONS	7773	7538	8434	10381	10973	11622	12494	12786	12755	12647	12647	5.89

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												 POURCENT
OCEANIE DEVELOPEE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	53	51	71	126	67	73	45	137	142	183	180	12.57
RIZ,USINE	9	10	12	15	19	21	29	33	37	41	45	19.33
MAIS	5	11	14	9	11	9	9	6	16	41	22	12.02
MILLET	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	.58
SORGHO		4							12	29		
POMMES DE TERRE				1								
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	120	147	157	169	172	149	182	167	152	183	169	2.33
LEGUMINEUSES SECHES	13	16	16	22	12	11	8	10	13	17	19	-5.3
GRAINES DE SOJA	41	10	23	36	38			31	77	5	78	-2.10
HUILE DE SOJA	29	45	53	48	31	21	36	40	42	53	40	1.32
ARACHIDES DECORTIQUEES	9	12	6	13	8	9	9	7	14	19	24	7.46
HUILE D'ARACHIOE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-1.64
COPRAH	6	6	4							1		
HUILE OE COPRAH	16	20	20	22	20	19	19	24	20	20	18	.83
HUILE OE PALMISTE	24	20	4	7	9	15	48	72	96	115	91	30.74
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	19	10	52	11	38	33	60	26	45	23	34	7.42
BANANES	36	36	40	30	60	37	45	45	51	49	53	4.21
ORANGES+TANGER.+MANOAR.	16	17	18	24	21	18	25	21	23	22	11	-1.06
CITRONS+LIMES	1	1	3	3	4	2	2	2	3	2	2	6.62
CAFE,VERT+TORREFIE	38	42	39	37	37	39	36	43	38	41	46	1.03
FEYES DE CACAO	15	13	13	10	7	6	2	1				-43.52
THE	28	30	28	28	27	26	25	25	24	23	22	-2.80
COTON,FIBRE	2	1	1	1	3	1			1			-28.54
JUTE ET FIBRES SIMIL.	11	8	8	6	8	9	7	8	7	7	6	-2.43
TABAC BRUT	15	14	14	14	14	14	16	16	14	12	13	-1.84
CAOUTCHOUC NATUREL	50	47	40	40	44	43	45	47	52	49	41	.27
LAINE EN SUINT									2		1	8.20
BOVINS 1/				1	2			1	2	2		9.02
OYVINS ET CAPRINS 1/	1	1			5	9	9	4	1			-2.44
VIANDE,TOTAL	4	4	5	8	7	5	6	6	10	8	14	9.94
LAIT SEC	1		.1		1	1		2	3	2	5	24.30
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	33	33	29	35	41	38	40	42	37	41		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	4	4	4	5	5	5	4	5	3	3		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	6	6	8	8	9	10	13	12	21	21		
POISSON EN CONSERVE	27	28	25	31	30	31	31	28	35	36		
CRUST ET MOLL EN CONSERV	7	8	8	8	9	9	9	9	4	3		
HUILES DE POISSON		1			1	1	1	1	2	1		
FARINES DE POISSON	8	8	11	8	13	10	12	17	30	42		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES			1					1	2	12	12	55.11
GRUMES DE FEUILLUS	1	7	1	1	1	2	4	3	7	4	4	12.48
BOIS DE CHAUFFAGE	1	1	1							19	19	
SCIAGES DE CONIFERES	781	881	642	823	1113	1044	863	1051	1426	1170	1170	5.40
SCIAGES DE FEUILLUS	307	290	210	282	317	265	260	271	321	260	260	-1.23
PANNEAUX A BASE DE BOIS	104	111	79	102	112	121	106	115	116	127	127	2.64
PATE DE BOIS POUR PAPIER	286	262	220	243	208	239	280	303	274	278	278	1.38
PAPIERS ET CARTONS	736	794	558	670	899	813	817	1046	1039	977	977	4.56

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	8979	9396	9412	10146	11083	9941	9304	10944	11868	10479	11571	2.18
RIZ,USINE	2573	2829	2725	2535	2766	2898	2923	2324	2748	2606	3110	.48
ORGE	459	680	397	743	583	130	137	1102	743	443	269	-2.84
MAIS	2358	2336	1732	2804	2705	2121	2088	2353	2559	2490	2598	1.19
MILLET	35	55	61	31	50	28	19	30	4	18	19	-14.27
SORGH0	155	143	236	421	484	128	154	254	168	207	174	-1.01
POMMES DE TERRE	214	274	456	351	429	313	233	287	263	302	300	-.51
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	2320	2101	2399	2093	2134	2647	2954	2321	2501	2667	2834	2.40
LEGUMINEUSES SECHES	161	155	221	232	226	246	181	266	265	241	275	4.72
GRAINES DE SOJA	11	35	16	20	22	18	27	12	22	1	15	-11.41
HUILE DE SOJA	339	448	403	368	289	235	287	296	337	341	319	-2.14
ARACHIDES DECORTIQUEES	17	11	8	6	35	33	25	26	26	34	20	10.89
HUILE D'ARACHIDE	16	21	28	11	4	28	7	4	1	2		-30.43
COPRAH	2	2	3	5	2	2	3	4	3	3	3	2.73
HUILE DE COPRAH	14	12	10	17	10	9	8	7	13	17	10	-1.27
HUILE DE PALMISTE	241	289	259	187	209	346	234	244	273	290	417	3.27
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	241	260	230	298	298	499	505	530	604	613	533	11.49
BANANES	26	57	26	29	10	11	9	10	11	8	9	-14.91
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	11	12	13	11	9	12	12	12	14	13	13	1.37
CITRONS+LIMES	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1.71
CAFE,VERT+TORREFIE	103	67	115	97	103	58	134	74	136	95	120	2.21
FEVES DE CACAO	1	2	4	11	18	14	8	1	2	1	1	-7.99
THE	68	52	60	61	69	77	73	83	73	78	77	3.26
COTON,FIBRE	64	83	91	96	99	79	103	104	145	147	139	7.32
JUTE ET FIBRES SIMIL.	50	49	59	40	58	50	89	32	35	28	29	-5.80
TABAC BRUT	49	49	52	46	56	75	58	61	60	49	56	1.48
CAOUTCHOUC NATUREL	26	23	23	23	24	26	25	30	24	31	30	2.39
LAINE EN SUINT	2	1	2	2	2	4	1	2	2	2		-4.66
BOVINS 1/	894	839	919	1006	731	599	465	451	421	463	742	-6.77
OVINS ET CAPRINS 1/	1240	1090	1152	1196	1195	1088	1517	1010	1064	1136	1296	.05
PORCINS 1/	2	2	3	4	1		1	4		24	55	14.96
VIANDE,TOTAL	147	223	191	221	228	255	223	239	212	228	279	3.44
LAIT SEC	74	55	69	93	111	133	124	151	143	139	177	10.86
OEUF EN COQUILLE	52	71	78	49	47	20	12	8	11	8	9	-23.03
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	822	1044	828	795	756	799	936	901	788	789		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	95	40	50	28	43	34	42	30	19	20		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	3	3	1	4	3	3	3	8	8	8		
POISSON EN CONSERVE	155	121	105	54	61	54	48	56	68	68		
HUILES DE POISSON	1	1	1									
FARINES DE POISSON	25	32	36	51	28	20	36	52	51	51		
PRDDUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	84	110	169	139	91	52	59	24	24	24	24	-18.19
GRUMES DE FEUILLUS	225	241	321	318	325	323	335	337	293	289	289	1.68
BOIS DE CHAUFFAGE	1	41	43	33	33	33	33	33	33	33	33	18.04
SCIAGES DE CONIFERES	1419	1557	1867	1823	1509	1445	1045	1288	1596	1439	1439	-1.60
SCIAGES DE FEUILLUS	243	210	189	190	211	240	244	248	287	256	244	2.55
PANNEAUX A BASE DE BOIS	332	263	296	203	212	156	119	134	159	134	134	-9.08
PATE DE BOIS POUR PAPIER	135	116	149	147	148	129	118	161	187	187	187	3.86
PAPIERS ET CARTONS	662	577	568	538	563	590	624	624	599	549	548	-.53

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES POURCENT												
AMERIQUE LATINE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	12069	11126	11932	12276	11393	9108	10067	8769	7487	8767	11937	-2.87
RIZ,USINE	794	612	908	662	1062	2114	875	701	1176	1433	1800	7.73
ORGE	448	339	531	537	466	398	402	451	519	385	554	.92
MAIS	7027	3414	8160	5500	4065	5622	6535	5852	5906	8042	5062	1.30
MILLET	2	3	4	1	1			24	48	2	3	11.81
SORGH0	3578	3226	3830	3168	3383	1561	1654	3078	3745	3002	3244	-1.46
POMMES DE TERRE	198	190	184	197	162	269	185	166	160	206	209	-.02
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	1617	1408	1608	1200	391	430	706	822	1306	2508	1814	1.93
LEGUMINEUSES SECHES	878	739	526	525	608	563	458	475	510	772	518	-2.73
GRAINES DE SOJA	2235	2198	1385	2858	2122	1432	2090	1802	1570	1251	2226	-2.54
HUILE DE SOJA	433	675	549	791	580	587	468	528	515	478	519	-1.52
ARACHIDES DECORTIQUEES	13	19	10	19	24	16	20	43	24	19	32	8.06
HUILE D'ARACHIDE	4	1	2	2	1	1	1	4	2	2	3	.36
COPRAH										15	10	27.24
HUILE DE COPRAH	19	21	16	15	10	22	46	48	52	30	49	13.11
PALMISTES	1	1	3	2							1	-26.04
HUILE DE PALMISTE	10	5	5	8	6	14	11	23	62	228	331	48.43
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	971	1141	1152	1224	1240	1262	1498	2066	1395	1593	1724	5.62
BANANES	446	325	231	227	217	268	266	260	277	262	249	-2.48
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	33	26	20	18	17	19	23	29	31	36	38	4.16
CITRONS+LIMES	5	2	3	5	5	3	4	3	2	2	2	-4.35
CAFE,VERT+TORREFIE	56	64	49	56	44	43	44	49	44	43	60	-1.65
FEVES DE CACAO	10	13	3	6	9	5	5	5	4	9	10	-2.01
THE	14	15	14	13	15	14	14	13	13	14	15	.16
COTON,FIBRE	94	79	79	122	119	202	222	218	273	233	244	14.21
JUTE ET FIBRES SIMIL.	34	14	14	14	4	49	47	27	4	16	17	-2.81
TABAC BRUT	24	20	19	16	16	17	16	16	18	30	34	2.88
CAOUTCHOUC NATUREL	182	158	165	201	197	218	248	262	256	253	252	5.20
LAINE EN SUINT	12	13	8	9	12	8	8	7	8	5	9	-5.85
BOVINS 1/	463	427	158	224	179	116	113	307	267	293	342	-1.17
OVIENS ET CAPRINS 1/	209	445	389	404	409	232	90	418	556	574	888	7.44
PORCINS 1/	26	55	16	8	9	4	7	205	261	59	258	27.03
VIANDE,TOTAL	415	338	264	298	374	879	600	544	766	753	759	10.61
LAIT SEC	161	150	126	153	120	166	182	303	276	228	211	6.72
OEUF EN COQUILLE	18	27	13	10	10	12	14	22	24	19	22	3.51
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	97	100	84	66	83	139	168	162	167	167		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	53	53	51	48	47	50	38	40	39	39		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	10	9	7	5	7	6	6	7	6	6		
POISSON EN CONSERVE	88	75	43	53	65	68	64	65	60	60		
CRUST ET MOLL EN CONSERV	2	1		1	1		1	1	2	2		
HUILES DE POISSON	64	35	69	62	34	25	47	36	27	27		
FARINES DE POISSON	126	103	72	98	59	74	53	100	85	85		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	156	162	160	69	48	58	58	58	38	44	44	-13.52
GRUMES DE FEUILLUS	30	29	30	75	82	72	77	52	35	35	35	.94
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	24	16	16	8	8	8	8	8	8	8	8	-8.63
BOIS DE CHAUFFAGE	7	5	3	4	6	6	6	6	6	6	6	2.89
SCIAGES DE CONIFERES	1951	1569	1744	1987	1516	1578	1503	1673	1732	1680	1681	-.76
SCIAGES DE FEUILLUS	717	743	675	777	641	732	574	261	290	276	292	-11.37
PANNEAUX A BASE DE BOIS	499	482	479	399	349	343	390	314	317	342	348	-4.26
PATE DE BOIS POUR PAPIER	762	735	645	766	775	813	970	938	851	822	810	2.04
PAPIERS ET CARTONS	2437	2278	1958	1798	1734	1882	1965	1859	1866	2029	2106	-1.04

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
PROCHNE ORIENT EN DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.OE BLE	14011	14157	16474	19465	17514	16011	19483	17996	22939	20648	17845	3.38
RIZ,USINE	2025	2006	2251	2362	2313	2302	2796	2095	2947	2544	2166	1.88
ORGE	3292	4988	3871	9213	7762	9001	8973	5889	6915	6976	7043	5.74
MAIS	3753	3711	4087	4190	4694	4841	5075	3984	5079	5321	4252	2.48
MILLET	2	3	4	4	5	1	1	1	1	1		-20.08
SORGH0	133	340	71	317	448	50	11	62	395	188	610	3.19
POMMES OE TERRE	426	462	420	430	334	315	301	357	380	331	406	-2.12
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	3405	3946	3429	3925	3280	3254	3725	3031	3180	4808	3490	.27
LEGUMINEUSES SECHES	359	339	304	332	261	331	343	377	280	362	371	.62
GRAINES OE SOJA	97	82	69	29	155	83	90	62	87	45	4	-13.85
HUILE DE SOJA	504	529	717	667	630	656	672	457	965	710	620	2.21
ARACHIDES DECORTIQUEES	9	8	7	7	7	6	12	9	8	10	9	2.02
HUILE D'ARACHIDE	1	1	1						1	1	1	2.18
COPRAH								1	1	1	1	
HUILE DE COPRAH	12	16	13	13	14	50	21	23	25	30	33	10.46
PALMISTES						1						
HUILE OE PALMISTE	295	380	421	467	513	695	610	724	967	1077	1097	13.86
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	504	645	808	1057	1221	1163	1113	1594	1199	1444	1514	10.16
BANANES	322	292	276	277	205	183	182	249	238	272	282	-1.56
ORANGES+TANGER.+MANOAR.	622	634	631	644	531	421	399	524	487	479	360	-4.73
CITRONS+LIMES	77	80	88	102	84	76	72	96	94	93	70	.07
CAFE,VERT+TORREFIE	56	74	75	63	63	49	61	65	60	55	74	-.45
FEVES OE CACAO	5	5	6	5	5	7	8	6	5	6	7	3.11
THE	171	168	194	239	216	230	209	309	189	261	284	4.35
COTON,FIBRE	24	27	27	29	55	71	155	84	112	140	114	22.00
JUTE ET FIBRES SIMIL.	25	37	34	32	34	28	30	30	36	32	31	.40
TABAC BRUT	61	75	77	83	70	70	74	83	92	84	83	2.44
CAOUTCHOUC NATUREL	52	65	86	82	80	82	89	104	102	108	106	6.33
LAINE EN SUINT	19	13	18	25	26	22	29	28	24	31	33	6.77
BOVINS 1/	739	735	632	650	496	432	577	366	302	459	509	-6.12
OVINS ET CAPRINS 1/	13441	13806	15168	15026	13330	13375	13944	14797	13424	11463	11635	-1.64
PORCINS 1/										1		
VIANDE,TOTAL	1328	1323	1272	1262	1208	1126	1088	1070	940	923	913	-4.14
LAIT SEC	44	48	43	56	45	53	62	62	52	59	61	3.42
OEufs EN COQUILLE	153	153	153	171	131	91	96	89	62	46	44	-13.00
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	107	121	141	152	111	131	145	143	156	156		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	6	5	9	6	8	7	5	5	5	5		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	2	2	2	2	4	2	3	2	2	2		
POISSON EN CONSERVE	62	53	53	46	51	37	33	30	31	31		
CRUST ET MOLL EN CONSERV	2	3	2	2	1	1	1	1	1	1		
HUILES OE POISSON	1	1		2								
FARINES OE POISSON	147	113	106	163	111	120	122	51	82	84		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES OE CONIFERES	205	275	319	316	392	167	1157	1045	465	605	605	12.72
GRUMES OE FEUILLUS	46	5	6	11	41	109	144	173	141	251	251	44.45
BOIS OE TRITUR.+PARTIC.	38	52	69	57	42	106	47	47	1	1	1	-36.32
BOIS OE CHAUFFAGE	146	183	169	198	144	200	200	200	229	226	226	4.00
SCIAGES OE CONIFERES	3517	3958	4190	4569	4149	3135	3088	2726	2761	3190	3725	-2.83
SCIAGES OE FEUILLUS	568	651	769	816	847	612	597	596	600	632	622	-1.25
PANNEAUX A BASE OE BOIS	1425	1588	1324	1450	1386	1129	1116	1167	1124	1125	1125	-3.31
PATE OE BOIS POUR PAPIER	111	110	178	171	192	143	178	163	124	170	170	2.42
PAPIERS ET CARTONS	1042	1008	1006	1205	1120	1155	1154	1099	999	1149	1149	.77

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... MILLIERS DE TONNES												POURCENT
EXTREME ORIENT EN DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	23497	25268	24087	21544	16595	19295	25777	30963	28863	25927	29335	2.69
RIZ,USINE	4846	2661	3326	2961	3172	2130	2397	3325	3822	2401	1911	-4.18
ORGE	623	1425	932	2054	466	484	659	452	532	938	1066	-3.00
MAIS	8027	9168	12011	8086	8759	9286	12079	11831	13905	13788	13131	5.24
MILLET	3	6	4	5	4	5	5	7	13	14	14	14.84
SORGHO	1017	1212	768	1018	955	1107	762	166	776	136	77	-20.67
POMMES DE TERRE	145	147	160	149	150	164	138	154	179	161	127	.04
SUCRE,TOTAL(EQUIV.BRUT)	4100	4682	4278	3750	6306	5349	6436	7366	5513	4846	5358	3.33
LEGUMINEUSES SECHES	468	504	525	627	649	1232	1255	1488	1086	1570	1103	12.95
GRAINES DE SOJA	2775	2736	2557	2715	2962	3776	4083	4329	3885	4193	4755	6.48
HUILE DE SOJA	1037	1039	892	1180	764	729	1507	1398	1169	1207	1105	2.52
ARACHIDES DECORTIQUEES	93	159	144	82	110	166	180	180	160	230	285	8.99
HUILE D'ARACHIDE	34	36	75	39	44	44	50	48	69	54	44	3.04
COPRAH	113	87	47	86	143	163	122	91	127	114	118	3.90
HUILE DE COPRAH	177	114	116	115	104	149	125	162	111	201	138	1.67
PALMISTES	8	4	13	6	4	1	18	3	8	8	8	2.05
HUILE DE PALMISTE	1462	1585	1703	1888	2630	3007	3026	2867	3185	3656	3584	10.20
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	1041	1354	1583	1805	1301	2082	2261	2439	2974	3126	3717	12.30
BANANES	49	59	71	91	109	110	122	102	96	104	384	13.40
ORANGES+TANGER.+MANDAR.	274	251	292	255	258	279	306	305	317	322	289	1.88
CITRONS+LIMES	8	8	9	10	13	15	15	16	17	16	19	9.38
CAFE,VERT+TORREFIE	43	68	102	114	110	113	86	103	91	136	136	7.33
FEVES DE CACAO	49	82	70	62	63	85	92	124	113	118	125	8.81
THE	102	98	114	133	120	132	142	144	148	173	161	5.28
COTON,FIBRE	1798	1616	1384	1362	1331	1596	2000	1774	2385	2229	2280	4.69
JUTE ET FIBRES SIMIL.	132	207	187	204	138	193	190	120	173	211	170	.31
TABAC BRUT	142	116	83	95	111	92	103	134	130	157	163	3.56
CADUTCHOUX NATUREL	428	458	536	583	504	628	804	992	959	929	896	9.32
LAINE EN SUINT	117	130	133	115	161	186	185	164	126	86	202	1.64
BOVINS 1/	366	360	354	305	313	304	332	332	340	335	315	-.84
OYINS ET CAPRINS 1/	189	192	239	279	277	298	260	230	241	117	147	-3.27
PORCINS 1/	3199	3418	3359	3252	3270	3520	3581	3686	3571	3623	3773	1.45
VIANDE,TOTAL	288	379	388	361	364	369	420	508	646	757	1031	11.02
LAIT SEC	193	179	200	204	216	246	282	274	284	277	317	5.74
OEUF EN COQUILLE	75	80	79	89	88	94	104	115	111	123	123	5.56
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON,FRAIS,CONGELE	260	283	298	415	447	668	835	1063	1221	1221		
POISSON,SECHE,SALE,FUME	24	28	26	56	40	39	50	51	38	38		
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	118	137	145	147	172	200	219	289	288	288		
POISSON EN CONSERVE	81	111	53	62	52	57	59	55	55	55		
CRUST ET MOLL EN CONSERV	17	22	23	24	19	21	27	26	25	25		
HUILES DE POISSON	3	4	5	8	25	23	39	26	29	29		
FARINES DE POISSON	319	563	434	553	698	741	884	1078	1118	1118		
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES OE CONIFERES	2366	4662	7507	8849	9793	8408	8369	10796	9264	9650	10149	10.58
GRUMES DE FEUILLUS	11271	10177	11220	9620	9034	10453	10254	11083	10809	11596	11588	.88
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	1958	1193	2008	1680	2031	2836	2749	2018	1782	1983	1997	2.25
BOIS DE CHAUFFAGE	588	741	749	727	773	721	698	628	759	673	602	-.56
SCIAGES DE CONIFERES	116	89	85	70	49	48	58	100	187	198	282	10.40
SCIAGES DE FEUILLUS	2059	2240	2290	2303	1891	2294	3346	3865	5520	4393	4676	10.56
PANNEAUX A BASE DE BOIS	1081	968	1108	1759	1592	1633	2777	2862	3761	4305	4665	18.29
PATE DE BOIS POUR PAPIER	1340	1231	1773	1727	1844	2127	2383	2622	2319	2593	2807	8.11
PAPIERS ET CARTONS	2935	2881	3000	3176	3486	4012	4803	4688	5079	5301	5711	7.98

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

7. INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... 1979-81=100.....	POURCENT											
MONDE												
PRODUITS AGRICOLES	104	95	93	98	92	99	108	122	129	137	136	4.04
ALIMENTATION HUMAINE	107	96	92	97	90	96	105	119	126	137	138	3.90
ALIMENTATION ANIMALE	114	108	114	100	83	103	117	143	141	126	127	2.62
MATIERES PREMIERES	100	93	93	100	94	96	114	137	146	151	143	5.55
BOISSONS	85	89	89	103	105	132	113	118	116	118	115	3.45
PRODUITS FORESTIERS	98	89	91	97	96	111	140	167	181	187	175	8.90
PAYS DEVELOPPES												
PRODUITS AGRICOLES	106	96	92	95	88	96	110	125	133	144	143	4.61
ALIMENTATION HUMAINE	107	96	91	93	85	93	106	119	128	139	140	4.21
ALIMENTATION ANIMALE	110	108	116	96	84	98	110	120	116	105	104	.30
MATIERES PREMIERES	100	98	94	102	98	100	123	146	157	165	149	6.20
BOISSONS	96	95	93	98	107	134	148	161	165	192	190	8.79
PRODUITS FORESTIERS	100	91	92	99	98	115	144	171	184	193	178	8.97
EUROPE OCCIDENTALE												
PRODUITS AGRICOLES	103	97	94	96	97	118	139	149	158	180	184	7.72
ALIMENTATION HUMAINE	104	96	92	94	95	117	137	148	157	178	184	7.71
ALIMENTATION ANIMALE	118	127	133	118	107	105	131	125	133	120	101	-1.65
MATIERES PREMIERES	96	96	97	104	106	124	151	158	161	188	195	8.48
BOISSONS	96	96	93	98	109	139	156	169	174	207	205	9.76
PRODUITS FORESTIERS	98	89	89	97	97	121	157	183	195	214	185	10.30
URSS ET EUROPE ORIENTALE												
PRODUITS AGRICOLES	99	93	86	81	81	87	93	100	101	96	73	-1.38
ALIMENTATION HUMAINE	99	88	81	80	78	81	85	93	93	91	70	-1.70
ALIMENTATION ANIMALE	91	116	106	71	95	105	199	161	246	206	138	8.80
MATIERES PREMIERES	104	104	96	83	86	98	111	121	121	111	81	.64
BOISSONS	94	97	102	96	94	102	105	107	95	84	62	-2.33
PRODUITS FORESTIERS	99	97	100	100	99	108	112	134	132	114	105	2.31
AMERIQUE DU NORD DEVELOP												
PRODUITS AGRICOLES	110	95	94	99	76	69	76	98	104	107	105	.46
ALIMENTATION HUMAINE	112	95	94	98	73	63	68	91	96	94	95	-.96
ALIMENTATION ANIMALE	105	93	107	83	69	95	96	119	103	96	108	1.10
MATIERES PREMIERES	101	96	92	109	96	83	108	130	144	172	156	5.92
BOISSONS	95	91	79	91	88	123	105	127	125	135	141	5.38
PRODUITS FORESTIERS	102	91	96	104	100	111	140	170	184	183	183	8.55
OCEANIE DEVELOPEE												
PRODUITS AGRICOLES	111	103	88	91	95	94	98	123	142	133	122	3.30
ALIMENTATION HUMAINE	114	104	88	90	94	89	87	96	113	123	120	1.59
ALIMENTATION ANIMALE	100	103	95	73	60	74	103	144	145	115	127	4.48
MATIERES PREMIERES	102	99	90	93	99	105	124	184	208	156	120	6.29
BOISSONS	132	139	157	177	158	182	283	527	607	599	836	22.03
PRODUITS FORESTIERS	111	94	83	89	85	87	114	122	185	204	204	8.97

7. INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUELLES 1981-91
	1979-81=100.....											POURCENT
PAYS EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES	102	92	94	106	99	106	103	117	120	123	123	2.83
ALIMENTATION HUMAINE	107	95	95	108	103	102	104	117	122	133	132	3.05
ALIMENTATION ANIMALE	117	109	112	104	82	108	123	166	166	147	148	4.53
MATIERES PREMIERES	99	85	92	97	87	88	101	123	127	129	133	4.40
BOISSONS	80	85	87	106	105	132	94	95	91	78	75	-1.78
PRODUITS FORESTIERS	89	82	88	83	84	91	121	146	162	159	161	8.47
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES	90	83	79	90	87	105	94	93	94	94	94	1.25
ALIMENTATION HUMAINE	92	81	73	85	81	96	100	93	92	98	100	2.06
ALIMENTATION ANIMALE	75	78	81	51	47	50	56	67	81	77	76	.64
MATIERES PREMIERES	108	91	93	106	92	96	111	129	147	156	172	6.00
BOISSONS	80	84	82	94	96	125	79	79	75	62	51	-3.84
PRODUITS FORESTIERS	85	71	68	69	66	73	81	94	90	107	104	4.00
AMERIQUE LATINE												
PRODUITS AGRICOLES	102	91	97	105	101	102	91	104	104	113	104	.93
ALIMENTATION HUMAINE	109	92	99	108	105	95	89	103	104	127	110	1.16
ALIMENTATION ANIMALE	125	104	122	109	85	103	115	171	172	140	140	3.70
MATIERES PREMIERES	104	93	82	84	81	61	68	87	92	104	106	.75
BOISSONS	77	86	87	102	104	133	95	93	85	71	72	-1.23
PRODUITS FORESTIERS	109	90	96	115	98	107	130	188	194	201	202	9.17
PROCHE ORIENT EN DEVELOP												
PRODUITS AGRICOLES	112	110	104	111	97	105	117	126	135	135	147	3.13
ALIMENTATION HUMAINE	120	124	116	120	106	122	144	159	162	166	183	4.81
ALIMENTATION ANIMALE	84	60	48	67	20	39	54	83	64	62	22	-3.74
MATIERES PREMIERES	100	91	88	98	85	78	76	76	91	84	92	-1.09
BOISSONS	112	72	73	81	62	87	47	83	152	170	118	5.24
PRODUITS FORESTIERS	136	152	164	205	156	134	140	155	173	156	156	.25
EXTREME ORIENT EN DEVEL.												
PRODUITS AGRICOLES	104	94	96	113	104	112	121	144	151	148	158	5.51
ALIMENTATION HUMAINE	110	99	94	116	110	111	121	141	154	150	169	5.41
ALIMENTATION ANIMALE	112	118	104	103	83	119	136	168	168	160	164	5.63
MATIERES PREMIERES	94	79	97	99	89	101	120	151	149	147	147	6.72
BOISSONS	90	84	98	138	124	138	114	123	125	123	115	2.96
PRODUITS FORESTIERS	84	81	88	76	83	89	125	144	167	158	162	9.07

8. INDICES DU VOLUME DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

	1980	1981	1982	1983	1984	1984	1986	1987	1988	1989	1990	VARIAT. ANNUELLES 1980-90
	 1979-81=100.....											POURCENT
MONDE												
PRODUITS AGRICOLES	106	105	105	109	108	107	114	117	120	119	123	1.66
ALIMENTATION HUMAINE	106	104	104	108	106	104	111	114	116	116	121	1.45
ALIMENTATION ANIMALE	113	122	119	116	124	126	134	148	157	147	144	3.13
MATIERES PREMIERES	99	97	99	102	102	108	115	111	118	115	112	1.97
BOISSONS	102	104	103	110	115	106	110	110	119	121	122	1.70
PRODUITS FORESTIERS	97	93	103	107	109	114	124	134	138	138	130	4.20
PAYS DEVELOPPES												
PRODUITS AGRICOLES	106	103	102	106	101	99	111	112	114	111	114	1.09
ALIMENTATION HUMAINE	106	102	101	106	100	98	109	111	113	111	113	1.11
ALIMENTATION ANIMALE	109	119	125	109	115	116	132	124	122	118	122	.77
MATIERES PREMIERES	99	99	98	101	101	102	111	108	115	112	109	1.58
BOISSONS	104	105	103	110	115	105	106	110	114	114	118	1.04
PRODUITS FORESTIERS	98	95	104	110	112	117	126	137	140	139	128	4.00
EUROPE OCCIDENTALE												
PRODUITS AGRICOLES	109	109	115	125	132	138	144	142	152	154	158	4.08
ALIMENTATION HUMAINE	108	105	112	123	130	140	144	146	154	159	164	4.77
ALIMENTATION ANIMALE	119	151	150	139	158	126	149	126	140	125	115	-1.23
MATIERES PREMIERES	103	100	108	120	123	124	135	124	136	139	153	3.83
BOISSONS	104	107	110	119	124	121	124	126	131	133	136	2.63
PRODUITS FORESTIERS	99	97	107	117	119	122	132	144	149	150	130	4.34
URSS ET EUROPE ORIENTAL												
PRODUITS AGRICOLES	98	97	96	95	100	96	103	108	103	95	85	-.25
ALIMENTATION HUMAINE	98	96	96	98	106	101	107	113	110	103	96	.76
ALIMENTATION ANIMALE	92	105	104	71	131	133	238	167	157	145	156	7.00
MATIERES PREMIERES	102	106	101	88	96	102	107	111	112	93	85	-.51
BOISSONS	100	103	113	112	108	94	97	94	84	60	48	-6.35
PRODUITS FORESTIERS	97	98	102	104	103	111	111	111	103	89	81	-.98
AMERIQUE DU NORD DEVELOP												
PRODUITS AGRICOLES	104	100	98	99	80	75	91	97	96	92	95	-.74
ALIMENTATION HUMAINE	105	100	98	99	79	72	89	95	94	90	92	-1.06
ALIMENTATION ANIMALE	104	99	111	92	88	113	123	128	114	119	132	2.75
MATIERES PREMIERES	97	96	91	95	90	86	93	95	103	101	94	.42
BOISSONS	102	98	95	96	104	113	116	134	147	161	177	6.46
PRODUITS FORESTIERS	98	91	102	105	106	114	126	138	139	137	137	4.59
OCEANIE DEVELOPPEE												
PRODUITS AGRICOLES	99	105	94	107	140	139	135	119	112	110	111	1.30
ALIMENTATION HUMAINE	100	106	93	108	142	141	135	118	110	109	110	1.13
ALIMENTATION ANIMALE	83	102	98	67	74	96	124	128	115	111	124	4.33
MATIERES PREMIERES	93	100	106	100	110	122	134	127	129	128	117	3.15
BOISSONS	115	113	160	165	157	191	274	382	338	313	386	14.22
PRODUITS FORESTIERS	101	87	88	88	88	89	93	98	124	146	146	4.83

8. INDICES DU VOLUME DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

	1980	1981	1982	1983	1984	1984	1986	1987	1988	1989	1990	VARIAT. ANNUALES 1980-90
.....1979-81=100.....												POURCENT
PAYS EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES	108	110	114	116	126	125	122	132	137	139	145	2.95
ALIMENTATION HUMAINE	107	108	115	116	127	124	118	124	125	133	145	2.44
ALIMENTATION ANIMALE	115	123	115	120	130	134	136	165	182	168	159	4.58
MATIERES PREMIERES	98	94	101	103	103	115	121	115	122	119	115	2.45
BOISSONS	101	103	102	109	115	107	117	111	125	131	127	2.60
PRODUITS FORESTIERS	91	87	94	94	93	98	113	124	131	133	141	5.29
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES	99	101	96	86	94	100	101	96	99	107	106	.89
ALIMENTATION HUMAINE	100	103	98	86	94	100	102	96	97	106	107	.68
ALIMENTATION ANIMALE	76	89	96	56	76	77	81	82	92	100	98	2.23
MATIERES PREMIERES	102	95	96	105	105	116	120	125	144	141	144	4.67
BOISSONS	102	104	88	88	100	98	86	85	96	99	87	-.89
PRODUITS FORESTIERS	85	85	84	93	86	78	78	81	77	87	87	-.38
AMERIQUE LATINE												
PRODUITS AGRICOLES	111	104	121	116	127	109	106	114	115	129	127	1.11
ALIMENTATION HUMAINE	111	103	120	114	126	106	98	106	101	121	120	.15
ALIMENTATION ANIMALE	117	113	132	129	142	134	139	158	175	170	164	4.22
MATIERES PREMIERES	95	85	83	80	89	70	73	80	86	87	84	-.56
BOISSONS	98	103	110	117	122	104	135	118	131	138	141	3.34
PRODUITS FORESTIERS	104	94	113	127	117	124	120	159	159	165	165	5.68
PROCHE ORIENT EN DEVELOP												
PRODUITS AGRICOLES	115	136	136	136	113	128	150	198	176	150	204	4.72
ALIMENTATION HUMAINE	119	143	143	141	119	134	161	215	191	162	224	5.30
ALIMENTATION ANIMALE	76	52	53	66	20	44	52	91	60	57	26	-2.61
MATIERES PREMIERES	94	99	99	104	87	100	82	77	77	68	70	-3.85
BOISSONS	112	91	89	100	82	75	45	59	117	168	128	2.08
PRODUITS FORESTIERS	124	138	163	219	173	166	188	193	219	186	186	3.60
EXTREME ORIENT EN DEVEL.												
PRODUITS AGRICOLES	104	110	108	119	130	147	142	150	167	165	174	5.65
ALIMENTATION HUMAINE	101	111	107	124	136	152	139	140	158	157	179	5.32
ALIMENTATION ANIMALE	118	134	107	120	128	142	143	180	196	173	165	5.05
MATIERES PREMIERES	100	100	115	122	125	163	183	161	160	151	149	5.19
BOISSONS	104	102	103	120	122	126	124	134	147	153	149	4.42
PRODUITS FORESTIERS	88	84	90	83	87	94	116	122	133	133	145	6.12

9. INDICES DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... 1979=100.....												POURCENT
MONDE												
PRODUITS AGRICOLES	104	96	92	97	93	99	107	120	126	134	132	3.71
ALIMENTATION HUMAINE	107	97	92	96	92	96	105	118	126	137	136	3.74
ALIMENTATION ANIMALE	113	109	113	100	88	102	120	149	137	136	126	2.89
MATIERES PREMIERES	98	91	90	100	95	96	115	133	136	132	127	4.43
BOISSONS	87	88	87	97	99	125	108	110	109	109	106	2.66
PRODUITS FORESTIERS	97	94	91	97	95	111	140	161	178	189	169	8.51
PAYS DEVELOPPES												
PRODUITS AGRICOLES	101	94	90	95	93	103	113	124	126	137	135	4.39
ALIMENTATION HUMAINE	103	95	89	94	93	102	115	126	130	147	147	5.08
ALIMENTATION ANIMALE	112	107	110	93	83	96	116	138	126	126	116	2.13
MATIERES PREMIERES	96	90	90	99	95	93	109	124	124	118	107	2.99
BOISSONS	86	87	86	95	98	126	108	110	110	108	104	2.63
PRODUITS FORESTIERS	94	91	88	94	94	111	141	162	179	188	163	8.82
EUROPE OCCIDENTALE												
PRODUITS AGRICOLES	96	93	89	90	91	108	122	133	131	149	152	6.06
ALIMENTATION HUMAINE	96	93	87	87	88	106	126	136	136	161	168	7.15
ALIMENTATION ANIMALE	110	110	107	95	84	99	111	126	109	120	110	1.16
MATIERES PREMIERES	91	89	89	100	102	101	116	128	128	129	118	4.16
BOISSONS	86	86	87	93	95	130	117	122	120	122	121	4.44
PRODUITS FORESTIERS	96	90	85	89	88	112	144	168	182	203	159	9.38
URSS ET EUROPE ORIENTALE												
PRODUITS AGRICOLES	114	99	94	97	90	82	85	94	100	94	68	-2.47
ALIMENTATION HUMAINE	119	101	90	97	90	79	79	87	93	95	72	-2.71
ALIMENTATION ANIMALE	124	100	133	78	65	71	127	173	182	117	97	2.40
MATIERES PREMIERES	98	92	101	98	94	89	96	106	102	80	45	-3.80
BOISSONS	92	90	94	102	102	109	98	99	111	96	59	-1.40
PRODUITS FORESTIERS	107	99	90	90	93	88	91	105	111	99	78	-1.61
AMERIQUE DU NORD DEVELOP												
PRODUITS AGRICOLES	100	92	86	104	103	110	108	112	117	125	124	3.11
ALIMENTATION HUMAINE	106	94	90	109	110	111	118	124	131	151	148	4.68
ALIMENTATION ANIMALE	103	91	114	142	118	128	143	206	200	166	197	7.81
MATIERES PREMIERES	105	90	79	99	79	81	92	103	112	96	109	1.55
BOISSONS	85	89	80	95	97	119	92	87	86	78	76	-1.04
PRODUITS FORESTIERS	100	102	115	134	137	143	167	189	200	197	197	8.11
OCEANIE DEVELOPEE												
PRODUITS AGRICOLES	104	111	99	118	117	115	113	132	161	157	159	4.80
ALIMENTATION HUMAINE	106	128	111	136	134	129	128	154	198	205	210	6.83
ALIMENTATION ANIMALE	165	75	338	107	192	171	309	164	372	153	201	5.10
MATIERES PREMIERES	105	90	78	90	82	78	85	103	111	92	87	.44
BOISSONS	96	92	87	103	111	116	101	105	116	106	108	1.77
PRODUITS FORESTIERS	110	122	83	103	117	115	130	177	202	199	199	8.29

9. INDICES DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
	1979-81=100.....											POURCENT
PAYS EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES	114	102	98	103	92	87	92	110	125	125	123	1.89
ALIMENTATION HUMAINE	117	104	98	102	90	83	84	99	117	116	111	.55
ALIMENTATION ANIMALE	119	123	140	163	132	156	161	252	243	232	230	8.09
MATIERES PREMIERES	106	93	91	102	97	102	131	158	167	171	182	7.68
BOISSONS	97	89	96	111	108	115	114	116	106	124	128	2.88
PRODUITS FORESTIERS	112	108	105	107	103	112	136	154	169	190	198	7.11
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES	114	99	93	92	92	84	81	90	107	104	104	-.04
ALIMENTATION HUMAINE	115	101	93	92	91	82	75	86	104	101	101	-.60
ALIMENTATION ANIMALE	124	116	91	123	114	155	185	226	267	216	183	8.89
MATIERES PREMIERES	105	102	101	104	110	102	110	121	127	135	137	3.16
BOISSONS	102	71	85	76	82	85	118	88	103	95	102	2.17
PRODUITS FORESTIERS	124	108	111	98	95	95	92	103	116	110	116	-.03
AMERIQUE LATINE												
PRODUITS AGRICOLES	112	87	84	86	77	76	71	85	99	107	106	.85
ALIMENTATION HUMAINE	114	87	85	85	76	73	66	78	95	104	102	.16
ALIMENTATION ANIMALE	116	119	122	124	94	108	124	224	147	145	154	3.93
MATIERES PREMIERES	99	82	73	101	90	97	112	133	141	128	141	5.85
BOISSONS	80	75	52	52	52	77	64	67	66	84	90	2.23
PRODUITS FORESTIERS	115	114	89	84	81	88	95	98	96	100	103	-.33
PROCHE ORIENT EN DEVELOP												
PRODUITS AGRICOLES	123	117	113	127	109	97	97	107	124	122	106	-.68
ALIMENTATION HUMAINE	124	118	111	124	106	92	91	101	121	116	98	-1.39
ALIMENTATION ANIMALE	130	137	200	240	256	237	211	365	284	286	298	8.35
MATIERES PREMIERES	116	105	124	132	122	120	139	125	146	163	155	3.44
BOISSONS	99	105	115	151	131	122	112	140	97	131	136	1.50
PRODUITS FORESTIERS	119	116	107	111	105	103	121	122	147	206	211	6.05
EXTREME ORIENT EN DEVEL.												
PRODUITS AGRICOLES	110	101	96	98	88	88	105	134	149	147	154	4.91
ALIMENTATION HUMAINE	112	103	98	96	85	80	92	118	133	130	134	2.96
ALIMENTATION ANIMALE	116	121	139	168	113	159	165	233	300	282	272	10.52
MATIERES PREMIERES	104	91	85	95	90	98	134	175	182	185	202	9.54
BOISSONS	109	107	134	173	187	204	176	179	177	213	212	6.50
PRODUITS FORESTIERS	104	101	111	118	115	133	175	211	230	248	261	11.47

10. INDICES DU VOLUME DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
	 1979-81=100.....											POURCENT
MONDE												
PRODUITS AGRICOLES	105	106	105	109	110	107	114	117	120	120	121	1.64
ALIMENTATION HUMAINE	105	105	103	108	107	104	111	113	117	116	119	1.40
ALIMENTATION ANIMALE	111	125	121	116	132	130	142	156	148	161	148	3.44
MATIERES PREMIERES	99	96	98	103	104	108	116	112	118	111	108	1.65
BOISSONS	102	103	103	108	112	107	110	110	117	119	120	1.63
PRODUITS FORESTIERS	96	94	101	106	108	115	125	131	138	139	126	4.07
PAYS DEVELOPPES												
PRODUITS AGRICOLES	104	105	100	104	109	104	109	112	113	114	115	1.24
ALIMENTATION HUMAINE	103	102	97	103	105	100	104	107	109	110	113	1.07
ALIMENTATION ANIMALE	111	125	119	111	128	123	135	144	134	146	132	2.26
MATIERES PREMIERES	98	96	98	104	106	105	108	104	106	98	92	-0.01
BOISSONS	102	103	102	107	112	107	110	109	117	117	118	1.50
PRODUITS FORESTIERS	95	92	99	105	107	115	125	131	139	139	121	4.14
EUROPE OCCIDENTALE												
PRODUITS AGRICOLES	100	106	100	99	105	106	111	111	109	116	116	1.49
ALIMENTATION HUMAINE	98	100	96	96	101	103	108	109	108	114	116	1.87
ALIMENTATION ANIMALE	110	127	116	111	125	124	134	136	124	140	133	1.85
MATIERES PREMIERES	95	95	98	104	108	110	111	104	106	101	99	-0.66
BOISSONS	102	103	104	104	111	111	116	116	124	131	134	2.90
PRODUITS FORESTIERS	96	95	101	106	107	116	126	135	143	147	117	4.08
URSS ET EUROPE ORIENTALE												
PRODUITS AGRICOLES	114	105	94	103	107	84	91	100	106	87	84	-1.94
ALIMENTATION HUMAINE	116	107	91	106	110	83	89	95	101	84	87	-2.25
ALIMENTATION ANIMALE	115	114	156	86	102	102	159	210	240	182	118	5.17
MATIERES PREMIERES	101	96	108	106	103	94	94	91	90	69	36	-6.52
BOISSONS	102	99	98	105	108	85	85	85	93	71	55	-4.58
PRODUITS FORESTIERS	103	95	90	90	94	86	84	87	90	74	59	-3.53
AMERIQUE DU NORD DEVELOP												
PRODUITS AGRICOLES	104	99	101	117	121	123	121	124	134	142	144	3.71
ALIMENTATION HUMAINE	105	98	99	115	119	122	118	122	134	144	145	3.84
ALIMENTATION ANIMALE	100	100	126	164	173	167	188	231	206	196	253	9.10
MATIERES PREMIERES	106	93	97	111	113	106	112	112	126	119	118	2.10
BOISSONS	101	106	108	120	126	125	127	115	123	122	115	1.40
PRODUITS FORESTIERS	96	88	107	122	130	135	144	144	147	146	146	5.11
OCEANIE DEVELOPPEE												
PRODUITS AGRICOLES	99	114	120	128	129	118	132	148	175	187	186	6.19
ALIMENTATION HUMAINE	97	119	123	139	133	121	136	161	191	212	209	7.32
ALIMENTATION ANIMALE	150	84	392	82	298	258	460	204	374	194	274	8.00
MATIERES PREMIERES	98	91	84	87	95	86	87	90	93	90	79	-0.72
BOISSONS	102	111	102	105	112	111	102	118	125	127	136	2.51
PRODUITS FORESTIERS	104	113	83	100	125	117	115	142	147	136	136	4.10

10. INDICES DU VOLUME DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	VARIAT. ANNUALES 1981-91
..... 1979-81=100												POURCENT
PAYS EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES	108	109	114	118	111	112	124	127	134	132	133	2.37
ALIMENTATION HUMAINE	108	109	114	117	110	110	122	123	129	126	128	1.88
ALIMENTATION ANIMALE	114	132	150	180	189	219	224	301	333	362	344	12.70
MATIERES PREMIERES	102	98	97	100	98	116	134	130	144	141	145	4.88
BOISSONS	104	103	107	114	111	108	115	118	119	132	142	2.71
PRODUITS FORESTIERS	106	104	110	113	110	116	130	131	134	142	148	3.72
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES	107	110	109	117	123	113	110	117	124	116	125	1.15
ALIMENTATION HUMAINE	107	110	109	117	123	112	109	115	123	113	124	.96
ALIMENTATION ANIMALE	124	129	115	148	153	250	246	253	288	292	259	10.78
MATIERES PREMIERES	101	101	105	109	117	116	125	122	135	142	129	3.34
BOISSONS	114	100	110	109	117	104	116	99	122	106	117	.47
PRODUITS FORESTIERS	117	105	116	106	101	94	85	95	102	91	91	-2.33
AMERIQUE LATINE												
PRODUITS AGRICOLES	108	92	106	102	93	89	93	94	95	108	115	.42
ALIMENTATION HUMAINE	108	91	106	101	91	87	89	89	92	105	111	-.03
ALIMENTATION ANIMALE	110	127	127	133	137	142	168	230	160	185	209	6.30
MATIERES PREMIERES	98	91	87	109	108	144	144	144	154	147	164	6.59
BOISSONS	92	88	69	66	65	72	74	72	77	100	115	2.08
PRODUITS FORESTIERS	106	99	88	83	78	85	90	84	85	88	90	-1.09
PROCHE ORIENT EN DEVELOP												
PRODUITS AGRICOLES	114	122	128	151	138	136	148	136	153	147	136	1.84
ALIMENTATION HUMAINE	114	122	127	150	136	134	147	133	151	144	133	1.62
ALIMENTATION ANIMALE	118	150	188	264	279	273	271	355	312	412	418	11.99
MATIERES PREMIERES	117	113	129	129	124	117	145	123	143	142	125	1.47
BOISSONS	104	117	119	137	119	115	116	149	108	130	143	1.69
PRODUITS FORESTIERS	110	118	119	130	121	104	108	104	96	107	112	-1.33
EXTREME ORIENT EN DEVEL.												
PRODUITS AGRICOLES	104	109	114	106	102	111	131	146	147	143	148	4.17
ALIMENTATION HUMAINE	103	109	114	106	101	107	126	140	136	131	136	3.17
ALIMENTATION ANIMALE	115	134	156	190	202	234	244	339	509	533	459	17.09
MATIERES PREMIERES	99	95	92	92	90	110	133	130	146	141	149	5.68
BOISSONS	109	119	148	159	158	169	175	182	198	231	230	7.21
PRODUITS FORESTIERS	101	99	116	121	124	144	172	177	187	199	209	8.47

11. IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE

	POPULATION AGRIC EN % DE LA POPULATION TOTALE	EXPORT. AGRICOLES EN % DES EXPORT. TOTALES	IMPORT. AGRICOLES EN % DES IMPORT. TOTALES	EXPORT. AGRICOLES EN % DES IMPORT. TOTALES
	1990	1990	1990	1990
ALGERIE	24		28	1
ANGOLA	70		31	
BENIN	61	42	17	17
BOTSWANA	63	5	10	6
BURKINA FASO	84	35	19	20
BURUNDI	91	93	10	30
CAMEROUN	61	42	20	38
CAP VERT	43	27	32	1
REP. CENTRAFRICAINE	63	19	19	20
TCHAO	75	63	6	19
COMORES	79	86	36	29
CONGO	59	1	16	2
COTE D'IVOIRE	56	66	25	106
DJIBOUTI	77	17	35	2
EGYPTE	40	22	35	5
GUINEE EQUATORIA	55	19	18	13
ETHIOPIE	75	76	22	21
GABON	68		15	
GAMBIE	81	43	35	7
GHANA	50	41	15	31
GUINEE	74	4	17	3
GUINEE BISSAU	79	48	28	13
KENYA	77	68	7	32
LESOTHO	80	32	25	5
LIBERIA	70	18	24	27
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	14		19	
MADAGASCAR	77	48	13	34
MALAWI	75	91	8	66
MALI	81	85	21	60
MAURITANIE	64	6	21	5
MAURICE	23	31	12	23
MAROC	36	15	11	9
MOZAMBIQUE	82	28	21	4
NAMIBIE	35	19	3	20
NIGER	87	14	18	10
NIGERIA	65	2	10	4
REUNION	11	79	17	7
RWANDA	91	86	16	34
SAO TOME ET PRINCIPE	64	37	22	12
SENEGAL	78	24	28	16
SEYCHELLES	78	1	16	
SIERRA LEONE	62	12	63	11
SOMALIE	71	85	23	20
AFRIQUE DU SUD	15	7	6	10
SOUDAN	60	98	19	43
SWAZILAND	66	38	8	28
TANZANIE	79	62	5	20
TOGO	70	32	23	16
TUNISIE	24	7	12	5
UGANDA	81	86	3	25
ZAIRE	56	11	26	17
ZAMBIE	69	2	3	2
ZIMBABWE	68	48	3	61
BARBADE	7	28	16	8
BELIZE	33	60	20	37
BERMUDES	2		15	
CANADA	3	7	6	8
COSTA RICA	24	59	8	42
CUBA	19	88	13	64
DOMINIQUE	28	65	21	30
REP. DOMINICAINE	36	49	15	20
EL SALVADOR	37	55	12	25
GRENADE	28	62	24	16
GUADELOUPE	10	77	18	6
GUATEMALA	51	69	10	50
HAITI	60	28	58	15
HONDURAS	57	70	9	60
JAMAIQUE	30	20	14	12
MARTINIQUE	8	61	17	10
MEXIQUE	30	10	15	8
NICARAGUA	38	73	15	35
PANAMA	25	59	11	13
TRINITE ET TOBAGO	8	5	20	9
ETATS UNIS	3	12	5	9

11. IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE

	POPULATION AGRIC EN % DE LA POPULATION TOTALE 1990	EXPORT.AGRICOLES EN % DES EXPORT. TOTALES 1990	IMPORT.AGRICOLES EN % DES IMPORT. TOTALES 1990	EXPORT.AGRICOLES EN % DES IMPORT. TOTALES 1990
ARGENTINE	10	55	5	168
BOLIVIE	42	22	9	29
BRESIL	24	28	10	44
CHILI	13	15	5	18
COLOMBIE	28	35	7	43
EQUATEUR	31	29	10	42
GUYANE FRANCAISE	25	17	15	2
GUYANA	22	41	12	33
PARAGUAY	48	88	6	71
PEROU	37	9	17	8
SURINAME	16	11	15	15
URUGUAY	14	47	9	59
VENEZUELA	10	2	12	5
AFGHANISTAN	55	65	24	17
BANGLADESH	69	13	26	5
BHOUTAN	91	5	7	4
BRUNEI DARUSSALAM	52		21	1
MYANMAR	47	31	9	15
CHINE	67	13	10	15
CHYPRE	21	31	10	12
HONG KONG	1	4	8	4
INDE	63	17	5	13
INDONESIE	44	11	7	13
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE	27	3	22	4
IRAQ	21	1	37	2
ISRAEL	4	11	8	9
JAPON	6		12	
JORDANIE	6	12	28	4
CAMBODGE	70	56	6	16
COREE, REP. POP.DEM. DE	34	2	9	1
COREE, REP. DE	22	2	10	2
KOWEIT	1	1	22	1
LAOS	72	38	15	14
LIBAN	9	33	26	7
MALAISIE	30	14	7	14
MALDIYES	64		11	
MONGOLIE	30	12	5	9
NEPAL	92	31	16	9
OMAN	40	1	18	2
PAKISTAN	53	20	20	14
PHILIPPINES	47	15	11	10
KATAR	2		15	
ARABIE SAOUDITE, ROYAUME DE	39	1	19	2
SINGAPOUR	1	5	6	4
SRI LANKA	52	39	19	28
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	24	14	30	23
THAILANDE	60	23	5	16
TURQUIE	44	24	10	14
EMIRATS ARABES UNIES	3	2	14	4
VIET NAM	61	30	6	25
YEMEN		7	41	3

11. IMPORTANCE DE L' AGRICULTURE DANS L' ECONOMIE

	POPULATION AGRIC EN % DE LA POPULATION TOTALE	EXPORT. AGRICOLES EN % DES EXPORT. TOTALES	IMPORT. AGRICOLES EN % DES IMPORT. TOTALES	EXPORT. AGRICOLES EN % DES IMPORT. TOTALES
	1990	1990	1990	1990
AUTRICHE	5	3	6	3
BELGIQUE-LUXEMBOURG	2	10	10	9
BULGARIE	12	12	7	12
REP. FED. TCHEQUE SLOVAQUE	9	6	12	6
DANEMARK	5	23	10	26
FINLANDE	8	3	5	3
FRANCE	5	15	9	14
ALLEMAGNE, NOUV. LANDER	8	3	12	5
ALLEMAGNE, REP. FED.	3	5	11	6
GRECE	21	31	15	12
HONGRIE	12	24	9	27
ISLANDE	6	2	9	2
IRLANDE	13	22	11	25
ITALIE	6	7	13	6
MALTE	4	3	10	2
PAYS BAS	4	23	13	23
NORVEGE	5	1	5	1
POLOGNE	18	15	13	24
PORTUGAL	17	6	11	4
ROUMANIE	18	3	15	2
ESPAGNE	10	14	9	9
SUEDE	4	2	6	2
SUISSE	3	3	7	3
ROYAUME UNI	2	7	10	6
URSS	13	2	16	2
YUGOSLAVIE	20	7	14	6
AUSTRALIE	5	31	4	29
FIDJI	39	41	11	29
POLYNESIE FRANCAISE	13	3	17	
KIRIBATI	13	28	32	3
NOUVELLE CALEDONIE	46		13	
NOUVELLE ZELANDE	9	53	7	52
PAPOUASIE NOUVELLE	67	18	19	20
ILES SALOMON	46	24	18	19
TOKELAU	13			
TONGA	13	54	30	10
VANUATU	46	59	13	11



Effets de la demande

D'une manière générale, les préférences alimentaires en matière de poisson changent constamment. En premier lieu, les espèces non classiques qui pourraient être proposées pour un prix réduit au consommateur à faible revenu sont peu prisées. Toutefois, à mesure que le prix des espèces les plus prisées monte, les consommateurs à revenu moyen se rabattent sur les espèces consommées par les pauvres. Il en résulte une variation de la demande et un renchérissement qui finissent par conduire les pauvres à abandonner ces espèces au profit d'autres espèces non classiques. Au XIX^e siècle, Charles Dickens écrit, à propos de l'un de ses personnages, Sam Weller, que «la pauvreté et les huîtres semblent toujours aller de pair», observation qu'il serait difficile de faire aujourd'hui.

Ce schéma se modifie cependant aux deux extrémités de l'échelle de la consommation. Au bas de l'échelle – cela concerne surtout les consommateurs à faible revenu des pays asiatiques – parce que les ressources non traditionnelles exploitables dans les eaux littorales se raréfient. Cette tendance est accentuée par la pêche vue comme une exploitation de la biomasse, les prélèvements intensifs de naissains pour l'aquaculture et la dégradation des zones côtières. La demande élevée – et en constante augmentation – des pays développés détourne également les ressources vers ces marchés et des consommateurs à faible revenu, les plus touchés par le renchérissement du poisson.

A l'autre extrémité de l'échelle, le système est faussé, le prix de certains poissons étant «déterminé sans référence au marché». D'une manière générale, le poisson coûte moins cher que d'autres protéines animales. Si cela est vrai pour la plupart des produits à base de poisson, le prix de certains d'entre eux a atteint un niveau comparable à celui de produits compétitifs, comme c'est le cas du thon en boîte, dont le prix équivaut à celui de la viande de poulet sur le marché des Etats-Unis. Cette tendance fausse l'évolution à la hausse des prix du poisson.

PÊCHE EN HAUTE MER

L'une des conséquences de l'augmentation des prix réels du poisson et des problèmes d'accès aux ZEE est l'intensification de l'effort de pêche en haute mer, qui soulève trois types de problèmes. Le premier se pose lorsque les stocks de poissons pélagiques se déplacent à l'intérieur et à l'extérieur de la zone des 200 milles. Le deuxième problème se pose à la limite des plateaux continentaux, où certains stocks de poisson de fond chevauchent la zone des 200 milles. Enfin, le troisième problème, qui ne concerne strictement la haute mer que d'un point de vue juridique, se pose lorsque celle-ci commence immédiatement au-delà de limites de juridiction nationale étroites.

Espèces pélagiques

Dans la haute mer située au-delà des plateaux continentaux ou des remontées d'eau froide côtières, la densité de la plupart des stocks est généralement très faible. Pour pouvoir exploiter efficacement ces stocks, il faut soit filtrer de grosses quantités d'eau, en utilisant des filets dérivants d'une taille exceptionnelle ou des palangres, soit avoir recours à des mécanismes de regroupement naturels ou artificiels (fixation de sennes coulissantes sur des bancs de dauphins ou sur des troncs d'arbres présents naturellement ou placés à dessein dans l'eau). Ce type de pêche en haute mer provoque deux sortes de réactions: des inquiétudes sur l'épuisement possible des stocks ou des préoccupations concernant le sort des mammifères et des oiseaux marins, ceux-ci risquant d'être pris par accident dans les filets maillants dérivants et les palangres.

La pêche de saumon en haute mer par des navires japonais dans le Pacifique Nord suscitait depuis longtemps aux Etats-Unis des craintes qui ont abouti à la signature, en 1952, de la Convention de la pêche du Pacifique Nord, aux termes de laquelle le Japon s'est engagé à cesser d'exploiter en haute mer les stocks de saumon gérés et pleinement exploités par les Etats côtiers (Etats-Unis et Canada). Plus récemment (en 1989), le souci d'empêcher des prises accessoires de saumon lors de la capture de calmar au filet dérivant en haute mer dans le Pacifique Nord a conduit à la mise en place de programmes d'observation des flottilles. Les Etats-Unis, le Japon, la province chinoise de Taiwan et la République de Corée ont passé des accords bilatéraux qui pourraient aboutir à l'adoption d'une réglementation sur l'utilisation de ce type de filet.

Dans le Pacifique Sud, les Etats insulaires en développement ont, avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, ouvert à la signature en novembre 1989 une convention pour l'interdiction de la pêche au filet maillant dérivant de grande dimension dans le Pacifique Sud. Aux termes de cette convention, les Etats



membres interdisent à leurs navires d'utiliser des filets dérivants de grande longueur (plus de 2,5 km), tant en haute mer que dans leurs ZEE, et interdisent l'utilisation de filets dérivants par tous les navires dans leurs zones. De même, ils n'autoriseront pas la fourniture de services ou d'assistance aux navires utilisant des filets dérivants qui opèrent en haute mer ou aux bateaux ravitailleurs de ces navires.

Certains pays (Etats-Unis en particulier) se sont récemment inquiétés des prises accidentelles imputables à ces engins, qui souvent prennent aussi des mammifères et des oiseaux marins. En décembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 44/225 recommandant à tous les Etats de décréter, le 30 juin 1992 au plus tard, un moratoire sur toutes les opérations de pêche hauturière aux filets dérivants de grande taille, sauf si «des mesures effectives de conservation et de gestion sont prises à partir d'une analyse statistiquement rigoureuse ... pour empêcher que ces méthodes de pêche n'entraînent, pour la région considérée, des conséquences inacceptables et pour y assurer la conservation des ressources biologiques de la mer».

A l'appui de cette résolution, les Etats-Unis ont décidé, en octobre 1991, d'interdire les importations de poisson capturé à l'aide de grands filets dérivants (de plus de 2,5 km de long) en haute mer. Etaient citées parmi les nations pêchant avec ce type d'engin: la France, le Japon, la province chinoise de Taiwan, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée.

La résolution de l'Assemblée générale repose sur un principe qui, s'il était largement adopté, aurait une incidence notable sur l'exploitation des ressources halieutiques et de toutes les autres ressources naturelles. «La résolution inverse de fait la charge de la preuve pour prescrire que les mesures de conservation soient mises en place *avant* que les données scientifiques disponibles n'appuient une action spécifique et avant que la pêche ne puisse commencer ou se poursuivre»¹⁴. Ce «principe de précaution» empêcherait virtuellement l'exploitation de toute nouvelle ressource naturelle dans des zones internationales, étant donné qu'il serait difficile de déterminer par avance les effets des activités. En outre, ces effets pourraient être moins ceux de la technique utilisée que ceux d'un recours excessif à ladite technique. Tout engin de pêche acceptable par ailleurs peut avoir des effets préjudiciables sur les espèces cibles et sur les espèces prises accidentellement lorsqu'il est utilisé

sans discernement, ce que méconnaît la résolution de l'Assemblée générale.

L'autre type de pêche en haute mer dépend de la situation géographique des stocks, qui doivent être concentrés en bancs suffisamment denses pour permettre une exploitation rentable. On a recours à cette méthode pour la pêche au thon, à la canne et à l'hameçon, et à la senne coulissante (la première méthode est cependant en déclin dans le Pacifique Sud en raison du coût de la main-d'œuvre). Pour ce type de pêche, le principal facteur de coût est le temps nécessaire pour repérer les bancs. De gros progrès ont été accomplis ces 10 dernières années avec l'introduction de techniques de télédétection et de prévision à long terme.

Dans le Pacifique tropical oriental, certains types de thon (notamment les gros albacores, d'un poids moyen de 25 kg) se déplacent avec des marsouins. Il est plus rentable pour les senneurs de disposer leurs filets autour de ces bancs, mais cette méthode entraîne une certaine mortalité parmi les cétacés, même si des techniques permettent de limiter les dégâts. Dans le même secteur, on trouve souvent les bancs à proximité de troncs dérivants mais, dans ce cas, les thons sont souvent de plus petite taille (moins de 5 kg).

Les prises accidentelles de marsouins dans les filets à senne coulissante utilisés pour la pêche au thon ne sont pas nouvelles, puisqu'on s'en préoccupe depuis une vingtaine d'années. Vu l'énorme quantité de marsouins capturés auparavant dans le Pacifique oriental (700 000 à 850 000 animaux en 1961), on a pu craindre que certaines espèces ne disparaissent. Les mesures adoptées par les Etats-Unis ont permis de ramener les pertes à une centaine de milliers ($\pm$ 10 000) en 1987, puis à un chiffre estimé à 25 000 en 1990. D'une manière générale, on a résolu en partie le problème des captures accidentelles de marsouins en modifiant et les engins et les manœuvres de pêche. On a ainsi adapté sur les sennes coulissantes des panneaux Medina et des Superaprons, de sorte qu'au cours de la dernière phase du coulisage les marsouins puissent être dégagés du filet grâce à une manœuvre de «rétrodescente», qui permet de maintenir les thons nageant plus en profondeur dans le filet. Les limitations imposées par les Etats en ce qui concerne les captures accidentelles de marsouins encouragent les efforts visant à réduire les pertes par amélioration des méthodes de pêche et la sensibilisation des pêcheurs aux problèmes d'environnement.

Toutefois, tenter de ramener le taux de mortalité à zéro aurait sans doute des effets négatifs à deux titres. En premier lieu, si l'objectif est atteint, il est probable que les captures d'albacore réalisées dans le Pacifique oriental enregistrent un net recul, puisqu'il faudra se limiter en grande partie aux petits sujets vivant en bancs libres ou associés à des troncs flottants. On a

¹⁴ FAO, 1991. Droit de la mer concernant l'autorité des Etats côtiers sur les filets maillants dérivants en haute mer, *La réglementation de la pêche au filet maillant dérivant en haute mer: questions juridiques*. Etudes législatives de la FAO, n° 47. (Mot en italique dans l'original.)

12 a. LES RESSOURCES ET LEUR EMPLOI DANS L'AGRICULTURE

	TERRES ARABLES EN % DU TERRITOIRE TOTAL 1989	TERRES IRRIGUEES EN % DES TERRES ARABLES 1989	FORETS EN % DU TERRITOIRE TOTAL 1989	POPULATION AGRIC. PAR HA DE TERRE ARABLE 1989	MAIN-D'OEUVRE AGRIC. EN % DE LA POPULATION AGRIC. 1989
ALGERIE	3	4	2	.8	23
ANGOLA	3		42	1.9	41
BENIN	17		32	1.5	47
BOTSWANA	2		19	.6	33
BURKINA FASO	13		24	2.1	53
BURUNDI	52	5	3	3.6	52
CAMEROUN	15		53	1.0	37
CAP VERT	10	5		4.1	34
REP. CENTRAFRICAINE	3		57	.9	47
TCHAD	3		10	1.3	35
COMORES	45		16	4.2	44
CONGO		2	62	7.8	38
COTE D'IVOIRE	12	2	24	1.8	38
DJIBOUTI					45
EGYPTE	3	100		8.1	28
GUINEE EQUATORIA	8		46	.8	41
ETHIOPIE	13	1	25	2.6	42
GABON	2		78	1.7	44
GAMBIE	18	7	16	3.8	46
GHANA	12		35	2.7	37
GUINEE	3	3	60	5.7	43
GUINEE BISSAU	12		38	2.2	47
KENYA	4	2	4	7.4	41
LESOTHO	11			4.3	47
LIBERIA	4	1	18	4.7	37
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	1	11		.3	25
MADAGASCAR	5	29	27	2.9	43
MALAWI	26	1	40	2.7	41
MALI	2	10	6	3.5	32
MAURITANIE		6	4	6.4	32
MAURICE	57	16	31	2.3	39
MAROC	21	14	18	1.0	31
MOZAMBIQUE	4	4	18	4.0	53
NAMIBIE	1	1	22	.9	30
NIGER	3	1	2	1.8	51
NIGERIA	34	3	13	2.2	38
REUNION	21	12	35	1.3	38
RWANDA	47		23	5.5	49
SAO TOME ET PRINCIPE	39			2.1	38
SENEGAL	27	3	31	1.1	43
SEYCHELLES	22		19	8.8	44
SIERRA LEONE	25	2	29	1.4	35
SOMALIE	2	11	14	5.0	40
AFRIQUE DU SUD	11	9	4	.4	33
SOUDAN	5	15	19	1.2	32
SWAZILAND	10	38	6	3.1	40
TANZANIE	6	3	46	4.0	48
TOGO	27		30	1.7	41
TUNISIE	30	6	4	.4	33
UGANDA	34		28	2.2	44
ZAIRE	3		77	2.9	37
ZAMBIE	7	1	39	1.1	32
ZIMBABWE	7	8	50	2.3	39
BARBADE	77			.5	51
BELIZE	2	4	44	1.1	34
BERMUDES			20		49
CANADA	5	2	39		50
COSTA RICA	10	22	32	1.4	34
CUBA	30	27	25	.6	42
DOMINIQUE	23		41	1.4	47
REP. DOMINICAINE	30	16	13	1.8	32
EL SALVADOR	35	16	5	2.7	31
GRENADE	38		9	1.9	47
GUADELOUPE	17	10	41	1.2	46
GUATEMALA	17	4	35	2.5	29
HAITI	33	8	1	4.3	47
HONDURAS	16	5	30	1.6	30
JAMAIQUE	25	13	17	2.7	45
MARTINIQUE	19	30	36	1.4	47
MEXIQUE	13	21	23	1.1	35
NICARAGUA	11	7	29	1.1	31
PANAMA	8	6	44	1.0	36
TRINITE ET TOBAGO	23	18	43	.8	38
ETATS UNIS	21	10	32		44

12 a. LES RESSOURCES ET LEUR EMPLOI DANS L'AGRICULTURE

	TERRES ARABLES EN % DU TERRITOIRE TOTAL 1989	TERRES IRRIGUEES EN % DES TERRES ARABLES 1989	FORETS EN % DU TERRITOIRE TOTAL 1989	POPULATION AGRIC. PAR HA DE TERRE ARABLE 1989	MAIN-D'OEUVRE AGRIC. EN % DE LA POPULATION AGRIC. 1989
ARGENTINE	13	5	22	.1	36
BOLIVIE	3	5	51	.8	31
BRESIL	9	3	65	.5	37
CHILI	6	28	12	.4	34
COLOMBIE	5	10	49	1.7	32
EQUATEUR	10	21	40	1.2	31
GUYANE FRANCAISE			83	2.2	35
GUYANA	3	26	83	.4	37
PARAGUAY	6	3	36	.9	33
PEROU	3	34	54	2.1	31
SURINAME		87	95	1.0	34
URUGUAY	7	8	4	.3	38
VENEZUELA	4	7	35	.5	36
AFGHANISTAN	12	33	3	1.1	30
BANGLADESH	71	29	15	8.4	29
BHOUTAN	3	26	55	10.3	44
BRUNEI DARUSSALAM	1	14	45	19.5	42
MYANMAR	15	10	49	1.9	44
CHINE	10	47	13	7.9	60
CHYPRE	17	22	13	.9	46
HONG-KONG	7	29	12	10.4	52
INDE	57	25	22	3.1	40
INDONESIE	12	36	63	3.9	43
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE	9	39	11	1.0	29
IRAQ	12	47	4	.7	27
ISRAEL	21	49	5	.5	38
JAPON	12	62	67	1.7	53
JORDANIE	4	15	1	.5	25
CAMBODGE	17	3	76	1.9	46
COREE, REP. POP.	17	70	74	3.7	51
COREE, REP. DE	22	64	66	4.7	48
KOWEIT		50		7.2	39
LAOS	4	13	55	3.2	47
LISAN	29	29	8	.8	30
MALAISIE	15	7	58	1.1	42
MALDIVES	10		3	44.8	36
MONGOLIE	1	6	9	.5	47
NEPAL	19	36	18	6.5	42
OMAN		85		12.4	28
PAKISTAN	27	78	5	3.1	27
PHILIPPINES	27	20	35	3.6	36
KATAR				1.3	46
ARABIE SAOUDITE, ROYAUM DE	1	37	1	4.6	29
SINGAPOUR	2		5	27.8	48
SRI LANKA	29	29	27	4.6	37
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	30	12	4	.5	25
THAILANDE	43	19	28	1.5	56
TURQUIE	36	8	26	.9	47
EMIRATS ARABES UNIES		13		1.1	52
VIET NAM	20	28	30	6.1	48
YEMEN	3	21	8		

12 a. LES RESSOURCES ET LEUR EMPLOI DANS L' AGRICULTURE

	TERRES ARABLES EN % DU TERRITOIRE TOTAL 1989	TERRES IRRIGUEES EN % DES TERRES ARABLES 1989	FORETS EN % DU TERRITOIRE TOTAL 1989	POPULATION AGRIC. PAR HA DE TERRE ARABLE 1989	MAIN-D'OEUVRE AGRIC. EN % DE LA POPULATION AGRIC. 1989
AUTRICHE	19		39	.3	56
BELGIQUE-LUXEMBOURG	25		21	.2	42
BULGARIE	38	30	35	.3	51
REP. FED. TCHEQUE SLOVAQUE	41	6	37	.3	53
DANEMARK	60	17	12	.1	56
FINLANDE	8	3	76	.2	50
FRANCE	35	6	27	.2	48
ALLEMAGNE, NOUV. LANDER	47	3	28	.3	57
ALLEMAGNE, REP. FED.	31	4	30	.3	57
GRECE	30	30	20	.6	44
HONGRIE	57	3	18	.3	48
ISLANDE			1	1.9	62
IRLANDE	14		5	.5	40
ITALIE	41	26	23	.3	47
MALTE	41	8		1.1	37
PAYS BAS	28	59	9	.6	41
NORVEGE	3	11	27	.3	48
POLOGNE	48	1	29	.5	58
PORTUGAL	41	17	32	.5	43
ROUMANIE	45	33	28	.4	57
ESPAGNE	41	17	31	.2	38
SUEDE	7	4	68	.1	46
SUISSE	10	6	26	.6	59
ROYAUME UNI	28	2	10	.2	49
URSS	10	9	42	.2	50
YOUgoslavie	30	2	37	.6	50
AUSTRALIE	6	4	14		48
FIDJI	13		65	1.2	34
POLYNESIE FRANCAISE	7		31	1.0	33
KIRIBATI	52		3	.2	37
NOUVELLE CALEDONIE	1		39	3.8	31
NOUVELLE ZELANDE	2	55	27	.6	45
PAPOUASIE NOUVELLE	1		84	6.6	47
ILES SALOMON	2		91	2.5	33
TOKELAOU					33
TONGA	67		11	.3	33
VANUATU	12		75	.5	31

12b. LES RESSOURCES ET LEUR EMPLOI DANS L'AGRICULTURE

	FCCB AGRICOLE \$ PAR HA DE TERRE ARABLE 1989	FCCB AGRICOLE \$ PAR TRAVAILLEUR AGRICOLE 1989	CONSOMMATION ENGRAIS EN KG/HA TERRE ARABLE 1989	NOM. DE TRACTEURS PAR 1000 HA DE TERRE ARABLE 1989	ENGAG. OFFIC. POUR L'AGRICULTURE \$ PAR HABITANT 1990
ALGERIE			15	13	6.5
ANGOLA			7	3	2.4
BENIN			2		7.1
BOTSWANA	3.1	16.8	1	4	15.6
BURKINA FASO	.3	.3	6		13.1
BURUNDI			4		10.8
CAMEROUN			4		15.6
CAP-VERT					18.6
REP. CENTRAFICAINE					13.4
TCHAD			2		6.8
COMORES					6.3
CONGO			3	4	18.1
COTE D'IVOIRE			11	1	25.3
EGYPTE	494.5	227.5	373	20	4.6
GUINEE EQUATORIA					38.6
ETHIOPIE			7		.8
GABON			3	3	30.8
GAMBIE			11		17.4
GHANA			3	1	5.5
GUINEE			1		21.9
GUINEE BISSAU			3		26.8
KENYA	39.6	12.9	48	4	4.0
LESOTHO			14	6	8.8
LIBERIA			7	1	.7
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	275.5	3959.5	37	14	8.9
MADAGASCAR			2	1	3.5
MALAWI			23	1	9.9
MALI			9		13.3
MAURITANIE			12	2	51.6
MAURICE	125.5	138.5	304	3	3.2
MAROC			35	4	6.9
MOZAMBIQUE			1	2	5.8
NAMIBIE				5	1.7
NIGER			1		13.8
NIGERIA			12		2.0
REUNION			282	44	
RWANDA			1		5.8
SAO TOME ET PRINCIPE				3	20.7
SENEGAL			2		14.9
SEYCHELLES				7	90.6
SIERRA LEONE			1		
SOMALIE			3	2	7.0
AFRIQUE DU SUD	56.7	424.0	59	14	
Soudan	8.0	22.1	4	1	2.2
SWAZILAND	61.7	46.8	46	20	1.8
TANZANIE	5.0	1.7	9	1	11.5
TOGO			8		5.9
TUNISIE	79.2	549.4	22	6	6.6
UGANDA				1	7.4
ZAIRE			1		1.5
ZAMBIE			15	1	4.2
ZIMBABWE	27.7	31.4	53	7	11.9
BARBADE			91	19	
BELIZE			88	19	21.0
CANADA	74.7	7532.9	47	17	
COSTA RICA	223.7	470.5	203	12	20.2
CUBA			199	23	
DOMINIQUE			259	5	
REP. DOMINICAINE			50	2	1.0
EL SALVADOR	12.7	15.1	106	5	10.3
GRENAD				2	37.4
GUADELOUPE			307	35	
GUATEMALA	25.7	36.5	66	2	4.7
HAITI			4		11.5
HONDURAS	61.8	162.2	18	2	17.5
JAMAIQUE			116	11	64.3
MARTINIQUE			945	45	
MEXIQUE			70	7	1.5
NICARAGUA			28	2	15.7
PANAMA			58	9	
TRINITE ET TOBAGO	67.5	213.2	57	22	
ETATS UNIS	77.4	4928.6	99	25	

12b. LES RESSOURCES ET LEUR EMPLOI DANS L'AGRICULTURE

	FCCB AGRICOLE \$ PAR HA DE TERRE ARABLE 1989	FCCB AGRICOLE \$ PAR TRAVAILLEUR AGRICOLE 1989	CONSOMMATION ENGRAIS EN KG/HA TERRE ARABLE 1989	NOM. DE TRACTEURS PAR 1000 HA DE TERRE ARABLE 1989	ENGAG. OFFIC. POUR L'AGRICULTURE \$ PAR HABITANT 1990
ARGENTINE			4	6	.6
BOLIVIE			3	1	21.0
BRESIL			43	9	.7
CHILI			69	8	23.2
COLOMBIE			101	7	6.6
EQUATEUR			29	3	.9
GUYANE FRANCAISE			64	25	
GUYANA			33	7	48.8
PARAGUAY			9	5	2.4
PEROU			41	4	1.6
SURINAME			26	19	9.1
URUGUAY			54	27	.2
VENEZUELA	118.7	573.1	138	12	
AFGHANISTAN			7		1.8
BANGLADESH			98	1	4.8
BHOUTAN			1		8.1
BRUNEI DARUSSALAM			57	10	
MYANMAR			8	1	
CHINE	11.3	2.4	261	9	1.0
CHYPRE	412.2	959.7	144	88	
HONG KONG				1	
INDE	41.2	33.4	69	5	.3
INDONESIE			110	1	7.1
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE	189.9	677.0	80	8	
IRAK	204.1	1068.6	40	7	.8
ISRAEL	482.6	2768.4	252	66	.1
JAPON			418	442	
JORDANIE	94.0	729.8	61	15	8.8
CAMBODGE			1		
COREE, REP. POP.			407	36	
COREE, REP. DE	1847.4	818.1	454	15	1.9
KOWEIT			200	30	
LAOS				1	9.8
LIBAN			92	10	
MALAISIE	193.1	388.4	170	2	4.6
MALDIVES					17.9
MONGOLIE			12	8	
NEPAL	21.8	8.1	25	2	8.8
OMAN			111	3	5.7
PAKISTAN	34.5	41.4	91	12	8.2
PHILIPPINES			67	1	6.5
KATAR			230	18	
ARABIE SAOUDITE, ROYAUME DE			401	2	
SINGAPOUR			5600	60	
SRI LANKA			111	16	4.6
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	89.7	670.8	45	11	8.2
THAILANDE			36	7	1.3
TURQUIE			64	24	1.1
EMIRATS ARABES UNIES	1564.1	2904.8	311	6	
VIET NAM			82	5	
YEMEN	27.7	31.0	12	4	6.2

12b. LES RESSOURCES ET LEUR EMPLOI DANS L'AGRICULTURE

	FCCB AGRICOLE \$ PAR HA DE TERRE ARABLE 1989	FCCB AGRICOLE \$ PAR TRAVAILLEUR AGRICOLE 1989	CONSOMMATION ENGRAIS EN KG/HA TERRE ARABLE 1989	NOM. DE TRACTEURS PAR 1000 HA DE TERRE ARABLE 1989	ENGAG. OFFIC. POUR L'AGRICULTURE \$ PAR HABITANT 1990
AUTRICHE	760.5	5155.3	201	229	
BELGIQUE-LUXEMBOURG	780.0	7896.3	496	149	
BULGARIE			195	13	
REP. FED. TCHEQUE SLOVAQUE			314	27	
DANEMARK	420.3	7670.0	255	65	
FINLANDE	717.0	8257.3	210	99	
FRANCE	352.2	4809.6	319	77	
ALLEMAGNE, NOUV. LANDER			359	35	
ALLEMAGNE, REP. FED.	862.5	5697.4	384	190	
GRECE	66.9	261.9	175	52	
HONGRIE			231	10	9.7
ISLANDE	11862.5	9490.0	2529	1425	
IRLANDE	878.6	4430.2	741	173	
ITALIE	865.1	5236.3	151	117	
MALTE	503.1	1308.0	39	34	
PAYS BAS	3686.1	14195.3	628	210	
NORVEGE	1020.0	7688.9	242	176	
POLOGNE			219	78	2.6
PORTUGAL	96.2	350.9	73	35	.2
ROUMANIE			133	15	
ESPAGNE			101	35	
SUEDE	502.6	8240.8	127	64	
SUISSE			430	267	
ROYAUME UNI	307.7	3561.3	376	76	
URSS			106	12	
YOUgoslavie			115	143	1.5
AUSTRALIE			28	7	
FIDJI	40.0	97.0	96	18	1.2
POLYNESIE FRANCAISE			33	6	
KIRIBATI					31.1
NOUVELLE CALEDONIE			60	66	2.9
NOUVELLE ZELANDE	857.1	2589.9	741	152	
PAPOUASIE NOUVELLE			40	3	4.0
ILES SALOMON					14.2
TONGA	87.2	820.0		2	39.9
VANUATU					18.2

13. MESURES DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE DE L'AGRICULTURE

	IND. DE LA PROD. ALIMENTAIRE PAR HABIT. 1979-81=100 1989-91	IND. DE LA PROD. AGRIC. TOTAL PAR HABIT. 1979-81=100 1989-91	DISPONIB. ENERGET. ALIMENT. PAR HABIT 1988-90	IND. DE LA VALEUR DES EXPORT. AGRIC. 1979-81=100 1989-91
ALGERIE	99	100	1901	24
ANGOLA	80	77	1190	5
BENIN	119	124	1544	145
BOTSWANA	76	76	1581	74
BURKINA FASO	113	115	1524	115
BURUNDI	93	92	1305	59
CAMEROUN	81	80	1621	65
CAP VERT	118	117	1818	102
REP. CENTRAFICAINE	94	94	1348	63
TCHAD	99	102	1179	53
COMORES	90	90	1285	99
CONGO	91	91	1533	42
COTE D'IVOIRE	96	93	1731	60
EGYPTE	118	109	2221	48
ETHIOPIE	88	87	1108	55
GABON	82	82	1635	30
GAMBIE	92	93	1600	27
GHANA	108	106	1496	42
GUINEE	88	87	1452	59
GUINEE BISSAU	106	106	1779	111
KENYA	106	104	1346	68
LESOTHO	74	75	1546	115
LIBERIA	75	66	1620	56
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	81	81	2222	
MADAGASCAR	89	89	1429	41
MALAWI	74	81	1360	91
MALI	95	98	1476	95
MAURITANIE	84	84	1781	55
MAURICE	104	103	1897	94
MAROC	133	133	2017	67
MOZAMBIQUE	82	81	1117	17
NAMIBIE	83	81	1313	104
NIGER	71	72	1537	40
NIGERIA	117	117	1545	33
REUNION	72	72	2057	87
RWANDA	84	88	1327	85
SAO TOME ET PRINCIPE	65	65	1606	14
SENEGAL	104	104	1589	99
SEYCHELLES			1565	9
SIERRA LEONE	93	97	1221	22
SOMALIE	86	86	1275	36
AFRIQUE DU SUD	86	86	2066	55
SOUDAN	71	71	1409	69
SWAZILAND	87	86	1754	72
TANZANIE	84	83	1464	47
TOGO	98	101	1447	81
TUNISIE	107	107	2068	78
UGANDA	99	99	1369	41
ZAIRE	95	96	1369	51
ZAMBIE	95	96	1384	168
ZIMBABWE	87	95	1541	94
BARBADE	78	78	2172	55
BELIZE	91	91	1778	83
BERMUDES			2019	
CANADA	111	110	2317	80
COSTA RICA	94	98	1867	79
CUBA	100	100	2102	68
DOMINIQUE	139	139	1883	302
REP. DOMINICAINE	98	94	1572	41
EL SALVADOR	99	76	1550	26
GRENADE	85	85	1781	45
GUADELOUPE	99	99	1816	66
GUATEMALA	91	82	1428	57
HAITI	91	89	1358	42
HONDURAS	91	94	1455	75
JAMAIQUE	96	96	1749	100
MARTINIQUE	124	124	1835	135
MEXIQUE	97	96	2110	91
NICARAGUA	61	52	1526	31
PANAMA	89	90	1695	69
TRINITE ET TOBAGO	81	80	1917	83
ETATS-UNIS	95	94	2454	69

13. MESURES DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE DE L' AGRICULTURE

	IND. DE LA PROD. ALIMENTAIRE PAR HABIT. 1979-81=100 1989-91	IND. DE LA PROD. AGRIC. TOTAL PAR HABIT. 1979-81=100 1989-91	DISPONIB. ENERGET. ALIMENT. PAR HABIT 1988-90	IND. DE LA VALEUR DES EXPORT. AGRIC. 1979-81=100 1989-91
ARGENTINE	94	95	2068	68
BOLIVIE	113	111	1299	135
BRESIL	134	132	1824	72
CHILI	115	115	1687	199
COLOMBIE	111	107	1660	57
EQUATEUR	112	112	1605	78
GUYANE FRANCAISE			1897	2926
GUYANA	62	62	1824	46
PARAGUAY	118	126	1838	234
PEROU	94	93	1445	63
SURINAME	80	80	1955	67
URUGUAY	116	118	1789	102
VENEZUELA	102	101	1754	176
AFGHANISTAN	74	73	1346	41
BANGLADESH	97	95	1341	61
BHOUTAN	85	85		74
BRUHEI DARUSSALAM	111	111	1886	262
CHINE	134	136	1758	156
CHYPRE	97	97		92
HONG KONG	103	103	1896	398
INDE	120	119	1492	85
INDONESIE	132	130	1739	84
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE	112	111	2100	205
IRAQ	89	88	2137	85
ISRAEL	111	99	2124	80
JAPON	96	93	1969	63
JORDANIE	94	94	1802	42
CAMBODGE	145	149	1444	203
COREE, REP. POP.	105	106	1871	13
COREE, REP. DE	97	95	1917	83
KOWEIT			2122	28
LAOS	113	112	1737	2088
LIBAN	138	135	2127	45
MALAISIE	160	133	1768	75
MALDIYES	92	92	1586	81
MONGOLIE	85	83	1642	48
MYANMAR	99	97	1644	34
NEPAL	124	122	1387	39
OMAN				65
PAKISTAN	105	110	1471	87
PHILIPPINES	90	90	1427	40
ARABIE SAOUDITE, ROYAUME DE	333	328	1909	326
SINGAPOUR	101	101	2083	106
SRI LANKA	90	88	1538	69
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	75	77	2039	124
THAILANDE	105	108	1545	104
TURQUIE	97	97	2128	101
EMIRATS ARABES UNIES			2210	121
VIET NAM	123	125	1480	475
YEMEN	74	75	1415	132

13. MESURES DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE DE L'AGRICULTURE

	IND. DE LA PROD. ALIMENTAIRE PAR HABIT. 1979-81=100 1989-91	IND. DE LA PROD. AGRIC. TOTAL PAR HABIT. 1979-81=100 1989-91	DISPONIB. ENERGET. ALIMENT. PAR HABIT 1988-90	IND. DE LA VALEUR DES EXPORT. AGRIC. 1979-81=100 1989-91
AUTRICHE	108	108	2343	117
BELGIQUE-LUXEMBOURG	114	114	2636	111
BULGARIE	98	92	2459	61
REP. FED. TCHEQUE SLOVAQUE	124	123	2431	73
DANEMARK	131	131	2431	102
FINLANDE	109	109	2136	66
FRANCE	101	101	2320	116
ALLEMAGNE, NOUV. LANDER	102	103	2559	74
ALLEMAGNE, REP. FED.	117	117	2324	118
GRECE	100	103	2545	133
HONGRIE	112	111	2410	70
ISLANDE	79	79	2346	31
IRLANDE	114	114	2516	93
ITALIE	99	100	2336	113
MALTE	120	120	2180	47
PAYS BAS	109	110	2118	116
NORVEGE	110	110	2202	74
POLONGNE	109	108	2328	133
PORTUGAL	119	119	2302	132
ROUMANIE	81	82	2137	19
ESPAGNE	115	115	2344	138
SUEDE	99	99	1968	92
SUISSE	107	107	2393	116
ROYAUME UNI	108	109	2128	98
URSS	107	105	2251	60
YOUgoslavie	91	91	2415	77
AUSTRALIE	95	103	2168	91
FIDJI	92	92	1838	63
POLYNESIE FRANCAISE	75	74	1858	28
KIRIBATI			2022	37
NOUVELLE CALEDONIE	88	86	1892	30
NOUVELLE ZELANDE	101	96	2244	93
PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE	103	102	1605	55
ILES SALOMON	92	92	1479	51
TONGA	90	90	1982	55
VANUATU	84	83	1706	41

14. STOCKS DE REPORT DE QUELQUES PRODUITS AGRICOLES

	CAMPAGNE PRENANT FIN EN :				
	1988	1989	1990	1991	1992
CEREALES	 MILLIONS DE TONNES				
PAYS DEVELOPPES	277.0	185.1	163.6	191.6	168.5
CANADA	13.5	9.9	10.7	16.1	14.9
ETATS UNIS	169.4	86.1	61.1	72.1	44.9
AUSTRALIE	3.1	3.1	3.4	2.9	2.6
CEE	28.7	28.5	29.3	34.9	46.6
JAPON	5.6	5.4	4.9	4.7	4.3
CIS 1/	39.1	36.2	39.1	45.6	34.7
PAYS EN DEVELOPPEMENT	124.3	125.3	141.2	152.9	155.7
EXTREME ORIENT	82.5	82.9	97.6	114.2	119.3
BANGLADESH	1.5	1.2	1.1	1.0	1.2
CHINE	48.0	43.0	43.0	56.0	60.0
INDE	5.4	4.4	11.3	12.6	9.1
PAKISTAN	1.7	2.0	2.6	2.6	2.4
PROCHE ORIENT	17.4	18.1	17.8	17.9	17.0
TURQUIE	1.1	0.8	1.0	0.8	0.8
AFRIQUE	9.7	11.7	13.0	10.2	9.3
AMERIQUE LATINE	14.5	12.3	12.6	10.2	9.8
ARGENTINE	1.0	1.0	1.1	1.2	1.6
BRESIL	5.7	4.8	5.2	2.2	2.1
TOTAL MONDIAL DONT:	401.3	310.4	304.7	344.5	324.1
BLE	143.0	115.7	119.2	141.9	135.4
RIZ, USINE	45.6	47.3	57.5	63.7	60.7
CEREALES SECONDAIRES	212.6	147.4	128.1	138.9	128.1
SUCRE (BRUT)					
TOTAL MONDIAL AU 1 SEPTEMBRE	33.4	31.2	30.4	34.5	35.5

1/ Estimation FAO; jusqu'à la campagne agricole finissant en 1991, ex-URSS; ensuite, Communauté des Etats Independants plus Georgie.

15. VARIATIONS ANNUELLES DES PRIX A LA CONSOMMATION: TOUS ARTICLES ET PRODUITS ALIMENTAIRES

	TOUS ARTICLES				PRODUITS ALIMENTAIRES			
	1975	1980	1985	1990	1975	1980	1985	1990
	A	A	A	A	A	A	A	A
	1980	1985	1990	1991	1980	1985	1990	1991
..... EN POURCENTAGE ANNUEL								
PAYS DEVELOPPES								
EUROPE OCCIDENTALE								
AUTRICHE	3.8	4.8	2.2	3.3	4.4	4.1	1.6	4.1
BELGIQUE	6.4	7.1	2.0	3.2	4.6	7.5	1.7	2.0
DANEMARK	10.4	7.9	3.9	2.4	...	8.1	2.2	0.6
FINLANDE	10.6	8.5	5.0	4.1	10.8	9.3	3.1	2.3
FRANCE	10.4	9.6	3.1	3.2	10.0	9.7	3.0	3.0
ALLEMAGNE, REP. FED.	4.0	3.8	1.3	3.4	3.3	3.2	1.1	2.8
GRECE	16.3	20.5	17.4	19.5	17.6	20.6	16.6	19.3
ISLANDE	42.0	50.5	20.0	6.8	41.0	53.1	21.0	2.5
IRLANDE	12.9	12.1	3.3	3.2	13.7	10.0	24.0	1.4
ITALIE	3.0	13.8	5.6	6.4	15.6	12.5	5.2	6.7
PAYS-BAS	6.1	4.0	0.8	3.8	...	3.3	0.2	3.1
NOUVEAUX LANDER	...	...	...	14.8	...	...	...	8.1
NORVEGE	8.4	8.9	6.3	3.4	7.4	6.6	5.8	1.7
PORTUGAL	...	23.9	11.3	11.4	21.0	24.2	11.1	9.9
ESPAGNE	18.6	12.3	6.5	6.0	16.0	12.3	6.7	3.5
SUEDE	10.5	8.9	6.2	9.4	10.7	11.7	5.8	4.6
SUISSE	2.4	4.1	2.5	5.9	2.9	4.9	2.4	4.5
ROYAUME-UNI	14.4	6.8	5.9	5.9	13.9	5.5	4.7	5.1
YOUgoslavie	18.2	45.7	65.0	78.6	19.4	47.1	60.0	68.8
AMERIQUE DU NORD								
CANADA	8.4	7.3	4.4	5.6	9.9	5.9	4.0	3.5
ETATS-UNIS	8.9	5.2	4.0	4.2	7.6	3.8	4.6	4.8
OCEANIE								
AUSTRALIE	10.6	8.4	7.9	3.3	12.0	7.8	7.1	3.4
NOUVELLE-ZELANDE	14.8	11.3	9.3	2.5	16.8	9.6	9.4	0.9
AUTRE PAYS DEVELOPPES								
ISRAEL	60.0	193.7	24.0	19.0	65.0	192.9	23.0	13.8
JAPON	6.5	2.6	1.4	3.3	5.5	2.6	1.2	4.8
AFRIQUE DU SUD	12.0	13.7	15.3	15.3	13.0	12.9	17.1	19.6
PAYS EN DEVELOPPEMENT								
AMERIQUE LATINE								
ARGENTINE	100.0	207.9	1432.0	202.4 1/	...	327.0	1280.0	86.9 1/
BAHAMAS	6.9	5.5	5.1	7.4	7.7	5.1	7.4	8.6
BARBADE	10.0	6.1	3.8	6.3	9.1	6.1	5.3	4.8
BOLIVIE	17.0	46.0	67.9	21.4	16.4	...	44.0	21.6
BRESIL	46.0	133.7	1075.0	432.8	49.0	142.8	991.0	394.5
CHILI	70.0	41.0	19.4	21.8	70.0	18.0	21.0	25.8
COLOMBIE	23.0	21.9	24.0	30.4	25.0	22.5	...	23.9
COSTA RICA	8.1	36.3	17.1	28.7	9.6	38.5	16.6	26.0
REPUBLIQUE DOMINICAINE	8.3	26.0	28.0	...	3.4	8.6	32.0	...
EQUATEUR	11.7	27.2	46.0	48.7	11.2	35.6	48.0	48.6
EL SALVADOR	...	14.0	24.0	14.4	...	14.3	28.0	17.9
GUATEMALA	10.7	...	20.0	33.2	9.4	...	23.0	30.9
GUYANA	12.8	19.6	3.2	2.3	14.1	26.5	3.1	0.7
HAITI	8.0	8.8	4.3	...	9.3	6.6	3.3	...
HONDURAS	9.2	7.1	4.3	33.9	9.6	4.2	9.8	43.7
JAMAIQUE	22.0	26.0	13.2	51.2	24.0	15.7	15.3	54.8
MEXIQUE	21.0	18.9	75.8	22.6	19.5	63.7	65.0	20.1
PANAMA	6.9	3.3	0.3	1.7	6.6	3.6	0.5	3.2
PARAGUAY	14.7	15.8	28.0	38.22/	14.9	...	31.0	25.42/
PEROU	37.0	100.2	2761.0	409.2	50.0	87.8	829.0	348.2
PORTO RICO	5.6	2.9	2.9	2.9	5.5	2.8	4.1	4.6
SURINAME	11.5	6.4	18.4	26.0	12.2	4.8	24.0	18.6
TRINITE-ET-TOBAGO	12.9	13.1	9.7	3.8	11.1	14.8	16.4	6.1
URUGUAY	55.0	43.7	80.0	102.0	55.0	43.1	80.0	85.4
VENEZUELA	11.4	10.5	36.0	35.0 2/	15.7	13.6	50.0	33.7 2/

15. VARIATIONS ANNUELLES DES PRIX A LA CONSOMMATION: TOUS ARTICLES ET PRODUITS ALIMENTAIRES

	TOUS ARTICLES				PRODUITS ALIMENTAIRES					
	1975	1980	1985	1990	1975	1980	1985	1990		
	A	A	A	A	A	A	A	A		
	1980	1985	1990	1991	1980	1985	1990	1991		
..... EN POURCENTAGE ANNUEL										
EXTREME-ORIENT										
BANGLADESH			7.6	10.3	10.4	7.1	5.0	10.9	18.6	6.1
INDE			1.3	6.9	7.5	18.0	0.8	6.7	7.5	19.4
INDONESIE			...	10.1	7.4	9.3	...	8.4	10.1	8.0
COREE, REPUBLIQUE DE			17.2	6.3	5.4	9.7	17.2	5.4	6.4	10.7
MALAISIE			4.6	4.5	2.0	4.4	3.7	2.5	2.3	4.7
MYANMAR			3.8	4.5	18.8	32.3	2.6	4.2	20.0	37.5
NEPAL			6.7	11.6	11.3	15.5	6.1	4.1	12.0	18.2
PAKISTAN			9.0	7.6	6.7	11.8	8.0	7.5	7.3	10.6
PHILIPPINES			12.0	20.6	7.2	17.7	11.0	20.2	7.3	13.8
SRI LANKA			9.9	12.6	12.4	12.2	10.7	12.6	12.8	11.9
THAILANDE			10.4	4.6	4.2	5.7	10.6	3.0	5.2	6.9
AFRIQUE										
ALGERIE			12.4	9.9	14.7	22.8	15.7	11.4	9.8	19.6
BOTSWANA			12.4	8.5	10.2	11.8	13.8	...	9.9	11.9
BURKINA FASO			...	5.5	-0.5	3.5 3/	...	6.5	-2.9	12.0 3/
BURUNDI			18.3	8.9	6.4	8.9	16.2	9.4	4.8	6.3
CAMEROUN			10.7	11.6	...	...	11.8	...	...	...
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE			...	10.1	-1.7	-2.9	...	10.1	-2.3	-4.1
COTE D'IVOIRE			16.7	11.7	6.2	1.7	19.3	4.2	9.7	...
ETHIOPIE			15.7	6.6	1.3	35.8	19.2	6.8	-0.8	41.3
GABON			12.9	10.1	...	0.4	...	...	...	-1.2
GAMBIE			10.2	12.0	21.0	6.6 4/	9.7	13.4	22.0	6.3 4/
GHANA			70.0	118.5	30.0	18.0	45.0	51.3	31.0	9.0
KENYA			9.8	15.3	9.7	19.3	10.2	12.9	6.4	23.5
LESOTHO			15.1	13.7	...	17.5 1/	18.6	13.1	...	17.4 1/
LIBERIA			8.8	3.4	6.0	...	8.1	2.1	6.6	...
MADAGASCAR			9.2	20.0	15.3	8.6	9.0	19.8	13.8	9.
MALAWI			9.2	...	19.2	10.8	9.5	...	20.0	13.1 1/
MALI			...	...	...	1.5	16.1	9.0	...	3.4
MAURICE			16.9	...	...	7.0	16.3	...	...	4.2
MAROC			9.7	9.7	4.7	8.1	9.3	10.3	3.9	8.4
NIGER			14.6	6.8	-3.6	-8.0 1/	14.8	8.4	-6.5	-9.4 1/
NIGERIA			14.4	19.9	23.0	13.0	20.0	21.3	19.6	11.9
RWANDA			...	...	...	19.6	...	...	...	13.6
SENEGAL			6.8	12.3	0.1	-1.8 1/	6.4	11.5	-0.2	-3.0 1/
SIERRA LEONE			13.8	45.0	...	95.7 4/	12.9	43.1	...	96.3 4/
SOMALIE			...	40.0	...	...	...	33.0	...	...
SWAZILAND			13.2	13.9	11.9	...	14.0	13.7	12.5	...
TANZANIE			14.5	30.2	30.0	22.3	13.4	30.5	31.0	22.5
TOGO			8.1	6.3	0.7	0.5	9.9	5.3	-0.6	-4.2
TUNISIE			...	10.2	6.7	8.3	...	10.8	7.2	8.5
UGANDA			...	...	...	31.8	...	...	...	23.3
ZAMBIE			15.2	19.4	50.0	92.6	13.7	19.9	65.0	91.0
ZIMBABWE			9.8	15.9	12.7	24.3	8.4	17.8	13.7	25.3
PROCHE-ORIENT										
AFGHANISTAN			...	3.1	...	62.5 2/	...	4.8	...	57.7 2/
CHYPRE			...	6.4	3.1	5.0	...	7.2	3.9	6.8
EGYPTE			12.9	14.9	19.6	19.7	14.4	15.9	22.0	16.5
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'			16.1	16.1	...	17.2	18.9	15.4	...	22.1
IRAQ			...	14.5	...	186.5	...	...	...	263.9
JORDANIE			11.6	...	9.2	8.2	9.8	...	8.9	11.1
KOWEIT			7.1	4.6	1.5	...	6.1	2.6	0.5	...
ARABIE SAOUDITE, ROYAUME DE			11.3	-0.1	-0.7	4.5	9.5	0.9	-0.7	7.6
SOUDAN			16.8	27.2	...	105.2	14.2	26.6	...	105.1
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE			10.9	12.0	31.0	7.7	...	11.2	34.0	3.5
TURQUIE			50.0	30.0	37.0	65.9	47.0	18.7	55.0	67.1

1 JANVIER-OCTOBRE.

2 JANVIER-SEPTEMBRE.

3 JANVIER-JUILLET.

4 JANVIER-AOÛT.

Source: BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, BULLETIN DES STATISTIQUES DU TRAVAIL.

16. DISPONIBILITES ENERGETIQUES D'ORIGINE ALIMENTAIRE PAR HABITANT DANS CERTAINS PAYS DEVELOPPES ET EN DEVELOPPEMENT

	1976-78	1979-81	1982-84	1985-87	1988-90
----- CALORIES PAR HABITANT PAR JOUR -----					
ALGERIE	2317	2612	2682	2803	2944
ANGOLA	2095	2117	1975	1919	1881
BENIN	2188	2145	2171	2240	2383
BOTSWANA	2158	2155	2255	2200	2260
BURKINA FASO	1734	1815	1751	2192	2219
BURUNDI	2143	2059	1972	2060	1948
CAMEROUN	2383	2340	2212	2217	2208
CAP VERT	2503	2587	2754	2830	2778
REP. CENTRAFICAINE	2218	2136	1970	1809	1846
TCHAD	1792	1710	1505	1803	1735
COMORES	1780	1783	1743	1697	1760
CONGO	2167	2235	2321	2326	2295
DJIBOUTI	1620	1739	1899	2089	2362
EGYPTE	2800	3088	3273	3325	3310
ETHIOPIE	1579	1795	1690	1634	1699
GABON	2359	2382	2503	2485	2443
GAMBIE	1971	2101	2172	2380	2290
GHANA	2038	1973	1952	2145	2144
GUINEE	2264	2268	2246	2264	2242
GUINEE BISSAU	2040	2057	2198	2266	2235
COTE D'IVOIRE	2586	2844	2747	2670	2568
KENYA	2273	2148	2097	2100	2064
LESOTHO	2281	2354	2316	2167	2121
LIBERIA	2359	2400	2378	2365	2259
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	3428	3472	3461	3340	3293
MADAGASCAR	2485	2472	2422	2322	2156
MALAWI	2375	2273	2191	2082	2049
MALI	1928	1898	1979	2203	2259
MAURITANIE	1992	2081	2216	2348	2447
MAURICE	2588	2701	2760	2846	2897
MAROC	2654	2696	2804	2950	3031
MOZAMBIQUE	1952	1951	1882	1791	1805
NAMIBIE	1958	1952	1938	1945	1969
NIGER	2149	2224	2263	2229	2239
NIGERIA	2106	2129	2083	2228	2200
REUNION	2698	2820	2903	2923	3082
RWANDA	2068	2064	2063	1953	1913
SAO TOME ET PRINCIPE	2049	2060	2083	2103	2153
SENEGAL	2314	2415	2320	2416	2322
SEYCHELLES	2179	2282	2315	2353	2356
SIERRA LEONE	2065	2096	1906	1924	1899
SOMALIE	1734	1942	2052	1964	1874
AFRIQUE DU SUD	2935	2981	3060	3083	3133
SOUDAN	2267	2215	2049	2133	2043
SWAZILAND	2487	2462	2550	2541	2634
TANZANIE	2245	2239	2238	2284	2195
TOGO	2043	2266	2198	2050	2269
TUNISIE	2653	2800	2829	3002	3122
UGANDA	2225	2114	2184	2024	2178
ZAIRE	2174	2133	2153	2170	2130
ZAMBIE	2277	2186	2130	2030	2016
ZIMBABWE	2172	2180	2160	2180	2256
ANTIGUA ET BARBUDA	1989	2089	2172	2202	2307
BAHAMA	2229	2449	2690	2695	2777
BARBADE	2933	3072	2955	3127	3217
BELIZE	2564	2679	2567	2470	2575
BERMUDES	2847	3020	3095	3093	2960
CANADA	3160	3107	3143	3289	3242
COSTA RICA	2585	2581	2608	2716	2711
CUBA	2823	2954	3150	3156	3129
DOMINIQUE	2301	2360	2463	2716	2911
REP. DOMINICAINE	2216	2268	2310	2348	2310
EL SALVADOR	2191	2317	2362	2364	2331
GRENADE	2147	2245	2321	2354	2400
GUADELOUPE	2355	2426	2552	2646	2777
GUATEMALA	2122	2146	2198	2246	2254
HAITI	2038	2067	2080	2088	2006
HONDURAS	2160	2133	2094	2111	2210
JAMAIQUE	2700	2632	2572	2573	2558
MARTINIQUE	2560	2597	2721	2739	2768
MEXIQUE	2799	3000	3105	3120	3062
ANTILLES NEERLANDAISE	2849	2956	3004	2767	2681
NICARAGUA	2375	2281	2319	2358	2235
PANAMA	2272	2321	2432	2471	2269
SAINT KITTS ET NEVIS	2181	2164	2279	2421	2435
SAINTE LUCIE	2078	2194	2271	2402	2424

16. DISPONIBILITES ENERGETIQUES D'ORIGINE ALIMENTAIRE PAR HABITANT DANS CERTAINS PAYS DEVELOPPES
ET EN DEVELOPPEMENT

	1976-78	1979-81	1982-84	1985-87	1988-90
----- CALORIES PAR HABITANT PAR JOUR -----					
SAINT VINCENT	2230	2454	2445	2435	2460
TRINITE ET TOBAGO	2714	2930	3057	2978	2770
ETATS UNIS	3345	3353	3418	3584	3642
ARGENTINE	3194	3195	3091	3111	3068
BOLIVIE	2087	2120	2072	2060	2013
BRESIL	2621	2707	2652	2673	2730
CHILI	2558	2645	2555	2443	2484
COLOMBIE	2339	2409	2459	2422	2453
EQUATEUR	2278	2292	2314	2391	2399
GUYANE FRANCAISE	2350	2487	2637	2716	2804
GUYANA	2535	2499	2460	2510	2495
PARAGUAY	2659	2660	2676	2662	2684
PEROU	2151	2102	2027	2018	2037
SURINAME	2314	2440	2484	2451	2436
URUGUAY	2817	2810	2732	2658	2691
VENEZUELA	2579	2719	2625	2514	2443
AFGHANISTAN	2275	2179	2098	1900	1766
BANGLADESH	1969	1973	1955	1980	2037
BRUNEI DARUSSALAM	2601	2650	2855	2856	2858
MYANMAR	2155	2313	2443	2510	2454
CHINE	2131	2324	2558	2592	2641
HONG KONG	2626	2652	2693	2777	2860
INDE	2086	2098	2127	2201	2229
INDONESIE	2183	2462	2545	2627	2605
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE	2881	2915	3004	3027	3022
IRAQ	2434	2755	3016	3219	3096
ISRAEL	3062	3023	3110	3093	3220
JAPON	2735	2764	2816	2866	2921
JORDANIE	2447	2550	2646	2689	2711
CAMBODGE	1724	1657	1876	2091	2122
COREE, REP. POP.	2557	2652	2704	2796	2843
COREE, REP. DE	2766	2747	2810	2835	2826
KOWEIT	2849	3019	3085	3073	3043
LAOS	2033	2365	2390	2431	2465
LIBAN	2438	2668	2909	2996	3142
MACAO	2230	2252	2248	2258	2294
MALAISIE	2634	2685	2693	2654	2671
MALDIVES	1954	2193	2314	2358	2400
MONGOLIE	2429	2478	2474	2468	2361
NEPAL	1900	1846	1900	2003	2205
PAKISTAN	2195	2155	2173	2139	2280
PHILIPPINES	2074	2200	2183	2185	2341
ARABIE SAOUDITE, ROYAUM DE	2240	2760	2861	2738	2929
SINGAPOUR	2742	2695	2911	2957	3121
SRI LANKA	2287	2243	2303	2292	2246
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	2594	2957	3132	3156	3122
THAILANDE	2285	2292	2281	2298	2280
TURQUIE	3055	3053	3030	3092	3196
EMIRATS ARABES UNIES	3308	3325	3323	3245	3285
VIET NAM	2006	2097	2143	2182	2216
YEMEN	2016	2056	2084	2104	2230

16. DISPONIBILITES ENERGETIQUES D'ORIGINE ALIMENTAIRE PAR HABITANT DANS CERTAINS PAYS DEVELOPPES
ET EN DEVELOPPEMENT

	1976-78	1979-81	1982-84	1985-87	1988-90
----- CALORIES PAR HABITANT PAR JOUR -----					
ALBANIE	2664	2752	2836	2726	2587
AUTRICHE	3299	3400	3443	3475	3486
BELGIQUE-LUXEMBOURG	3381	3474	3650	3742	3925
BULGARIE	3571	3631	3650	3648	3695
REP FED TCHEQUE SLOVAQUE	3336	3359	3437	3453	3574
DANEMARK	3317	3464	3399	3570	3639
FINLANDE	3079	3054	3042	2998	3066
FRANCE	3401	3435	3454	3519	3593
ALLEMAGNE, NOUV. LANDER	3446	3562	3674	3726	3710
ALLEMAGNE, REP. FED	3238	3306	3331	3441	3472
GRECE	3445	3442	3631	3623	3775
HONGRIE	3418	3459	3510	3588	3608
ISLANDE	2997	3229	3421	3547	3448
IRLANDE	3779	3886	3859	3876	3952
ITALIE	3392	3561	3379	3450	3498
MALTE	2990	2904	2949	3096	3169
PAYS BAS	3073	3070	3072	3115	3078
NORVEGE	3231	3350	3197	3272	3221
POLOGNE	3565	3499	3321	3385	3426
PORTUGAL	3036	2913	2944	3142	3342
ROUMANIE	3431	3388	3424	3230	3081
ESPAGNE	3168	3248	3288	3352	3472
SUEDE	3017	3018	3039	2978	2978
SUISSE	3576	3560	3522	3499	3508
ROYAUME UNI	3178	3171	3162	3241	3270
URSS	3379	3368	3373	3373	3380
YOUgoslavie	3519	3568	3552	3588	3545
AUSTRALIE	3175	3088	3150	3291	3302
FIDJI	2477	2567	2659	2707	2726
POLYNESIE FRANCAISE	2744	2780	2780	2813	2756
KIRIBATI	2553	2731	2616	2679	2517
NOUVELLE CALEDONIE	2789	2813	2801	2815	2909
NOUVELLE ZELANDE	3543	3480	3415	3391	3461
PAPOUASIE NOUVELLE	2272	2327	2368	2484	2589
SAMOA	2592	2557	2572	2708	2695
ILES SALOMON	2211	2287	2246	2308	2278
TONGA	2762	2825	2860	2922	2967
VANUATU	2552	2565	2625	2718	2736

**17. PART DE L'AGRICULTURE (AU SENS LARGE) DANS LES ENGAGEMENTS PUBLICS EN FAVEUR DE
TOUS LES SECTEURS, PAR SOURCES MULTILATERALES ET BILATERALES, 1982-1990**

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990 1)
	 EN POURCENTAGE								
TOTAL ENGAGEMENTS									
INSTITUTIONS MULTILATERALES 2)	35	35	29	31	33	29	29	22	25
BANQUE MONDIALE 3)	32	38	27	28	32	22	24	19	22
BANQUES REGIONALES DE DEVELOPPEMENT 3)	36	25	26	32	34	40	32	29	29
OPEP 3)	17	21	25	28	35	23	19	28	..
SOURCES BILATERALES									
CAD/CEE	10	11	11	12	12	12	11	12	..
OPEP	..	..	..	..	..	..	..	..	..
TOUTES SOURCES	..	..	..	..	..	..	..	..	..
ENGAGEMENTS A DES CONDITIONS DE FAVEUR UNIQUEMENT									
INSTITUTIONS MULTILATERALES 2)	49	48	47	55	42	55	52	..	..
BANQUE MONDIALE 3)	45	52	49	54	29	35	37	..	..
BANQUES REGIONALES DE DEVELOPPEMENT 3)	56	38	33	51	51	63	65	..	..
OPEP 3)	30	26	47	65	45	73	21	..	..
SOURCES BILATERALES	16	14	15	15	15	(15)	(16)	..	..
CAD/CEE	17	17	17	16	16	16	(16)	..	..
OPEP	12	4	6	5	6	4	6	..	..
TOUTES SOURCES	22	20	21	22	19	(20)	(21)	..	..

1) Donnees preliminaires.

2) Y compris PNUD, GCRAI, FAO(FF/PCT) et FIDA.

3) Non compris les engagements en faveur du GCRAI.

18. VENTILATION DES ENGAGEMENTS PUBLICS MULTILATERAUX ET BILATERAUX EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE (AU SENS LARGE), 1982-1990

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990 1)
	 EN POURCENTAGE								
TOTAL ENGAGEMENTS									
INSTITUTIONS MULTILATERALES	59	63	55	59	61	53	46	49	55
BANQUE MONDIALE 2)	35	44	29	36	38	28	25	27	30
BANQUES REGIONALES DE DEVELOPPEMENT 2)	15	11	17	15	15	18	15	14	17
OPEP 2)	2	2	3	2	3	2	1	2	1
AUTRES 3)	7	6	6	6	5	5	5	6	7
SOURCES BILATERALES	41	37	45	41	39	47	54	51	45
CAD/CEE	35	35	43	39	37	46	53	49	43
OPEP	6	2	2	2	2	1	1	2	2
TOUTES SOURCES (MULTILATERALES + BILATERALES)	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ENGAGEMENTS A DES CONDITIONS DE FAVEUR UNIQUEMENT (APD)									
INSTITUTIONS MULTILATERALES	40	41	37	42	31	37	33	34	43
BANQUE MONDIALE 2)	20	18	19	24	11	14	14	14	19
BANQUES REGIONALES DE DEVELOPPEMENT 2)	7	11	7	8	9	14	11	11	14
OPEP 2)	2	2	2	2	3	2	2	2	2
AUTRES 3)	11	10	8	8	8	7	6	7	9
SOURCES BILATERALES	60	59	63	58	69	63	67	66	57
CAD/CEE	51	56	60	56	66	62	66	64	54
OPEP	9	3	3	2	3	1	1	3	3
TOUTES SOURCES (MULTILATERALES + BILATERALES)	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1) Donnees preliminaires.

2) Non compris les engagements en faveur du GCRAI.

3) Y compris PNUD, GCRAI, FAO(FF/PCT) et FIDA.

SOURCE: FAO, banque informatisee de donnees sur l'aide exterieure a l'agriculture.

19. PAYS DU CAD: ENGAGEMENTS BILATERAUX D'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) ET PART DE L'AGRICULTURE (AU SENS LARGE), 1985-1990

	APD BILATERALE POUR TOUTS LES SECTEURS						PART DE L'AGRICULTURE					
	1985	1986	1987	1988	1989	1990 1)	1985	1986	1987	1988	1989	1990 1)
	 MILLIONS DE DOLLARS						 EN POURCENTAGE					
AUSTRALIE	532	532	527	927	478	499	9	13	13	6	8	..
AUTRICHE	60	126	147	341	407	336	3	5	3	5	1	..
BELGIQUE	132	318	404	449	366	...	23	14	18	10	(10)	..
CANADA	1172	1179	1643	1911	1875	1802	24	24	19	20	13	..
DANEMARK	340	480	415	642	492	599	33	29	38	31	32	..
FINLANDE	233	276	222	413	616	610	11	19	41	37	21	..
FRANCE	3756	4822	5492	6367	7172	...	10	12	10	10	7	..
ALLEMAGNE	2427	3337	4303	4842	4597	5859	15	18	13	18	9	..
IRLANDE	17	25	27	22	19	23	..	8	7	14	14	..
ITALIE	1178	2327	3135	3040	2309	2092	17	16	21	21	20	..
JAPON	4076	4342	7342	12326	7870	10233	25	18	13	19	21	..
PAYS BAS	731	1299	1709	1808	1764	2037	18	29	34	25	19	..
NOUVELLE ZELANDE	47	34	51	78	89	(4)	26	15	10	8	8	..
NORVEGE	346	548	514	313	427	624	23	20	20	16	26	..
SUEDE	566	779	789	1078	1275	1349	25	19	21	20	13	..
SUISSE	307	329	462	519	509	...	32	27	26	29	23	..
ROYAUME UNI	731	1081	1442	1692	1738	...	14	17	9	9	3	..
ETATS UNIS	9157	8746	7412	7929	7871	20446	11	11	13	11	10	..
TOTAL PAYS DU CAD	25808	30580	36039	44695	39874	46511	17	18	15	16	12	..

1) Chiffres préliminaires.

Source: FAO, banque informatisée de données sur l'aide extérieure à l'agriculture.

**20. VENTILATION DES ENGAGEMENTS PUBLICS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE,
PAR AFFECTATION, 1983-1990**

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990 1)
	 EN POURCENTAGE							
MISE EN VALEUR DES TERRES ET DES EAUX 2)	17	19	20	16	12	15	14	14
SERVICES AGRICOLES	15	14	10	16	13	9	13	12
APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS	6	6	4	3	6	6	2	2
PRODUCTION VEGETALE	6	6	5	5	4	5	6	9
ELEVAGE	2	2	3	2	2	3	3	1
PECHES 3)	2	2	2	2	2	2	2	2
RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION 4)	4	6	5	4	5	3	3	5
FORETS	2	3	5	2	3	4	3	6
AGRICULTURE (MONTANTS AJUSTES ET NON ATTRIBUES)	11	17	17	23	22	27	25	21
TOTAL, AGRICULTURE AU SENS ETROIT	66	75	71	73	69	74	71	72
INFRASTRUCTURES RURALES	11	6	7	7	8	9	6	12
FABRICATION D INTRANTS 5)	1	4	3	4	2	6	5	2
AGRO-INDUSTRIES	6	3	4	3	2	3	4	2
DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE ET DEVELOPPEMENT REGIONAL	17	12	15	13	19	8	14	12
TOTAL, AGRICULTURE AU SENS LARGE	100	100	100	100	100	100	100	100

Note: Dans ce tableau, l'agriculture au sens etroit inclut les forets.

1) Donnees preliminaires.

2) Y compris l'amenagement des reseaux hydrographiques.

3) Y compris les moyens de production tels que chalutiers et engins de peche.

4) Y compris les engagements en faveur du GCRAI.

5) Principalement engrais.

Source: FAO, banque informatisee de donnees sur l'aide exterieure a l'agriculture.

21. REPARTITION PAR REGIONS ET GROUPEES ECONOMIQUES DES ENGAGEMENTS PUBLICS EN FAVEUR DE L' AGRICULTURE (AU SENS LARGE), TOUTES SOURCES CONFONDUES, 1983-1990

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990 1)
	 EN POURCENTAGE							
TOTAL ENGAGEMENTS								
EXTREME ORIENT ET PACIFIQUE	48	54	52	49	51	56	50	51
AFRIQUE	23	24	23	23	27	22	31	29
AMERIQUE LATINE	21	16	17	20	18	16	11	14
PROCHE ORIENT	8	6	8	8	4	6	8	6
TOTAL REGIONS EN DEVELOPPEMENT DONT:	100	100	100	100	100	100	100	100
PAYS A FAIBLE REVENU ET A DEFICIT VIVRIER 2)	58	64	62	53	63	62	58 A)	77 B)
ENGAGEMENTS A DES CONDITIONS DE FAVEUR								
EXTREME ORIENT ET PACIFIQUE	57	60	58	62	59	60	60	54
AFRIQUE	25	26	25	27	30	24	27	31
AMERIQUE LATINE	10	8	10	5	6	8	6	9
PROCHE ORIENT	8	6	7	6	5	8	7	6
TOTAL REGIONS EN DEVELOPPEMENT DONT:	100	100	100	100	100	100	100	100
PAYS A FAIBLE REVENU ET A DEFICIT VIVRIER 2)	68	68	67	58	68	68	64 A)	84 B)
ENGAGEMENTS SANS CONDITIONS DE FAVEUR								
EXTREME ORIENT ET PACIFIQUE	33	39	40	32	33	40	23	42
AFRIQUE	19	18	18	18	21	13	41	26
AMERIQUE LATINE	40	36	30	41	46	43	24	28
PROCHE ORIENT	8	7	12	9	-	4	12	4
TOTAL REGIONS EN DEVELOPPEMENT DONT:	100	100	100	100	100	100	100	100
PAYS A FAIBLE REVENU ET A DEFICIT VIVRIER 2)	42	56	52	45	52	44	39 A)	58 B)

1) Donnees preliminaires.

2) 74 pays dont le PNB par habitant ne dépassait pas 1 135 dollars en 1989, conformément à la définition de la Banque mondiale.

Source: FAO, banque informatisée de données sur l'aide extérieure à l'agriculture.



**WHERE TO PURCHASE FAO PUBLICATIONS LOCALLY
POINTS DE VENTE DES PUBLICATIONS DE LA FAO
PUNTOS DE VENTA DE PUBLICACIONES DE LA FAO**

• ANGOLA

Empresa Nacional do Disco e de Publicações, ENDIPU-U.E.E.
Rua Cirilo da Conceição Silva, No. 7
C.P. No. 1314-C
Luanda

• ARGENTINA

Librería Agropecuaria
Pasteur 743
1028 Capital Federal

• AUSTRALIA

Hunter Publications
P.O. Box 404
Abbotsford, Vic. 3067

• AUSTRIA

Gerold Buch & Co.
Weinburggasse 26
1010 Vienna

• BAHRAIN

United Schools International
P.O. Box 726
Manama

• BANGLADESH

Association of Development
Agencies in Bangladesh
House No. 1/3, Block F, Lalmatia
Dhaka 1207

• BELGIQUE

M.J. De Lannoy
202, avenue du Roi
1060 Bruxelles
CCP 000-0808993-13

• BOLIVIA

Los Amigos del Libro
Perú 3712, Casilla 450,
Cochabamba
Mercado 1315, La Paz

• BOTSWANA

Botsalo Books (Pty) Ltd
P.O. Box 1532
Gaborone

• BRAZIL

Fundação Getúlio Vargas
Praia do Botafogo 190, C.P. 9052
Rio de Janeiro

CANADA (See North America)

• CHILE

Librería - Oficina Regional FAO
Avda. Santa María 6700
Casilla 10095, Santiago
Tel. 218 53 23
Fax 218 25 47

• CHINA

China National Publications Import
& Export Corporation
P.O. Box 88
100704 Beijing

• COLOMBIA

Banco Ganadero,
Revista Carta Ganadera
Carrera 9ª N° 72-21, Piso 5
Bogotá D.E.
Tel. 217 0100

• CONGO

Office national des librairies
populaires
B.P. 577
Brazzaville

• COSTA RICA

Librería, imprenta y Litografía
Lehmann S.A.
Apartado 10011
San José

• CUBA

Ediciones Cubanas, Empresa de
Comercio Exterior de
Publicaciones
Obispo 461, Apartado 605
La Habana

• CYPRUS

MAM
P.O. Box 1722
Nicosia

• CZECH REPUBLIC

Artia
Ve Smeckach 30, P.O. Box 790
11127 Prague 1

• DENMARK

Munksgaard, Book and
Subscription Service
P.O. Box 2148
DK 1016 Copenhagen K.
Tel. 4533128570
Fax 4533129387

• ECUADOR

Libri Mundi, Librería Internacional
Juan León Mera 851,
Apartado Postal 3029
Quito

• ESPAÑA

Mundi Prensa Libros S.A.
Castelló 37
28001 Madrid
Tel. 431 3399
Fax 575 3998
Librería Agrícola
Fernando VI 2
28004 Madrid
Librería Internacional AEDOS
Consejo de Ciento 391
08009 Barcelona
Tel. 301 8615
Fax 317 0141
Librería de la Generalitat
de Catalunya
Rambla dels Estudis, 118
(Palau Moja)
08002 Barcelona
Tel. (93) 302 6462
Fax 302 1299

• FINLAND

Akateeminen Kirjakauppa
P.O. Box 218
SF-00381 Helsinki

• FRANCE

La Maison Rustique
Flammarión 4
26, rue Jacob
75006 Paris
Librairie de l'UNESCO
7, place de Fontenoy
75700 Paris
Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
75005 Paris

• GERMANY

Alexander Horn Internationale
Buchhandlung
Kirchgasse 22, Postfach 3340
D-6200 Wiesbaden
Uno Verlag
Poppelsdorfer Allee 55
D-5300 Bonn 1
S. Toeche-Mittler GmbH
Versandbuchhandlung
Hindenburgstrasse 33
D-6100 Darmstadt
• GREECE
G.C. Eleftheroudakis S.A.
4 Nikis Street
10563 Athens
John Mihalopoulos & Son S.A.
75 Hermou Street, P.O. Box 10073
54110 Thessaloniki

• GUYANA

Guyana National Trading
Corporation Ltd
45-47 Water Street, P.O. Box 308
Georgetown

• HAÏTI

Librairie "A la Caravelle"
26, rue Bonne Foi, B.P. 111
Port-au-Prince

• HONDURAS

Escuela Agrícola Panamericana,
Librería RTAC
Zamorano, Apartado 93
Tegucigalpa
Oficina de la Escuela Agrícola
Panamericana en Tegucigalpa
Blvd. Morazan, Apts. Glapson -
Apartado 93
Tegucigalpa

• HONG KONG

Swindon Book Co.
13-15 Lock Road
Kowloon

• HUNGARY

Kultura
P.O. Box 149
H-1389 Budapest 62

• ICELAND

Snaebjörn Jónsson and Co. h.f.
Hafnarstraeti 9, P.O. Box 1131
101 Reykjavik

• INDIA

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House, New Delhi 110 001;
17 Park Street, Calcutta 700 016
Oxford Subscription Agency,
Institute for Development
Education
1 Anasuya Ave., Kilpauk
Madras 600 010

• IRELAND

Publications Section, Stationery
Office
4-5 Harcourt Road
Dublin 2

• ITALY

FAO (See last column)
Libreria Scientifica Dott. Lucio de
Biasio "Asiou"
Via Coronelli 6
20146 Milano
Libreria Concessionaria Sansoni
S.p.A. "Licosa"
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze
Libreria Internazionale Rizzoli
Galleria Colonna, Largo Chigi
00187 Roma

• JAPAN

Maruzen Company Ltd
P.O. Box 5050
Tokyo International 100-31

• KENYA

Text Book Centre Ltd
Kijabe Street, P.O. Box 47540
Nairobi

• KOREA, REP. OF

Eulwoo Publishing Co. Ltd
46-1 Susong-Dong, Jongro-Gu
P.O. Box 362, Kwangwha-Mun
Seoul 110

• KUWAIT

The Kuwait Bookshops Co. Ltd
P.O. Box 2942
Safat

• LUXEMBOURG

M.J. De Lannoy
202, avenue du Roi
1060 Bruxelles (Belgique)

• MAROC

Librairie "Aux Belles Images"
281, avenue Mohammed V
Rabat

• MEXICO

Librería, Universidad Autónoma de
Chapingo
56230 Chapingo
Libros y Editoriales S.A.
Av. Progreso N° 202-1° Piso A
Apdo Postal 18922 Col. Escandón
11800 México D.F.
Only machine readable products:
Grupo Qualita
Kansas N° 38 Colonia Nápoles
03810 México D.F.
Tel. 682-3333

• NETHERLANDS

Roodveldt Import B.V.
Browsersgracht 288
1013 HG Amsterdam
SDU Publishers Plantijnstraat
Christoffel Plantijnstraat 2
P.O. Box 20014
2500 EA The Hague

• NEW ZEALAND

Legislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington

• NICARAGUA

Librería Universitaria, Universidad
Centroamericana
Apartado 69
Managua

• NIGERIA

University Bookshop (Nigeria) Ltd
University of Ibadan
Ibadan

• NORTH AMERICA

Publications:
UNIPUB
461 1/F, Assembly Drive
Lanham MD 20706-4391, USA
Toll-free 800 233-0504 (Canada)
800 274-4888 (USA)
Fax 301-459-0056

• PERIODICALS:

Ebsco Subscription Services
P.O. Box 1431
Birmingham AL 35201-1431, USA
Tel. (205) 991-6600
Telex 78-2661
Fax (205) 991-1449
The Faxon Company Inc.
15 Southwest Park
Westwood MA 02090, USA
Tel. 617-329-3350
Telex 95-1980
CableF W Faxon Wood

• NORWAY

Narvesen Info Center
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125, Etterstad
0602 Oslo 6

• PAKISTAN

Mirza Book Agency
65 Shahrah-e-Quaid-e-Azam
P.O. Box 729, Lahore 3
Sasi Book Store
Zaibunnisa Street
Karachi

• PARAGUAY

Mayer's Internacional -
Publicaciones Técnicas
Gral. Díaz 629 c/15 de Agosto
Casilla de Correo N° 1416
Asunción - Tel. 448 246

• PERU

Librería Distribuidora "Santa
Rosa"
Jirón Apurimac 375, Casilla 4937
Lima 1

• PHILIPPINES

International Book Center (Phils)
Room 1703, Cityland 10
Condominium Cor. Ayala Avenue &
H.V. dela Costa Extension
Makati, M.M.

• POLAND

Ars Polona
Krakowskie Przedmiescie 7
00-950 Warsaw

• PORTUGAL

Livraria Portugal,
Dias e Andrade Ltda.
Rua do Carmo 70-74, Apartado 2681
1112 Lisboa Codex

• ROMANIA

Ilexim
Calea Grivitei No 64066
Bucharest

• SAUDI ARABIA

The Modern Commercial
University Bookshop
P.O. Box 394
Riyadh

• SINGAPORE

Select Books Pte Ltd
03-15 Tanglin Shopping Centre
19 Tanglin Road
Singapore 1024

• SLOVENIA

Cankarjeva Založba
P.O. Box 201-IV
61001 Ljubljana

• SOMALIA

"Samater's"
P.O. Box 936
Mogadishu
• SRI LANKA
M.D. Gunasena & Co. Ltd
217 Olcott Mawatha, P.O. Box 246
Colombo 11

• SUISSE

Librairie Payot S.A.
107 Freiestrasse, 4000 Basel 10
6, rue Grenus, 1200 Genève
Case Postale 3212, 1002 Lausanne
Buchhandlung und Antiquariat
Heinmann & Co.
Kirchgasse 17
8001 Zurich
UN Bookshop
Palais des Nations
CH-1211 Genève 1
Van Diermen Editions Techniques
ADECO
Case Postale 465
CH-1211 Genève 19

• SURINAME

Vaco n.v. in Suriname
Domineestraat 26, P.O. Box 1841
Paramaribo

• SWEDEN

Books and documents:
C.E. Fritzes
P.O. Box 16356
103 27 Stockholm
Subscriptions:
Vennergren-Williams AB
P.O. Box 30004
104 25 Stockholm

• THAILAND

Suksapan Panit
Mansion 9, Rajdamn Avenue
Bangkok

• TOGO

Librairie du Bon Pasteur
B.P. 1164
Lomé

• TUNISIE

Société tunisienne de diffusion
5, avenue de Carthage
Tunis

• TURKEY

Kultur Yayinlari is - Turk Ltd Sti.
Ataturk Bulvari No. 191, Kat. 21
Ankara
Bookshops in Istanbul and Izmir

• UNITED KINGDOM

HMSO Publications Centre
51 Nine Elms Lane
London SW8 5DR
Tel. (071) 873 9090 (orders)
(071) 873 0011 (inquiries)
Fax (071) 873 8463
HMSO Bookshops:
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Tel. (071) 873 0011
258 Broad Street
Birmingham B1 2HE
Tel. (021) 643 3740
Southey House, 33 Wine Street
Bristol BS1 2BQ
Tel. (0272) 264306
9-21 Princess Street
Manchester M60 8AS
Tel. (061) 834 7201
80 Chichester Street
Belfast BT1 4JY
Tel. (0232) 238451
71 Lothian Road
Edinburgh EH3 9AZ
Tel. (031) 228 4181
Only machine readable products:
Microinfo Limited
P.O. Box 3, Omega Road, Alton,
Hampshire GU34 2PG
Tel. (0420) 86848
Fax (0420) 89889

• URUGUAY

Librería Agropecuaria S.R.L.
Buenos Aires 335
Casilla 1755
Montevideo C.P. 11000

• USA (See North America)

• VENEZUELA

Tecni-Ciencia Libros S.A.
Torre Phelps-Mezzanina, Plaza
Venezuela
Caracas
Tel. 782 8697-781 9945-781 9954
Tamanaco Libros Técnicos S.R.L.
Centro Comercial Ciudad Tamanaco,
Nivel C-2
Caracas
Tel. 261 3344-261 3335-959 0016
Tecni-Ciencia Libros, S.A.
Centro Comercial, Shopping Center
Av. Andrés Bello, Urb. El Prebo
Valencia, Edo. Carabobo
Tel. 222 724
Fudeco, Librería
Avenida Libertador-Este, Ed.
Fudeco, Apartado 254
Barquisimeto C.P. 3002, Ed. Lara
Tel. (051) 538 022
Fax (051) 544 394
Télex (051) 513 14 FUDEC VC

• YUGOSLAVIA

Jugoslovenska Knjiga, Trg.
Republike 5/8, P.O. Box 36
11001 Belgrade
Prosveta
Terazije 16/1
Belgrade

Other countries / Autres pays / Otros países
Distribution and Sales Section, FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tel. (39-6) 57974608
Telex 625852 / 625853 / 610181 FAO I
Fax (39-6) 57973152 / 5782610 / 5745090

ISBN 92-5-203226-6

ISSN 0251-1460



9 789252 032267

P-70

T0656F/1/3.93/1500

ISBN 92-5-203226-6

ISSN 0251-1460



9 789252 032267

P-70

T0656F/1/3.93/1500